LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Service de l'Urbanisme & de l'Environnement
Direction de la Réglementation Urbaine

1 - LE RAPPORT DE PRESENTATION

1A - LE DIAGNOSTIC

LE DIAGNOSTIC

RP
le rapport de présentation

LES CHOIX DU PADD

LA TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE

LE VOLET ENVIRONNEMENT

ANN
les annexes

PLU

PADD
le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

REG
les pièces réglementaires

PLU Révision simplifiée - DCM du 08/12/2006

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr


LE DIAGNOSTIC
RP
le rapport de présentation

Le Diagnostic

SOMMAIRE GENERAL

Explication de la cartographie 2

I/ Le territoire toulousain à plusieurs échelles 6
1.1/ Les caractéristiques essentielles 6
A/ Une vaste superficie communale favorisant un développement autonome 6
B/ Un tissu ancien harmonieux confronté à la spécialisation banale de l'urbanisation récente 10
C/ Une ville de creuset social aujourd'hui tendue vers l'excellence 16
1.2/ L'environnement régional 20
A/ Evolution métropolitaine et contexte régional 20
B/ Une qualité de vie favorisée par l'abondance des richesses naturelles et culturelles aux portes de l'agglomération 26
1.3/ Le positionnement au regard des tendances françaises 28
A/ Une dynamique démographique exceptionnelle pour une ville-centre 28
B/ Une tendance à la spécialisation à un niveau international 32

2/ Quelles conditions de vie mettons-nous en commun ? 38
A/ La diversité du logement 38
B/ Les emplois et les compétences 44
C/ Les commerces, services et équipements de proximité 48
D/ La desserte et l'accessibilité 66

3/ Les territoires sont-ils suffisamment diversifiés ? 72
A/ La mutation des territoires 72
B/ Le maintien et la biodiversité 76
C/ La qualité des espaces publics 82

4/ Sommes-nous économes de nos richesses naturelles ? 88
A/ La gestion du sol ou la consommation d'espace 88
B/ La gestion de l'eau 94
C/ La valorisation des déchets 98

5/ De quel patrimoine disposons-nous ? Comment mieux le valoriser et le faire partager ? 104
A/ Les repères et la représentation 104
B/ La protection et la mise en valeur du bâti 108
C/ La production contemporaine de la ville 112
D/ Le tourisme durable 116

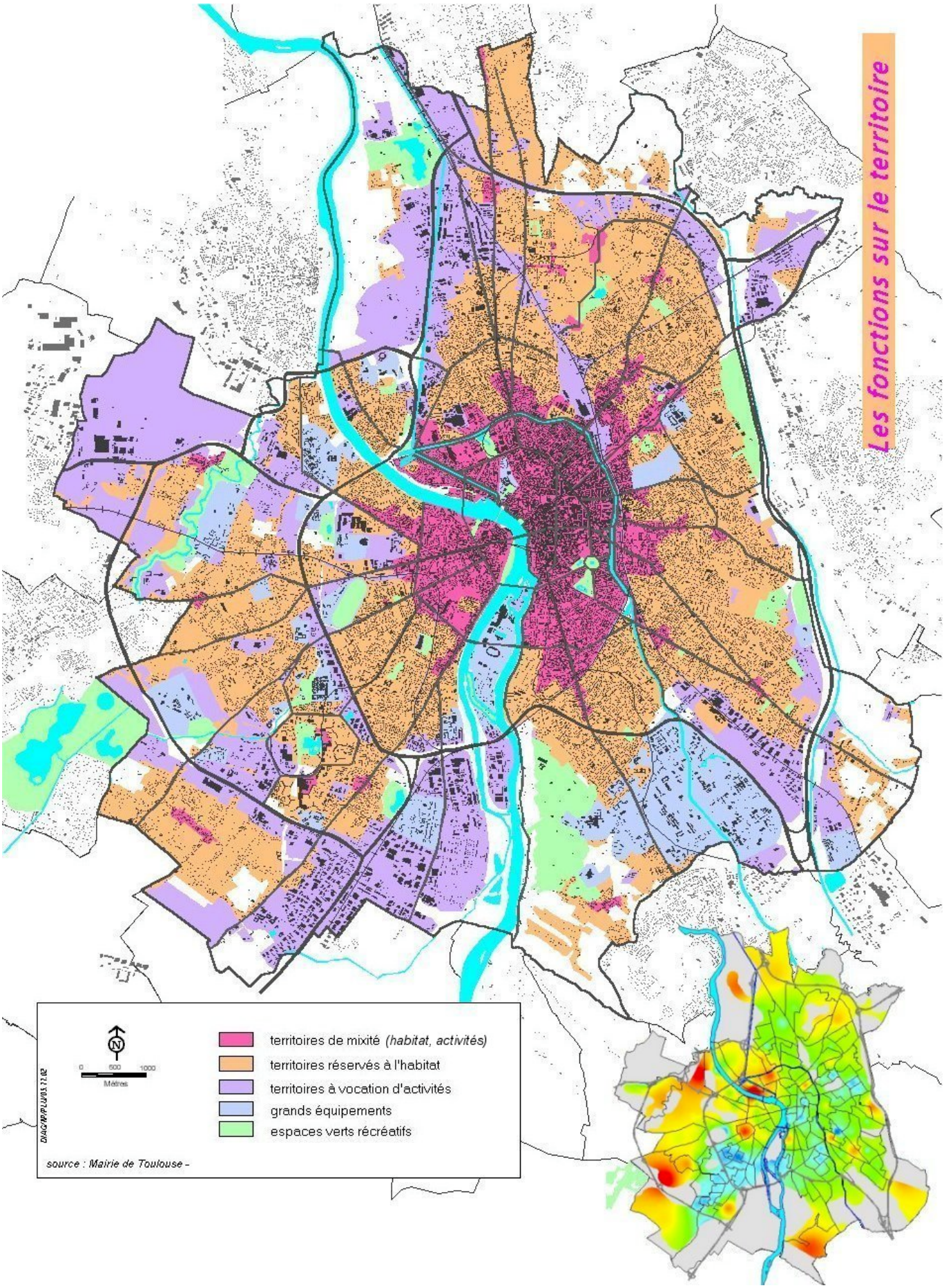
6/ Sommes-nous exposés à des risques ? 120
A/ Les risques naturels et technologiques 120
B/ Les nuisances sonores 128
C/ La dégradation du logement 132
D/ La sécurité routière 136

7/ Sommes-nous de bons gestionnaires ? Et pour les générations futures ? 140
A/ La cohérence des politiques publiques 140
B/ La planification territoriale 142

8/ L'écoute et la participation des habitants, la citoyenneté sont-elles au cœur de nos pratiques ? 152
A/ La participation des citoyens à la vie locale 152
B/ La démocratie de proximité 156

ANNEXES 158
Sources bibliographiques 160
Justification de la méthodologie choisie 164
Sigles 166
Crédit photos 167




Les fonctions sur le territoire
territoires de mixité (habitat, activités)
territoires réservés à l'habitat
territoires à vocation d'activités
grands équipements
espaces verts récréatifs
0 500 1000
Mètres
DIAGNPLU05.11.02
source : Mairie de Toulouse -

Explication de la cartographie

La cartographie utilisée pour illustrer les thèmes traités dans ce diagnostic a été élaborée de la façon suivante :

⇨ Une série de fonds de plan indique par thème :

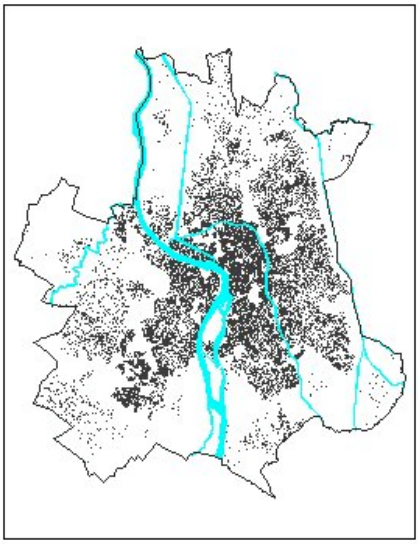
1/ la densité des habitants
grande carte : 1 point pour 10 habitants
petite carte : 1 point pour 25 habitants

2/ la densité des habitants et des emplois
grande carte : 1 point pour 10 habitants et 1 point pour 10 emplois
petite carte : 1 point pour 25 habitants 1 point pour 25 emplois

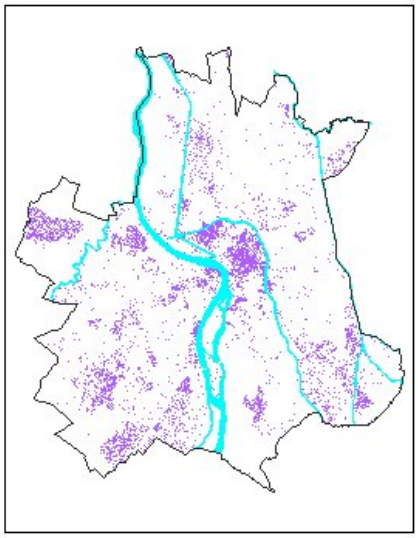
3/ les fonctions urbaines présentes sur le territoire
les secteurs de mixité d'habitat et d'emploi qui concernent pour l'essentiel le centre ville, les axes des faubourgs et les noyaux villageois
les secteurs dévolus plus spécifiquement à l'habitat
les secteurs d'activités
les grands équipements (universités, écoles, hôpitaux, équipements sportifs, de loisirs et sociaux…)
les espaces verts récréatifs

4/ la tâche urbaine qui couvre tout le territoire urbanisé, c'est-à-dire, l'ensemble des fonctions urbaines sans les espaces verts récréatifs, les espaces naturels et les espaces agricoles résiduels.

Ces fonds de plan sont utilisés comme base d'information. On leur superpose ou on leur juxtapose un indicateur ou un thème permettant une lecture croisée immédiate, entre ceux-ci et les populations ou les secteurs concernés.



densité habitants



densité emplois

⇨ 2 types de cartes ont été élaborées dans cette logique

1/ Des cartes irisées traitant d'un seul indicateur (ex : répartition des personnes seules ou des cadres supérieurs…) en %, les tons chauds (rouge) signifiant un fort pourcentage, les tons froids (bleus) un faible pourcentage, le vert reflétant le pourcentage moyen.

Les secteurs en blanc sur la carte irisée sont des secteurs où l'indicateur n'est pas significatif (exemple : les secteurs où il n'y a pratiquement pas d'habitants).

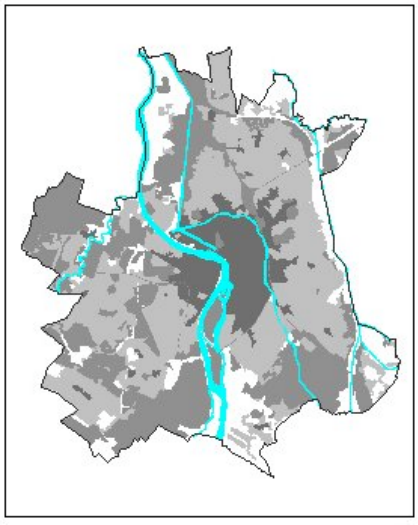
2/ Des cartes thématiques qui traitent directement sur le fond de plan des densités ou des fonctions, le thème abordé dans la partie du diagnostic qu'elles illustrent.

Ce sera le cas, par exemple, du thème des espaces publics qui seront localisés directement sur la carte des densités habitants et emplois …

Ce sera le cas, par exemple, du thème des secteurs couverts par une charte architecturale et paysagère qui seront localisés directement sur la carte des fonctions ….

Dans ces cas, la lecture croisée entre le thème et la population ou le secteur concerné est immédiate.

Enfin, quelques cartes, petit format, sont traitées sans fond de plan pour en faciliter la lecture.



tâche urbaine 2002




LE DIAGNOSTIC
RP

I/ Le territoire toulousain à plusieurs échelles 6

1.1/ Les caractéristiques essentielles 6

A/ Une vaste superficie communale favorisant un développement autonome 6

B/ Un tissu ancien harmonieux confronté à la spécialisation banale de l'urbanisation récente 10

C/ Une ville de creuset social aujourd'hui tendue vers l'excellence 16

1-2/ L'environnement régional 20

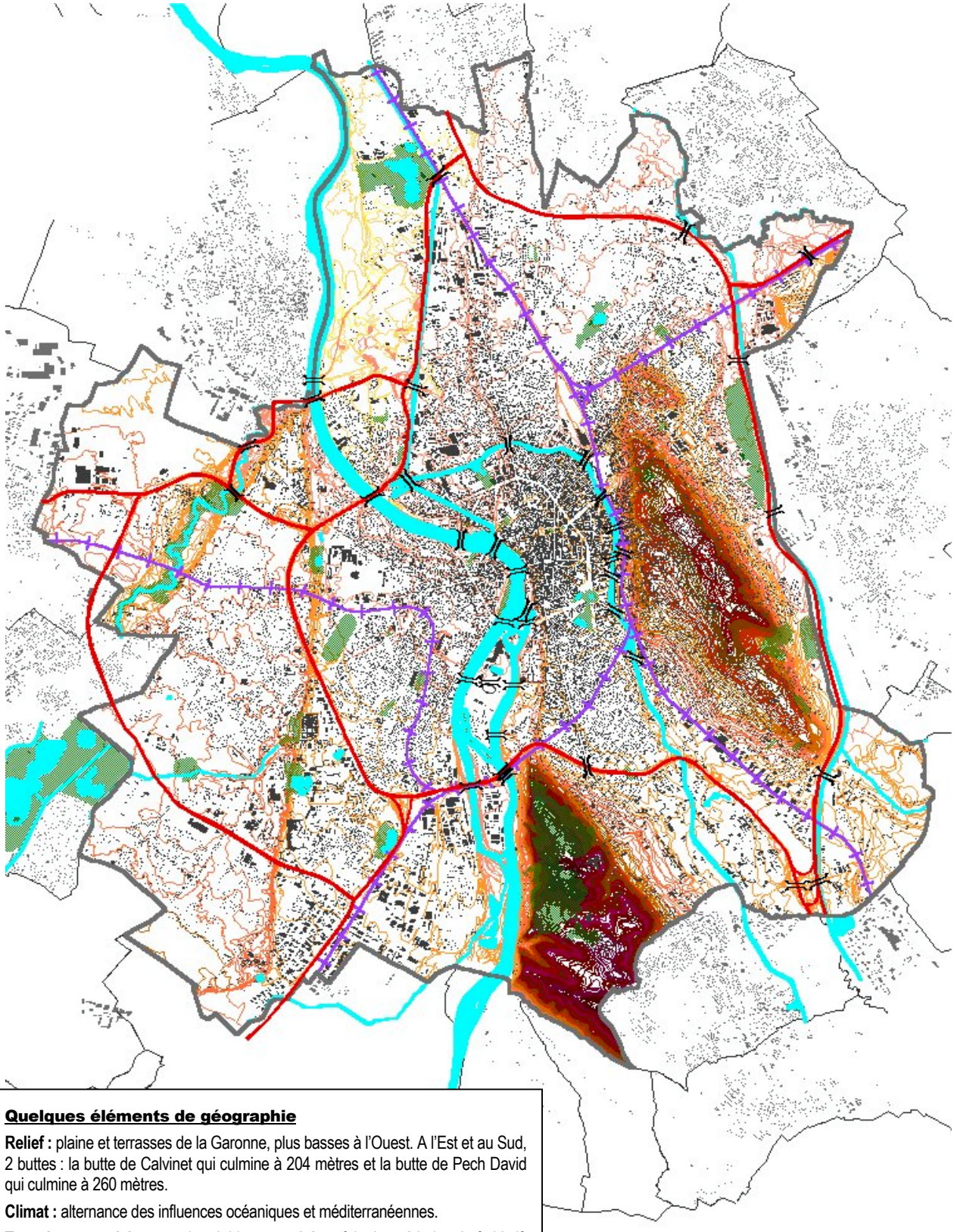
A/ Evolution métropolitaine et contexte régional 20

B/ Une qualité de vie favorisée par l'abondance des richesses naturelles et culturelles aux portes de l'agglomération 26

1-3/ Le positionnement au regard des tendances françaises 28

A/ Une dynamique démographique exceptionnelle pour une ville-centre 28

B/ Une tendance à la spécialisation à un niveau international 32



Quelques éléments de géographie

Relief : plaine et terrasses de la Garonne, plus basses à l'Ouest. A l'Est et au Sud, 2 buttes : la butte de Calvinet qui culmine à 204 mètres et la butte de Pech David qui culmine à 260 mètres.

Climat : alternance des influences océaniques et méditerranéennes.

Températures : été sec et chaud, hiver tempéré parfois des périodes de froid vif. 2 000 heures d'ensoleillement par an.

Précipitations : 150 à 170 jours de pluies par an, les plus fortes au printemps.

2 vents dominants : le vent d'Ouest humide et le vent d'Autan du Sud-Est chaud et parfois violent.

1/ Le Territoire toulousain à plusieurs échelles …

1-1/ Les caractéristiques essentielles

A/ Une vaste superficie communale favorisant un développement autonome

Toulouse est particulièrement étendue. Cet héritage du Moyen-Age a permis d'installer et de développer l'ensemble des fonctions urbaines sur son territoire, et de conserver encore à ce jour des capacités d'accueil. Pour autant, l'urbanisation s'est étalée au cours du 20ème siècle, bien au-delà de la ville.

Le territoire de Toulouse bénéficie depuis le Moyen-Age d'une superficie communale de 11 800 ha, parmi les plus importantes des villes françaises.

L'agglomération toulousaine, selon l'INSEE concerne aujourd'hui 72 communes autour de la ville-centre. Et ces deux particularités - un vaste territoire communal et une agglomération très étalée - tendent à disjoindre les relations avec la périphérie toulousaine.

	ville de Toulouse	Agglomération	Aire urbaine
Nombre de communes	1	72	342
Superficie	11 800 ha	80 860 ha	401 680 ha
Nombre d'habitants	390 350	761 090	964 797

Source : INSEE – RGP 1999

Une ville complète dotée de l'ensemble des fonctions urbaines

Depuis sa fondation au 4ème siècle avant J-C sur la rive droite de la Garonne, la ville de Toulouse a connu des périodes de prospérité et de déclin en raison des guerres et des invasions, de l'évolution du négoce, des incendies et inondations subies. Mais progressivement, la ville s'est développée autour d'un quartier marchand très actif (place du Capitole et ses abords), et s'est densifiée jusqu'au 18ème siècle.

Au 19ème siècle, la ville sort de ses remparts, démolis pour permettre son extension entre les boulevards nouvellement créés et le canal du Midi réalisé au 17ème siècle.

« Toulouse bénéficie depuis le Moyen-Age d'une superficie communale de 11 800 ha, parmi les plus importantes des villes françaises. »

Cette nouvelle phase de développement de la ville va de pair avec son épanouissement culturel (universités, théâtre et cinémas…). La population atteint 100 000 habitants vers 1850, et l'administration s'organise pour doter la ville des équipements correspondant à sa taille (abattoirs, cimetière, hôpital, prison…).

L'amélioration des infrastructures de transport s'impose. La mise en service du chemin de fer, le développement des omnibus puis des tramways, le percement et l'élargissement de rues, la construction des ponts attirent de nouveaux habitants et provoquent de nouvelles extensions urbaines. En 1914, la ville de Toulouse compte 155 000 habitants.

« En 1850, elle compte 100 000 habitants. »

Les préoccupations d'hygiène et de salubrité, le souci d'améliorer les conditions de vie des populations ouvrières se traduisent par la mise en place des réseaux d'eau potable et usée, de diverses installations sanitaires, et la construction de logements sociaux sous la forme de cités-jardins, et d'ensembles d'habitation à bon marché (HBM).

En outre, la loi Loucheur permettant à une population aux revenus modestes d'accéder à la propriété, est à l'origine de l'édification de nombreuses petites maisons pour l'essentiel dans le cadre de lotissements. Cependant, les besoins restent insatisfaits et les équipements collectifs demeurent sommaires pour desservir ces lotissements privés.

« En 1914, la population atteint 155 000 habitants. »

Après la 2ème guerre mondiale, la crise du logement devient aiguë, d'autant plus qu'à l'exode rural s'est conjugué à Toulouse l'arrivée de quelques 25 000 rapatriés d'Algérie dans les années soixante. La construction d'environ 6 500 logements HLM entre 1948 et 1966 ne suffit pas à résorber la demande. La municipalité lance alors le projet d'une ville satellite " Le Mirail ", implantée au sud-ouest de la commune sur 680 ha et destinée à accueillir 100 000 habitants.

Cette vision prospective ambitieuse est encouragée par le rôle économique national conféré à Toulouse depuis la 1ère guerre mondiale dans les domaines de la chimie et de l'aéronautique, et renforcé après la 2ème guerre mondiale. La promotion de Toulouse en 1960 comme métropole d'équilibre entraîne le développement d'importantes branches d'activités autour de ces domaines.



Toulouse - vue aérienne

L'immensité du territoire communal permet d'accueillir ces industries de pointe, consommatrices d'espaces (hangars, pistes d'aviation…). Plus récemment, l'ambition européenne, puis internationale des programmes d'aviation civile, de découverte spatiale, et de hautes technologies en matière d'information et de communication, impose Toulouse comme un centre stratégique qui doit disposer des infrastructures et équipements complémentaires nécessaires (universités, centres de recherche…).

« Une faible densité d'habitants caractérise Toulouse aujourd'hui. »

Toulouse rassemble 390 350 habitants et offre 227 000 emplois. Son armature commerciale est complète avec un centre-ville qui concentre 2 000 petits commerces, tandis que 3 zones commerciales accueillent les grandes surfaces aux entrées de la ville (Basso-Cambo, Purpan, Gramont). La vie sociale et culturelle, encouragée par la présence d'environ 110 000 étudiants, contribue à une attractivité renouvelée.

Comme en effet nombre de métropoles françaises, la population de la ville-centre a continué d'augmenter entre 1990 et 1999 au rythme de 0,9% par an, tout en offrant l'ensemble des services urbains attendus d'une grande ville.

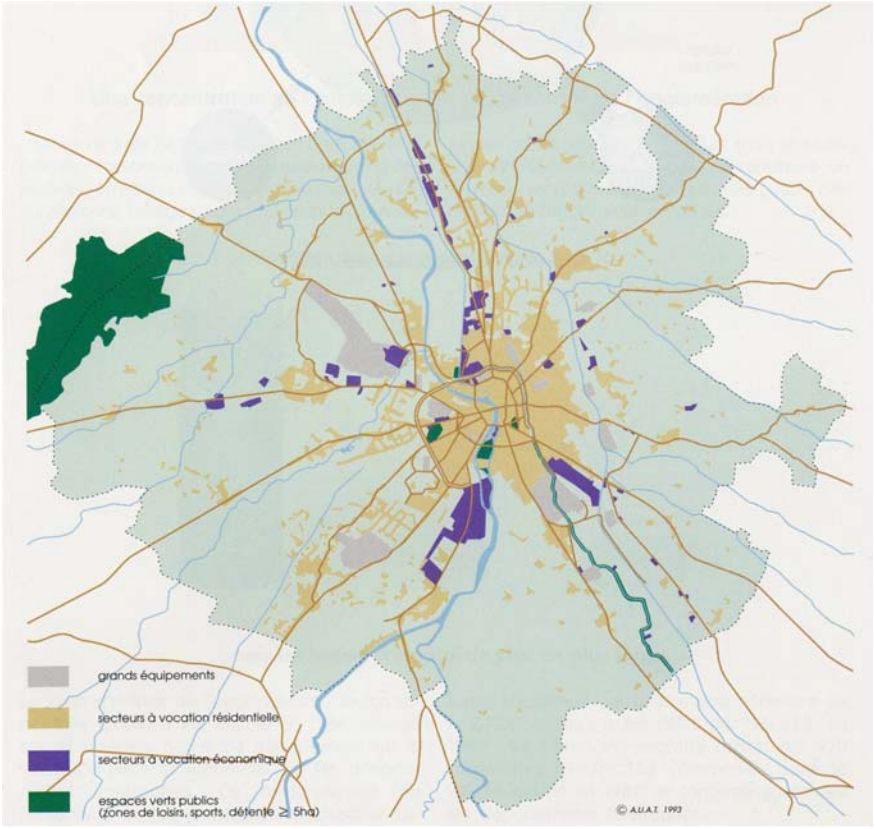
Toulouse conserve un environnement peu dense, grâce à la préservation d'espaces naturels, notamment autour d'un important réseau de cours d'eau, mais aussi autour d'un habitat individuel dominant (40 000 villas à Toulouse).

	Surface communale (ha)	Densité en habitants/ha		Surface communale (ha)	Densité en habitants/ha
Toulouse	**11 800**	**33**	Bordeaux	4 940	43,5
Marseille	24 060	33,1	Nice	7 180	47,5
Montpellier	5 690	39,5	Strasbourg	4 270	61,8
Rennes	5 040	40,8	Lyon	4 790	92,9
Nantes	6 520	41,2	Paris	10 540	200,7

Source :Toulouse en chiffres – Mairie de Toulouse - édition 2000

Il explique, avec la présence de grandes emprises consacrées à l'activité économique, la faible densité d'habitants (33 habitants par ha) qui caractérise Toulouse aujourd'hui.

Peu d'espaces non aménagés encore disponibles



La tache urbaine en 1975

En dépit de sa faible densité moyenne, le territoire de Toulouse est largement urbanisé. Cette urbanisation s'est développée autour du centre ancien, sur la rive droite de la Garonne par protection des inondations, puis sur la rive gauche, et en rejoignant les noyaux villageois le long des infrastructures routières. Ces 8 villages se sont également épaissis, tandis que les activités se sont essentiellement regroupées sur un arc nord-ouest, sud-est, ainsi qu'au nord de la ville.

« Mais son territoire est largement urbanisé. »

Actuellement, le territoire est composé pour environ 44% de secteurs d'habitat, pour 26% d'activités, et 19% d'espaces naturels ou de loisirs…

Quelques 500 ha de terrains restent cependant aménageables. Il s'agit pour l'essentiel de friches industrielles ou militaires situées dans le tissu existant et d'anciens terrains à caractère agricole situés sur la périphérie du territoire. Ceux-ci sont constructibles.

En effet, hormis quelques endroits très localisés des rebords des coteaux classés en zones de risques majeurs du fait de l'instabilité des sols, le territoire de Toulouse n'est plus contraint par la géomorphologie. Les risques d'inondation du site ont été maîtrisés par la construction de digues aux 19e et 20e siècles qui protègent la quasi-totalité du territoire, à l'exception des îles sur la Garonne, des abords du Touch, de l'Hers et de la Marcaissonne.

Cette capacité d'accueil n'est plus en réalité que le reliquat des importantes réserves foncières préservées dans les années cinquante, mais que le dynamisme constructif a fait fondre ces dernières décennies.
En effet, à partir de 1955, la volonté de la municipalité fut de limiter l'urbanisation par la fixation d'un périmètre (plan Nicod). Ce faisant, elle contribua au développement des communes périphériques prêtes à accueillir la demande insatisfaite sur le territoire toulousain. Cette politique foncière communale permit de maintenir une ceinture non urbanisée sur le pourtour de la ville, et l'activité agricole sur Lalande au Nord, Lardenne, Saint-Simon à l'Ouest et au Sud-Ouest, la vallée de la Marcaissonne et de l'Hers.

« Actuellement, il est composé pour 44% de secteurs d'habitat, pour 26% d'activités, et pour 19% d'espaces naturels ou de loisirs. »

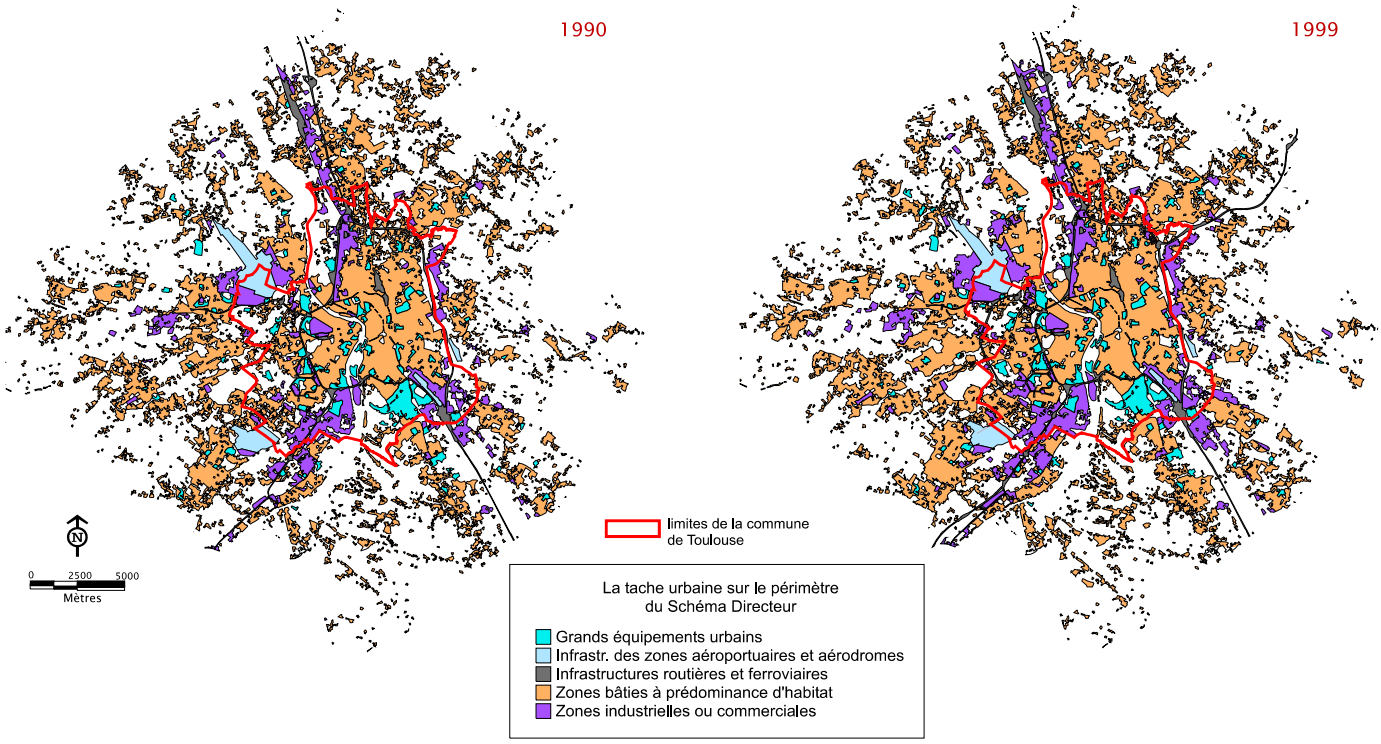
Lors du changement de municipalité en 1958, la position fut inversée et la volonté d'attirer les entreprises et d'augmenter la capacité de financement de la ville se traduisit par la modification du plan Nicod en 1962, qui entérinait le projet de réalisation du quartier du Mirail et l'installation du complexe scientifique au sud de la ville.

Depuis, la superficie des terrains encore aménageables sur Toulouse s'est progressivement réduite. La consommation d'espace par l'urbanisation a concerné 640 ha entre 1990 et 1999. Le dernier plan d'occupation des sols révisé en 2000 fait état d'une capacité d'accueil restante de 531 ha. Par ailleurs, les 26 ZAC en voie d'achèvement et en cours de réalisation représentent 800 ha.

Ces surfaces encore urbanisables sont situées soit dans les interstices du tissu urbain, et présentent l'intérêt d'être bien desservis par le réseau routier et les transports en commun présents et futurs soit aux limites du territoire de la ville assurant dans un avenir proche la continuité urbaine avec les communes périphériques

En ha	1926 Plan Jaussely	1947 Plan Nicod	1955 Plan Nicod révisé	1962 Plan modifié	1981 POS	1990 4ème révision	1994 5ème révision	2000 6ème révision
Zones urbaines	8 800	4 025	3 225	+Mirail/ +Rangueil		4 253	4 496	5 087
Zones d'activités						2 798	2 648	2 582
Aéroport / Voie ferrée						419	522	510
Urbanisation future						1 216	765	531
ZAC						489	903	800
Zones naturelles						2 329	2 282	2 226
Zones agricoles						344	184	

Ville de Toulouse. Evolution de la planification des sols



Une évolution du territoire constituant lentement des liens avec la périphérie

Les caractéristiques géographiques et administratives, et l'histoire de l'urbanisation toulousaine ont longtemps distendu les relations entre la ville-centre et la périphérie de l'agglomération. Sa capacité à accueillir l'ensemble des fonctions urbaines, les volontés municipales qui se sont exprimées, tantôt en faveur d'une limitation stricte à l'expansion urbaine communale, tantôt, au contraire, en faveur de la croissance, se sont inscrites dans une certaine autonomie à l'égard de la périphérie.

« L'ampleur des migrations quotidiennes entre le domicile et le lieu de travail des habitants de l'agglomération toulousaine témoigne de ce rapport évident entre la ville-centre et l'agglomération. »

Bien sûr, cette autonomie connaît à présent des limites. Ne serait-ce que, d'un point de vue théorique, pour son approvisionnement alimentaire, par exemple la ville de Toulouse est totalement dépendante de l'extérieur. Dès 1981, les terrains de Lalande, de Saint-Simon et Lardenne, exploités en cultures maraîchères, étaient considérés comme " très intégrés à l'urbanisation " selon le rapport de présentation du POS de l'époque. Les grandes exploitations céréalières des quartiers Grand selve, de la vallée de l'Hers et de la Marcaissonne ont récemment disparu du paysage de la ville. Et le POS de 2000 ne fait plus apparaître de terrains à vocation agricole. Ou bien encore, l'organisation de son approvisionnement en énergie. Si l'usine électrique du Ramier produit de l'électricité revendue à EDF et si l'usine de traitement des déchets du Mirail est utilisée en réseau de chaleur, elles représentent une très faible part des besoins en énergie des toulousains. Les deux principales sources d'électricité de Midi-Pyrénées sont la centrale nucléaire de Golfech et les centrales hydroélectriques installées dans les Pyrénées.

Mais surtout, l'ampleur des migrations quotidiennes entre le domicile et le lieu de travail des habitants de l'agglomération toulousaine qui témoigne de ce rapport évident entre la ville-centre et l'agglomération et des équilibres qu'il convient d'instaurer. En effet, le poids de Toulouse est important, car elle regroupe 63 % des emplois et 51 % des habitants de l'agglomération.

	VILLE DE TOULOUSE	AGGLOMERATION TOULOUSAINE (*)	POIDS DE LA VILLE DE TOULOUSE
Surface du territoire	11 800 ha	80 860 ha	15%
Nombre d'habitants	390 350	761 090	51%
Nombre de logements	226 150	368 960	61%
Nombre d'emplois	227 000	359 100	63%

Source : INSEE – RGP 1999

(*) L'agglomération au sens INSEE est caractérisée par la continuité du bâti : moins de 200 mètres entre les habitations

La proportion de logements est de 61%, mais le taux d'occupation y est bien plus faible que dans les autres communes de l'agglomération (1,8 contre 2,6). De plus, le choix du lieu d'habitat n'est pas facilement corrélatif du lieu de travail. En conséquence, les déplacements journaliers, qui s'effectuent en majorité de la périphérie vers la ville-centre, représentaient en 1996, 461 000 déplacements et avaient presque doublé en 20 ans.

Toulouse est devenue la quatrième ville française, au cœur d'une agglomération, très étendue et peu dense.

L'attraction de la périphérie pour les familles en quête d'un logement adapté à leur morphologie, à leurs moyens financiers, à leur mode de vie, est un phénomène qui perdurera sans doute encore quelques décennies.

La réflexion toulousaine ne peut que prendre en compte cette réalité tout en proposant des alternatives visant à l'atténuer.

SOURCES

- *INSEE, recensement général de la population - 1999*
- *" Atlas historique des villes de France " - 1996*
- *" Toulouse, 20 siècles d'évolution " par Christian CAU – 1987*
- *" Toulouse 1920 – 1940 : la ville et ses architectes – CAUE de Haute-Garonne et école d'architecture de Toulouse – 1991*
- *" office public d'HLM, hier et aujourd'hui ", 1921 – 1991*
- *AUAT- Perspectives villes – Ville et commerce, des rapports à redéfinir – juillet 1998*
- *LE MONDE, supplément du 10 mars 1999, " Vivre Toulouse "*

1/ Le Territoire toulousain à plusieurs échelles …

1-1/ Les caractéristiques essentielles

B/ Un tissu ancien harmonieux confronté à la spécialisation banale de l'urbanisation récente

La qualité du tissu urbain et du bâti anciens dont témoigne le centre-ville ancien, mais aussi les quartiers et les faubourgs érigés jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, imprègne l'identité de Toulouse et l'âme des Toulousains. Elle ne saurait cependant masquer la production ordinaire du bâti, qui depuis les années cinquante, tend à s'inscrire dans le registre de la banalité.

Un centre ville historique emblématique

Fondée sous l'empire romain, Toulouse doit à l'Antiquité le plan de son hyper-centre, peu de traces subsistent de cette période, mis à part quelques fouilles encore visibles près du rempart Saint-Etienne.

De l'époque médiévale, la ville a conservé des édifices religieux prestigieux, témoins de l'établissement de nombreux ordres dévots. La basilique Saint-Sernin, chef d'œuvre de l'art roman (dont la construction commencée en 1070, a duré plus de 3 siècles), a été une étape clé des pèlerinages vers Saint-Jacques de Compostelle.

« Au Moyen-Age, un tiers de la cité appartient à l'Eglise. »

La période gothique témoigne également de l'influence de l'église sur l'urbanisme de la cité avec les constructions successives de la nef de la cathédrale Saint-Etienne, du couvent des Jacobins et celui des Augustins, qui restent des symboles de l'art gothique méridional. Au Moyen Age, un tiers de la cité appartient à l'Eglise. Les nombreux édifices religieux dominent la cité occupée pour le reste, de maisons basses dont les principes constructifs sont comparables : fondations de briques et ossature de chêne (appelée corondage) garnie de torchis. Ces matériaux ont constitué des combustibles de choix pour les incendies qui, attisés par le vent d'Autan, ont ravagé Toulouse à maintes reprises.

En 1463, 7000 maisons du centre ville furent détruites. Il n'est pas encore question de ville rose, la brique est réservée aux bâtisses du clergé et aux demeures des familles aisées. Celles là, ont résisté aux ravages du feu : d'influence romane, les maisons Maurand (rue du Taur) et Seila (place du Parlement) demeurent, tandis que de la période gothique, subsistent des maisons dont les rez-de-chaussée nous offrent ces voûtes si particulières (rue Temponières, rue des Changes, …). Plus hybride, la maison située au 15, de la rue Croix Baragnon, d'architecture romano-gothique est, dit-on, la plus ancienne de Toulouse.

« Conçu en 1632, le Pont Neuf est le seul pont à résister à la crue de 1875. »

Le commerce du Pastel et la multiplication des échanges vont générer une élite bourgeoise qui, bénéficiant de l'espace libéré par les incendies, va faire édifier de somptueux hôtels particuliers dont les architectures influencées par la Renaissance italienne, combinent avec élégance l'art de la brique (matériau local) et de la pierre. Il en existe encore une centaine répartie dans la vieille ville, parmi eux, l'Hôtel Bernuy qui abrite de nos jours le lycée Pierre de Fermat et l'Hôtel d'Assézat où s'est installé la fondation Bemberg. Ces riches marchands de pastel ambitionnent de faire partie de l'assemblée municipale en devenant Capitoul. Cette charge prestigieuse permet, non seulement d'accéder à la noblesse de robe, mais aussi de faire montre de la toute puissance de cette fonction en faisant construire, au-dessus de leur logis, une haute tour ronde, en brique. Ces tours capitulaires sont toujours visibles (comme la Tour de Séguy rue Saint-Rome) par-dessus les toits de la vieille ville.



Le Pont-Neuf



Hôtel Bernuy – quartier La Bourse



Hôtel Manyer – quartier Saint-Etienne



Hôtel d'Assezat – quartier La Bourse



Hôtel Boysson (Tour des Ursulines) – quartier La Bourse



place du Capitole

« Issu du projet Saget, le front de ville du Bazacle au Pont Neuf, institue une belle ordonnance en arcades. »



Quai Lombard – quartier La Bourse

« De 1867 à 1912, la rue Alsace-Lorraine, la rue Ozenne et la rue de Metz sont percées … »



Rue Alsace Lorraine

« … mais l' "Haussmanisme" à Toulouse, se différencie de son modèle parisien … »

L'architecture et l'urbanisme toulousain ont été marqués tout au long des XVIIème et XVIIIème siècles par cet engouement pour la réalisation d'hôtels particuliers d'inspiration parisienne « entre cour et jardin ». En effet, les propriétaires agricoles qui, prospérant grâce aux excédents céréaliers, investissent en ville en suscitant une véritable spéculation foncière. Les terrains se font rares dans les quartiers déjà peuplés du Capitole et de la Daurade, tandis que les parcelles plus grandes sont disponibles dans le quartier Saint-Etienne entre la cathédrale et le Parlement. Cette spéculation entraîne une spécialisation définitive avec un quartier marchand dans l'hyper centre (rue Saint-Rome, rue des Changes, …) composé de parcelles très resserrées et un quartier parlementaire organisé de parcelles plus vastes (place du Salin, rue Nazareth, rue de la Fonderie).

La puissance publique n'a que peu d'implication sur l'urbanisation de la ville, néanmoins, le Canal du Midi, réalisé sous la direction de Paul Riquet ainsi que le Pont Neuf, seront les seules réalisations d'envergure avant les programmes des XVIIIè et XIXè siècles. Le Pont Neuf, conçu en 1632, chef d'œuvre absolu de Nicolas Bachelier –disciple de Michel Ange, présente un profil asymétrique et des ouïes relevées de pierre qui en font un des plus beaux ponts de France. Contemporain de son homologue parisien, il sera le seul pont à résister à la crue de 1875.

C'est seulement au milieu du XVIIIè que les autorités publiques lancent des grands travaux d'infrastructures qui vont organiser et ouvrir la ville au-delà des remparts et de la Garonne.

L'aménagement de la place du Capitole et de sa voluptueuse façade *(longue de 128 m, elle est ornée en son centre d'un fronton soutenu par 8 pilastres en marbre rose symbolisant les 8 Capitoulats),* conçue et réalisée de 1750 à 1760 selon les plans de Cammas, sont les seuls ouvrages qui touchent véritablement le cœur de la cité, contrairement à ceux cités précédemment. La réalisation de la place du Capitole dans sa totalité a duré près d'un siècle. C'est en effet dans les années 1850 qu'on se résolut à terminer la place projetée un siècle plus tôt, après avoir abandonné l'idée d'établir là un grand théâtre, dont la façade aurait été une réplique de celle qui ornait l'hôtel de ville.

Mais c'est surtout le projet de Joseph-Marie Saget qui bouleversera le paysage toulousain. Interrompu pendant la Révolution, il laissera en effet la rue de la République, les places intérieures et extérieures Saint-Cyprien et l'alignement réglé qui va du Bazacle jusqu'au Pont Neuf (rive droite).

Ce front de ville instituera une ordonnance rez-de-chaussée/entresol en arcades, qui diffusera dans le centre ville jusqu'à la fin du XIXème. Cette réalisation exemplaire est aujourd'hui l'une des plus belles vues de Toulouse. Elle nous a offert la référence d'une nouvelle forme architecturale qu'exploitera notamment Jacques-Pascal Virebent - architecte de la ville- en réalisant d'une part, la place Wilson (un ensemble urbain majeur avec la place du Capitole qui aujourd'hui sont les symboles de l'identité toulousaine) et d'autre part, les alignements des pénétrantes et des rues passantes qui ont préparé la ville aux percées haussmaniennes.

Si Toulouse reste à l'écart des bouleversements produits par la révolution industrielle, la population augmente considérablement tout au long du XIXème et la ville s'agrandit. Les remparts sont démolis et remplacés par les boulevards actuels. De nouveaux quartiers s'organisent en direction de la gare Matabiau (édifiée en 1856) et le long du canal du Midi : Les Chalets, Bayard, Belfort, Saint-Aubin.

Sur la rive gauche, se dresse désormais le Château d'eau construit en briques ; un système de filtrage est mis en œuvre dans des galeries souterraines afin de redistribuer l'eau vers les différentes fontaines publiques de la ville. De nombreux équipements publics voient le jour à la périphérie de la ville et avec la plupart de ces projets, l'affirmation d'une architecture industrielle qui structure l'espace : les Abattoirs –1831- (aujourd'hui Espace d'art contemporain) ; le cimetière Terre Cabade –1841-, l'observatoire de Jolimont –1847- ; la Halle aux Grains –1862- (transformée en salle de spectacle) ; l'hôpital Marchand –1865- (endommagé par la récente explosion d'AZF) ; la prison Saint-Michel –1869- (future Cité des Arts Internationale).

Le projet de Maguès –ingénieur des Ponts et Chaussées- est retenu pour « purger » le centre ville devenu trop dense et inadapté à l'activité de la cité. Trois percées sont réalisées (les travaux commenceront en 1867 pour finir en 1912) pour engendrer la rue Alsace Lorraine, la rue Ozenne et la rue de Metz. Pour accompagner ces aménagements, des halles couvertes à ossature de fonte vont être construites en 1892, dans les quartiers des Carmes et Victor Hugo (elles seront démolies puis reconstruites dans les années 60). L'architecture réglementée et monumentale des façades, issue de cet urbanisme radical, est fortement inspirée de la Capitale. Pourtant l'Haussmanisme à Toulouse, se différencie de son modèle parisien, par la production d'immeubles aux gabarits nettement moins importants et par l'emploi de matériaux différents, notamment de la brique (même si la couleur de la brique est préférée plus jaune pour s'approcher de la pierre).

Tous ces aménagements successifs accentuent la disparité entre les deux rives. A l'aube du XX^{ème}, la rive gauche, trop exposée aux crues, s'urbanise peu ; la rive droite, en proie à la croissance démographique, perd son apparence médiévale.

Entre 1920 et 1940, sous l'influence des courants architecturaux nouveaux, les constructions publiques et privées affichent l'empreinte de la modernité. Montariol, architecte au service de la Ville, participera activement à cette mouvance par la réalisation, entre autres, de la Bibliothèque Communale, de la piscine Nakache et du parc des sports sur l'île du Ramier, des bains douches de Saint-Cyprien. D'allure classique, l'ensemble de ces œuvres adopte les principes constructifs proposés par Le Corbusier : un système poteaux/poutres qui libère un espace modulable, les façades très ouvertes sont ornées d'éléments art-déco.

A la fois en rupture avec le style pseudo-régionaliste mais très respectueuse du rapport d'échelle à l'environnement urbain, cette période a vu bâtir de remarquables édifices publics et privés de « style art-déco », comme le hall de la Dépêche, l'immeuble Sartolène et la villa Daure ; ou de « style paquebot » (avec les longs balcons filants aux lices tubulaires, oculi en hublots), dont certains exemples sont encore visibles rue Saint-Hilaire, rue du Rempart Villeneuve… L'immeuble Espitalier, rue des Potiers, réalisé par Gilet en 1934, est un des plus remarquables de cette époque.

La seconde guerre mondiale freine le développement de la ville, et Toulouse ne connaîtra pas de grands bouleversements jusque dans les années soixante.



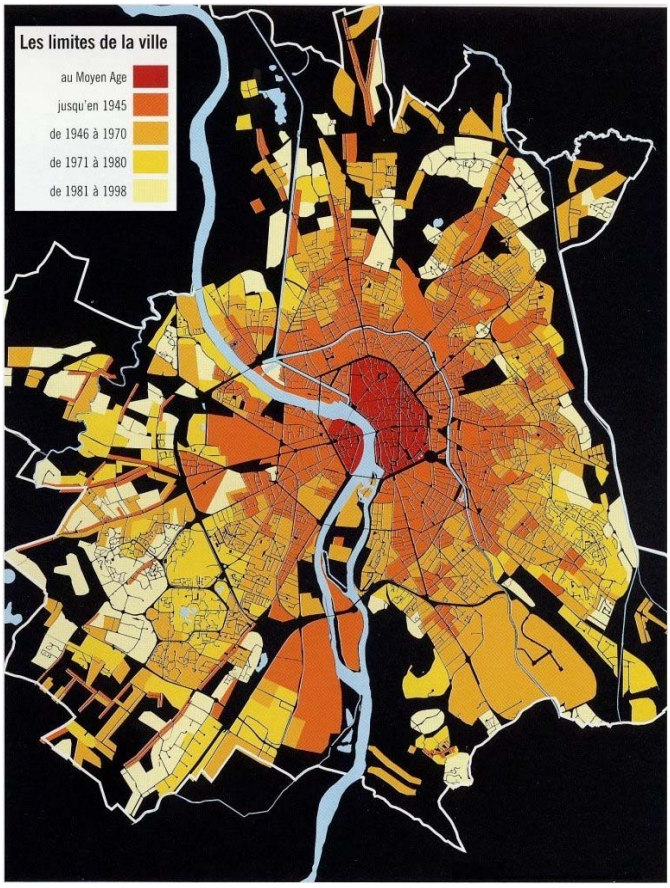
façade « La Dépêche du Midi » - quartier Victor Hugo

Les architectes toulousains dans certaines de leurs réalisations « font la démonstration des effets expressionnistes du jeu modulaire de la brique. Cette recherche esthétique, fondée sur un principe de l'économie ornementale aux puissants effets visuels, est savamment utilisée, notamment par l'architecte R. Armandary dans son projet d'ensemble de logements sociaux réalisé en 1935 au Port Saint-Sauveur » La Ville et ses Architectes CAUE Haute Garonne Ecole d'Architecture de Toulouse 1991.

Une identité patrimoniale ancrée dans les quartiers et les faubourgs

Toulouse, dotée d'un immense territoire, n'a pas vraiment trouvé de limites à son développement. En 1750, afin de protéger le faubourg Saint-Cyprien contre les inondations, des aménagements sont réalisés, dont le cours Dillon. Puis, sur l'initiative de Louis de Mondran (1772), Toulouse se dotera d'un dispositif conjuguant espaces verts (dont le Jardin Royal, le Grand Rond et le Jardin des Plantes) et boulevards rayonnants. Dans ce secteur, triomphe le culte d'une nature ordonnée, aménagée pour la représentation sociale. A cette époque, seuls ont été entrepris les travaux des jardins et promenades qui donnent encore à ces quartiers beaucoup de charme. La construction des immeubles n'a pas suivi, compromise par la Révolution et les difficultés économiques ultérieures. Ceux-ci seront réalisés plus tard au XIX ème siècle. Dans le même temps, les infrastructures liées au Canal des deux mers s'achèveront avec le creusement du canal de Brienne qui relie le canal du Midi au canal latéral de la Garonne, la construction de quais en briques -du Bazacle au Pont Neuf-, la conception des ports le long des quais Saint-Cyprien, Saint-Pierre, et de la Daurade.

Ces ouvrages vont non seulement ouvrir Toulouse sur l'extérieur, en améliorant les échanges par voies fluviale et routière, mais aussi apporter une autonomie aux quartiers qui naissent et grandissent autour de la vieille ville. A la fin du XIX^{ème} siècle, les ponts Saint-Pierre, Saint-Michel et des Catalans seront construits dans la continuité des boulevards (sur les anciens remparts) et des grandes percées. Les faubourgs font alors partie intégrante de la ville et sont dotés des grands équipements neufs : abattoirs, casernes, facultés, cimetières.



« La "Toulousaine" est reconnaissable par son implantation en bord de voirie, le faîtage parallèle à la rue, le jardin dissimulé en fond de parcelle. »



quartier des Demoiselles



quartier Le Busca



quartier Côte pavée

Le développement des faubourgs et des zones pavillonnaires, a généré des quartiers dont la principale qualité paysagère provient de l'aération due aux jardins privés et du soin apporté à l'entretien des pavillons et villas. Dans ces secteurs, les propriétaires ou résidants font par les plantations et leur entretien, la qualité du paysage faubourien ou du lotissement lui donnant son identité, celle du paysage de vie paisible de quartier

L'installation d'un réseau d'omnibus (1863) puis du tramway électrique (1906) permettra de densifier davantage les zones de faubourgs (Saint-Michel, Saint-Cyprien, Arnaud Bernard, Saint-Aubin et Matabiau) favorisant ainsi l'implantation d'un habitat pavillonnaire sur des parcelles étroites et profondes. C'est dans ces quartiers qu'est apparue « la Toulousaine » dont le modèle, largement diffusé, a contribué à ce caractère intimiste qui définit les faubourgs Arnaud Bernard, Saint-Cyprien, Saint-Michel, Saint-Agne, Saint-Aubin….

« La Toulousaine » est reconnaissable par son implantation en bord de voirie, le faîtage parallèle à la rue, le jardin dissimulé en fond de parcelle. Sa façade, d'allure modeste, avec sa toiture à deux pans en tuile canal et ses encadrements de baies en briques, restitue la symétrie de l'agencement intérieur -couloir central distribuant latéralement des pièces carrées (sur un ou plusieurs niveaux)- la façade est ornée de frises en briques ou en céramique décorée.

La maison individuelle est le modèle du mode d'habiter toulousain et le plan Jaussely, proposé en 1928, va conforter cette tendance. Le programme repose sur un maillage de la ville par un système de voiries établi sur le modèle barcelonais. Le contexte économique et l'état d'esprit des dirigeants restreindront cet immense programme de voiries (400 nouvelles voies seront pourtant créées entre 1918 et 1940). De ce projet on gardera la mise en application d'une réglementation par zones d'habitation définies concentriquement et de densité décroissante du centre vers la périphérie. La couronne la plus extérieure, en marge des faubourgs, ne devait recevoir que des maisons individuelles. Le coefficient d'occupation de la parcelle ne dépasse pas 50%, un retrait obligatoire de 5 m par rapport à l'alignement est imposé de façon à aménager un jardin à caractère décoratif. A l'opposé, le centre ville est réservé aux immeubles collectifs (les parcelles ont vu leur densité croître de 66 à 75%). La hauteur de ces constructions pouvait atteindre 4 à 5 étages, par contre le caractère ornemental des constructions est laissé au libre choix des bâtisseurs.

A l'est et au sud-est de la ville, de nombreux lotissements, mis en œuvre par les promoteurs privés, vont surgir, morceler et réduire l'espace agricole. L'espace public y est réduit, limité à la voie de desserte. C'est la consécration de l'architecture pavillonnaire, conçue sur plan-type. Les architectes travaillent peu sur ces projets et sont exclus de fait de la production urbaine de l'époque. Le pavillon de lotissement, avec son pignon en façade, sa toiture à deux pans, sa palette d'enduits colorés, sa ferronnerie et ses clôtures discrètement art-déco, se révèle en totale rupture avec l'architecture de briques des « toulousaines des faubourgs ». Mais ce type de bâti satisfait aux besoins d'une population à faibles revenus, issue des quartiers insalubres du centre ville et qui, grâce aux crédits à taux réduits (loi Loucheur, 1928), peut accéder à la propriété. Certains lotissements peuvent être attractifs pour des ménages aisés qui font édifier des villas cossues (le Busca, les Chalets ou plus tard, la Côte Pavée et Monplaisir).

L'architecture de ces quartiers est composite, l'absence de règles d'architecture laisse libre cours aux individualités. Ainsi, le style régionaliste ou basco-landais va se développer très largement dans le pavillonnaire de l'entre-deux guerre. Cette vogue permettait, tout en intégrant les nouvelles techniques de construction, d'une part, de satisfaire aux aspirations d'hygiène et de confort et d'autre part, d'affirmer l'engouement pour la côte basque. L'avant garde moderniste trouvera aussi son expression dans quelques rares réalisations de villas, qui ont en commun, le refus de toute anecdote ornementale (villa Dauban par Gibert & Fort –1932- Rue Dr Bonneaud, maison Groussard par Armandary –1931- Av. Crampel, maison Faure par Munvez –1932- Bld Deltour)

Parallèlement, la nouvelle société des HBM (Habitation à Bon Marché) qui bénéficie à ses débuts des financements Loucheur, va réaliser des cités jardins et des immeubles collectifs pour les ménages à faibles revenus.

Les cités jardins (peu nombreuses) ont été construites relativement éloignées du centre ville (Fontaine-Lestang), différemment des collectifs édifiés à proximité du centre-ville. Construits jusque vers 1940, ces immeubles se détachent tant la proportion de leur silhouette est différente de l'environnement bâti ; leur implantation sur la parcelle est moins rigoureuse au fur et à mesure de leur production. L'ensemble du Grand Rond conçu par Montariol en 1929 fut la vitrine de la politique du logement social de l'office : situé dans un quartier aisé, l'architecture de style art-déco est soignée et les logements disposent d'éléments de confort (balcons, salles de bains…) qui sont exceptionnels à l'époque.

Une construction récente, massive, peu diversifiée

En 1948, quelques grands ensembles sont édifiés à proximité du centre (Empalot), mais Toulouse doit étendre sa zone d'urbanisation pour répondre à la demande grandissante de logements (le prix du terrain augmente de 300% entre 1949 et 1954) et la création de lotissements dont la qualité se détériore ne suffit plus à combler les besoins en logements.

Dans les années soixante, des opérations immobilières sont lancées en centre ville (St-Georges, Compans Caffarelli et Port St-Etienne) provoquant une rupture avec la tradition urbaine toulousaine. Les aménagements consécutifs à cette urgence de construire privilégient en priorité la voiture et rompent l'échelle de la ville ancienne : la cité administrative et l'Université des Sciences Sociales, construites en 1966, à l'emplacement de l'arsenal militaire en sont le reflet. Les règles d'urbanisme s'appliquent avec beaucoup de dérogations, notamment pour autoriser les promoteurs privés ou publics à construire, au hasard des emplacements, des immeubles de plus en plus élevés : on ne peut pas éviter la barre Roguet avec ses 20 étages ou l'immeuble de 18 niveaux aux Allées Charles de Fitte, construits en plein faubourg St-Cyprien.

« Toulouse n'a pas échappé au "hard French", ce style international promoteur de la barre en béton, cautionné par un urbanisme moderne et planificateur … »

En 1960, un tiers de la surface du territoire est urbanisé, Toulouse va connaître dans les décennies suivantes une urbanisation accélérée par les programmes lourds (Bagatelle, ZUP du Mirail, …) qui vont désengorger et soustraire le centre ville à la pression des grands programmes.

L'industrialisation du logement va permettre de réduire la crise du logement au prix de l'enlaidissement de la périphérie de la ville. Toulouse n'a pas échappé au « hard French », ce style international promoteur de la barre en béton, cautionné par un urbanisme moderne et planificateur, dont l'Etat, à l'époque, était le grand initiateur (Bordelongue, La Faourette, Bagatelle, Tabar). Aujourd'hui, les programmes de restructuration (démolition de barres, aménagements paysagers, traitement des espaces communs…) de ces quartiers devraient tendre vers une amélioration de la vie sociale et de son environnement.



Immeuble Cristal – quartier Les Arènes

La périphérie toulousaine s'est développée au fur et à mesure d'un urbanisme d'opportunité Les routes d'entrées de ville se sont structurées, leur qualité paysagère est inégale avec l'insertion dans les années soixante, de ternes architectures d'immeubles collectifs qui dominent un bâti traditionnel.

Ces larges avenues favorisent le flux continu du centre ville vers la périphérie. En pied d'immeubles, les commerces de première nécessité, satisfont aux besoins de la clientèle de quartier et de celle, de passage. A l'arrière de ces avenues, se développent des quartiers d'habitat familial, lotissements de maisons aux formes cubiques plantées au centre des parcelles.

L'expansion de Toulouse s'est aussi traduite par une mutation démographique, faisant apparaître une élite urbaine, constituée principalement de jeunes ménages aux revenus substantiels. Ainsi, les promoteurs privés ont rapidement saisi les enjeux d'une telle mutation, en proposant sur le marché des produits immobiliers adaptés.

En réalisant une vingtaine de résidences sécurisées sur l'ensemble de l'agglomération (5500 logements), les promoteurs privés se sont engouffrés dans un créneau lucratif qui exploite « *l'idéal urbain fondé sur une communauté de destin* ».

Ces sortes de « Huis clos résidentiels » procurent à ceux qui ont les moyens financiers d'y pénétrer, en tant que locataire ou propriétaire, le sentiment d'être protégé du monde environnant. Défendus par de hautes clôtures, contrôlés en permanence par des caméras ou des vigiles, ces quartiers privés dotés de parkings, de piscine et d'espaces verts parfaitement entretenus, sont des « *archipels qui viennent se poser sur le territoire urbain d'une manière que l'on peut qualifier de hors-sol…* ». Reliées à la ville par la seule voirie, ces zones d'habitat cossu et standardisé peuvent désagréger le territoire urbain et social.

C'est le même ressort qui a fait de Toulouse, dans les années 90, le terrain idéal de la mise en application de l'investissement immobilier défiscalisé. Attirés par le caractère universitaire de la ville et par le marché locatif des jeunes actifs, les investisseurs immobiliers ont encouragé les programmes de construction fondés sur le principe de la rentabilité. Ainsi, le dispositif Périssol, qui a été largement promu dans les quartiers bénéficiant d'une image sûre, lègue parfois aujourd'hui, des immeubles en copropriétés dont l'entretien par des propriétaires extérieurs à Toulouse pourrait se révéler insuffisant et qui posent désormais la question de leur avenir après les neuf années d'obligation locative.

Si de nombreuses opérations de renouvellement urbain ont été conduites en harmonie avec le tissu existant, en revanche, trop de constructions issues de la promotion privée en secteur diffus n'ont guère été convaincantes concernant l'aspect architectural et urbain, tant le traitement du projet s'impose comme une réponse réductrice à la réglementation urbaine (respect des prospects, toiture tuile, couleur du crépis, utilisation de la brique…).



TNT rue Labeda – quartier Saint-Georges

« Désormais les insertions architecturales sont davantage respectueuses du tissu ancien… »

A l'inverse et dans le même temps, les bailleurs publics ont réalisé des opérations exemplaires, où la recherche de qualité a été moteur du projet.

En outre, certains équipements publics ou de services et quelques bâtiments d'activités affichent une véritable modernité architecturale comme les collèges route de St-Simon ou celui de Jolimont, la poste et centre de tri de la Côte Pavée, la cité de l'espace, les bâtiments d'Air France à Basso Cambo et ceux de la Barigoude, le centre de calcul Evariste Gallois du CNES, le Stadium, la Médiathèque, le Zénith….

Déjà, à partir des années quatre vingt, les pouvoirs publics ont insufflé une dynamique en multipliant les opérations de réhabilitation du patrimoine (Manufacture des Tabacs, Bazacle, les Abattoirs), complémentaires aux opérations de valorisation du centre ancien (OPAH, opérations façades).

Désormais les insertions architecturales sont davantage respectueuses du tissu ancien, privilégiant la douceur et l'humilité, tel le nouveau théâtre construit en 2001, rue Labéda (à l'emplacement de l'ancien lycée hôtelier). Sa façade reprend les enseignements d'une architecture toulousaine assimilée : sobriété, monumentalité réduite, alignement sur rue, utilisation de la brique.



Quartier Arnaud-Bernard

Toulouse fait partie de ces villes qui se défend de l'image stressante de la métropole qu'elle est. Dans la ville centre, les nombreux jardins privatifs, la faible hauteur du bâti, l'utilisation bavarde de la brique, lui confèrent cette légitime illusion de calme et de tranquillité campagnarde.

Toulouse a le visage de son Histoire : un centre-ville maillé de petites ruelles irriguant les grandes avenues, où se côtoient édifices religieux et hospitaliers, hôtels de la Renaissance et grands immeubles de rapport ; des faubourgs aux allures des villages ; des zones d'habitat pavillonnaires aux jardinets soignés. C'est cet ensemble qui constitue le pôle identitaire de l'agglomération. L'harmonie de ces lieux chargés d'histoire, ne saurait pourtant faire oublier ces « ratages », trop précisément datés, qui marquent le paysage urbain et qui rappellent que la notion d'esthétique urbaine s'impose sur l'ensemble de la ville.

SOURCES

- *Toulouse monumentale - Pyrénées magazine - Pierre Rey - Milan Presse - 1997*
- *Les plans d'urbanisme de Toulouse au XXème siècle - Jean Colombani*
- *Atlas historique des villes de France*
- *« Toulouse, 20 siècles d'évolution » par Christian Cau - 1987*
- *« Brève histoire de l'architecture en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale » J.P. Le Tallec*
- *« des villes privées à la française » H. Belmessous - Le monde diplomatique - novembre 2002*
- *« Toulouse, un risque de récession sociale » MC Jaillet - 15 novembre 2000*
- *Immobilier & Territoire Conseille. Périssol. - Février 1998*
- *« Les HLM ne sont plus ce qu'elles étaient » La Dépêche du Midi – 22 novembre 2000*
- *« Les pièges de la défiscalisation » I. Rey Lefebvre Le Monde - 14 Janvier 2002*

1/ Le Territoire toulousain à plusieurs échelles …

1-1/ Les caractéristiques essentielles

C/ Une ville de creuset social aujourd'hui tendue vers l'excellence

L'histoire et la géographie de Toulouse a fait de la ville un lieu privilégié d'accueil des migrants et d'ouverture à différentes cultures. Cette diversité créatrice est aussi ce qui la rend si particulière et attachante. L'attractivité grandissante qu'elle connaît depuis quelques décennies en lien avec son essor économique dans des secteurs de pointe accentue encore l'importance des flux migratoires, en modifiant progressivement la structure de la population.

Un brassage de population sans cesse renouvelé

Au cours du 20e siècle, Toulouse a connu une croissance démographique soutenue, en raison d'arrivées parfois massives de populations, fuyant les guerres ou issues de l'exode rural.

Ainsi, entre 1921 et 1939, Toulouse compte 50 000 habitants supplémentaires et atteint 225 000 habitants.

Cette population nouvelle est issue de l'immigration régionale, mais aussi des réfugiés du nord de la France, de l'Italie et de l'Espagne.

De 1954 à 1968, l'accélération de l'exode rural accroît sensiblement la population toulousaine, à laquelle se joignent quelque 25 000 Français d'Algérie, et une main d'œuvre issue de l'Espagne, du Portugal et des pays du Maghreb.

Ce dynamisme ne fut contrarié que pendant une quinzaine d'années -entre 1968 et 1982- en raison d'un solde migratoire très négatif au profit des communes de la périphérie. On assista même à une baisse de la population. En 1990, le solde migratoire toujours négatif est toutefois compensé par le solde naturel et la population augmente légèrement sur la période 1982–1990. Depuis lors, l'afflux de populations accompagne l'accroissement des naissances pour augmenter le nombre de Toulousains d'environ 3 200 personnes par an.

	1954-1962	*1962-1968*	*1968-1975*	*1975-1982*	*1982-1990*	*1990-1999*
Nombre d'habitants	*+ 54 860*	*+ 47 072*	*- 3 000*	*- 25 801*	*+ 10 693*	*+ 31 662*
Solde naturel		*16 923*	*20 227*	*13 228*	*15 780*	*22 250*
Solde migratoire		*30 149*	*- 17 227*	*- 39 029*	*- 5087*	*9 412*

Source : INSEE - Evolution démographique de la population de Toulouse

« Toulouse …/… s'est au fil des siècles bâtie une réputation d'accueil commencée en 1226, lorsque les Capitouls érigèrent le droit d'asile et le bannissement de l'esclavage en vertus locales, décidant que tous les réfugiés qui rejoignaient la ville devenaient « francs et quittes ».

Depuis la cité a régulièrement prouvé sa capacité intégratrice, avec les Italiens d'abord à la fin du siècle dernier, puis les Juifs et les Pieds-noirs. Mais ce sont surtout les quelques 20 000 Espagnols qui s'y installèrent pour fuir le franquisme qui en fournissent la meilleure illustration. Et Toulouse possède une faculté d'absorption telle qu'on ne sait trop depuis qui, d'elle ou de ses nouveaux venus, a le plus apporté à l'autre.

Toujours est-il que sur la ligne 10, tôt le matin, il n'est pas rare d'entendre le castillan chanter aux oreilles et que la nuit venue la culture d'Outre-Pyrénées, basque, catalane ou andalouse, et ses cousines sud-américaines sont chez elles sur les bords de la Garonne, où l'on déguste tout aussi volontiers les chatoyantes tapas que le roboratif cassoulet ».

Extrait de « Toulouse, Intime, Monumentale, Capitale », Pyrénées Magazine, 1997

… et un lieu de vie accueillant pour les nombreux émigrants d'aujourd'hui

Toulouse connaît depuis 1982 un phénomène nouveau : le renouvellement de près d'un tiers de ses habitants, ce qui signifie qu'en 1999, près d'un habitant sur trois ne résidait pas à Toulouse dix ans auparavant. Ce constat qu'une grande mobilité anime la société locale, suscite plusieurs interprétations possibles.

Cette instabilité témoigne sans doute du réel dynamisme économique de la ville ; elle peut aussi signifier une difficulté pour certains ménages à demeurer sur le territoire de la ville-centre, dans le contexte, par exemple, de l'agrandissement de la famille, nécessitant un logement plus grand, mais qui ne serait accessible qu'à un coût trop élevé. En effet, si dans la période 1990-1999, 125 000 personnes sont venues habiter Toulouse, dans le même temps, 115 000 habitants ont quitté la ville.

Néanmoins, il faut pondérer cette analyse par le poids des étudiants : 50 000 d'entre eux ont été recensés à Toulouse en 1999.



Jour de marché – place du Capitole

« Un tiers des habitants se renouvelle tous les dix ans depuis 1982. »

L'attractivité de Toulouse joue déjà sur la proximité. Ces dix dernières années, près de 41 % des nouveaux arrivants à Toulouse proviennent de la région Midi-Pyrénées. Mais la zone d'attraction de Toulouse dépasse largement les limites régionales. 49 % des arrivants proviennent d'une autre région de France, et en particulier de l'Ile-de-France.

Et 10 % sont originaires du Maghreb et d'autres pays d'Europe (les Espagnols sont encore nombreux à s'être installés dans la région toulousaine, mais aussi les Portugais, les Britanniques, les Allemands et les Italiens).

« La moitié des toulousains est née ailleurs qu'en Midi-Pyrénées.»

Les nouveaux Toulousains sont jeunes. Environ la moitié des arrivants dans la ville entre 1990 et 1999 ont moins de 30 ans. Ce sont souvent des personnes célibataires ou des couples sans enfant. La part des étudiants est d'ailleurs élevée, provenant en premier lieu de la région. L'arrivée des autres actifs est très liée aux secteurs d'activité en croissance : aérospatiale, informatique, électronique…

Les communes à la périphérie de Toulouse sont aussi concernées aujourd'hui par l'installation de nouveaux migrants. Elles ont en effet accueilli sur la même période environ 100 000 arrivants. Il s'agit d'étudiants, de familles et d'enfants (67%) en banlieue et presque exclusivement de familles, aux revenus plus modestes qui recherchent de grands logements dans des maisons individuelles en couronne périurbaine.
Cette répartition sociale et spatiale accentue un phénomène de spécialisation de l'espace sur lequel nous reviendrons.

Pour autant, Toulouse demeure une ville très intégratrice, si l'on considère la diversité des origines de la population toulousaine.

En effet, la moitié des habitants est née ailleurs qu'en Midi-Pyrénées, 34 % dans d'autres régions de France et 16 % à l'étranger. En plus une dizaine de nationalités est représentée provenant pour l'essentiel des pays du Bassin Méditerranéen.

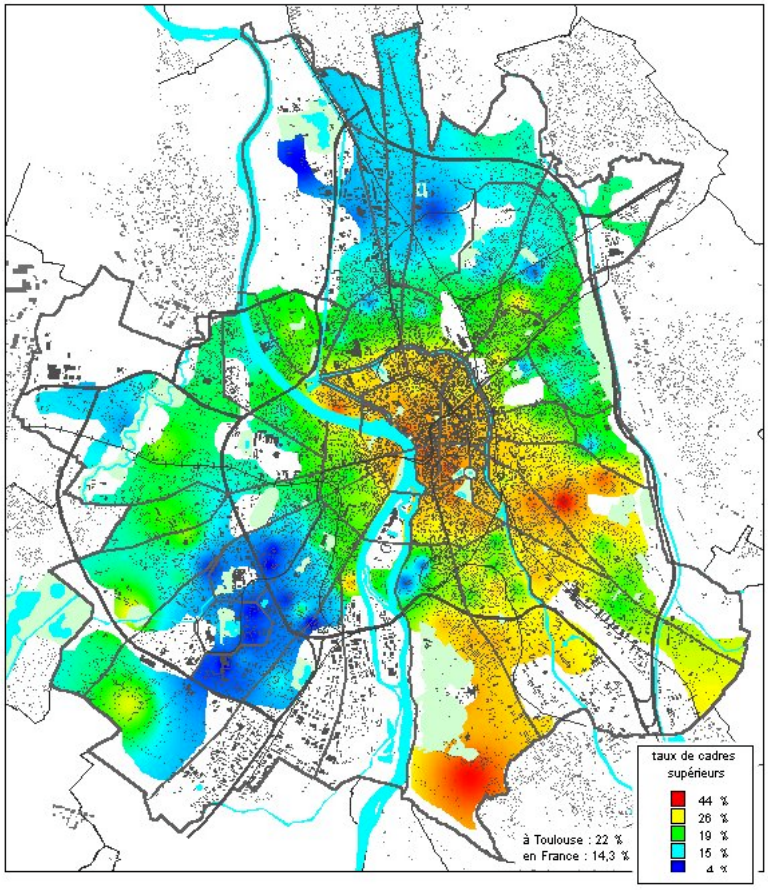
	Nombre d'arrivants	Part dans l'ensemble des arrivants
Département hors Toulouse	28 200	19 %
Région Midi-Pyrénées hors Haute Garonne	32 600	22 %
Autres régions françaises + DOM - TOM	73 000	49 %
Autres pays du monde	15 700	10 %
Total	149 500	

Source : INSEE / RGP 1999 - La provenance des nouveaux arrivants depuis 1990

Une diversité qui se focalise sur les cadres supérieurs et les diplômés

Toulouse est une ville de creuset social, si l'on considère l'origine géographique des habitants. Cependant, un certain élitisme semble prévaloir en effet à la faveur de l'attractivité que suscitent à la fois les qualités de l'enseignement supérieur et de la recherche et les exigences en matière d'emploi des secteurs de pointe.

Les cadres supérieurs représentent 22% de la population active en 1999.



Ainsi, le profil des arrivants tend à se caractériser par un niveau d'études élevé, et des compétences d'encadrement hautement spécialisées. Ainsi, près d'un quart de ces arrivants est titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle ou d'un diplôme d'ingénieur d'une grande école. Ils occupent plus souvent un emploi de cadre supérieur ou de cadre intermédiaire que les toulousains non migrants. C'est le cas en particulier des nouveaux toulousains en provenance d'Ile de France.

De fait, le nombre de diplômés du supérieur a progressé sur Toulouse de 23 000 personnes (11 000 hommes et 12 000 femmes) entre 1990 et 1999 (52 000 personnes sur l'aire urbaine).

La part des cadres supérieurs dans la population active ayant un emploi continue de progresser pour atteindre 22 % alors qu'ils ne représentaient encore que 18 % en 1990.

Les catégories des cadres moyens et des professions intermédiaires se maintiennent à 23 %, tandis que la part des employés et des ouvriers diminue de 45 % à 35 %.

Sur la même période, le taux de chômage a augmenté de 12,8 % à 18,6 % (recensement 1999) et concernait 34 000 personnes actives en 1999 (Bordeaux : 19%, Nantes : 17,8% …).

En 2003, les demandeurs d'emploi sont au nombre de 26 600 personnes environ (source Direction Départementale du Travail).

Cette évolution, supérieure à la moyenne nationale, paraît confirmer cette propension à attirer des cadres supérieurs et des diplômés.

	1990		1999	
Population active ayant un emploi, dont	142 000		148 000	
Ouvriers		21 %		14,2 %
Agriculteurs		0,2 %		0 %
Personnels de service		5,2 %		7,5 %
Employés		24,1 %		21,2 %
Professions intermédiaires		24,5 %		23 %
Cadres supérieurs		18,5 %		22 %
Indépendants, employeurs		6,5 %		12,1 %
Sans emploi	21 000	12,8 %	34 000	18,6 %

Source : INSEE – RGP 1990 et 1999 – enquête emploi, mission INSEE du CES

Evolution des catégories socio-professionnelles à Toulouse

Toulouse est une ville attractive et on peut penser que la mobilité des personnes diplômées restera importante aussi bien dans le sens des départs que dans celui des arrivées de nouveaux ménages. Ces perspectives démographiques sur le profil dominant des nouveaux arrivants doivent être prises en compte pour répondre aux besoins de ces populations nouvelles tout en satisfaisant les besoins des personnes stabilisées et des personnes peu ou pas qualifiées présentes sur le territoire, notamment par le maintien des secteurs industriels ou artisanaux non encore soumis à la pression foncière.

SOURCES

- *INSEE – recensement général de la population 1990 et 1999 …*
- *Pyrénées magazine – Toulouse, Intime, Monumentale, capitale – Milan presse - 1997*
- *« Atlas historique des villes de France » - 1996*
- *« Toulouse, 20 siècles d'évolution » par Christian CAU - 1987*
- *SDAT - outil de veille, tableau de bord - exercice 2000 – AUAT*
- *Atlas de l'Aire Urbaine de Toulouse – AUAT / INSEE - 2002*
- *« ils sont surtout jeunes et diplômés » - La Dépêche du Midi – 25 octobre 2000*



L'industrie en Midi-Pyrénées

(hors énergie)

Etablissements de 50 salariés et plus



Source : Insee, Base Relationnelle Interrégionale de Données sur les Grands Etablissements (Bridge), 1999

1/ Le territoire toulousain à plusieurs échelles ...

1.2/ L'environnement régional

A/ Evolution métropolitaine et contexte régional

Depuis sa promotion au rang de métropole d'équilibre dans les années soixante, Toulouse a su faire fructifier le transfert d'activités industrielles, ce qui a contribué fortement au développement métropolitain que l'on connaît actuellement.

Le dynamisme toulousain contraste néanmoins avec le déclin de certains bassins d'habitat de la région, touchés par la crise des industries traditionnelles.

L'industrialisation de Toulouse pour accompagner sa vocation de métropole d'équilibre

Historiquement, Toulouse a toujours été reconnue comme un important centre administratif régional, une capitale culturelle, universitaire et commerciale, mais ne bénéficiait pas d'une tradition industrielle forte. Jusqu'au début du 20ème siècle, l'industrie toulousaine se limitait pratiquement à la transformation de produits agricoles ; la ville restait très enclavée dans son espace régional, excentrée par rapport aux grands centres industriels de l'époque. Ce handicap structurel constituera par la suite un de ses principaux atouts : en effet, dans le contexte particulier de la première guerre mondiale, le gouvernement choisit Toulouse pour installer des industries stratégiques telles que la chimie, l'armement ou l'aéronautique.

Autour de l'usine Latécoère, créée dès 1917 et spécialisée dans la construction d'avions militaires, Bréguet, Potez et Sud-Aviation constituent l'embryon d'un complexe aéronautique ; ces premières implantations vont favoriser l'émergence et le développement d'un important réseau de sous-traitance et de filières associées, et fonder ainsi les bases d'un véritable tissu industriel. Parallèlement, le lancement de l'Aéropostale offre à Toulouse un renom international et contribue à associer fortement l'aéronautique à l'image de la ville.

« Jusqu'au début du 20ème siècle, l'industrie toulousaine se limitait pratiquement à la transformation de produits agricoles. »

Après la seconde guerre mondiale, l'industrie locale se regroupe autour d'Aérospatiale, à l'origine des programmes Caravelle, Concorde et ATR (ces deux derniers étant respectivement menés en partenariat avec la Grande-Bretagne et l'Italie).

Promue métropole d'équilibre au début des années soixante, dans le cadre de la politique nationale de décentralisation et d'aménagement du territoire, Toulouse bénéficie alors d'importants transferts d'activités dans des secteurs de pointe, en particulier l'aéronautique, le spatial et l'électronique.

« Promue métropole d'équilibre au début des années soixante, Toulouse bénéficie alors d'importants transferts d'activités. »

Cette décision aura des répercussions considérables sur le devenir de la ville, qui se voit dotée des grands services et équipements publics permettant de consolider sa dynamique de développement, notamment le complexe universitaire et scientifique de Rangueil, et accueille Sup Aéro, l'ENAC (Ecole Nationale de l'Aviation Civile) puis le CNES (Centre National des Etudes Spatiales), transférés à Toulouse dans les années 60/70. Cette politique de décentralisation permet à Toulouse de réaffirmer sa position de ville universitaire, de diversifier son positionnement économique et industriel tout en l'orientant vers des créneaux particulièrement porteurs et surtout de renforcer les synergies entre les établissements d'enseignement et de recherche et le tissu industriel local.

En 1968, le leader mondial des semi-conducteurs, Freescale Semiconducteurs France SAS (ex MOTOROLA), installe à Toulouse sa première usine hors des Etats-Unis. Cinq ans plus tard, la création d'Airbus marque une nouvelle accélération dans la dynamique de croissance toulousaine et son ouverture vers l'international. Le consortium européen regroupant Aérospatiale, British Aerospace, l'Espagnol CASA et l'Allemand DASA, installe un important site de production à Toulouse. Parallèlement, la ville continue à accueillir des décentralisations d'entreprises publiques, par exemple les services de Météofrance cette même année.



CNRS – quartier Rangueil

L'installation d'Alcatel Space en 1982, puis de Matra Marconi Space (aujourd'hui Astrium), jouera un rôle comparable à celui de l'Aérospatiale en son temps, à savoir structurer le tissu industriel toulousain autour d'un nouveau secteur très porteur.

Ainsi, grâce à l'essor des hautes technologies, à son important potentiel universitaire, de recherche et de formation supérieure, aux synergies entretenues avec le tissu industriel local, Toulouse a connu au cours des deux dernières décennies un développement économique sans précédent, lui permettant d'affirmer son positionnement sur le plan national comme européen.

Le déclin des activités traditionnelles et les disparités dans la croissance démographique en région Midi-Pyrénées

Le secteur aérospatial constitue non seulement le socle majeur de l'économie toulousaine et de son développement métropolitain, mais c'est également la clef de voûte de l'industrie régionale, ce qui constitue une des particularités du système productif midi-pyrénéen. C'est sur lui que repose la capacité exportatrice de la région toute entière, de même que son attractivité vis à vis des entreprises étrangères. Il constitue l'élément moteur pour quelques 350 établissements industriels et 200 prestataires de services et oriente également l'activité dans de nombreux autres domaines, dans l'industrie comme dans le tertiaire.

« Le premier employeur industriel régional reste la filière agricole et alimentaire »

L'essor des industries d'équipements électriques et électroniques, de la métallurgie et de la transformation des métaux, facteurs du renouveau industriel de Midi-Pyrénées ces dernières années lui est en grande partie redevable. L'industrie régionale ne se limite pas pour autant à l'aérospatial et à ses dérivés ; le premier employeur industriel reste la filière agricole et alimentaire, qui est parvenue à maintenir ses effectifs au cours de la dernière décennie.

D'autres secteurs, tels que la chimie et la pharmacie, ou les industries des équipements mécaniques, ont su se renouveler et endiguer le déclin de certaines de leurs fabrications.

En 1990, Midi-Pyrénées était la 14ème région française par son PIB par habitant ; elle s'est aujourd'hui hissée au 8ème rang, grâce à la valeur ajoutée des services. Le secteur tertiaire représente près des trois quart du PIB régional, tandis que l'ensemble du secteur industriel est tombé à moins d'un cinquième. Ce progressif déclin industriel renvoie à la crise de certaines activités traditionnelles en Midi-Pyrénées. Durant la seconde moitié du vingtième siècle, des pans entiers de l'industrie régionale se sont littéralement effondrés : textile, cuir, extraction minière,... Dans le textile, l'habillement et le cuir, premier employeur de l'industrie régionale il y vingt ans encore, l'emploi a été réduit de moitié au cours des dix dernières années. Ces pertes s'ajoutent aux réductions massives d'effectifs intervenues antérieurement, à partir des années soixante ou soixante-dix, selon les secteurs. Ces restructurations lourdes ont également eu des répercussions profondes sur le plan démographique. Ainsi, après le mouvement d'exode rural qui a touché Midi-Pyrénées, comme l'ensemble du territoire national, tout au long de la première moitié du vingtième siècle, la seconde moitié du siècle a été marquée par le déclin de plusieurs villes moyennes de la région et de leurs bassins d'habitat.

« 94 % de la croissance démographique de Midi-Pyrénées se concentre sur 346 communes de l'aire urbaine de Toulouse. »

En termes de population, le dernier recensement fait apparaître de sensibles disparités d'évolution au sein d'un espace régional globalement en forte croissance (près de 118 000 habitants supplémentaires entre 1990 et 1999). En effet, les gains de population ne concernent que 7 aires urbaines sur les 19 que compte la région, et l'essentiel de cette croissance (94%) se concentre sur l'aire urbaine toulousaine. Les pôles urbains d'Albi, Montauban, Rodez, Cahors, Pamiers et Figeac sont ceux qui voient leur population augmenter sur la dernière décennie, mais dans de moindres proportions que la métropole régionale (de +1.4% à + 4.8%, contre +15%).

Les pertes les plus sensibles (entre -5% et -10%) se localisent sur Decazeville, Carmaux, Mazamet et Graulhet. On constate que ce sont précisément les sites ayant subi les reconversions industrielles les plus lourdes, dans des activités traditionnelles telles que l'extraction minière (Decazeville et Carmaux) ou le cuir et la laine (Mazamet et Graulhet).

Il y a donc un contraste entre la dynamique de développement toulousaine et celle du reste de la région, tant sur le plan économique que démographique ; à cela s'ajoutent également des structures d'âges très différenciées. En Midi-Pyrénées, les plus de 60 ans représentent en moyenne un quart de la population, contre 21% en France. Mais le Lot, le Gers, l'Ariège et l'Aveyron atteignent ou dépassent les 30%, quand la Haute-Garonne se distingue au contraire par une faible proportion de personnes âgées (19%). Les mouvements migratoires contribuent pour une large part à ces résultats.

De 1990 à 1999, plus de 350 000 personnes sont venues s'installer en Midi-Pyrénées, dont la moitié en Haute-Garonne. Ces nouveaux arrivants sont plutôt jeunes, (70% a moins de 40 ans) et contribuent donc à ralentir le vieillissement global de la région. La Haute-Garonne est cependant le seul département où les 20-29 ans sont majoritaires parmi les arrivants ; les autres départements attirent plutôt des familles constituées, mais aussi des ménages qui se retirent au moment de la retraite, participant ainsi à la sur-représentation des personnes âgées.

Une dynamique économique et démographique débordante pour l'agglomération

Sur une longue période, l'agglomération toulousaine connaît la croissance démographique la plus forte, en valeur absolue, de toutes les agglomérations françaises, accueillant en moyenne chaque année 10 000 à 15 000 habitants supplémentaires. En moins de trente ans, dynamisée par une économie en plein essor, Toulouse s'est propulsée au rang des grandes métropoles régionales : une période « faste » pour l'agglomération, mais cette croissance urbaine extrêmement rapide a aussi induit certains déséquilibres ou dysfonctionnements.

Durant les années 1980, la population des communes de banlieue a augmenté sur un rythme huit fois plus rapide que celui de la ville centre. Même si les écarts de croissance se sont réduits au cours de la dernière décennie, la dynamique de peuplement de la banlieue, ainsi que de la couronne périurbaine (constituée par près de 200 communes autour de l'agglomération), est encore le double de celle de Toulouse (respectivement +2.1% et +2% contre 0.9%).

Malgré ce relatif mouvement de recentrage de sa croissance démographique, l'agglomération toulousaine s'est ainsi considérablement « étalée » ces dernières années, tant sur le plan géographique qu'administratif. La notion d'agglomération retenue par l'INSEE est fondée sur le critère de la continuité du bâti ; le périmètre de l'agglomération toulousaine a ainsi intégré 14 communes supplémentaires en 1999, afin de tenir compte de la progression de l'urbanisation au cours des dernières années. Dans sa configuration actuelle, elle compte désormais 72 communes et plus de 760 000 habitants.

Le paysage urbain de la métropole toulousaine a connu de profondes mutations au cours des dernières décennies, liées à ce mouvement d'étalement du tissu bâti mais aussi à une sensible densification autour de la ville centre et le long des axes de communication. Le coût des terrains à bâtir a très fortement augmenté sur les communes de première couronne, entraînant une forte diminution de la consommation d'espace au sein de l'agglomération ; mais le mouvement d'étalement urbain s'est reporté sur les communes périurbaines.

Ce surcoût foncier contribue à l'augmentation du coût des logements et rend la proche banlieue moins accessible pour les populations à revenus modestes, notamment en maisons individuelles. La construction pavillonnaire se développe de manière intensive dans les communes périurbaines, ce qui renforce le mitage et la spécialisation de ces territoires.

A l'inverse, les communes de première couronne offrent depuis une dizaine d'années un parc de plus en plus diversifié, grâce à augmentation de l'offre locative et à une production qui s'équilibre entre collectif et individuel. Cette tendance participe à la constitution, dans la continuité du territoire communal toulousain, d'un véritable pôle urbain métropolitain.

L'aire urbaine toulousaine compte 400 000 emplois et est en forte progression depuis 1990 (+1.5% par an, contre +0.3 à +0.7% dans les autres aires urbaines françaises). Outre ce niveau de développement, elle se caractérise aussi par la forte concentration de l'emploi sur le pôle urbain (90%) et surtout sur la ville centre (60%) ; Toulouse se distingue ici des autres aires urbaines françaises où la concentration des emplois sur la ville centre n'atteint que 40% en moyenne.

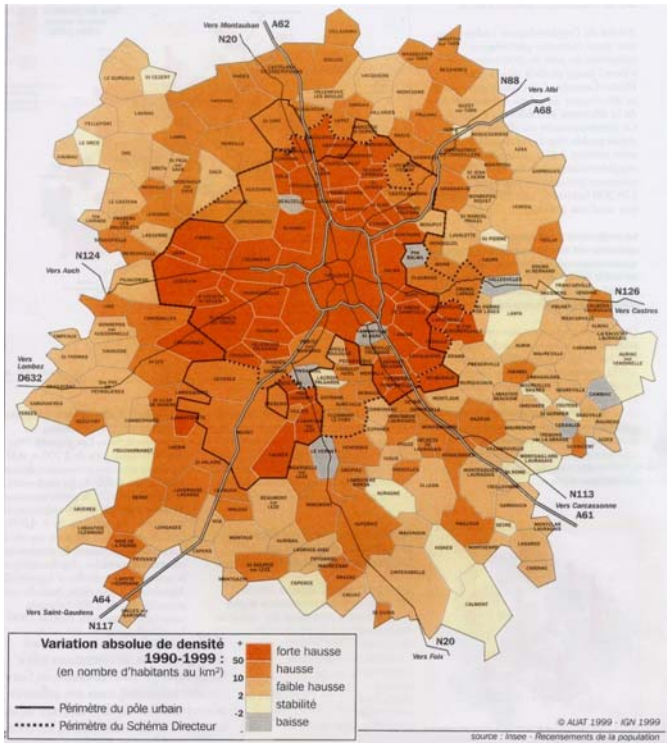
La croissance de l'emploi sur l'agglomération, particulièrement forte au cours des 10 dernières années (40 000 emplois créés) se caractérise aussi par l'augmentation rapide des emplois les plus qualifiés. Le pôle toulousain affirme ainsi son positionnement sur les fonctions métropolitaines supérieures, notamment par sa spécialisation dans les hautes technologies.

« L'agglomération toulousaine accueille en moyenne de 10 000 à 15 000 habitants supplémentaires chaque année. »



	1975/1982	1982/1990	1990/1999
Aire urbaine		1,56	1,63
Agglomération		1,48	1,56
Toulouse		0,34	0,98

Taux de croissance démographique - Source : INSEE 1999



Variation absolue de densité 1990-1999

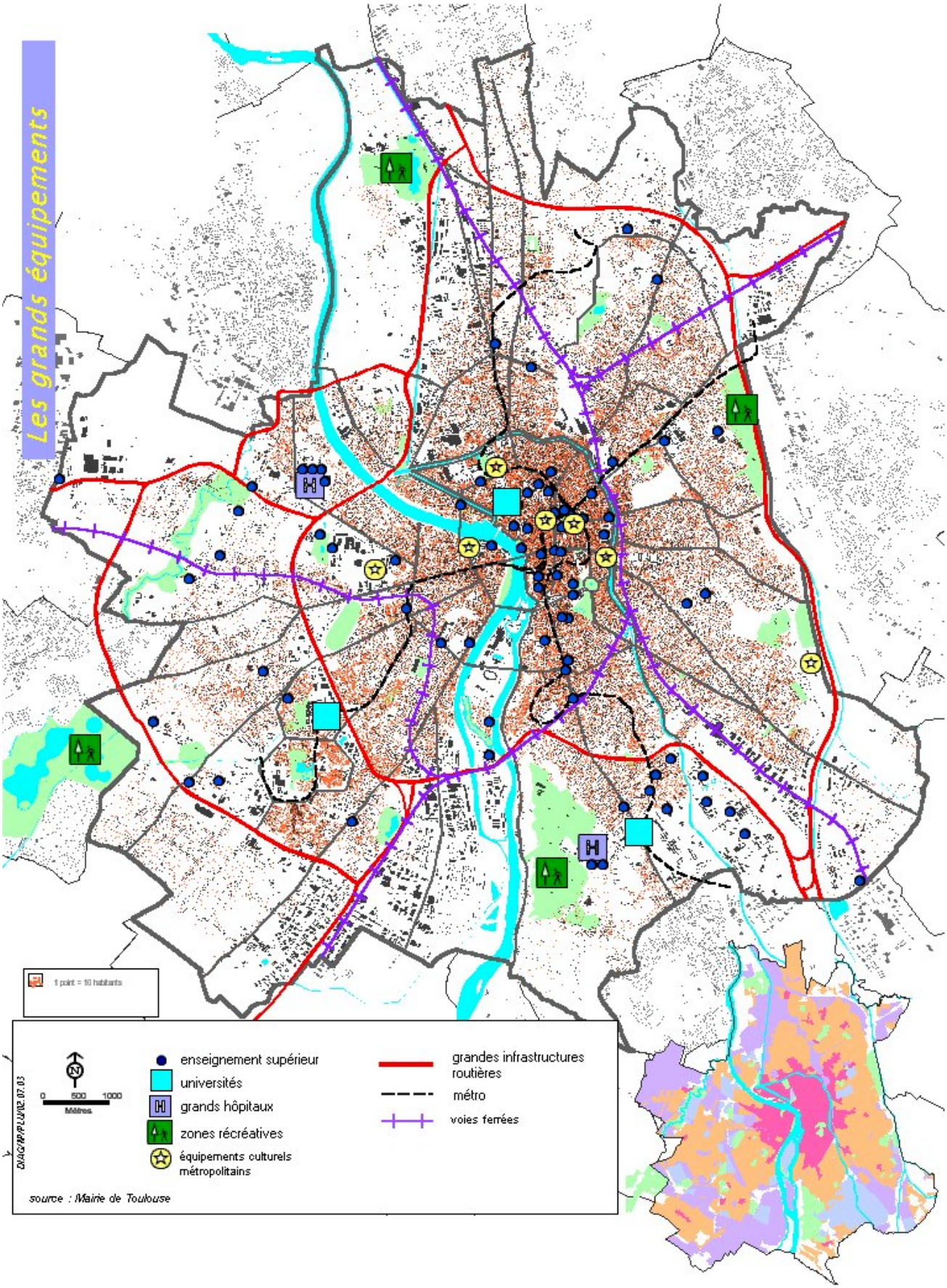
Les plus grandes entreprises sont concentrées sur Toulouse et la première couronne et on observe des spécialisations par zones : logistique au nord, commerce au sud, hautes technologies au sud-est et à l'ouest, aéronautique autour de l'aéroport, services tertiaires sur Toulouse.

Le marché de l'immobilier d'entreprise traduit à la fois ces effets de polarisation et la dynamique globale de l'agglomération : l'activité de l'immobilier d'entreprise reste prédominante sur Toulouse, Balma, Blagnac, Colomiers, Labège, Ramonville et Portet sur Garonne, marquant ainsi un lien très direct avec les secteurs les plus dynamiques de l'agglomération. les transactions sont en progression constante dans les années 1999 à 2001 et l'agglomération se situe sur ce plan en deuxième position parmi les métropole régionales, juste derrière Lyon et loin devant Bordeaux, Lille et Aix-Marseille.

« 60% des emplois de l'aire urbaine sont localisés à Toulouse. »



secteur de La Plaine – quartier Montaudran


Les grands équipements
1 point = 10 habitants
enseignement supérieur
universités
grands hôpitaux
zones récréatives
équipements culturels métropolitains
grandes infrastructures routières
métro
voies ferrées
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse

Les grands équipements présents à Toulouse contribuent également au développement métropolitain, à son attractivité et à son rayonnement.. Ils profitent à l'ensemble de la région Midi-Pyrénées.

- Les universités, les grandes écoles et toutes les formations supérieures ne cessent d'augmenter leurs effectifs. En dix ans, Toulouse compte 33 000 étudiants de plus pour atteindre près de 110 000 étudiants venant pour l'essentiel de la Région.
- Les grands hôpitaux ont une vocation régionale voire nationale. Ils accueillent plus de 150 000 patients par an et assurent plus d'un demi million de consultations externes.
- Les grands équipements culturels et de loisirs accueillent des manifestations de niveau national et international. Outre les musées et les grands théâtres (Capitole, Halle aux grains…) la plupart modernisés ces dix dernières années, la ville s'est fortement dotée de nouveaux équipements prestigieux : la Cité de l'espace et le Palais des Congrès en 1997, le théâtre de la Cité en 1998, le Zénith en 1999, le Musée d'art contemporain en 2000….
- Enfin, Toulouse dispose pour les loisirs et les activités sportives de détente de 4 grandes zones récréatives réparties au 4 points cardinaux de son territoire

« Les grands équipements présents à Toulouse contribuent également au développement métropolitain, à son attractivité et à son rayonnement. Ils profitent à l'ensemble de la région Midi-Pyrénées. »

Parallèlement, l'offre en équipements et services de niveau local s'est renforcée sur l'ensemble des communes de première couronne, même si certaines d'entre elles accusent encore sur ce point un réel retard par rapport à leur développement démographique.

En termes de grandes infrastructures de transports, Toulouse est au centre de réseaux routiers et ferroviaires en étoile, et au croisement des axes autoroutiers Bordeaux-Narbonne-Barcelone et Bayonne-Montpellier-Lyon. Si la desserte ferroviaire a été fortement améliorée pour les déplacements internes à l'agglomération (via les gares des Arènes et de Colomiers), le Sud-Ouest était jusqu'au C.I.A.D.T. (Comité Interministériel de l'Aménagement Du Territoire) du 18 décembre 2003, la « grande oubliée » du réseau T.G.V. qui se développe actuellement vers Metz-Strasbourg et la liaison Rhin-Rhône. Midi-Pyrénées risque de rester à l'écart des liaisons entre la France et l'Espagne.

Par ailleurs, l'étoile autoroutière ne dispose toujours pas d'un grand contournement de l'agglomération permettant d'absorber les flux longue distance en transit, lesquels sont rabattus sur la rocade toulousaine et contribuent à la saturation du trafic. Confrontées à un problème analogue, d'autres grandes métropoles telles que Lyon, Bordeaux ou Marseille, ont déjà avancé sur des projets de solution.



Rocade Ouest

Les programmes autoroutiers des années 1980-90 avaient permis le désenclavement de Toulouse et contribué à son développement. La dynamique de croissance métropolitaine appelle de nouvelles infrastructures pour répondre aux enjeux de développement actuels et futurs. Les études pour la création d'une ligne TGV et l'aménagement d'un second aéroport en font partie, afin d'absorber l'augmentation du trafic aérien mais aussi appuyer le pôle de construction aéronautique ; en effet, l'aéroport de Toulouse-Blagnac a la particularité unique en France de voisiner avec les grands constructeurs aéronautiques européens, Airbus et ATR.

« L'étoile autoroutière ne dispose toujours pas d'un grand contournement de l'agglomération. »

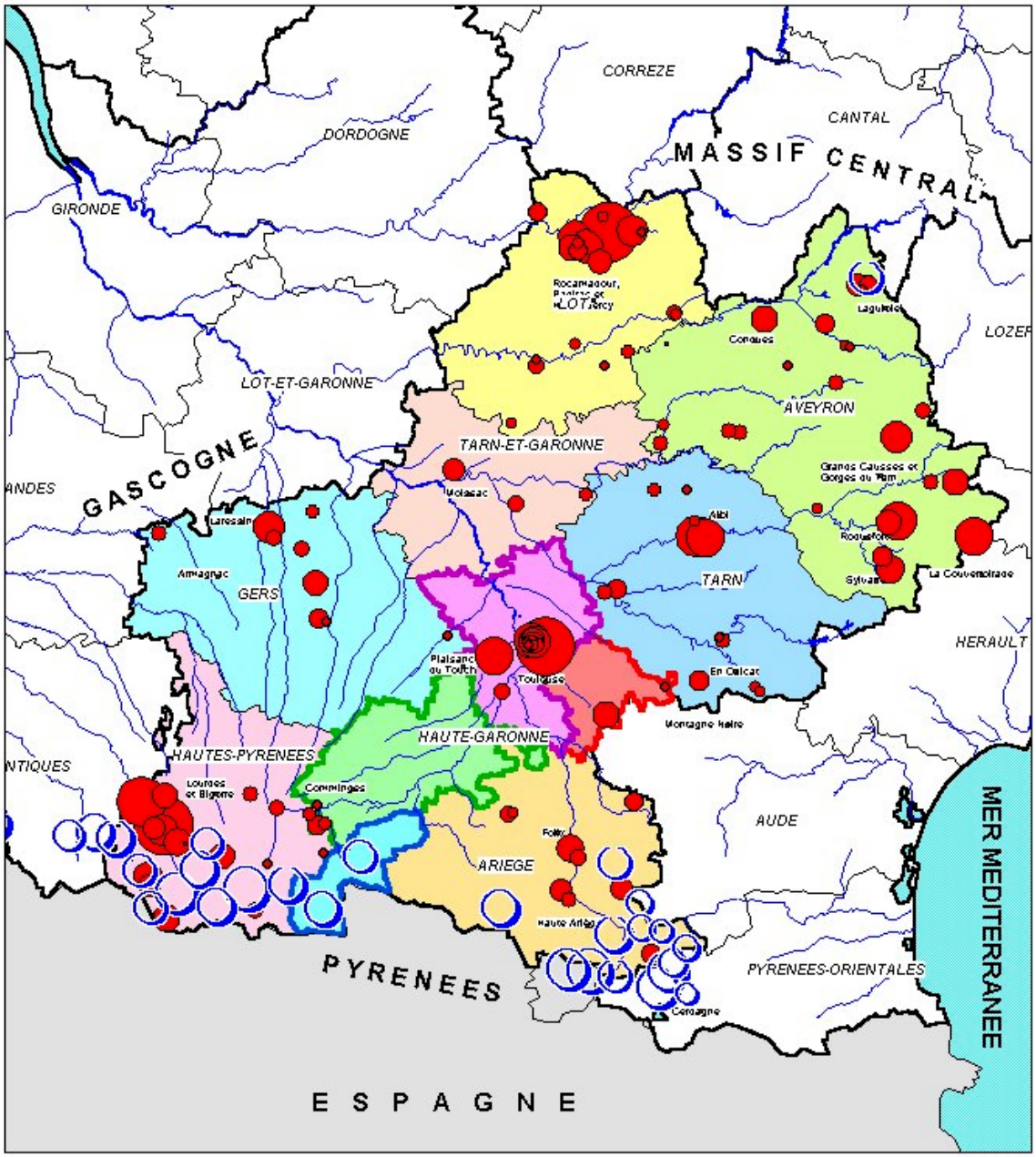
La métropole toulousaine concentre une grande partie de la population, de l'emploi et de l'activité économique régionale, mais sa dynamique de croissance s'étend aussi au-delà de l'agglomération, vers les communes périurbaines, et dépasse également les limites départementales, le long des grands axes routiers et jusqu'aux agglomérations à moins d'une heure du « Grand Toulouse ».

A l'époque où émerge fortement le pouvoir des grandes agglomérations, elle dispose de nombreux atouts pour poursuivre son développement et affirmer son positionnement au sein de l'espace national comme européen. Les principaux enjeux pour la croissance métropolitaine future apparaissent devoir se focaliser sur un « rattrapage » en termes de grandes infrastructures de desserte - contournement de l'agglomération, TGV Grand Sud-Ouest, aéroport-, ainsi que sur l'amélioration des grands équilibres socio-économiques et urbains.

SOURCES

- *6 pages n°48 ; « L'industrie en Midi-Pyrénées »; INSEE - juillet 2001*
- *6 pages n°49 ; « Ralentissement de l'activité en Midi-Pyrénées »; INSEE - juillet 2001*
- *« Toulouse ECO » - Ville de Toulouse - 2000*
- *Rapport annuel de l'Observatoire Economique et Social ; CBE Sud-Tarn -; 2001*
- *L'immobilier d'entreprise en 2001, dossier technique 2002 ; OTIE/AUAT ; octobre 2002*
- *Perspectives Villes « un rééquilibrage démographique de l'aire urbaine de Toulouse » - AUAT / INSEE – mars 2000*
- *Atlas de l'Aire Urbaine de Toulouse – AUAT / INSEE - 2002*
- *Projet d'agglomération « Toulouse Métropole 2015 »*

Tourisme regional en Midi-Pyrénées



STATIONS DE SKI : NOMBRE DE REMONTEES MECANIQUES

20 REMONTEES

10 REMONTEES

LE TOURISME CULTUREL EN MIDI-PYRENEES : SITES ET MONUMENTS
NOMBRE D'ENTREES DES BILLETERIES EN 2000

370 000 ENTREES

185 000 ENTREES

37 000 ENTREES

LES PAYS TOURISTIQUES EN HAUTE-GARONNE

- Lauragais et Canal du Midi
- Piémont pyrénéen et Garonne
- Pyrénées
- Toulouse et Midi Toulousain

Sources : Comité Régional du Tourisme / Observatoire Régional du Tourisme / sites internet

1/ Le territoire toulousain à plusieurs échelles ...

1.2/ L'environnement régional

B/ Une qualité de vie favorisée par l'abondance des richesses naturelles et culturelles aux portes de l'agglomération

Toulouse dispose d'un environnement privilégié par sa qualité et sa diversité. Proche de l'agglomération, d'accès facile, ce patrimoine préservé et valorisé est apprécié, tant par les touristes de passage ou en villégiature, que par les Toulousains qui en assurent une fréquentation régulière.

Des sites naturels et des paysages contrastés

Entre Atlantique et Méditerranée, le département de la Haute-Garonne se compose de 4 entités paysagères : les Pyrénées, le piémont pyrénéen et la vallée de la Garonne, le Lauragais et le canal du Midi et enfin le midi toulousain. C'est un des rares départements à conjuguer les avantages d'une grande métropole et de plusieurs terroirs remarquablement bien préservés. Ainsi Toulouse profite de la présence d'un environnement naturel proche et diversifié, montagne, campagne et canal, qui apporte un cadre de vie authentique. Ces différents lieux permettent aux Toulousains de pratiquer sports et activités de loisirs tout au long de l'année. Ils attirent aussi beaucoup de touristes.

Les Pyrénées se trouvent aux confins du département et à quelques encablures de l'Espagne. Territoire sauvage et préservé, c'est à Saint-Béat que la Garonne fait son entrée en France ; non loin de là, c'est à Melles que les trois ours slovènes ont été réintroduits en 1996 et 1997 pour sauver la population d'ours brun dans les Pyrénées. Ce sont aussi des montagnes avec des sommets culminant à plus de 3 000 m d'altitude, des hautes vallées, des lacs d'altitude et des torrents impétueux. Toute l'année de nombreuses activités peuvent y être pratiquées : pendant l'été, la randonnée, le VTT, l'escalade, le parapente, le canyoning, la spéléo (avec le plus grand réseau souterrain français) et l'hiver, les raquettes et le ski dans les quatre stations du département ; enfin, en toute saison, il est possible de bénéficier des propriétés des eaux thermales de Luchon « la reine des Pyrénées ». Le piémont pyrénéen offre aussi des eaux thermales de grande qualité avec deux autres sites à Barbazan et Salies du Salat.



Les Pyrénées - Vue du Pic du Midi

La partie Sud du département est aussi riche d'un passé historique et culturel préhistorique à Aurignac et gallo-romain à Saint-Bertrand de Comminges ; également, châteaux, abbayes, cathédrales jalonnent le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. La vallée de la Garonne, quant à elle, est un pays de plaine parsemé de vieilles bastides comme Martres Tolosane, Rieux-Volvestre…

A l'Est du département, le Lauragais et ses coteaux, autrefois pays de « l'herbe du Lauragais » ou du Pastel (plante tinctoriale utilisée jusqu'au XV^{ème} siècle avant d'être supplantée par l'Indigo venu des Indes) sont aujourd'hui terre de cultures céréalières avec des bourgs restés typiques comme Villefranche de Lauragais. De très belles bastides des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, châteaux, pigeonniers, moulins à vent, sont autant d'autres témoins de son riche passé.

Autre témoin du passé, le canal du Midi conçu par Pierre-Paul Riquet. Long de 240 km, de Toulouse à l'étang de Thau, il fut creusé de 1666 à 1681 ; il avait pour objectif de relier la Garonne à l'Atlantique et à la Méditerranée. C'est le plus ancien canal d'Europe encore en fonctionnement aujourd'hui. Certains ouvrages remarquables uniques et d'un intérêt exceptionnel ont contribué à son classement, en 1996, au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

« Albi, Cordes ou encore la cité de Carcassonne sont des sites remarquables, participant à l'attractivité touristique de la région. »

Enfin, le Nord du département se compose d'entités différentes : des plaines fertiles ; les forêts de Bouconne et de Buzet aménagées pour l'accueil du public sont très fréquentées par les Toulousains pour des promenades familiales le week-end ou des activités plus sportives comme le VTT ; enfin le Frontonnais qui s'est forgé une vocation fruitière et viticole avec, notamment, depuis 1975 la production d'un vin AOC très apprécié.

Albi, Cordes ou encore la cité de Carcassonne sont des sites remarquables participant à l'attractivité touristique de la région. Situés à moins de 100 km de Toulouse, considérés comme des références majeures de l'histoire médiévale languedocienne, ils sont incontournables dans les circuits proposés à la clientèle touristique.

D'autres sites sont classés et protégés pour leurs milieux naturels, leurs faunes et leurs flores rares et/ou remarquables. Ils contribuent ainsi à une qualité de vie environnementale dont bénéficient les Toulousains : le plus important est le Parc National des Pyrénées créé en 1963. Il abrite notamment le cirque de Gavarnie avec la cascade la plus haute d'Europe (440 m) et la Brèche de Roland. Ce cirque est également inclus dans le périmètre du site Gavarnie-Mont Perdu classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1997 au double titre de bien naturel et paysage culturel.

Trois Parcs Naturels Régionaux (PNR) participent en plus à la protection et la valorisation des milieux naturels mais aussi des patrimoines bâtis et archéologiques.

Par ailleurs, le climat, soumis à des influences océaniques et méditerranéennes, a des saisons moins marquées que dans d'autres régions et le nombre d'heure moyen d'ensoleillement, 2 000 h/an, compte parmi les plus importants de France. De telles conditions climatiques sont donc favorables aux Toulousains, comme aux touristes, pour profiter de toutes ces richesses naturelles et culturelles aux portes de l'agglomération.

Le PNR du Haut-Languedoc, créé en 1973, comprend la partie orientale du département du Tarn : le Sidobre avec sa réputation internationale dans la production de granit et la Montagne Noire, dont la qualité des eaux avait fait de Mazamet la capitale du délainage. Le PNR des Grands Causses, créé en 1995, est situé dans le Sud de l'Aveyron et jouxte le précédent. Il comprend, entre autres, le Causse du Larzac avec la cité des Templiers de La Couvertoirade fondée au XII^{ème} siècle ainsi que le Causse Noir avec les gorges de la Jonte et de la Dourbie.

Enfin, tout récemment, le PNR des Causses du Quercy, créé en 1999, sur la rive droite du Lot entre Figeac et Cahors, abrite de nombreuses grottes ornées de peintures rupestres, le gouffre de Padirac mais aussi les cités médiévales de Rocamadour et de Saint-Cirq Lapopie, l'un des plus beaux villages de France avec ses maisons du XII^{ème} et XVI^{ème} siècle.

Un tourisme saisonnier et d'affaires dont profitent aussi largement les Toulousains

Le tourisme est un véritable enjeu économique pour le département de la Haute-Garonne avec 10 000 emplois et un chiffre d'affaires de plus de 45 millions d'euros en 2002. Le département est aussi devenu la seconde destination de la région Midi-Pyrénées. Le triptyque ville-campagne-montagne permet au département et à la région de proposer une palette très diversifiée de séjours touristiques et donc de bénéficier d'un tourisme multiple : tourisme d'affaires, tourisme rural et familial, tourisme de montagne avec les stations de ski en hiver et les nombreuses activités sportives en été.

La position géographique, centrale, de Toulouse et les importantes infrastructures autoroutières (A61, A62, A64 et A68) rendent accessibles aux Toulousains l'ensemble des sites touristiques régionaux le temps d'un week-end ou même sur la journée. De ce fait, ces derniers mais aussi les Pyrénées connaissent une large fréquentation toulousaine.

« Le tourisme est un véritable enjeu économique pour le département de la Haute-Garonne avec 10 000 emplois. »

D'autre part, la réduction du temps de travail développe un tourisme alternatif qui s'inscrit dans le rythme de vie hebdomadaire des Toulousains. Ainsi ils peuvent aussi profiter de la proximité de sites touristiques plus spécifiques comme l'Observatoire du Pic du Midi qui, avec sa réouverture au printemps 2000, permet à un tourisme scientifique de se développer. Ceci d'autant plus qu'il a intégré un réseau scientifique triangulaire avec 2 autres sites : celui de la Ferme des Etoiles à Fleurance dans le Gers et la Cité de l'Espace à Toulouse. Ce site est le plus visité à Toulouse depuis son ouverture, il bénéficie également d'un tourisme d'affaires et d'industrie lié à la position de pointe de la ville dans le domaine de la haute technologie et de l'aéronautique.

Plus récemment encore, l'ouverture à l'été 2002 d'un « pôle européen multiloisirs », Cap'découverte, s'est concrétisée dans les anciennes mines de Carmaux. Complexe unique en Europe, il s'articule autour de 3 pôles : des sports de glisse, la musique et le spectacle avec l'accueil de concerts et de manifestations, enfin la mémoire, la muséographie et la découverte de l'environnement. Le public visé est une fréquentation régionale et internationale.



Quartier des Carmes

Pour le canal du Midi, les chemins de halage ont été aménagés et ils sont utilisés quotidiennement par les Toulousains pour la promenade, le VTT, le roller. Les bateaux de location, les pénichettes, les péniches-hôtel permettent au tourisme fluvial de se développer. Aussi depuis son classement UNESCO, la fréquentation touristique a augmenté de 40 % en 4 ans générant plus de 77 millions d'euros.



Canal du Midi

De plus, le canal du Midi s'intègre dans un réseau comportant son prolongement vers le bordelais, le canal latéral, les rivières Lot et Baïse et enfin le canal du Rhône à Sète. Un ensemble qui, quand il sera complètement relié, constituera le plus grand réseau navigable de l'Europe du Sud.

Pour un tourisme plus familial, d'autres possibilités existent avec des parcs animaliers, les visites et les balades à la ferme ou encore la découverte de produits du terroir. Par ailleurs, l'organisation de nombreux festivals et manifestations durant le printemps et l'été rencontre un vif succès dans toute la région, y compris auprès des Toulousains, comme par exemple Alors chante à Montauban, Jazz in Marciac ou l'Eté de Vaour.

Enfin, la proximité des côtes maritimes des régions Languedoc-Roussillon et Aquitaine vient en complément du triptyque ville-campagne-montagne qu'offre la région Midi-Pyrénées. Grâce aux autoroutes A61 et A64, elles attirent de nombreux Toulousains pour un week-end à la mer ou même sur les plages océanes de la côte basque ou landaise.

Sources

- *« Vivre Toulouse » - Le Monde - supplément du 10 mars 1999*
- *Site internet du comité départemental du tourisme de la Haute Garonne*
- *Site internet du conseil régional de Midi Pyrénées : « les grands sites de Midi-Pyrénées » et « 1999 : bonne fréquentation touristique » – septembre 2002*
- *chiffres de l'office de tourisme : entrées dans le Donjon, dans les musées, congrès, origines des touristes, part des touristes d'affaires*

Une telle diversité de culture et de loisirs contribue à une qualité de vie à Toulouse assez privilégiée. Rien d'étonnant dès lors à ce que le choix des français se porte majoritairement sur Toulouse pour venir s'y installer un jour.

1/ Le territoire toulousain à plusieurs échelles …

1.3/ Le positionnement au regard des tendances françaises

A/ Une dynamique démographique exceptionnelle pour une ville-centre

Toulouse a vu sa population croître ces dix dernières années et l'équilibre entre les différentes tranches d'âge a résisté à la tendance au vieillissement général de la population. Cependant, le nombre de ménage comprenant un seul adulte augmente, témoignant des caractéristiques de peuplement de la ville avec notamment : l'installation d'étudiants et de jeunes cadres, l'amplification du phénomène des familles monoparentales et le maintien à domicile des personnes âgées seules.

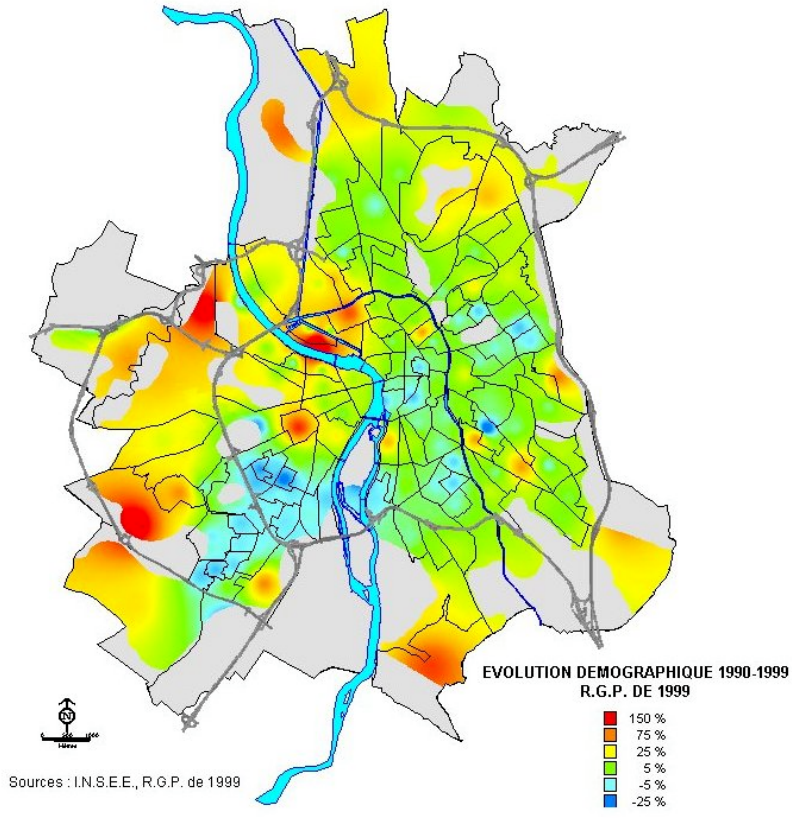
Une augmentation de la population dans la plupart des quartiers

Dans les années 80, la croissance de la ville de Toulouse n'était due qu'à un solde naturel excédentaire, les départs étant alors plus nombreux que les arrivées des nouveaux habitants. Entre 1990 et 1999, Toulouse est la ville française qui a gagné le plus d'habitants, 31 700, soit 3 fois plus que sur la période censitaire précédente. Cette nouvelle dynamique constitue un renversement de tendance vis à vis des variations du nombre d'habitants depuis 1968. Elle s'appuie sur deux facteurs : d'une part, l'excédent naturel de 22 250 personnes qui explique la plus grande part de l'augmentation de population de la ville.

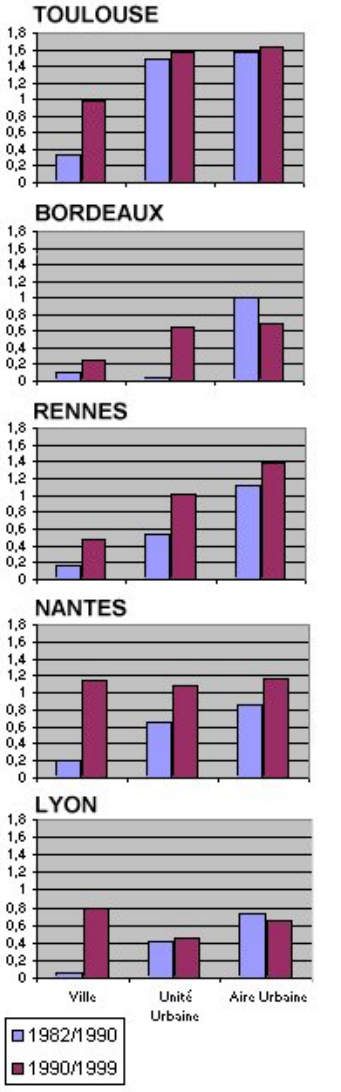
D'autre part, le solde des flux migratoires devient positif avec 9 400 habitants. Toulouse demeure ainsi la 4ème ville de France derrière Paris, Lyon et Marseille. Cette augmentation du nombre d'habitants représente une progression de 9 %, la deuxième, parmi les villes de plus de 200 000 habitants, après Nantes. D'autres grandes villes centre comme Bordeaux, Lyon, Montpellier… enregistrent la même attractivité.

De plus, le poids démographique de Toulouse est très important par rapport à celui du département (plus du tiers), mais aussi par rapport à celui de l'Agglomération dont il représente toujours plus de la moitié de la population.

« Entre 1990 et 1999, Toulouse est la ville française qui a gagné le plus d'habitants … »



Evolution démographique 1990-1999



Taux de croissance des composantes des différentes aires urbaines

La population de l'aire urbaine de Toulouse compte désormais 917 300 habitants. Avec un gain de 120 000 habitants entre 1990 et 1999, qui équivaut à la croissance démographique de la région Midi-Pyrénées, l'aire urbaine de Toulouse se situe au 5ème rang des aires urbaines françaises derrière Paris, Lyon, Marseille-Aix en Provence et Lille. Le principal facteur en est son attractivité.

Pour Toulouse, la progression du nombre d'habitants, entre 1990 et 1999, se répartit dans la plupart des quartiers, 43 sur 60, que compte la ville :

- les plus fortes hausses s'observent dans les quartiers de la périphérie. Ils ont en effet absorbé plus de la moitié de la croissance démographique, soit 17 000 habitants durant cette période. Cette augmentation fait suite notamment à la réalisation d'opérations publiques et au renouveau de l'aménagement des noyaux villageois. Il s'agit au Nord de Lalande, Croix-Daurade et Gramont ; au Sud de Pouvourville ; à l'Ouest de Purpan, Lardenne, Les Pradettes, Saint-Simon et surtout Basso Cambo ; au Sud-Ouest de La Fourgette ; enfin à l'Est du Château de l'Hers ;
- les faubourgs traditionnels ont presque tous progressé avec 7 200 habitants supplémentaires ;
- le centre ville élargi aux quartiers péri centraux des rives droite et gauche a suivi l'évolution avec 6 300 nouveaux habitants. Cette dernière a été favorisée par les constructions récentes réalisées sur d'anciens terrains, industriels et artisanaux, et des entrepôts commerciaux situés sur les franges du centre-ville. C'est le cas des quartiers des Amidonniers, de Compans et de Matabiau qui gagnent, à eux trois, 5 600 habitants. Deux autres quartiers sont en nette progression : Saint-Michel avec plus de 1 860 habitants et, dans une proportion moindre, les Arènes avec 1 150 personnes ;
- la réhabilitation des logements, souvent vacants, et la mise en valeur du centre-ville ancien ont permis également une augmentation de 1 200 habitants.



Marché – place du Capitole

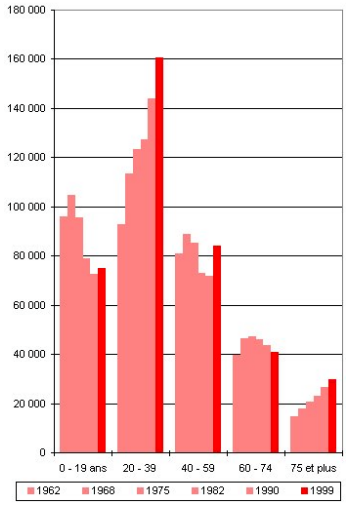
Sur la même période de 1990 à 1999, d'autres quartiers vont connaître un dépeuplement plus ou moins marqué :

- 3 quartiers du centre, Saint-Georges, Saint-Etienne et les Carmes, perdent entre 300 et 600 habitants chacun ;
- d'autres quartiers proches du centre-ville, le Ramier, Empalot, le Busca et Sauzelong-Rangueil, connaissent une baisse allant de 200 à 800 personnes chacun ;
- le quartier Soupetard, au cœur de la périphérie en pleine croissance, se distingue par une diminution de 400 habitants ;
- enfin de nombreux quartiers du Sud-Ouest enregistrent au total une forte chute de 4 800 habitants. Ils correspondent aux secteurs d'habitat social sur lesquels quelques démolitions ont commencé à se faire. Ce sont les quartiers de Croix de Pierre, Papus, Reynerie, Bellefontaine, Mirail-Université, mais surtout ceux de La Faourette, Bagatelle et les zones d'activités sud qui sont les plus marquées. En effet, ces 3 derniers représentent près des 2/3 de cette perte de population.

Une saine pyramide des âges

« La croissance de la population de la ville s'appuie principalement sur le dynamisme d'un groupe d'âges : les 20-39 ans. »

En France, la population des 0-19 ans (24,6 %) représente une part proche de celle des plus de 60 ans (21,3 %). On estime que ces parts seront égales vers 2011. Dans les grandes métropoles régionales, les parts de ces tranches d'âge sont inférieures à la moyenne nationale. Par contre, celles des étudiants et des personnes actives prédominent et elles sont très nettement supérieures à la moyenne nationale (54,1%). Ainsi, à Toulouse, comme à Rennes, ces 2 tranches d'âge représentent 62,8 %, dont 41 % de 20-39 ans.



Evolution des tranches d'âges

L'observation de l'évolution des tranches d'âge à Toulouse, entre 1990 et 1999, met en évidence plusieurs éléments :

- la progression de toutes les tranches d'âge, excepté celle des 60-74 ans qui est en recul. Cela s'explique peut-être par le départ de Toulouse d'une partie des retraités.
- le renversement de tendance des 0-19 ans et des 40-59 ans.

Concernant les enfants et les adolescents, leur nombre, qui ne cessait de décroître depuis 1968 (plus du tiers entre 1968 et 1990), amorce une remontée.

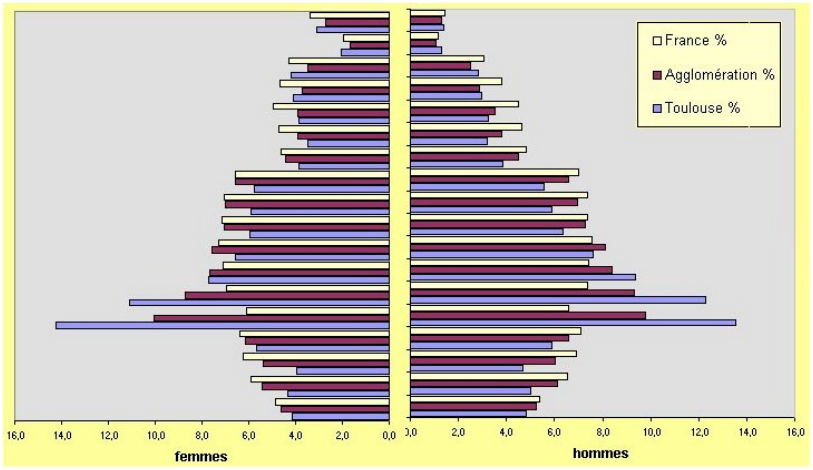
Il faut toutefois nuancer cette reprise démographique car si cette catégorie représentait, en 1990, 20,3 % de la population de Toulouse ; en 1999, elle ne représentait plus que 19,2 %. Cette baisse se retrouve également au niveau des indicateurs démographiques de l'Agglomération et de la France (-1,9 %). Cela pose la question de la relève des classes d'âge qui sortent de la vie active mais aussi celle du renouvellement de la population avec à terme celui de l'accueil des familles dans la ville.

La croissance de la population de la ville s'appuie essentiellement sur le dynamisme d'un groupe d'âges : les 20-39 ans. Le nombre des 20-39 ans maintient la forte progression réalisée de 1982 à 1990 et enregistre sur la période suivante une hausse de 11 %. Cette catégorie représente maintenant 41 % de la population toulousaine. Les jeunes adultes représentent une part de la population bien plus importante à Toulouse que dans l'Agglomération (34,8 %) et qu'au niveau national (28,1 %). Ces résultats sont très significatifs de la jeunesse de la population de la ville de Toulouse. De plus, la part de ce groupe d'âge a très légèrement progressé (1%), entre 1990 et 1999, sur Toulouse alors que sur la même période les indicateurs démographiques mettent en évidence un net recul de la part de cette tranche d'âge dans la population de l'Agglomération (-1,1%) mais aussi dans la population française (-2,2 %).

Les 40-59 ans connaissent la plus forte augmentation, 15 %, alors que cette catégorie de population était en déclin depuis 1975. Elle représente 21,5 % de la population de la ville et correspond à une progression de 1,5 % depuis 1990. Celle-ci suit les tendances démographiques de l'Agglomération et de la France.

Par ailleurs, le nombre de personnes de 75 ans et plus est aussi en nette progression, 50 % depuis 1962 dont 11 % entre 1990 et 1999. Cela pose le problème de l'adaptation de la ville à ces personnes devenues moins mobiles et plus dépendantes de leur milieu de vie. Elles représentent 7,6 % de la population à Toulouse. Leur part est équivalente au niveau national, mais elle est plus faible au niveau de l'Agglomération (6,4 %).

Sur l'ensemble des tranches d'âge, les femmes représentent 53 % de la population toulousaine et les hommes 47 %. Au-delà de 60 ans, cette proportion augmente à 60 % de femmes et donc baisse à 40 % pour les hommes. Il en est de même dans l'Agglomération et sur le territoire national.

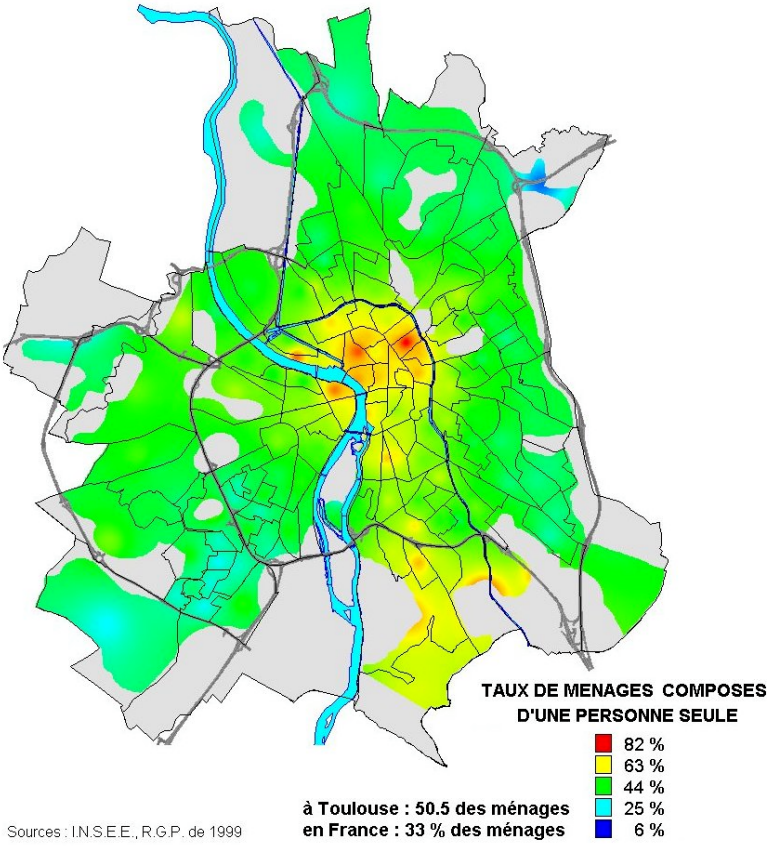


PYRAMIDES DES AGES COMPAREES TOULOUSE, AGGLOMERATION, FRANCE ENTIERE en pourcentage de chaque tranche d'age

L'importance des personnes vivant seules

En France, le nombre de personnes vivant seules est de 7,4 millions, représentant 1/8ème de la population et 1/3 des ménages contre ¼ en 1990. En 30 ans, la proportion des solitaires a doublé passant de 6,2 % de la population à 12,6 % aujourd'hui.

« La moitié des ménages est constituée d'une personne seule ...»



Sources : I.N.S.E.E., R.G.P. de 1999

Ménages/VILLES	TOULOUSE	BORDEAUX
1 personne	50,50 %	52,4 %
2 personnes	27,4 %	26,7 %
3 personnes	11,3 %	10,5 %
4 personnes	7,1 %	6,8 %
5 personnes	2,3 %	2,5 %
6 personnes	1,3 %	1,1 %

Source: INSEE RGP 1999

« Autour du centre-ville, la taille des ménages augmente à mesure que l'on s'en écarte. »

En conséquence, à Toulouse, le taux d'occupation moyen des résidences principales est de 1,88 en 1999 alors qu'il était de 3,09 en 1962 ; à l'intérieur des grands boulevards il est généralement inférieur à 1,6.

Chez les 20-30 ans cette proportion est passée de 9 % en 1982 à 16 % en 1999. En dessous de 50 ans, les hommes seuls sont plus nombreux que les femmes seules.

Chez les plus de 60 ans, la proportion de solitaires est de 50 %. Ce sont pour les ¾ des femmes.

En Midi-Pyrénées, depuis 1990 la solitude a augmenté à tous les âges et pour chaque sexe ; en particulier elle a doublé chez les hommes et les femmes âgés de 45 à 54 ans qui jusque là étaient peu concernés.

Pour les femmes et les hommes vivant seuls au-delà de 75 ans, le développement des services de proximité et l'amélioration des soins ont permis le maintien de ces personnes chez elles.

Ce phénomène de solitude est essentiellement métropolitain car si la moyenne des ménages d'une seule personne est de 33 % en France, elle avoisine 50 % dans les grandes villes.

Toulouse et Bordeaux sont particulièrement représentatives de ce phénomène de société. En effet, les personnes vivant seules sont moins présentes dans les périphéries des grandes villes.

Dans le centre, le taux de ménages constitué d'une seule personne est particulièrement important ainsi que dans toute la zone située entre la Garonne et le Canal du Midi et surtout dans le quartier étudiant de Rangueil. Autour de la ville-centre, la taille des ménages augmente à mesure que l'on s'en écarte. Le taux d'occupation est également plus élevé au Sud-Ouest à Bellefontaine, Reynerie et Bagatelle où se trouvent des grandes familles de plus de 6 personnes mais aussi une part importante de familles monoparentales. Leur proportion est de 19 % à Toulouse.

Ainsi à Toulouse ce sont 90 % des ménages qui ne dépassent pas 3 personnes. Les familles avec 2 enfants et plus ne représentant qu'une part marginale des ménages toulousains. Cette situation s'explique par différents facteurs :

- le nombre des étudiants, environ 50 000 vivant à Toulouse même,
- les personnes jeunes actives ou pas vivant seules,
- les couples séparés dont un adulte, le père dans 88 % des cas, ne vit pas avec les enfants à plein temps,
- une population de personnes âgées, où les femmes sont sur-représentées, et qui pour beaucoup d'entre elles vivent seules.

Si on admet que la croissance démographique de Toulouse, dans les dix prochaines années, sera identique à celle enregistrée sur la période 1990-1999, la ville devrait accueillir environ 32 000 habitants supplémentaires. Au regard des tendances ci-dessus décrites, le nombre de logements nécessaires pour cette nouvelle population devrait, comme dans la période précédente, être de 1 logement pour 1 habitant supplémentaire.

Ceci porte le besoin en logements pour les dix années à venir à 32 000. Les capacités d'accueil portant sur des opérations ciblées (ZAC ou autres opérations d'urbanisme) prenant en compte les programmes résiduels dans les opérations en cours, les projets à l'étude et les potentialités à plus long terme, sont de l'ordre de 22 000 logements. Il convient de compléter ces données par le développement diffus de la construction dans le tissu urbain existant (renouvellement), ce qui porte les capacités totales à 40 000 logements.

Les besoins pour les dix années à venir devront donc être satisfaits par la réalisation de logements divers capables de répondre à la demande de familles (qui doivent aujourd'hui chercher un logement en dehors de la commune pour accéder à la propriété), de personnes et familles à revenus modestes en attente de logement social, d'une population étudiante importante qui rencontre aujourd'hui des difficultés pour se loger, de personnes seules ou jeunes couples à bon potentiel économique et de personnes âgées.

Sources

- *Insee, résultats du recensement général de la population 1999 et depuis 1962*
- *Insee –Midi-Pyrénées 6 pages : en Haute-Garonne : deux dynamiques démographiques bien distinctes mars 2000*
- *Insee – Midi-Pyrénées 6 pages : le dynamisme démographique de l'espace urbain - septembre 2000*
- *Insee – Midi-Pyrénées : décohabitation oblige : le parc des résidences principales croît plus vite que la population mars 2000*
- *Insee – Midi-Pyrénées : le département de la Haute Garonne au recensement de 1999 : aperçu des principaux résultats octobre 2000*
- *Insee – femmes et hommes en Midi-Pyrénées, des inégalités qui subsistent – juin 2002*
- *Toulouse en chiffres, éditions 1997 et 2000, direction des études urbaines, service de l'urbanisme de la mairie de Toulouse*
- *La dépêche du Midi : « ils sont surtout jeunes et diplômés » 25 octobre 2000*
- *Auat-Insee - Perspectives villes : un rééquilibrage démographique de l'aire urbaine de Toulouse - mars 2000*

1/ Le territoire toulousain à plusieurs échelles ...

1.3/ Le positionnement au regard des tendances françaises

B/ Une tendance à la spécialisation à un niveau international

Toulouse dispose d'une position nationale, européenne et internationale grâce aux compétences de ses industries dans le domaine aéronautique et spatial, en particulier. La synergie créée entre les entreprises et la recherche a épanoui le pôle universitaire. Ces succès s'inscrivent dans des exigences de compétitivité et de changements de conjoncture qui influent fortement sur l'évolution de la ville.

Le premier pôle aéronautique et spatial européen

Le pôle toulousain accueille à la fois le siège social et un des principaux sites de production de la société Airbus. Avec près de 3 500 appareils commercialisés, Airbus s'est hissé en 25 ans au niveau du géant américain Boeing. Ces performances ont porté le développement économique toulousain et suscité l'émergence d'un maillage serré de sous-traitants, fournisseurs, équipementiers et autres prestataires de services, formant aujourd'hui un tissu industriel de haut niveau de compétences, couvrant des champs d'activités très variés (mécanique, informatique, électronique, ...).

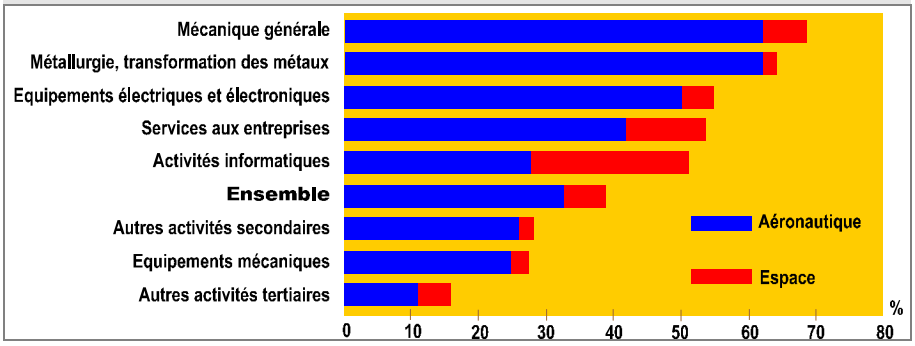
« Le pôle toulousain accueille le siège social et l'un des principaux sites de production de la société Airbus. »

Le pôle aéronautique a en outre favorisé un temps, le développement des compagnies aériennes (redéploiement des services centraux d'Air France) ou encore des activités liées à la sécurité des aéroports ou au contrôle du trafic (ces dernières récemment renforcées par la décentralisation du STNA).

Le secteur spatial constitue l'autre grand pilier de l'économie toulousaine. Implanté à Toulouse en 1968, le Centre National d'Etudes Spatiales est un des moteurs de l'Europe spatiale, notamment à travers le programme Ariane ; il a joué les précurseurs dans le domaine des vols habités, des télécommunications, des sciences de l'univers et de la météorologie (via les satellites Spot et Hélios), ou de la médecine spatiale (en partenariat avec le Medes, installé au CHU de Rangueil).

Il est aujourd'hui une pièce essentielle du programme européen Galiléo, système de positionnement par satellite destiné à concurrencer le GPS américain.

Poids du chiffre d'affaires aéronautique et spatial dans le chiffre d'affaires total



Source : Insee Midi-Pyrénées, enquête sous-traitance aéronautique et spatiale 2001.

Depuis la mise en orbite de la première capsule française, A-1 (Astérix) en 1965, l'activité du CNES a permis le développement d'une véritable production de satellites. Cette industrie spatiale s'organise autour de deux grands donneurs d'ordres, Alcatel Space et Astrium (ex-Matra), qui jouent vis à vis du tissu économique local et régional un rôle comparable à celui d'Airbus.

En Midi-Pyrénées, l'activité de plus de 530 établissements est liée au secteur aérospatial. La moitié d'entre eux sont des établissements industriels (fournisseurs, sous-traitants), près du tiers sont des prestataires de services (sociétés informatiques, bureaux d'études) et on compte aussi des établissements liés dans les domaines de la construction ou du commerce de gros. Ces entreprises totalisent plus de 25 000 salariés ; plus de la moitié de ces postes sont exclusivement dédiés à l'aérospatial. Si leur dépendance vis à vis des grands donneurs d'ordres ne cesse de s'accroître, on observe que les établissements liés à l'aéronautique sont plus dépendants que ceux qui interviennent dans le spatial (respectivement 1/3 du chiffre d'affaires contre 6%).



Hall de montage Airbus – quartier Saint-Martin du Touch

Au-delà de ces 530 établissements liés et des constructeurs eux-mêmes, la construction aéronautique et spatiale a, en 2000, un impact global estimé à environ 75 000 emplois salariés en Midi Pyrénées dont 67 000 en Haute Garonne (services de recherche, commercialisation, emplois induits dans les commerces, la construction ou les services aux personnes).



L'emploi dépendant de la construction aéronautique et spatiale en Midi-Pyrénées en 2000

	Aéronautique	Espace	Total Midi-Pyrénées	dont Haute-Garonne
Constructeurs	13 960	4 090	18 050	15 830
Organismes associés	2 990	2 590	5 580	5 470
Emplois dédiés dans les établissements liés	10 630	2 290	12 920	10 400
Total des emplois directs	**27 580**	**8 970**	**36 550**	**31 700**
Enseignement - recherche et autres activités aérospatiales	3 440	1 660	5 100	5 090
Autres emplois induits	25 010	8 820	33 830	30 280
Total des emplois induits	**28 450**	**10 480**	**38 930**	**35 370**
TOTAL	**56 030**	**19 450**	**75 480**	**67 070**

Source : Insee Midi-Pyrénées, estimation 2000.

Plus du tiers sont de très petites unités (moins de 10 salariés), mais on compte aussi des structures de plusieurs centaines de salariés, qui peuvent accéder au rang de véritable partenaires vis à vis des « géants » de l'industrie aérospatiale. C'est par exemple le cas de Sextant (400 salariés), Alenia ou Dornier, associés au programme Galiléo aux côtés d'Astrium et Alcatel Space (2 000 salariés chacun).

Les savoir faire développés par les établissements liés ont généré la création de nouveaux secteurs d'activités tels que l'informatique industrielle ou les systèmes électroniques embarqués, utilisés en retour par l'industrie aérospatiale : dans sa compétition avec Boeing, Airbus a ainsi bénéficié de l'introduction des systèmes embarqués, conçus à Toulouse, et l'A380 intègrera beaucoup de technologies innovantes élaborées avec ses équipementiers.



Freescale Semiconducteurs France SAS (ex MOTOROLA) – quartier Basso Cambo


Storage Tek - – quartier Basso Cambo

« … le pôle santé toulousain représente 5 000 emplois … »



SANOFI – quartier La Fourguette

Ces nouvelles industries trouvent aussi des débouchés hors aérospatial. Utilisant les technologies de la mécanique, de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications, les systèmes embarqués sont aujourd'hui partout : automobiles, trains, centrales nucléaires, blocs opératoires. L'ensemble de la filière (études, essais, production) est présente localement et emploie déjà 15 000 personnes. Le site toulousain de Freescale Semiconducteurs France SAS (ex MOTOROLA) (2 400 salariés), qui est le centre de développement de téléphones cellulaires du groupe, produit des systèmes embarqués pour l'automobile. L'électronique automobile au sens large représente un secteur de poids, avec Siemens Automotive (1 500 salariés), Bosch, Labinal, Valéo, Actia.

La recherche en électronique est très présente à Toulouse, avec notamment le LAAS (Laboratoire d'Analyse et d'Automatismes des Systèmes), fort de 450 chercheurs, le LEEI (Laboratoire d'Electrotechnique et d'Electronique Industrielle) ou l'ENSEEIHT, dans le domaine des circuits et composants. Ce potentiel de recherche et la proximité des grands donneurs d'ordres suscitent régulièrement de nouvelles implantations : ON Semiconductor, Sextant (systèmes embarqués).

Comme les systèmes embarqués, les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) sont nées de la convergence entre l'électronique, l'informatique et les télécommunications ; elles intéressent aujourd'hui la médecine, l'enseignement, la radiodiffusion numérique, le télétravail, et représentent 10 000 emplois à Toulouse. Si le pôle spatial est partie prenante des TIC pour les communications par satellites, les acteurs locaux de l'informatique industrielle (Altran, Cap Gemini) sont un autre pivot essentiel de leur développement ; d'autres entreprises apportent aussi leurs compétences pour le cryptage, le stockage et la gestion des informations (Storage Tek).

Le tissu économique toulousain se caractérise par ces inter-relations entre branches, appuyées sur une étroite association entre recherche et applications industrielles. Ces synergies sont également présentes dans des secteurs d'activités moins en prise avec l'aérospatial, comme la santé ou l'agroalimentaire.

Figurant parmi les premiers centres français en microbiologie, biotechnologie, électronique médicale, le pôle santé toulousain représente 5 000 emplois. De grands groupes (Pierre Fabre, Laboratoires Dolisos, Sanofi synthélabo, Mérial,…) côtoient des structures légères à fort potentiel de développement.

Au centre d'une région agricole, connue pour la qualité de ses produits, Toulouse s'est fortement positionnée sur le créneau de la sécurité alimentaire (ESB, OGM), au travers de l'INRA, du Lara et plus récemment de l'Agrobiopôle. La ville accueille également des grands groupes agroalimentaires tels que 3A (2 500 salariés) ou Danone. Et Cachou Lajaunie, société créée à Toulouse en 1880, qui a récemment réussi à relancer la commercialisation de ses célèbres petites pastilles de réglisse...

D'autres secteurs d'activités, parfois très anciennement implantés, contribuent à la vitalité économique toulousaine. Dans le domaine des médias, groupes de presse et d'édition (La Dépêche du Midi, Sud Radio, TLT, Milan Presse…), dans le textile et l'habillement (Liberto, Chipie, Creeks…), dans le bâtiment (Guiraud, Malet, GA, Technal…).

Le deuxième pôle universitaire de France, fortement axé sur la recherche scientifique

Le système local de formation supérieure se caractérise par sa performance et sa diversité ; ville de longue tradition universitaire, Toulouse constitue aujourd'hui, avec près de 110 000 étudiants, le deuxième pôle universitaire français, bien identifié au plan national et européen. Héritière d'une des plus anciennes universités d'Europe, l'unité droit et sciences sociales est restée en centre ville ; en périphérie, deux grands campus accueillent les filières scientifiques et la médecine (Rangueil), et les lettres et sciences humaines (Le Mirail). L'Institut National Polytechnique (INPT), avec ses quatre écoles supérieures d'ingénieurs, constitue la quatrième université toulousaine.

La ville accueille également les trois principales grandes écoles nationales publiques d'aéronautique (SupAéro, ENAC et ENSICA). Ce tissu très dense de grandes écoles, 12 au total, formant chaque année 16% des ingénieurs français, conforte l'image « haute technologie » de la ville. Avec près de 400 unités de recherche, mobilisant 10 000 personnes, la ville se place parmi les principaux sites scientifiques d'Europe, avec des pôles d'excellence reconnus en aéronautique et spatial, mais aussi en informatique ou en biotechnologies.



ENAC – quartier Montaudran-Lespinet

L'économie toulousaine est portée par cette exceptionnelle concentration de « matière grise » ; le pôle scientifique, en prise directe avec l'industrie locale, contribue à orienter son développement.

Dans le secteur de la santé, toute une nouvelle génération de PME, fortement investie en recherche-développement, transfère dans les domaines du médicament, du biomédical, de l'instrumentation et de la robotique, des implants et prothèses, de la dialyse, des technologies et savoir faire venus aussi bien de l'aérospatial que de l'électronique ou des systèmes embarqués ; le Centre Hospitalier Universitaire contribue activement à cette dynamique des nouvelles industries médicales par ses propres programmes de recherche et son implication dans le développement de la télémédecine.

« Toulouse accueille près de 110 000 étudiants. »

Aux frontières du médical et de l'agroalimentaire, les entreprises spécialisées dans les biotechnologies bénéficient de l'apport des laboratoires publics de recherche (INSERM, CNRS, INRA), des universités et grandes écoles (INP/ENSAT, INSA), du Centre Hospitalier Régional, des grands groupes pharmaceutiques (Mérieux-Pierre Fabre, Sanofi synthélabo), mais aussi des grands semenciers qui font de Midi-Pyrénées le leader français dans ce domaine (RAGT, Rustica, Novartis…).



Même une industrie traditionnelle telle que la construction s'appuie sur les apports de la recherche locale pour élaborer de nouveaux produits ou conquérir de nouveaux marchés : Guiraud, premier briquetier de France, a su faire évoluer ses savoir faire traditionnels et propose par exemple des murs anti-bruit. Technal, leader français des menuiseries en aluminium, développe des processus innovants applicables dans le nautisme ou l'automobile. Malet, fournisseur de matériaux d'extraction, a élaboré une technique de stabilisation des sols fins qui lui ouvre des débouchés à l'international.

Les partenariats entre formation, recherche et industrie ont prouvé toute leur efficacité dans la structuration des grands pôles d'excellence toulousains, autour de l'aéronautique, du spatial, de l'électronique. Aujourd'hui, les transferts de technologies s'accélèrent entre laboratoires et établissements industriels, et leur dimension internationale s'affirme : le LAAS coordonne un programme européen en vue de préparer l'Internet 3ème génération, associant Ericsson, Alcatel, 6Wind et des laboratoires de l'ENSICA, des universités de Paris, Madrid, Lancaster, Darmstadt.

Le météopôle, qui fait déjà de Toulouse la capitale française de la météorologie, développe des partenariats visant à renforcer son positionnement dans les domaines de l'océanographie, de l'altimétrie et de la prévention des risques naturels. Un Réseau de Recherche Technologique, Espace et Applications a été mis en place, rassemblant des PME, des grandes entreprises et des laboratoires, sur des projets tels que l'optimisation de la culture du maïs ou l'agro-météorologie opérationnelle.



Le météopôle – quartier Basso Cambo

Les partenariats recherche-industrie peuvent aujourd'hui contribuer à l'émergence de véritables branches d'activités en dynamisant des secteurs en devenir, notamment les biotechnologies, mais aussi participer à la reconversion de certaines activités traditionnelles, comme celles du pôle chimique. Le projet d'une « Cité des biotechnologies » est actuellement à l'étude ; elle serait localisée au Sud-Est de la ville près du complexe scientifique et du centre hospitalier de Rangueil, sur le parc d'activités du Canal et le secteur de Montaudran et sur le site de la route d'Espagne (ex. AZF). Elle serait financièrement soutenue par l'Etat au travers de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Grand Toulouse, la Région Midi-Pyrénées et le Groupe Total Fina Elf et permettrait de développer les « sciences du vivant » au sens large.

Un positionnement concurrentiel dans un environnement international instable

L'économie toulousaine se caractérise par une forte spécialisation dans des secteurs particulièrement dépendants des marchés mondiaux et du contexte politique international. En période de croissance, elle réagit par des évolutions généralement plus rapides que la moyenne, mais les retournements de conjoncture ont aussi un impact plus brutal. La guerre du Golfe a entraîné localement la perte d'environ 12 000 emplois, rattrapés ultérieurement, mais on estime qu'un sous-traitant sur trois n'a pas survécu à la crise. Les attentats du 11 septembre 2001 ont aggravé la crise déjà perceptible dans certains secteurs : aéronautique, transport aérien, informatique, électronique, téléphonie… Sans être véritablement nouveaux, ces phénomènes sont renforcés par le développement des productions de haute technologie, très insérées sur le marché mondial. Aussi, l'industrie toulousaine, et au-delà l'ensemble de l'économie régionale, deviennent plus vulnérables aux cycles mondiaux qui caractérisent l'évolution de ces secteurs d'activité.
Tout le secteur aéronautique se prépare aujourd'hui pour l'assemblage du gros porteur A380, qui devrait assurer la création de 6 000 emplois directs et « doper » durablement l'activité locale. Le climat est donc à l'optimisme, mais le pôle toulousain doit aussi faire face à l'arrivée de la concurrence étrangère.



Airbus A300-600 ST Beluga

Pour des pièces ne nécessitant pas une technologie particulière, Airbus délocalise de plus en plus sa production : 30% d'un avion est aujourd'hui produit à l'étranger, alors que cette part était nulle il y a encore dix ans. Dans ce contexte, la forte croissance de la sous-traitance, qui intervient désormais à hauteur de 70% dans la production d'un Airbus, contre 10% en 1985, constitue un « filet de sécurité » important pour l'économie locale et régionale, car ces entreprises s'appuient sur des activités diversifiées, au-delà de la sous-traitance pour les grands groupes du secteur aérospatial.

Les pôles d'excellence, associant structures de production et de recherche, grands groupes et sous-traitants, se localisent aujourd'hui autour de trois sites majeurs, sur un arc de croissance nord-ouest/sud-est. La politique de réserves foncières de la Ville a permis la constitution de ces parcs d'activités technopolitains, qui bénéficient d'une desserte directe par le périphérique et offrent une qualité architecturale et paysagère qui contribue à leur attractivité.

« L'économie toulousaine se caractérise par une forte spécialisation dans des secteurs particulièrement dépendants des marchés mondiaux et du contexte politique international. »

Depuis janvier 2001, le transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence en matière économique et la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique permettent de fédérer les actions sur un territoire plus large et d'affecter aux différents secteurs d'activités des implantations adaptées à leurs besoins spécifiques : hypercentre (commerces, services, tertiaire, TIC), tour de ville (centres d'affaires, bureaux, équipements), périphérie (grands pôles d'activités), banlieues (pôles commerciaux, aérospatiale, agrobiopôle, logistique). Le programme Aéroconstellation, lancé en 2002, donne une envergure nouvelle à la coopération économique intercommunale : limitrophe de l'aéroport Toulouse-Blagnac, cette vaste plate-forme de l'aéronautique et de l'espace offrira, autour des chaînes d'assemblage de l'A380, des conditions de développement optimales pour les entreprises et toutes les infrastructures nécessaires à l'accueil d'établissements aux compétences complémentaires. L'ensemble du projet se caractérise en outre par un fort souci d'intégration urbaine et environnementale.

S'il convient de tout mettre en œuvre pour conforter les grands pôles d'excellence qui constituent le moteur de l'économie locale, il apparaît également nécessaire d'anticiper sur les crises conjoncturelles futures et sur les effets de cycles affectant ces secteurs d'activités. Il est donc important d'identifier de nouveaux gisements d'activités et d'emploi, d'accompagner les mouvements de diversification qui s'amorcent, notamment dans le tissu des PME/PMI, de poursuivre le développement d'activités peu sensibles à la conjoncture (Météopôle), tout en assurant parallèlement l'accueil d'entreprises tournées vers des marchés plus traditionnels ou banalisés. Cette diversification de l'économie toulousaine contribuerait aussi à élargir l'éventail des emplois offerts localement et à multiplier les débouchés pour les actifs, ce qui constitue un autre enjeu fort, en termes d'équilibre socio-économique.

Depuis plusieurs années, de nombreux sondages et palmarès de villes placent Toulouse au premier rang des métropoles françaises sur les critères non seulement du « bien vivre » mais aussi du dynamisme économique. Au-delà des études d'opinion, cette image très valorisante a des incidences concrètes en termes de développement : de grands établissements ont choisi de s'implanter à Toulouse pour optimiser leur développement et offrir une meilleure qualité de vie aux salariés et à leur famille. La ville a aussi prouvé son attractivité pour tout un tissu de PME/PMI innovantes et réactives, qui y trouvent un environnement favorable à leur développement, notamment au travers des partenariats entre recherche et industrie. Mais, dans la « course à l'attractivité » que se livrent les grandes villes, françaises et européennes, la concurrence est constante et les positions ne sont jamais acquises. Ceci met en évidence tous les enjeux qui s'attachent à la poursuite d'un développement équilibré, conjuguant compétitivité et partenariat, performance économique et diversité sociale, avec en toile de fond le souci constant de la qualité de vie des habitants, actuels et futurs.

Sources

- *Toulouse ECO 2000 - Mairie de Toulouse*
- *« L'économie à dimension humaine » - Grand Toulouse - 2002*
- *« Aéronautique, espace et sous-traitance », les dossiers de l'INSEE n°108 – janvier 2002*
- *« sous-traitance aéronautique et spatiale en Midi-Pyrénées : conjoncture favorable mais dépendance accrue » INSEE – septembre 2001*
- *« Regards sur la Haute Garonne » Insee Midi-Pyrénées – janvier, mai et septembre 2000*
- *« l'industrie en Midi-Pyrénées » Insee Midi-Pyrénées – juillet 2001*
- *« ralentissement de l'activité en Midi-Pyrénées » Insee Midi-Pyrénées – juillet 2001*
- *Observatoire urbain de l'agglomération toulousaine « économie situation 1998 » – AUAT*
- *Perspectives Villes – Observatoire de l'immobilier d'entreprise - AUAT -décembre 2000*
- *L'immobilier d'entreprise en 2001 – AUAT – dossier technique 2002*
- *Aéroconstellation, Andromède, Monges - Croix du Sud, orientations d'aménagement - Grand Toulouse – 2001*

2/ Quelles conditions de vie mettons-nous en commun ? 38

A/ La diversité du logement 38

La moitié des logements datent d'après 1968 38

Les Toulousains sont, en grande majorité, locataires 40

Un dynamisme constructif porté sur les petits logements 41

B/ Les emplois et les compétences 44

Une population active dont près de la moitié est représentée par des cadres supérieurs et des professions intermédiaires 44

Un nombre important de demandeurs d'emplois 45

Les filières d'activité et les éventuels chaînons manquants 45

C/ Les commerces, services et équipements de proximité 48

Les commerces et les services urbains 48

… les services urbains … 52

… et les équipements culturels et socioculturels … 54

Des places en crèches, publiques et privées, nombreuses mais une demande encore soutenue 56

Des écoles, collèges et lycées répartis sur l'ensemble du territoire 58

Des équipements sportifs pour tous 60

Des services médicaux et d'accès aux soins dans les quartiers 62

D/ La desserte et l'accessibilité 66

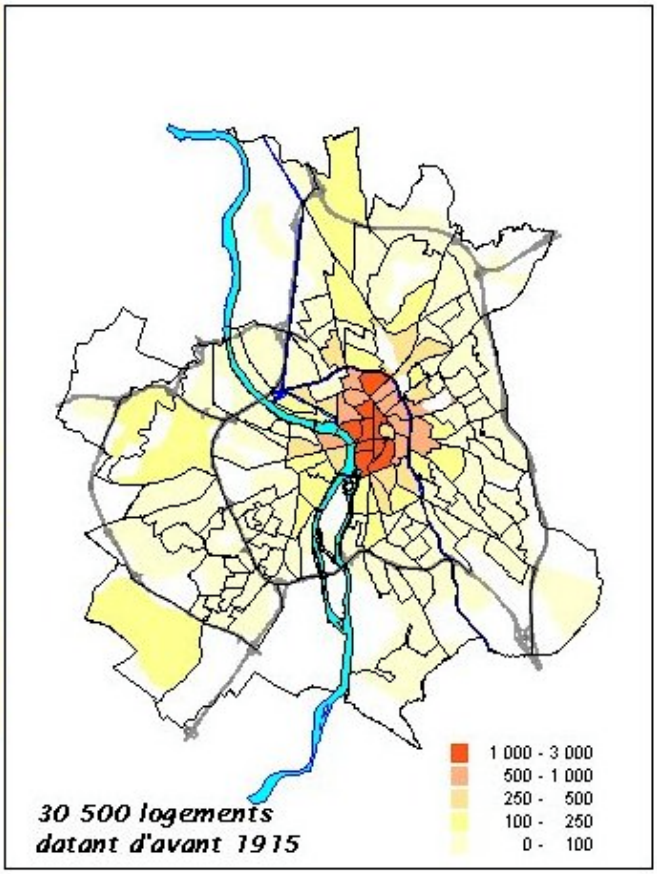
Des déplacements en automobile beaucoup trop nombreux 66

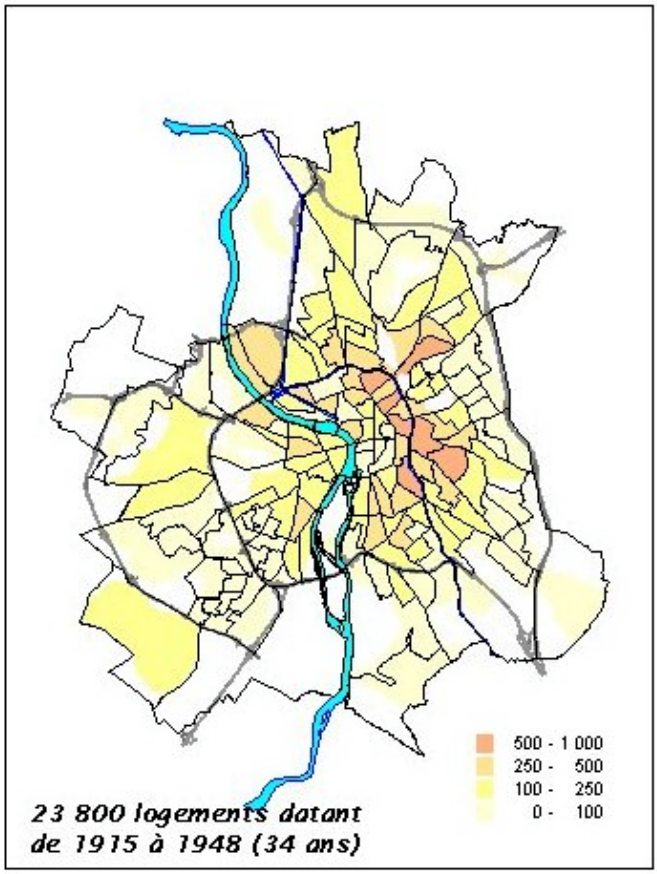
Un réseau de transports en commun dense mais concentré sur une partie du territoire 67

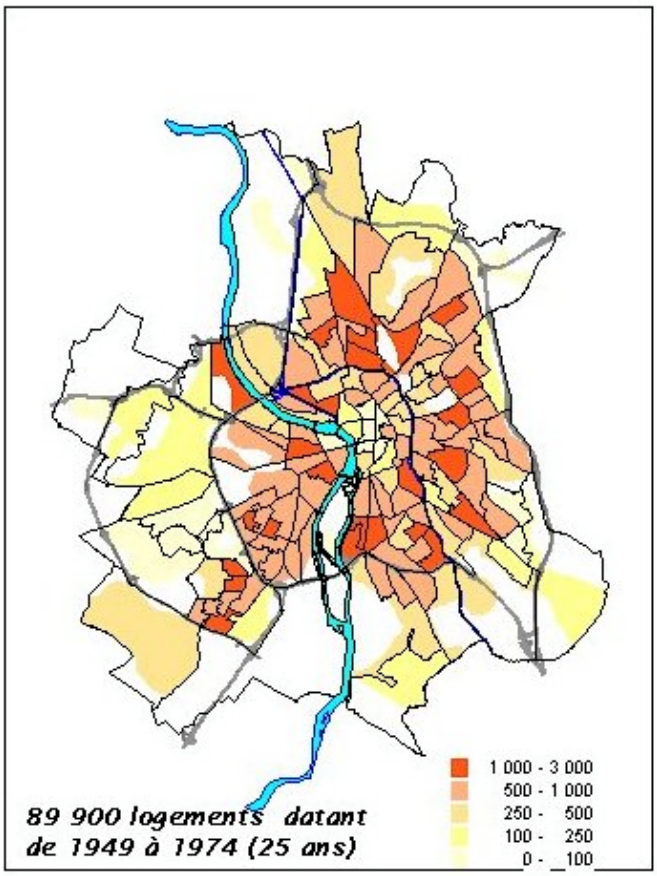
Des projets ambitieux pour améliorer la desserte en transports en commun, les modes de déplacements « doux » (vélo, piéton) et ainsi la qualité de l'air 68

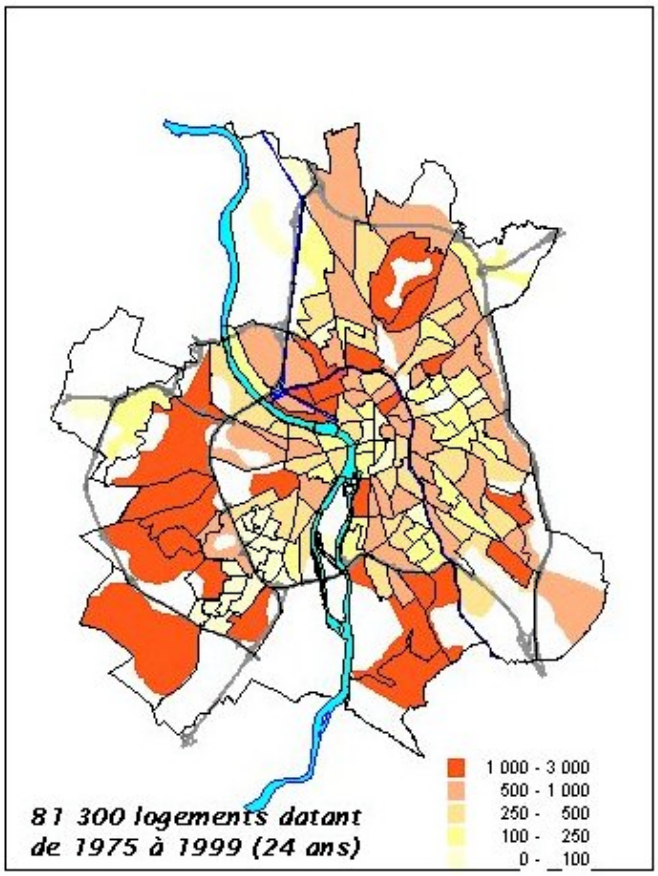


Période d'achèvement des logements









Sources : I.N.S.E.E., R.G.P. 1999

2/ Quelles conditions de vie mettons-nous en commun ?

A/ La diversité du logement

L'offre en logements existants sur Toulouse, les capacités potentielles permettront-elles de répondre aux demandes tant des Toulousains actuels qu'à celles des nombreux arrivants dans les prochaines décennies comme la dynamique démographique paraît l'indiquer ? Ainsi le nombre de logements a fortement augmenté ces dernières années, mais le segment privilégié a semblé être les petits logements pour les locataires …

La moitié des logements datent d'après 1968

Le parc toulousain est composé à ce jour 226.150 logements, dont 199.430 résidences principales. Le bâti ancien ne compte que pour une faible part du parc actuel de la ville : seulement 14% des logements datent d'avant 1914. L'ensemble du parc construit avant 1949 ne représente qu'un quart des logements actuels, contre plus de la moitié sur Bordeaux par exemple, et 35% en moyenne au plan national.

L'entre deux guerres a constitué la grande période du développement pavillonnaire de Toulouse, s'étendant à partir du noyau historique central, pour constituer la ceinture des faubourgs et l'urbanisation le long des pénétrantes. Le parc produit au cours de ces trois décennies, très consommateur de foncier, ne représente qu'un dixième du parc total actuel, mais plus d'un quart des logements individuels. Cet habitat pavillonnaire marque fortement le tissu urbain toulousain et constitue un produit particulièrement attractif sur le marché immobilier actuel.

« … Et seulement 14% des logements datent d'avant 1914 … »



quartier Les Châlets

Les années d'après-guerre amorcent la phase d'intensification de la production de logement et de densification du bâti. Un équilibre entre l'individuel et le collectif est maintenu jusque dans les années soixante ; la fin de cette décennie marquera la montée en puissance de l'habitat collectif, avec la mise en chantier des premiers grands ensembles toulousains. La production de logements atteint au cours des années 1968/74 des volumes « record » : près de 32.000 logements construits, soit 14% du parc toulousain et une moyenne de 4.600 logements par an. Les années 1975/82 marquent un net ralentissement de cette dynamique d'expansion ; la crise qui secoue le pays entraîne une forte baisse du niveau de production de logements, qui tombe à moins de 3.000 logements par an.

C'est depuis 1982 que la reprise de la construction (près de 3.700 logements en moyenne par an) confirme la relance du développement de la ville. De 1990 à 1999, le taux de construction atteint 11,3 soit plus du double du taux national (5,3). Les 34.000 logements créés au cours de cette décennie se répartissent de manière assez diffuse sur le territoire communal ; sur les 60 quartiers toulousains, 53 ont connu un accroissement de leur parc résidentiel. Les plus fortes hausses se localisent sur les quartiers Purpan/Amidonniers, Pradettes/Basso-Cambo, Rangueil/Pouvourville. Le parc de logements toulousain est donc récent puisque 50% a été bâti depuis une trentaine d'années. C'est aussi dans cette période que s'est construit l'ensemble du parc social public.

Si le parc de résidences principales n'a cessé de croître, il n'a pas contribué à un accroissement proportionnel de la population : au cours des deux dernières décennies, 1 logement mis sur le marché n'a attiré que 0,73 habitant sur Toulouse.

« L'habitat pavillonnaire marque fortement le tissu urbain toulousain. »

En effet, l'évolution des modes de vie et des structures familiales (réduction de la natalité, vieillissement de la population, décohabitation précoce, multiplication des divorces et donc des familles monoparentales) entraîne une diminution régulière du nombre d'occupants par logements : 1,9 personnes en moyenne en 1999 contre 2,8 en 1975. A ces tendances sociales lourdes, observables sur l'ensemble du territoire national, s'ajoute par ailleurs une spécificité toulousaine : deuxième ville universitaire de France, elle accueille une très importante population étudiante, essentiellement constituée de petits ménages (1 ou 2 personnes).

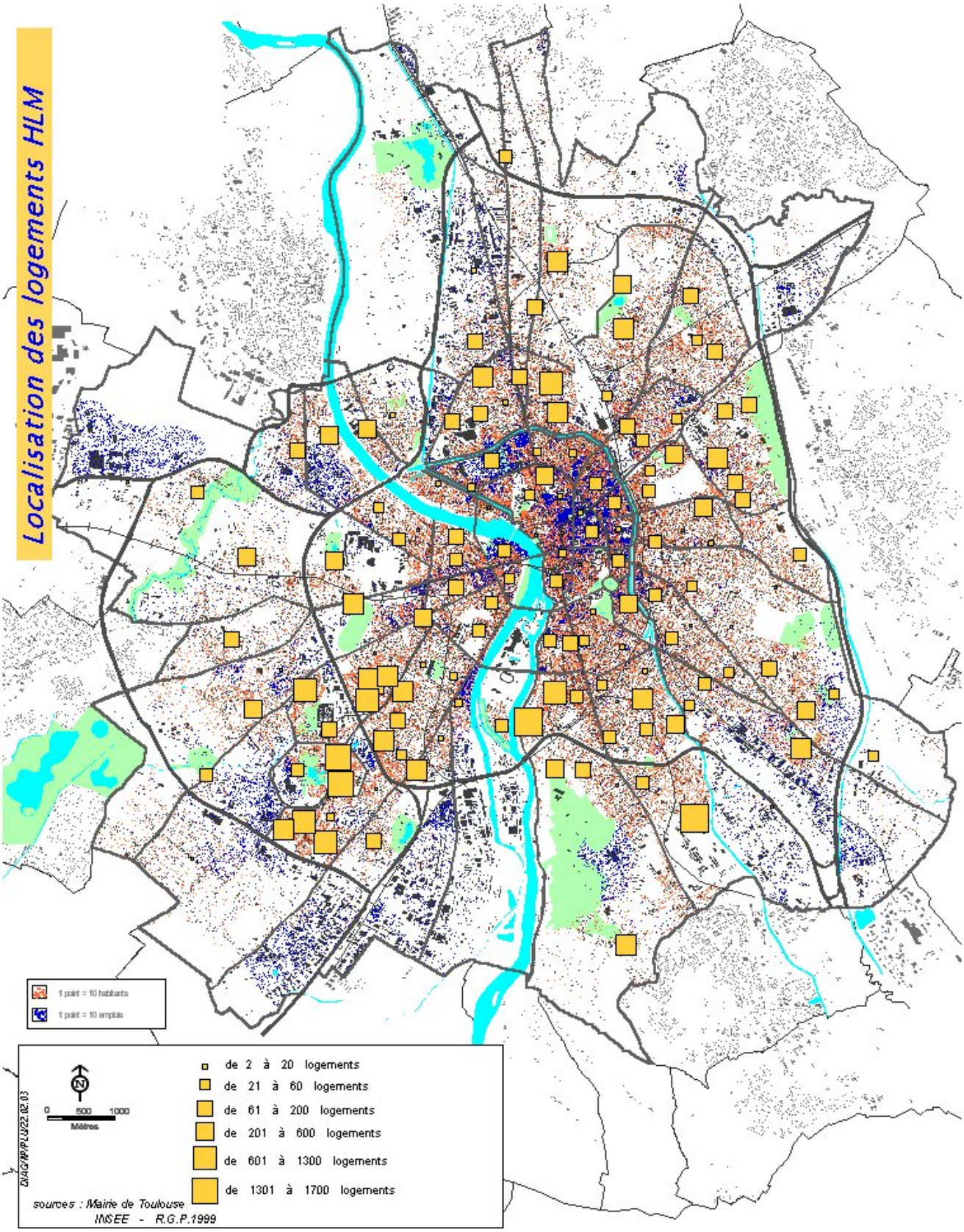


quartier Bonnefoy

Les résidences principales représentent 88,5% des logements ; le taux de vacance est de 9,2%, soit un taux moindre que ceux enregistrés sur Bordeaux (11,7%) ou Lyon (10,8%).

Le parc vacant se concentre principalement sur les quartiers anciens et les quartiers d'habitat social. En effet, outre la présence de logements inoccupés en centre ville, le parc de petits logements locatifs, majoritairement situé en centre ancien, concerne un très court segment de la trajectoire résidentielle d'un ménage, et la rotation y est nécessairement forte.

De même, les logements sociaux ne constituent généralement qu'une étape pour bien des ménages, dont l'aspiration principale reste l'accession à la propriété. La vacance dans le secteur du Grand Projet de Ville est également importante du fait de l'anticipation des programmes de démolition/reconstruction projetés dans les années à venir


Localisation des logements HLM
1 point = 10 habitants
1 point = 10 emplois
de 2 à 20 logements
de 21 à 60 logements
de 61 à 200 logements
de 201 à 600 logements
de 601 à 1300 logements
de 1301 à 1700 logements
0 500 1000
Mètres
sources : Mairie de Toulouse
INSEE - R.G.P.1999

Le secteur locatif social constitue un part importante de l'ensemble du parc : près de 38.000 logements HLM (soit 18% des résidences principales), dont 1.200 locatifs dit « très sociaux ».

Si le parc social est relativement dispersé sur l'ensemble de la ville, les grands ensembles HLM sont concentrés sur les quartiers Sud-Ouest : Bagatelle, Mirail, Bordelongue, Tabar et Faourette. Ils représentent à eux seuls plus du quart du parc social de l'agglomération, et concentrent aujourd'hui les populations en difficultés (forte proportion de familles étrangères, sous-qualification des actifs, familles monoparentales).

« Les 38 000 logements locatifs sociaux représentent 18% des résidences principales »

En effet, si dans les années 60 les grands programmes de logements sociaux ont contribué à accueillir les classes moyennes et les populations mal logées, les années 70 ont vu se modifier très nettement le profil des locataires. L'aide à l'accession à la propriété, les aides à la réhabilitation, ont entraîné le départ des classes moyennes au profit de populations en situation fragile, souvent issues de l'immigration (en 1937, 5,6% des locataires étaient sans profession ; en 1963, on en comptait 10% ; en 1985, la moitié des ménages logés disposaient d'un revenu inférieur au SMIC).



Quartier Empalot

Il existe également à Toulouse des logements destinés à l'hébergement temporaire de personnes en difficulté pour un séjour variant de 1 à 6 mois. L'offre est d'environ 500 places réparties dans des Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) et dans des résidences sociales. En outre, l'Allocation de Logement Temporaire permet aux associations de loger des personnes défavorisées offrant une capacité d'environ 500 places également.

En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, celui-ci est assuré par les centres d'accueil d'urgence du Centre Communal d'Action Sociale et des associations ainsi que par la mise à dispositions de nuitées d'hôtels.

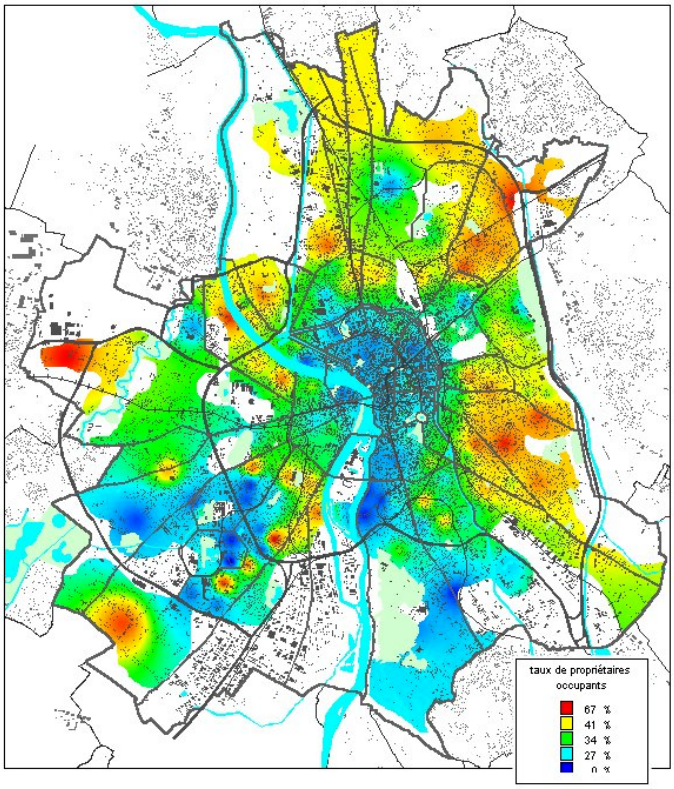
Les gens du voyage disposent de 2 aires d'accueil : l'une à la Mounède dont les 30 emplacements viennent d'être réhabilités et l'autre à St-James avec une cinquantaine d'emplacements provisoires. La ville de Toulouse souhaite y favoriser la sédentarisation en faisant réaliser par un organisme de logement social une opération d'une soixantaine de logements destinés aux familles de Gitans de St-James.

La ville de Toulouse envisage aussi de créer une nouvelle aire de passage sur le parking de Picarel et de rénover les logements existants de ce secteur qui accueillent depuis les années 80 des familles gitanes et manouches.

Les Toulousains sont, en grande majorité, locataires

« Actuellement, 80% des logements construits à Toulouse sont des placements immobiliers locatifs…

Le parc locatif privé toulousain compte 67.000 logements, soit plus du double du parc locatif public. Près des deux tiers des ménages toulousains (64%) sont locataires de leur logement, taux sensiblement équivalent à ceux de Bordeaux et Lyon.



Le logement locatif est particulièrement présent :

- sur un axe centre-ville/Rangueil-Universités, caractérisé à la fois par une très forte proportion de locataires (76%), mais également de petits logements, de jeunes adultes, de professions libérales ou/et cadres supérieurs. Ces éléments mettent en évidence les attentes et les besoins d'une population d'étudiants et de jeunes actifs hautement qualifiés, qui entament leur parcours résidentiel dans des petits logements situés en centre ville ou à proximité du complexe universitaire et scientifique de Rangueil.



quartier Saint-Sernin

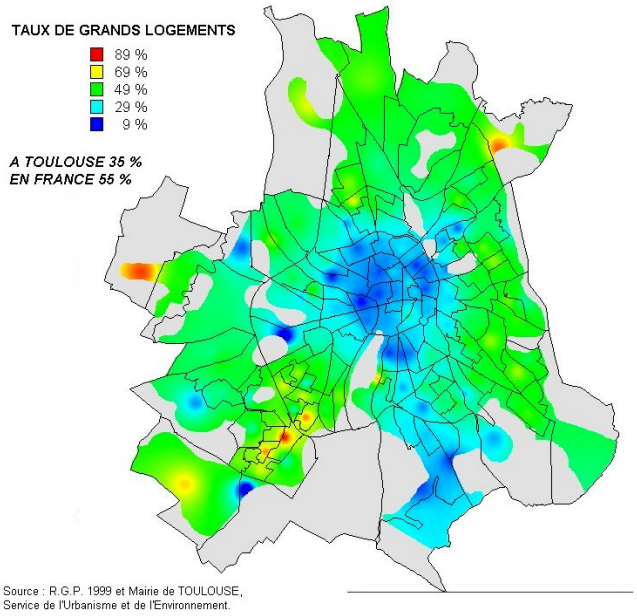
- dans les quartiers d'habitat social du Sud-Ouest, où le statut de propriétaire occupant est marginal (entre 0 et 24%), puisque une grande partie du parc appartient aux bailleurs publics. Ces quartiers se caractérisent aussi par une forte présence de grands logements.

« D'ores et déjà, la construction de 15 000 nouveaux logements est programmée à l'intérieur des ZAC en cours … »

Les propriétaires occupants sont davantage présents à la périphérie du territoire, à plus de 63% sur les quartiers d'habitat pavillonnaire situés à l'est du centre ville et au-delà vers Croix Daurade, La Roseraie, La Terrasse, St Martin du Touch, Saint Simon…

Actuellement, 80% des logements construits à Toulouse sont des placements immobiliers locatifs, produits ne favorisant pas l'installation de ménages avec enfants. Ce déséquilibre a conduit la Municipalité à mettre en place une politique incitative en abondant le prêt à taux 0%, dans le but d'atteindre annuellement l'installation de 200 à 300 propriétaires occupants sur la ville et en exigeant 50% d'accédants à la propriété dans les futures ZAC publiques. Par ailleurs, la construction de 15.000 logements est programmée à ce jour à l'intérieur des ZAC en cours.

Un dynamisme constructif porté sur les petits logements



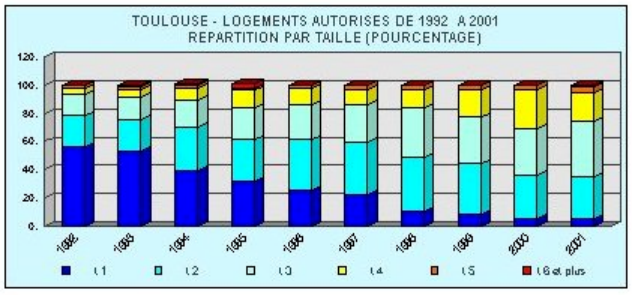
Source : R.G.P. 1999 et Mairie de TOULOUSE, Service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

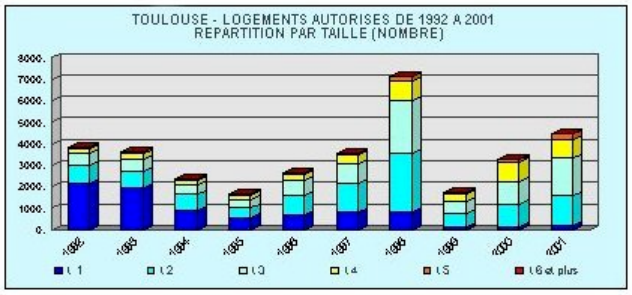
Entre 1990 et 1996, la crise de l'immobilier qui s'est peu à peu généralisée entraîne un recul significatif du nombre de logements autorisés : 3000 par an dans la période 1993-96, contre plus de 7000 sur les années 1987-90.

Ce n'est qu'à partir de 1997 que l'on observe un renversement de tendance, porté par un contexte économique favorable et par la mise en œuvre de mesures favorables au logement, notamment l'amortissement Périssol. 1998 constitue une année de production « record » sur Toulouse : 7.500 logements autorisés, soit une augmentation de 92% par rapport à 1997 (26% au plan national). La production marque le pas en 1999, puis reprend un rythme de croissance continu.

Parallèlement à ces fluctuations des volumes de production, les caractéristiques des logements mis sur le marché marquent également selon les périodes, de très fortes variations dues au besoin d'ajustement qualitatif de l'offre de logements sur le marché toulousain. Entre 1991 et 1994, la construction de petits logements a connu une véritable flambée : les T1/T2 représentent près des trois quarts de la production de ces quatre années (72% en moyenne et jusqu'à 83% en 1992).

Ce pic de production est lié à l'opportunité des avantages offerts par les dispositifs incitatifs de la loi Méhaignerie, qui a attiré les promoteurs et investisseurs sur un produit extrêmement rentable ; mais il répond également aux besoins liés à l'augmentation de la population étudiante (+51% entre 1990 et 1999), qui accentue fortement la pression de la demande sur les petits logements.





« La vague d'investissement immobilier des dernières années inverse cette tendance et privilégie les logements intermédiaires. »

Les diagrammes présentés ci-contre montrent que la vague d'investissement immobilier des dernières années inverse cette tendance et privilégie les logements intermédiaires : plus de 5.000 T3/T4 sont mis sur le marché en deux ans, soit davantage qu'au cours des quatre années précédentes.

Les trois dernières années (1999/2001) prolongent ce mouvement : la part des petits logement se stabilise à 35%, les T3/T4 représentent 58% de la production et les grands logements 6,7%.

Ce rééquilibrage du parc vers les logements plus familiaux devrait favoriser un retour des ménages avec enfants dans la ville et contribuer ainsi au renforcement du peuplement des quartiers, objectif qui constitue une des priorités de la politique municipale. Mais parallèlement à l'augmentation de l'offre, on peut aussi constater le faible taux d'occupation des logements de type familial.

Ce phénomène est dû à l'inertie de certaines trajectoires résidentielles, notamment celles des personnes âgées, qui aspirent à se maintenir autant que possible dans le logement familial ; il renvoie aussi aux choix résidentiels de catégories à fort potentiel économique, ayant la capacité d'occuper des logements spacieux par rapport à la taille du ménage.

Les quartiers « parlementaires » du centre ancien par exemple, sont particulièrement représentatifs de ce phénomène : ils se distinguent à la fois par une proportion de grands logements (T5 et plus) pouvant atteindre jusqu'à 20% du parc et par un taux d'occupation moyen en centre ville inférieur à 1,5 personnes par logement

« Ce rééquilibrage du parc vers les logements plus familiaux devrait favoriser un retour des ménages avec enfants dans la ville et contribuer ainsi au renforcement du peuplement des quartiers… »

	T3	T4	T5	T6
1 personne	43%	25.5%	17%	12.5%
2 personnes	38%	34%	31.5%	28.2%
TOTAL Petits ménages	81%	59,5%	48,5%	40,7%

Une tendance à la sous-occupation des grands logements



quartier Bonnefoy



quartier Croix-Daurade

SOURCES

- *« résultats du recensement général de la population » - INSEE – 1999*
- *« les effets de l'amortissement Périssol sur le marché du logement » - étude comparative de 3 agglomérations en France : Toulouse, Nantes, Lyon – immobilier et territoire conseille – février 1998*
- *« Toulouse la grande forme » - L'Express / spécial immobilier – 2001*
- *« A quel prix se loger dans l'agglomération ? » - Tout Toulouse – 2001*
- *Perspectives Villes « le marché du logement dans l'agglomération toulousaine » - AUAT – mars 1999*
- *« les loyers du parc locatif privé » - AUAT – août 1997*
- *« les HLM ne sont plus ce qu'elles étaient » - La Dépêche du Midi – septembre 2000*
- *« Office public d'HLM de Toulouse – hier et aujourd'hui » 1921 – 1991*
- *DRE Midi-Pyrénées – tableau de bord du parc locatif social – situation au 1er janvier 2000*
- *Le marché du logement – Observatoire du centre-ville – AUAT- janvier 2000*
- *« la Ville de Toulouse abondera le prêt à taux zéro », les Echos, lundi 3 juin 2002*
- *Plan Local de l'Habitat 2001 – 2006 (PLH) Communauté d'agglomération du Grand Toulouse*
- *SDAT – AUAT - outil de veille tableau de bord exercice 2000*
- *« Logements temporaires et logements d'urgence », rapport de présentation du POS actualisé par les données de la Mission Ville Habitat*
- *« Accueil hivernal : la pénurie » la dépêche du Midi - décembre 2002*
- *« Les aires d'accueil pour nomades dans le département de la Haute-Garonne » AUAT - observatoire 1999*

Malgré un très important volume de production immobilière (plus de 52.000 logements produits depuis le début des années 1990) et les ajustements successifs de l'offre pour répondre aux besoins qualitatifs de la demande, le marché immobilier toulousain reste un marché tendu, soumis à une très forte pression de la demande sur l'ensemble de la gamme des produits offerts. Toutefois, sur la dernière période, le dynamisme constructif tend à un rééquilibrage de la composition du parc de logements permettant aux habitants de mieux choisir leur habitat tout en favorisant la mixité.

2/ Quelles conditions de vie mettons-nous en commun ?

B/ Les emplois et les compétences

La structure des activités économiques induit un profil socio-économique de la population majoritairement diplômée et hautement spécialisée. Cependant, le dynamisme du marché du travail tendu par certains secteurs tend à exclure certaines catégories d'actifs, tandis que certaines filières et certains chaînons manquent peut-être de main d'œuvre et ne se développent pas.

Une population active dont près de la moitié est représentée par des cadres supérieurs et des professions intermédiaires

Depuis le début des années 1960, avec la promotion de la ville au rang de métropole d'équilibre et la montée en puissance des pôles aéronautique et spatial, Toulouse est entrée dans une phase de forte dynamique de croissance. Celle-ci s'est accompagnée d'une spécialisation économique et a ainsi favorisé la concentration d'emplois « hautes technologies », parallèlement au développement des emplois de type «métropolitains» (fonctions d'encadrement et de décision).

Ces phénomènes socio-économiques sont particulièrement caractéristiques des pôles urbains en forte croissance, où la sur-représentation des emplois tertiaires (privés mais aussi publics) s'accompagne d'une forte spécialisation vers des profils très qualifiés.

La localisation traditionnelle des administrations, des pôles universitaires, des sièges sociaux de grandes entreprises, accentue encore cette spécialisation vers les activités du tertiaire supérieur et cette concentration des fonctions de « commandement » accompagne et accélère le développement économique et urbain.



ENAC – quartier Montaudran/Lespinet

Cette tertiarisation de l'économie a ainsi modifié, sur les quatre dernières décennies (1962-1999), le profil social de la population active toulousaine, notamment au profit des cadres supérieurs qui en 1999, en constituent à eux seuls, près du quart (22%).

Parallèlement, la part des ouvriers, qui représentait en 1962 plus du tiers des actifs toulousains (38 %), n'a cessé de régresser pour atteindre aujourd'hui un taux très faible (14 %), quasiment moitié moins important que celui observé au niveau national (27 %).

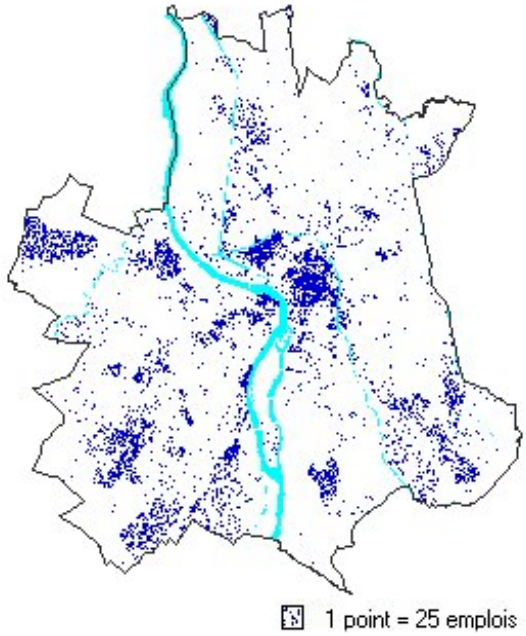
La population active de Toulouse est donc aujourd'hui constituée pour près de la moitié (45 %) par les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les ouvriers et les employés n'étant plus que 35 % (contre 60 % en 1962).

« Les ouvriers et employés étaient 60% en 1962 ; ils ne sont plus que 35% en 1999. »

Ces évolutions, qui traduisent la dynamique de métropolisation toulousaine, accentuent le décalage par rapport aux moyennes nationales (35,6 % pour les catégories intermédiaires et supérieures, 55,6 % pour les ouvriers et des employés).

Catégories	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Agriculteurs exploitants	1,8	1,1	0,6	0,4	0,2	0
Indépendants, employeurs	13,5	10,3	8,4	7,4	6,5	12,1
Professions libérales, cadres supérieurs	7,2	9,3	11,1	12,9	18,5	22
Cadres moyens, Profession intermédiaire	13	15,3	17,4	21,3	24,5	23
Employés	19,7	23,1	25,5	29,2	24,1	21,2
Ouvriers	37,7	34,1	30	24,4	21	14,2
Personnel de service	7,1	6,8	7	4,4	5,2	7,5

Sources : INSEE



La population de Toulouse est par ailleurs aujourd'hui, l'une des plus qualifiée de France, avec 15% de diplômés du supérieur contre 9% en moyenne, au plan national. Sur ce critère, Toulouse se situe au second rang juste derrière Paris et devant Lyon, Bordeaux, Aix-Marseille et Lille.

Un nombre important de demandeurs d'emplois

« 35% des chômeurs possèdent un CAP-BEP ; 18% n'ont aucun diplôme … »

Entre 1990 et 1999, la population active de Toulouse a connu une augmentation de 12 %, majoritairement liée à la progression de l'emploi salarié privé (7,5%). Cette période de forte croissance s'explique, pour beaucoup, par les mouvements migratoires induits par le fort potentiel d'attractivité de l'économie toulousaine. Cependant, ces gains en termes de création d'emplois s'accompagnent d'une hausse très importante du nombre de demandeurs d'emploi, qui a plus que doublé entre 1990 et début 2002.

En 1999, le taux de chômage toulousain (18,7 %) était plus élevé que celui de la Haute-Garonne (13,3 %), ce dernier étant lui-même sensiblement supérieur à la moyenne nationale (10,6 %).

Il faut souligner que toutes les grandes métropoles françaises qui, comme Toulouse, cumulent accroissement démographique et expansion économique, connaissent ainsi des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale, car elles exercent une forte attractivité vis à vis des actifs en recherche d'emploi.

A Toulouse, les employés et personnels de service sont majoritaires (61,2 %) parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi, suivis par les ouvriers (17,4 %), l'ensemble de ces catégories représentant donc, à elles seules, près de 80 % des demandeurs d'emploi.



ANPE – quartier Jolimont

Si l'on considère le niveau de formation, 18 % des chômeurs n'ont aucun diplôme et 35 % des demandeurs d'emploi possèdent un CAP-BEP.

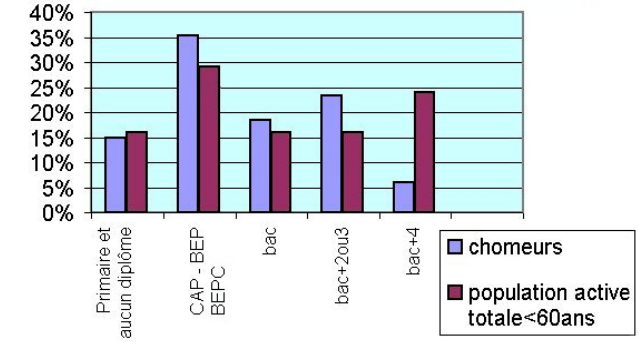
Les demandeurs d'emploi peu qualifiés qui convergent vers les grandes métropoles régionales, où le marché du travail se concentre en priorité sur les emplois qualifiés, contribuent donc à un fort décalage entre offre et demande d'emploi. Toutefois, les arrivées de demandeurs d'emplois peu qualifiés n'expliquent pas à elles seules le chômage structurellement élevé qui caractérise les grandes métropoles.

Niveau de formation	Chômeurs	population active totale <60ans
Primaire et aucun diplôme	15%	16%
BEPC		7%
CAP – BEP	35,30%	21%
bac	18,40%	16%
bac+2ou3	23,40%	16,00%
bac+4	6,10%	24,00%

Niveau de qualification	Chômeurs ANPE au 01/2002	Population active RGP 1999
Ouvriers	17,4 %	14,2 %
Employés Personnels de service	61,2 %	28,7 %
Profession intermédiaire Techniciens, agents de maîtrise	12,1 %	23 %
Cadres supérieurs	7,6 %	22 %
Employeurs indépendants		12 %

Sources : ANPE – janvier 2002
INSEE, recensement général de la population - 1999

Niveau de formation



Il faut aussi considérer que la création de richesses et la croissance économique résultent aujourd'hui essentiellement des gains de productivité réalisés dans les secteurs « de pointe » et de la « valeur ajoutée » liée aux postes hautement qualifiés, et n'entraîne donc pas systématiquement une croissance de l'emploi.

Les filières d'activité et les éventuels chaînons manquants

« Les quatre domaines pivots de l'économie toulousaine sont l'aéronautique, le spatial, l'électronique et la santé. »

Outre les activités industrielles traditionnelles, dont la chimie, quatre secteurs majeurs associant recherche, enseignement et industrie de haute technologie sont les véritables pivots de l'économie toulousaine : l'aéronautique, le spatial, l'électronique et ses applications, la santé et ses déclinaisons. La promotion de nouvelles compétences doit permettre à Toulouse d'être moins dépendante des secteurs dominants de son économie et d'élargir ses capacités de diversification concernant les activités, les emplois et les marchés plus locaux comme cela a été indiqué dans le paragraphe sur la « tendance à la spécialisation économique à un niveau international ».

L'explosion d'AZF le 21 septembre 2001 a amené Toulouse et l'agglomération à examiner la situation de l'économie locale dans le cadre de sa reconversion et de sa diversification. Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 13 décembre 2002 a pris un certain nombre de mesures en faveur de l'agglomération toulousaine pour soutenir ses efforts de re-dynamisation économique.

Ainsi des aides techniques seront apportées à la dépollution des terrains d'AZF qui doit être réalisée par l'industriel, et à la reconversion du site en secteur d'activités sur les terrains situés le long de la route d'Espagne. Ces aménagements à moyen terme devrait permettre un redéploiement sur l'industrie du médicament et de la chimie fine, au voisinage de la SNPE qui a repris une partie de ses activités dans ce domaine.

Mais aussi, de nouvelles orientations ont été prises pour faire de Toulouse un pôle influent dans le domaine de l'électronique et des biotechnologies. Des fonds de l'Etat et de l'Europe seront ainsi versés pour aider à la mise en place notamment d'une cité des biotechnologies qui sera plutôt localisée sur le site de Montaudran, au voisinage de Rangueil et au Sud-Est de l'agglomération.

Ces projets d'accueil de nouvelles entreprises vont permettre à Toulouse de se positionner dans un autre domaine économique de pointe et sur de nouveaux créneaux à forts marchés potentiels. De plus, ces entreprises bénéficient à Toulouse de l'assistance technique et scientifique d'organismes tels l'INSA, les laboratoires du CNRS, de l'INRA…, la ville étant le quatrième pôle de recherche national, fort de plus de 10 000 chercheurs.

D'autres secteurs de l'industrie toulousaine se renforcent depuis plusieurs années et constituent désormais des pôles émergeants mettant en jeu de nouvelles compétences sur des marchés d'avenir. C'est le cas principalement des secteurs de la santé, des technologies de l'information et de la communication, mais aussi du tourisme industriel et scientifique grand public et du tourisme d'affaires orienté vers les savoir-faire technologiques de l'Agglomération.

Les secteurs industriels traditionnels se sont modernisés. Toutefois deux grands secteurs industriels français sont sous-représentés : l'automobile et les industries agroalimentaires, présentes par ailleurs dans le tissu régional. Enfin, des secteurs d'activités traditionnelles comme les industries de transformation, les entreprises familiales…, se sont raréfiées ou ont subi de profondes restructurations.

Les grands chantiers de construction et les grands travaux d'aménagement contribuent à la prospérité de la filière du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) générant ainsi de nombreuses potentialités d'emploi. Cependant ces entreprises éprouvent des difficultés pour satisfaire leur recrutement, en particulier par rapport aux compétences requises. Pour y répondre, une convention cadre a été signée en 2001 avec la fédération du BTP de la Haute-Garonne proposant des actions d'aide au recrutement, à la formation, à la qualification et au reclassement des jeunes et demandeurs d'emplois. D'autre part la convention cadre « Pôle Aéronautique Aéroconstellation » signée fin 2002 a été mise en place pour la construction de l'Airbus A380. Un dispositif identique est opérationnel pour la réalisation de la ligne B du métro. Par ailleurs, la zone d'activité aéronautique devrait, dans son ensemble, générer 9 000 emplois dans les cinq années à venir.

Toulouse a également porté ses efforts sur la nécessaire diversification des niveaux de qualification et des emplois qui ne relèvent plus exclusivement de la vitrine technologique. Des parcs d'activités plus diversifiées répondent à cet objectif dans les secteurs de la petite production, du négoce, du transport, d'entrepôt, de l'entretien et de la réparation qui sont moins dépendants de l'économie (inter)nationale et résolument locaux ou régionaux. Toutes les activités de biens et de services ne sont pas implantées dans ces pôles, certaines se trouvent aussi dans les quartiers et d'autres devraient pouvoir s'y installer, ce qui constituerait, dans le même temps, des foyers d'emploi.

Des secteurs plus traditionnels, comme l'hôtellerie et la restauration ont vu croître rapidement leurs effectifs avec le développement du tourisme d'affaires. Plus globalement, l'ensemble des fonctions métropolitaines de Toulouse contribuent au développement de ce secteur d'activités.



PM entreprise – quartier Les Demoiselles



quartier Le Grand Selve

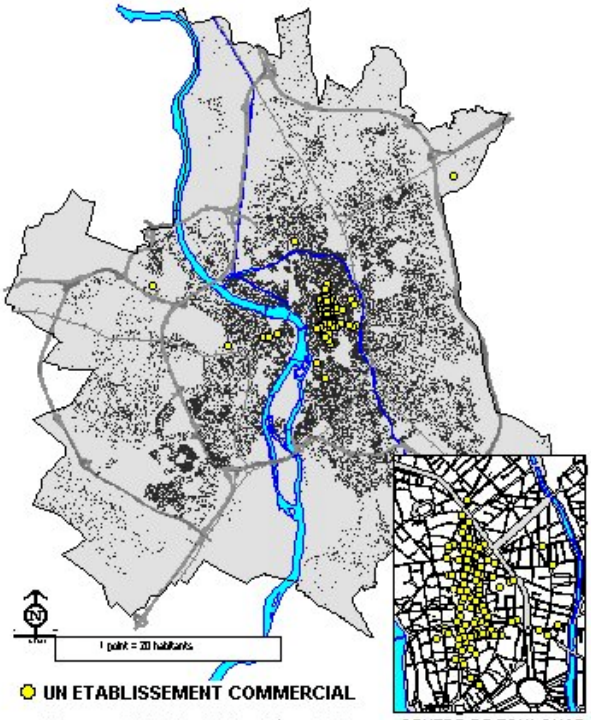

Compagnons du devoir – quartier Le Busca

SOURCES

- *Regards sur la Haute-Garonne, INSEE Midi-Pyrénées publications - janvier, mai et septembre 2000*
- *Convention cadre Pôle Aéronautique Aéroconstellation*
- *Le journal des transports de l'Agglomération toulousaine - octobre n°2*
- *Ensemble des demandeurs d'emploi Toulouse ville, ANPE - janvier 2002*
- *Evolution de l'emploi salarié privé Ville de Toulouse, ASSEDIC / INSEE*
- *Atlas de l'aire urbaine, INSEE Midi-Pyrénées - AUAT - 2002*
- *Atlas des fractures françaises, Christophe GUILLUY, L'Harmattan - 2000.*

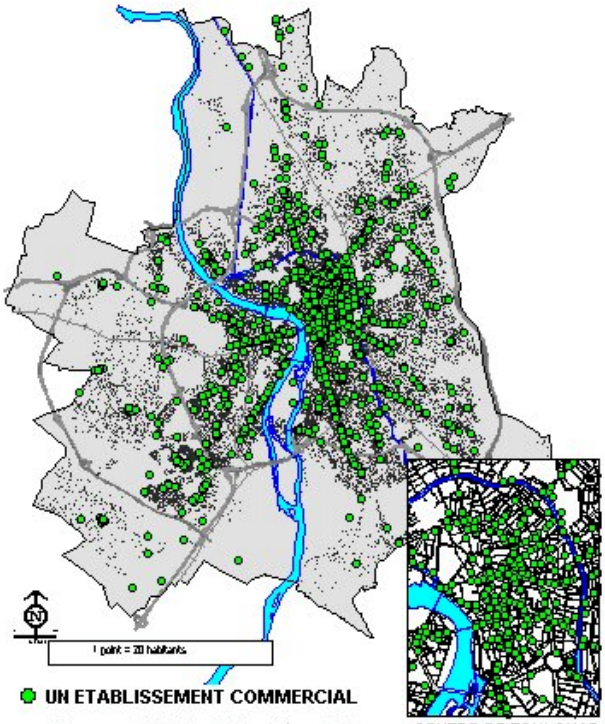
Malgré une diversification déjà engagée dans de nouveaux secteurs d'activités, l'économie toulousaine reste majoritairement spécialisée dans des filières de haute technologie et à haute valeur ajoutée (tertiaire et industrie) délaissant des secteurs plus traditionnels. La diversification du développement économique doit s'orienter pour promouvoir l'emploi et les métiers de moyenne qualification générés par le tissu de PME d'activité traditionnelle et pour anticiper les besoins nouveaux en formation, que ce soit dans les secteurs technologiques avancés ou dans les secteurs traditionnels et notamment celui du bâtiment.

COMMERCES DE LUXE



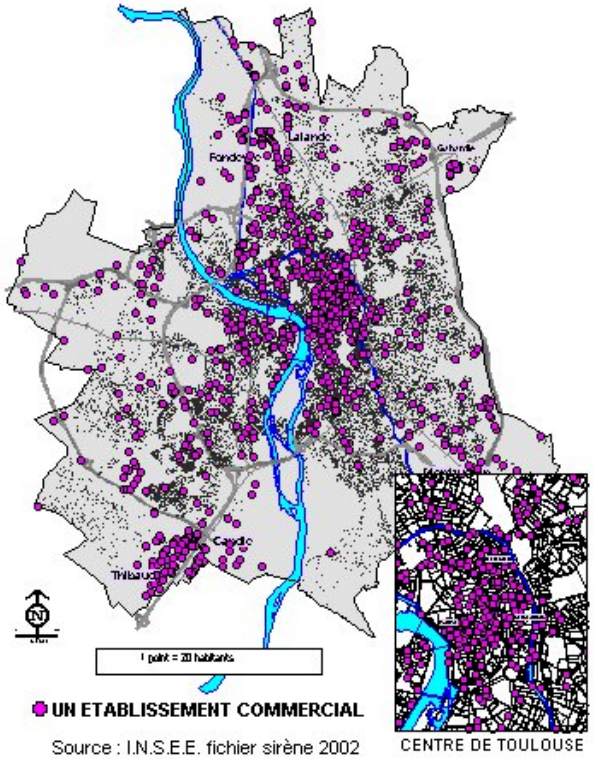
Source : I.N.S.E.E. fichier sirène 2002
et R.G.P. 1999

COMMERCES QUOTIDIENS



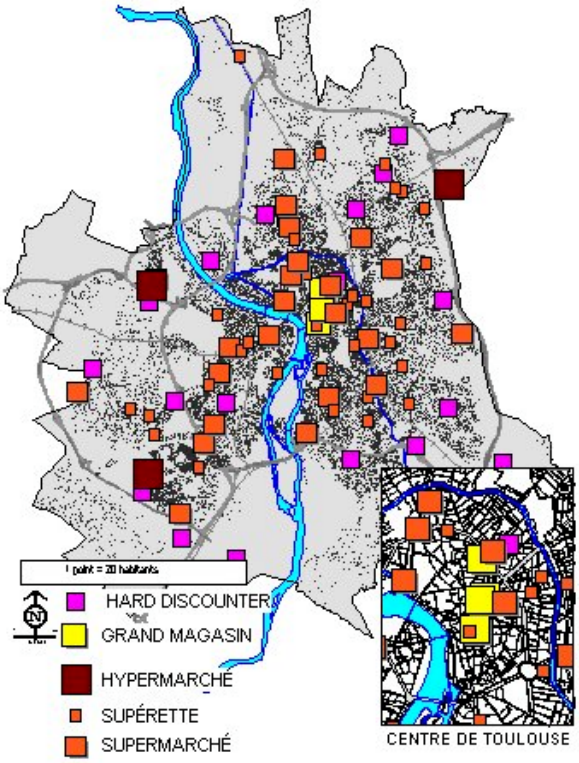
Source : I.N.S.E.E. fichier sirène 2002
et R.G.P. 1999

COMMERCES DE GROS



Source : I.N.S.E.E. fichier sirène 2002
et R.G.P. 1999

COMMERCES GENERALISTES



Source : I.N.S.E.E. fichier sirène 2002
et R.G.P. 1999

2/ Quelles conditions de vie mettons-nous en commun ?

C/ Les commerces, services et équipements de proximité

A côté des grands équipements d'agglomération décrits précédemment, la mise en œuvre d'une politique de quartiers a permis de réaliser des équipements publics de proximité pour, d'une part, répondre aux attentes des habitants près de leur lieu de vie quotidienne et, d'autre part, anticiper sur le développement et le fonctionnement futur de la ville.
Comment les services rendus aux habitants, pour faciliter leur vie quotidienne, se répartissent-ils aujourd'hui en lien avec la concentration des populations dans l'habitat et les lieux d'emploi ?

Les commerces et les services urbains

« L'apogée du commerce de proximité à Toulouse se situe dans les années 50. »

L'apogée du commerce de proximité à Toulouse se situe autour des années 1950, puis ces formes traditionnelles vont régresser à partir des années 1960-70 dans de nombreux quartiers, régression liée entre autres à la baisse démographique, à la progression du parc de logements en périphérie, au développement accru de l'automobile dans les déplacements et l'apparition des supermarchés qui se sont implantés dans les faubourgs.

Les premiers hypermarchés toulousains datent des années 70 et coïncident avec l'apparition des grands ensembles : Toulouse-Gramont, Mirail et Toulouse-Purpan.



Hypermarché – quartier de Purpan

Puis rapidement, les grands centres commerciaux apparaissent à la périphérie de Toulouse de plus en plus nombreux privilégiant l'accessibilité en voiture. En 1972, le grand complexe commercial de Portet constitue alors le plus grand hypermarché d'Europe. Par la suite, d'autres grands pôles commerciaux s'établiront comme à Roques, à Labège et Blagnac pour garder aujourd'hui encore un rayonnement régional important.

De 1960 à 1990, la forte attractivité des grandes surfaces, vide progressivement, les espaces intermédiaires de certains de leurs commerces.

« De 1970 à 1995, le secteur du commerce connaît de profonds bouleversements … »

Le commerce remplit deux fonctions essentielles à la vie communale : l'une économique avec la création d'emplois et de richesses, l'autre sociale avec la création de repères et d'animation de proximité et de liens sociaux. L'irrigation d'une grande ville et de ses quartiers par les commerces est donc primordiale à la préservation des équilibres urbains, au même titre que pour les petites communes éloignées.

Ainsi, en 1975, les surfaces commerciales toulousaines représentaient encore 75 % de celles de l'Agglomération, alors qu'aujourd'hui elles ne représentent plus qu'environ 50 %. Depuis 1993, près de 400 d'entre elles ont disparu sur un total de près de 3 500, le commerce de proximité présent dans tous les quartiers, disparaît aujourd'hui à un rythme annuel de 5 à 6 000 m2. Le centre ville est particulièrement touché, ainsi, sur 10 petits et moyens commerces comptés pour 1 000 habitants en 1993, il n'en reste plus que 8 en 1999 ; en revanche, le nombre de restaurants a été multiplié par 4, passant de 250 à 1000, traduisant ainsi les changements intervenus dans les modes de vie et notamment ceux liés à l'organisation du temps de travail.

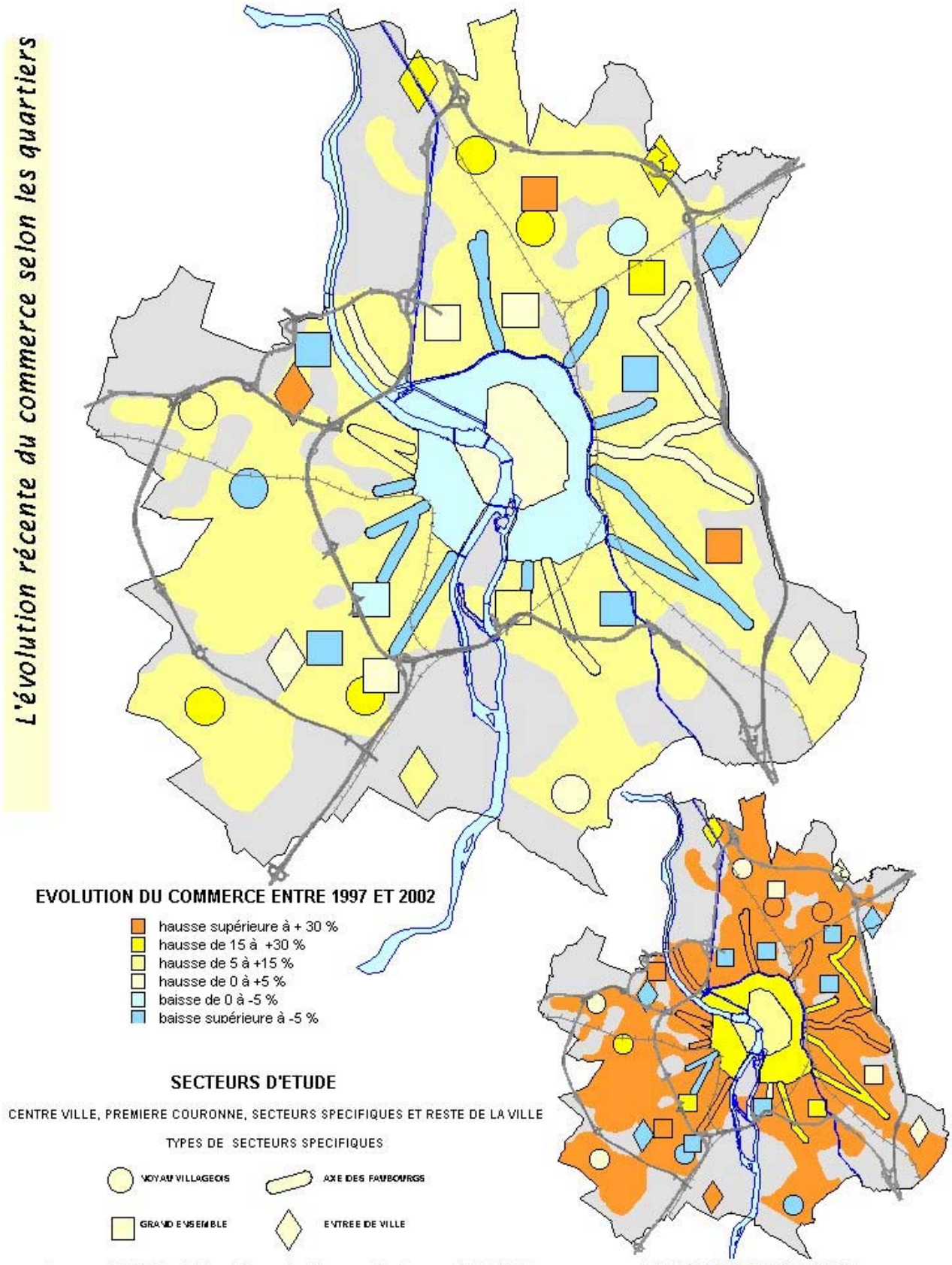


supermarché de quartier

Au cours de la décennie 1990, de nouveaux supermarchés se sont installés dans les quartiers centraux, accompagnant le retour de la population vers ces quartiers (Bayard, Honoré Serres et Compans), tandis que d'autres suivaient la progression de l'urbanisation en périphérie (Lardenne, Lafourguette, Château de l'Hers et Soupetard). Simultanément, le commerce de proximité et la restauration se sont affirmés à nouveau mais avec de nouveaux concepts en relation avec les changements de modèles de consommation dans le secteur alimentaire : ainsi, entre 1997-2002, les commerces traditionnels (alimentaires, restauration) sont en baisse alors que les supérettes, les terminaux de cuisson de pain ou la restauration de type rapide enregistrent une très nette progression (entre 34,3 et 45,6 %). Néanmoins, l'évolution du nombre de commerces alimentaires est globalement en baisse sur cette période.

« Au cours de la décennie 1990, de nouveaux supermarchés se sont installés dans les quartiers centraux, accompagnant le retour de la population … »

L'évolution récente du commerce selon les quartiers



Sources : I.N.S.E.E., fichier sirène, extractions sur Toulouse en 1997 et 2002. et étude spécifique.

Afin de redynamiser la fonction commerciale traditionnelle, la ville de Toulouse, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et les associations de commerçants, a mis en œuvre une politique de revitalisation dans les quartiers commerçants avec un double objectif :

- l'amélioration de l'accessibilité et de la circulation (constitution de parcs de stationnement centraux, réorganisation des transports en commun métro-bus…)
- la requalification des espaces publics pour offrir au chaland un espace plus convivial sans empêcher la circulation automobile.

Cette opération a commencé au centre-ville avec la réalisation d'un plateau à priorité piétonne relié aux principales places du Capitole, d'Esquirol et de St Georges. La semi-piétonnisation s'est étendue du Taur à St-Etienne et sur d'autres quartiers, ponctuellement. Ainsi des quartiers comme les Carmes et la Daurade ont trouvé un nouveau souffle grâce à l'opération « Toulouse 2000 ».



place Esquirol

L'hypercentre de Toulouse demeure toujours le plus grand centre commercial de l'Agglomération. Son rayonnement régional est indéniable et son attractivité devrait se voir renforcer avec les deux projets de rénovation d'envergure :

- à St Georges, où l'installation d'enseignes nationales et internationales constituera un levier à la réhabilitation du centre commercial, ainsi ce projet revêt un enjeu stratégique car ainsi doté, le centre ville viendrait en concurrence directe avec les concepts commerciaux qui se développent en périphérie.
- au centre de Compans-Caffarelli, pourtant ouvert en 1991, qui devrait enfin connaître un « décollage » avec la desserte de la ligne B du métro (prévue en 2007), le rapprochant des zones de chalandises.

Si le développement des grandes surfaces a pesé fortement sur le commerce traditionnel, la politique de revitalisation commerciale du centre-ville semble avoir maîtrisé l'attractivité exercée par les centres commerciaux périphériques qui situaient traditionnellement leurs avantages en terme d'efficacité (prix, offre, accessibilité…). De même, la richesse et la force d'un centre-ville réside dans sa diversité d'activités culturelles, de services… C'est cette complémentarité que les pôles périphériques essayent aujourd'hui d'imiter pour garantir le maintien de leur vitalité, aussi, se développent-ils en intégrant des services privés traditionnellement ancrés en centre-ville comme les multiplexes ou, même, des services publics.

Cependant l'attrait de la périphérie concerne surtout la partie la plus jeune de la population pour laquelle 15mn à pied sont devenues 15mn en voiture. Mais avec une population âgée croissante, les données vont se modifier. Le centre-ville doit donc conserver sa vocation d'autant plus que ce sont aussi plus de 100 000 habitants qui y sont demandeurs au quotidien de commerces de proximité.

Une approche comparative du commerce et du tertiaire réalisée entre 1997 et 2002, montre une évolution globalement positive pour la période considérée puisqu'elle est quasi stable pour le commerce et en nette progression pour les services.

1997 – 2002 EVOLUTION COMMERCIALE SELON LES TYPES DE QUARTIERS

Type de quartiers	Identification	commerces 1997	commerces 2002	*évolution commerces 1997-2002*	sélection de tertiaire 1997	sélection de tertiaire 2002	*évolution tertiaire 1997 – 2002*
Noyau villageois	Croix Daurade	72	69	*-4,2*	24	37	54,2
Noyau villageois	Lalande	15	18	*20,0*	4	4	0,0
Noyau villageois	Lardenne	50	46	*-8,0*	21	25	19,0
Noyau villageois	Pouvourville	2	2	*0,0*	4	3	-25,0
Noyau villageois	Saint Martin du Touch	16	18	*12,5*	0	0	*0,0*
Noyau villageois	Saint Simon	27	34	*25,9*	0	0	0,0
Noyau villageois	Lafourguette	27	34	*25,9*	7	6	-14,3
Noyau villageois	les Trois Cocus	25	31	*24,0*	1	3	*200,0*
Noyaux villageois	**Totalisation**	**234**	**252**	*7,7*	**61**	**78**	*27,9*
Grand ensemble	la Terrasse	12	17	*41,7*	4	4	0,0
Grand ensemble	Bagatelle-Faourette	49	48	*-2,0*	6	8	33,3
Grand ensemble	Empalot	14	16	*14,3*	4	2	-50,0
Grand ensemble	Grand Mirail	54	42	*-9,9*	11	16	45,5
Grand ensemble	Rangueil Saouzelong	27	21	*-9,9*	5	6	20,0
Grand ensemble	Jolimont vallée de l'Hers	25	23	*-8,0*	8	6	-25,0
Grand ensemble	Cité Amouroux	9	11	*22,2*	2	1	*-50,0*
Grand ensemble	les Isards	0	2	*99,9*	0	0	*0,0*
Grand ensemble	Mimimes Bourbaki	15	15	*0,0*	1	0	*-100,0*
Grand ensemble	Minimes Mazades	17	17	*0,0*	6	4	-33,3
Grand ensemble	Ancely	9	7	*-9,9*	1	3	200,0
Grand ensemble	Milan	13	13	*0,0*	3	0	-100,0
Grands ensembles	**Totalisation**	**244**	**232**	*-5*	**51**	**50**	*-2,0*
Axe des faubourgs	Minimes	178	158	-11,2	51	72	41,2
Axe des faubourgs	Bonnefoy	151	129	-14,6	25	43	72,0
Axe des faubourgs	Sept Deniers	42	43	2,4	2	11	450,0
Axe des faubourgs	St Michel Jules-Julien	99	105	6,1	34	41	20,6
Axe des faubourgs	Férétra	28	23	-17,9	2	2	0,0
Axe des faubourgs	Grande Bretagne	54	57	5,6	7	13	85,7
Axe des faubourgs	Lombez	35	29	-17,1	12	17	41,7
Axe des faubourgs	Arènes Saint Simon	64	53	-17,2	14	12	-14,3
Axe des faubourgs	Muret	94	89	-5,3	14	20	42,9
Axe des faubourgs	Cote Pavée St Exupéry l'Ormeau	177	166	-6,2	51	61	19,6
Axe des faubourgs	Gloire	28	22	-21,4	8	10	25,0
Axe des faubourgs	Vallée de l'Hers, Roseraie	60	61	1,7	5	6	20,0
Axe des faubourgs	Guilhemery Bonhoure	126	128	1,6	35	57	62,9
Axes des faubourgs	**Totalisation**	**1136**	**1063**	*-6,4*	**260**	**365**	*40,4*
Entrée de ville	Route de Bayonne »Carrefour »	39	54	*38,5*	8	4	-50,0
Entrée de ville	Place Bouillères »Géant »	18	18	*0,0*	3	2	*-33,3*
Entrée de ville	Route de Revel	20	20	*0,0*	10	10	0,0
Entrée de ville	Route d'Agde »Auchan »	46	43	*-6,5*	1	0	*-100,0*
Entrée de ville	Route d'Espagne	13	14	*7,7*	1	3	200,0
Entrée de ville	Route d'Albi	4	5	*25,0*	0	0	*0,0*
Entrée de ville	Route de Paris	29	35	*20,7*	5	6	20,0
Entrées de ville	**Totalisation**	**169**	**189**	*11,8*	**28**	**25**	*-25,0*
Centre ancien	**Centre ancien (l'ecusson)**	**2414**	**2446**	*1,3*	**478**	**517**	**8,2**
Premiere couronne	**Premiere couronne (Canal, Octroi)**	**1303**	**1255**	*-3,7*	**713**	**821**	**15,1**
Reste des quartiers	**Secteurs diffus**	**702**	**755**	*7,5*	**334**	**436**	**30,5**
TOTAL TOULOUSE		**7985**	**7928**	*-0,2*	1925	2292	19,1

types de commerces : *alimentation en épiceries, supérettes, supermarchés, boulangeries, pâtisseries, cuisson de pain, bouchers, charcutiers, poissonniers, loges des marchés couverts, tabac et journaux, coiffeurs, habillement, chaussure et maroquinerie, réparations, électroménager, cafés, restaurants autres commerces de détail…*

types d'activités tertiaires : agences immobilières, agences d'intérim, banques, assurances, location de voitures ou de divers biens…

La description géographique synthétique des commerces sur la ville de Toulouse fait pourtant apparaître quelques spécificités dans la répartition avec des évolutions différenciées : le centre-ville et la couronne des quartiers qui l'entoure ont un caractère commercial très affirmé et diversifié (grands magasins, supermarchés, supérettes, commerces du quotidien, marchés) avec une quasi-continuité des implantations commerciales.

Ainsi, le centre ancien, qui se confond avec l'hypercentre, regroupe 31 % des commerces et 31 % des activités tertiaires telles que les agences, les banques, les assurances….



Quartier Esquirol

Le commerce de luxe s'est affirmé dans ses implantations traditionnelles, entre Alsace-Lorraine et Wilson et autour de St Etienne, au point que ces sites se sont rejoints pour constituer un vaste ensemble de chalandise.

Toulouse dispose de commerces de proximité particulièrement concentrés dans le centre-ville et sur les axes des faubourgs sur lesquels la densité commerciale diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre.

Le commerce, en baisse sur les quartiers de la première couronne (-3,7 %) et sur les axes de faubourg (-6,4 %), semble être remplacé par le tertiaire de proximité (banques, assurances) qui enregistre une nette progression dans ces deux secteurs (+15,1% et +40,4 %).

Quant aux noyaux villageois, ils connaissent une hausse globale des commerces (7,7 %) excepté celui de Pouvourville, marqué par l'absence ancienne de commerces, et celui de Lardenne (-8 %), trop bien équipés en grandes surfaces et situé, de surcroît, entre deux hypermarchés. C'est aussi là que les activités tertiaires se développent (+27,9 %) hormis pour Pouvourville qui connaît une chute de 25 %.

Les supérettes assurent un maillage du territoire moins linéaire que les supermarchés, mais elles complètent l'offre commerciale en se répartissant d'une manière plus homogène sur le territoire. En se situant en dehors des principaux alignements commerciaux et en s'intercalant entre d'autres surfaces commerciales elles trouvent leur légitimité aux côtés des commerces du quotidien.

Sur les secteurs de Basso Cambo, Purpan et Gramont situés aux entrées de ville, les hypermarchés confirment leur progression commerciale tandis que le secteur tertiaire a du mal à s'y fixer.


Marché de plein vent – place du Capitole

Le commerce de gros reste encore très présent dans le triangle constitué par les quartiers Matabiau, Bourse et St Aubin. L'axe Nord-Sud regroupe aussi des implantations de commerces de gros. En plus de ces lieux traditionnels, des grands pôles d'activité accueillent ce type de commerce : Thibaud et Candie au sud-ouest, Gabardie au nord-est, Lalande et Fondeyre au nord, Montaudran au sud-est et Basso Cambo à l'ouest. En dehors de ces principaux secteurs de regroupement, il est éclaté sur tout le reste du territoire communal.

Les marchés couverts et de « plein-vent » complètent l'offre commerciale dans les faubourgs, les quartiers d'habitat collectif, certains noyaux villageois et dans le centre-ville qui accueille les plus importants : le marché couvert de Victor Hugo, les marchés hebdomadaires de plein vent du Capitole, de St Sernin et le marché quotidien des boulevards.

Depuis 1982, 9 nouveaux marchés ont été créés, d'autres marchés de « plein-vent » seront aménagés au rythme du développement urbain de nouveaux quartiers. Certains marchés se sont développés au contact des grands ensembles (Rangueil, La Faourette, Bellefontaine et Reynerie) car ils représentaient un point d'ancrage à la vie de quartier.

Cependant, leur attrait est moindre par rapport à d'autres marchés hebdomadaires plus animés comme ceux des Salins, de St Aubin, du Ravelin…existe aussi 3 marchés couverts : Victor Hugo, les Carmes et St Cyprien. Les deux premiers ont été récemment rénovés et cette action a d'ailleurs redynamisé les halles des Carmes qui connaissaient auparavant un long déclin.

Cela porte à 28 le nombre de ces structures sur le territoire communal qui sont situées aux côtés des commerces de proximité. Ainsi, elles participent à l'animation commerciale des quartiers mais aussi du centre de Toulouse.

Le tissu commercial toulousain s'est révélé au fil du temps extrêmement réactif aux différentes exigences d'une clientèle toujours plus volatile. Cette nécessaire adaptation est rendue possible grâce aux dynamiques conjuguées des chambres consulaires et de la Ville.



Boutique de luxe – rue Croix-Baragnon – quartier Saint-Etienne

« Le centre ancien ne regroupe que 31 % des commerces et 31 % des activités tertiaires telles que les agences, les banques, les assurances… »



Supérette – quartier de Cassellardit

« …les marchés couverts et de plein-vent complètent l'offre commerciale… »


Marché couvert – quartier Les Carmes

... les services urbains ...

Si les commerces de proximité sont importants pour la vie des quartiers, il en est de même pour les services publics. Aussi, à partir des années 1970, Toulouse a entrepris une mise à niveau de ses équipements et services. Pour répondre aux besoins des contextes locaux, et particulièrement à l'échelle des quartiers, ces aménagements ont été réalisés selon des critères hiérarchisés : l'efficacité des services rendus aux habitants, l'exigence de l'économie familiale et conjoncturelle, l'organisation de l'espace et enfin, l'animation locale afin qu'ils soient proches des lieux de vie.

Ainsi, de 1982 à 1999, 47 nouveaux équipements publics municipaux de quartiers ont été réalisés pour accueillir les administrations et les services décentralisés.

En matière d'administration, les premières mairies annexes sont créées en 1972 dans les quartiers des Minimes, de Bellefontaine et de St Cyprien. En 2000, la majeure partie du territoire communal est couvert par 25 mairies de quartiers, complété par une mairie itinérante : le minibus Capitoul.

Aujourd'hui, ces structures s'orientent vers des regroupements d'équipements, servant de relais aux services municipaux pour les formalités administratives et accueillant des services qui relèvent des principaux organismes sociaux : CAF, ASSEDIC, CPAM…

De plus, elles sont devenues, peu à peu, des lieux privilégiés de contact social. Afin de développer des liens avec les associations de quartiers, des salles sont mises gratuitement à leur disposition.

En 1990, la Poste est devenue autonome et a passé avec l'Etat un Contrat de Plan qui lui permet de participer à la politique d'aménagement du territoire. Aussi, en zone urbaine, l'un des ses principaux objectifs est son maintien ou son implantation dans les quartiers sensibles.

De même, le réseau de ses bureaux est progressivement restructuré avec la création de points de contacts postaux. Dans cette optique, plusieurs actions ont été menées ou sont en cours : la réhabilitation, à partir de 1994, des bureaux dans différents quartiers et la création de nouveaux bureaux. Ainsi en 2000, Toulouse comptait 31 bureaux de poste installés dans les différents lieux de centralités sociales et commerciales de la ville.

Désormais la réalisation de nouveaux équipements ne constitue plus qu'un volet d'une démarche plus globale qui s'articule avec d'autres interventions ou mesures prises dans le cadre des objectifs plus larges de développement urbain retenus pour les quartiers. Les tendances pour l'amélioration du service public passe plutôt par des fonctions nouvelles comme la participation à la restructuration et la revitalisation des quartiers. Dans cet esprit, 2 pôles de services sont projetés : l'un à Bagatelle et l'autre aux Izards. Ce dernier comprendra, entre autres, la Poste, la CAF et une bibliothèque municipale.

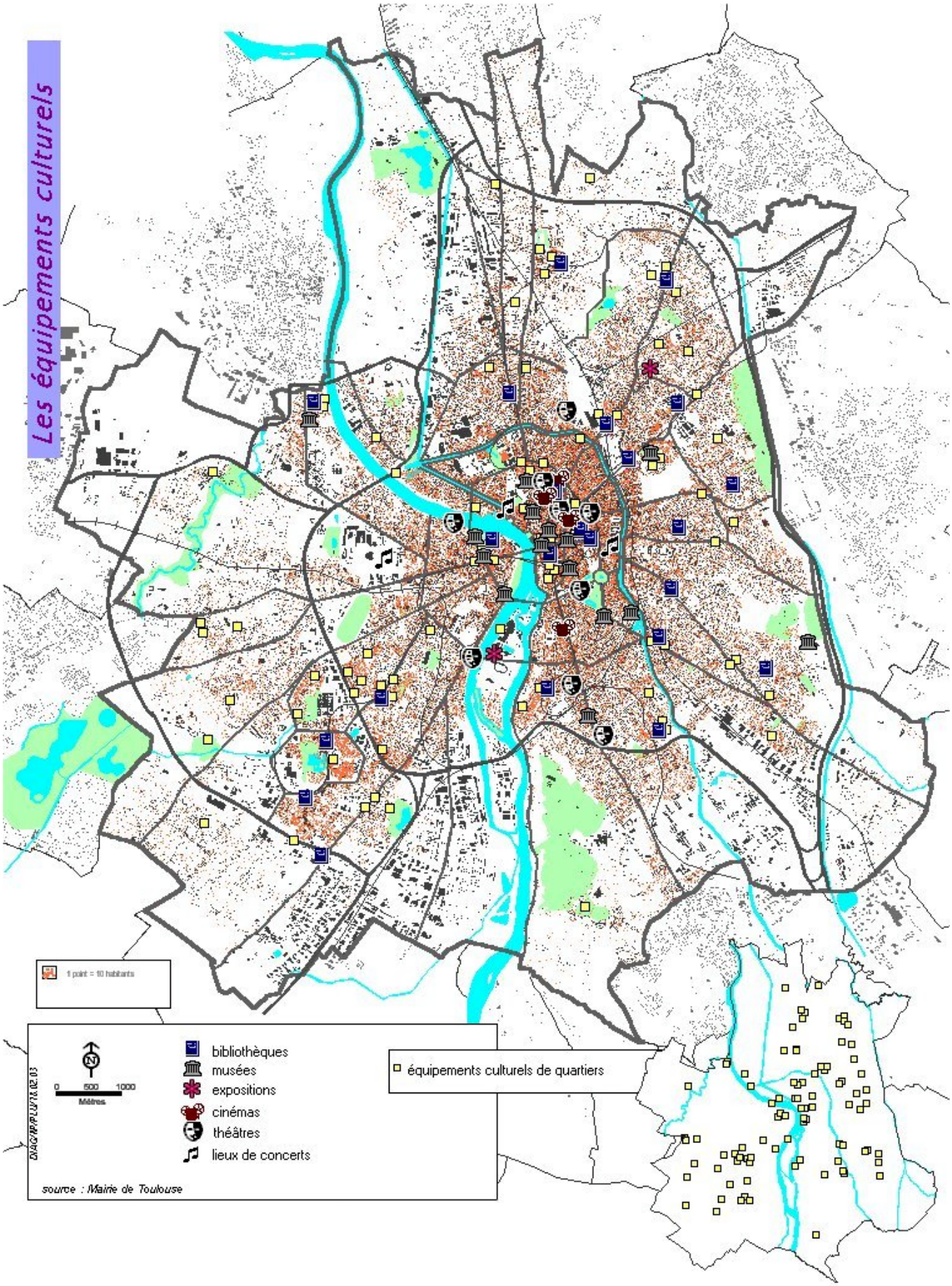


Service d'accueil à la CPAM – quartier Saint-Aubin

« Depuis vingt ans, une cinquantaine de nouveaux équipements publics municipaux de quartiers ont été réalisés pour les administrations et les services. »



La Poste – quartier La Fourguette


Les équipements culturels
1 point = 10 habitants
bibliothèques
musées
expositions
cinémas
théâtres
lieux de concerts
équipements culturels de quartiers
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse

… et les équipements culturels et socioculturels …

Entre les années 1960 et 1980, Toulouse ambitionne de se hisser au rang de grande métropole régionale en développant notamment de grands équipements culturels mais aussi des équipements susceptibles de répondre aux besoins des quartiers.



Théatre Sorano – quartier Le Busca

La médiathèque José Cabanis va être un outil culturel régional de premier ordre.

Un autre grand projet existe sur un site en cours d'acquisition : il s'agit de la prison Saint-Michel qui devrait devenir à plus long terme un lieu culturel d'envergure internationale dédié à la création, à la formation et à l'accueil d'artistes en résidence.

Après, les centres culturels de Croix Baragnon et des Mazades réalisés dès les années 60, la rénovation du théâtre du Capitole en 1973, celle de la Halle aux grains (1986-1988), elle complète son offre culturelle par la réalisation de l'Espace St Cyprien (1983), l'espace Bonnefoy (1984), ou le théâtre Garonne (1989).

Mais, c'est à partir des années 1990, avec le Conservatoire National de Région Larrey (1993), la fondation Bemberg (1995), et surtout la Cité de l'Espace et le Centre des Congrès Compans-Caffarelli (1997), que Toulouse affiche un rayonnement international.



Musée Saint-Raymond - quartier Saint-Sernin

D'autres réalisations aussi prestigieuses ont suivi : le Théâtre de la Cité (1998), l'auditorium St-Pierre des Cuisines (1998), le Zénith sur le site de l'ancienne cartoucherie (1999) et l'Espace d'Art Moderne et Contemporain dans les anciens abattoirs (2000).

Toulouse dispose aujourd'hui de grands équipements culturels à vocation métropolitaine qui renforcent l'attrait touristique de la ville. De plus, l'augmentation de la population étudiante et des jeunes actifs, le nombre croissant de touristes (dont le tourisme d'affaires), contribue au succès de ces lieux culturels.

Ainsi, la fréquentation des théâtres et des salles de concert a augmenté de 24% entre 1992 et 1999 ; c'est surtout l'ouverture du Zénith qui fait « exploser » les fréquentations des équipements culturels de la ville : en 99, 39% des entrées enregistrées dans les théâtres et les salles de concert concernent la seule billetterie du Zénith !



cinéma UGC Gaumont place Wilson – quartier Victor-Hugo

Ces équipements sont essentiellement concentrés dans la ville centre (excepté la Cité de l'Espace, excentrée au sud-est du territoire toulousain). A la suite à l'explosion de l'usine AZF, le Palais des Sports doit être reconstruit, sa réouverture est prévue courant 2005 avec un programme différent ; le Zénith a été remis en service au printemps 2003.

De nouveaux équipements sont à l'étude ou en cours comme le projet d'un théâtre de verdure au Port Viguerie, la Maison de l'Occitanie en centre-ville, l'extension du Muséum d'Histoire Naturelle et celle de la Cité de l'Espace avec le Centre d'Acquisition des Connaissances par l'Image qui devrait pouvoir être achevé au début 2005.

La ville dispose d'un choix intéressant de salles de cinéma allant de grands multiplexes à des salles aux programmations plus ciblées comme la cinémathèque du Taur qui a ouvert en 1997, l'ABC, le Cratère et Utopia. Ce dernier, installé depuis 1993, qui enregistre aujourd'hui le meilleur taux de remplissage de la ville grâce à sa programmation culturelle et à ses tarifs.

Durant la dernière décennie, l'activité des salles multiplexes du centre ville a chuté d'un tiers suite à l'implantation de nouvelles salles dans les zones commerciales de la périphérie.

Aussi, afin de reconquérir le centre-ville, le cinéma Gaumont de la place Wilson a doublé sa capacité en 2003, en passant de 8 à 13 salles pour arriver à 1 million d'entrées contre 550 000 en 2001.Une salle de cinéma grand format est prévue à la Cité de l'Espace pour 2005.

« C'est à partir du début des années 1970 que se mettent en place les structures d'animation socioculturelles, traits d'union entre la pratique culturelle et l'action sociale. »

Outre ces grands équipements, la ville de Toulouse est à l'origine de nombreux événements culturels qui sont organisés dans les salles équipées ou dans des édifices de caractère, comme « musique d'été » ou « piano aux jacobins », le festival des orgues, le printemps du rire… ou en plein air, comme le festival Rio Loco organisé sur la prairie des filtres.

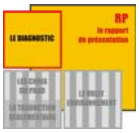
Par ailleurs, Toulouse possède avec Cinespana et le Festival des Cinémas d'Amérique Latine des manifestations cinématographiques et culturelles de grande importance

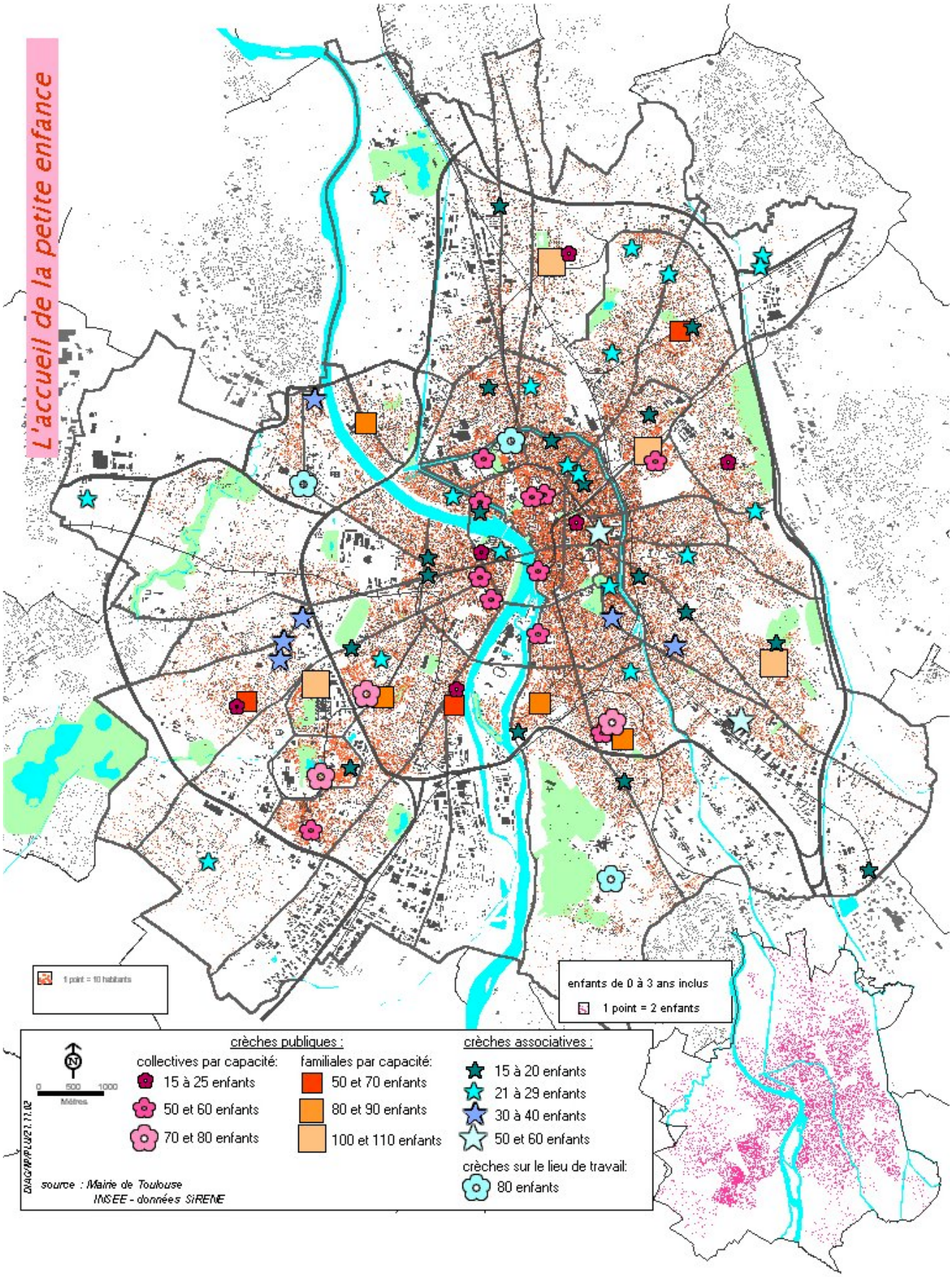
Dans les années 70, conjointement à la mise en place de structures d'animation socioculturelles dans les quartiers périphériques, les politiques d'animation culturelle se développent privilégiant l'initiative locale, favorisant la mixité et l'intégration dans la vie des quartiers. Ainsi près de 10.000 toulousains ont un accès régulier aux pratiques de loisirs culturels et sportifs.

Cependant, le diagnostic du Grand Projet de Ville (GPV) fait ressortir quelques limites concernant les interventions en matière culturelle parmi les habitants des quartiers d'habitat social où deux phénomènes coexistent en parallèle : « d'une part, les difficultés d'accès à la « culture académique », facteur d'intégration par le biais d'un référentiel commun ; d'autre part, la nécessité de prise en compte de la « culture issue de ces quartiers » avec pour conséquence un sentiment accru d'exclusion ».



La Halle aux grains – quartier Dupuy




L'accueil de la petite enfance
1 point = 10 habitants
enfants de 0 à 3 ans inclus
1 point = 2 enfants
crèches publiques :
collectives par capacité:
15 à 25 enfants
50 et 60 enfants
70 et 80 enfants
familiales par capacité:
50 et 70 enfants
80 et 90 enfants
100 et 110 enfants
crèches associatives :
15 à 20 enfants
21 à 29 enfants
30 à 40 enfants
50 et 60 enfants
crèches sur le lieu de travail:
80 enfants
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse
INSEE - données SIRENE

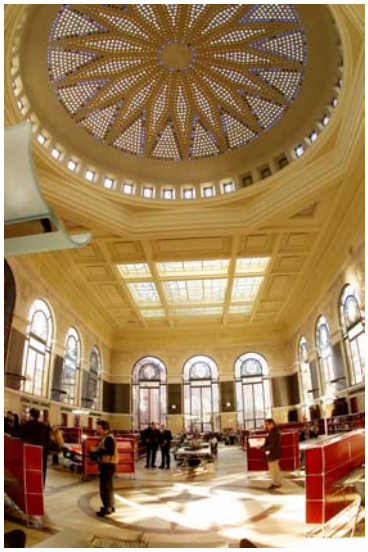
Le centre culturel Bellegarde installé dans un bâtiment ancien prestigieux, regroupera un centre multimédia ainsi que des activités socioculturelles et une crèche associative. Situé sur l'axe central du Grand Projet de Ville, le centre socioculturel Desbals regroupera une salle de spectacles, des activités socioculturelles et les services municipaux locaux.

Dans le cadre du Grand Projet de Ville, une politique de restructuration et de réalisation d'équipements a été conduite, en particulier, au niveau des bibliothèques de Bagatelle – La Faourette et de la Reynerie.
Par ailleurs, une seconde bibliothèque sera aménagée à l'Hôtel Duranti dans le quartier St Georges.

L'animation socioculturelle repose sur la volonté municipale de mettre en œuvre un dispositif différencié d'équipements de proximité qui s'est constitué en fonction des besoins locaux et des besoins exprimés par le tissu associatif. Au total, la ville dispose de 9 centres d'animation, 5 centres et espaces culturels, 4 maisons de quartier, 12 foyers de jeunes, un centre des arts du cirque et 7 MJC dotées de salles de spectacle et qui proposent une programmation régulière et variée.

Toulouse est dotée d'une Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (B.M.V.R.) comprenant une bibliothèque d'étude et du patrimoine au centre ville et 20 bibliothèques de quartier. 2 bibliobus couvrent sur 22 points de prêts, le reste du territoire municipal.

Enfin, la ville met à disposition des familles 30 centres de loisirs maternels et 5 centres de loisirs primaires.



Bibliothèque Municipale – quartier Saint-Sernin

Des places en crèches, publiques et privées, nombreuses mais une demande encore soutenue

Pour la ville de Toulouse, le taux moyen d'activité des femmes de 25-45 ans est de 84 %. En 2000, le nombre d'enfants de moins de 3 ans était de 9 886 ; ce sont donc 8 300 jeunes enfants qui ont potentiellement besoin d'un système de garde pour permettre aux mères de travailler ou de chercher un emploi.

Le secteur Petite Enfance & Famille de la ville accueille les enfants âgés de trois mois à trois ans. Les enfants sont répartis dans (chiffres réactualisés au 31/12/2003) : 30 structures gérées par la Ville de Toulouse (crèches familiales et collectives, multi-accueils et haltes-garderies) offrant 1 321 places, 14 structures gérées par le Centre Communal d'Action Sociale (crèches collectives et accueils d'urgence) offrant 864 places, 13 haltes-garderies gérées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Toulouse offrant 262 places, 42 structures associatives (crèches collectives, multi-accueils, haltes-garderies et jardin d'enfant) offrant 978 places, 2 crèches hospitalières offrant 115 places aux familles toulousaines et 1 crèche d'entreprise offrant 70 places aux enfants toulousains dont les parents travaillent au Conseil Général.



Crèche –quartier Les Minimes

La réalisation de nouveaux équipements devrait permettre la création de plus de 720 places en accueil public et associatif (chiffres actualisés au 22/09/2003).

L'ensemble des structures représente donc plus de 3 500 places en crèches, tous secteurs confondus. A cela il faut rajouter les assistantes maternelles agréées indépendantes au nombre d'environ 1 100, ce qui représentent 2 000 enfants supplémentaires qui bénéficient d'un mode d'accueil régulier.

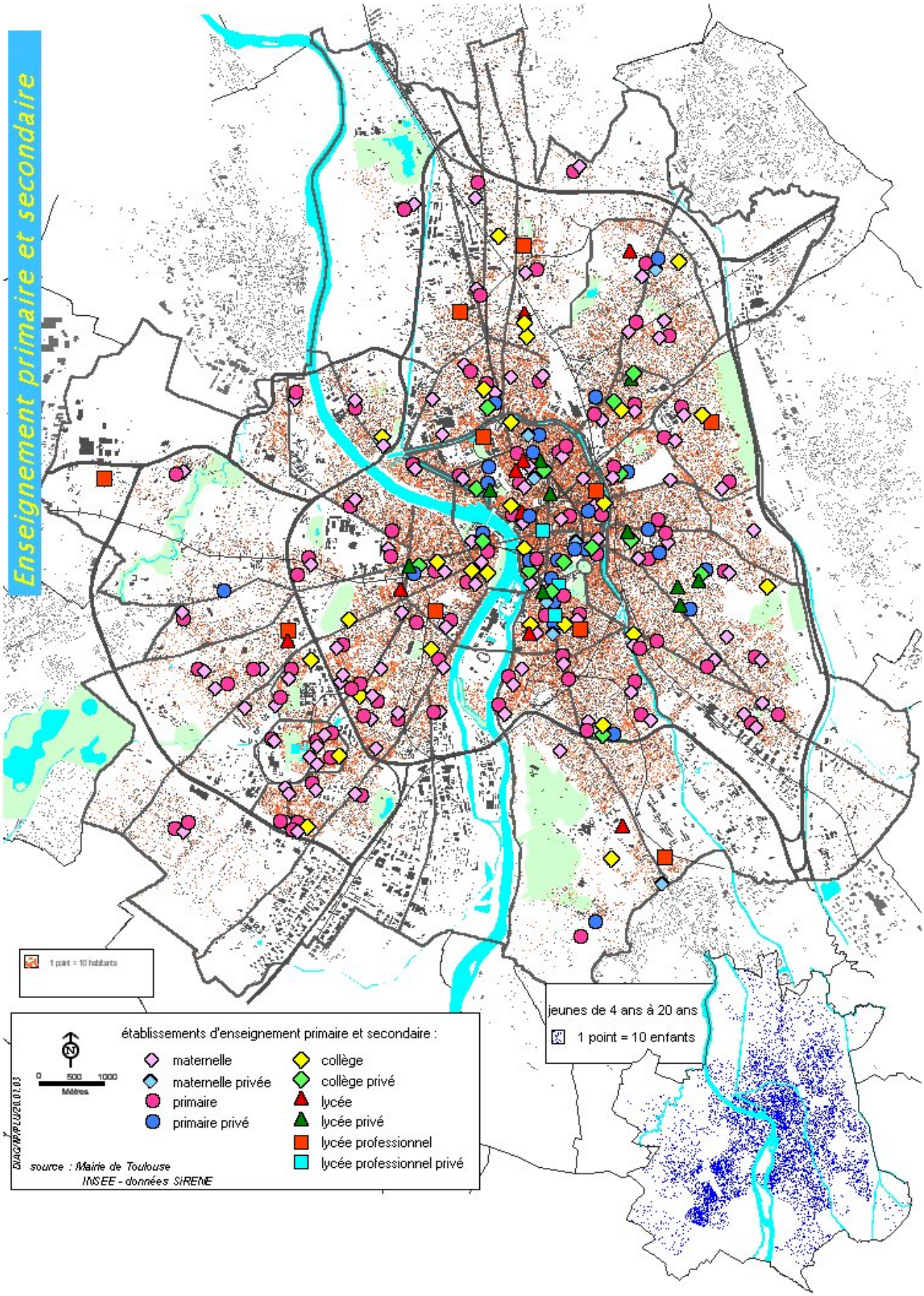
« La transformation de la structure familiale constitue un facteur supplémentaire dans la demande des places en crèche. »

La politique de la Mairie de Toulouse se caractérise donc par une offre d'accueil diversifiée et permet à Toulouse d'être l'une des premières villes en France pour le nombre de placements offerts à la journée.

Cependant, malgré cette offre de plus de 5 500 places, de nombreux établissements ont des listes d'attente pour les inscriptions.

La capacité d'accueil de la petite enfance constitue un préalable au choix d'installation des familles dans la ville et dans ses quartiers. Avec une augmentation de 20% du nombre de places en accueil (toutes structures confondues) d'ici à 2004, Toulouse montre sa volonté d'accueillir des familles en ville.




Enseignement primaire et secondaire
1 point = 10 habitants
jeunes de 4 ans à 20 ans
1 point = 10 enfants
établissements d'enseignement primaire et secondaire :
maternelle
maternelle privée
primaire
primaire privé
collège
collège privé
lycée
lycée privé
lycée professionnel
lycée professionnel privé
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse
INSEE - données SIRENE

Des écoles, collèges et lycées répartis sur l'ensemble du territoire

En 2000, près de 80.000 scolaires sont inscrits dans les 288 établissements d'enseignement primaires et secondaires répartis sur l'ensemble de la ville, qu'ils soient publics ou privés.

Dans les années 1960-70 la politique d'équipement scolaire de la ville accompagne une croissance urbaine importante. Plusieurs grands groupes scolaires ont été réalisés, notamment dans les nouveaux quartiers du Mirail.

Durant la période 1982-2000, les effectifs des école publiques préélémentaires et élémentaires ont enregistré une baisse de 17,5 %. La politique de la ville prend alors une orientation plus qualitative pour améliorer les conditions de la scolarité, par la réhabilitation et l'adaptation des locaux aux nouvelles exigences de la vie sociale et familiale (cantines, garderies).

« Sur la période 1982-2000, les effectifs dans les écoles publiques connaissent une baisse de 17,5 %… »

« … ceux des collèges une baisse de 16% … »

En 2003-2004, Toulouse compte 103 écoles maternelles et 88 écoles primaires publiques, lesquelles sont très souvent réunies en groupes scolaires qui se répartissent dans les quartiers au plus près des familles. Les structures publiques accueillent 80 % du nombre d'enfants scolarisés à Toulouse, tandis que établissements du secteur privé sous contrat reçoivent 5 865 enfants dans 21 écoles maternelles et 21 écoles primaires. Depuis 2 décennies, les effectifs des établissements de maternelles et primaires du secteur privé enregistrent une légère baisse (-6%) mais cette tendance s'est inversée récemment.



Ecole Viollet-le-Duc – quartier Les Pradettes

La mise en place de Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE) dans les écoles maternelles et primaires, publiques ou privées, sera le premier volet du Contrat Educatif Local qui doit être négocié et signé avec l'Etat, la CAF… D'ici 3 ans, chaque école publique maternelle ou élémentaire disposera d'un CLAE.

En 2000, 35000 élèves sont accueillis dans les 49 établissements publics d'enseignement secondaire (24 collèges, 12 lycées et 13 Lycées d'Enseignement Professionnels -LEP-). 34 % sont inscrits en collège, 50 % en lycée et 17 % en LEP.

Entre 1982 et 2000, les effectifs des collèges connaissent une baisse générale de 16 %, même si à partir de 1997, une hausse a été constatée avec un gain de 900 élèves. Sur la même période, les effectifs de lycées connaissent une hausse de 13 %, tandis que le nombre d'élèves en LEP reste pratiquement stable.

« … à l'inverse, l'évolution générale des effectifs des élèves de lycées publics connaît une hausse de 13%… »

Les établissements publics secondaires sont répartis sur tout le territoire communal tout comme les collèges qui se trouvent à proximité des regroupements élémentaires; les LEP sont plutôt dans les faubourgs ou à la périphérie.

« …et les effectifs en LEP restent pratiquement stables. »

32 établissements d'enseignement privé sous contrat (12 collèges, 8 lycées et 12 LEP) complètent les établissements publics du second degré, en 2000, 11 015 élèves y sont inscrits.



Lycée Pierre de Fermat – quartier Capitole

L'évolution des effectifs est à la baisse pour les collèges du privé (-19,6 %) ainsi que pour les Lycées (-5,5%) et ces résultats ont entraîné des restructurations et des regroupements qui ont donné lieu à la fermeture d'établissements.

A contrario, les effectifs en LEP du privé augmentent très nettement (+ 32 %) depuis 1998. On remarquera que la quasi totalité des établissements du secteur privé, sont circonscrits au centre ville et accessoirement, sur la rive droite.

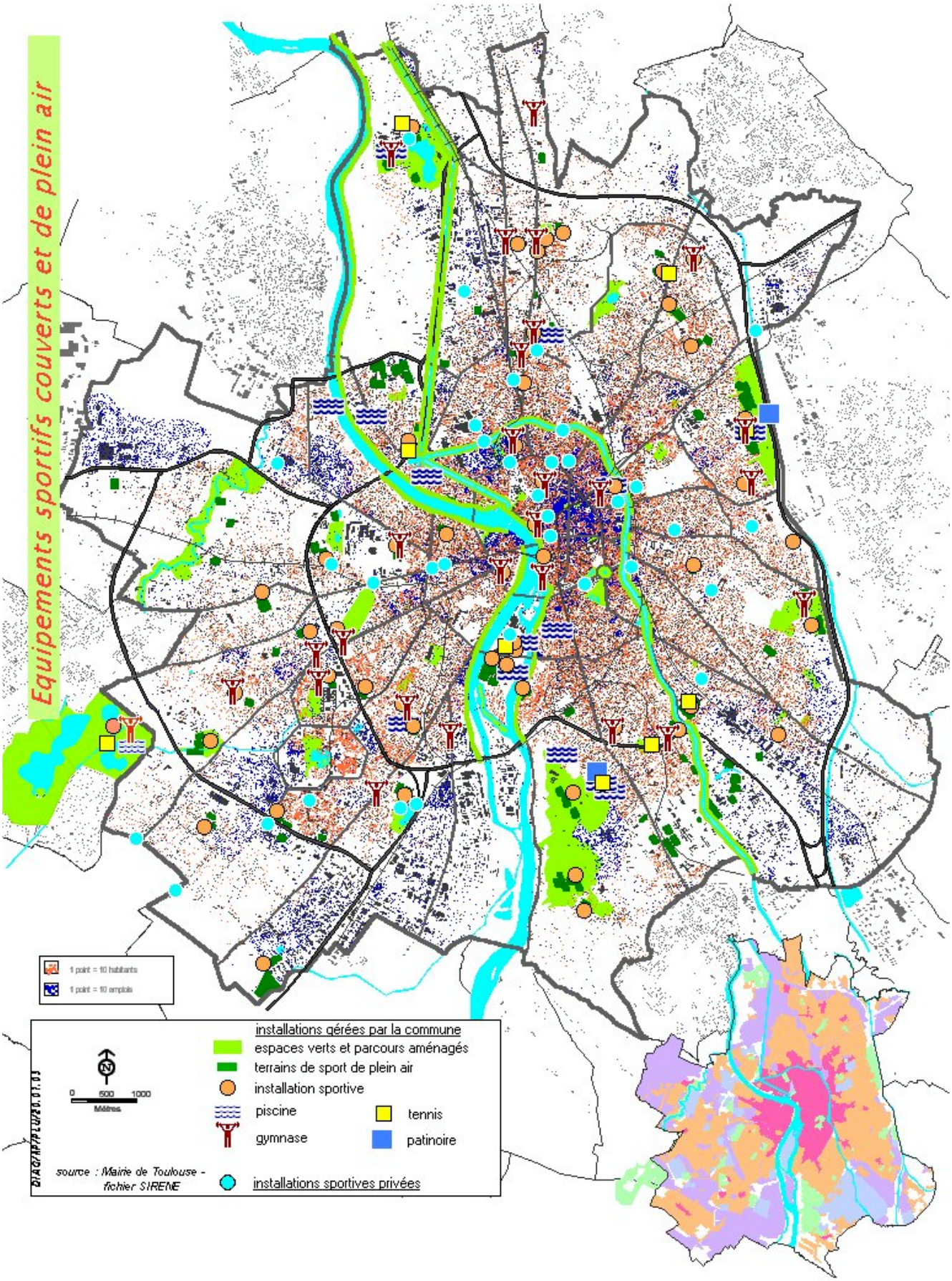
La répartition des établissements sur le territoire toulousain reflète les tendances démographiques. Mais si des quartiers comme St Simon, Basso-Cambo, Lardenne, Purpan, Borderouge, Montaudran, Gabardie, …sont encore dépourvus d'équipements, les projets de ZAC d'habitat, prévus ou en cours sur la plupart de ces sites prévoient d'y remédier.



Collège Emile Zola – quartier Le Busca



Lycée Saint-Sernin – quartier Saint-Sernin


Equipements sportifs couverts et de plein air
1 point = 10 habitants
1 point = 10 emplois
installations gérées par la commune
espaces verts et parcours aménagés
terrains de sport de plein air
installation sportive
piscine
tennis
gymnase
patinoire
installations sportives privées
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse - fichier SIRENE

Des équipements sportifs pour tous

L'effort que la Ville consacre au sport permet une large pratique pour tous les Toulousains. Elle concerne le sport d'élite mais aussi le sport amateur. Si le Stade Toulousain, le Toulouse-Football-Club, les Dauphins du TOEC, les Spacer's font partie à haut niveau des meilleurs clubs français dans les sports majeurs, les Toulousains peuvent depuis plusieurs années s'adonner à la pratique de presque toutes les disciplines sportives.

Dès le début du XX^{ème} siècle Toulouse affiche son engouement pour le sport avec la création du complexe Nakache (1933) sur l'île du Ramier. Aujourd'hui, la ville de Toulouse gère et entretient 365 installations sportives réparties sur 69 sites. Elles ont des attributions différentes avec des équipements de quartiers : 15 piscines, 83 terrains de grands jeux (football et rugby), 221 terrains de petits jeux, 56 terrains de tennis, 71 gymnases et salles sportives, 87 boulodromes, 40 terrains de proximité en accès libre au pied des immeubles… ; des structures spécifiques diversifiées qui ont, par l'importance des manifestations qui s'y déroulent et par le potentiel de spectateurs, une vocation régionale et nationale : 1 Palais des Sports en cours de reconstruction, 1 Maison du Judo, la Maison du Rugby, le Gymnase Compans-Caffarelli, le Zénith. D'autres équipements, au rayonnement moins important, complète ces derniers : 2 patinoires, 1 parcours de canoë-kayak, 4 murs d'escalade, 1 circuit motos …



complexe piscine Nakache – quartier Saint-Michel

Enfin, le parc municipal des sports comprend le Stadium et les terrains d'entraînement du Toulouse Football Club (TFC) ainsi qu'une base d'aviron, 3 piscines et 3 gymnases.

En raison des événements provoqués par l'explosion de l'usine AZF et des travaux de mise en conformité, certaines de ces installations sont provisoirement fermées.

Ces équipements municipaux sont complétés par une trentaine d'installations sportives privées (écoles privées, d'entreprises, d'institutions, de clubs, d'associations…) qui contribuent à promouvoir le sport au cœur des quartiers.

En 1999, Toulouse comptait 3,5 millions de pratiquants fréquentant l'ensemble des structures sportives municipales (soit près de 9 500 personnes par jour). Ce sont près de 50 disciplines qui sont pratiquées dans 515 clubs représentant 85 000 licencié(e)s, y compris les fédérations multisports qui utilisent, en plus des scolaires, les installations municipales pour les entraînements et les rencontres interclubs.



le Stadium – quartier Saint-Michel

Le service des sports de la Mairie de Toulouse assure également l'animation de la pratique sportive, en liaison avec le service de l'animation socioculturelle, dans quatre secteurs spécifiques :

- « Sport pour Tous » permet à plus de 5 000 personnes de s'initier ou de pratiquer une trentaine d'activités physiques ou sportives tout au long de l'année.
- « Sports et Quartiers » dont les activités, qui s'inscrivent dans les propositions du Contrat Local de Sécurité, s'adressent, durant les congés scolaires, à 6 000 jeunes de 7 à 18 ans, lesquels résident dans les quartiers bénéficiant des mesures d'accompagnement social.
- « Sport Spécialisé », constitue à ce jour une exception en France puisque la ville dispose, depuis 1972, d'un service rattaché à la Direction des Sports et spécialisé dans les interventions auprès des publics handicapés (1 200 personnes émanant de 64 établissements spécialisés).
- « Piscines » a reçu en 2002, plus d'un million d'usagers composé de grand public, scolaires, centres de loisirs, crèches, centres médicaux spécialisés et clubs sportifs. Avec ses 15 piscines d'hiver et d'été, Toulouse apparaît mieux dotée par rapport aux autres grandes villes de France.

Entre 1972 et 1983, Toulouse a créé, 4 zones vertes aménagées en parcs récréatifs, réservés aux sports et aux loisirs. Situées en périphérie de la commune, aux quatre points cardinaux, ces zones sont ouvertes sur la ville entière et toute l'Agglomération :

- A l'est, celle des Argoulets (1983 – 45 ha) est la plus proche du centre ville et permet, entre autres, la pratique du judo, de la pelote basque, du tir à l'arc…
- Au sud, Pech David (1979 – 270 ha) domine la Garonne et la ville. Elle est équipée en terrains de petits et grands jeux, parcours de VTT, centre équestre…
- A l'ouest, la Ramée (1974 – 280 ha) est la plus vaste et la plus équipée pour les sportifs avec de nombreux terrains de jeux, des tennis, 1 golf de 18 trous et un compact de 9 trous ;
- Au nord, Sesquières (1980 – 117 ha) est particulièrement propice à la découverte de la flore et de la faune.

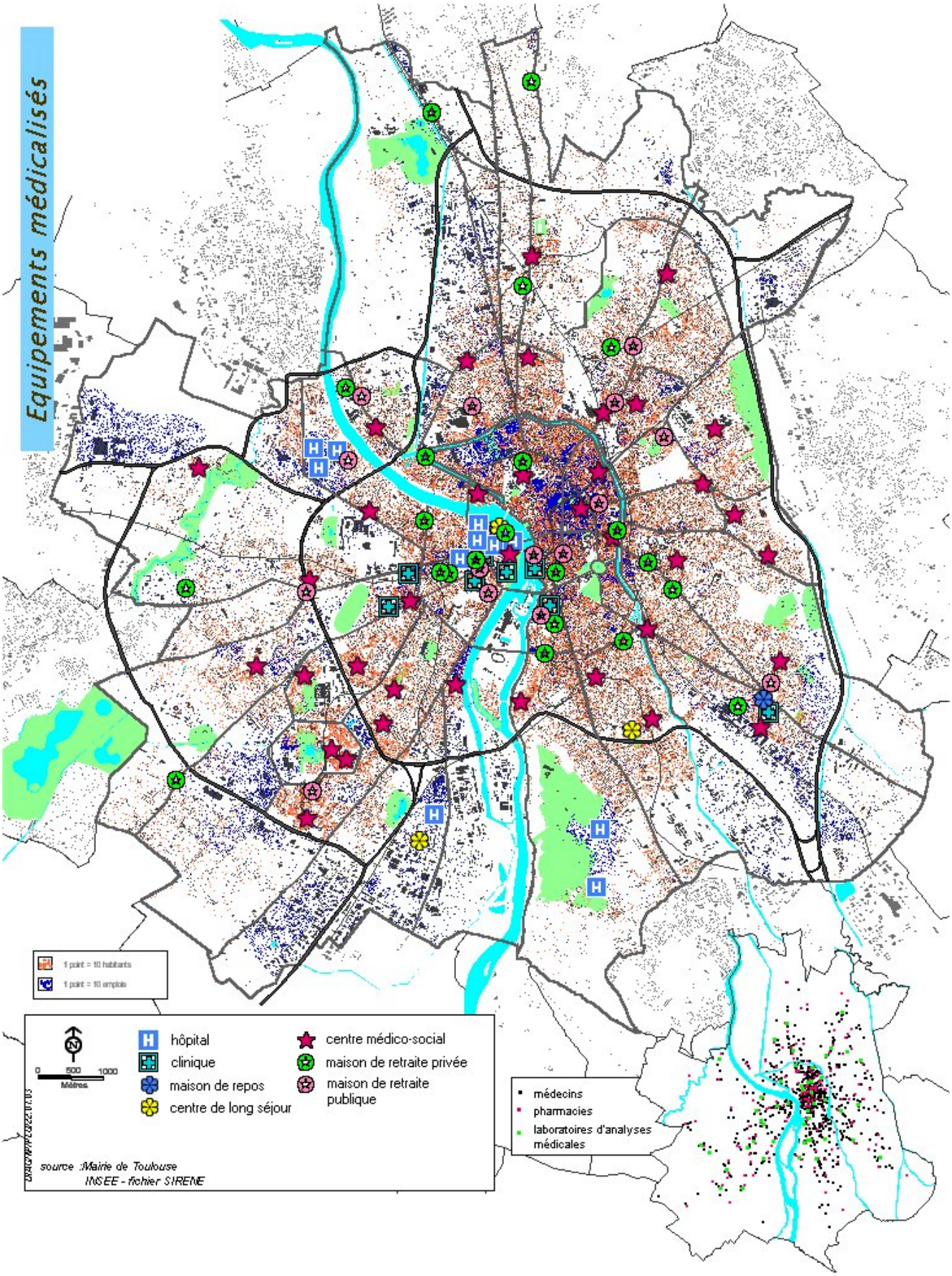


pratique du judo – quartier Les Argoulets

Ces deux dernières zones sont agrémentées de lacs permettant ainsi la pratique d'activités nautiques comme la voile à la Ramée ou le ski nautique à Sesquières.

A ces installations, on peut ajouter les parcours aménagés le long des canaux et des cours d'eau que comptent la ville et qui constituent, outre des lieux de promenades tranquilles, des parcours d'entraînement privilégiés pour les coureurs de fond. Ainsi, les voies de halage du canal du Midi comme les parcours qui longent le Touch et la Garonne avec la Prairie des Filtres et les quais piétonniers constituent de vrais havres de verdure dans le centre-ville, accessibles à tous.

La qualité et le nombre des installations sportives couvertes ou de plein air proposés sur le territoire toulousain sont en mesure de satisfaire toutes les curiosités et les envies dans un cadre de vie privilégié.


Equipements médicalisés
1 point = 10 habitants
1 point = 10 emplois
0 500 1000
Mètres
hôpital
clinique
maison de repos
centre de long séjour
centre médico-social
maison de retraite privée
maison de retraite publique
médecins
pharmacies
laboratoires d'analyses médicales
source :Mairie de Toulouse
INSEE - fichier SIRENE

Des services médicaux et d'accès aux soins dans les quartiers

De 1989 à 1999, le département de la Haute-Garonne a connu la plus forte progression de Midi-Pyrénées du nombre de médecins (+ de 20% spécialistes et généralistes confondus) ainsi que du nombre d'infirmiers en libéral (+83%), avec une concentration sur l'Agglomération toulousaine. Si bien qu'il y a presque autant de médecins spécialistes que de généralistes dans le département.

Comparativement aux évolutions nationales, la démographie médicale du département suit les mêmes tendances mais à des rythmes plus élevés. Ainsi en 1999, la Haute Garonne regroupe près de la moitié des professionnels libéraux de santé de la région.

L'importance et l'ancienneté des facultés de médecine ainsi que l'attractivité exercée par Toulouse expliquent en partie l'affluence des professions médicales et paramédicales dans ce département.

Les services tertiaires de la santé (médecins, pharmacies et laboratoires d'analyses médicales) sont très localisés dans la ville-centre ou principalement répartis le long des axes pénétrants. Les quartiers périphériques apparaissent mal dotés au regard du nombre d'habitants.



Hôpital Purpan

Le C.H.U. de Toulouse a une vocation locale, régionale mais aussi nationale. Il reçoit chaque année 150 000 patients et assure plus d'un demi-million de consultations externes.

Les deux sites hospitaliers principaux de Purpan et Rangueil ont développé chacun ces dernières années des pôles médicaux spécialisés : Purpan s'est doté en 1998 d'un hôpital pour enfants, première étape d'un ensemble hospitalier « mère-enfant-couple » qui regroupe toutes les spécialités relatives à la pédiatrie et périnatalité ; en 2000, il s'équipait d'un nouveau bâtiment des urgences et en 2006, d'un Institut de Biologie. Rangueil a installé en 2001 une polyclinique ambulatoire médico-chirurgicale et bénéficie de la proximité de l'hôpital militaire Larrey qui a été racheté par le C.H.U devenu depuis le pôle respiratoire ; en 2002, le pôle cardiologie a fait l'objet d'un regroupement et d'une restructuration

Au cœur d'une agglomération en pleine expansion, les Hôpitaux de Toulouse représentent un pôle de référence pour le secteur sanitaire en Midi-Pyrénées. Ils se situent au quatrième rang des hôpitaux français en terme d'activité.

- Assurant des missions de soins de prévention, d'enseignement et de recherche, ils constituent un lieu d'expression de la médecine d'excellence et proposent l'ensemble des disciplines courantes et spécialisées.
- Le CHU de Toulouse exprime sa véritable spécificité grâce à des services d'Urgences spécialisés : deux services d'urgences adultes, le SAMU centre 15, un service d'urgence Pédiatrique.
- Il assure la prise en charge de pathologies lourdes.
- Le CHU de Toulouse est le seul centre d'information et de soins pour l'immunodéficience humaine en Midi-Pyrénées.

L'implication des équipes hospitalières dans l'innovation et la recherche scientifique et le progrès thérapeutique inscrit tout naturellement le CHU dans la dynamique du Cancéropôle interrégional du grand Sud-Ouest retenu par le Président de la République en 2004.

Le CHU de Toulouse regroupe plusieurs établissements implantés sur la ville de Toulouse : Purpan, le groupe hospitalier Rangueil/Larrey, l'hôpital des Enfants, l'Hôpital Paule de Viguier (gynécologie maternité), La Grave/Ancely/Casselardit (structures longs séjours), ainsi qu'un établissement en dehors de Toulouse La Fontaine Salée à Salies du Salat.

« Les hôpitaux de Toulouse reçoivent chaque année 150 000 patients »



CHU de Toulouse (Hôpital de Rangueil) – quartier Rangueil

En 1999, 18 % de la population toulousaine est âgée de plus de 60 ans (42% de cette catégorie a 75 ans et plus). Ainsi, en raison de l'allongement de la durée de vie et de l'évolution des conditions d'existence, le secteur des personnes âgées fait l'objet d'une politique sociale soutenue de la part de la Mairie de Toulouse par l'intermédiaire du CCAS. Plusieurs formules d'accueil sont proposées au cœur même des quartiers qui présentent un pourcentage de population âgée de plus de 60 ans compris entre 18 et 28,3%.

Parmi ces établissements, on compte : 7 EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) gérés par le CCAS offrent une capacité de 473 lits avec hébergement complet : 3 résidences totalisant 170 logements autonomes regroupés autour de services communs : 4 résidences conviviales qui permettent aux personnes de continuer à vivre dans leur quartier, même en cas de perte d'autonomie (20 logements de ce type existent à Jolimont, 15 à Bonnefoy, 22 rue de la Colombette et 22 place de l'Ormeau).

D'autre part, le CHU de Toulouse est investi dans de nombreux projets qui répondent aux orientations retenues par le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) lequel fixe un certain nombre d'anticipations, d'orientations et de choix stratégiques à opérer. Ainsi, en matière d'offre de soins, le CHU est porteur de projets en biologie moléculaire, en médecine génétique et télémédecine. Plusieurs de ses actions correspondent également aux choix stratégiques du SROS et notamment, la mise en œuvre des réseaux MATERMIP (regroupant 28 maternités, publiques et privées) et la prise en charge régionale des urgences, pour lesquelles le CHU constitue la tête de réseau. L'initiative d'un réseau régional de prélèvements d'organes et la création d'une structure de coordination en matière d'éducation de la santé et de prévention (l'hygiène alimentaire, la lutte contre le tabac et les dépendances, la lutte contre la sédentarité et l'école du dos).
Enfin, deux autres projets, relatifs à la prévention des pratiques addictives et à celle de la dépendance chez les personnes âgées, répondent à 2 des 6 objectifs majeurs de santé publique fixés par le SROS.

A ces établissements d'accueil classique se rajoutent 2 centres d'hébergement temporaire (42 lits) et un centre d'accueil de jour (15 places) pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Aux résidences de statut publics, s'ajoutent 21 maisons de retraite privées, soit 1 250 lits supplémentaires, et 12 logements foyers qui viennent compléter le dispositif des établissements d'accueil. Ce sont près de 2 000 lits qui sont proposés aux personnes âgées sur la commune de Toulouse (établissements publics et privés confondus)

Un éventail de services à la carte est également offert aux personnes âgées résidentes à Toulouse. Ainsi, le CCAS gère : un pôle d'information 3ème âge, le CLIC (Centre Local d'Information et Coordination) rive gauche et 12 foyers restaurant proposant quotidiennement des repas dans les résidences installées au cœur des quartiers toulousains.

La direction des affaires sociales gère, en outre, 5 restaurants seniors et un point information seniors a été mis en place à l'hôtel de ville, en soutien aux personnes du 3ème âge.

Sont également accessibles, 6 services de soins à domicile dépendants, soit du CCAS, soit de divers établissements ou associations. De plus, un service social avec des assistantes sociales du CCAS et les personnels de santé assurent une présence auprès des personnes âgées dans les quartiers.

Le maintien à domicile de cette population âgée étant un enjeu majeur, une douzaine d'associations, le plus souvent mandataires, participent à cette action avec différents personnels assurant une présence auprès de ces personnes : aide-ménagère, auxiliaire de vie…

En matière de traitement des maladies mentales, outre, le Centre Hospitalier Spécialisé qui dispose de 5 Centres Médicaux Psychologiques (CMP) de proximité, il existe aussi 7 hôpitaux de jour de proximité ainsi que 3 autres CMP et une maison de santé des maladies mentales. Dans le domaine de la santé « spécifique », Toulouse dispose de différentes structures comme des Instituts Médico-Educatifs (7), 1 Institut Médico-Professionnel, des instituts pour les déficients visuels (1) auditifs (2), des Centres d'Aide par le Travail (3) …



centre médicosocial rue du Pont-Vieux – quartier Saint-Cyprien

Dans le secteur médico-social, des circonscriptions d'action sanitaire et sociale, issues de la Direction de la Solidarité Départementale du Conseil Général, regroupent plusieurs antennes de proximité dans les quartiers et interviennent notamment dans le domaine de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui assurent le suivi médico-social de tous les enfants, jusqu'à 6 ans, naissant et résidant dans la circonscription ainsi que dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance (AEMO) afin de prévenir les risques pour les enfants mineurs. Malgré une couverture diversifiée des services de santé et des services médico-sociaux, le diagnostic du GPV fait état, dans les quartiers concernés, de difficulté particulière dans le domaine de la santé publique. Sans qu'une pathologie spécifique soit définie, les professionnels de santé du secteur médico-social relèvent un nombre élevé de problèmes de santé liés à la souffrance psychosociale, à des difficultés d'accès aux soins et à des problèmes de santé mentale.

Dans le cadre de la Loi d'orientation contre l'exclusion sociale du 29 juillet 1988, un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins a fixé 4 priorités : l'accès aux droits, l'accès aux soins, la lutte contre la souffrance psychosociale et l'accès aux services de prévention.

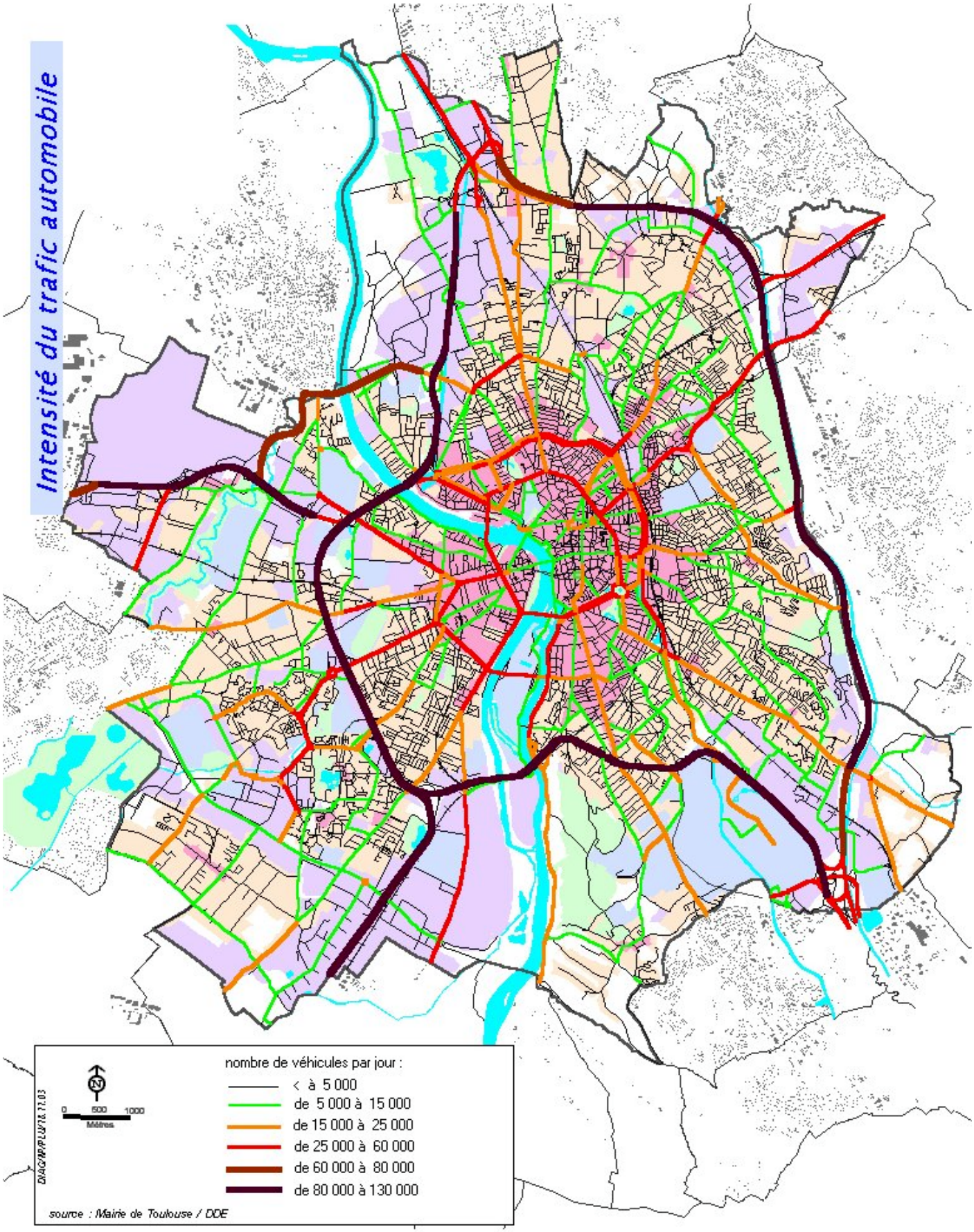
Les services, les commerces et les équipements affichés par Toulouse aujourd'hui, garantissent de la qualité de son cadre de Vie. Pourtant ils n'en définissent pas pour autant le devenir de la ville, le chalenge réside dans la satisfaction des besoins d'une population toulousaine en mouvement, mue (comme ailleurs) par des évolutions sociales majeures : le vieillissement de la population (les services devront répondre le plus spécifiquement possibles aux différentes phases du vieillissement), la paupérisation de certaines catégories sociales (la création de centres d'accueil et de soutien), ou par les phénomènes culturels et de mode (équipements sportifs en vogue)…

SOURCES

- *Toulouse en chiffre, édition 2000*
- *Rapport de présentation du Plan d'Occupation des Sols, 6ème révision*
- *Différentes cartographies de l'INSEE ou de l'AUAT et commentaires annexés*
- *L'Observatoire Urbain de l'Agglomération Toulousaine, AUAT, juillet 1998*
- *Le Schéma des services collectifs sanitaires, mars 2001*
- *Diagnostic de territoire du GPV*
- *Liste des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département de la Haute-Garonne*
- *L'évolution des principaux services de santé en Haute-Garonne, INSEE, mai 2000*
- *Le service de l'animation socioculturelle de la mairie de Toulouse*
- *Articles des revues de presse de septembre et octobre 2002*
- *Articles de presse*
- *La Depêche.com*
- *Projet du Maire pour la culture*
- www.mairie-toulouse.fr
- *Planning de réalisation des réparations AZF*
- *Service des sports : données chiffrées de l'année 2001et liste des installations sportives en juillet 2001*
- *Plan de l'enfance de la mairie de Toulouse*
- *BIP flash, avril 2002*
- *La lettre du cadre territorial n°230, 1er avril 2002*
- *Etablissements municipaux petite enfance, janvier 2002*
- *Guide de l'accueil des petits Toulousains de 0-3 ans*
- *Exposés de présentation de Conseil Municipal*
- *Equipements municipaux petite enfance (0-3 ans), actualisation juin 2002*
- *Equipements associatifs petite enfance (0-3 ans), actualisation juillet 2002*

Les politiques d'équipement et de services publics dans les quartiers entreprises depuis 30 ans ont globalement permis de répondre à la plupart des besoins et des attentes essentiels des habitants. Aujourd'hui, la ville de Toulouse s'oriente vers une gestion plus qualitative de ce patrimoine pour en améliorer le fonctionnement actuel et l'adapter aux évolutions du contexte socio-économique, lui permettant ainsi de participer pleinement à la vie sociale des quartiers.


LE DIAGNOSTIC
RP
le rapport de présentation


Intensité du trafic automobile
nombre de véhicules par jour :
< à 5 000
de 5 000 à 15 000
de 15 000 à 25 000
de 25 000 à 60 000
de 60 000 à 80 000
de 80 000 à 130 000
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse / DDE

2/ Quelles conditions de vie mettons-nous en commun ?

D/ La desserte et l'accessibilité

Même si de nombreux Toulousains travaillent sur leur ville de résidence, et que les transports en commun se sont considérablement développés ces dernières années, les déplacements continuent de croître avec aussi l'augmentation des temps de loisirs, et se font en majorité en automobile. Certains secteurs sont encore mal desservis, des catégories de population sont captives car ne disposant pas de voiture (personnes âgées, étudiants, familles très modestes…). La poursuite de la politique de transports en commun est ambitieuse, et s'accompagne de la promotion d'autres modes de déplacement, en particulier les deux roues et la marche.

Des déplacements en automobile beaucoup trop nombreux



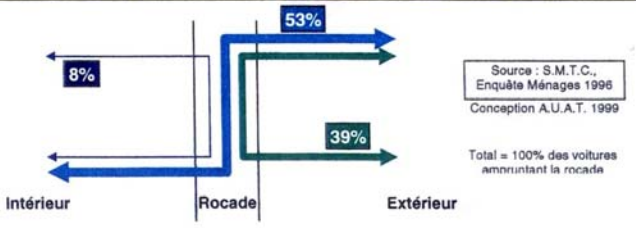
Les trajets en voitures particulières représentent plus de la moitié de l'ensemble des déplacements enregistrés sur Toulouse et près des deux tiers à l'échelle de l'agglomération (enquête ménages de 1996). Depuis la fin des années 1970, le nombre de déplacements en voiture a doublé dans le pôle urbain et a été multiplié par quatre en banlieue. Cette intensification des déplacements découle pour partie de l'augmentation de la population, mais surtout de l'accroissement global de la mobilité : tous modes de déplacements (automobile, transports collectifs, deux roues, marche à pied) et tous motifs confondus, le nombre de déplacements par jour et par personne est passé de 3.1 en 1990 à 3.7 en 1996, soit une augmentation de 20%. Le volume global des déplacements quotidiens enregistrés en 1996 est de 1.3 millions sur Toulouse et de plus de 2.5 millions sur l'agglomération.

L'accroissement de la mobilité renvoie à de nombreux facteurs d'évolution : formes d'urbanisation, modes de vie et d'habitat, pratiques de consommation, de loisirs. Avec l'étalement de l'agglomération, les échanges entre espaces périurbains et urbains connaissent une croissance sans précédent, d'autant que les emplois et les grands équipements restent majoritairement localisés dans les espaces centraux. La part des déplacements effectués en voiture varie fortement selon le lieu de résidence : 75% en périphérie, car ce type d'urbanisation entraîne un usage quasi obligatoire de la voiture, moins de 60% pour les résidants toulousains hors centre-ville et seulement 30% pour ceux du centre-ville. Depuis 1985, les voies rapides de l'agglomération (périphériques et radiales) connaissent des situations de saturation de plus en plus fréquentes aux heures « de pointe ». A l'intérieur de Toulouse, la ceinture de boulevards, le tour de ville et le faisceau radial de pénétrantes, « entrées de ville » traditionnelles qui traversent le périphérique (la plupart dispose d'échangeurs de connexion), sont les grandes voies urbaines qui supportent le trafic le plus intense.

« Le volume global des déplacements quotidiens sur Toulouse était de 1,3 million en 1996 soit 20% de plus qu'en 1990. »

Les déplacements automobiles sont aussi une conséquence directe de l'augmentation de l'offre routière, tant sur le plan « quantitatif » (création de nouvelles voies) que « qualitatif » (re-calibrage et amélioration du réseau). Jusqu'aux années 1970, l'agglomération est essentiellement irriguée par un réseau de routes nationales à deux voies. Le programme de rocade est amorcé en 1972, puis deux liaisons autoroutières sont réalisées, vers Bordeaux et Montpellier (1982/1983). Dans les années 1990, le réseau se complète avec le doublement de la rocade ouest, la voie Arc-en-ciel et la desserte de l'aéroport par une voie rapide urbaine, puis par les autoroutes vers Albi (1993) et Bayonne (1995). Les grands programmes de voies rapides sont « bouclés » en 1997, confortant la place de l'automobile dans les déplacements urbains et interurbains.

Liaisons effectuées par les voitures utilisant la rocade en 1996 (découpage limite rocade)





Plus de la moitié des voitures empruntant la rocade relient une zone externe à l'anneau à une zone interne, et 40% effectuent un trajet entre deux zones externes. En 1996, 242 600 voitures empruntaient quotidiennement la rocade, soit une augmentation de 37% par rapport à 1990, et le flux continue d'augmenter chaque année. Sur la rocade est, le trafic a presque doublé depuis sa mise en service en 1988 ; la rocade ouest approche souvent du seuil de saturation ; la rocade sud sera pour sa part mise à 2 x 3 voies entre Empalot et le Palays. Très sollicitée pour les déplacements domicile-travail, la rocade doit de surcroît absorber plus de la moitié de son trafic journalier en six heures (7/9 h, 12/14 h et 17/19 h). Outre ces flux automobiles, elle supporte également l'essentiel du trafic poids lourds de l'agglomération.

Un réseau de transports en commun dense mais concentré sur une partie du territoire

Depuis le milieu du 19ème siècle jusqu'aux années 1920, les systèmes de transports en commun ont fortement guidé le développement de l'urbanisation, car la population était largement tributaire des omnibus (1862) puis des tramways électriques (1906) desservant la ville et ses faubourgs. Après la seconde guerre mondiale, la généralisation de l'automobile va permettre aux habitants de s'affranchir de la sujétion aux réseaux de transports en commun. Pendant deux décennies, les villes et leurs espaces périphériques se façonnent en fonction de la logique quasi exclusive de l'automobile. L'agglomération toulousaine entre dans une phase de croissance sans précédent, privilégiant des formes d'urbanisation peu denses liées au développement conjoint du réseau routier et du parc automobile.

Le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Toulousaine est créé en 1972 pour tenter de relancer les transports en commun, dont le déclin a été parallèle à l'essor du « tout automobile ». Toutefois, cette volonté affichée ne traduit nullement une remise en cause de la place de l'automobile dans la ville, ni dans les processus d'urbanisation. De nombreuses mesures sont mises en œuvre pour renforcer l'attractivité des TC, par une amélioration générale du service proposé : extension du réseau, multiplication de l'offre de bus, amélioration de leur vitesse commerciale (création de couloirs réservés en centre ville), gratuité du transport pour certaines populations, … Mais, jusqu'à la mise en service du métro, les TC restaient globalement le moyen de locomotion des « non motorisés » et ne semblaient pas perçus comme une véritable alternative à l'usage des véhicules individuels.

« Jusqu'à la mise en service du métro, les transports en commun n'étaient pas perçus comme une alternative à la voiture. »

En conséquence, dès les années 1980, la création d'un système de TC garantissant un accès rapide à l'hypercentre tout en libérant la voirie de l'engorgement des bus est envisagée : l'option du métro VAL est retenue et les études opérationnelles démarrent en 1985. Mise en service en 1993, la ligne A du métro constitue la toute première concrétisation du réseau TC rapide prévu par le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) de 1982, où l'étoile des lignes A, B et C était déjà esquissée. Le réseau avéré nécessaire dans les années 1980 n'est donc pas totalement en service en 2002, puisque la ligne B est encore en cours de réalisation (mise en service prévue pour 2007).

La ligne A du métro traverse la ville sur près de 10 km, selon un axe sud-ouest/nord-est, et dessert 15 stations (portés à 18 en décembre 2003) en 18 minutes. Des parkings d'échange permettant le transfert voiture/métro ont été créés aux terminus et à la station Arènes, offrant au total 2 000 places réservées aux usagers des TC. Le réseau bus a été restructuré pour organiser les connexions avec le métro et un titre de transport unique bus-métro a été mis en place, permettant une libre correspondance sur l'ensemble du réseau.

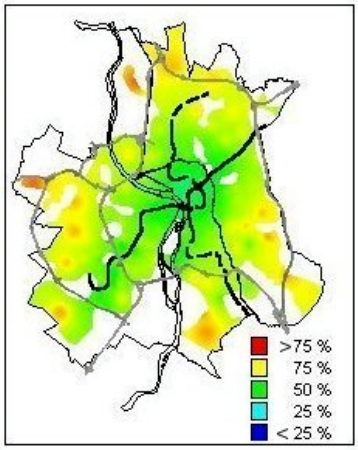
Les déplacements par TC (bus et métro) ont progressé de 23% sur Toulouse de 1990 à 1996, passant à près de 13% de l'ensemble des déplacements contre 11,8 en 1990 ; le métro représente à lui seul 51% des validations de l'ensemble du réseau. Au sein de la zone d'influence du métro (plus de 100 000 habitants), la mobilité en TC a progressé de 64%. Il faut souligner que la ligne A dessert à la fois les grands ensembles d'habitat social du sud-ouest de la ville (Papus, Bagatelle, Faourette, Mirail, Reynerie, Bellefontaine) ainsi que le pôle universitaire du Mirail, c'est à dire un public caractérisé par un taux de motorisation plus faible que la moyenne. L'impact du métro a donc été particulièrement sensible vis à vis de ces populations traditionnellement « captives », tout en révélant l'importance des besoins auparavant insatisfaits.

La future ligne B contribuera à répondre à ces besoins de déplacements pour les secteurs situés sur un axe nord/sud. Sa zone d'influence couvrira notamment de grands quartiers d'habitat social (Izards, Empalot) et tout l'axe centre ville/complexe universitaire Rangueil, caractérisé par une forte population d'étudiants et de jeunes actifs. Les bus desservant ces différents quartiers (lignes 2, 10 et 38) sont les plus utilisés du réseau (250 à 300 courses par jour) et représentent à eux seuls 40% des validations de l'ensemble du réseau bus.

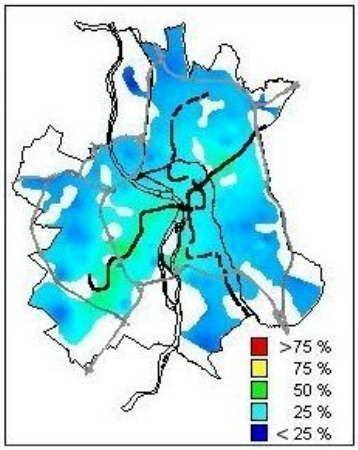
Par ailleurs, le terminus nord desservira la Zone d'Aménagement Concerté de Borderouge, qui constitue la plus importante opération d'urbanisme actuellement en cours sur Toulouse. Ce terminus assurera la liaison avec les bus du nord de l'agglomération.

Déplacements domicile - travail par modes

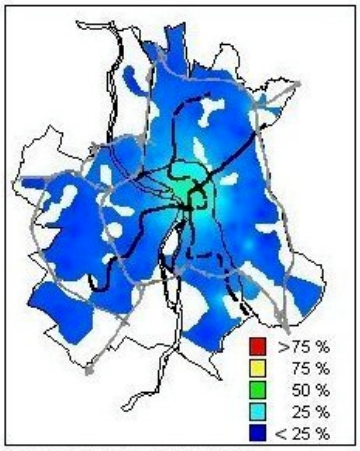
VOITURE



TRANSPORTS EN COMMUN



A PIED OU EN DEUX-ROUES



Sources : I.N.S.E.E., R.G.P. 1999

Des projets ambitieux pour améliorer la desserte en transports en commun, les modes de déplacements « doux » (vélo, piéton) et ainsi la qualité de l'air

L'impact de la première ligne de métro sur les pratiques de déplacement permet d'attendre de la future ligne B un effet d'entraînement équivalent pour l'usage des TC, vraisemblablement renforcé par un véritable « effet de réseau » : les correspondances entre les deux lignes permettront un choix d'itinéraires beaucoup plus large, tout en bénéficiant des conditions de rapidité, fréquence et régularité qu'offre le métro. Outre la complémentarité ainsi renforcée avec le réseau bus, cette future étoile de TC rapides permettra de multiplier les connexions avec d'autres modes de déplacements.

Aux terminus de la nouvelle ligne, des parcs relais assureront le transfert voiture/métro ; le prolongement de la ligne A vers Balma (3 stations supplémentaires) a suscité aussi la création d'un nouveau parc de stationnement, au-delà de la rocade. L'inter-modalité avec le réseau ferré de desserte locale sera également renforcée. La ligne A est déjà complétée par deux axes ferroviaires, constituant l'amorce d'un réseau de banlieue : la ligne C, entre la station Arènes et Colomiers, et la ligne D entre la gare Matabiau et Muret. La ligne B du métro offrira une connexion supplémentaire avec cette dernière au niveau de la gare Saint-Agne, située sur l'axe centre ville/Rangueil.

D'autres types de complémentarités sont également encouragées, notamment avec les déplacements à vélo. En 2000, la ville comptait 140 km d'itinéraires et une centaine de parcs à vélos (1 200 places au total), situés à proximité des stations de métro et des principales administrations.

Si les grands principes d'un plan de développement des pistes cyclables ont été définis dès 1979, c'est surtout depuis 1990 qu'une politique active a été mise en œuvre (traitements spécifiques de sécurité, liaisons continues reliant les quartiers et connectées aux réseaux des communes limitrophes, carte des itinéraires cyclables mise à la disposition du grand public,...).

Le réseau cyclable toulousain fait actuellement 189 kms (2004). Depuis 2001, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse gère sur son territoire le réseau cyclable d'intérêt communautaire.

Cette politique visant à encourager les modes de déplacements « doux » comprend aussi une revalorisation des cheminement piétons dans la ville. Les premières réalisations piétonnières (axe rue Saint Rome/rue des Changes notamment) datent des années 1975/76 et se sont prolongées par l'aménagement de plusieurs autres rues du centre ville ; au début des années 1990, parallèlement à l'arrivée du métro, un programme pluriannuel d'aménagements de voiries semi piétonne ou à priorité piétonne a été mis en œuvre.

La zone ainsi constituée représente aujourd'hui 5,5 kms de rues et 7,5 ha. Il est encourageant de constater que ce sont les déplacements piétons qui enregistrent la plus forte hausse (+26%) entre 1990 et 1996 ; ils représentent désormais près du tiers de l'ensemble des déplacements quotidiens dans Toulouse.

Offrant une alternative à l'usage de la voiture en milieu urbain, les transports en commun et les modes de déplacements « doux » contribuent aussi à la lutte contre la pollution urbaine, qui constitue un problème de plus en plus sensible dans les grandes agglomérations. La part de l'automobile dans la pollution en milieu urbain est de loin la plus importante : les transports en commun émettent en moyenne 60% de moins de gaz carbonique par passager/km, treize fois moins de monoxyde de carbone et cinq fois moins d'hydrocarbures imbrûlés que le parc de véhicules individuels ; cet écart se creuse encore aux heures de pointe, entre un bus transportant 50 passagers et une voiture avec une seule personne à bord.

De plus, alors que les émissions de polluants (gaz et particules) sont en baisse dans les autres secteurs d'activités humaines, celles liées aux transports sont en hausse constante. Pour le monoxyde de carbone, principal gaz à effet de serre, la part des transports a augmenté de 35% en 10 ans.

La pollution atmosphérique est aujourd'hui devenue un véritable enjeu de santé publique. Si la qualité de l'air reste encore globalement satisfaisante sur l'agglomération toulousaine - les vents dominants est/ouest contribuant à nettoyer l'atmosphère à basse altitude -, certains indicateurs s'avèrent néanmoins préoccupants : teneurs en ozone souvent proches du niveau d'alerte et qui semblent s'aggraver, persistance d'un foyer de pollution par le dioxyde d'azote dans le centre de Toulouse, …



aménagement voie - piste cyclable – quartier Saint-Cyprien

«Les déplacements piétons ont représenté près du tiers de l'ensemble des déplacements quotidiens dans Toulouse entre 1990 et 1996. »



quartier Capitole

« Les transports en commun émettent en moyenne 60% de moins de gaz carbonique par passager et par kilomètre… »



le Métro – quartier Basso-Cambo

« Sur la période de 1990 à 1999, les investissements en faveur des transports en commun sont passés de 15 à 55% des dépenses en matière de transports urbains. »



Métro - l'Hers – quartier Gramont

La mise en œuvre des principes généraux définis par la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie de 1996 s'appuie sur des plans opérationnels spécifiques : le Plan Régional pour la Qualité de l'Air et le Plan de Déplacements Urbains. Le PDU constitue l'outil principal de lutte contre les pollutions générées par les transports, car il s'inscrit dans l'architecture globale des documents d'urbanisme, qui doivent prendre en compte ses orientations ; il « vise à assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé » (loi sur l'Air).

Contrairement aux objectifs assignés au Syndicat Mixte des Transports en Commun (S.M.T.C.) lors de sa création en 1972 (amélioration des TC sans remise en cause de l'automobile), le PDU de l'agglomération toulousaine affiche expressément l'ambition de faire reculer la circulation automobile, de rompre la spirale entre l'offre et la demande routière par une appréhension globale des stratégies de déplacements : développement des TC, partage de la voirie entre avec les modes « doux », création de parcs relais facilitant l'inter-modalité entre véhicules particuliers, TC et deux roues, régulation du stationnement, optimisation des livraisons en ville, préconisation de plans de mobilité d'entreprises, maîtrise du développement urbain avec une localisation prioritaire de l'urbanisation le long des axes bien desservis par les TC,…

Les investissements programmés dans le cadre du PDU poursuivent l'intensification du rééquilibrage des dépenses publiques en faveur des TC amorcé dans les années 1990 : durant les années 1970 et 1980, 85% des dépenses étaient consacrées à la route ; sur la période 1990/1999, les investissements en faveur des TC sont passés de 15 à 55%. Ils devront atteindre 73% dans les années 2000/2015.

La croissance de la population attendue en périphérie de Toulouse générera dans les années à venir, de nouveaux déplacements vers le centre où les emplois restent majoritairement concentrés (63%). Avec l'amélioration de la desserte en transport en commun, ces nouveaux déplacements se feront en partie au profit de ce mode. Néanmoins, on peut s'attendre à ce que l'usage de la voiture particulière continue à se développer. C'est pourquoi, en complément des projets de transport en commun ambitieux, la modération de la mobilité en voiture particulière ne sera effective que par un rapprochement habitat/emploi qui pourrait se traduire par la création d'emplois à proximité de l'habitat à Toulouse et par la poursuite d'une certaine déconcentration des emplois sur la ville centre au profit de la proche périphérie et ce à proximité des secteurs d'habitat afin de limiter l'utilisation de la rocade pour se rendre de périphérie à périphérie.

Sources :

- *Les Toulousains se déplacent dans l'agglomération, enquête-ménages 1996 ; SMTC*
- *Transports et déplacements, situation 2000 ; Dossier technique 2001 ; Observatoire urbain de l'Aggomération Toulousaine-AUAT ; octobre 2002*
- *Atlas de l'aire urbaine de Toulouse ; INSEE-AUAT ; 2002*
- *Toulouse en chiffres, Edition 2000 ; Mairie de Toulouse/DRU*
- *Diagnostic du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Toulousaine ; Enjeux et impacts environnementaux ; SMTC-AUAT ; 1999*
- *Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Toulousaine ; SMTC-AUAT ; 2000*
- *Projet d'agglomération « Toulouse Métropole 2015 » ; actualisation novembre 2002 ; SMTC-SMEAT*

3/ LES TERRITOIRES SONT-ILS SUFFISAMMENT DIVERSIFIÉS ? 72

A/ La mutation des territoires 72

Une redistribution spatiale et sociale favorisant la spécialisation de certains territoires 72

L'éclatement des centralités et la concentration des activités 73

Quelques secteurs stratégiques en devenir 73

B/ Le maintien de la biodiversité 76

Des espaces verts et naturels multiples 76

La Garonne abrite une flore et une faune diversifiées 77

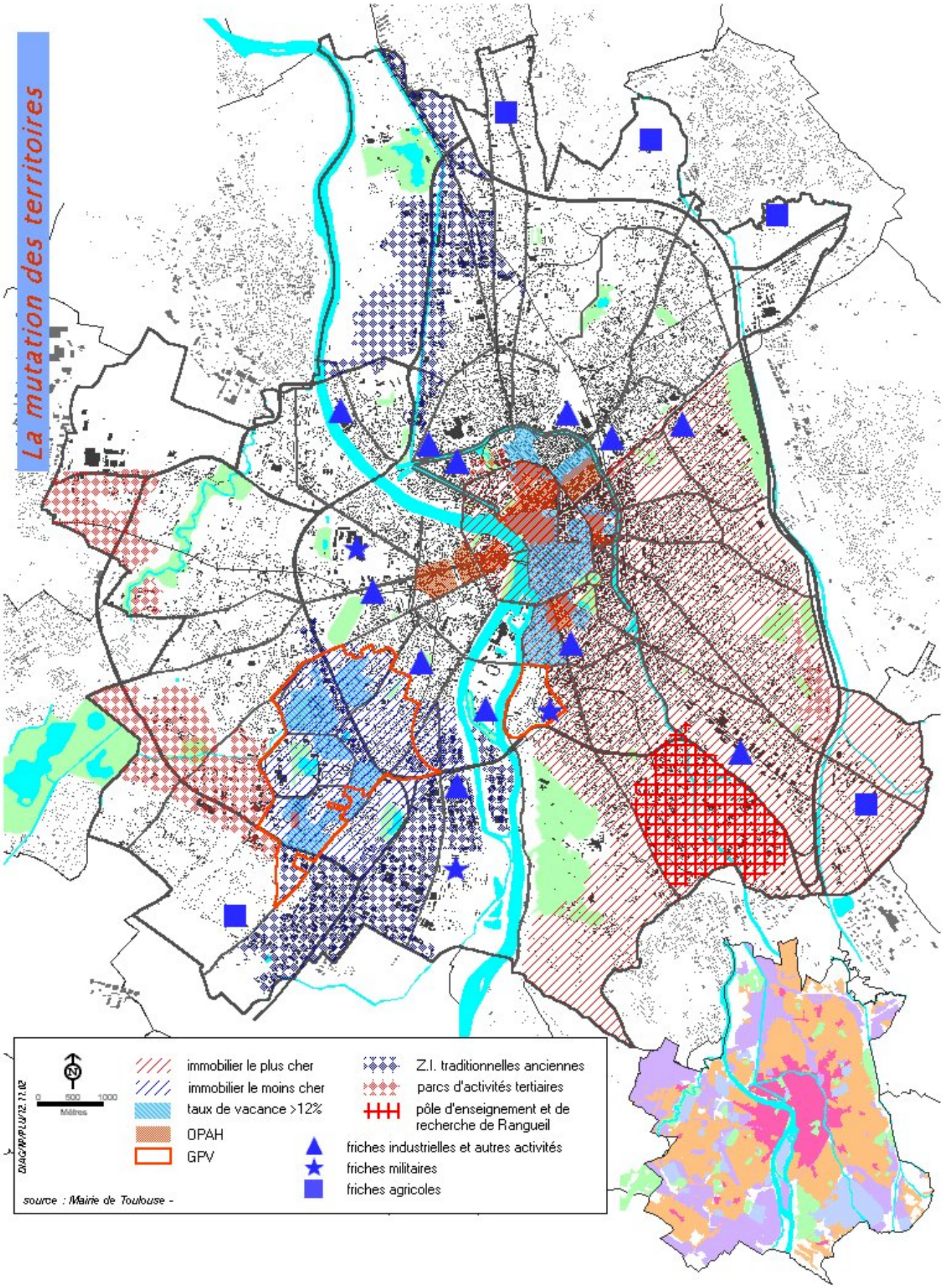
Des protections juridiques spécifiques 77

Des réseaux verts et bleus encore discontinus 79

C/ La qualité des espaces publics 82

Des espaces publics de typologies diverses selon les quartiers 82

Un embellissement continu des espaces publics 84


La mutation des territoires
immobilier le plus cher
immobilier le moins cher
taux de vacance >12%
OPAH
GPV
Z.I. traditionnelles anciennes
parcs d'activités tertiaires
pôle d'enseignement et de recherche de Rangueil
friches industrielles et autres activités
friches militaires
friches agricoles
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse -

3/ Les territoires sont-ils suffisamment diversifiés ?

A/ La mutation des territoires

Toulouse poursuit son développement urbain, son essor économique et son dynamisme culturel. Elle continue depuis deux décennies sa croissance démographique, et se démarque par ces facteurs de développement, de nombre de métropoles françaises dont le dynamisme se dilue dans la périphérie. Cette attractivité persistante de la ville-centre s'alimente et se traduit par des transformations du tissu, des activités, du peuplement. La valorisation de certaines fonctions et de certains territoires s'accompagne logiquement d'une moindre attractivité d'autres territoires.

Une redistribution spatiale et sociale favorisant la spécialisation de certains territoires

La faible diversification de l'offre en logements, qui intègre néanmoins quelques programmes de maisons individuelles ou d'immeubles haut de gamme, d'une part, et le nouveau phénomène d'exclusion « par le haut » que sont les résidences " sécurisées ", d'autre part, n'a de ce fait pas permis de relâcher la pression immobilière, ni de freiner la tendance pour les familles accédantes à la maison individuelle, en particulier, celles qui disposent de revenus modestes, à s'installer de préférence en périphérie ou sur l'aire urbaine. 80% des communes y ont en effet un parc de logements quasi exclusivement composé de maisons individuelles.

L'augmentation des loyers toulousains (très supérieure de 1989 à 1995 à l'indice des prix à la consommation), les prédispositions culturelles pour la maison individuelle et les facilités accordées aux particuliers pour devenir propriétaires (prêt à taux 0 depuis 1996) ont accusé cette inadéquation relative entre l'offre et la demande. L'évolution du centre-ville, caractérisée par la cherté du foncier bâti, mais aussi par la vacance (12% des logements contre 9,5% sur tout Toulouse) témoigne des effets pervers d'un marché tendu. C'est pourquoi la collectivité a décidé de mettre en œuvre des OPAH dans la ville ancienne, dont l'un des objectifs est la réduction des logements inoccupés Une étude en 1997 sur les loyers du parc privé, montre que les loyers les plus élevés se pratiquent dans les quartiers centraux de Toulouse et dans les quartiers Sud-Est.



Quartier des Demoiselles



Quartier Le Mirail

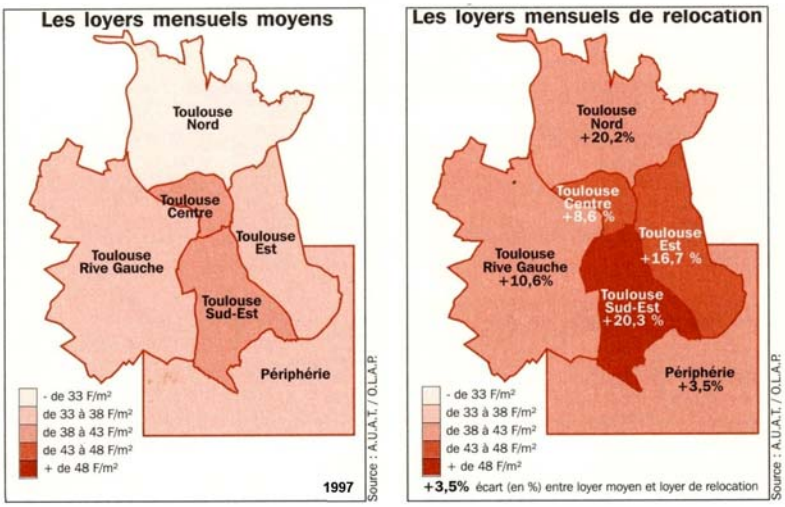
Le secteur Est comme la rive gauche ont des loyers proches du loyer moyen, mais la relocation révèle une valorisation plus marquée à l'Est. Le Nord de Toulouse demeure le moins cher, malgré un rattrapage au cours des relocations.

36% des habitants occupent cependant le même logement depuis au moins 10 ans. Dans cette population, les habitants les plus modestes sont amenés à rester longtemps dans leur logement, dans l'habitat privé social de fait (quelques copropriétés des années 1950-1970), et surtout, ils se concentrent dans les importants grands ensembles d'habitat social qui représentent 70 % des logements sociaux de l'agglomération toulousaine.

« Les loyers les plus élevés se pratiquent dans les quartiers centraux et le Sud-Est de Toulouse … »

La Ville de Toulouse poursuit cependant l'ambition de mieux intégrer les habitants en procédant à un remodelage de plus en plus conséquent de ces quartiers.

Le Grand projet de ville qui concerne plus de 12 000 logements sociaux et près de 50 000 habitants, prévoit ainsi la démolition de quelques 2000 logements au Mirail dont 750 sont aujourd'hui vacants. La construction sur 6 ans de 700 logements en de petits immeubles collectifs, accompagné du désenclavement de ces quartiers ainsi que d'un traitement de l'espace public devrait modifier complètement leur aspect.



L'éclatement des centralités et la concentration des activités

La spécialisation de l'espace n'affecte pas seulement le logement. L'évolution de la nature du centre-ville et des activités économiques transforme aussi les formes, les pratiques et les représentations de la vie urbaine.

Un des premiers signes du changement profond de la structure urbaine est apparu, il y a une trentaine d'années, en corrélation avec l'essor de la grande distribution et de l'aménagement des centres commerciaux s'implantant aux entrées de la ville, puis de l'agglomération. En 1975, les surfaces commerciales de Toulouse représentaient 75 % de celles de l'agglomération. Elles n'en représentent plus que 50 %. En 20 ans, la ville centre a perdu 50 000 m2 de petites et moyennes surfaces, tandis qu'alentours dans l'agglomération se sont construits 170 000 m2 de grandes surfaces commerciales.



Restaurants - quartier des Carmes

Les quartiers et les faubourgs de Toulouse mais surtout le centre-ville ont subi cette fuite de chalandise attirée par les hypermarchés, et vu disparaître nombre de petits commerces alimentaires et de proximité. Le centre- ville n'a cependant pas pour autant perdu de son attractivité, par substitution de commerces spécialisés et de services marchands plus culturels. Il a sauvegardé ainsi sa fonction première de lieu de rencontre et de cohésion sociale. Près de 8000 établissements y sont installés, avec un taux de rotation important. Ce nombre important de mutations accélère le changement de nature des commerces. Aujourd'hui, par exemple, les activités d'hôtellerie et la restauration, les activités juridiques et les services aux entreprises, sont davantage présentes, tandis que s'éclipsent les professions de santé et les activités immobilières. La localisation de ces nouveaux établissements répond à une logique de concentration géographique sur des rues et des îlots ainsi spécialisés.

Parallèlement, la gamme des produits offerts dans les centres commerciaux s'est peu à peu élargie à des secteurs plutôt réservés jusqu'à présent au centre ville. C'est le cas de la hi-fi, du sport, des loisirs, de la culture, voire du haut de gamme et plus récemment des services privés (multiplexes), ou même des services publics.

« Un tiers des commerces du centre-ville a muté entre 2000 et 2003. »

Ces profondes transformations de l'armature traditionnelle imposent de trouver de nouvelles réponses aux besoins de diversité des territoires et de mobilité des habitants. Comme la problématique posée par le logement, celle du commerce repose sur un équilibre précaire entre concurrence sélective et bien-être général. L'opération de revitalisation du commerce toulousain " Toulouse 2000 " a mobilisé l'intérêt des parties prenantes de la ville et permis d'engager une première réflexion sur la manière de mieux répondre aux besoins de proximité des habitants.

La volonté de créer des synergies entre des activités de même nature mais complémentaires est également en vigueur concernant les autres activités économiques.

Toulouse a poursuivi sa politique d'accueil d'activités dans des zones spécialement aménagées, sur de grandes emprises, au besoin extensibles. Mais davantage, l'image d'excellence privilégiée a conduit notamment à concentrer sur quelques pôles spécialisés les secteurs de pointe, technologiques et à haute valeur ajoutée.

Situées sur un arc Ouest (aéronautique)/ Sud-Est (complexe scientifique de Rangueil, spatial) en passant par Basso Cambo (électronique, informatique, météo…), ces parcs d'activités avec celui de " la Plaine " à l'Est réunissent 12 % de l'emploi toulousain.

Ces parcs particulièrement bien aménagés contribuent à valoriser l'image des quartiers voisins. Ainsi, le complexe scientifique de Rangueil et " la Plaine " consacrent-ils la côte des quartiers Est et Sud-Est, tandis qu'à l'Ouest, les quartiers de Lardenne et de St-Simon bénéficient d' un marché immobilier plutôt favorable avec la proximité des parcs de Basso-Cambo, de la Météo et de la Barigoude.



CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) – quartier Rangueil

Quelques secteurs stratégiques en devenir

1937 *2003*



Usine JOB - P. Thuriès architecte — quartier des Sept-Deniers

C'est en 1979 que la manufacture des tabacs est transférée à Colomiers. La réhabilitation très réussie de ses bâtiments a permis d'y accueillir l'extension de la faculté de droit.

Dans les années 1980, le site industriel des Ponts Jumeaux est abandonné. Une opération devrait voir le jour prochainement.

En 1987, les abattoirs sont également transférés et une opération publique (achevée en 2001) très appréciée des Toulousains y a pris place. La réhabilitation d'une partie des anciens bâtiments pour y installer le musée d'art contemporain, la réalisation du jardin Raymond VI en bord de Garonne et une opération de 250 logements ont apporté à la rive gauche un événement urbain de qualité.

De nos jours, les départs industriels se poursuivent avec la fermeture récente de l'usine JOB qui a quitté son site des Sept-Deniers.

Sur le plan militaire, déjà dans les années 1950, le repli des activités avait libéré le site de l'Arsenal, occupé de nos jours par la cité administrative et la faculté des sciences sociales. Puis en 1972, la fermeture de la caserne Compans Caffarelli a permis dans le cadre d'une opération publique, de réaliser un centre d'affaires de près de 100 000 m² de bureaux, le palais des congrès, le palais des sports, l'école supérieure de commerce, des logements et un jardin également très apprécié des Toulousains.

En 1997, la cessation d'activités de la Cartoucherie a conduit la Ville à construire le Zénith et à délocaliser le lycée hôtelier autrefois situé en lieu et place du nouveau théâtre Labéda. La libération prochaine de terrains situés autour de l'usine du GIAT industries amène la collectivité à s'interroger sur la recomposition de l'ensemble du site. Enfin, la caserne Niel fait également l'objet d'une reconversion.

En outre, le regroupement d'activités sur d'autres secteurs comme Air France qui déménage de Montaudran pour rejoindre le site d'Aéroconstellation, ou le CEAT qui doit regrouper ses activités à Balma, le transfert de la prison Saint-Michel à Seysses et la réorganisation des établissements comme la SNCF (Matabiau, Raynal, Saint-Cyprien) ou EDF-GDF à Sébastopol vont aussi libérer des terrains dans Toulouse. Il faut également évoquer, dans un contexte plus dramatique la reconversion du site d'AZF et du pôle chimique dans son ensemble.

L'ensemble de ces départs d'activités industrielles ou militaires est compensé par l'implantation importante de bureaux dans des secteurs réservés à l'accueil d'activités. La typologie des activités toulousaines change mais aussi leur implantation qui favorise aujourd'hui leur concentration dans les parcs d'activités libérant des surfaces très importantes dans la ville centre ou dans sa périphérie.

Ces terrains libérés sont très bien situés et constituent des secteurs d'enjeux urbains placés pour l'essentiel à la périphérie de la ville dense. Quelques surfaces de bureaux, commerces et services sont prévus dans ces opérations de reconversion, mais pour l'essentiel, les terrains sont voués aux logements et ce très rapidement après leur libération et quel que soit le territoire de Toulouse concerné. Seule, l'opération des Ponts Jumeaux aura connu des aléas en matière de réalisation, mais le programme devrait sortir de terre prochainement

Le bilan de ces secteurs de mutations urbaines périphériques du centre ville, le terme " friches " semblant peu approprié dans le sens où ces terrains ne sont jamais longtemps délaissés, se chiffre à l'heure actuelle à plus de 55 hectares pour un programme d'environ 7 200 logements.

Plus éloignés, les terrains d' Air France Montaudran font l'objet sur 57 hectares d'un programme d'aménagement de logements et d'un parc d'activités.

Qu'il s'agisse du logement, du commerce ou des autres activités économiques, la spécialisation constatée est aussi le corollaire des transferts qui s'opèrent au sein de l'ensemble de l'agglomération toulousaine, dont la ville-centre continue d'assurer le rayonnement. Le succès des initiatives prises pour maintenir ou restaurer la diversité des fonctions urbaines dépend donc plus ou moins étroitement de celles qui sont prises à l'échelle de l'agglomération, voire de l'aire urbaine, comme en témoigne bien la politique de déplacements.



Usine du GIAT – quartier Casselardit

« Les secteurs d'enjeux urbains sont placés pour l'essentiel à la périphérie de la ville dense ... »

secteurs	Surface (en hectares)
CEAT	4,6
Raynal	0,8
EDF-Sébastopol	8
Ponts Jumeaux	9,8
JOB	4,5
St-Cyprien SNCF	2,2
Cartoucherie-GIAT	15
Niel	8,2
Matabiau SNCF	2
total	55,1

Sources : Service de l'Urbanisme

Globalement, la ville de Toulouse continue de valoriser son territoire (secteurs ou fonctions) en le transformant. Opérations de renouvellement urbain, évolution commerciale, ZAC... contribuent à le diversifier ou au contraire à le spécialiser.

Cependant, on constate que, même si la spécialisation des territoires augmente du fait de la logique compétitive qui anime le logement, le commerce et les secteurs d'activités de pointe, des initiatives publiques ciblées contribuent la plupart du temps à temporiser cette tendance.

SOURCES

- *« A quel prix se loger dans l'agglomération » - Tout Toulouse – 2001*
- *perspectives villes-« le marché du logement dans l'agglomération toulousaine »- AUAT, mars 1999*
- *les loyers du parc locatif privé – Auat, août 1997*
- *Grand projet de ville du Sud-Ouest toulousain – février 2002*
- *Le marché du logement – Observatoire du centre-ville – AUAT- janvier 2000*
- *Observatoire urbain de l'agglomération toulousaine : économie situation 1998 – AUAT*
- *Evolution de l'activité économique – observatoire du centre ville- AUAT-novembre 1998*
- *Perspectives Villes – Observatoire de l'immobilier d'entreprise – décembre 2000 - AUAT*
- *Perspectives villes – Ville et commerce, des rapports à redéfinir – juillet 1998 - AUAT*
- *L'immobilier d'entreprise en 2001 – dossier technique 2002 – AUAT*
- *« les copropriétés dégradées de l'agglomération toulousaine » AUAT, septembre 2000*
- *Insee, résultats du recensement général de la population 1999 et depuis 1962*

3/ Les territoires sont-ils suffisamment diversifiés ?

B/ Le maintien de la biodiversité

La diversité de Toulouse puise aussi dans ses nombreux espaces naturels notamment aux abords de la Garonne et des cours d'eaux. Ils abritent une faune et une flore abondantes et variées qui traduisent la richesse écologique de ces espaces protégés pour pérenniser ces écosystèmes. La création des réseaux vert et bleu est à cet égard bénéfique, mais le maillage n'assure pas encore la continuité des parcours nécessaires à la reproduction de la biodiversité.

Des espaces verts et naturels multiples

En 1970, Toulouse ne comptait qu'une quarantaine d'hectares de parcs, jardins et promenades. C'étaient les jardins publics traditionnels du centre ville tels que le Boulingrin, le jardin des Plantes, le jardin Royal, le square Wilson, le Parc Toulousain, tous aménagés au siècle dernier.

Aujourd'hui, ce sont plus de 950 hectares de jardins, promenades, bois et zones vertes, naturels ou aménagés qui couvrent le territoire de la ville.

Hors espaces naturels, existant essentiellement dans le couloir de la Garonne, les quartiers sont équipés d'environ 130 squares et jardins et d'une dizaine de grandes zones vertes dont les 3 principales sont Pech David pour 150 hectares, Sesquières pour 68 hectares, prochainement étendus à 250 hectares avec l'aménagement de la zone nature Garonne Nord et les Argoulets pour 44 hectares.

« Sur les secteurs Nord et Est, le déficit d'espaces verts de grande taille sera en partie compensé par l'aménagement du parc de la Maourine. »

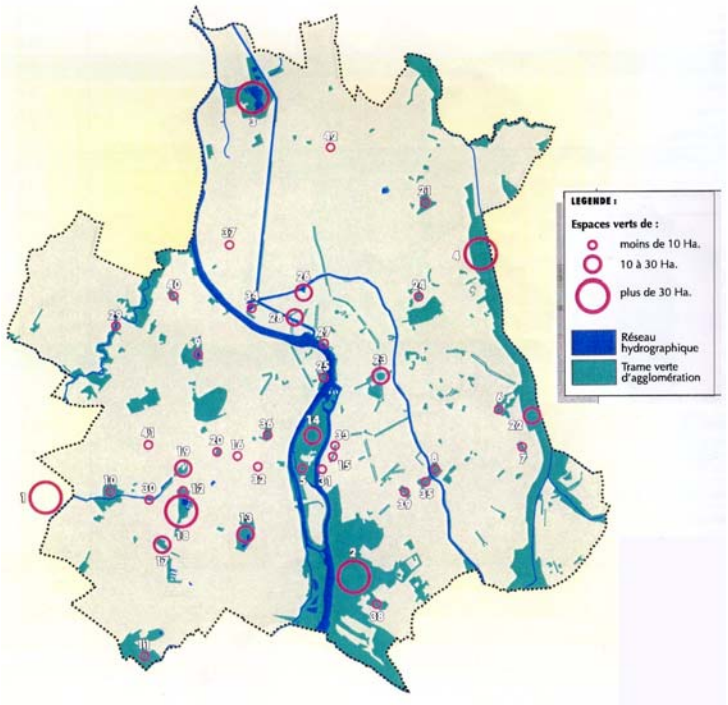


La Garonne – La Prairie des Filtres

Par ailleurs, la zone verte de la Ramée a été aménagée sur la commune de Tournefeuille pour 280 hectares.

On peut ajouter à cela le grand nombre de plantations d'alignement le long des voies d'eau ou de circulation et quelques jardins patrimoniaux d'intérêt national :

- le parc de la Reynerie,
- le jardin Royal et le Grand Rond,
- la Prairie des filtres.



SITES supérieurs à 2 hectares	SURFACE en hectares
GRANDES ZONES VERTES	**262**
1 - La Ramée	Pm
2 – Pech David	150
3 – Sesquières	68
4 – Argoulets	44
BOIS	**14**
5 – Ile du Ramier	6
6 – Bois de Limayrac	5
7 – Bois de Sarabelle	3
PARCS ET PROMENADES PERI-URBAINS	**60,1**
8 – Complexe spatial de Lespinet	4,4
9 - Jardin du Barry	8
10 – Parc de la Mounède)	6,1
11 – Piste de moto de Candie	4,8
12 – Parc du château de Reynerie	3,8
13 – Parc de Gironis	13
14 – Parc toulousain (espaces libres au public)	20
ESPACES VERTS D'HABITAT COLLECTIF	**130**
15 - Mail d'Empalot	3
16 – la Faourette	7,4
17 – Bellefontaine	28
18 – Reynerie + lac	54,5
19 – Mirail	13,4
20 – Bagatelle et plaine de jeux	4
21 – Cité Amouroux	7,2
22 – Grande Plaine	12,5
JARDINS ET PROMENADES DU CENTRE VILLE	**61**
23 – jardin Royal, Jardin des Plantes Grand Rond, avec les allées Verdier et F. Mistral	16
24 – Observatoire	2,5
25 – Prairie des Filtres	5,5
26 – Jardin Compans-Cafarelli	10
27 – Promenade Henri Martin et place de la Daurade	2
28 – berges des canaux du midi, de Brienne et du canal latéral	25
SQUARES ET JARDINS DE QUARTIER	**59,3**
29 – berges du Touch	15
30 – Négogousse et bois de Basso Cambo	5
31 – Berges de Garonne à Empalot	5
32 – Merlette	2,5
33 – Jean Moulin	2
34 - Ponts Jumeaux	2,9
35– terrains de jeux de rangueil	2,4
36– Fontaine Lestang	3,4
37 – Sept-Deniers	2,3
38 – Jardin de Pouvourville	7,7
39 – Sacré Cœur	2
40 – Arènes Romaines	2
41 – Viollet le Duc	2,3
42 – Parc Rigal	2,3
43 – Jardin Raymond VI	2,5
TOTAL GENERAL	**586, 4 hectares**

Sources : atlas du milieu naturel et urbain (AUAT 1996) et patrimoine vert par quartier (service des jardins et espaces vert 2002)

Une quarantaine d'espaces verts ont une taille supérieure à 2 hectares. Ils totalisent une surface d'environ 580 hectares soit 60% des espaces verts et naturels de Toulouse. Leur cartographie permet de noter un déficit sur les secteurs Nord et Est de la ville. L'aménagement du parc de la Maourine d'une surface de 12 hectares dans le cadre de la ZAC de Borderouge, permettra de réduire ce déficit.

En outre, il existe sur le territoire de la ville quelques jardins ouvriers ou familiaux pour la plupart propriétés de la commune. Ils sont situés à la Faourette, aux Argoulets, route de labège, chemin de Chantelle et chemin Carrosse à Montaudran… Autrefois, des jardins ouvriers étaient mis à la disposition des employés par les entreprises comme la SNCF à Borderouge, Air France à Montaudran, le GIAT à la Cartoucherie… Avec l'aménagement en cours de ces secteurs, ceux-ci tendent à disparaître. C'est pourquoi la ville de Toulouse envisage la création de nouveaux jardins dans le cadre de l'aménagement des zones vertes comme dans la zone Garonne au Nord ou à la Marcaissonne. Ils permettent aux familles ne disposant pas de jardin particulier de cultiver et parfois d'apporter un complément alimentaire que le seul budget des familles ne permettrait pas.

La Garonne abrite une flore et une faune diversifiée

La Garonne a gardé son caractère naturel et sauvage dans son tracé urbain. Elle abrite une faune et une flore d'un grand intérêt écologique.

On peut y observer des oiseaux prestigieux comme le Héron bihoreau, l'Aigrette gazette, la Bouscarle de Cetti, le Martin-pêcheur, le Pic épeichette ou bien encore la Mésange nonnette.

« Outre les migrateurs, on trouve dans la Garonne des poissons de rivières, visibles par le hublot des souterrains de l'espace EDF-Bazacle. »

La richesse de ces sites provient de la diversité de leurs habitats. Ils réunissent presque l'ensemble du panel d'habitats typiques du bord de Garonne (îlots, plages de graviers, marécages, plans d'eau, boisements de saules…). Il s'agit de véritables espaces naturels où la forêt alluviale est encore bien conservée et cela en site urbain.

En outre, la Garonne est le dernier axe européen pour les poissons migrateurs.

Les espèces de poissons migrateurs fréquentant naturellement le bassin de la Garonne sont à Toulouse : le saumon, la truite de mer, l'anguille, la lamproie marine, la grande alose.

Le programme « migrateurs » mis en place à partir des années 1980 a permis de lever les obstacles physiques, dont certains empêchaient la migration depuis le Moyen-âge, grâce à la construction de passes à poissons au Bazacle (1989) et au Ramier (1987), de réglementer l'extraction intensive de matériaux dans le lit mineur qui détruisait les frayères et de protéger par arrêté préfectoral de protection des biotopes (APPB) les zones de reproduction et de grossissement.

Outre les migrateurs, on trouve dans la Garonne des poissons de rivière tels que : Ablette, Barbeau, Brème, Carpe, Chevesne, Gardon…

Cette faune peut être observée avec beaucoup de patience et selon la saison par le hublot des souterrains de l'espace EDF-Bazacle.



La Prairie des Filtres - bord de Garonne au Centre Ville



« passe à poissons » au Bazacle – quartier de la Daurade



la Garonne sauvage



La Garonne au Centre Ville

Des protections juridiques spécifiques

Récapitulatif des zones répertoriées et protégées pour leur intérêt écologique à Toulouse

Sites en ZNIEFF	ESPACES ET ESPÈCES CONCERNÉS	**APPB :** DATE, ESPACES ET ESPECES CONCERNES	**ZICO** : DATE ET ESPECES CONCERNEES
1 : Ramier des quinze sols et le pied de Bœuf **1987**	Ripisylve et bois riverains, anciennes gravières, îles et îlots, bancs de sable et graviers		
2 : Ile de Pessette : **1987**	Ripisylve et bois riverains, île alluviale	**24/02/93** Ile, ripisylve, espèces protégées et notamment le héron bihoreau et cendré, la mésange nonette, le faucon hobereau	
3 : Hôtel Dieu et Pont Neuf (1,5 hectare) **1987**	Bâtiments de l'hôpital St-Jacques et Pont Neuf avec colonie de martinets pâles		
4 : Ile St-Michel (1 hectare)	Ripisylve et île située en plein centre ville	**08/10/92** île, ripisylve, espèces protégées et notamment le milan noir, le grèbe castagneux, le héron bihoreau et le laridès	
5 : Zone de Palayre (25 hectares) **1977 et 1983** ballastières où sont enfuies 46 000 tonnes de nitrocellulose depuis le fin de la 1ère guerre mondiale (terrains en cours d'acquisition par l'Etat)	Boisements mixtes de robiniers, faux acacias et de peupliers blancs, anciennes ballastières colonisées par la végétation aquatique (massettes…), friches, ripisylves,, fleuve avec îlots	**28/12/81** Ripisylve et espèces protégées	Février 1991 Espèces protégées : - le butor - le héron pourpré - le héron bihoreau - l'aigrette garzette - le milan noir
6 : Prairie et landes de Pouvourville (3,5 hectares) **1988**	Pelouse sèche et friche		
7 : Tout le couloir garonnais **1987**	Ensemble de bras morts, anciens méandres de la Garonne avec îlots, plages de graviers et surtout remarquables ripisylves formant corridor ou forêt, galerie encore relativement sauvage Aulnaie, saulaie, peupleraie, phragmitaie…	Garonne aval du Bazacle : **19/10/89** Garonne amont du Bazacle : **17/10/89** Biotopes d'espèces de poissons migrateurs : - saumon atlantique - alose - truite de mer	

Le fleuve Garonne, long de 580 kilomètres de la frontière espagnole jusqu'à l'Atlantique, est une des zones humides les plus importantes et les plus méridionales d'Europe au Nord des Pyrénées.

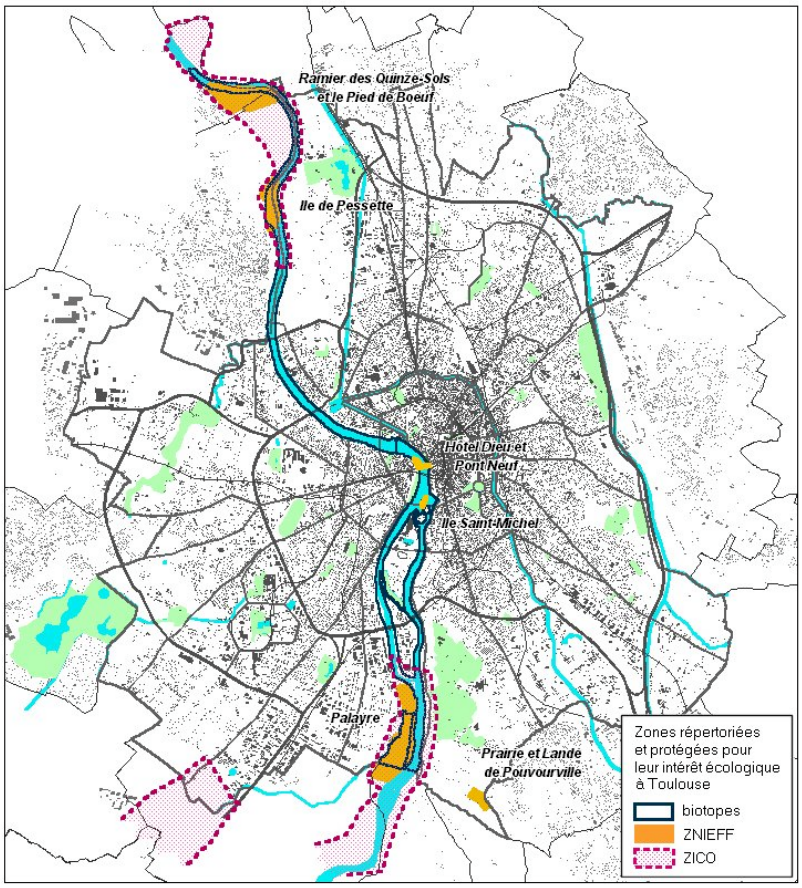
Ainsi, à l'occasion de l'année européenne de l'environnement, en 1987, plusieurs structures dont la Communauté Européenne ont apporté leur soutien à l'association nature Midi-Pyrénées et la SEPANSO pour la protection d'environ 4 000 hectares sur 67 sites sélectionnés pour leur grand intérêt écologique. Sept de ces sites se trouvent dans l'agglomération toulousaine.

Par ailleurs, le Ministère de l'Environnement a réalisé un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique, Floristique (ZNIEFF) concernant 7 sites dans Toulouse entre 1973 et 1987.

Quatre d'entre eux font l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) afin de préserver la vie, la reproduction et l'alimentation des espèces d'oiseaux ou de poissons migrateurs recensées dans ces biotopes.

Enfin, la zone de Palayre a été identifiée Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO).

Sur le plan local, le Plan d'Occupation des Sols au travers du classement de certains secteurs en Espaces Boisés Classés (EBC), a permis de protéger les arbres remarquables et les espaces végétaux publics ou privés à forte sensibilité écologique recensés sur le territoire de la ville. Tout abattage d'arbres dans ces secteurs est soumis à autorisation après justification de sa nécessité. Au dernier POS révisé, 560 hectares sont classés en EBC.



Des réseaux verts et bleus encore discontinus



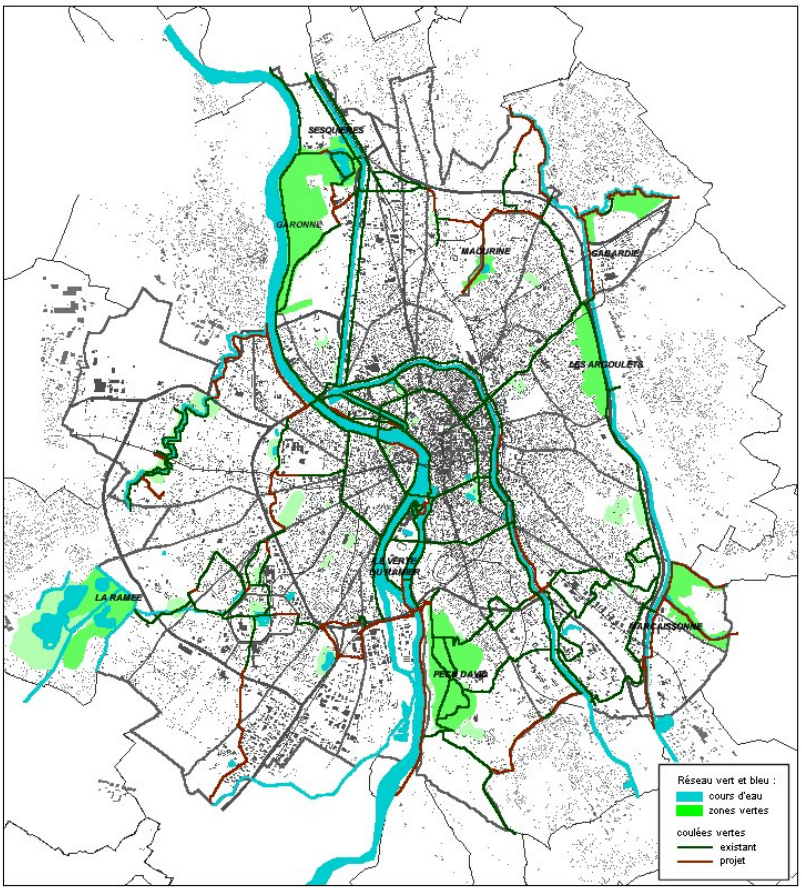
quartier Gabardie

L'ensemble de ces espaces verts et naturels contribue à la qualité du cadre de vie des toulousains.

Pour optimiser l'accessibilité du public vers l'ensemble de ces sites relativement bien répartis, la notion de mise en réseau et maillage par des cheminements en site propre et non motorisé est encore insuffisamment développée.

En 1993, le principe de réseau vert a été adopté en Conseil Municipal, sous forme notamment de « coulées vertes » prenant appui sur le réseau hydrographique du territoire de Toulouse en respectant le caractère naturel et la fonction biologique de ces sites.

Des aménagements ont déjà été engagés sur la Garonne, le Touch, les canaux, le Négogousse.





aménagement le long du Touch

Certains tronçons restent à aménager pour les rendre accessibles au public.

En outre, des allées piétonnes ou cyclistes en site propre devront permettre d'accéder à ces coulées vertes depuis tous les quartiers de la ville.

Ce réseau vert d'environ 160 kilomètres de long se met progressivement en place. Il met en évidence un maillage concentrique prenant appui sur la première ceinture des boulevards, puis sur le « tour de ville » délimité au Nord et à l'Est par le canal du Midi, et enfin sur une ceinture plus périphérique délimitée à l'Ouest par le Touch, à l'Est par l'Hers, au Nord et au Sud par un réseau d'allées permettant de relier cette trame verte et bleue naturelle.

Une structure radiale permet d'organiser les liaisons du centre vers la périphérie notamment par le canal de Brienne, les allées Jean Jaurès, le canal du Midi et la coulée verte Nord-Sud allant de Candie à Purpan et au delà vers la Garonne.



quartier Marcaissonne

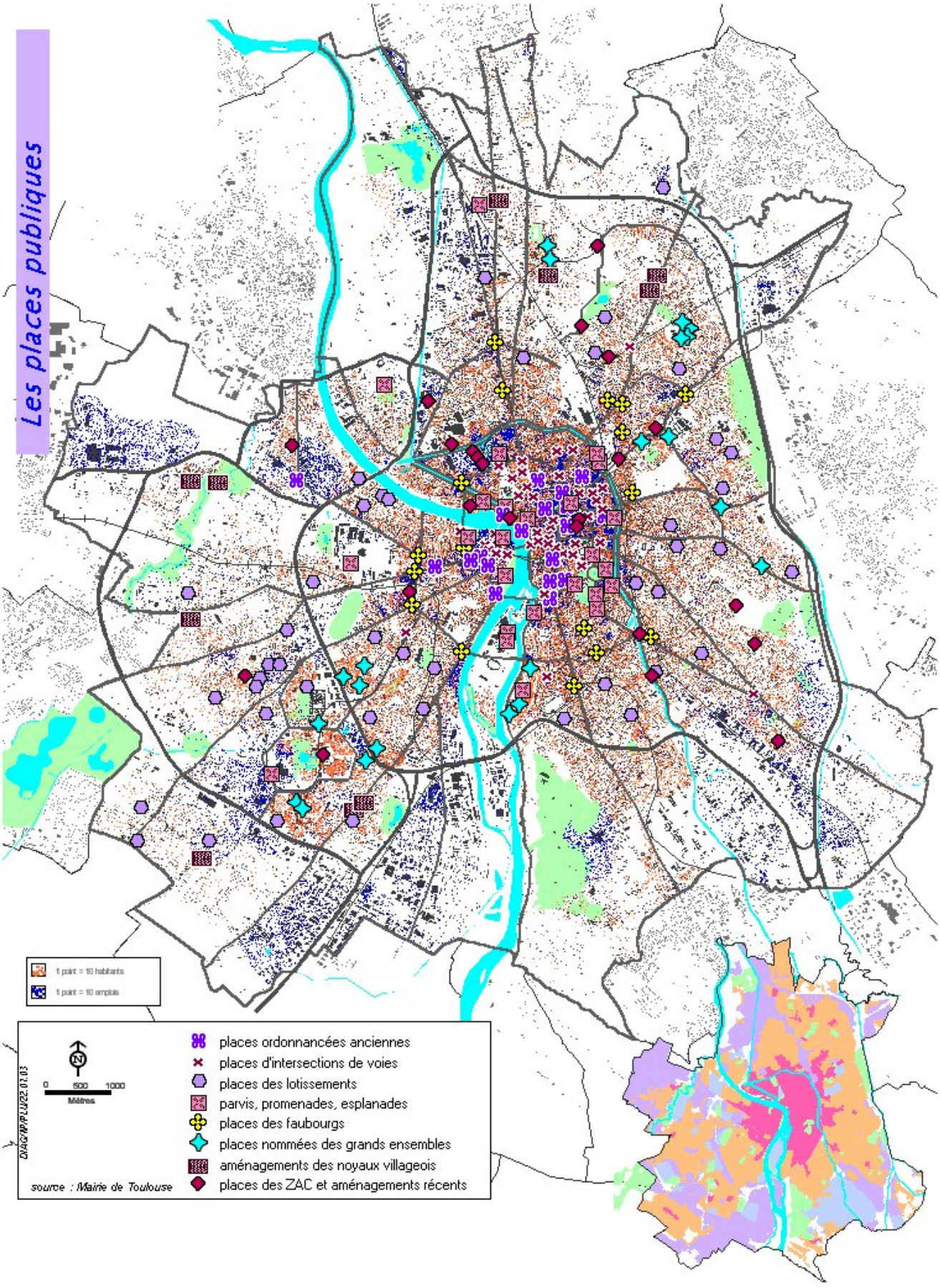


quartier Le Ramier

Dans le maillage vert et bleu de Toulouse, le fleuve joue un rôle tout à fait essentiel par son impact paysager, son tracé, son caractère naturel. A ce titre, les aménagements du bord de Garonne constituent un enjeu majeur pour Toulouse. D'autant que l'histoire récente montre que toute intervention sur ce site est immédiatement adoptée par les Toulousains et les touristes (prairie des filtres, place de la Daurade, jardin Raymond VI…).

SOURCES

- *« Atlas du milieu naturel et urbain de l'agglomération toulousaine » AUAT, 1995*
- *« Atlas des paysages urbains de l'agglomération toulousaine » DDE, DIREN, 1995*


Les places publiques
1 point = 10 habitants
1 point = 10 emplois
places ordonnancées anciennes
places d'intersections de voies
places des lotissements
parvis, promenades, esplanades
places des faubourgs
places nommées des grands ensembles
aménagements des noyaux villageois
places des ZAC et aménagements récents
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse
DIAG/MAP/LU/22.01.03

3/ Les territoires sont-ils suffisamment diversifiés ?

C/ La qualité des espaces publics

Toulouse décline une grande variété de places et d'espaces publics qui sont des lieux de rencontre et d'échange privilégiés entre les habitants. Le stationnement des véhicules tend cependant à envahir par endroits ces espaces libres. Des réaménagements ont été entrepris pour redonner aux espaces piétons leur vocation initiale de détente.

Des espaces publics de typologies diverses selon les quartiers

Les espaces publics sont un des éléments essentiels du paysage urbain ; ils contribuent à l'armature de la ville, sa structure globale, et déterminent pour une très large part son identité. Ces espaces sont souvent eux-mêmes le support ou le prolongement de bâtiments publics ou de monuments qui fondent l'identité d'une ville : à Toulouse, le Capitole - et sa place - constituent un exemple particulièrement représentatif de cette étroite association entre la ville toute entière et un lieu public emblématique, se distinguant à la fois par sa position hyper-centrale dans la ville et sa charge historique très forte.

Si tous les espaces publics n'offrent pas les mêmes références identitaires et symboliques, ils contribuent cependant, à l'échelle plus modeste du quartier, voire de l'îlot, à structurer le tissu urbain, à offrir des points de repères, à créer des lieux de vie sociale ; autant de fonctions essentielles qu'assurent notamment les places publiques, qui maillent le territoire communal et ponctuent le réseau de voirie.

Le centre ville de Toulouse est particulièrement riche en places publiques, qui constituent à la fois des lieux privilégiés en termes d'esthétique urbaine, mais aussi sur le plan de la pratique de la ville, notamment pour les piétons. Certaines places ont leur structure propre, distincte de la voirie qui les dessert : place du Capitole, place Saint-Georges, place de la Daurade, place Saint Pierre, …

D'autres sont constituées par une intersection de voies et s'inscrivent dans la continuité du réseau de rues ; elles peuvent être de forme triangulaire (place de la Trinité, place Sainte-Scarbes, place Perchepinte…), rectangulaire (place Esquirol, place Saint Cyprien, …) ou présenter une géométrie plus singulière, dessinée par le tissu bâti dans lequel elles s'insèrent (place Saint-Etienne, place du Salin, place Laganne, …). Toutes ces places contribuent à aérer le tissu urbain dense qui caractérise le centre ville, où les axes larges sont peu nombreux ; les perspectives qu'elles dégagent permettent également de mettre en valeur les façades qui les bordent.

Certaines présentent un front architectural ordonnancé particulièrement remarquable : outre la place du Capitole, la place Wilson, les places des quais, la place Saint-Sernin, entourant la basilique, comptent parmi les éléments emblématiques de la qualité du patrimoine architectural et urbain de la ville.

Même si elles ont été agrandies ou remaniées au cours des siècles, l'origine de certaines places toulousaines remonte à l'époque médiévale. La ville médiévale se caractérisait par un nombre très important de places et placettes : l'échelle des espaces urbains était différente (la plupart des déplacements se faisaient à pied) et toute la ville s'organisait autour de ces nombreux pôles de rassemblements et de vie sociale accueillant notamment les puits et fontaines, les marchés,…

De la fin du Moyen-âge au milieu du 18ème siècle, pratiquement aucune place nouvelle ne sera créée, à l'exception notable de la place du Capitole, qui ne sera jamais la place Royale prévue à l'origine (en 1676), mais affirmera au contraire le double symbole du pouvoir municipal et du centre ville.

Le 19ème siècle est le temps des grands aménagements urbains et du développement de la ville vers de nouveaux quartiers. Dans le tissu existant, les percées urbaines (boulevards, nouveaux axes de circulation, …) s'accompagnent de la création de nouvelles places, taillées dans le tissu bâti; beaucoup de places plus anciennes ont également été agrandies par des démolitions, parfois suivies d'un réalignement des façades : places des Carmes, du Salin, de la Trinité, …



Centre Ville – square Charles de Gaulle



place Arnaud-Bernard

« Le centre ville est particulièrement riche en places publiques. »



place de la Trinité

« Les espaces publics nouvellement créés servent également de point d'ancrage au développement urbain. »



Place Belfort (Toulurba)

« Dans les quartiers pavillonnaires, l'espace public se limite souvent à la voirie de desserte. »



ZAC de Borderouge



Place noyau villageois St-Simon

La fonction sociale des places publiques a déjà évolué avec les modes de vie. Les places de marché restent nombreuses, et importantes dans la vie sociale ; mais la disparition progressive de certaines manifestations de la vie de quartier et l'emprise accrue du trafic des voitures, auquel l'animation piétonne cède progressivement le pas, entraînent la disparition de nombreuses placettes médiévales au profit d'espaces plus grands mais moins nombreux, aménagés en fonction d'un usage précis. C'est l'époque où les premiers terminaux de transports en commun s'installent sur les places Esquirol, Jeanne d'Arc et du Capitole. D'autres espaces en revanche sont spécifiquement dédiés à la détente et à l'agrément : des jardins publics sont créés sur les places Wilson, Saint-Georges, square Charles de Gaulle, square du cardinal Saliège,...

Les espaces publics nouvellement créés servent également de point d'ancrage au développement urbain.

Un nouveau quartier se structure autour de la place Wilson tandis que, rive gauche, les places Roguet et Saint-Cyprien marquent la nouvelle porte de ville ; à la périphérie, les places de la Patte d'Oie et du Grand Rond (dessiné dès 1772 par Louis de Mondran) s'ouvrent sur des axes en étoile qui balisent les futures extensions urbaines. Mais tous les quartiers péricentraux ne bénéficient pas d'un ordonnancement aussi marqué. Seule la place Belfort semble avoir déterminé la composition du quartier ; dans les quartiers Monplaisir, des Châlets, des Amidonniers ou faubourg Saint-Etienne, les places sont très rares.

Le développement pavillonnaire de la première moitié du 20ème siècle s'appuie très largement sur les lotissements. Dans la grande majorité d'entre eux, l'espace public se limite à la voirie de desserte ; certains intègrent néanmoins des places publiques, créées soit à l'initiative du promoteur, soit par la municipalité elle-même. Elles adoptent une forme en étoile : place d'Italie ou place des Avions, à Rangueil, une forme rectangulaire : places Marius Pinel ou Victor Basch, vers Guilhemery, et encore place Jean-Baptiste Baudin, rond-point de la Source ou avenue Francis de Pressense à Casselardit. La place Pinel, construite par la municipalité, est la plus importante par ses dimensions ; elle se caractérise aussi par la qualité de son traitement, sous forme de square planté d'arbres, avec un kiosque, une aire de jeux pour enfants, un boulodrome. Une école attenante ajoute à sa dimension de véritable centre de vie de quartier.

Dans les opérations publiques récentes, les espaces publics sont privilégiés dès la conception du projet, notamment dans le cadre des Zones d'Aménagement Concertées ; ils constituent véritablement l'armature de la composition du paysage urbain. La ZAC de Borderouge par exemple, qui constitue la plus importante opération d'urbanisme actuellement en cours sur Toulouse, prévoit la création de deux centres de quartier organisés autour de places publiques, au nord et au sud, lesquelles serviront aussi de support à la création de nombreux équipements publics (groupes scolaires, crèches, marché de plein-vent, équipements culturels et sportifs, installations de plein air).

La place Nord sera une grande esplanade piétonne organisée autour de la future sortie du métro ; la place Sud se prolongera par un mail planté d'arbres jusqu'au au parc de La Maourine. La voirie de desserte du quartier s'organisera autour de ces deux pôles ; les cheminements piétonniers et cyclables font partie intégrante du projet, de même que la création de jardins de quartiers, implantés au cœur ou en bordure des zones d'habitations ou d'activités, et d'un grand jardin public avec plan d'eau.

La qualité de vie tient beaucoup à l'environnement visuel du bâti, à l'harmonie entre construction et végétation, à l'organisation des lieux publics. La politique pour l'environnement et le cadre de vie rejoint ici la politique d'urbanisation et de logement.

Lorsque l'organisation préalable de l'espace a été « pris de vitesse » par la croissance urbaine, c'est la qualité de vie des habitants qui en est concrètement affectée : quartiers sans vie, sans identité, sans repères…

Ce constat a conduit la municipalité à mettre en œuvre en 1995, une large politique de quartiers, basée sur une structuration en villages, pour retrouver à la fois une centralité et une identité : ce sont les opérations sur les noyaux villageois. Les aménagements réalisés concernent notamment les espaces et équipements publics : réaménagement des places publiques, création ou rénovation de bâtiments et d'équipements publics, création de marchés de plein-vent, d'aires de jeux, création ou extensions de voies, de pistes cyclables, de chemins piétonniers, de plantations …

La plupart de ces interventions s'inscrivent dans des opérations de restructuration plus larges qui intègrent une réorganisation de l'urbanisation des quartiers, toujours dans l'objectif de créer des centres de vie, de favoriser l'expression ou le retour d'une véritable vie de quartier.

Les projets de restructuration des grands quartiers d'habitat social s'inscrivent dans la même démarche. Ces quartiers ne se caractérisent pas par un manque d'espaces publics (puisque au contraire tout l'espace en dehors de l'assiette des bâtiments est public), mais leur organisation d'ensemble repose sur des conceptions architecturales et urbaines très particulières, qui ne fournissent pas les repères habituels de la ville. Les espaces publics, qui sont traditionnellement des lieux de déplacements, de communication, de rencontre, de détente, et dont la fonction première est de polariser et d'animer la vie sociale, semblent ici rendre l'espace moins compréhensible, moins structuré, moins humain.

Le remodelage de la trame urbaine devra permettre de recréer des repères, de différencier l'espace public et l'espace privé, de recomposer des îlots clairement identifiés, de créer des espaces et des équipements de proximité pour favoriser la vie sociale. Les actions retenues dans le cadre du GPV se démarquent des réaménagements déjà réalisés sur ces quartiers (dispositifs « Habitat et vie Sociale » ou « Développement Social des Quartiers ») par leur approche plus globale, assurant la cohérence et la convergence des différentes réalisations.

Un embellissement continu des espaces publics

Parallèlement à la politique globale d'amélioration de l'environnement urbain et de restructuration des quartiers, les espaces publics ont fait l'objet de nombreuses opérations d'embellissement ; celles-ci n'ont pas vocation à remodeler le tissu urbain, mais s'attachent à remettre en valeur les qualités esthétiques et visuelles de l'environnement, bâti ou non bâti.

Beaucoup de places ont été réaménagées ces dernières années : places de la Croix de Pierre, de la Patte d'Oie, places Paul Feuga, Bachelier, d'Astorg, pour ne citer que les opérations les plus récentes. La place du Capitole a été entièrement réaménagée en 1995, opération accompagnée d'une réhabilitation du bâtiment lui-même (façade, éléments de ferronnerie, armoiries, …), ainsi que d'une mise en lumière de l'ensemble du front bâti de la place.

Concernant le réseau de voirie, la création du plateau à priorité piétonne en centre ville (1991/1996) a été l'occasion de réintroduire le pavage dans le paysage urbain, élément minéral en harmonie avec les matériaux et coloris des façades du centre ancien.

Dans le cadre d'une politique globale de revalorisation du patrimoine bâti, des campagnes successives de ravalement des façades ont été lancées depuis le début des années 1990. D'autres actions viennent à l'appui de ces dispositifs : harmonisation des enseignes commerciales, suppression des grands panneaux publicitaires défigurant des façades d'immeubles, traitement décoratif des mur pignons, création de fontaines pour rythmer certaines rues ou places, plantation d'alignements, redéfinition du mobilier urbain, aménagement spécifique des stations de métro, …

Le métro constitue un équipement fortement structurant pour tous les quartiers desservis ; il a aussi entraîné la création de nouveaux espaces publics, tant en surface (entrée des stations) qu'en sous-sol (quais et accès). Pour la ligne A, chaque station a fait l'objet d'aménagements spécifiques, adaptés à l'environnement urbain du quartier. La charte architecturale de la future ligne B prévoit de renforcer la dimension du métro en tant qu'espace public, espace partagé, et développe dans ce sens quelques grands parti-pris de traitement : pour les stations émergentes, souligner la notion d'abri, de point de rencontre, par un effet d'auvent ; en sous-sol, assurer la continuité et la lisibilité des cheminements, travailler sur les volumes et la lumière pour rendre l'espace à la fois agréable et sécurisant.

Comme pour la ligne A, des œuvres d'art seront intégrées, en surface comme en sous-sol, développant cette fois un même thème sur l'ensemble de la ligne, à travers un unique matériau support : le verre. Le métro relève d'un univers à la fois technologique et souterrain, et les œuvres d'art interviennent ici comme trace de culture, de sociabilité, d'humanité.

La volonté de réaffirmer la place des arts dans l'environnement urbain quotidien se manifeste aussi sur d'autres types d'espaces publics (places, jardins, parvis, …), pour accompagner des opérations urbaines fortes et souligner leur portée : l'arche de bronze récemment érigée devant le jardin à thème des Abattoirs évoque aussi la présence toute proche du nouveau musée d'art contemporain ; de même, l'installation d'œuvres d'art sur les plafond des arcades de la place du Capitole avait parachevé le réaménagement d'ensemble de la place.

L'intégration de l'art dans les espaces publics n'est pas une démarche nouvelle ; de tout temps ces espaces structurants et fonctionnels ont ainsi été mis en valeur par des éléments de décor (sculptures, statues, fontaines, …) destinés à renforcer leur valeur symbolique et esthétique pour en faire, aussi, des espaces d'agrément.

Stations de métro …



Mirail-Université



Marengo-SNCF



Mermoz



Jolimont



Fontaine-Lestang



Reynerie



Bagatelle



Bellefontaine

SOURCES

- *Atlas historique des villes de France » - 1996*
- *« Toulouse 1920 – 1940 : la ville et ses architectes » – CAUE de Haute-Garonne et école d'architecture de Toulouse – 1991*
- *« Les plans d'urbanisme de Toulouse au 20ème siècle » par Jean Coppolani – Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France – tome LVIII – 1998*
- *« Toulouse : Intime, Monumentale, Capitale » Pyrénées magazine, spécial Toulouse, éditions Milan 1997*
- *« Le Monde » supplément du 10 mars 1999 : « Vivre Toulouse »*
- *« logique urbanistique et espace public », document d'études, service urbanisme Toulouse*
- *« le projet d'agglomération » AUAT, SMEAT juillet 1995*
- *le Schéma Directeur de l 'Agglomération Toulousaine (SDAT) AUAT, SMEAT décembre 1998*
- *Conventions territoriales du Contrat de Ville 2000-2006*
- *Projet « métro, lien social ligne B » SMTC, Atelier 13*

Les espaces publics : places, rues, espaces verts … outre leur fonctionnalité sont le « livre ouvert » de la ville, lieux partagés par les habitants et les visiteurs. Leur qualité est révélatrice de la capacité des habitants à vivre ensemble, se respecter et à accueillir. Si parfois les cheminements, en particulier piétons, sont désagréablement entravés par des voitures, des poubelles, du mobilier urbain ou de signalisation, des déjections canines …, la Ville met tout en œuvre par l'aménagement progressif de ces nombreux espaces publics pour élargir la place réservée aux piétons, l'agrémenter par des plantations, par le pavage, le libérer d'obstacles comme la voiture, le mobilier …



4/ SOMMES-NOUS ÉCONOMES DE NOS RICHESSES NATURELLES ? 88

A/ La gestion du sol ou la consommation d'espace.....88

L'urbanisation a atteint les limites du territoire communal.....88

Les opérations dans le tissu urbain existant sont de plus en plus nombreuses 90

Augmenter la constructibilité pour répondre aux besoins de développement communal et pour améliorer certains territoires de la ville 91

B/ La gestion de l'eau 94

Des sources d'approvisionnement en eau nombreuses et diversifiées, une eau potable de qualité.....94

Poursuivre les efforts de dépollution pour préserver la qualité des cours d'eau traversant Toulouse 95

Un système d'assainissement "Eaux Usées" centralisé, essentiellement collectif en cours de renforcement.....96

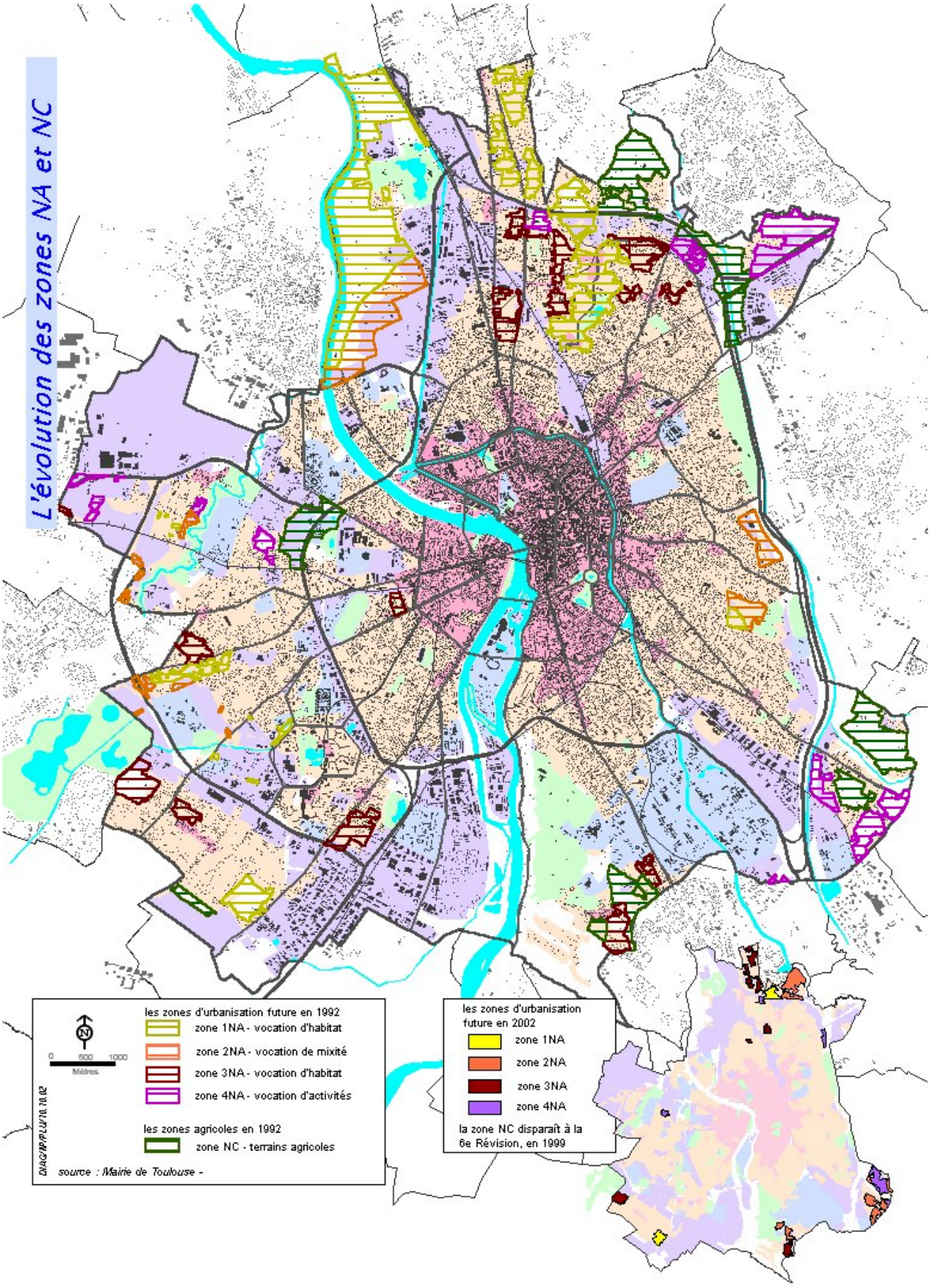
Eaux pluviales : vers une alternative au "tout réseau" 97

C/ La valorisation des déchets 102

La collecte sélective et valorisation de la matière récupérée: 102

La valorisation des déchets par l'incinération : 103




L'évolution des zones NA et NC
les zones d'urbanisation future en 1992
zone 1NA - vocation d'habitat
zone 2NA - vocation de mixité
zone 3NA - vocation d'habitat
zone 4NA - vocation d'activités
les zones agricoles en 1992
zone NC - terrains agricoles
source : Mairie de Toulouse -
0 500 1000
Mètres
les zones d'urbanisation future en 2002
zone 1NA
zone 2NA
zone 3NA
zone 4NA
la zone NC disparaît à la 6e Révision, en 1999

4/ Sommes-nous économes de nos richesses naturelles ?

A/ La gestion du sol ou la consommation d'espace

L'urbanisation du territoire de Toulouse a conduit dans les années 90 à la disparition des terres agricoles. Quelques potentiels demeurent encore aux franges, mais l'essentiel des opérations se porte aujourd'hui dans le tissu urbain déjà constitué. Aux opérations nouvelles de construction sur des terrains mieux valorisés, se conjuguent des programmes de renouvellement urbain qui visent à réinsérer des ensembles d'habitat social dégradés. Une certaine augmentation de la constructibilité de la ville s'opère accompagnée de l'aménagement d'espaces ouverts collectifs.

L'urbanisation a atteint les limites du territoire communal

La consommation d'espace à Toulouse dans les dix dernières années s'est maintenue à un rythme soutenu de 50 à 60 hectares par an.

De 1368 hectares de terrains libres classés en zone d'urbanisation future et en zone à vocation agricole en 1992, le territoire n'en dispose plus que pour 412 hectares.

Ces reliquats sont situés sur le pourtour de la ville dans les secteurs de friches agricoles extérieurs à la rocade, il s'agit de Grand Selve, Marcaissonne, Pouvourville et Tibaous.

Signalons que les zones 3NA de Pouvourville, Croix Bénite et Guilhermy sont des zones urbanisables sans modification du POS/PLU, sous forme d'opérations d'aménagement réalisées sur un minimum de 1,2 ha à 4 ha et, en fait, celles-ci sont en cours d'urbanisation.

Les zones 3NA représentant 107 ha en 2002, le reliquat de terrains libres pour l'urbanisation future n'est donc plus que de 305 hectares sur les 11 800 ha du territoire communal.

Ainsi Toulouse a consommé la quasi totalité de son territoire, protégeant au travers de ses zones naturelles environ 2 300 hectares soit 20% de la surface communale.

« La consommation d'espace à Toulouse dans les dix dernières années s'est maintenue à un rythme soutenu de 50 à 60 hectares par an. »

Zones NA et NC en 1992	Evolution en secteurs à vocation mixte	Evolution en secteurs à vocation d'habitat	Evolution en secteurs à vocation d'activités	Evolution en secteurs espaces verts, et ND	Evolution en zone d'urbanisation future	Surfaces résiduelles en 2002
NA - 1031 ha	*200 ha*	*94 ha*	*170 ha*	*330 ha*		*412 ha*
NC - 337 ha	*1 ha*	*24 ha*	*37 ha*	*100 ha*	*175 ha*	*0 ha*
Surfaces totales	*201 ha*	*118 ha*	*207 ha*	*430ha*		
Surfaces totales urbanisées entre 1992 et 2002		***526 ha***				

Evolution des zones NA et NC de 1992 à 2002 : source service de l'urbanisme



quartier Borderouge



quartier La Vache

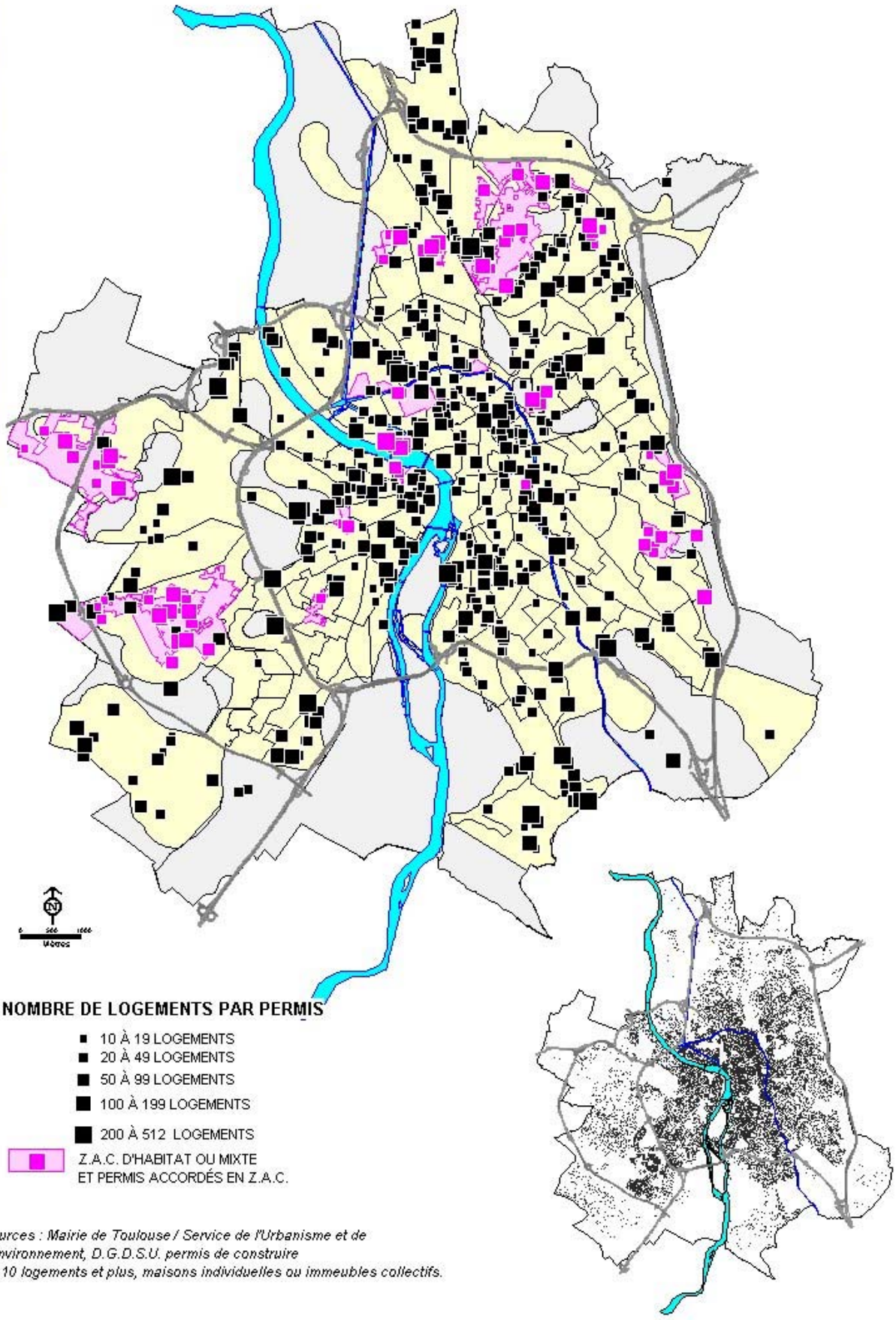


quartier Limayrac



quartier Saint-Martin

Logements autorisés de 1990 à 2001



Sources : Mairie de Toulouse / Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, D.G.D.S.U. permis de construire de 10 logements et plus, maisons individuelles ou immeubles collectifs.

Les opérations dans le tissu urbain existant sont de plus en plus nombreuses

Les opérations de logement réalisées depuis dix ans sont réparties sur l'ensemble du territoire de la ville. Elles n'ont pas et de loin concerné que les secteurs libres d'urbanisation rendus constructibles au travers de ZAC ou de modification ou révision du POS/PLU.

Ces opérations sont nombreuses dans le tissu constitué de la ville. Même si quelques opérations publiques (ZAC) ont fortement contribué à la réalisation de nouveaux logements ces dernières années : Borderouge, la Vache, Limayrac, Château de l'Hers, St-Martin…, elles ne contribuent sur dix ans qu'à 25% de la construction de logements à Toulouse.

Ceux-ci s'implantent majoritairement dans le tissu existant hors secteur opérationnel et on peut considérer que Toulouse a déjà bien engagé son renouvellement urbain.

Cependant, cette part de la maîtrise publique dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme interroge sur la capacité à produire un quota suffisant de logements sociaux et sur le développement de la mixité urbaine et sociale. Car celle-ci est plus aisée dans le cadre d'opérations publiques où la collectivité peut facilement réserver le foncier nécessaire à la construction d'immeubles à vocation sociale.

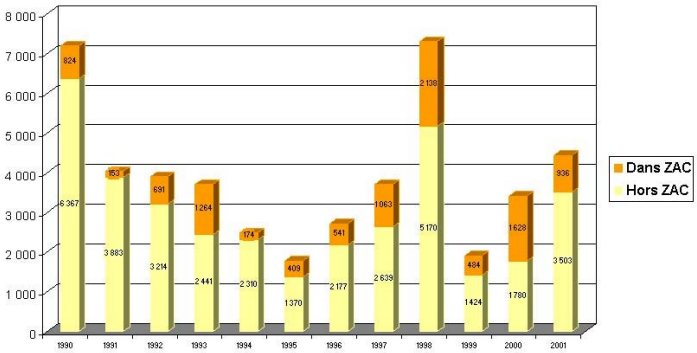
Toutefois Toulouse a mis en œuvre un dispositif contractuel permettant de réaliser 20 à 25% de logements sociaux dans toute nouvelle opération privée d'habitat significative de plus de 50 logements, ce pourcentage étant porté à 30% dans les futures opérations publiques.



quartier Saint-Cyprien

« Depuis dix ans, trois logements sur quatre sont construits en dehors des opérations publiques. »

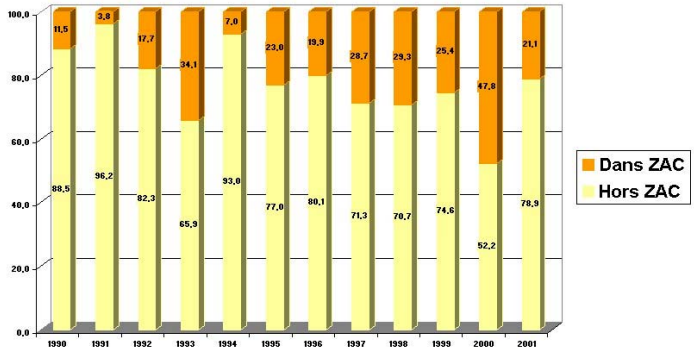
TOULOUSE - LOGEMENTS AUTORISES DE 1990 A 2001 EN NOMBRE





quartier Arnaud-Bernard

TOULOUSE - LOGEMENTS AUTORISES DE 1990 A 2001 EN %





quartier Les Amidonniers

L'augmentation de la constructibilité comme réponse aux besoins de développement communal et pour améliorer certains territoires de la ville

Les secteurs les plus denses de la ville, outre certains territoires d'habitat social comme Bagatelle, Reynerie ou Bellefontaine, se situent pour l'essentiel dans l'hypercentre, le long des percées haussmanniennes et dans le quartier St-Georges ainsi que dans les faubourgs entre hypercentre et canal du Midi. Le secteur des Chalets, de la gare, le faubourg St-Cyprien et les Arènes comportent tous entre 100 et 200 habitants à l'hectare.

La densité n'est donc pas seulement localisée dans certains grands ensembles mais surtout dans le tissu traditionnel d'immeubles de rapport, de maisons de ville ou même de maisons particulières accolées de l'hypercentre et des lotissements du 19ème siècle jusqu'aux années 1920.

	Maisons individuelle
Bordeaux	27 ,2
Nantes	23,8
Lille	21,7
Toulouse	18,2
Rennes	16,5
Marseille	15,1
Montpellier	14,5
Nice	7,1
Strasbourg	6,7

Source : RGP 1999

A côté de cela, Toulouse est une ville qui comporte un taux de maisons individuelles qui se trouve dans une valeur moyenne par rapport à d'autres grandes villes françaises.

Cependant, ce taux a baissé de 3% entre les deux derniers recensements, il était de 22,2% en 1990. Et la part moyenne de logements individuels dans la production totale de logements de ces dix dernières années représente 13%.

La part de la maison individuelle ne cesse donc de baisser au profit bien évidemment des programmes de petits collectifs.

Toulouse « la ville aux 40 000 villas » situées au delà des quartiers denses de la ville, connaît une augmentation progressive de la constructibilité de son tissu urbain, phénomène incontournable pour une grande ville métropolitaine.

Cette tendance est aujourd'hui légère. Elle concerne aussi les programmes réalisés dans le cadre des extensions urbaines (ZAC). Elle est accompagnée de l'aménagement de nombreux espaces publics, tandis que les territoires de renouvellement urbain des ensembles d'habitat social dégradés font l'objet de projets visant à favoriser une meilleure insertion de ces quartiers dans l'organisation urbaine environnante.

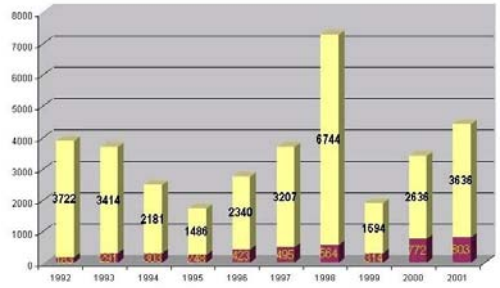
« La densité n'est pas seulement localisée dans certains grands ensembles mais aussi et surtout dans le tissu traditionnel du XIXème siècle jusqu'aux années 1920. »

Dans les opérations nouvelles, telle la ZAC de Borderouge, située entre le quartier des Izards et le noyau villageois de Croix Daurade, apparaît une certaine densité pour une opération de périphérie. Sans bien évidemment atteindre les hauteurs pratiquées dans les années 60, les immeubles R+3, R+4 alignés le long des voies principales de la ZAC répondent à un souci de lui donner un caractère urbain qui vient compléter les nombreux lotissements de maisons individuelles répartis sur le pourtour du centre ville et des faubourgs depuis les années 1920-1930.

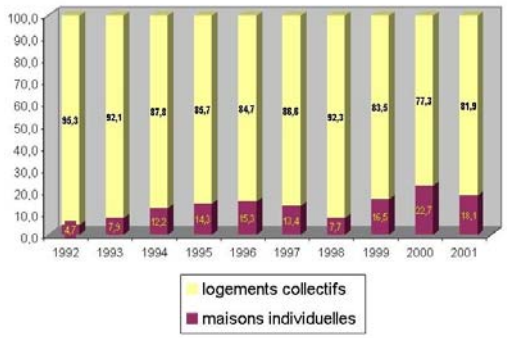


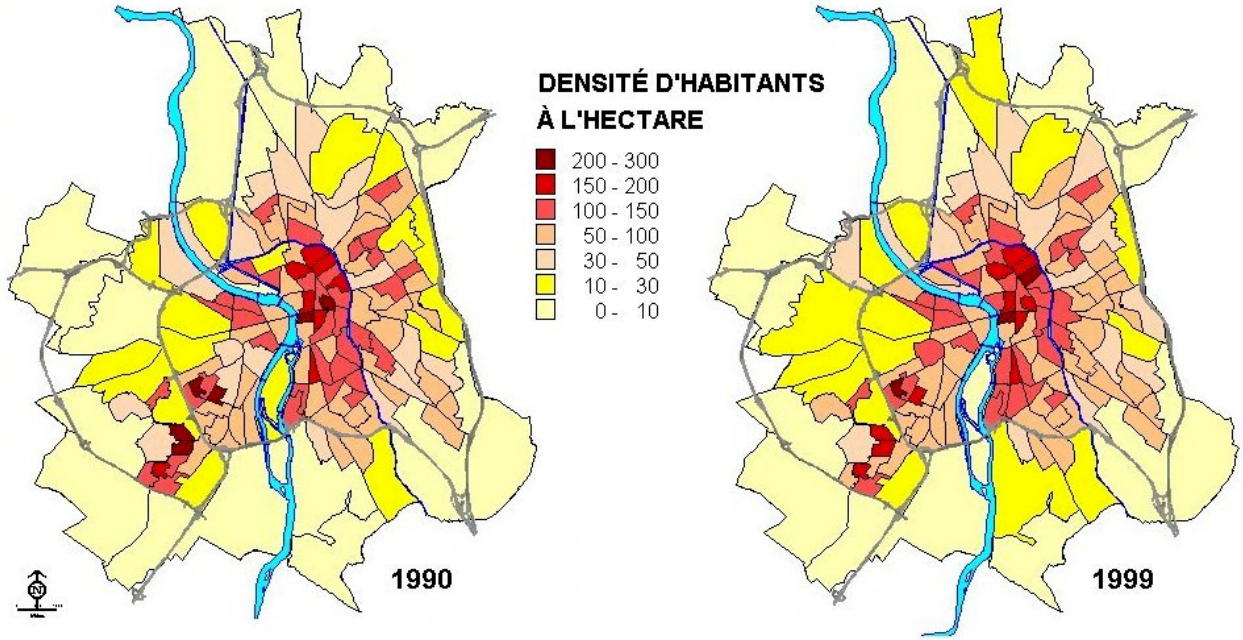
Quartier Esquirol

TOULOUSE - REPARTITION DES LOGEMENTS AUTORISES DE 1990 A 2001
EN INDIVIDUELS ET COLLECTIFS



TOULOUSE - REPARTITION DES LOGEMENTS AUTORISES DE 1990 A 2001
EN INDIVIDUELS ET COLLECTIFS (%)





Source INSEE - Répartition des densités de population de 1990 et 1999

En contrepartie, l'espace public est important permettant une bonne intégration paysagère de ces nouveaux programmes et la constitution d'un véritable quartier.

Les ZAC du Château de l'Hers et de Limayrac privilégient aussi la densité sur les voies principales.

A Basso-Cambo, la réalisation de petits collectifs constitue une évolution très nette par rapport à la ZAC des Pradettes, voisine et plus ancienne, qui comporte beaucoup de maisons individuelles.

Dans les quartiers d'habitat social, l'objectif est de revenir à un urbanisme à l'échelle humaine en introduisant des petits collectifs, des maisons individuelles, en composant de véritables boulevards urbains, des centres de quartier bien identifiés et bien desservis ainsi qu'une mixité des fonctions. Le Grand Projet de Ville a pour ambition au travers de ces objectifs de donner à ces quartiers une appartenance à la ville et une identité positive.

Enfin dans le centre ville, les faubourgs et les quartiers déjà constitués et plus éloignés, la construction de logements sous forme d'opérations ponctuelles va aussi dans le sens d'une densification légère et en harmonie avec le tissu urbain environnant.



quartier Arnaud-Bernard

L'espace toulousain est désormais quasiment totalement urbanisé. La production de logements se fera donc soit sur des friches urbaines (militaires, industrielles ou commerciales) soit en renouvellement, en « reconstruction de la ville sur elle-même ». Et cela au travers d'une certaine augmentation de la constructibilité.

Les formes les plus denses du territoire actuel permettent de penser qu'il ne s'agit pas de « construire trop haut », mais plutôt de s'inspirer des formes urbaines traditionnelles sans perdre de vue les préoccupations modernes en matière de logements et d'architecture concernant la lumière, l'espace et la sécurité.

SOURCES

- *INSEE – recensement général de la population 1999*
- *La construction à Toulouse – autorisations d'occupation des sols – statistiques 2000*
- *« Toulouse, la grande forme » - l'Express – spécial immobilier – 2001*
- *Grand projet de ville du Sud-Ouest toulousain – février 2002*
- *« Lotissement dense : l'expérience anglaise » - Le Moniteur –27 avril 2001*

4/ Sommes-nous économes de nos richesses naturelles ?

B/ La gestion de l'eau

La position de Toulouse en bord de fleuve a favorisé le développement et l'implantation d'activités fortes consommatrices en eau. A la question de la qualité de l'eau et de la sécurisation de la ressource, se conjugue le souci de minimiser les impacts sur le milieu naturel.

… chapitre en cours de modification …

Des sources d'approvisionnement en eau nombreuses et diversifiées, une eau potable de qualité

Située au tiers de la course de la Garonne entre les Pyrénées et l'Océan, la ville de Toulouse bénéficie de nombreuses sources d'approvisionnement en eau potentielles : outre la Garonne qui joue un rôle déterminant dans le développement de la ville, on recense de nombreux affluents : à l'Ouest, le Touch et quelques cours d'eau secondaires (la Saudrune et l'Aussonnelle) venant du versant oriental du plateau de Lanemezan. A l'Est, l'Hers qui draine les collines du Lauraguais et intercepte à Toulouse plusieurs affluents : la Marcaissonne, la Saune, la Sausse.

En complément du réseau hydrographique naturel, Toulouse est située à mi-chemin du Canal des Deux Mers et dispose de plusieurs canaux interconnectés : le canal du Midi, alimenté par la Montagne Noire, le canal Latéral à la Garonne, alimenté par la Garonne via le canal de Brienne, le canal de St Martory qui dérive l'eau de la Garonne depuis l'aval de St Gaudens jusqu'au Sud Est de Toulouse.

En dehors du canal St Martory qui est utilisé par les communes en amont de Toulouse, essentiellement à des fins d'irrigation agricole et plus accessoirement pour l'approvisionnement en eau potable, ces canaux ont une vocation principalement patrimoniale et touristique, mais ils peuvent retrouver à l'avenir un rôle lié au transport / déplacement.

Les eaux superficielles constituent une ressource en eau abondante, mais inégalement répartie et très variable dans le temps.



lac de Sesquières

Les débits de la Garonne et de ses affluents présentent de fortes fluctuations périodiques selon les années, les mois, voire d'un jour sur l'autre, dépendant de la taille et de la nature des bassins versants. Les débits d'étiage représentent des volumes 4 à 5 fois moins importants que le module moyen annuel, et les débits de crues peuvent les multiplier par 10 ou 50 selon les cours d'eau. A contrario, les débits des canaux varient très peu, sauf en cas d'assèchement total pour entretien.

Les gravières exploitées dans le lit de la Garonne ont un impact paysager majeur et constituent aujourd'hui un élément fort du paysage d'agglomération. Les gravières non comblées sont à l'origine de la plupart des plans d'eau à Toulouse, les uns étant transformés en plans d'eau artificiels dédiés aux loisirs (La Ramée, Sesquières, …), et les autres présentant un intérêt écologique reconnu (Maourine, …).

Toulouse se situe à la confluence de 3 domaines aquifères : en rive droite, la plaine de la Haute Garonne où les nappes phréatiques importantes et productives, sont essentiellement libres ; en rive Gauche, la zone alluviale de la Garonne avec des nappes moins importantes, et au Sud Est, les coteaux molassiques du Lauragais où les nappes sont rares et peu importantes.

« Les eaux souterraines sont une ressource alternative permanente, de bonne qualité et économique. »

Les terrains les plus vulnérables à la pollution des nappes correspondent aux alluvions aquifères des plaines d'alluvions récentes. Les terrains les moins vulnérables sont constitués par les marnes et argiles des coteaux molassiques, qui jouent le rôle d'écran protecteur des eaux souterraines, mais accroissent en contrepartie la pollution des eaux de surface. Dans la nappe, les prélèvements agricoles sont relativement faibles, et tendent à diminuer à Toulouse avec la disparition progressive des activités de maraîchage dans la plaine. La majeure partie des prélèvements agricoles se fait à partir des cours d'eau.

La préservation de la nappe phréatique du point de vue quantitatif (ré-alimentation) et qualitatif (lutte contre les pollutions, particulièrement aux abords des installations classées et des sites de sols pollués) est un enjeu important pour permettre la diversification des ressources en eau, et venir en appoint des eaux superficielles dans les périodes de sécheresse.

La préservation des puits et forages constitue par ailleurs un outil intéressant pour permettre le suivi piézométrique et qualitatif de la nappe, et maîtriser les variations des principaux paramètres qui la caractérise. L'agence de l'Eau et la DIREN du bassin ont confié au BRGM une étude finalisée en 2000, destinée à mettre en place un réseau patrimonial d'observation des eaux souterraines. La Ville de Toulouse œuvre pour sa part à une meilleure connaissance des caractéristiques du sous-sol et des eaux souterraines dans le cadre d'un programme en partenariat avec le BRGM.

« L'alimentation en eau potable de Toulouse dépend entièrement de la Garonne. »

L'alimentation en eau potable de Toulouse dépend entièrement de La Garonne à partir de prises d'eau localisées en amont de la Ville, à l'aval de la confluence Garonne-Ariège. Une première station de pompage située sur la rive droite conduit l'eau brute vers la station de production d'eau potable de Pech David, et alors que la station de Portet est alimentée à partir de la rive gauche du fleuve. Le Service des Eaux a été délégué, dans le cadre d'une concession en date du 23 février 1990, à la Compagnie Générale des Eaux, qui assure la mobilisation de la ressource, le traitement de l'eau, son stockage et sa distribution. Le système d'alimentation en eau potable de la ville de Toulouse dessert également Quint-Fonsegrives, Flourens, Saint-Orens (pour partie). Depuis 2003, se sont ajoutées : l'Université de Rangueil et la commune de Blagnac en aval de Toulouse, dont l'approvisionnement en eau sur la Garonne a fortement été éprouvé par la pollution générée par la catastrophe industrielle d'AZF.

Le système de distribution de l'eau potable est subdivisé en quatre zones comprenant des installations de stockage (réservoirs) et de mise à niveau énergétique de l'eau, et des réseaux de canalisations / branchements de 1 300 km : on distingue les zones d'influence de Clairfont (refoulement direct dans le réseau), et celles dépendant d'un réservoir : Pech David, Bonhoure, La Terrasse et Pouvourville. Les rendements de production des stations (autour de 93 %) et de distribution (moins de 12 % de pertes) sont excellents . En 2002, la tendance à l'augmentation du nombre d'abonnés domestiques (environ 58 000) est confirmée ; la loi SRU, qui impose l'introduction de systèmes de comptage individualisés de l'eau dans l'habitat collectif, confortera cette tendance. Les principales difficultés, liées au traitement de l'eau en période de crue (forte turbidité) et à la présence de micro-polluants et pesticides dans les eaux brutes, sont techniquement maîtrisées pour les concentrations normales actuelles.



Usine de Clairfont

Des travaux de grande ampleur sont par ailleurs poursuivis pour remplacer les branchements plomb, comme l'impose la réglementation pour des raisons de santé publique (lutte contre le saturnisme). La capacité de production de la ville de Toulouse préserve une marge importante de sécurité pour couvrir les besoins quantitatifs en eau potable et répondre à leur augmentation dans les années à venir. La capacité de stockage représente globalement près de 100 000 m^3, ce qui représente environ le volume distribué pour une journée en moyenne sur l'année, soit une autonomie théorique d'un jour.

« La qualité de l'eau distribuée est excellente, tant du point de vue bactériologique que physico-chimique. »

La principale vulnérabilité du système d'alimentation en eau potable repose sur la spécialisation de la source d'approvisionnement (eaux superficielles de la Garonne) et la difficulté à traiter une pollution accidentelle majeure en amont des prises d'eau en période d'étiage et en période de sécheresse, du fait de la complexité de la chaîne sur laquelle repose le système. Pour renforcer la sécurité, la Ville de Toulouse a mis en place des stations d'observation et d'alerte de la qualité de l'eau brute avec contrôle centralisé. Un autre axe de réflexion vise à économiser l'eau potable, au travers de mesures incitatives et d'une gestion quantitative et qualitative de l'eau en fonction des usages (recyclage, choix de process économes en eau, réutilisation des eaux usées, récupération de l'eau de pluie, dispositifs anti-gaspillage…). Les applications peuvent être adaptées à l'échelle des parcelles privées, des équipements publics. La Ville de Toulouse souhaite impulser cette démarche dans le cadre de projets d'aménagements à grande échelle et de zones d'activités, par le biais de préconisations HQE (Haute Qualité Environnementale).

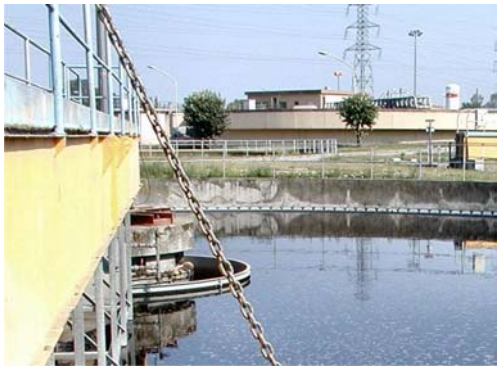
Poursuivre les efforts de dépollution pour préserver la qualité des cours d'eau traversant Toulouse

Si la qualité de l'eau de la Garonne est bonne en amont de Toulouse selon les critères de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, elle le doit essentiellement aux apports de son affluent l'Ariège. Jusqu'en 2001, les bilans montrent que cette qualité se dégrade sous l'effet des rejets industriels et urbains qu'elle reçoit à la traversée de l'agglomération toulousaine, particulièrement à l'aval du pôle chimique Sud, et en dépit des améliorations apportées par les industriels. La qualité de l'eau devient alors "médiocre" du fait de concentrations excessives d'ammoniaque sur le bras inférieur de la Garonne, particulièrement en période de très basses eaux, alors qu'elle est considérée "bonne" sur le bras supérieur au niveau du pont de la Poudrerie.

Pour les autres cours d'eau, les très fortes sollicitations agricoles en amont compromettent la qualité de leurs eaux, et dans une moindre mesure celles de la Garonne en aval. Les cours d'eau les plus menacés par l'eutrophisation sur le territoire toulousain sont en rive gauche la Saudrune et en rive droite, l'Hers et l'ensemble de ces affluents. Enfin, le canal du Midi apparaît classé en "Bonne qualité", mais pas dans sa portion toulousaine où il reste passable.



La Garonne sauvage



station d'épuration de Ginestous

D'une façon globale, la situation n'évolue donc peu où pas au centre de l'agglomération toulousaine, mais on peut toutefois noter que la réduction de l'activité du complexe chimique Sud aura pour conséquence évidente, à très court terme, une amélioration qualitative sans précédent de la Garonne,

La majeure partie des eaux usées domestiques de Toulouse est dirigée vers la station d'épuration de Ginestous qui traite environ 90 % de la pollution, avant de rejeter les eaux dans la Garonne. L'auto-surveillance réalisée en 1999 par l'exploitant de Ginestous montrait que les relevés dépassaient de manière importante le niveau des rejets imposés.

« La réduction de l'activité du complexe chimique Sud aura pour conséquence évidente, une amélioration qualitative sans précédent de la Garonne. »

Ces dépassements avaient pour origine notamment des difficultés importantes rencontrées sur la filière d'évacuation agricole des boues. Le programme de travaux "Ginestous 2013", lancé en 1997, devrait inverser la tendance. Par ailleurs, les rejets industriels font l'objet d'un suivi par les services de la DRIRE.

Des efforts restent toutefois à produire pour réduire la pollution à la source, car tous les industriels n'ont pas encore atteint les objectifs qui leur étaient assignés. Quant à l'assainissement non collectif, il reste marginal à Toulouse, qui assure le suivi et le contrôle des rejets

Un système d'assainissement "Eaux Usées" centralisé, essentiellement collectif en cours de renforcement

Les zones d'assainissement collectif sont desservies par un réseau étendu de collecte des eaux usées de type séparatif (indépendant de celui des eaux de pluie) avec un taux de raccordement proche de 90 %. Long d'environ 1100 km, ce réseau dirige les eaux usées, par simple gravité ou au moyen de stations de pompage, essentiellement vers la station d'épuration de Ginestous, localisée en aval de la ville de Toulouse, sur la rive droite de la Garonne. Comme pour l'eau potable, le service de l'assainissement est concédé depuis 1990 à la Compagnie Générale des Eaux. La station d'épuration de Ginestous, d'une capacité de 550 000 équivalent-habitants, dessert la ville de Toulouse, mais aussi les communes de Tournefeuille, Colomiers à l'ouest, et St Orens, Quint-Fonsegrives, Balma à l'est.



station d'épuration de Ginestous

Elle traite environ 100 000 m^3 par jour d'effluents, et affiche des rendements variables selon les années qui sont conditionnés par l'extraction des boues et la capacité de les traiter, point faible du système d'assainissement toulousain. Face aux difficultés de traitement des boues, le choix a été fait d'une solution multi-filière, qui privilégie le recyclage agricole des boues avec des produits stabilisés (compost, granulés séchés), complété et sécurisé par une filière d'incinération des boues. Un plan d'épandage a ainsi été autorisé après enquête publique pour du compost de boue et des boues séchées, sur plus de 6 000 hectares en Haute-Garonne, ainsi qu'une unité de compostage d'un mélange de boues et d'écorces comportant plus de 11 000 m² de bâtiments fermés et désodorisés. L'autorisation de l'unité d'incinération des boues, composée de deux fours à lit fluidisé avec traitement optimal des fumées est en cours d'instruction.

Les zones d'assainissement non collectif sont marginales L'assainissement non collectif *domestique* (assainissement individuel) est basé sur le pré-traitement par décantation des eaux usées dans une fosse septique, suivi du traitement basé sur le pouvoir épurateur des sols (filtration dans le sol en place ou des sols reconstitués). L'effluent traité est infiltré au niveau de la parcelle ou rejeté dans des fossés ou caniveaux. Ce système se retrouve dans des zones naturelles (Nord de Toulouse, Ramier), ou des zones d'habitat diffus peu urbanisées (Pouvourville), où la capacité d'infiltration des sols est optimale et la surface des unités foncières autorise la dispersion des effluents traités.

« Les zones d'assainissement non collectif sont marginales. »

L'assainissement non collectif *industriel* qui dessert essentiellement la zone Sud des îles du Ramier, et la plate-forme chimique Sud est quant à lui basé sur des stations d'épuration privées. Dans les secteurs non desservis par le réseau public "Eaux Usées", il est a noter que des alternatives aux stations d'épuration classiques sont possibles, en recourant à des techniques extensives d'assainissement, rustiques, intégrées au paysage, et adaptées à des petites collectivités (épuration par infiltration, lagunage, filtres plantés de roseaux,…).

Eaux pluviales : vers une alternative au "tout réseau"

Long de près de 600 km, le réseau d'eaux pluviales est géré depuis janvier 2000 par la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, et son exploitation a été confiée à la Compagnie Générale des Eaux. Toulouse a expérimenté depuis les années 1990 des alternatives au "tout réseau", au travers des techniques d'assainissement pluvial basées sur la rétention et l'infiltration sur site des eaux de pluie, et intégrées aux aménagements paysagers. Très tôt ont été introduites des contraintes quantitatives sur le rejet des eaux pluviales, au travers du cahier des charges pour les constructeurs et aménageurs (1989). A la fin de l'année 2000, le POS imposait la réduction des débits pluviaux rejetés, au travers d'une règle limitant ce débit au ruissellement maximal d'une pluie décennale, sur une surface imperméabilisée équivalent au tiers de l'unité foncière aménagée.

Depuis certains quartiers nouvellement créés comme Borderouge, voient la gestion des eaux pluviales essentiellement traitée grâce aux techniques alternatives à la parcelle (tranchées, bassins et fossés d'infiltration ou de rétention / noues,…) avec un "rejet zéro" ou réduit au minimum. L'enjeu aujourd'hui est de généraliser les opérations menées sur les secteurs pilotes, en priorité dans les zones où les sols sont aptes à l'infiltration, pour limiter les impacts des opérations d'urbanisme au profit de la « ré-alimentation » de la nappe phréatique. Du point de vue de la qualité des eaux pluviales rejetées au milieu naturel, on observe une nette amélioration des rejets en plomb suite à généralisation de l'essence sans plomb et au contrôle systématique des raccordements au réseau d'eaux usées. Une réflexion de fond est à engager pour mettre en œuvre et gérer des systèmes de dépollution des eaux pluviales à la source (essentiellement par décantation, les matières en suspension concentrant l'essentiel de la pollution). D'autres stratégies de gestion des eaux pluviales sont à explorer, comme leur réutilisation pour réduire les consommations d'eau potable (arrosage, nettoyage), à la parcelle ou à l'échelle d'une opération d'urbanisme.

SOURCES

- *Agence de l'Eau, DIREN*
- *Atlas du milieu naturel et urbain, AUAT, 1996*
- *Synthèse hydrogéologique de Midi-Pyrénées, BRGM / AEAG*
- *Carte géologique Toulouse Ouest et Est, BRGM*
- *Rapports du délégataire, Compagnie Générale des Eaux, 2000 à 2002.*
- *Tableau de Bord de l'Environnement, Direction de l'Environnement, 2003*
- *Qualité des eaux : objectifs et qualité constatée : Agence de l'Eau, 1990 – 1999; Données 2000 - 2002 ?*

La Garonne constitue pour Toulouse une ressource en eau quasiment inépuisable, fiable, et qui couvre largement ses besoins. La qualité des traitements de potabilisation mis en œuvre garantit une eau d'excellente qualité.
La nappe phréatique mériterait d'être mieux connue et préservée, et une attention particulière doit être apportée à sa réalimentation par infiltration des eaux pluviales sur site, car elle peut constituer un complément d'approvisionnement potentiel.
Le traitement des eaux usées fait l'objet d'améliorations constantes pour résoudre le problème posé par le devenir des boues d'épuration.

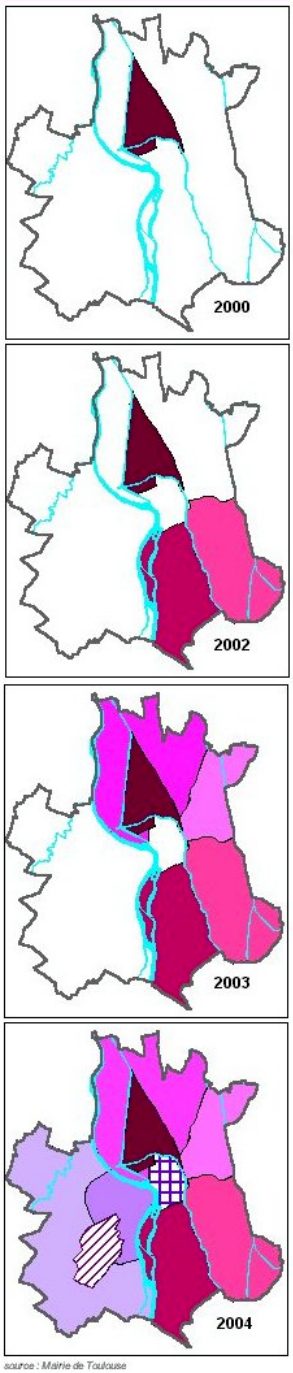
4/ Sommes-nous économes de nos richesses naturelles ?

C/ La valorisation des déchets

A Toulouse, la valorisation des déchets s'organise selon un double circuit : valorisation de l'énergie produite par l'incinération et mise en œuvre du tri des emballages ménagers pour le recyclage de la matière récupérée.

La collecte sélective et valorisation de la matière récupérée

Mise en place du tri sélectif



source : Mairie de Toulouse

La collecte sélective de déchets recyclables a été mise en œuvre sur une zone test (les Minimes) depuis novembre 2000 pour 34 700 habitants permettant le recyclage sur ce quartier de 1 500 tonnes d'emballages ménagers par an.

Elle consiste à déposer dans un conteneur de couleur bleue les déchets recyclables suivants : papiers, cartons, emballage plastique, emballage métallique, journaux, magazines… Ces conteneurs sont collectés une fois par semaine.

Puis, les déchets sont envoyés dans un centre de tri pour être séparés.

Un centre de tri d'une capacité de 20 000 tonnes/an a été mis en service sur le site de Ginestous début 2003 pour traiter l'ensemble de la collecte sélective qui sera mise en place progressivement à Toulouse jusqu'en 2004.

« En 2004, l'ensemble de la ville bénéficiera de la collecte sélective des déchets. »

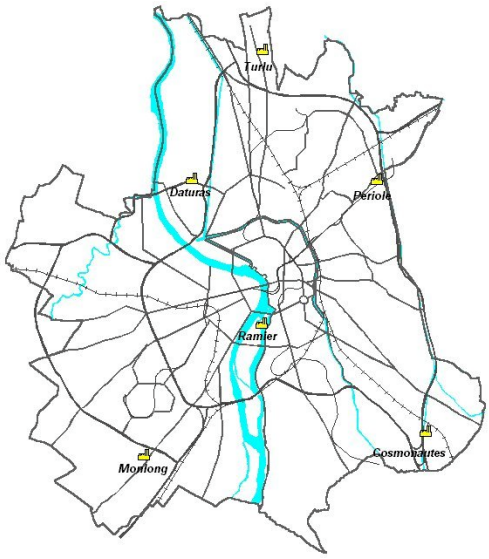
Les déchets triés sont ensuite recyclés dans des entreprises reconnues par Eco-Emballage société avec laquelle la Ville de Toulouse a signé un « contrat multimatériaux ».

Chaque mois, les tonnages collectés et triés sont déclarés à Eco emballage et rémunérés à la collectivité sous 2 formes :

- soutien aux coûts de fonctionnement versé par la société Eco emballage : plus la collecte sélective est performante, plus l'aide financière est importante. En 2001, plus d'un milliard de francs ont été reversés aux collectivités de France par Eco-Emballage, dont 50 MF en Midi-Pyrénées.
- reprise de la matière à recycler lorsque celle-ci est rémunératrice par l'entreprise qui assure le recyclage

La collecte au porte à porte, quant à elle, concerne :

- les déchets ménagers de 398 423 habitants pour 167 000 tonnes en 2000
- les encombrants sur demande
- les déchets verts sur demande. Ils sont compostés à Ginestous dans une compostière qui a reçu 8 600 tonnes de déchets verts en 2000. Ainsi, 3000 tonnes de compost ont été produites. Ce compost est utilisé dans les espaces verts publics de la ville de Toulouse et peut être mis à la disposition des particuliers intéressés.



Implantation des centres de récupération écologique

L'apport volontaire existe dans les 2 centres de récupération écologique de Turlu et de Montlong et les 3 dépôts relais de Périole, des Cosmonautes et du Grand Ramier. Un nouveau centre de récupération écologique a été mis en service en 2002 pour les artisans sur le site de Daturas.

Les matériaux recueillis sont des gravats, des déchets verts, des cartons, des papiers, du verre, des huiles de vidange, des batteries, du bois, des ferrailles… De plus, les papiers et le verre sont rassemblés dans des conteneurs mis à la disposition du public dans l'ensemble du territoire de la ville soit 254 récup'verre et 95 récup'papier.

La valorisation des déchets par l'incinération :

L'incinération permet aussi la valorisation des déchets par production d'énergie thermique et électrique.

En France, il existe 375 réseaux de chaleur répartis dans 250 villes. Ces réseaux utilisent le plus traditionnellement le charbon (21 %), le fioul (24%), le gaz (27%). D'autres proviennent de l'incinération des déchets ménagers (19%), du bois (5%) ou de la géothermie (4%).

« Depuis 1969, plus de 10 000 logements sont chauffés par la production en eau chaude de l'usine d'incinération de Montlong. »

Toulouse utilise la cogénération à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Montlong. En effet, l'énergie produite est transformée en eau chaude, en vapeur et en électricité. Cette production permet de chauffer 10 000 logements, des équipements publics, l'Université du Mirail, les ateliers municipaux de Montlong. La vapeur est utilisée par les blanchisseries des hôpitaux et l'électricité alimente les incinérateurs, le reliquat (7 800 MW en 2000, besoins équivalents à une population de 3600 habitants) étant vendu à EDF.

Ce réseau de chaleur permet de mieux maîtriser les pollutions atmosphériques car il se substitue aux chauffages individuels de ces logements et de ces équipements.

Cette technique est utilisée par la Ville de Toulouse depuis 1969, date de création des deux premiers fours de l'usine d'incinération de Montlong d'une capacité de 8 tonnes/heure chacun.

La SETMI, société de droit privé est gestionnaire de 4 fours ; le troisième a été construit en 1975 pour une capacité de 8 tonnes/heure et le quatrième en 1997 pour une capacité de traitement de 14 tonnes/heure.

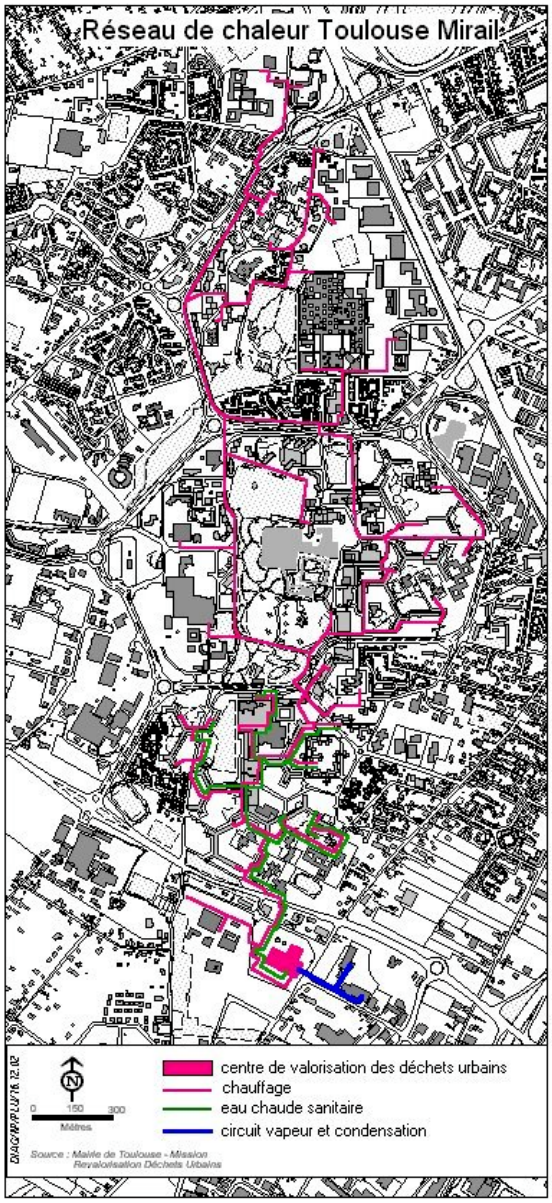
Ces fours incinèrent les ordures ménagères de Toulouse, Blagnac, Cugnaux, Villeneuve Tolosane, du SIVOM de Montgiscard et du SIVOM de la Mouillonne, ainsi que les déchets hospitaliers et certains déchets industriels banals (DIB)

La capacité totale de ces fours est de 250 000 tonnes/an, le tonnage traité en 2000 est de 212 944 tonnes dont 166 862 tonnes pour Toulouse.

L'usine d'incinération brûle également les boues d'épuration séchées à Ginestous lorsque celles-ci ne sont pas utilisées en valorisation agricole. La capacité réservée pour l'incinération des granulés est de 10 000 tonnes/an.

Outre la production d'énergie thermique et électrique, l'incinération a permis de récupérer et de produire en 2000 :

- 52 000 tonnes de mâchefers recyclés en grande partie en technique routière après analyse hebdomadaire par le BRGM. Par exemple, ce produit a été utilisé en sous-couche du parking du Zénith à Toulouse. Certains mâchefers comportant notamment du plomb, subissent une opération de maturation avant de pouvoir être utilisés. Lorsqu'ils sont inutilisables au regard d'une concentration trop importante de certains paramètres (présence de métaux lourds…), ils sont envoyés à la décharge de classe 2 pour déchets ultimes de Montech.
- 5 600 tonnes de métaux ferreux par séparation magnétique recyclés dans le cadre des filières d'Eco-Emballage
- 164 tonnes de métaux non ferreux recyclés également (aluminium, or, cuivre…)
- et 6 300 tonnes de cendres envoyées en décharge à Montech





Incinérateur – quartier du Mirail

Des travaux importants sont en cours visant à améliorer la capacité de ces fours et à mieux maîtriser les rejets polluants. Les deux premiers fours de 1969 sont en cours de reconstruction aux normes pour une capacité de 10 tonnes/heure chacun.

Les rejets de dioxines et furannes (déchets très toxiques et cancérigènes à de faibles concentrations) sont traités sur le quatrième four par utilisation de charbon actif pour les ramener aux normes européennes.

Les fours 1 et 2 utiliseront la même technique dans le cadre de leur reconstruction contre les rejets de dioxines et furannes mais aussi pour limiter les rejets de métaux lourds et de SO2.

La reconstruction du troisième four et sa mise aux normes est prévue également dans les années à venir.



centre de récupération écologique du Parc Toulousain – quartier du Ramier

Ainsi, Toulouse est « montée en puissance » au niveau du tri sélectif et, en 2004, 70 % de la population sera desservie au porte à porte. L'hyper centre n'est pas inclus dans ce programme compte tenu de sa configuration urbaine, de l'étroitesse de ses rues et du bruit que cette collecte génère.

D'un autre côté, l'usine d'incinération de Montlong a permis de mettre à profit les déchets collectés par la mise en service d'un réseau de chaleur alimentant les quartiers et les équipements voisins. La capacité de l'usine d'incinération de 250 000 tonnes/an à ce jour sera augmentée avec les nouveaux fours et les rejets polluants seront de mieux en mieux maîtrisés.

SOURCES

- *« récupération Eco-emballages, qui va payer le surcoût ? », l'usine nouvelle, mai 1996*
- *« une chance au triage, une chance au recyclage » la dépêche du Midi du 13 novembre 2001*
- *« mesurer et limiter les émissions de dioxines » la gazette des communes du 6 novembre 2000*
- *dossier déchets « ô Toulouse » du 20 octobre 2000*
- *« Toulouse innove grâce au Zénith » génie urbain, juin, juillet 2000*

5/ DE QUEL PATRIMOINE DISPOSONS-NOUS ? COMMENT MIEUX LE VALORISER ET LE FAIRE PARTAGER ? 104

A/ Les repères et la représentation 104

L'entrée dans la ville passe par différents seuils 104

Peu de perspectives urbaines, beaucoup de repères dans le centre ancien et hors centre ville 105

Opérations de valorisation des monuments et repères urbains 106

B/ La protection et la mise en valeur du bâti 108

Les protections juridiques de l'Etat 108

Les initiatives locales 108

Une palette des couleurs mise à la disposition du public 110

Des fiches thématiques mises à la disposition du public pour donner des conseils en amont 110

Les dispositions réglementaires figurant dans les POS successifs, dans le PLU désormais 110

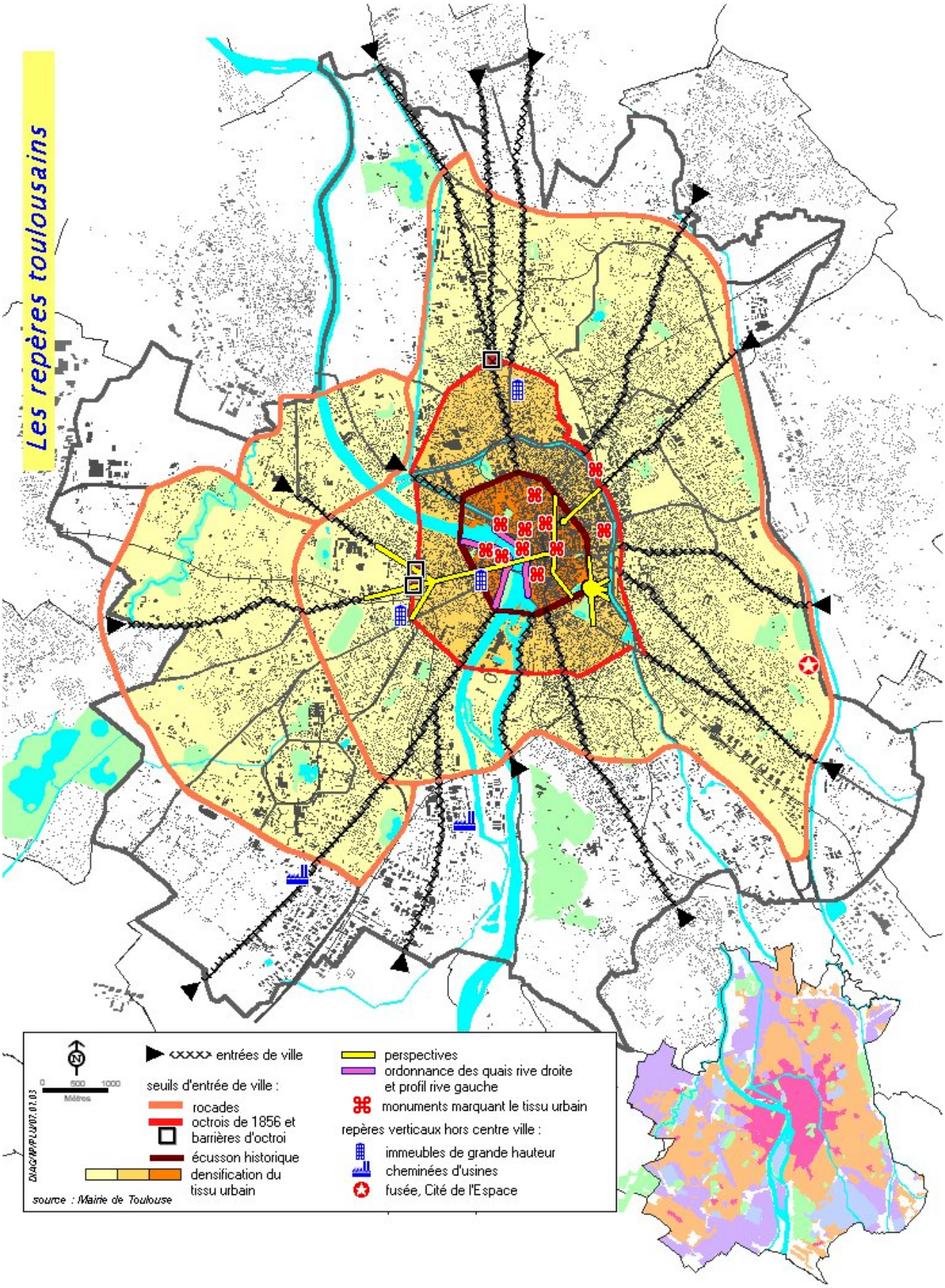
C/ La production contemporaine de la ville 112

Les exigences de qualité architecturale, paysagère et environnementale dans les opérations d'aménagement 112

D/ Le tourisme durable 116

Un tourisme d'affaires qui prend le pas sur le tourisme d'agrément 116

Loisirs et culture : des lieux fréquentés par les touristes et les toulousains .. 117


Les repères toulousains
<<<< entrées de ville
seuils d'entrée de ville :
rocades
octrois de 1856 et barrières d'octroi
écusson historique
densification du tissu urbain
perspectives
ordonnance des quais rive droite et profil rive gauche
monuments marquant le tissu urbain
repères verticaux hors centre ville :
immeubles de grande hauteur
cheminées d'usines
fusée, Cité de l'Espace
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse

5/ De quel patrimoine disposons-nous ? Comment mieux le valoriser et le faire partager ?

A/ Les repères et la représentation

Qu'il s'agisse de la ville ancienne dense ou de la ville moderne étalée, Toulouse n'est pas une cité de grandes perspectives, …sauf exceptions. Mais elle regorge de repères qui jalonnent la cité et donnent à comprendre sa richesse (espaces singuliers, bâtiments remarquables…). La modernisation de la ville n'a pas toujours concouru à sa lisibilité et à sa distinction, et le plan de jalonnement peine à compenser la confusion parfois créée. Cependant, certains seuils, panoramas, promenades ont été mis en valeur par un plan d'éclairage par exemple … Les entrées de ville seront progressivement aménagées.

L'entrée dans la ville passe par différents seuils



quartier Les Demoiselles

La perception générale de Toulouse, la ville aux 40000 villas et 1 400 lotissements est celle d'une ville horizontale parsemée d'immeubles de grande hauteur, chandelles solitaires en dehors des grands ensembles émergeant dans un profil urbain plutôt bas.

La perception de la ville venant de l'extérieur passe quant à elle par différents seuils : au niveau d'abord du franchissement des rocades intérieures et extérieures par les échangeurs, ou au niveau des nationales lorsqu'elles passent sur ou sous les rocades. Les nationales sont aussi les entrées historiques de la ville. L'arrivée par la route d'Espagne est particulièrement marquée par les grandes fontaines situées au carrefour sous la rocade. Route de Narbonne, cette entrée dans la ville se perçoit dès la faculté de médecine.

« La perception générale de Toulouse, la ville aux 40000 villas et 1 400 lotissements est celle d'une ville horizontale parsemée d'immeubles de grande hauteur, "chandelles solitaires" émergeant dans un profil urbain plutôt bas. »

A l'extérieur de ces limites, on ne perçoit pas de différence entre Toulouse et les communes périphériques. Les passages des rocades constituent le seuil lisible de l'entrée dans Toulouse. A contrario, à l'intérieur de cette ceinture, la ville se densifie et les rues présentent le caractère souvent disparate des accès à la ville où se côtoient maisons et immeubles, commerces, services et équipements.

Un autre seuil est perceptible correspondant à l'octroi de 1856 au Nord et à l'Ouest, à la gare et au canal du Midi, à l'Est. L'octroi de 1856 se caractérise par quelques passages spécifiques : la barrière de Paris, les Ponts Jumeaux, les barrières de Lombez, de Bayonne, Patte d'Oie et place du Fer à Cheval. Ces places se situent à la confluence de grands axes et constituent des espaces singuliers. Ils inscrivent dans le tissu urbain des formes spacieuses, plus ou moins rectangulaires ou rayonnantes qui les rendent particulièrement lisibles dans le cheminement vers le centre ville. En outre, les « barrières » ont gardé leur dénomination, signifiant qu'à cet endroit, la ville percevait l'impôt sur les marchandises qui entraient sur son territoire.



quartier Croix de Pierre



Le Canal du Midi

Le canal du Midi constitue un repère linéaire tout à fait remarquable. Cette voie d'eau bordée de grands arbres est particulièrement repérable dans les cheminements urbains. Sur ces abords on circule dans un contexte urbain du côté de la gare (grands hôtels, immeubles 19ème), dans un contexte plus routier en descendant vers le Sud où se succèdent les opérations typiques des années 1960. On y chemine aussi à pied, à vélo, en roller, pour se détendre. De nombreux ponts et passerelles permettent de continuer le cheminement vers le centre ville sans que le canal ne constitue véritablement un obstacle.

Les Ponts Jumeaux représentent une entrée de ville particulièrement significative. Le rôle d'origine du bassin réunissant les 3 canaux du Midi, de Brienne et latéral et communiquant avec la Garonne au port de l'embouchure a perdu sa fonction. Mais l'impact paysager du site, malgré sa situation au centre de voies à circulation rapide reste fort.

Au delà des barrières d'octroi et du canal, le tissu se densifie encore pour prendre un caractère véritablement urbain.



Les Ponts Jumeaux



Rue du Taur – quartier Saint-Sernin

Les boulevards, le Grand Rond, les ponts Saint-Michel et des Catalans et les allées Charles de Fitte constituent la ceinture de l'écusson historique de la ville.

Leur cheminement en boucle est parfaitement identifiable, grandes allées bordées de vieux arbres. On perçoit en les parcourant qu'ils contiennent l'essentiel de la richesse du patrimoine ancien de Toulouse.

Des ponts sur la Garonne, on voit les clochers du centre ancien (Jacobins, Saint-Sernin …), on repère quelques tours capitulaires des hôtels particuliers du centre ancien, l'ordonnance architecturale des quais de la rive droite, et le profil de la rive gauche avec l'hôtel Dieu et le dôme de la Grave. L'intérieur de la cité se pratique plus commodément à pied et on découvre au hasard des cheminements les places Wilson et du capitole et les Jacobins sans les percevoir de loin. Seule la basilique Saint-Sernin se profile dans l'axe de la rue du Taur…

Peu de perspectives urbaines, beaucoup de repères dans le centre ancien et hors centre ville

« L'une des perspectives les plus significatives est l'axe des allées Jean-Jaurès. »

L'une des perspectives les plus significatives de Toulouse est l'axe des allées Jean Jaurès dans lequel la médiathèque est aujourd'hui édifiée.

Quelques autres perspectives animent le tissu de la ville qui ne s'est jamais véritablement organisé avec un souci de monumentalité : il s'agit des percées haussmanniennes de la rue du Languedoc et de la rue de Metz qui constituent deux trouées dans le tissu ancien d'une grande qualité et homogénéité architecturales.

Les allées du Grand Rond et dans une moindre mesure, la Patte d'Oie, marquent aussi significativement le tissu urbain par une composition rayonnante perceptible dans les cheminements. Elles avaient au 18ème siècle, amorcé les éléments structurants de l'expansion urbaine hors les anciens murs de ville.

Mais de façon générale, il y a peu d'effets de perspective à Toulouse qui a favorisé une implantation plus confidentielle de ses monuments.

C'est d'ailleurs toujours le cas de nos jours avec par exemple le palais de congrès placé derrière les immeubles de bureau du boulevard Lascrosses et le théâtre Labéda dont seul un angle donne sur le boulevard Lazare Carnot.



Les allées Jean-Jaurès – au fond, la Médiathèque

Une exception toutefois, la médiathèque Marengo perçue de façon magistrale du nord comme du sud depuis les allées Jean Jaurès et l'avenue Georges Pompidou.

Dans ce contexte de ville horizontale et peu monumentale, les édifices anciens de dimension modeste au regard des immeubles de grande hauteur des années 60, comme la Grave, Saint-Sernin …, prennent dimension de repères à forte dimension affective pour les Toulousains attachés à la singulière histoire de leur ville.



Les allées du Grand Rond

Hors centre ville, certains éléments de repères verticaux sont plus perceptibles dans la ville et sont liés à l'activité et aux immeubles de grande hauteur.

La cheminée de l'usine d'incinération est repérable de loin, ainsi que la fusée Ariane et le planétarium de la cité de l'espace, aux abords de la rocade Est.

Ailleurs, ce sont les constructions des années 1960 qui se perçoivent dans les cheminements urbains. Bagatelle et le Mirail au Sud, les Izards-trois cocus au Nord et Jolimont à l'Est s'identifient facilement. L'immeuble "cristal" aux Arènes, l'immeuble "Roguet" allée Charles de Fitte, la tour des Mazades aux Minimes constituent des repères verticaux visibles de très loin.

L'obélisque de l'Observatoire constitue également un repère vertical mais perçu plutôt à l'échelle du quartier.



le planétarium de la cité de l'espace – fusée Ariane – quartier Château de l'Hers

Opérations de valorisation des monuments et repères urbains

La Ville réalise de nombreuses opérations d'amélioration sur ses espaces publics et dans la mesure de ses compétences sur les édifices marquants de la cité. Certaines de ces opérations contribuent particulièrement à la lisibilité de la ville et à l'amélioration des repères urbains, comme les aménagements des entrées de ville ou la mise en œuvre d'un « plan lumière ».

Ainsi, l'avenue de Muret après le route d'Espagne et l'avenue des Etats-Unis au Nord de la barrière de Paris ont été aménagées en boulevard urbain pour valoriser la perception de "l'entrée en ville". Ces aménagements portent sur le traitement de la chaussée, le mobilier urbain, le paysage, les alignements d'arbres, les itinéraires piétons et cyclables, les transports en commun, le bâti, les enseignes, la sécurité.

La route d'Albi, la route d'Espagne, la route de Castres, la route d'Auch et l'avenue de Grande Bretagne doivent aussi faire l'objet de projets d'améliorations d'entrées de ville.



aménagement avenue des Etats-Unis – quartier La Salade

Par ailleurs, il est prévu d'organiser la mise en lumière de la ville de Toulouse. Les procédures sont actuellement en cours pour choisir le concepteur de ce Plan qui devra définir les lieux et points singuliers à mettre en valeur, les ambiances et les choix techniques en matière de couleurs, de hauteurs et d'implantations.

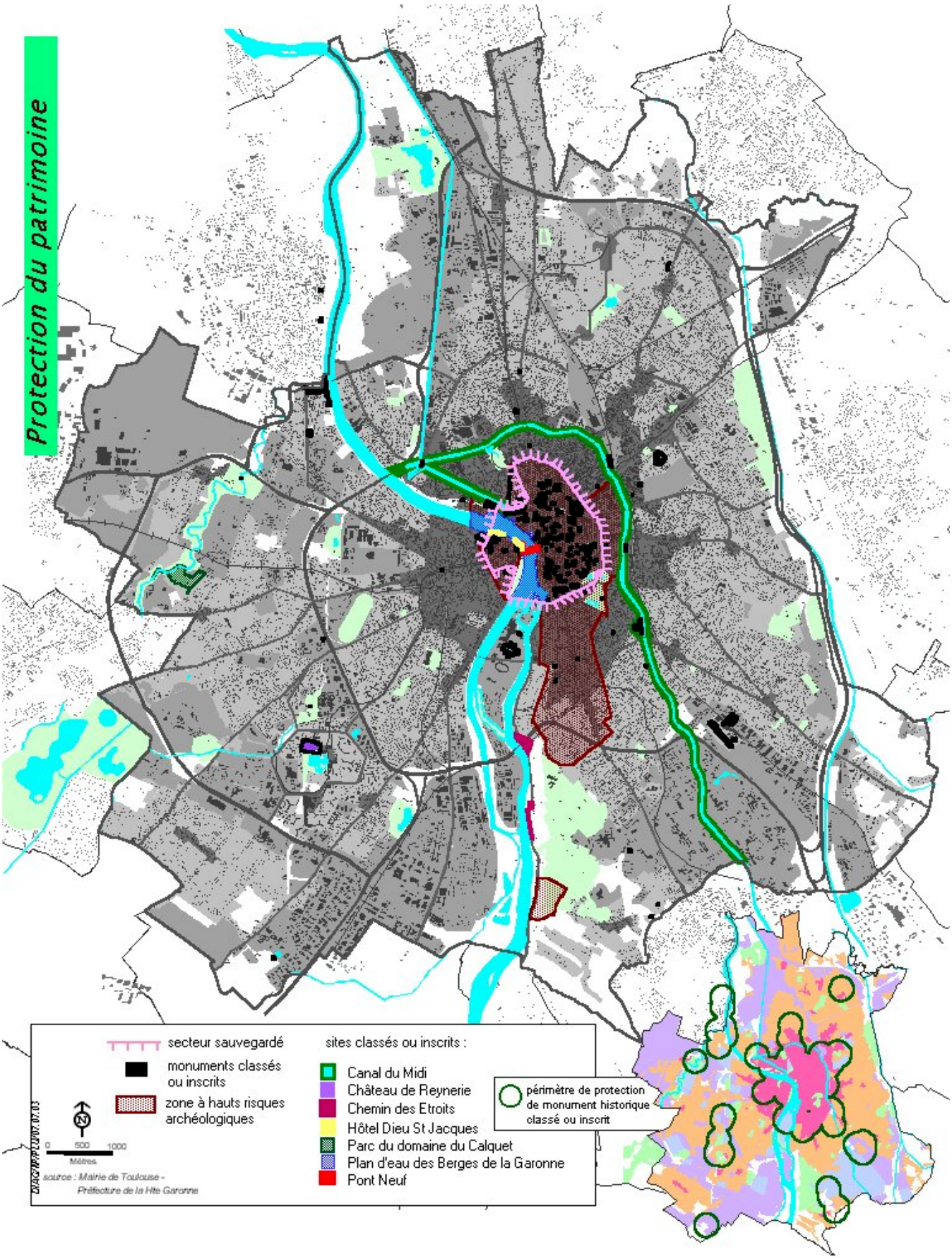


Le Pont-Neuf la nuit

SOURCES

- *« Atlas historique des villes de France » - 1996*
- *« Toulouse, 20 siècles d'évolution » par Christian CAU – 1987*
- *« Toulouse 1920 – 1940 : la ville et ses architectes » – CAUE de Haute-Garonne et école d'architecture de Toulouse – 1991*
- *« Les plans d'urbanisme de Toulouse au 20ème siècle » par Jean Coppolani – Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France – tome LVIII – 1998*
- *« Toulouse : Intime, Monumentale, Capitale » Pyrénées magazine, spécial Toulouse, éditions Milan 1997*
- *« Toulouse Mémoire » Christine Mulot, Christian Cau, Philippe Malot, Edi Loire, 1997*
- *« Le Monde » supplément du 10 mars 1999 : « Vivre Toulouse »*
- *« Atlas du milieu naturel et urbain de l'agglomération toulousaine » AUAT, 1995*
- *« Atlas des paysages urbains de l'agglomération toulousaine » DDE, DIREN, 1995*
- *« Atlas de l'aire urbaine » INSEE-AUAT - novembre 2002*

Une ville est appréciée par la qualité et la lisibilité de ses repères, à la fois comme identification « d'objets familiers » dans les déplacements quotidiens de ses habitants et comme « guide » pour ses visiteurs. Chaque époque a créé ses repères plus ou moins monumentaux, linéaires ou verticaux, prestigieux ou contestés comme les immeubles de grande hauteur. Néanmoins quels qu'ils soient, ils font partie du paysage hérité de la ville, approprié par ses habitants et les actions de la collectivité tendent à améliorer leur qualité et leur impact.


Protection du patrimoine
secteur sauvegardé
monuments classés ou inscrits
zone à hauts risques archéologiques
sites classés ou inscrits :
Canal du Midi
Château de Reynerie
Chemin des Etroits
Hôtel Dieu St Jacques
Parc du domaine du Calquet
Plan d'eau des Berges de la Garonne
Pont Neuf
périmètre de protection de monument historique classé ou inscrit
0 500 1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse - Préfecture de la Hte Garonne

5/ De quel patrimoine disposons-nous ? Comment mieux le valoriser et le faire partager ?

B/ La protection et la mise en valeur du bâti

De nombreux sites et monuments sont classés ou inscrits témoignant de leur qualité historique. La volonté de préserver cet héritage collectif s'est traduite en outre par plusieurs opérations de réhabilitation, et des mesures d'incitation à reproduire les caractéristiques traditionnelles du bâti. Des initiatives publiques ont été prises pour favoriser une exigence de meilleure qualité dans les opérations de construction neuve.

Les protections juridiques de l'Etat

De nombreux sites et monuments sont classés ou inscrits générant des protections par l'Architecte des Bâtiments de France, représentant local du ministère de l'écologie et du développement durable.

« Il existe trois types de protection par l'Etat. »

⇨ **La protection au titre des Monuments Historiques (loi du 31 décembre 1913) :**

Il existe deux degrés de protection : d'une part, le classement qui est la protection la plus forte et qui concerne 45 monuments à Toulouse en 2002, et d'autre part, l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques qui concerne 159 monuments. Lorsqu'un immeuble est protégé, des dispositions et obligations particulières s'appliquent tant pour le propriétaire que pour l'Etat. Par ailleurs, à l'intérieur d'un périmètre de 500 mètres autour de cet immeuble, tous les travaux sont soumis au contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).



monument historique - 51 chemin des Clotasses – quartier Pech-David



Secteur sauvegardé – quartier Les Carmes

⇨ **La protection au titre des sites (loi du 2 mai 1930) :**

Conformément à cette loi, l'autorisation de tous travaux tendant à modifier des sites classés ou inscrits est placée sous la responsabilité et le contrôle du ministère de la culture après avis de la commission départementale des sites. En 2002, 7 sites sont classés à Toulouse. Ce sont : le plan d'eau et les berges de la Garonne, le canal du Midi, le chemin des Etroits, le Pont Neuf, le château de la Reynerie, le parc du domaine du Calquet à Lardenne et l'hôtel dieu St-Jacques.

⇨ **La sauvegarde et la mise en valeur au titre du Secteur Sauvegardé (loi Malraux du 4 août 1962) :**

Le périmètre du Secteur Sauvegardé de Toulouse a été approuvé par arrêté ministériel du 21 août 1986. Le tracé de ses limites correspond sensiblement à celui des boulevards qui contiennent l'hypercentre où se trouve la plus grande partie des richesses du patrimoine toulousain. L'ABF assure la surveillance du Secteur Sauvegardé afin de préserver son caractère esthétique. Le plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est actuellement en cours d'études.

Les initiatives locales

⇨ **L'inventaire du patrimoine architectural de la ville de Toulouse**

Compte tenu de l'importance du patrimoine architectural, de sa variété et de sa fragilité, la Ville a souhaité disposer, en dehors du Secteur Sauvegardé, du plus grand nombre d'éléments nécessaires à la mise en œuvre de mesures adaptées à la protection de ce patrimoine et à la maîtrise de son évolution, en fonction de sa qualité et de son homogénéité urbaines et architecturales.

En 1991, une convention a donc été signée entre la Ville et l'Etat afin d'établir un recensement du patrimoine bâti sur l'ensemble de son territoire. L'objectif était d'en améliorer la connaissance et de définir l'intérêt de chaque édifice ou d'ensemble d'édifices, voire d'une rue ou d'un quartier.

Cette démarche a permis d'entreprendre un certain nombre de protections au travers du POS : plans de détails des Chalets et des Demoiselles, et sur certains places et axes structurants, des prescriptions d'urbanisme et d'architecture.



quartier Les Demoiselles

En outre, ce repérage permet à la Direction de l'Esthétique de la Ville, dans le cadre de la gestion du droit des sols (demandes de permis de démolir, de construire, d'autorisations de travaux), d'intervenir pour conseiller les propriétaires, lorsque ces travaux risquent de nuire à l'intérêt architectural et urbain de leur immeuble, si celui-ci figure à l'inventaire.

⇨ **Les campagnes de ravalement**

Le ravalement des façades d'immeubles est une obligation légale. L'article L 132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que « les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté ; Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins uns fois tous les dix ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale ».

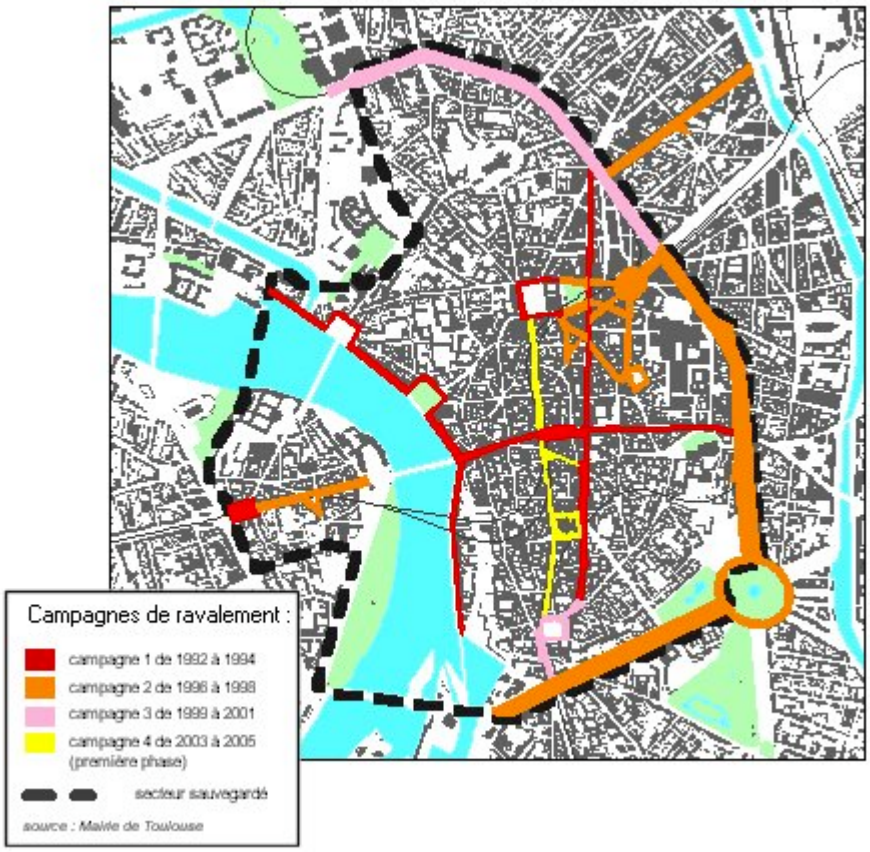
Lancé en 1992, le ravalement des façades a été mis en place par le biais de campagnes obligatoires sur les principaux axes du centre ville.

La mairie apporte son soutien aux propriétaires dans 3 domaines : exemption des droits de voirie, subventions, assistance technique de ses services.

Cette politique a rapidement connu un grand succès et a rencontré l'adhésion de tous : propriétaires, habitants, visiteurs.

La première campagne a porté sur des axes prestigieux du centre ville et a permis de redécouvrir les abords du Capitole, la rue de Metz, la rue d'Alsace Lorraine, la rue du Languedoc, les quais de la Garonne et la place St-Cyprien.

Cette restauration s'est poursuivie en 1996 et 1999 avec les deuxième et troisième campagnes, sur la majeure partie des grands boulevards, plusieurs voies de l'hypercentre et les secteurs de la rue Bayard, de la place Dupuy et de la rue de la République.



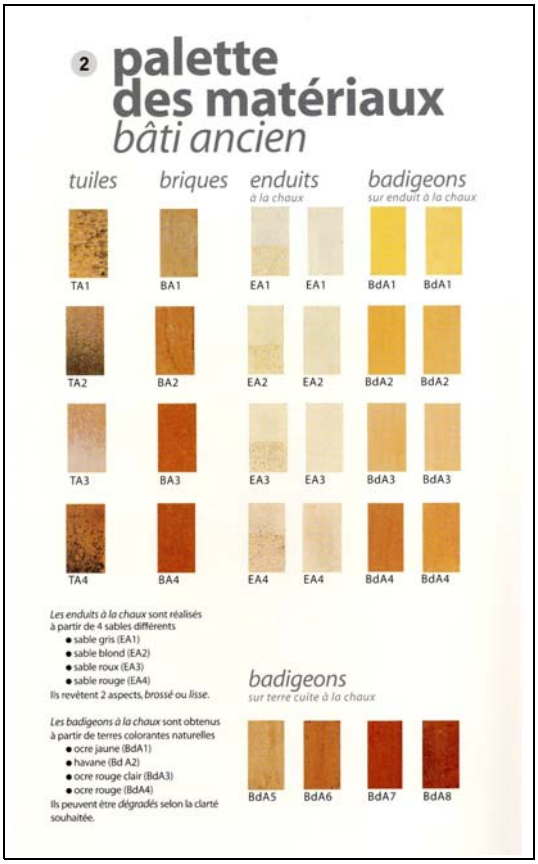
⇨ **Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) du centre historique, qui concerne les quartiers Bourse/Gambetta et Saint-Rome/Puits Clos**

Une OPAH est une procédure d'urbanisme opérationnel échelonnée sur plusieurs années et qui met en œuvre des aides de l'Etat, de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) et de la Mairie de Toulouse afin d'améliorer l'habitat.

Pour l'OPAH du centre historique de Toulouse, 6 grandes orientations sont privilégiées :

- la réhabilitation des logements
- la mise en valeur du patrimoine bâti
- la diminution du nombre de logements inoccupés
- la lutte contre l'insalubrité
- la lutte contre le bruit
- le développement d'un stationnement dans les résidences et le curetage des cours.

⇨ **Une palette des couleurs mise à la disposition du public**

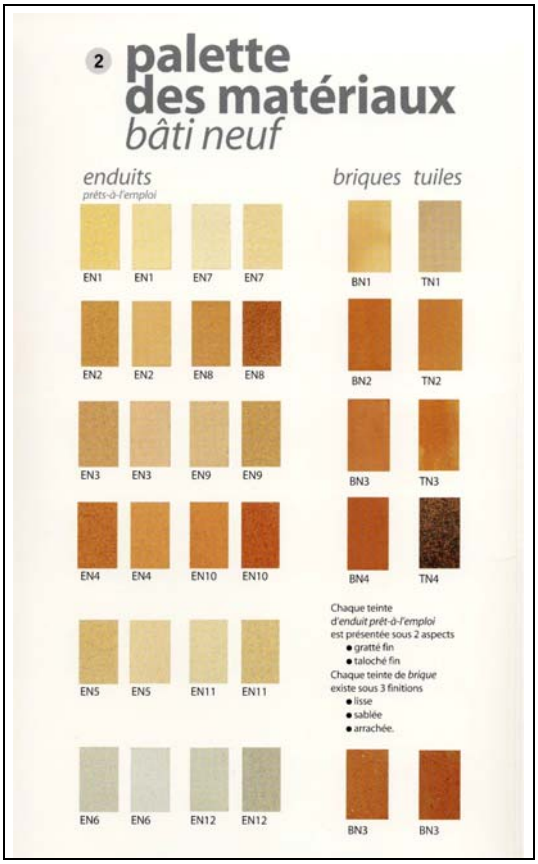


La Mairie de Toulouse a fait réaliser une palette des couleurs par sa Direction de l'Esthétique et du Patrimoine Urbain en collaboration avec le Service Départemental de l'Architecture.

Cette palette est à l'usage des personnes désirant modifier la coloration de leur façade, des enduits, des menuiseries et de la ferronnerie. Elle est conçue sur des principes d'harmonie des couleurs puisés dans la réalité des tonalités locales.

Les enduits déclinent une gamme de colorations ocre, les menuiseries vont du vert jaune, vert au bleu et gris violet. Les ferronneries sont d'un bleu et d'un vert plus soutenu.

En complément, un guide des couleurs a été réalisé donnant des principes de coloration des immeubles de grande hauteur, des devantures et enseignes ainsi que des immeubles d'activités et de commerce.



⇨ **Des fiches thématiques mises à la disposition du public pour donner des conseils en amont.**

Elles concernent :

- les clôtures dans les secteurs d'habitat et dans les secteurs d'activités. En effet, celles-ci sont parfois négligées et pourtant, la clôture délimite la frontière entre espace public et espace privé. Elle a donc un impact visuel très important dans le paysage des rues de la ville.
- les installations de climatisation qui fleurissent souvent de façon disgracieuse et trop voyante sur les façades. Il est proposé des solutions permettant de les dissimuler.
- Les surélévations d'immeubles qui doivent répondre à un soucis d'harmonie dans la composition globale de la façade. L'étage supérieur constituant le couronnement de l'édifice, il doit aussi être le plus léger.
- La création de portes de garage.
- Les ouvrages en toitures avec des conseils sur les types d'ouvrage les mieux adaptés à la construction et son environnement.

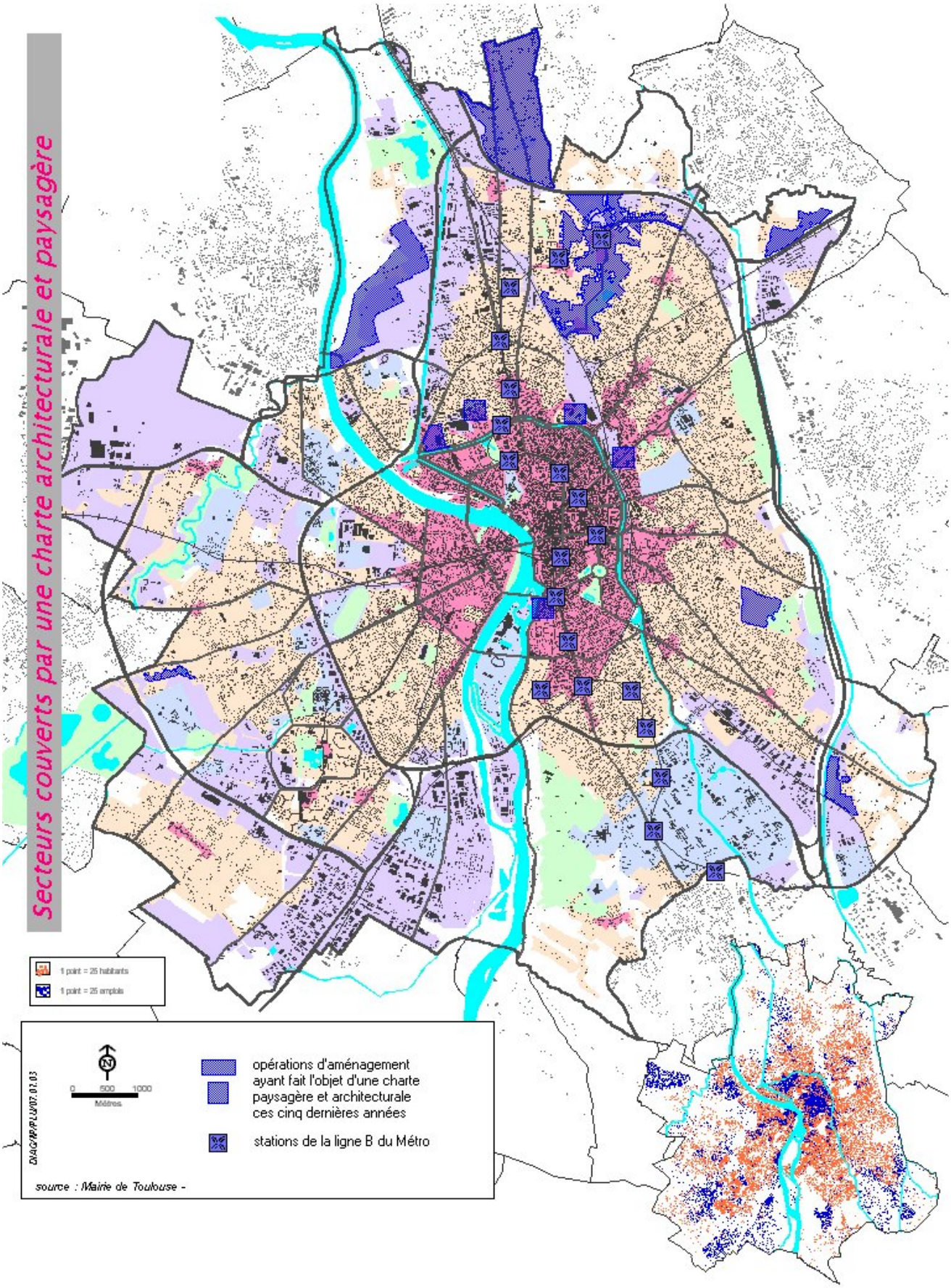
⇨ **Les dispositions réglementaires figurant dans les POS successifs, dans le PLU désormais**

Enfin, la ville de Toulouse a intégré dans le règlement des POS précédents - et du PLU désormais - une disposition dans le cadre de l'article 11, qui permet d'exiger l'utilisation de la brique sur tout ou partie de la façade du bâtiment faisant l'objet de la demande d'autorisation de construire ou de travaux. Cette disposition permet de maintenir, de restituer ou de compléter les ensembles urbains et architecturaux remarquables où la brique est le matériau dominant.

Il existe donc à Toulouse de nombreuses mesures de protections du patrimoine soit juridiques soit issues de l'initiative locale, qui témoignent de la richesse de son patrimoine et de l'attachement des gestionnaires de la Ville à en préserver l'intégrité et l'harmonie.
Les initiatives locales sont fondées sur la connaissance de ce patrimoine, sur le conseil auprès de la population le plus en amont possible et sur des incitations financières dans le cadre de dispositifs adaptés.

SOURCES

- *publications, Ville de Toulouse : « Toulouse fait peau neuve » sur les ravalements de façade, juin 2001, « le guide de la couleur », novembre 1999, « l'OPAH Bourse-Gambetta », août 2000, « l'OPAH St-Rome, Puits-clos », janvier 2002*
- *Inventaire du patrimoine architectural de la Ville de Toulouse – DRAC/Ville de Toulouse*


Secteurs couverts par une charte architecturale et paysagère
1 point = 25 habitants
1 point = 25 emplois
0 500 1000
Mètres
opérations d'aménagement ayant fait l'objet d'une charte paysagère et architecturale ces cinq dernières années
stations de la ligne B du Métro
DIAG/RAPPLU/07.01.03
source : Mairie de Toulouse -

5/ De quel patrimoine disposons-nous ? Comment mieux le valoriser et le faire partager ?

C/ La production contemporaine de la ville

Aujourd'hui, la ville forte des expériences des années 70 avec les cités-satellites, recherche et met en application un cadre volontariste à sa politique urbaine de manière à mieux lutter contre le mitage, le développement anarchique et l'étalement urbain.

Les exigences de qualité architecturale, paysagère et environnementale dans les opérations d'aménagement

Un des enjeux de Toulouse réside dans la triple difficulté à assurer la greffe des nouvelles ZAC, en assurant leur insertion de façon harmonieuse et en garantissant un équilibre global de la ville dans le développement de nouveaux quartiers, avec un partenariat qui s'organise autour du concept de Projet Urbain : promoteurs privés, bailleurs publics, entreprises,… chacun devant trouver un intérêt commun dans le cadre défini.

La gestion souple de ces transitions réside dans la complexité du projet, lequel doit définitivement s'inscrire dans un environnement urbain et architectural sans toutefois écarter la créativité indispensable à l'évolution et à l'adaptation des concepts urbains et architecturaux contemporains.

Les chartes jointes aux cahiers des charges de cession de terrain dans les ZAC, fixent les conditions de la réalisation des opérations immobilières privées et publiques et les exigences de qualité paysagères et architecturales ; elles concernent les opérations à vocation de logements mais aussi les parcs d'activité ou les zones mixtes.

L'objectif étant d'harmoniser la production contemporaine du bâti à son environnement, ces chartes constituent des éléments de réflexion pour une architecture qui tienne compte des traditions locales, notamment concernant l'emploi de terre cuite (brique et tuile), mais aussi qui souligne l'importance du modernisme. La conception de ces opérations nécessite les connaissances et l'expérience conjuguées d'une équipe pluridisciplinaire (urbanistes, sociologues, architectes, paysagistes, ingénieurs,…).



quartier Les Arènes

« Les chartes fixent les conditions de réalisation des opérations immobilières et les exigences de qualité paysagère et architecturale »

Deux opérations d'envergure sont aujourd'hui emblématiques de cette démarche :

⇨ **La ZAC de Borderouge,**

Elle est située au Nord de Toulouse, et au travers de son PAZ (Plan Aménagement de Zone) et de sa charte paysagère et architecturale, s'organise autour d'un axe majeur qu'est l'avenue Bourgès-Maunoury, le raccordement avec les quartiers voisins se faisant par des voies secondaires, perpendiculaires à l'avenue. Le fait nouveau dans ce type d'aménagement est l'affirmation des espaces naturels et l'importance donnée au piéton et au cycliste, par une boucle de parcours desservant l'intérieur des îlots d'habitats (ceux-ci étant séparés par des voies de circulation classiques qui les isolent les uns des autres).

La charte paysagère s'appuie sur le milieu naturel existant à protéger. Elle se révèle particulièrement intransigeante sur les aménagements privés à réaliser au contact de ces espaces publics remarquables (voiries, sentes, noues, étang de la Maourine,…). L'architecture n'est pas non plus laissée au libre arbitre de chacun. En plus des dispositifs concernant l'adaptation des matériaux pour partie traditionnels, la charte insiste notamment pour les collectifs situés en bordure de l'avenue, sur l'organisation des façades avec le soubassement fortement marqué et le couronnement du bâti traduit par la mirande (en référence à l'architecture remarquable du front de Garonne) et des volées de toitures généreuses. L'objectif majeur du quartier de Borderouge est de deux ordres : le traitement écologique de l'opération et l'accueil de familles avec enfants (3.500 logements sont prévus).



quartier Borderouge

⇨ **La ZAC Garonne,**

A vocation d'activités, elle a également fait l'objet d'une étude paysagère approfondie puisqu'elle se situe à proximité de la future zone verte de Sesquière (120 ha). Ainsi, les activités dites « nobles » (tertiaire et activités de commerces) se situent au contact des voies rapides, de la zone verte et du bassin de rétention.

La notion même de charte peut trouver une autre application hors du champ de la production immobilière et s'étendre à des équipement structurants. Avec le thème « métro-lien social », la Ville à l'ambition de mettre l'art contemporain à la portée de tous les usagers. Les stations de la ligne B seront conçues par des équipes (architectes, plasticiens, ingénieurs,..) pour être vécues, non seulement comme des passages obligés dans l'univers quotidien mais aussi comme des espaces de lien ou il est agréable de se ressourcer. Ainsi, la charte architecturale de la ligne B prédéfinit les projets des stations en imposant un confort maximal (luminosité naturelle, un niveau sonore minimum) dans des volumes où l'art contemporain aura une place originale.

Les activités plus traditionnelles sont implantées à l'intérieur de la ZAC au contact de l'usine de traitement des eaux usées de Ginestous.

Le plan d'organisation proposé s'appuie sur la trame bocagère existante pour définir le découpage des lots et le support à l'aménagement de chemins piétons reliant la voie principale de la ZAC aux bassins et à la Garonne. Les propositions reposent pour beaucoup sur le profil d'aménagement des voies publiques et de leurs abords et précisément du domaine privé. Les fiches thématiques viennent préciser l'implantation du bâti, le mobilier d'entrée, le traitement paysager (essences végétales locales), l'organisation et le traitement paysager du stationnement pour différentes activités (commerciales, tertiaires, industrielles, artisanales). Les prescriptions architecturales font référence aux réalisations de bâtiments industriels récents présentant un intérêt esthétique et écologique, comme les établissements EDF ou la CRAM sur le site de Basso Cambo, et même l'immeuble d'Air France avec sa passerelle sur le Touch.

⇨ **Sur d'autres projets récents,**

La collectivité garde une certaine maîtrise sans en être maître d'ouvrage, dans le but de garantir une globalité d'opération. Par exemple, le secteur de Moulis - Croix Bénite ne bénéficie pas d'une maîtrise publique mais a fait l'objet d'une étude d'organisation urbaine par les services de la Ville de Toulouse sur laquelle les promoteurs s'appuieront afin de créer un véritable quartier de ville. 2500 logements sont prévus en locatifs sociaux et en accession à la propriété ainsi que des équipements de type école, crèche…autour de l'espace public à créer.



quartier Limayrac

La charte insiste sur l'aspect paysager avec un bâti semi continu qui reprend la typologie architecturale des boulevards et des faubourgs, ainsi que sur la présence persévérante du végétal tant dans les parcs privés que publics. Le secteur industriel « La Rivière », au Sud de Toulouse, a fait l'objet d'une même démarche puisque c'est la Ville de Toulouse qui a fixé les principes d'aménagement du site, l'objectif étant de garder le caractère arboré des bords de l'Hers.

La charte architecturale proposée pour la ZAC de Limayrac, située à l'Est de la Ville, organise le site autour d'un mail planté lequel constitue l'épine dorsale du quartier. Les constructions d'habitat collectif de faible hauteur et individuel groupé constitueront un front bâti homogène le long des allées de Limayrac. Cette artère principale s'impose comme le pôle d'animation du quartier et établit le lien à la fois visuel et physique avec les quartiers avoisinants, fortement marqués par un bâti à caractère pavillonnaire.

L'intérêt de la charte n'est pas d'imposer et de contraindre mais au contraire d'ouvrir un projet en l'inscrivant dans un processus d'évolution urbaine.

Les entrées de ville font aussi partie des enjeux majeurs dans les politiques urbaines. Trop longtemps oubliés, les abords des pénétrantes ont offert aux regards des passants des espaces résiduels, or, c'est l'image même de la Ville qui en pâtit. Toulouse, bien que préoccupée par ce problème depuis de nombreuses décennies, s'efforce aujourd'hui de requalifier ses entrées de ville. Si la charte de la ZAC de Gabardie souligne la nécessité de conjuguer les contraintes d'ordre naturel (l'Hers, la Sausse) et les exigences urbaines (A68, voie ferrée, secteur résidentiel), une étude spécifique portant sur la bande des 100mètres de part et d'autre de l'autoroute (amendement Dupont) la complète.

Afin d'éviter les écrans végétaux, les préconisations portent sur des plantations ponctuées et variées sous forme de bosquets qui accompagnent l'ensemble des aménagements.

Un cadre de vie séduisant qu'il faut protéger mais également renouveler pour préparer le futur.

Partie constituante de toute politique de développement durable de la Ville, l'architecture est une ressource qui assure la diversité, la particularité, parfois l'originalité et le caractère expérimental des interventions qui permet à chaque projet de trouver une réponse exceptionnelle. L'architecture ne propose plus de solutions standards ou normalisées, mais s'inscrit « sur mesure » dans un lieu avec des habitants, une histoire, des traditions, des technologies, des savoirs-faire, des moyens. Au même niveau, la réintroduction du vivant dans la cité permet de trouver un équilibre entre le minéral et le végétal. Dans la représentation, le citadin perçoit la nature comme un retour aux sources, comme celle qui permet de retrouver le rythme des saisons et donc de relativiser l'impact du temps qui passe. De plus, les espaces verts, les rangées d'arbres, les espaces alternés d'ombre et de soleil rompent le sentiment de densité urbaine.

La démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) vise à concilier protection de l'environnement, qualité de la construction et amélioration de la qualité d'usage. Sa promotion est aussi portée par les collectivités locales.

Toulouse dispose de 10,87 m² d'espaces verts, accessibles au public, par habitant intra-muros, soit autant que Paris (bois de Boulogne et de Vincennes compris). Le patrimoine arboré toulousain est riche des parcs et jardins publics qui contribuent à établir un équilibre entre espaces bâtis et espaces de nature. On peut considérer que chaque Toulousain, habitant dans les quartiers les plus urbanisés, dispose d'un jardin public de quartier dans un rayon d'environ 500m. Les espaces boisés remarquables doivent être protégés en fonction de leur qualité et de leur intérêt réels pour l'environnement urbain et paysager de la ville et de ses quartiers.

Non seulement le label HQE est porteur d'exemplarité, mais il est aussi garant d'une réalisation d'un projet écologique qui permet de réduire les coûts pour le Maître d'Ouvrage et pour le gestionnaire ou le locataire, de garantir la qualité d'usage et de valoriser le projet. Cette démarche volontaire repose sur des objectifs réunis en quatre grands chapitres : éco-construction, éco-gestion, confort et santé.

La HQE est rentable à moyen terme, puisque l'expérience montre que pour un surcoût de 5 à 10%, la durée de retour sur investissement est généralement inférieure à 10 ans. Toulouse a commencé et continuera d'encourager les opérations urbaines sous label HQE par le biais des chartes des projets urbains. L'opération de Borderouge est déjà au banc d'essai et fait figure de référence en matière d'opération écologique.

« La démarche HQE repose sur des objectifs réunis en quatre grands chapitres : éco-construction, éco-gestion, confort et santé. »



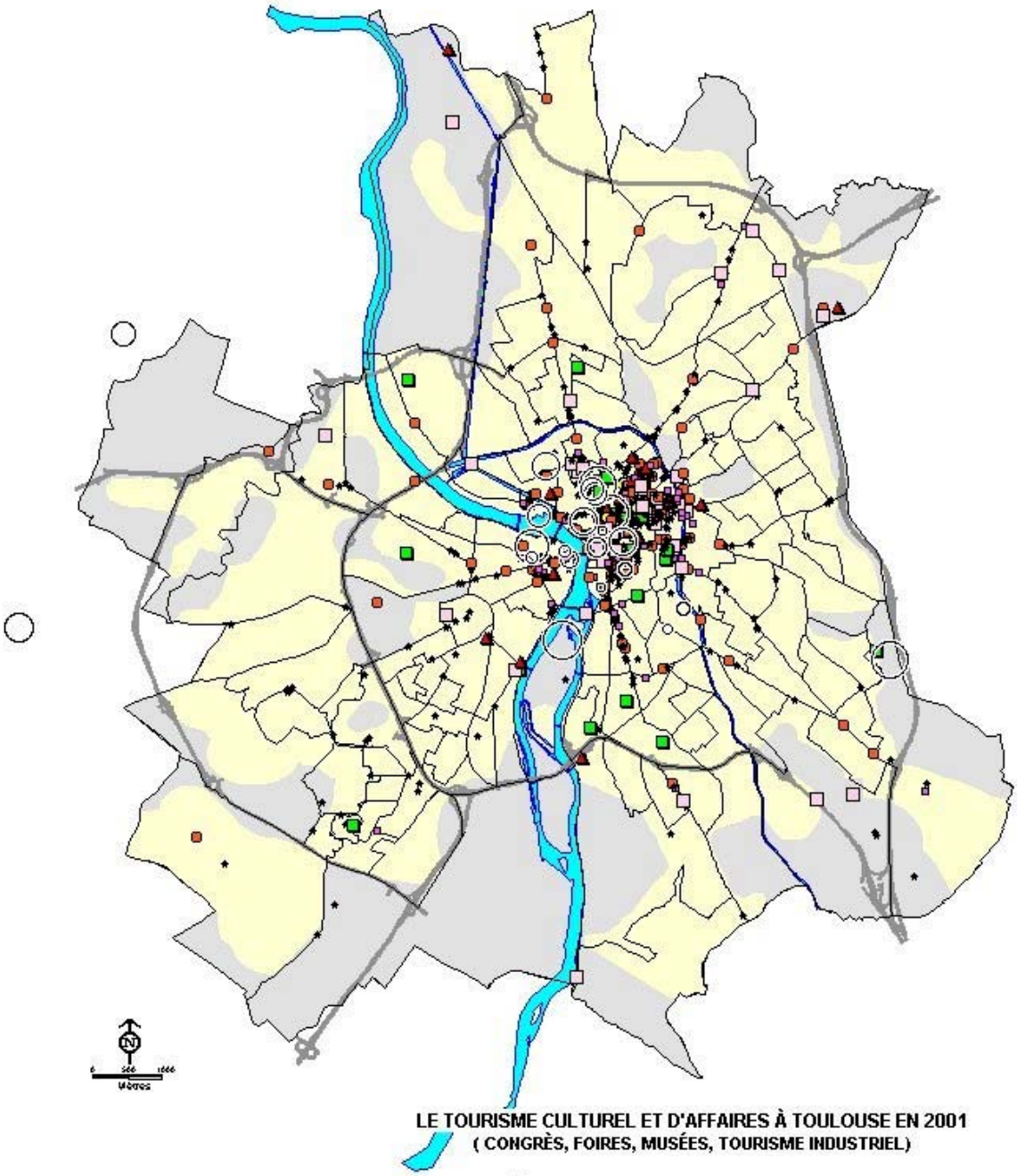
quartier Arnaud-Bernard

Penser Toulouse demain avec les perspectives de développement attendu, c'est le défi que la ville doit relever. Une ville qui se complexifie, confrontée à l'impératif du développement durable, seul capable d'assurer la qualité de vie des Toulousains sur le moyen terme.

SOURCES

- *« De la ville visible à la ville invisible » Jean Rémy Actes du Colloque de l'APUMP - Toulouse 2002*
- *Charte architecturale et de design Ligne B du Métro – SMTC/Atelier 13.*
- *Journal immobilier et tertiaire n° 51*
- *Le Moniteur parutions 2001 & 2002*

Le tourisme urbain, les lieux de sortie



Sources : le guide "Toulouse pratique 2001"
I.N.S.E.E., fichier sirène 2002,
Comité Régional du Tourisme / Observatoire Régional du Tourisme

5/ De quel patrimoine disposons-nous ? Comment mieux le valoriser et le faire partager ?

D/ Le tourisme durable

Le tourisme ne s'appuie pas uniquement sur les vestiges du passé. En témoigne à Toulouse l'essor du tourisme d'affaires autour des visites d'entreprises et des congrès, qui reposent sur un art de vivre qu'apprécient en premier lieu les habitants. Cette résonance entre autochtones et visiteurs est rendue possible par la mise en commun de la culture de loisirs et la culture touristique (Capitole, rugby, gastronomie, Aérospatiale, foire expo…).

Un tourisme d'affaires qui prend le pas sur le tourisme d'agrément



Quartier Les Carmes

Un sondage réalisé en avril 2000 pour un quotidien national, révèle que 62% des Français et 75% des Parisiens aimeraient un jour s'installer à Toulouse.

C'est bien pour cela que la ville est très visitée. En plus des 36% de touristes étrangers, beaucoup de touristes sont Français : 18% viennent d'Ile de France, 11% du Sud-Ouest, 10% de l'Ouest et 9% du Sud –Est.

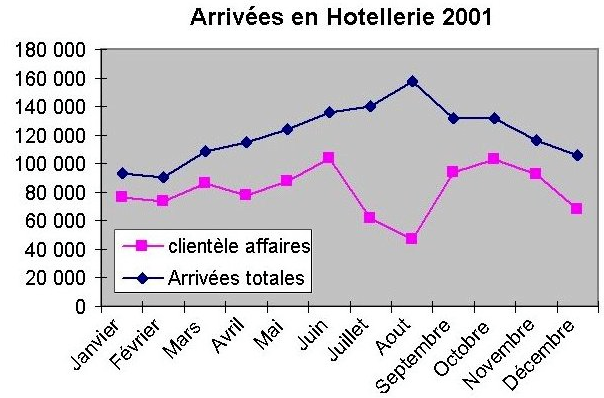
Cette attirance pour la Ville rose croit chaque année. Dans les années 1990, l'office de tourisme recevait environ 400 000 personnes par an ; depuis 1998, ce chiffre se situe aux alentours de 600 000 entrées par an. En outre, Toulouse reçoit des visiteurs toute l'année avec un pic bien évidemment en saison (juin, juillet, août, septembre). Les arrivées dans les hôtels en 2001 passent de plus de 90 000 personnes en février à 160 000 en août pour un total de 1 450 000 sur l'année.

La part de la clientèle d'affaires est majoritaire hors saison avec plus de 80% en janvier et février pour descendre à 30% en août, mais correspond à une moyenne sur l'année de 68% des arrivées totales dans les hôtels de Toulouse.

« Toulouse est une ville qui a " la cote "… »



Le parc des Expositions – quartier Saint-Michel



Fréquentation de l'hôtellerie homologuée en 2001 à Toulouse –part de la clientèle d'affaires

Source : CDT/CRT/INSEE/DIT – office de tourisme Ville de Toulouse

En plus des déplacements professionnels, le tourisme d'affaires est lié à la densité des congrès organisés à Toulouse. Le palais des congrès, ouvert en 1997, a multiplié par 2 les journées congressistes entre 1997 et 2001, passant sur la période de 62 000 congressistes à 130 000 pour un nombre de manifestations passant de 61 à 239. Il en est de même pour le parc des expositions ouvert pour la première foire en 1952 et qui, en 2000, a reçu 850 000 visiteurs au cours de 58 manifestations.

« … la part de la clientèle affaire est supérieure à celle du tourisme d'agrément.»



Jazz place du Capitole

L'explosion d'AZF a rendu de nombreux bâtiments indisponibles. D'une manière générale, le tourisme a été lourdement affecté par l'explosion dans les 2 ou 3 mois qui ont suivi l'évènement.

Faute de Zénith, de Stadium, ou de parc des expositions, l'annulation de rencontres sportives, de concerts, de salons et de foires a eu des répercussions sur les métiers de bouche, l'hôtellerie, les taxis, les autocaristes et le commerce…

Le Zénith et le Stadium sont désormais à nouveau opérationnels.



Le palais des congrès – quartier Compans-Caffarelli

Loisirs et culture : des lieux fréquentés par les touristes et les toulousains



Basilique Saint-Semin



Musée des Abattoirs – quartier Saint-Cyprien



Cité de l'espace : Ariane 5 et ses expositions – quartier Grande-Plaine

Cependant, l'attraction de Toulouse est restée intacte au travers de l'attrait de ses « vieilles pierres » et musées, de l'aérospatiale, de la cité de l'Espace, de la qualité de la vie de la cité et de sa capacité d'accueil.

En effet, les musées et monuments de la ville continuent d'enregistrer un nombre d'entrées en constante augmentation, de 400 000 en 1997 à 540 000 en 2001, avec un succès particulier pour les Jacobins, les Augustins, le musée St-Raymond et la fondation Bemberg.

De nombreuses associations qui regroupent des « amoureux » du patrimoine toulousain comme l'association Arthémis, art et tourisme ou APAH (association Patrimoine et Histoire de l'Art en Volvestre et Midi-Pyrénées) organisent des visites avec guides-conférenciers et guides-interprètes sur des thèmes que la richesse de la cité rend nombreux et divers (par exemple : les monuments, les musées, les quartiers anciens, les ordres mendiants et leurs couvents, les matériaux et la construction à Toulouse, les hommes de la Renaissance, les bords de Garonne, l'histoire du fleuve, les quais, les ponts...).

Ces visites intéressent autant les visiteurs fidèles que les touristes occasionnels.

C'est le cas également pour l'espace d'art moderne et contemporain ou musée des Abattoirs avec 363 000 entrées depuis son ouverture en juillet 2000, soit une moyenne de 25 000 visiteurs par mois. Les expositions prestigieuses comme celle de Soulages en novembre 2000 et celle de Kusama d'octobre 2001 à janvier 2002 ont particulièrement contribué au succès de ce musée. Mais son implantation dans les anciens abattoirs de la ville, remarquablement bien réaménagés, ainsi que les aménagements environnants, le jardin Raymond VI et le belvédère sur la Garonne sont aussi des atouts pour ce nouveau musée toulousain. Outre les expositions, ce musée est aussi un lieu de conservation, de rencontres et de recherches disposant d'une salle de conférences d'une librairie et d'ateliers d'expressions artistiques ouverts notamment aux jeunes publics toulousains.

Mais touristes et toulousains ne s'intéressent pas qu'aux vieilles pierres et à l'art contemporain, le tourisme industriel s'est développé ces dernières années et connaît un franc succès, au travers:

- de la Cité de l'espace avec Ariane 5 et des expositions retraçant son histoire, un planétarium et les spectacles du ciel, les satellites, la station Mir, la météo et le terr@dome pour évoquer l'histoire de la terre. La cité de l'espace a enregistré 2 millions d'entrées depuis son ouverture.
- de visites organisées et commentées à l'Aérospatiale Matra Airbus, le plus grand complexe aéronautique d'Europe. On peut y voir la chaîne d'assemblage des airbus A330/A340 dans l'usine Clément Ader de Colomiers dont le hall de 500m de long, 240m de large et 46m de haut est particulièrement spectaculaire
- de l'usine EDF du Bazacle qui enregistre également un nombre d'entrées important (62 000 depuis 1998).

Ce sont la qualité et la densité de la vie culturelle de la cité (concerts et festivals), ses grandes manifestations sportives (TFC, rugby…), sa gastronomie (du cassoulet et produits régionaux de qualité à la cuisine gasconne et aux tapas espagnols), sa vie nocturne et festive… qui en font son rayonnement et son attrait, à la fois pour ses habitants et pour ceux qui viennent partager avec eux ce goût pour une vie citadine particulièrement riche et animée.

SOURCES

- *« Le Monde » supplément du 10 mars 1999 : « Vivre Toulouse »*
- *chiffres de l'office de tourisme : entrées dans le Donjon, dans les musées, congrès, origines des touristes, part des touristes d'affaires*
- *« Toulouse en a pris un coup, le tourisme aussi » la dépêche du Midi du mercredi 2 janvier 2002*

6/ SOMMES-NOUS EXPOSÉS À DES RISQUES ? 120

A/ Les risques naturels et technologiques 120

Des risques naturels connus et des protections adaptées 120

Des risques technologiques majeurs 122

Les mesures prises au plan local et les suites de l'explosion AZF 122

B/ Les nuisances sonores 128

Des nuisances sonores dues au bruit des avions 128

Des nuisances sonores dues au bruit des infrastructures routières et ferroviaires 130

C/ La dégradation du logement 132

Les logements inconfortables, voire insalubres 132

Les copropriétés dégradées 134

Le programme de réhabilitation des réseaux en plomb d'alimentation en eau potable 135

D/ La sécurité routière 136

Une tendance à la baisse des accidents mais un bilan encore trop lourd 136

Une mobilisation municipale axée sur la prévention et la sensibilisation 136



6/ Sommes-nous exposés à des risques ?

A/ Les risques naturels et technologiques

Le site de Toulouse avec la présence de la Garonne et de ses affluents, sa géologie avec la présence de coteaux molassiques de Pech David, l'expose à des risques naturels d'inondation ou de mouvements de terre en cas d'excès climatiques. Par ailleurs, l'existence de nombreuses entreprises l'expose à des risques industriels dont malheureusement Toulouse a pris la mesure le 21 septembre 2001. Quels sont ces risques et quelles sont les mesures prises au plan local pour protéger les populations ?

Des risques naturels connus et des protections adaptées

⇨ L'inondation

Dans l'histoire de la Ville, les crues de la Garonne ont été parfois désastreuses, en particulier celle du 24 juin 1875. Ceci l'a amenée très tôt à se protéger par des digues : Cours Dillon, quai de Tounis…

« Dans l'histoire de la Ville, les crues de la Garonne ont été parfois désastreuses. »

En 1951, le champ d'inondation de la Garonne a fait l'objet d'un Plan des Surfaces Submersibles annexé plus tard au POS sous forme de la servitude EL2. Il correspond au champ d'inondation de la crue de 1875.

« … de nombreuses modifications et travaux sont intervenus … qui ont sensiblement réduit les zones inondables de Toulouse … »

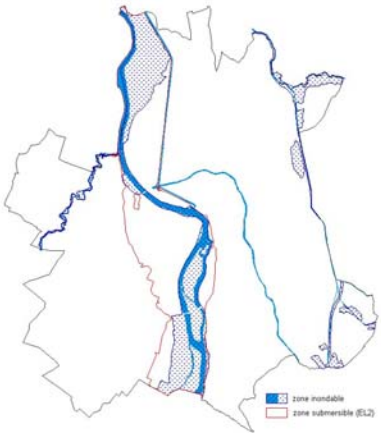
Depuis de nombreuses modifications et travaux sont intervenus : creusement du lit du fleuve ; endiguement dans la traversée de Toulouse (digue des Amidonniers, de la rue de la Digue, de l'avenue du Maréchal Juin, du Bazacle et plus récemment de Ginestous).

Ces travaux ont sensiblement réduit les zones inondables de Toulouse et le Préfet a pris un arrêté le 11 juillet 2002 prescrivant la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, les exutoires des grands collecteurs d'eaux pluviales sont munis de vannes afin d'éviter, en cas de crue, le refoulement des eaux dans les réseaux.

Pour les autres cours d'eau présents sur le territoire communal (l'Hers, la Marcaissonne, la Saune, la Sausse), les débordements de crues centennales sont très limités.

Il existe un Plan d'Inondation Communal qui est l'outil opérationnel du Maire face au risque « inondation » sur la commune de Toulouse. Ce plan fixe les modalités de l'alerte et de l'intervention des services extérieurs qui, s'il y a lieu, mettent en place une cellule de crise avec l'aide de services municipaux afin d'assurer la sécurité des populations exposées.



les zones inondables sur la commune de Toulouse (références des études d'inondabilité : cf sources en fin de chapitre).

« Le plan de prévention des risques de Pech David a été approuvé en 1998. »

⇨ Les mouvements de terrain

En 1958, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a mené des études dans la zone des coteaux de Pech David qui ont révélé la possibilité de risques importants de glissements de terrain. Aucun glissement ne s'est produit jusqu'en 1992 où 50 000 m3 de terre et de boue ont obstrué sur 200 mètres la route de Lacroix-Falgarde.

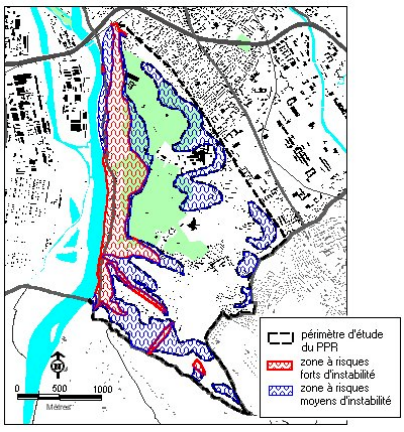
En 1993, une maison située, chemin des Etroits a été gravement endommagée par une coulée boueuse charriant des arbres déracinés.

La Mairie a alors demandé des études complémentaires à une société spécialisée et au vu des conclusions, elle a pris des arrêtés d'interdiction d'habiter.

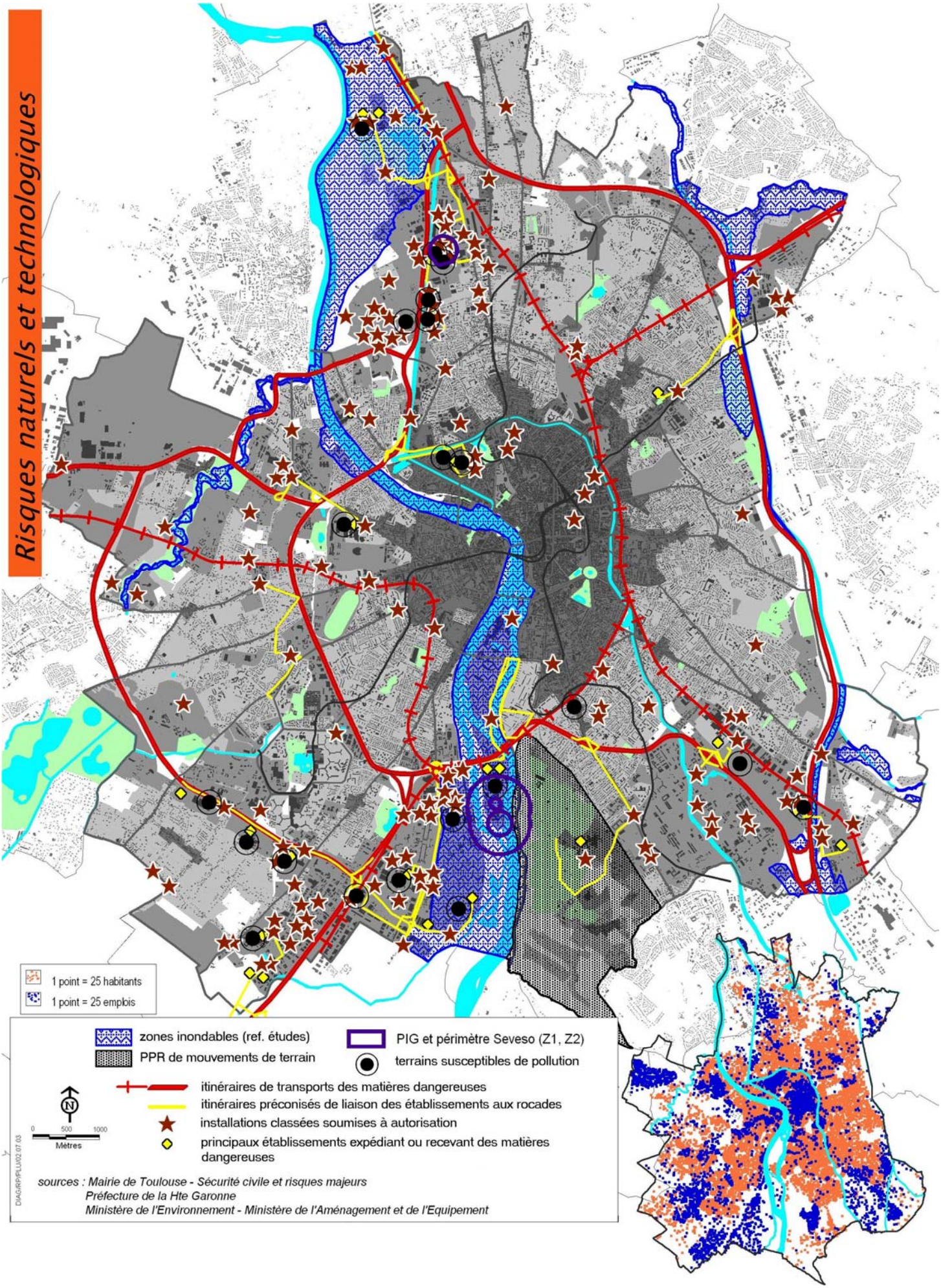
Elle a demandé ensuite au Préfet l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) . Celui-ci a été approuvé en 1998 et annexé au POS. Toulouse est une des premières villes à avoir pris en compte le risque « mouvement de terrain » dans son document d'urbanisme. Il détermine deux zones particulièrement exposées : une zone à risques forts d'instabilité, où désormais, la construction est interdite et une zone à risques moyens nécessitant une reconnaissance géotechnique avant tout projet de construction.

Une procédure de suivi de ce plan de prévention des risques sera menée courant 2004.

Un PPRN de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, plus communément appelé « risque sécheresse », a été prescrit par arrêté préfectoral du 02 février 2004. En cours d'élaboration, il sera opposable dès son approbation par l'Etat.



« Un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation est en cours d'élaboration par l'Etat… »


Risques naturels et technologiques
1 point = 25 habitants
1 point = 25 emplois
zones inondables (ref. études)
PPR de mouvements de terrain
PIG et périmètre Seveso (Z1, Z2)
terrains susceptibles de pollution
itinéraires de transports des matières dangereuses
itinéraires préconisés de liaison des établissements aux rocades
installations classées soumises à autorisation
principaux établissements expédiant ou recevant des matières dangereuses
N
0 500 1000
Mètres
DIAG/RP/PLU/02.07.03
sources : Mairie de Toulouse - Sécurité civile et risques majeurs
Préfecture de la Hte Garonne
Ministère de l'Environnement - Ministère de l'Aménagement et de l'Equipement

Des risques technologiques majeurs

Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un événement accidentel, se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Il peut avoir trois causes : le risque toxique, le risque d'incendie, le risque d'explosion.

Il est soumis à une réglementation stricte définie au code de l'environnement en particulier au livre V titre1er relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui distingue :

- les installations dangereuses soumises à déclaration auprès de l'autorité préfectorale (1000 environ à Toulouse),
- les installations plus dangereuses soumises à autorisation préfectorale pour pouvoir être exploitées (100 environ à Toulouse),
- les installations les plus dangereuses. Au niveau communautaire sont intervenues deux directives concernant le risque d'accident majeur : les directives SEVESO 1 puis SEVESO 2. La directive SEVESO 2 distingue les établissements à risques des établissements à hauts risques (comprenant une ou des installations « A.S. » (Autorisation avec Servitudes) de la nomenclature des Installations Classées).
  A Toulouse, les établissements concernés sont :
  - les deux établissements « A.S. » : ISOCHEM (seuil haut SEVESO 2) et ESSO SAF (seuil bas SEVESO 2),
  - l'établissement soumis à autorisation (et classé SEVESO seuil bas au titre de la Directive SEVESO 2) : Freescale Semiconducteurs France SAS (ex MOTOROLA).
- La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la Sécurité Civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs a également introduit la nécessité d'intégrer dans les documents d'urbanisme les conditions permettant d'assurer la prévention des risques technologiques.

La nomenclature des Installations Classées fixe la liste des activités qui relèvent de la loi du 19 juillet 1976. Elle est élaborée par des décrets en conseil d'Etat .

« … Le risque industriel majeur est un événement accidentel, se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement … »



Quartier Fondeyre

Les dispositifs de protection : les plans d'urgence

⇨ Le Plan d'Organisation Interne (POI)

Prévu par la directive SEVESO de 1996, ce plan définit les moyens mis en œuvre par l'industriel pour protéger le personnel, la population et l'environnement. Il est rédigé par l'exploitant, sous sa responsabilité à partir d'une étude de dangers, une formation adéquate du personnel, la concertation entre l'exploitant et les services publics, une mise à jour régulière notamment en cas de modification des conditions d'exploitation.

Un POI existe pour les installations d'ISOCHEM (ex SNPE), ESSO SAF, Freescale Semiconducteurs France SAS (ex MOTOROLA), AIRBUS France (EADS) et le GAT (administrativement à BLAGNAC, mais bâtiment en grande partie sur le territoire de TOULOUSE). Le POI de l'établissement ISOCHEM est aujourd'hui défini sur la base des nouvelles études de dangers des installations.

⇨ Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Ce plan est déclenché par le Préfet dès lors que l'accident technologique déborde les limites d'une usine ou d'un ensemble d'établissements. Deux installations à Toulouse sont concernées par un PPI : ESSO SAF et ISOCHEM (ex SNPE). Le GAT à BLAGNAC, dispose également d'un PPI intégrant pour partie TOULOUSE.

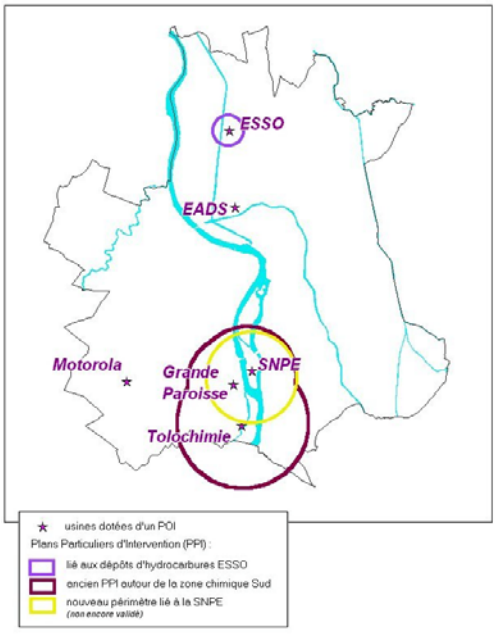
Le PPI de l'établissement ISOCHEM est basé sur des scénarios d'accident majorants. Le périmètre de PPI comprend l'enveloppe des zones de dangers correspondantes et s'étend au-delà jusqu'à des limites physiques (voiries).

La zone d'intervention des secours dans le cadre du PPI de la zone chimique Sud était celle dans laquelle l'occurrence d'un accident majeur de référence entraînerait la présence de gaz toxique en quantité suffisante pour engendrer des malaises.

Les limites de cette zone, calculée à partir des études de sûreté réalisées étaient de 1 500 mètres pour le chlore produit par la SNPE et l'usine Grande Paroisse, 1 600 mètres pour l'ammoniac produit par l'usine Grande Paroisse, 2 150 mètres pour le phosgène utilisé par l'usine Tolochimie.

A partir des cercles formés autour de chaque usine en prenant les distances ci-dessus comme rayon, un périmètre avait été tracé et correspondait au PPI de la zone Sud.

A l'intérieur de cette zone, des campagnes d'information ont été organisées en 1994 par l'Etat, les industriels et la mairie de Toulouse et en 2000, à l'initiative du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Problèmes Industriels (SPPPI).



Les mesures prises par la commune : la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à risques



AZF avant le 21/09/2001

« Le nouveau périmètre SEVESO communiqué par l'Etat, a été intégré. »



AZF après



Dépôt pétrolier Seveso Nord

En plus de ces plans d'urgence, des mesures avaient été prises à Toulouse pour limiter l'urbanisation aux abords immédiats des sites industriels de la plate-forme chimique.

Une zone de protection avait été définie, zone minimale dans laquelle l'occurrence d'un accident majeur conduirait avec certitude à des conséquences très graves pour la santé et la sécurité publique. Ces effets pouvaient se produire dans un rayon de 900 mètres du plus gros réacteur de phosgénation de Tolochimie, de 894 mètres autour de cylindres d'ammoniac liquéfié de Grande Paroisse et 600 mètres autour de la zone d'utilisation des gaz toxiques de la SNPE.

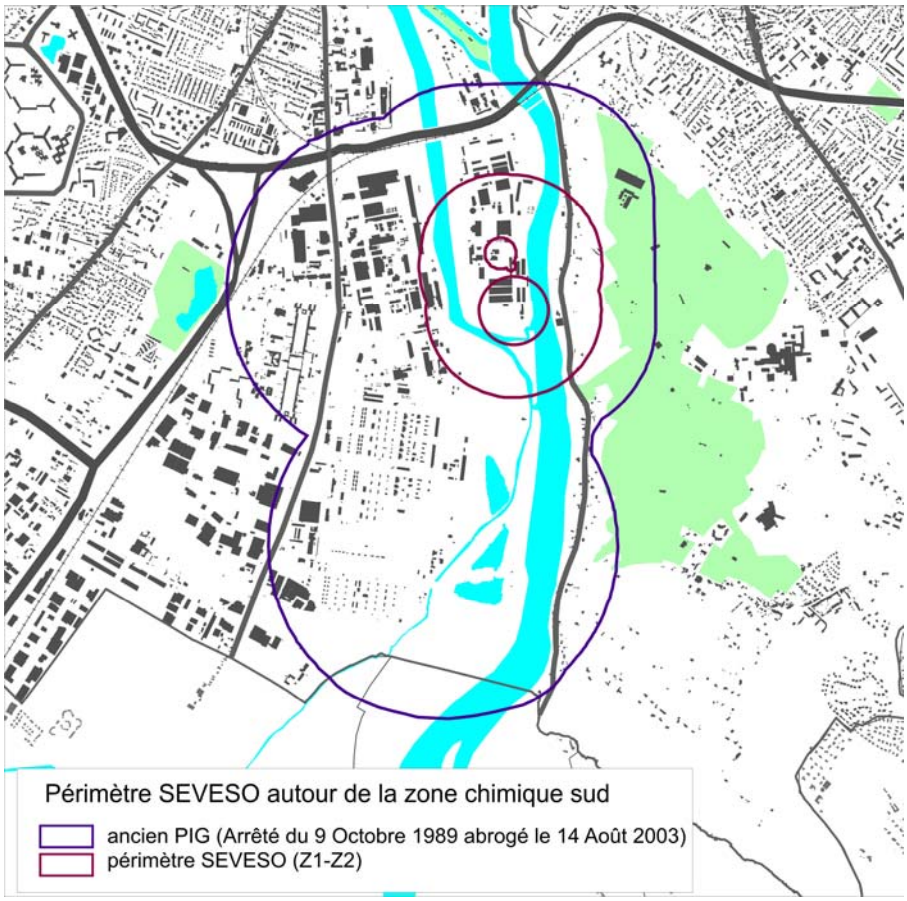
Cette zone avait fait l'objet d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) porté à la connaissance du Maire par le Préfet. Il a été annexée au POS sous forme d'une réglementation particulière visant à limiter l'urbanisation à la seule implantation d'industries chimiques dès lors que ces implantations nouvelles n'augmentaient pas le risque industriel.

De même, le dépôt Esso de la zone Nord fait l'objet d'un PIG intégré au POS.

A ce jour, pour ce qui concerne la zone chimique sud, l'Etat a communiqué à la Ville le tracé du nouveau périmètre SEVESO à inscrire sur le document d'urbanisme. Il est basé sur le rapport de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Sept scénarios représentant les accidents potentiels importants, tels que dispersions de nuages toxiques, vidanges de conteneur de chlore, d'ammoniac, etc…ont été étudiés. Pour chacun, deux zones ont été dessinées : zone Z1 – limite des effets létaux, zone Z2 – limite des effets irréversibles. Ce sont les périmètres enveloppes Z1 et Z2 qui ont été retenus pour la détermination du périmètre à l'intérieur duquel sont interdits les maisons, les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur, les voies de communication de plus de 2 000 véhicules par jour.

Cette protection concerne dorénavant une superficie de 89 hectares à l'intérieur de laquelle seules sont autorisées les entreprises liées à l'activité concernée.



Le risque « Transport des Matières Dangereuses » (TMD)

Les matières dangereuses sont des substances qui, par leurs propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent provoquer des dangers graves pour l'homme, les biens ou l'environnement par explosion, incendie, nuage toxique ou pollution de l'eau ou du sol.

L'agglomération toulousaine est le siège de flux importants de TMD en raison de :

- sa situation de carrefour entre réseaux routiers importants sur lesquels transitent des trafics nationaux et internationaux.
- Le présence d'industries chimiques, de dépôts pétroliers et d'Installations Classées qui génèrent des flux nombreux de matières dangereuses
- De la concentration d'activités à l'origine d'échanges commerciaux importants.

⇨ Le transport de matières dangereuses par route :

Il représente 80% du trafic des matières dangereuses en tonnes. C'est celui qui présente le risque le plus élevé. Depuis 1997, les TMD par route sont assujettis à un accord européen qui définit des critères de classement des matières dangereuses et impose des obligations.

Ces transports font l'objet de mesures sévères de sécurité au niveau de la formation des chauffeurs et de la sécurité du matériel de transport. En outre, les véhicules TMD sont soumis à des interdictions et des restrictions de circulation et de stationnement dans le centre des villes, dans certaines zones à risques, dans les tunnels…

A Toulouse, sur les périphériques comme sur les voies d'accès à la ville, le transport des matières dangereuses représente 10 véhicules par heure et par sens en moyenne.

En 1992, à l'initiative du SPPPI, un plan de circulation spécifique a été étudié. Il privilégie l'usage des voies rapides et la liaison la plus courte possible et avec le minimum de risques entre les établissements produisant, utilisant ou stockant des matières dangereuses et le réseau de voiries rapides.

Une plaquette « la route à suivre » a été élaborée par la ville de Toulouse et distribuée aux industriels et aux transporteurs, ainsi qu'aux exploitants de voies rapides.



quartier Fondeyre

⇨ Le transport de matières dangereuses par voie ferrée :

Il représente 17% du trafic en tonnes transportées. Les transports ferroviaires sont assujettis à un règlement sur le transport international ferroviaire de matières dangereuses.

Le trafic ferroviaire de matières dangereuses vient essentiellement de la Méditerranée : près de 92% du tonnage transite à Matabiau sur leur trajet entre la Méditerranée et le Nord de TOULOUSE (Saint-Jory nord et les Magasins Généraux), soit en moyenne journalière 110 wagons d'hydrocarbures pour l'essentiel (quatre trains) et neuf wagons de produits chimiques ré-acheminés en plusieurs points de la région (dont la moitié via Matabiau). Les 8% restants transitent à Matabiau sur leur trajet entre le Bassin Aquitain et la Méditerranée, soit environ quinze wagons de produits chimiques par jour.

Il n'y a pas d'accident consécutif au transport par fer au cours de ces dernières années, mais quelques incidents à la gare de Saint-Jory.



quartier Fondeyre

⇨ Le transport par canalisation

C'est le transport le moins risqué, il est utilisé pour le transport des hydrocarbures, des gaz combustibles et de certains produits chimiques.

La législation définit les règles de construction, de mise en place, de surveillance et d'exploitation. L'exploitant d'une canalisation doit établir un Plan de Surveillance et d'Intervention et une étude de sécurité.

Les canalisations sont répertoriées dans le Plan de Secours Spécialisé TMD des départements qu'elles traversent.

A Toulouse, il faut distinguer deux types de transport par canalisations :

- les canalisations de produits chimiques, exploitées par les industriels.
- Les canalisations de gaz naturel. A Toulouse, le gaz est transporté par la société G S O (Gaz du Sud Ouest). La desserte des riverains est assurée par des canalisations de moindre importance, exploitées par G D F (Gaz de France).

Seules figurent sur la carte " Transports de Matières Dangereuses par Canalisations " les canalisations G S O.

Les mesures prises au plan local et les suites de l'explosion AZF

Les mesures prises au plan local pour se prémunir contre les risques, tant les risques naturels bien connus et relativement contrôlés maintenant, que les risques industriels, sont au travers de l'établissement des différents périmètres : zones inondables, PPR, POI, PPI, PIG et la réglementation TMD, légalement indiscutables.

En outre, l'information préventive du public qui est une obligation légale, s'est traduit par les démarches suivantes :

Le préfet a constitué une Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive (CARIP) qui regroupe les principaux acteurs départementaux et communaux.

De plus, il a mis en place un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Problèmes Industriels (S.P.P.P.I.) instance de concertation entre les différents acteurs des risques industriels (service de l'Etat et des collectivités territoriales, industriels, associations protectrices de l'environnement…).

Les missions de la C A R I P ont été jusqu'à ce jour de réaliser le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M) qui comprend les informations sur les risques naturels et technologiques du département et le Dossier Communal Synthétique (D.C.S.) donnant les informations essentielles et les mesures de sauvegarde contre les risques naturels et technologiques encourus par les habitants de Toulouse.

A partir de ces dossiers, le Maire doit établir le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) dans lequel il doit rappeler les mesures qu'il a prises pour prévenir les risques identifiés.

Le D.C.S. et le D.I.C.R.I.M. doivent être tenus à la disposition du public à la Mairie (et les Mairies Annexes)

Les informations sur chaque risque ont été présentées sous forme de dépliants, plaquettes et brochures dans les mairies des quartiers concernés par un risque naturel, industriel ou TMD. Une campagne d'information de la population sur les différents risques est également en cours d'étude.

L'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Malgré ces divers dispositifs, Toulouse a malheureusement pris la mesure du fait que le risque zéro n'existe pas. L'accident grave du 21 septembre 2001 qui a endeuillé la ville et détruit ou endommagé des milliers de logements et des équipements n'était pas prévu dans les scénarios étudiés dans le cadre de l'exploitation du site de la Grande Paroisse (détonation violente de nitrate d'ammonium).

Ce qui s'est passé à Toulouse a entraîné une réflexion sur le plan national et des dispositions plus sévères encore en matière d'études de danger et d'application des dispositifs existants pour la protection des populations (loi Bachelot du 30 juillet 2003).

Cependant, Toulouse ne redémarrera pas son activité chimique comme elle existait avant. Total Elf Fina a décidé de fermer son usine et l'Etat n'a pas souhaité que la S.N.P.E. reprenne ses activités liées au phosgène. Ce produit a été considéré comme le plus dangereux de la zone chimique, même s'il n'est pas et heureusement à l'origine de l'accident.

Il faut par ailleurs ajouter le risque constitué par les 4 800 tonnes d'explosifs stockés dans les ballastières

Les modifications dans le fonctionnement de ce secteur et sa reconversion en zone d'activités d'une nature plus compatible avec son environnement urbain, vont entraîner une baisse du risque et donc une modification des périmètres de protection.

La loi dite Bachelot impose la création de Comités Locaux d'Information et de Concertation sur les risques autour des établissements soumis à Autorisation avec Servitudes « A.S. ». A Toulouse, le Préfet a mis en place par arrêté préfectoral une CLIC pilote pour échanger avec les populations riveraines du site ISOCHEM (anciennement site SNPE).

Références des études d'inondabilité

- *Garonne 1 – Zone Sud : Etude BCEOM novembre 1994*
- *Garonne 2 – Zone Nord : Etude BCEOM juillet 1996*
- *Sausse : Etude BCEOM novembre 1995*
- *Hers : Etude SOGELERG SOGREAH février 1997*
- *Touch : Etude SOGELERG SOGREAH août 1998*
- *Marcaissonne : Etude SOGELERG août 1999*

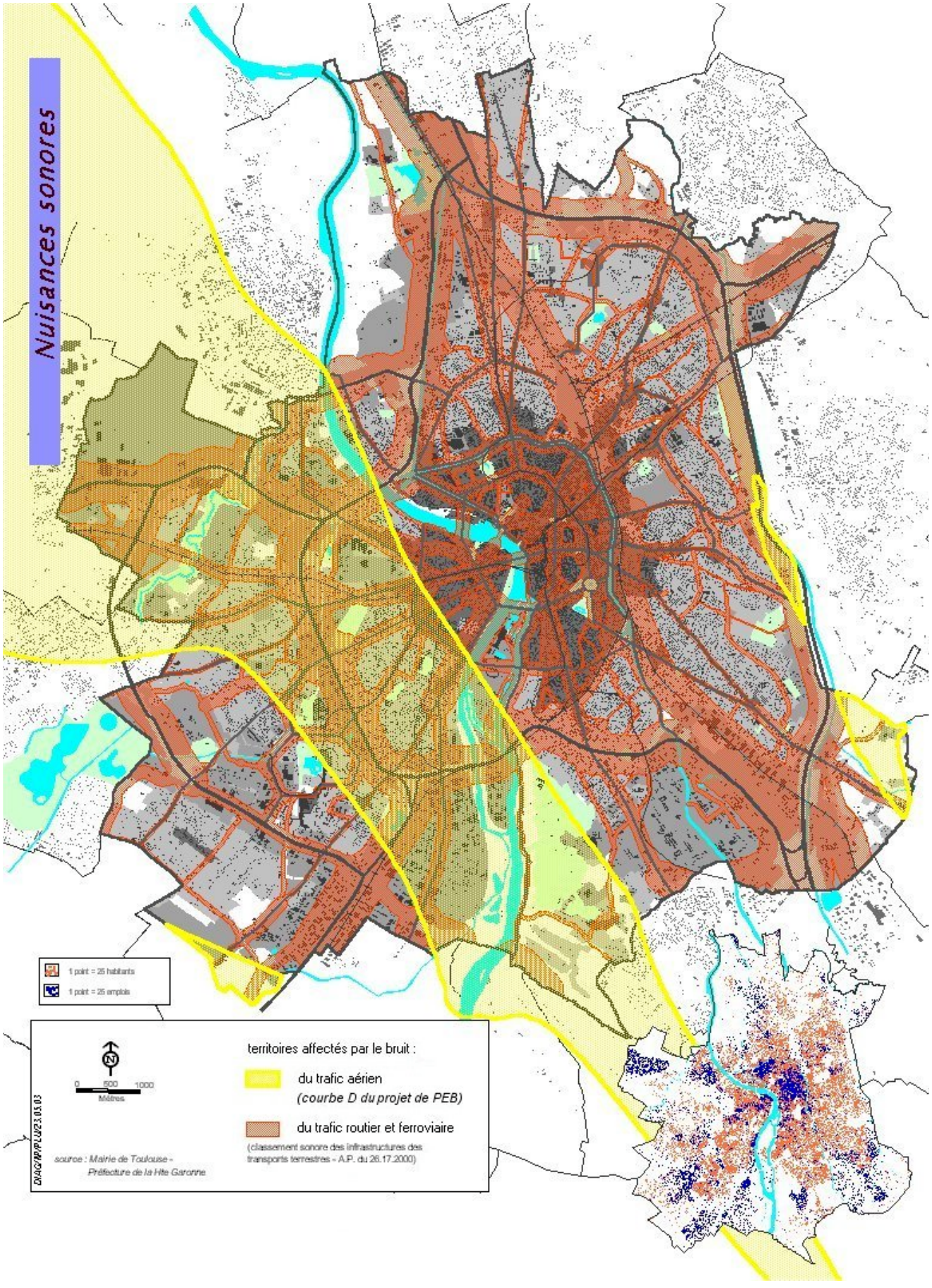
SOURCES

- *Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs – DICRIM , Ville de Toulouse*
- *inventaire des sites pollués, site internet Basol du ministère de l'aménagement du territoire et de l'Environnement*
- *« transports routiers des matières dangereuses , la route à suivre », mairie de Toulouse, SPPPI, janvier 1995*

La Ville continue de réaliser ou de faire réaliser les études nécessaires à la protection la plus efficace des populations face aux risques naturels et industriels et de prendre les mesures qui s'imposent. Les secteurs touchés par l'explosion d'AZF vont être prochainement reconvertis par l'Etat et les industriels concernés. La Ville projette sur le site même de l'usine sinistrée une reconversion de qualité permettant la reprise d'activités économiques et l'aménagement après dépollution d'un parc boisé aux abords de la rivière.






Nuisances sonores
1 point = 25 habitants
1 point = 25 emplois
territoires affectés par le bruit :
du trafic aérien
(courbe D du projet de PEB)
du trafic routier et ferroviaire
(classement sonore des infrastructures des transports terrestres - A.P. du 26.17.2000)
0
500
1000
Mètres
source : Mairie de Toulouse -
Préfecture de la Hte Garonne
DIAG/MP/LU/23.05.03

6/ Sommes-nous exposés à des risques ?

B/ Les nuisances sonores

L'envers de l'essor économique de Toulouse réside aussi dans les nuisances sonores que subit une partie des habitants, en raison du passage des avions, du trafic routier et ferroviaire. Du suivi de l'évolution du bruit aux actions pour réduire cette forme de pollution, l'action publique s'attache à en limiter les effets sans perdre de vue des actions pour réduire les sources de bruit.

Des nuisances sonores dues au bruit des avions

Toulouse est la seule ville de France qui ait un aéroport à sa porte, au contact direct des habitations. Situés dans le prolongement immédiat des deux pistes, les quartiers Sud-Ouest sont survolés à basse hauteur par les avions au décollage ou en atterrissage.

Le total annuel de ces "mouvements d'avions" (décollages et atterrissages) a fortement augmenté au cours des dix dernières années : passant de 69 000 mouvements en 1994 à 100 000 mouvements en 2002, il a augmenté de 45% soit près de 4,5 % de progression annuelle - même si on a pu observer que les années 2000, 2001, 2002 ont connu une stagnation voire une petite régression.

	1998	1999	2000	2001	2002
PASSAGERS	4 722 333	5 068 160	5 350 404	5 244 402	
MOUVEMENTS D'AVIONS	97 095	103 588	103 962	104 664	100 062
Commerciaux	75 064	83 080	87 509	86 122	82 289
Non commerciaux	22 031	20 508	16 453	18 542	17 773
Entraînements	9 277	8 028	5 792	7 795	
Autres non commerciaux	12 754	12 480	10 661	10 747	

C'est la conséquence de la libéralisation du transport aérien. Devenues plus nombreuses, en situation de concurrence ouverte, les compagnies aériennes proposent un large choix d'horaires sur des avions de moyenne ou faible capacité.

C'est notamment le cas de la ligne Toulouse-Paris, qui traite à elle seule les deux tiers du nombre total de passagers à l'aéroport. Ces vols ne sont pas répartis également dans le temps. Répondant surtout à des besoins de déplacements professionnels, ils sont les plus fréquents en début et en fin de journée. Pendant ces heures de pointe, les avions défilent en séquences serrées, provoquant dans les quartiers survolés de graves nuisances sonores.

« Depuis 10 ans, le trafic des avions augmente en moyenne de 4,5% par an ... »

Les habitants soumis à ces nuisances croissantes se sont regroupés en associations de quartier. Au nombre d'une vingtaine, elles sont réunies dans un "collectif contre les nuisances aériennes" auquel se joignent les associations d'une dizaine de communes situées, au Nord-Ouest ou au Sud-Est de l'aéroport, dans le prolongement des pistes.

Préserver la qualité de la vie des concitoyens est, bien entendu, un objectif permanent et majeur de la Ville. Le Maire et les élus participent très attentivement au dialogue entre le collectif, les usagers (Compagnies, constructeurs), les autres Communes et les Services de l'Etat qui, sous l'autorité du Préfet, et en partenariat avec la Chambre de Commerce de Toulouse (gestionnaire de l'aéroport), cherchent à mettre en œuvre toutes les mesures pouvant réduire la gêne sonore. Si on ne peut pas en attendre des résultats très spectaculaires, leur addition doit néanmoins permettre, sinon de réduire, tout au moins de maîtriser temporairement l'aggravation des nuisances.



quartier Lardenne

Certaines mesures sont en application depuis septembre 1998 :

- l'interdiction, pendant la nuit, des atterrissages et des décollages des avions les plus bruyants
- l'interdiction des essais de moteurs, au sol, pendant la nuit.
- l'interdiction des "approches à vue" (c'est-à-dire l'obligation de suivre strictement les trajectoires réglementaires radiobalisées, en plan et en hauteur).
- l'interdiction de faire des vols d'entraînement "à vue" autour de l'aéroport.

D'autres mesures ont été mises en place en 2000 et en 2001 :

- l'installation expérimentale sur la piste la plus proche de l'aérogare d'un système de radioguidage à l'atterrissage donnant une pente de descente plus forte que la normale (3,5° au lieu de 3°), et par conséquent une plus grande hauteur de survol des quartiers pollués. Cette mesure a été abandonnée à la demande des pilotes, pour des raisons de sécurité.
- l'installation au sol d'un système de mesure et d'enregistrement du bruit. Ainsi ce sont sept capteurs fixes et deux capteurs mobiles qui sont installés sur les communes de Toulouse, Ramonville, Cornebarrieu, Aussonne, Blagnac.. Grâce à la connexion entre les données des capteurs, des contrôleurs aériens et celles de la chambre de commerce et d'industrie gestionnaire de l'aéroport, tout avion est repérable(trajectoire, altitude, compagnie, type d'avion, bruit émis sur capteur). Ces informations sont disponibles pour le public sous vingt-quatre heures dans un bureau de l'aéroport grâce au système informatique dénommé « sentinelle ». Les enquêtes voire les plaintes sur les différentes anomalies découlent de ce repérage.

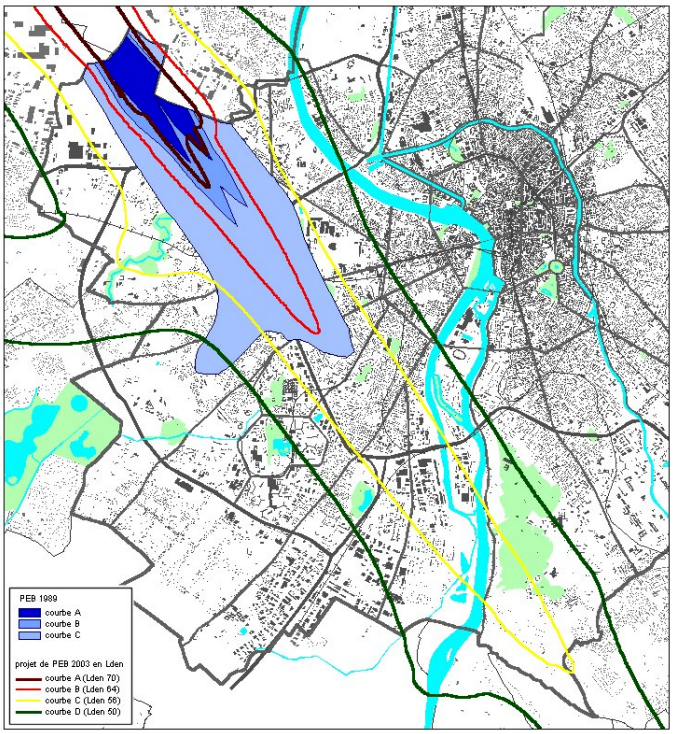
De plus en 2002, à Toulouse comme ailleurs, ne sont plus autorisés les vols des avions les plus bruyants.

En outre, des mesures complémentaires sont en cours de négociation dans le cadre de l'élaboration d'une charte dite "Charte pour la Qualité de l'Environnement de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac". La trame de cette charte a été conçue courant 1999-2000 par une assemblée collégiale dans laquelle étaient représentés les communes concernées, les associations de riverains, les usagers et organisations syndicales, ainsi que les administrations concernées (préfecture, DDE, DIREN, STNA, DAC Sud, CCIT).

Ces discussions dont l'issue est toujours en suspens, ont porté notamment sur :

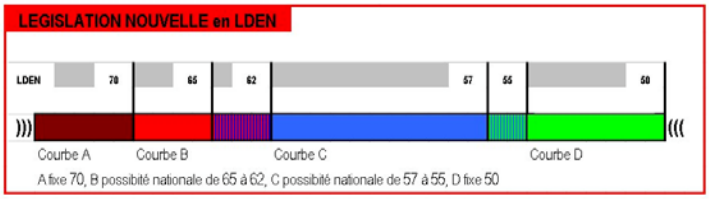
- la demande d'un couvre-feu total (ou l'extension des créneaux d'interdiction des avions les plus bruyants).
- l'interdiction jour et nuit des inverseurs de journée.
- le décollage préférentiel vers le Nord (balise QFU33) même par « légère vente arrière ».
- la limitation du nombre annuel de mouvements à 140 000.
- la pénalisation tarifaire des avions les plus bruyants et ceux du trafic nocturne - s'il persiste

D'autre part, le "plan de gêne sonore" (P.G.S.) a été révisé par arrêté préfectoral du 31 décembre 2003. Il permet ainsi de subventionner des travaux d'insonorisation dans les habitations les plus touchées.



Comme pour tous les aéroports, il existe également un "Plan d'Exposition au Bruit" qui vise à maîtriser le droit de construire aux abords de l'aéroport. Dans sa forme actuelle, il n'est plus adapté à la réalité des trajectoires d'avions, ni au trafic actuel, ni a fortiori au trafic prévisible pour les prochaines années. Il a donc été mis en révision par arrêté préfectoral du 08 novembre 2001. Le futur PEB déterminera de nouveaux périmètres des zones A, B, C, calculés en fonction d'un nouvel indice Lden : « level day evening night »,introduit par le décret du 26 avril 2002. Cette mesure vise à prendre en considération la gêne la plus forte de certains créneaux horaires comme le soir de 18 à 22 heures avec une pondération de cinq décibels et la nuit de 22 à 6 heures avec une pondération de dix décibels sont décidées par le Préfet en fonction des contextes locaux et de la fourchette introduite par la loi.

Ainsi à Toulouse, ce sont les indices 64 Lden pour la courbe B et 56 Lden pour la courbe C qui ont été choisis par le Préfet pour le projet communiqué aux communes en août 2003.



Législation nouvelle : valeurs possibles des indices

Ce plan sera soumis à enquête publique et approuvé en 2004.

Si l'on compare l'enveloppe générale du précédent plan de 1989 - qui a été calculé avec un trafic un peu moindre que celui actuellement existant - et celle du projet 2003 calculé à l' horizon 2020 (174 000 mouvements), le territoire impacté a été multiplié par quatre mais surtout la population impactée a été multipliée par six. En terme de nombre de riverains incommodés l'aéroport de Toulouse-Blagnac arrive juste derrière Orly.

Par ailleurs, les incidences d'urbanisme sont considérables puisque :

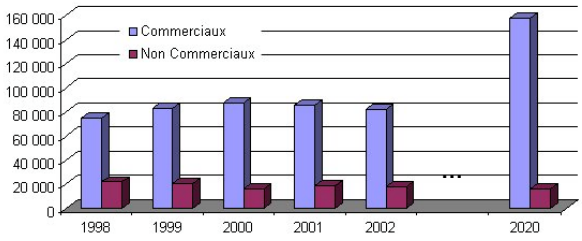
- Dans les zones A et B , dites de bruit fort, la construction de logements non nécessaires à l'activité de l'aérodrome est interdite.
- Dans la zone C, dite de bruit modéré, la construction de maisons individuelles non groupées et les opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain sont autorisées à condition qu'elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores.
- Dans la future zone D, les constructions seront autorisées mais doivent faire l'objet de mesures d'isolation acoustique.

« La population soumise aux nuisances sonores des avions sera multipliée par six d'ici 2020. »

TERRITOIRES toulousains	PEB 1989		PEB 2003	
	HA	%(Territoire total)	HA	%(Territoire total)
zone A	94	0,80%	121	1,02%
zone B	98	0,83%	260	2,20%
zone C	640	5,42%	1332	11,28%
zone D	0	0,00%	1653	14,00%
	832	7,04%	3366	28,50%

POPULATION toulousaine	PEB 1989		PEB 2003	
	Population	%(population totale)	Population	%(population totale)
zone A	10	0,00%	140	0,04%
zone B	200	0,05%	2630	0,67%
zone C	11500	2,94%	32420	8,30%
zone D	0	0,00%	41410	10,60%
	11710	3,00%	76600	19,61%

Tableau comparatif territoires - population (PEB 1989-2003)



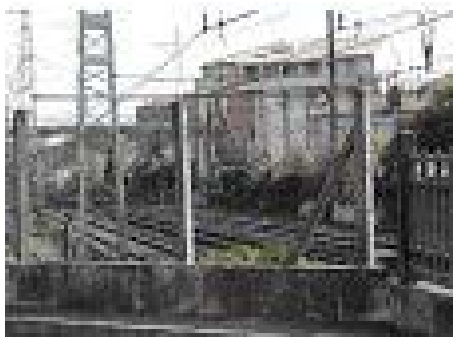
Evolution du nombre de mouvements depuis 5 ans et prévisions 2020 (échéance du PEB)

Des nuisances sonores dues au bruit des infrastructures routières et ferroviaires

Il n'existe pas de dispositif réglementaire limitant la construction aux abords des voies routières ou ferroviaires bruyantes, hormis le long des rocades où les habitations sont interdites sur une bande de 50 mètres et les locaux d'activités sur une bande de 40 mètres.

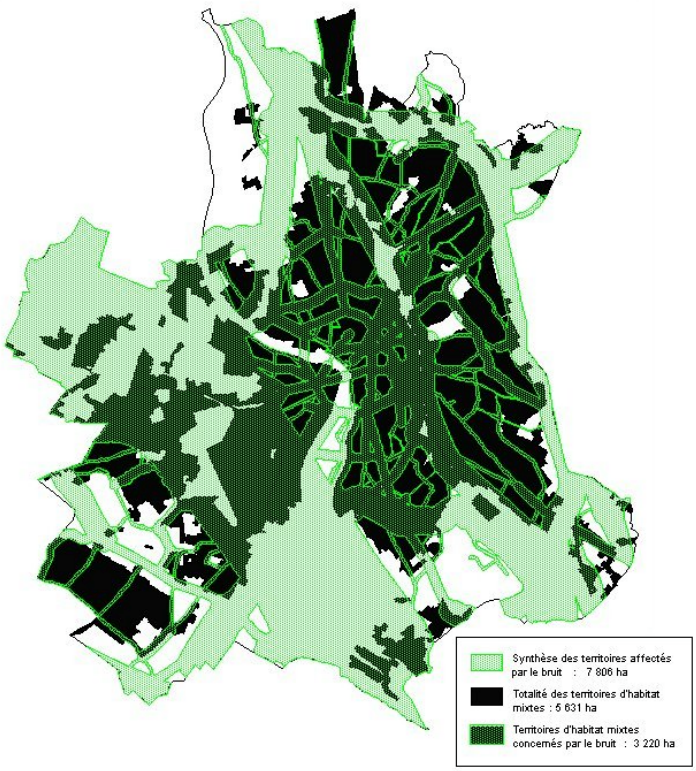
En revanche, un plan de classement de ces voies élaboré par la Ville de Toulouse avec les services de l'Etat a été proposé au Préfet. Il résulte de la mise en œuvre de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et de son décret d'application du 9 janvier 1995. Le dernier classement a été arrêté par le préfet le 26 juillet 2000.

Il repose sur une évaluation des nuisances sonores liées à la nature et à la typologie de ces infrastructures : nombre de files de circulation, trafics moyens journaliers et trafics prévus à l'horizon 2015, pourcentage de poids lourds de jour et de nuit, vitesses maximales autorisées, allures fluides ou pulsées, largeur des infrastructures, revêtements des chaussées, profil du tissu urbain environnant …



quartier Pont des Demoiselles

Il définit 5 catégories d'infrastructures, selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. De part et d'autre de ces voies, des bandes allant de 300 mètres pour les voies de catégorie 1 à 10 mètres pour les voies de catégorie 5, sont soumises au bruit. Dans ces secteurs, les constructions à usage d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé , de soins et d'actions sociales, les bâtiments d'hébergement à caractère touristique doivent faire l'objet d'un isolement acoustique minimum pour limiter le bruit à l'intérieur des pièces principales et des cuisines. Le niveau d'isolement , adapté aux circonstances locales est d'autant plus contraignant que les bâtiments sont implantés à proximité des infrastructures. Il est déterminé par les constructeurs qui s'engagent à le respecter.



Globalement le trafic automobile augmente de 3% par an, celui des avions de 4,5% par an et ce sont les deux tiers de Toulouse qui sont impactés par le bruit avec plus particulièrement 57% des territoires dans lesquels l'habitat est présent. Cet impact est considérable même s'il faut pondérer ces données par le fait qu'elles sont issues de calculs théoriques : en effet, par exemple, les murs anti-bruit, les façades écran ne sont pas intégrés dans la détermination des voies bruyantes ; de même, il existe des dispersions dans les trajectoires des avions et enfin, le trafic pris en compte est à l'horizon 2020. Il n'en reste pas moins que si on superpose à la cartographie du bruit des avions , celle du bruit des infrastructures routières et ferroviaires, on ne peut manquer de constater que peu de secteurs dans Toulouse sont protégés de cette nuisance. Les secteurs situés de part et d'autre de la rocade Ouest sont en particulier très affectés…

SOURCES

- *« Réussir ensemble » CCIT- janvier 2001 – Aéroport Toulouse-Blagnac*
- *« La voiture menace Toulouse d'asphyxie » La dépêche du midi –13 septembre 2000*
- *Eléments du diagnostic du PDU - SMTC, AUAT, septembre 1999*
- *Enquête « déplacements des ménages, 1996 », SMTC, INSEE, CETE, CERTU, AUAT*
- *Transports et déplacements - situation 2000 – AUAT*

6/ Sommes-nous exposés à des risques ?

C/ La dégradation du logement

L'existence de logements insalubres à Toulouse est mal connue. L'accent sera donc davantage porté sur les logements inconfortables. Sera évoquée la réglementation en vigueur et éventuellement les investigations sanitaires et épidémiologiques. Le programme de réhabilitation du réseau d'eau potable comme corollaire de l'état du logement est rattachée à ce chapitre.

Les logements inconfortables, voire insalubres

⇨ Les logements inconfortables

Il reste encore sur le marché des biens immobiliers qui n'ont pas fait l'objet de travaux de rénovation. Mais la loi SRU du 13 décembre 2000 oblige, désormais, le bailleur à délivrer un logement décent dès lors qu'il s'agit de l'habitation principale du locataire. La loi du 6 juillet 1989 obligeait déjà le bailleur à fournir un logement « en bon état d'usage et de réparation ». Aussi, la notion de décence vient compléter cette loi de 1989 en ces termes : « Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation ».

Le décret du 30 janvier 2002 fixe les caractéristiques d'un logement décent.

Les principales sont les suivantes :

- il doit assurer le clos et le couvert,
- la nature et l'état de conservation et d'entretien des matériaux de construction, des canalisations et des revêtements ne doivent pas présenter de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique. Cela renvoie, entre autres, aux risques d'accessibilité au plomb et à la teneur en plomb de l'eau. Ces deux thèmes seront traités dans les parties suivantes ;
- les réseaux et branchements d'électricité et de gaz et les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sont conformes aux normes de sécurité réglementaires ;
- le logement ne doit pas être frappé d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- le logement doit comporter les éléments d'équipements et de confort suivants : une installation permettant un chauffage normal, une installation sanitaire intérieure au logement comprenant un WC et une baignoire ou une douche.

« La moyenne des logements sans confort est toute petite : moins de 0,36 % … »

La notion de confort a cessé d'être pertinente avec la généralisation des principaux éléments de confort. La moyenne toulousaine des logements sans confort est toute petite : moins de 0,36 %. Leur répartition géographique montre que les trois quartiers au plus fort taux sont ceux de Valade, La grave et Ginestous. Il reste encore quatre types de quartiers où ce taux a encore une signification statistique : les quartiers anciens de l'écusson, ceux de la deuxième couronne ancienne, les noyaux de faubourg et les territoires périphériques où a pu subsister un habitat rural.

Le recensement INSEE 1999 montre qu'à Toulouse, la majorité des résidences principales sans confort a été construite avant 1915 mais aussi entre 1915 et 1948. Il s'agit essentiellement de petits logements, de 1 à 3 pièces, qui concernent principalement un public jeune (15-39 ans) ainsi que des personnes plus âgées (au delà de 60 ans).

Chaque année, une partie du patrimoine de logements privés fait l'objet de la part de leurs propriétaires privés occupants ou bailleurs d'une mise aux normes ou de réhabilitation globale qui permet d'adapter progressivement le parc immobilier ancien aux nouvelles exigences d'habitabilité.

Années	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Logement privés réhabilités	446	375	480	826	690	753	559	554	690

Source : DDE

Cette réhabilitation concerne, en moyenne, 600 logements par an pour la période de 1990 à 1998.

Concernant les logements sociaux, depuis 1979, ce sont près de 16 000 logements qui ont fait l'objet d'une réhabilitation.

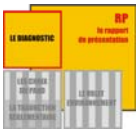
Années	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Logement publics réhabilités	1 121	1 353	1 027	1 116	897	1 475	1 082	1 285	1 172

Sources : DDE - AUAT

Il s'agit du parc social ancien construit avant 1976, soit près de 70 %. Cette réhabilitation a été poursuivie entre 1990-1998 à un rythme de 1 150 logements par an.

« Aujourd'hui, les grands foyers d'insalubrité ont quasiment disparu. »

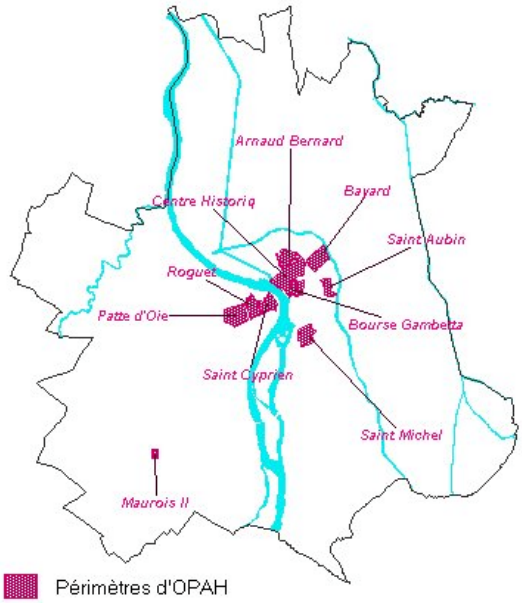
D'autre part, les quartiers centraux sont les plus anciens de Toulouse. Cela explique la dégradation progressive des conditions générales d'habitabilité et parfois l'insalubrité de certains logements. Aussi, la Ville de Toulouse a engagé, dès 1979, une politique de requalification globale de ces quartiers les plus fragiles à travers des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui visent notamment à améliorer le confort des logements. Ainsi, 5 OPAH se sont déroulées à Toulouse de 1979 à 1998 sur les quartiers: St Aubin, Arnaud Bernard, St Cyprien, Patte d'Oie, Roguet St-Michel, et Bayard.



Années	OPAH	Nbre logts	Logements réhabilités ou en cours
1979/11	St Aubin	1 200	205
198319/86	Arnaud Bernard	1 500	360
1988/1991	St Cyprien	1 465	280
1994/1996 1997-1998	Patte d'Oie, Roguet et St Michel	4 856	235
1996/1998	Bayard	3 150	255
2000/2003	Centre historique	3 061	350
2002/2004			
Sur 25 ans	**6 opérations, 9 quartiers**	**15 242**	**1 685**

En septembre 2000, la Ville a décidé, en étroite collaboration avec l'Etat et l'ANAH, de poursuivre les efforts de réhabilitation au cœur du centre historique, secteur sauvegardé. Une nouvelle OPAH a donc été engagée, sur la période 2000-2003, dans le quartier Bourse/Gambetta. L'objectif est de réhabiliter 190 logements. En 2002, le quartier voisin St Rome/Puits Clos a fait l'objet des mêmes mesures. D'ici 2004, 160 logements seront remis aux normes actuelles d'habitabilité. Ces actions permettent dans le même temps la mise en valeur du patrimoine bâti mais aussi le maintien et l'accueil de familles.

... et les logements insalubres ...



Quand les lieux d'habitation sont dans un tel état qu'aucune réparation ne peut les rendre habitables, des procédures de déclaration d'insalubrité sont prévues depuis 1970 avec la loi relative à la résorption de l'habitat insalubre. Le préfet peut déclarer l'insalubrité des locaux et installations utilisés aux fins d'habitation mais impropres à cet objet pour des raisons d'hygiène, de salubrité et situés à l'intérieur d'un périmètre qu'il définit. Cet arrêté vaut interdiction d'habiter ou d'utiliser pour les immeubles qu'il désigne en attendant que les travaux de remise aux normes d'habitabilité soit réalisés.

Si le conseil départemental d'hygiène conclut à l'impossibilité de remédier à l'insalubrité, le préfet prononce l'interdiction définitive d'habiter et d'utiliser les lieux. La définition de l'insalubrité n'étant pas la même pour l'ANAH, le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) et la Préfecture. Il est donc difficile d'avoir des données quantifiables sur l'insalubrité des logements. Dans les années 70, la résorption de l'habitat insalubre restait une préoccupation forte à laquelle on apportait des réponses radicales comme la démolition-rénovation du quartier St Georges.

Depuis 1970, les problèmes d'insalubrité sont traités dans le cadre des OPAH et dans quelques cas particuliers. Une centaine d'immeubles ont fait l'objet de travaux, 31 portaient sur l'occupation de combles ou de sous-sols. Aujourd'hui, les grands foyers d'insalubrité ont quasiment disparu. Le Programme Local de l'Habitat 2001-2006 de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse prévoit dans ses axes d'intervention de lutter contre l'insalubrité et le saturnisme avec une réflexion menée par la DRASS, la DDE et la DDASS sur le thème du « Recensement de l'insalubrité ». Sur la ville de Toulouse, un diagnostic systématique est réalisé dans le cadre des OPAH.

⇨ La présence de plomb dans les logements ...

L'habitat a pendant très longtemps utilisé le plomb et des produits dérivés. Ce n'est qu'en 1948 que la législation interdit l'usage de ces produits. Les bâtiments anciens, construits avant 1948 et surtout avant 1915 représentent donc la source essentielle de l'intoxication au plomb par dégradation des peintures et des revêtements. L'intoxication par ingestion de plomb est aujourd'hui un problème de santé publique.La loi du 29/07/98 relative à la lutte contre les exclusions et ses décrets d'application fixent des mesures d'urgence contre le saturnisme. Dès qu'un cas de saturnisme infantile est signalé par le corps médical ou qu'un risque d'accessibilité au plomb est porté à la connaissance du préfet, celui-ci doit :

- *faire réaliser un diagnostic pour déterminer s'il existe un risque d'intoxication pour des mineurs habitant ou fréquentant régulièrement l'immeuble. Le diagnostic est positif quand il existe une concentration de plomb supérieure au seuil réglementaire ;*
- *transmettre une note d'information sur la situation aux occupants de l'immeuble ;*
- *définir les travaux de nature à supprimer l'accessibilité au plomb : des travaux palliatifs sont envisagés dans le cadre d'interventions d'urgence, sinon ce sont des travaux définitifs afin de résoudre à long terme les risques liés au plomb ;*
- *notifier les travaux à réaliser aux propriétaires ;*
- *procéder aux contrôles après travaux.*

Il appartient également au préfet de cibler les zones à risque d'exposition au plomb. Un plan des zones à risque est alors fixé par arrêté préfectoral.
La réglementation prévoit la réalisation d'un Etat des Risques d'Accessibilité au Plomb (ERAP), datant de moins de 1 an, lors des ventes d'immeubles d'habitation construits avant 1948 et situés dans une zone à risque.

En ce qui concerne la ville de Toulouse, l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2001 délimite les zones à risque d'exposition au plomb pour le département de la Haute-Garonne. La ville de Toulouse est incluse dans le périmètre. Cet arrêté précise aussi les modalités pour les transactions immobilières et les mutations foncières.

Au 30 avril 2002, 359 ERAP ont été reçus par le SCHS. Leur répartition géographique montre que les quartiers du centre ville à l'habitat ancien (Capitole, Arnaud Bernard, St Aubin et Carmes) et deux quartiers de type faubourg (Bonnefoy et Guilhermery) arrivent en tête des déclarations. Viennent ensuite ceux de la première ceinture des boulevards.



quartier Saint-Sernin

Les moins représentés sont les quartiers neufs. Ces résultats doivent être relativisés par deux facteurs : le nombre d'ERAP est lié au type de bâti représentatif de chaque quartier ainsi qu'au dynamisme du marché immobilier de ces mêmes secteurs. En 1997, un réseau de surveillance du saturnisme infantile est mis en place par la DRASS et pilote une enquête de dépistage à Toulouse. Les résultats montrent 2 cas de saturnisme chez des enfants de moins de 6 ans sur 58 enfants « prélevés ».

Aujourd'hui, la lutte contre le saturnisme est une priorité du Programme Local de l'Habitat (P.L..H.) géré par la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.

« Les bâtiments anciens représentent la source essentielle de l'intoxication au plomb par dégradation des peintures et des revêtements. »



quartier Esquirol

… et les termites …

Toulouse n'est pas épargnée par les termites : entre 1980 et 1997, la ville compte 98 déclarations de chantier effectuées par des entreprises de traitement certifiées alors que d'autres agglomérations voisines n'enregistre qu'une seule déclaration de chantier.

Une cartographie de la répartition des termites en Haute-Garonne réalisée à partir des données cumulées entre 1981 et 1997 par la CTBA, fait apparaître plusieurs zones contaminées dans la moitié Nord du département. De plus, le niveau d'infestation est fort sur Toulouse et faible sur le reste de la moitié Nord du département. Dans la partie sud, l'infestation est inconnue. En l'absence de législation pour organiser la lutte contre les termites, la Ville de Toulouse avait déjà pris un arrêté municipal le 23 avril 1993 afin de prescrire des mesures, tant préventives que curatives, de façon à éviter la propagation et l'extension de tout nouveau foyer.

La loi du 8 juin 1999 relative à la prévention et la lutte contre les termites et autres insectes xylophages impose la création, par arrêté préfectoral, d'un périmètre de surveillance dans les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Dans ces zones délimitées, la loi impose plusieurs mesures :
- le vendeur doit fournir un état parasitaire datant de moins de 3 mois lors de la transaction ;
- en cas de démolition, partielle ou totale, d'un bâtiment le responsable doit déclarer en mairie que les bois et matériaux contaminés ont été incinérés ou traités avant leur transport ;

Tout occupant ou propriétaire d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, doit déclarer en mairie la présence des termites dès qu'il en a la connaissance.

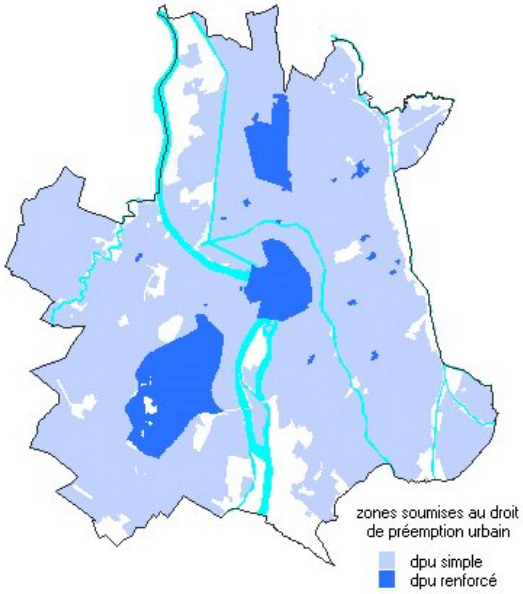
Les principales mesures sont la recherche systématique de la présence de termites et autres insectes xylophages avant tous travaux de construction, d'aménagement ou de réhabilitation d'immeuble, le traitement préventif contre les altérations biologiques pour tous les bois utiles à la construction, l'aménagement et la réhabilitation. Par ailleurs, une attestation sommaire, datant de moins de 1 an, de l'état sanitaire et parasitaire est exigée pour toute transaction immobilière. Dans les zones contaminées, le bois et les matériaux contaminés sont traités ou brûlés lors de démolition ; pour un déménagement, les meubles sont traités. Depuis le 10 décembre 2001, un arrêté préfectoral institue sur l'ensemble du département une zone de surveillance et de lutte contre les termites.

Les copropriétés dégradées

Les copropriétés construites pendant les années 60 représentent un enjeu important pour les politiques locales du logement. Sur l'agglomération toulousaine elles représentent un parc de 44 500 logements, soit autant que le parc HLM. Actuellement, des phénomènes de dévalorisation sont constatés sur certains immeubles. Ce parc constitue, aujourd'hui, un parc social de fait.

Ces questions sont désormais inscrites dans les cadres contractuels du Programme Local de l'Habitat 2001-2006 de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse et du Contrat de Ville.

A Toulouse, l'un des axes importants du Contrat de Ville est la Convention Thématique sur les copropriétés en difficulté avec notamment l'extension du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) décidée en Conseil Municipal le 21/06/2002. Cette extension complète la délibération du 17/12/1992 qui instituait le DPUR sur les quartiers en difficulté concernés par une procédure « Développement Social des Quartiers » : l'ancienne ZUP du Mirail, les quartiers de Bagatelle, Lafaourette, Bordelongue, Papus, Tabar et le secteur Nord avec le quartier des Izards, ainsi que celle du 20/04/2001 qui concernait la copropriété du 15, route de Bayonne.





quartier Les Izards

Les copropriétés ciblées par l'extension du DPUR remontent aux années 60/70 et montrent des signes de fragilité (état du bâti, dysfonctionnement). Elles sont situées dans l'ensemble du territoire de la ville.

Au niveau du Programme Local de l'Habitat 2001-2006 de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, l'axe 2 prévoit la requalification des ensembles en difficulté, soit 20 % du parc. Sur certaines d'entre elles (route de Bayonne, à Bellefontaine), repérées par l'observatoire de la copropriété, des opérations de requalification ont été engagées en 2001.



quartier La Fourguette

Une autre mesure, dans le cadre des Plans de Sauvegarde, est la participation de la Communauté d'Agglomération au financement des travaux sur parties communes à hauteur de 10 %. Cela porte ainsi le taux de subvention, dont peuvent bénéficier les copropriétaires, à son maximum, soit 70 %.

Le programme de réhabilitation des réseaux en plomb d'alimentation en eau potable

« La ville de Toulouse n'utilise plus le plomb depuis 1990 ... »

Les principaux risques de présence excessive de plomb dans l'eau potable proviennent principalement des canalisations et des branchements installés entre la desserte publique et le compteur d'eau, puis du compteur au robinet du consommateur. Cette teneur en plomb est aussi augmentée par l'acidité de l'eau.
La norme actuelle est de 25µg/l. Mais la directive européenne du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine abaisse la teneur en plomb maximale à 10µg/l au 25 décembre 2013. Cette valeur ne peut être obtenue qu'en absence complète de canalisations en plomb. Ceci suppose donc le remplacement de tous les branchements en plomb à usage sanitaire avant 2013.
Depuis 1995, la mise en place de canalisations en plomb est également interdite.

En ce qui concerne le réseau public d'eau potable de Toulouse, il est constitué de 960 km de canalisations essentiellement en fonte et de branchements, représentant 320 km au total, qui sont construits en plomb.

La ville de Toulouse n'utilise plus le plomb depuis 1990 et les branchements créés se font en polyéthylène, tuyauteries agréées par le Ministère de la santé.

Des campagnes pilotes ont aussi été effectuées dans certains quartiers : soit pour supprimer les branchements en plomb, soit pour isoler le plomb au moyen d'un « chemisage interne » des branchements. Cette technique est peu appliquée. Le programme de remplacement se fait également à l'occasion de ruptures de branchements et de réhabilitation ou réfection des canalisations existantes. Ainsi, à la fin 1998 le réseau de la ville de Toulouse comportait 63 902 branchements dont 44 221 en plomb. Aujourd'hui (février 2004), on en compte encore 30 755. Le programme de renouvellement va être porté par la Compagnie Générale des Eaux (C.G.E.), et pour les années à venir, à 4 500 branchements par an.

La directive européenne précise également que la teneur en plomb sera mesurée au robinet des consommateurs. Cela nécessite donc le remplacement des tuyauteries en plomb à l'intérieur des immeubles. Cette partie est à la charge des propriétaires qui, pour beaucoup, ignorent cette réglementation. Il existe donc encore des milliers d'habitations à Toulouse qui sont équipées avec de vielles tuyauteries en plomb. Jusqu'à aujourd'hui, Toulouse n'a pas enregistré de cas de saturnisme dû à l'absorption de l'eau. Un travail d'information est réalisé par la DRASS auprès des personnes qui habitent ces immeubles.

SOURCES

- *INSEE , recensement général de la population 1999*
- *Observatoire des copropriétés de l'agglomération toulousaine, AUAT, septembre 2000*
- *Programme Local de l'Habitat 2001-2006, principales orientations et axes d'intervention, AUAT, octobre 2001*
- *Logements décents, ANIL, juin 2002*
- *Location, qu'est-ce qu'un logement décent ?, le particulier immobilier n°178, juillet-août 2002*
- *Mesures d'urgence contre le saturnisme, délimitation des zones à risque, préfecture de la Haute-Garonne, août 2001*
- *Le saturnisme infantile, le plomb dans l'habitat ancien, service communal d'hygiène et de santé, 2000*
- *Aménagement-environnement (eau), le Moniteur, 2002*
- *« l'état des lieux des réseaux en plomb et programme de réhabilitation », CGE - 2002*
- *Lutte contre les termites et autres insectes xylophages, préfecture de la Haute-Garonne, 2001*
- *Répartition des termites en Haute-Garonne, CTBA*
- *« La lutte contre les termites s'organise » la Gazette, 1997*
- *Zone de surveillance et de lutte contre les termites, Préfecture, 2001*

Un habitat qui mettrait en péril la santé ou la sécurité de son occupant n'est pas une vaine préoccupation, bon nombre de villes françaises, dont Toulouse, ont fait le choix d'affronter l'ensemble des problèmes qui induisent la notion d'insalubrité.

D'une part, parce que les familles qui investissent ou qui demeurent dans ce type d'habitat sont en situation de fragilité extrême, d'autre part, parce que ce parc est un facteur de paupérisation des quartiers. L'éradication et l'amélioration de cet habitat est une priorité dans la lutte contre l'exclusion.

Cependant, l'ensemble des moyens mis en œuvre pour maintenir un niveau de confort et de salubrité du parc de logement s'avère complexe à partir du moment où il y a intervention sur la propriété privée.

6/ Sommes-nous exposés à des risques ?

D/ La sécurité routière

Le nombre important des déplacements tous modes confondus génère, à Toulouse, des problèmes de sécurité routière. En effet, c'est en milieu urbain qu'on recense le plus grand nombre d'accidents corporels en France, les 2/3. Si le nombre d'accidents a fortement diminué de 1980 à 2001, ceux-ci restent suffisamment nombreux pour que la collectivité prenne en compte les enjeux sociaux et spatiaux de la sécurité des déplacements afin d'améliorer la qualité de vie et la tranquillité des usagers.

Une tendance à la baisse des accidents mais un bilan encore trop lourd

Après 18 ans de baisse régulière du nombre des accidents à Toulouse : 2290 en 1980 , et 1119 en 1998, ceux-ci se sont à nouveau accru en 1999 (1 214) et 2000 (1 290) pour à nouveau baisser en 2001 (1 174). En 2002, ces accidents avaient occasionné la mort de 23 personnes, blessé gravement 35 personnes et blessé légèrement 1 093 autres personnes. Malgré cette légère amélioration, le bilan est encore trop lourd et la Ville de Toulouse continue ses efforts de prévention pour faire en sorte qu'il y ait moins d'accidents. Ceux-ci surviennent souvent la nuit pour 51% d'entre eux en 2002. La nuit est donc un facteur aggravant qui se combine souvent avec l'alcool, la fatigue et la vitesse. La vitesse est également en cause dans les accidents avec 35% d'entre eux dus à une vitesse excessive entre 1996 et 2000.

« Les deux roues motorisés représentent 1,3% des déplacements et totalisent en 2002 quasiment 36% des accidents. »

En 2002, sur les rocades et voies rapides , on comptabilisait en 2002, 265 accidents faisant 7 tués le plus souvent sur route mouillée. De 1996 à 2000, les accidents ayant occasionné des dommages corporels touchent pour 19% des piétons - qui paient un lourd tribu dans ce bilan car en 2002, 7 piétons ont été tués et 11 blessés gravement -, 8,8% des vélos, 35,8% des cyclomoteurs et motos. Les deux roues motorisés sont particulièrement vulnérables. Ce mode de transport qui représente 1,3% des déplacements totalisaient en 2002 quasiment 36% des accidents. Il faut ajouter à cela que la responsabilité des deux roues est engagée dans près de 2 accidents sur 3.

La géographie des accidents ayant entraîné des dommages corporels se superpose globalement à celle des voies qui supportent les trafics les plus importants : les grandes entrées de ville sur tout leur tronçon jusqu'aux boulevards ceinturant le centre historique. Dans ces secteurs, les voitures , les cyclomoteurs et les motos sont souvent impliqués ainsi qu'une vitesse excessive .

Ils se localisent également dans les rues du centre ville comme la rue du Languedoc, d'Alsace, la rue de Metz où ils impliquent le plus souvent des piétons, vélos ou cyclomoteurs, particulièrement vulnérables aussi dans certains faubourgs comme Bonnefoy, les Minimes, Croix de Pierre…ainsi que sur les voies rapides contournant les quartiers du Mirail et de Reynerie. Les vélos sont aussi particulièrement touchés dans le secteur de Rangueil.



quartier Croix-Daurade

Une mobilisation municipale axée sur la prévention et la sensibilisation

Au regard des bilans précédents, la Ville aménage ses espaces publics et ses voiries afin de sécuriser les déplacements et de ralentir les flux de circulation. Réfection de trottoirs et de chaussées, organisation des stationnements, itinéraires piétons/cycles, limitation de la vitesse et « zone 30 », aménagements de carrefours et de ronds-points, sécurisation des traversées de noyaux villageois et des traversées piétonnes dans les quartiers et sur les voies passantes, aménagement des abords d'équipements publics en particulier des groupes scolaires et des collèges… sont autant d'actions de sécurisation routière que la collectivité mène dans tous les quartiers de la ville.

« Une base de données statistiques et géographiques des accidents corporels permet de concevoir des infrastructures optimisées qui participent à la sécurité de tous les usagers. »

Avant toute intervention, le service Circulation et Transport de la Ville étudie l'accidentologie sur le secteur concerné grâce à un logiciel performant, « Concerto », qui est une base de données statistiques et géographiques des accidents corporels. Cette démarche lui permet de concevoir des infrastructures optimisées qui participent à la sécurité de tous les usagers. Une fois l'aménagement réalisé, un suivi est mis en place afin d'observer les conséquences du nouvel équipement sur la sécurité routière. C'est ainsi que par exemple une étude menée sur les 45 mini-giratoires a mis en évidence une baisse de 72,3% des accidents corporels avant et après les aménagements. Concernant les cyclistes, la Mairie et la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse portent leurs efforts sur l'aménagement du réseau cyclable. Aujourd'hui, 189 kms sont ouverts. Pour les deux roues motorisés, des mesures spécifiques sont prises en particulier sur des éléments d'aménagement de voirie pouvant occasionner des risques tels que le marquage au sol , les plaques d'égouts qui ne sont pas au niveau de la chaussée…

« Des actions de sensibilisation aux problèmes de sécurité routière ont été menées en ciblant tous les publics y compris les plus jeunes. »

Des actions de sensibilisation aux problèmes de sécurité routière ont été menées en ciblant tous les publics y compris les plus jeunes.

Les écoles maternelles ont à leur disposition des valises « Super Piéton » dans lesquels elles trouvent un livre d'activités qui leur apprend les règles fondamentales de la sécurité des piétons. A l'école primaire, une valise pédagogique baptisée « Julien le Malin » a pour objectif de faire acquérir aux enfants, sur un mode ludique, les bases de sécurité routière et du code de la route et à les mettre en pratique.

Cet effort est poursuivi auprès des collégiens et lycéens par des expositions, des jeux concours et l'offre de formations à la conduite .

Pour le grand public et les adultes, la Mairie est présente au Salon des deux roues et au Salon de la voiture, occasions de poursuivre son action de sensibilisation et de prévention.

Le monde de l'entreprise se mobilise également pour prévenir les risques routiers encourus par les salariés. Le « Club Entreprises Toulouse Garonne » regroupe 42 entreprises qui unissent leurs efforts pour prévenir les accidents de la circulation qui peuvent survenir sur le temps de travail.

Mais la sécurité routière tient aussi beaucoup au comportement des conducteurs. En 1999, en France, plus des trois quarts des personnes tuées accomplissaient un trajet dit « habituel » en allant au travail, à l'école, en allant faire ses courses ou se promener…Ce qui tue le plus

Les deux roues, qu'ils soient motorisés ou non…, les piétons…, sont les premières victimes des accidents en ville malgré toutes les mesures géophysiques qui ont été prises ces dernières années dans les aménagements des infrastructures pour réduire la vitesse. Alors, outre l'action des pouvoirs publics, les usagers ne doivent pas oublier qu'ils doivent avoir sur la route comme ailleurs un comportement citoyen : civique et responsable…

SOURCES

- *« Ce n'était pas ma faute », bilan des accidents à Toulouse en 2000 et 2001 – service Circulation-Transport de la mairie de Toulouse avec la collaboration de la Police Nationale*
- *site internet de la mairie de Toulouse : sécurité routière : informer, prévenir, sensibiliser, et la sécurité des motards à Toulouse*

7/ SOMMES-NOUS DE BONS GESTIONNAIRES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES ? 140

A/ La cohérence des politiques publiques.....140

Les différentes échelles de l'agglomération.....140

B/ La planification territoriale 142

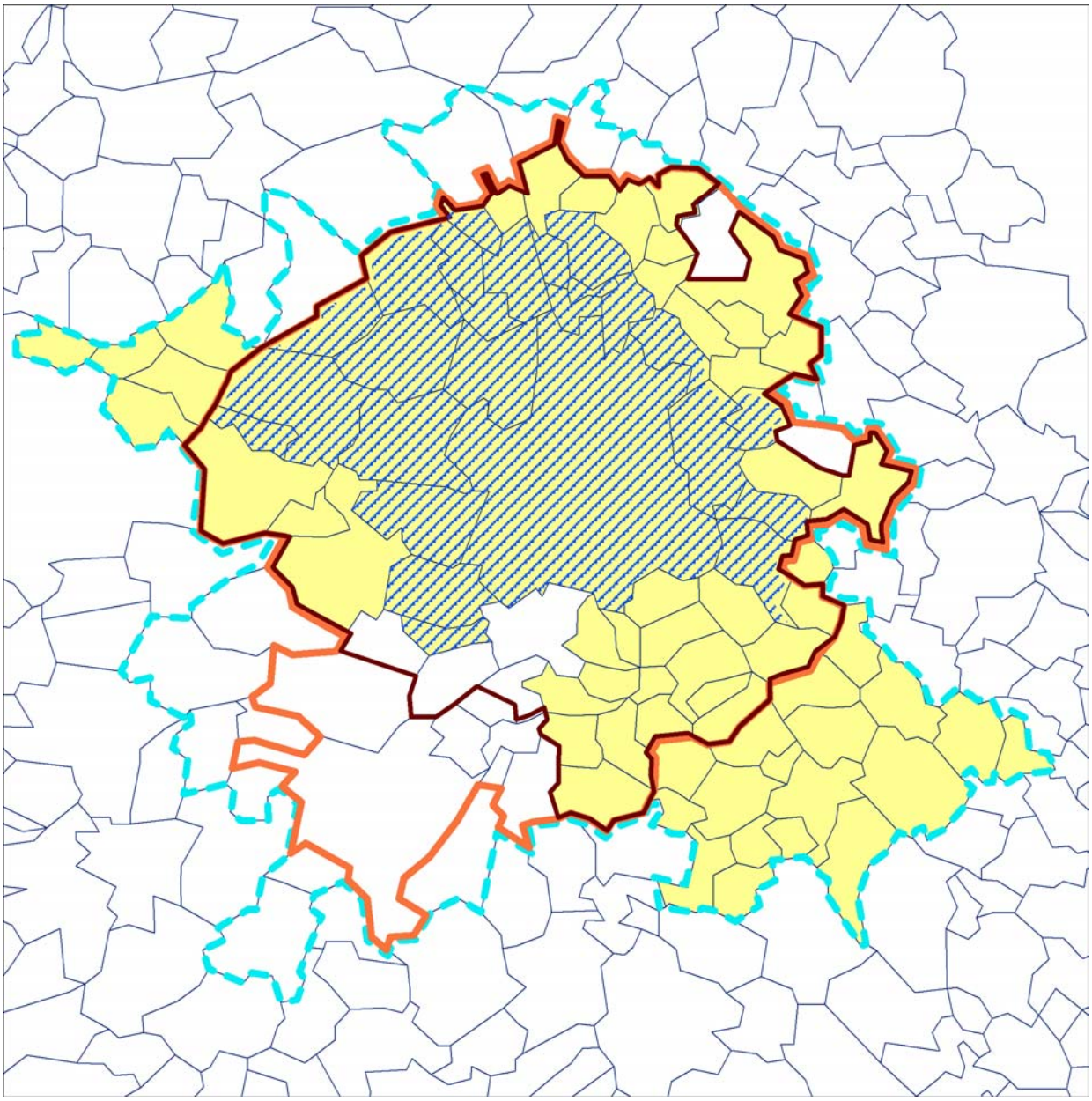
Le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine 142

Le Projet d'Agglomération 2002, support du futur Schéma de Cohérence Territoriale 143

Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 144

Le Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.) 146





Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
Territoire du Programme Local de l'Habitat
(arrêté le 13.12.2001)

Schéma Directeur (arrêté le 11.12.1998)

SCOT (arrêté le 13.12.2001)

Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.)
(approuvé le 12.06.2001)

Périmètre de Transports Urbains (P.T.U.)
(PDU en révision)

source : AUAT

7/ Sommes-nous de bons gestionnaires pour les générations futures ?

A/ La cohérence des politiques publiques

Toulouse est le centre d'un territoire urbanisé très étendu dont la gestion relève de plusieurs institutions et qui s'appuie pour améliorer le présent et anticiper l'avenir sur des réflexions et des programmes d'action à court, moyen, long termes. Certains sont imposés par la loi (planification générale à grande échelle, habitat, déplacements…). D'autres font l'objet de contrats entre différentes collectivités territoriales et l'Etat. Deux préoccupations majeures guident aujourd'hui l'élaboration ou la refonte des documents d'urbanisme et d'aménagement : un développement plus durable ; une plus grande cohérence des différentes politiques publiques.

Les différentes échelles de l'agglomération

Toulouse en est la ville centre qui pèse 390 350 habitants sur les 600 000 habitants que compte la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse. Créée en janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (C.A.G.T.) s'est substituée au District qui existait précédemment. Les compétences de l'agglomération couvrent des domaines sur lesquels seul un fonctionnement communautaire permet une action cohérente et solidaire c'est-à-dire le développement économique, la protection de l'environnement, la politique du logement et de l'aménagement du territoire communautaire. Sur son territoire a été instituée la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.).

« La Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse est constituée de 25 communes. »

Le Syndicat Mixte d'Etudes de l'agglomération Toulousaine (S.M.E.A.T.) de 1991 était composé de 63 communes. Cette structure intercommunale créée en 1991 était chargée de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) de 1982 et de l'élaboration du Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (S.D.A.T.) qui portait sur 63 communes.

Le SMEAT a d'abord élaboré un projet d'agglomération adopté en 1995, définissant le développement à long terme de ce territoire. Le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé en 1998 en a traduit spatialement les objectifs.

Puis sous l'impulsion de :

- la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, qui a engendré localement la transformation du District du Grand Toulouse et de la Communauté de Villes du SICOVAL en Communautés d'Agglomération et la création de la Communauté de Communes de la Save au Touch
- et de la loi SRU du 13 décembre 2000, qui favorise la mise en œuvre de Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) à grande échelle, par agrégation de collectivités publiques d'un seul tenant et sans enclave,

« Le Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine s'est élargi à 83 communes. »

le SMEAT s'est élargi à 83 communes intégrant les deux communautés d'agglomération, la communauté de communes de la Save au Touch et 18 communes hors Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), territoire sur lequel il mettra en œuvre le futur SCOT en remplacement du SDAT actuel.

Dans ce nouveau contexte et conformément à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (L.O.A.D.D.T.), un projet global d'aménagement et de développement durable de l'agglomération plus stratégique doit être élaboré conduisant à la négociation d'un contrat d'agglomération.

« Le Conseil de Développement associant l'ensemble de la société civile, le monde associatif, économique et culturel a été créé en 2002. »

Pour parvenir à ce nouveau projet, un Conseil de Développement associant l'ensemble de la société civile, le monde associatif, économique et culturel a été créé en mai 2002. Cette instance est un lieu d'échanges et de concertation sur tous les sujets et les grands dossiers que le SMEAT lui soumet dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et des actions du nouveau projet d'agglomération. L'avis du Conseil de Développement est une formalité incontournable pour passer du projet au contrat et pour obtenir, par voie de conséquence, les aides financières prévues au volet territorial du contrat de plan.

Un premier projet a été établi sur la base de celui de 1995, à la fin de l'année 2002 afin de contractualiser avec l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan en cours (2000-2006).

Mais ce processus à court terme s'inscrit dans une démarche à moyen terme : l'élaboration du Projet d'Agglomération « Toulouse Métropole 2015 » avec pour perspective un second contrat d'agglomération dans le cadre du prochain Contrat de Plan 2006-2012.

Les instruments de mise en œuvre de ce nouveau projet seront donc les instruments de planification prévus par la loi et les procédures contractuelles

- Le SCOT, les PLU communaux, un nouveau Plan de déplacements Urbains (PDU) en cours de révision dont le périmètre a été élargi à 81 communes par arrêté préfectoral en avril 2001, le Plan Local de l'Habitat (PLH) qui couvre les 25 communes de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse
- Le Contrat de Plan, le Contrat d'Agglomération (83 communes), le Contrat de Ville (30 communes), le Grand Projet de Ville sur les quartiers du Sud-Ouest toulousain…

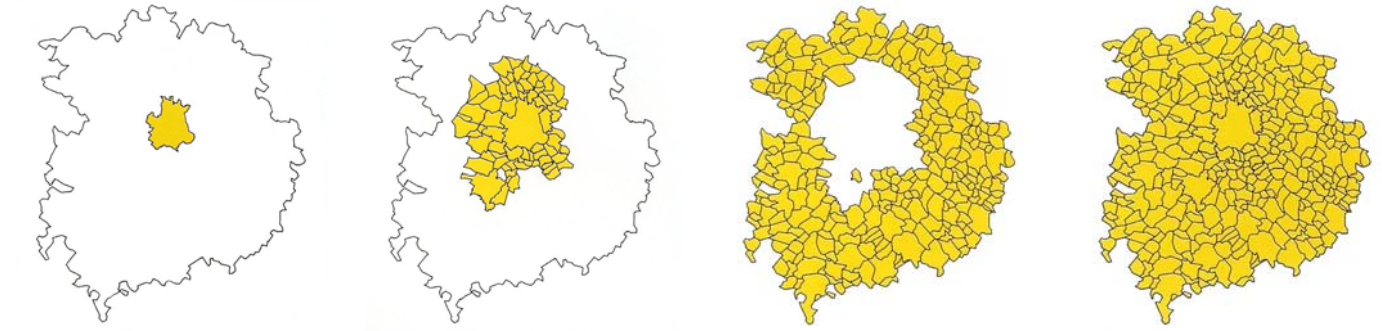
Le Projet d'Agglomération et le SCOT de l'Agglomération Toulousaine va donc concerner un territoire plus large que le SDAT, le nouveau PDU également ce qui va bien évidemment dans un sens positif pour la mise en œuvre d'une politique de développement territorial plus cohérente et solidaire.

« Le Préfet a lancé en 2002 un groupe de réflexion sur les enjeux de la planification sur l'aire urbaine, soit 346 communes. »

L'aire urbaine de Toulouse quant à elle, est après Paris, celle qui contribue le plus en valeur absolue à la croissance de l'ensemble des aires urbaines françaises. La croissance démographique de l'aire urbaine de Toulouse entre 1990 et 1999 correspond à celle de la Région Midi-Pyrénées. Les enjeux en matière d'aménagement et de développement durable se situent donc aussi à l'échelle de ce territoire. Le préfet de Région a lancé, en mars 2002, un groupe de réflexion réunissant les responsables d' établissement public de coopération intercommunale (EPCI), les maires, le conseil général et le conseil régional, les chambres consulaires afin d'examiner la pertinence de l'élaboration d'un ou plusieurs SCOT à l'échelle de l'aire urbaine. Les politiques publiques doivent en effet être conçues à une échelle pertinente dans le cadre d'un projet de développement durable. Ce groupe de réflexion devra faire émerger un large consensus sur les principes et les enjeux de la planification sur l'aire urbaine de Toulouse (346 communes).

La multiplication des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) rend nécessaire l'élaboration d'un document de cohérence préalable, pouvant prendre la forme d'une charte. D'ailleurs, le SMTC chargé d'élaborer le PDU s'interroge sur le périmètre de la prochaine « enquête ménages » sur les déplacements, support du diagnostic du futur PDU, et sur l'opportunité de dépasser le périmètre strict du PDU pour le porter à l'échelle de l'aire urbaine. Afin de faire émerger une vision plus cohérente, plus globale des enjeux de l'aire urbaine d'ici 2003, il est envisagé :

- d'élaborer un diagnostic partagé sur l'aire urbaine
- de valider l'analyse des enjeux stratégiques à territorialiser
- d'aboutir à l'expression d'un projet de développement global afin de rédiger un « document d'orientation et de cohérence » qui servira de charte commune pour l'élaboration du ou des SCOT.



Toulouse
1 commune - 120km2 - 390 000 habitants

Le pôle urbain
72 communes – 800 km2 – 761 000 habitants

La couronne périurbaine
270 communes – 3 200 km2 – 203 800 habitants

L'aire urbaine en 1999
342 communes – 4 000 km2 – 964 800 habitants

SOURCES

- *Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération Toulousaine : projet arrêté le 21 juillet 2000 – SMTC – AUAT*
- *« le projet d'agglomération » AUAT, SMEAT juillet 1995*
- *projet d'agglomération « Toulouse métropole 2015 »*
- *le Schéma Directeur de l 'Agglomération Toulousaine (SDAT) AUAT, SMEAT décembre 1998*
- *le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006*
- *le Contrat de Ville 2000-2006, septembre 2000*
- *Grand projet de ville du Sud-Ouest toulousain – février 2002*
- *Plan Local de l'Habitat 2001 – 2006 (PLH) Communauté d'agglomération du Grand Toulouse*
- *Compte-rendus des réunions du conseil de développement (31 mai 2002, 10 décembre 2002, 10 janvier 2003)*
- *« Le grand Toulouse, 21 communes solidaires pour réussir » avril 2001*

Ces institutions territoriales couvrent des périmètres différents. Mais Toulouse est au centre de chacun de ces territoires de projet et le PLU de la Ville doit être compatible avec les documents produits. A une échelle supérieure, la charte commune prévue au niveau de l'aire urbaine devra permettre de rendre cohérentes les actions territoriales (les différents SCOT…) des collectivités et des regroupements intercommunaux qui la composent. En outre, la Ville et les intercommunalités compétentes ont la possibilité de contractualiser avec l'Etat pour le financement d'un certain nombre d'opérations.

7/ Sommes-nous de bons gestionnaires pour les générations futures ?

B/ La planification territoriale

Deux préoccupations majeures guident aujourd'hui l'élaboration ou la refonte des documents d'urbanisme et d'aménagement et celle des documents contractuels : un développement plus durable et une plus grande cohérence des différentes politiques publiques.

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine

Le SDAT, support spatial du Projet d'Agglomération de 1995 " Toulouse Métropole, un cap pour le long terme ", affiche une ambition qualitative, se traduisant par une volonté de respect des grands équilibres (habitat/emploi, zone urbaine/zone rurale…), de cohésion sociale (ville solidaire, accueillante à tous, diversifiée dans les modes d'habitat…), de valorisation de l'identité culturelle de l'agglomération.

Aussi, le Schéma Directeur privilégie la mixité de l'espace.

Sur la carte " Destination Générale des Sols ", apparaît l'aire urbanisée 1995, qui définit des ensembles urbains agglomérés bâtis et non bâtis (ce qui signifie que des espaces non bâtis de dimensions réduites ont été intégrés dans la tache urbaine 1995). Elle indique l'espace urbain mixte, mais également les pôles économiques majeurs (sites technopolitains), bien repérés dans l'agglomération : le pôle aéronautique dans le quart Nord-Ouest, le pôle informatique et électronique dans le quart Sud-Ouest, le pôle spatial et technologique dans le quart Sud-Est, l'axe économique RN 20.

« Le SDAT est le support spatial du Projet d'Agglomération de 1995 "Toulouse Métropole, un cap pour le long terme". »

Les Territoires de Développement, quant à eux, s'inscrivent sur des espaces potentiellement mutable et intègrent pour une grande part les zones d'urbanisation future des POS (zone NA) et les zones opérationnelles en cours de réalisation (ZAC, lotissement,…). Ils sont décrits par des pixels (oranges = mixité ou violets = activités économiques majeures) dont le concept est fondé sur deux principes une potentialité brute de développement de 9 ha et une information géographique générale quant à l'implantation du pixel sur le territoire.

LES TERRITOIRES DE COHERENCE	LES INFRASTRUCTURES ASSOCIEES
1 – Recomposition de l'axe RN20 Nord Porte urbaine de Paris (Toulouse : Lalande, Sesquières, Fenouillet)	*TC* : - Ligne B et son prolongement vers Lalande Nord - Pôle d'échange intermodal à Porte urbaine de Paris *VOIRIE* : Liaison RN20 Nord / RD 902
4 – La Plaine Sud (Toulouse,Launaguet)	*TC* : Ligne B et son prolongement vers Borderouge (*) *VOIRIE* : - Echangeur du Raisin (*) - Voie du Raisin (*)
6 – Porte urbaine de Lyon (Toulouse Gramont/ Périole, L'Union, Balma Nord)	*TC* : - prolongement Ligne A à Périole (*) - Transport en commun en Site Prioritaire RN88 (*) *VOIRIE* : Boulevards urbains structurants (Balma) (*)
6 – Porte urbaine de Narbonne (Montaudran, Rangueil, Ramonville)	*TC* : - Ligne B jusqu'à Ramonville (*) - prolongement vers Montaudran et Rangueil *VOIRIE* : - aménagement du carrefour Latécoère (*) - Boulevard urbain structurant (Montaudran) (*)
10 – Plaine de l'Hers (Montaudran)	*TC* : Transport en commun en Site propre depuis le terminus ligne B jusqu'à la RD916 *VOIRIE* : - Boulevard urbain Montaudran RD916-RD2 (*) - Aménagement du Palays
15 – Revalorisation du secteur RN20 Sud	*TC* : Amélioration desserte ferrée vers Muret (*) *VOIRIE* : - Réaménagement de la RN20 Sud - Aménagement du boulevard de l'Europe
21 – Axe RN124 (Toulouse, Colomiers)	*TC* : Amélioration de la ligne ferrée Colomiers/Pibrac (*) *VOIRIE* : - Déviation de Léguevin (*) - Retraitement de la RN124 (*) - Réaménagement de la RD63 de Colomiers à Cornebarrieu
22 – Portes urbaines d'Auch et d'Espagne (St-Martin du Touch, Basso-Cambo, Chapitre)	*TC* : - Pôle d'échange intermodal (Porte d'Auch) - Rabattement sur gare SNCF de St-Martin du Touch (*) *VOIRIE* : - Achèvement de la voie Arc en Ciel (*) - Aménagement du boulevard Eisenhower (*)
23 – Ginestous Toulouse	*VOIRIE* : Boulevard Urbain Structurant (*)

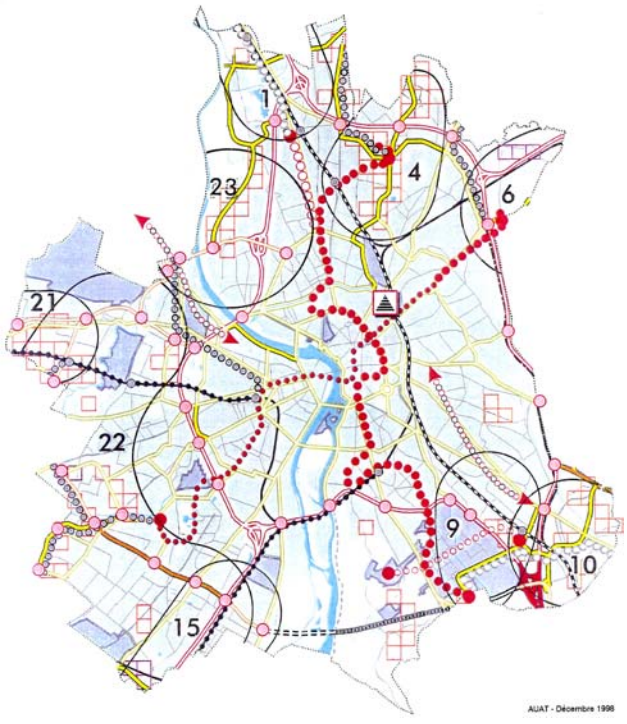
(*) Projets prioritaires

Les Territoires de Développement doivent, pour devenir des zones urbanisables, respecter les principes des territoires de cohérence (périmètres dans lesquels sont définis des infrastructures conditionnant l'urbanisation des territoires de développement) auxquels ils sont affectés. 26 territoires de cohérence sont ainsi recensés dans le SDAT.

Le SDAT autorise néanmoins l'urbanisation de 20% des potentialités de développement déterminées par les pixels dans le cas où les infrastructures associées aux territoires de cohérence ne seraient pas encore actées.

Le projet d'agglomération propose également une politique des déplacements visant à construire un réseau routier et un réseau de transports collectifs en totale complémentarité.

Ces orientations ont été traduites graphiquement sur le : " Plan de phasage à moyen terme et principe de cohérence urbanisme/ transport " figurant dans le SDAT. Ce plan de phasage indique les projets prioritaires à moyen terme dans la perspective d'un développement équilibré de l'agglomération.



L'objectif est d'obtenir à terme, à l'intérieur de chaque territoire de cohérence, une adéquation " Urbanisme -Transport "au fur et à mesure du phasage des opérations de développement urbain de ces dits territoires.

Les projets d'infrastructures prioritaires sont pour certains d'entre eux déjà engagés (étude de faisabilité, programmation, financement ou début de réalisation); pour d'autres, ils sont à prévoir.

Les grandes voiries d'agglomération :

- La réalisation de la déviation de Léguevin (RN 124)
- L'achèvement de la voie Arc-en-ciel
- Une première section du Bd urbain Canal de Saint Martory (voie du Mirail – RD 924)
- RD 902 : renforcement entre Blagnac et Beauzelle,
- et prolongement jusqu'à la RD 64 (intégré lors de la 2ème révision du SDAT)
- L'aménagement partiel de l'échangeur du Palays, l'aménagement du carrefour Latécoère, la réalisation des deux voiries transversales RD 957 (déviation de Castanet) et la voie de l'Agriopôle
- La création d'un diffuseur sur la rocade Est au Nord de celui de Montaudran et d'une voie nouvelle, la jonction Est vers Quint-Fonsegrives et Saint Orens
- Le rabattement des flux de la RD 2 et de la RD 16 sur l'A 61 à la hauteur de Mongiscard
- La réalisation du boulevard urbain Nord, de Toulouse à Bruguières et son raccordement à l'échangeur de Saint Martory
- Raccordemnet des itinéraires des coteaux sur l'échangeur du Raisin
- Le boulevard urbain du Raisin et l'échangeur du Raisin
- L'homogénéisation du Bd urbain Ouest (RD 924)
- La jonction du boulevard urbain ouest (RD 924) avec la déviation de Léguevin
- L'aménagement du réseau secondaire, et notamment les entrées de ville RN 88, RN 20, RD 632, la réalisation des boulevards urbains de Ginestous, Montaudran, Eisenhower, de Balma Nord, de Cornebarrieu (déviation RD 1)

Le réseau de transport en commun :

- La ligne B dans son intégralité de la rocade au Nord à la commune de Ramonville
- Le prolongement de la ligne A de Jolimont à Gramont
- Le passage à 52 mètres des stations de la ligne A
- Des sites propres partiels ou intégraux, des couloirs réservés, sur certains axes déjà empruntés par les transports en commun (RD 2, Bd urbain Nord, RN 88, RD 632, Bd urbain Canal de Saint Martory, RN 113, RD 957 : voie de l'Agrobiopôle et RD 16)
- Amélioration des dessertes ferrées (ligne reliant Colomiers, et éventuellement Pibrac, à la station de métro des Arènes ; et ligne en direction de Muret avec correspondance à la station de métro Saint-Agne)

Le Projet d'Agglomération 2002, support du futur Schéma de Cohérence Territoriale

« Le projet d'agglomération 2002 porte sur le développement économique, la cohésion sociale, l'aménagement et l'urbanisme, le transport et le logement, la politique de la ville, la politique de l'environnement et la gestion des ressources. »

Le projet d'agglomération est redéfini par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable (LOADDT) du 25 juin 1999.Il formalise les grands objectifs de développement qui peuvent sortir du périmètre strict de l'intercommunalité signataire : ces orientations concernent le développement économique, la cohésion sociale, l'aménagement et l'urbanisme, le transport et le logement, la politique de la ville, la politique de l'environnement et la gestion des ressources. Le projet d'agglomération détermine les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations.

Selon la circulaire du 7 juin 2001 relative à la mise en œuvre des contrats d'agglomération, il faut essayer de faire converger l'élaboration du projet d'agglomération et la réflexion relative au périmètre du futur Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) sur l'aire urbaine la plus large. Le projet d'agglomération devrait précéder le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du SCOT.

Le Syndicat Mixte d'Etude de l'Agglomération Toulousaine (S.M.E.A.T.) est chargé d'élaborer ce nouveau projet d'agglomération préalablement à la mise en œuvre du futur SCOT.

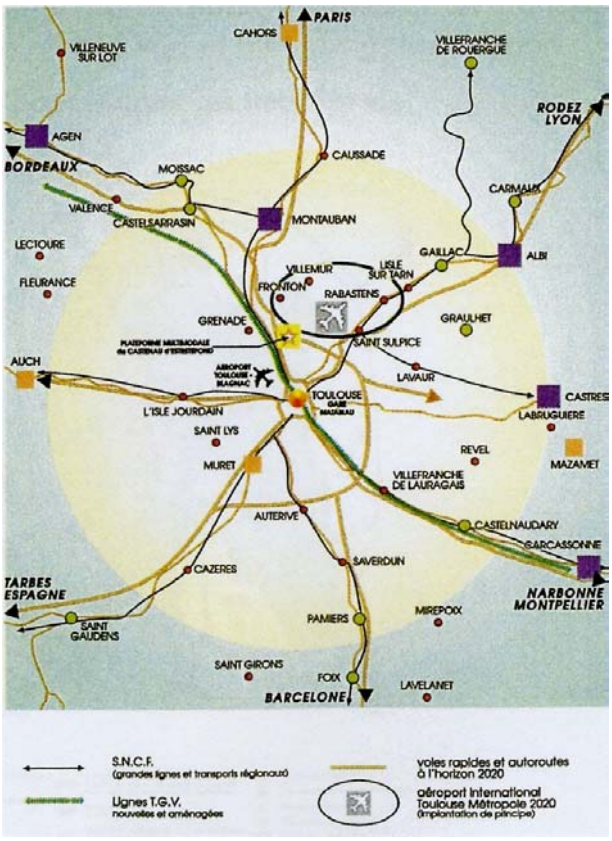
Une première étape a permis de récapituler les orientations du projet de 1995 et leur degré de mise en œuvre à ce jour. Il apparaît que si les orientations en matière de « développement équilibré, ville mixte, solidaire et accueillante » se sont concrétisées par quelques actions, les orientations relatives à «une croissance maîtrisée et respectueuse de l'environnement » sont à confirmer. Pour cela, quatre commissions ont été mises en place afin de travailler sur les thèmes suivants :

- intégration des populations et accessibilité à la ville
- sécurité des populations et santé publique
- développement du territoire et valorisation des ressources
- fonctions métropolitaines, complémentarité et réseaux urbains

Le travail de ces commissions doit permettre de décliner les orientations du futur projet d'agglomération en termes d'objectifs, d'actions et de mise en œuvre au travers du SCOT, des PLU, du PLH, du PDU, et des différents dispositifs contractuels.

A ce stade de la réflexion, la Ville de Toulouse a attiré l'attention du SMEAT, du Conseil de Développement et du Préfet de Région sur divers enjeux essentiels pour l'agglomération dans les années futures :

- le développement économique de l'agglomération qui entraîne des effets positifs sur toute la région, doit être soutenu dans un contexte difficile sur un plan international mais aussi local avec les conséquences de l'explosion d'AZF ; Ce « plan de soutien » doit être plus ambitieux dans le cadre du prochain contrat de plan
- les transports. Si Toulouse et sa région ont franchi une première étape de désenclavement européen grâce aux premiers programmes autoroutiers (1980-1990), il convient de poursuivre son ouverture à l'international en programmant l'achèvement de la mise à 2x4 voies de la rocade (car l'étoile autoroutière repose autour de Toulouse sur des rocades aujourd'hui saturées), la réalisation des voiries de cohérence prévues au SDAT et de définir dans les plus brefs délais le tracé du grand contournement de Toulouse pour le trafic longue distance sur le modèle de villes comme Lyon, Bordeaux et Marseille. En outre, il faut choisir le site du nouvel aéroport et engager sa réalisation non seulement pour des raisons de nuisances mais aussi de développement du transport aérien et de la construction aéronautique. Pour finir, Toulouse ne peut être, à la fois, capitale régionale parmi les plus éloignées de Paris, située dans la région la plus vaste de France sans être reliée par TGV à Paris sans même que la région Midi Pyrénées ne soit effleurée par la moindre ligne TGV. C'est pourquoi le Comité Interministériel pour l'Aménagement Du Territoire(C.I.A.D.T.) du 18 décembre 2003 a arrêté dans les projets prioritaires la liaison TGV Bordeaux-Toulouse.



Les grandes infrastructures de la Région-Métropole recomposition

- L'équilibre social en abondant le Grand Projet de Ville.
- La maîtrise de l'urbanisation diffuse, en organisant le développement urbain prioritairement sur les axes desservis par les transports en commun et les voiries de cohérence du SDAT.
- Les grands équipements métropolitains dont il faut envisager l'extension car ils contribuent comme les équipements de transports, à conforter la place de Midi-Pyrénées et de Toulouse dans le territoire national. Il convient donc de mettre en œuvre un véritable partenariat Etat-Région-Département-communes et Grand Toulouse sur les grands équipements culturels à venir : l'étude de la création du Parc de Découverte Aéronautique, l'éventuel transfert du Parc des Expositions, la construction d'une nouvelle gare centrale et ses accès, les programmes de zones vertes …
- La requalification du site chimique, comme entrée de ville et secteur d'implantation de nouvelles activités.

Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)

Le dernier Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) a été adopté le 21/12/2001 par le conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse. Il constitue le document sectoriel, imposé par la loi, permettant de préciser et de définir un des objectifs de développement durable, à savoir les orientations en matière de diversification de l'habitat et d'accès au logement pour tous dans un souci de gestion économe de l'espace.

Le premier PLH mis en œuvre sur le District de Toulouse avait été essentiellement axé sur la question du logement social et très social, le déploiement de cette offre sur les communes de la périphérie toulousaine où elle était très limitée.

« La prise en compte des besoins des catégories moyennes, en locatif comme en accession, devient un enjeu majeur de la politique du logement pour les années à venir. »

Si l'objectif de réduire les écarts entre les secteurs géographiques de l'agglomération reste prioritaire pour ce nouveau PLH, il est nécessaire de traiter conjointement la question de l'accessibilité de cette offre et de sa gestion. Les élus ont fortement ressenti les risques d'un marché du logement porté par les produits investisseurs ; la logique de rentabilité financière prend peu en compte les besoins des ménages locaux et conduit les jeunes couples notamment à rechercher des solutions dans le périurbain. La prise en compte des besoins des catégories moyennes en locatif comme en accession devient un enjeu majeur de la politique du logement pour les années à venir.

Le Grand Toulouse est concerné au titre du « cœur d'agglomération » pour accueillir dans les dix ans à venir près de 60 000 habitants supplémentaires dont 30 000 habitants à Toulouse, ce qui équivaut à environ 50 000 logements supplémentaires.

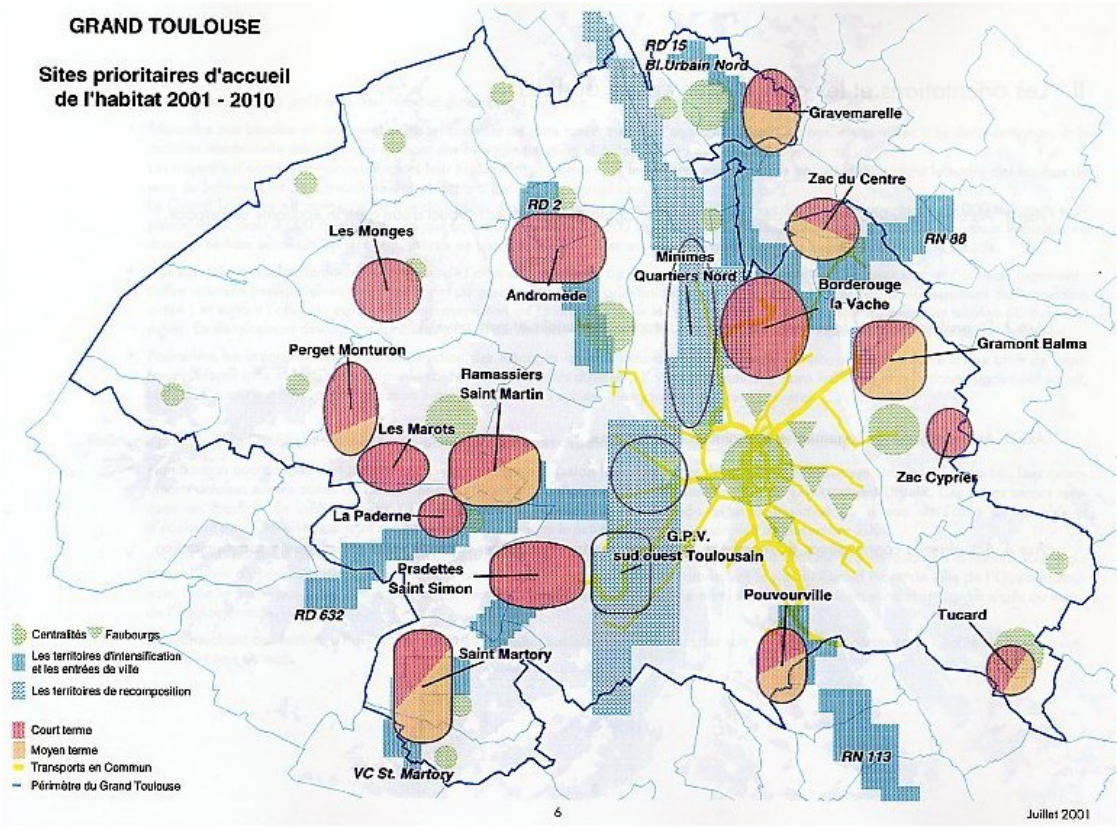
Dans chaque territoire, l'offre de logements doit être renforcée en agissant sur toute l'offre : redéploiement plus important du parc locatif social, orientation et maîtrise des produits privés, développement de l'accession aidée, préservation de la diversité dans le parc existant, renouvellement du parc public et privé des années 60 en développant des actions foncières.

Pour que la politique de l'habitat soit mieux intégrée dans les politiques urbaines locales, il faut une planification coordonnée de l'habitat et des déplacements ainsi qu'une politique globale de renouvellement urbain. A Toulouse, elle concerne certains grands quartiers d'habitat social où seront menées des opérations de restructuration et démolition/reconstruction, en particulier dans le Grand Projet de Ville de l'Ouest toulousain.

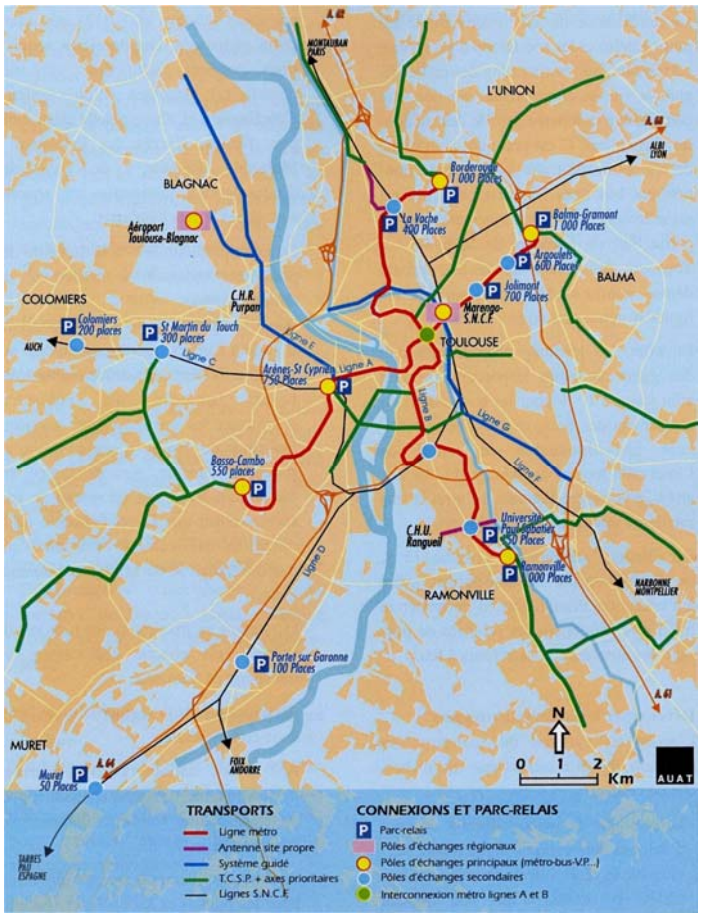
Plusieurs orientations et axes d'intervention ont été définis :

Axe 1 :	***Axe 2 :***	***Axe 3 :***	***Axe 4 :***
accompagner le dynamisme démographique de l'agglomération avec le souci de gestion économe de l'espace :	*diversifier l'offre de logements et requalifier le parc (public et privé)*	*assurer l'accès au logement et le maintien dans les lieux*	*actualiser la connaissance du marché du logement, mettre en place les outils de veille et action de communication*
- Définir des priorités d'accueil de l'habitat pour garantir une gestion économe de l'espace - Mettre en place une politique foncière en faveur de l'habitat Définir une charte des opérations communautaires (diversité, qualité urbaine)	- Développer et mieux répartir l'offre de logements aidés (mixité, diversité) - Reconstituer le patrimoine privé endommagé par l'explosion de l'usine AZF - Requalifier les ensembles de copropriétés en difficulté - Favoriser l'accession sociale en zone urbaine	- Définir et mettre en œuvre une politique de peuplement - Favoriser l'accès et le maintien des ménages dans le locatif - Accompagner l'accession sociale et très sociale à la propriété - Accompagner les jeunes vers un logement autonome - Lutter contre l'insalubrité et le saturnisme - Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage	- Prendre en compte le vieillissement de la population - Développer une offre de loyer modéré - Observer le marché immobilier et foncier - Mettre en œuvre un Atlas logement social - Assurer la veille sur les copropriétés - Mettre en place un dispositif de connaissance sur le pavillonnaire - Informer les syndics et conseils syndicaux - Assurer l'information du public

Pour chacun de ces axes d'intervention sont définis des objectifs, les enjeux, les sites prioritaires et les moyens à mobiliser.



Le Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.)

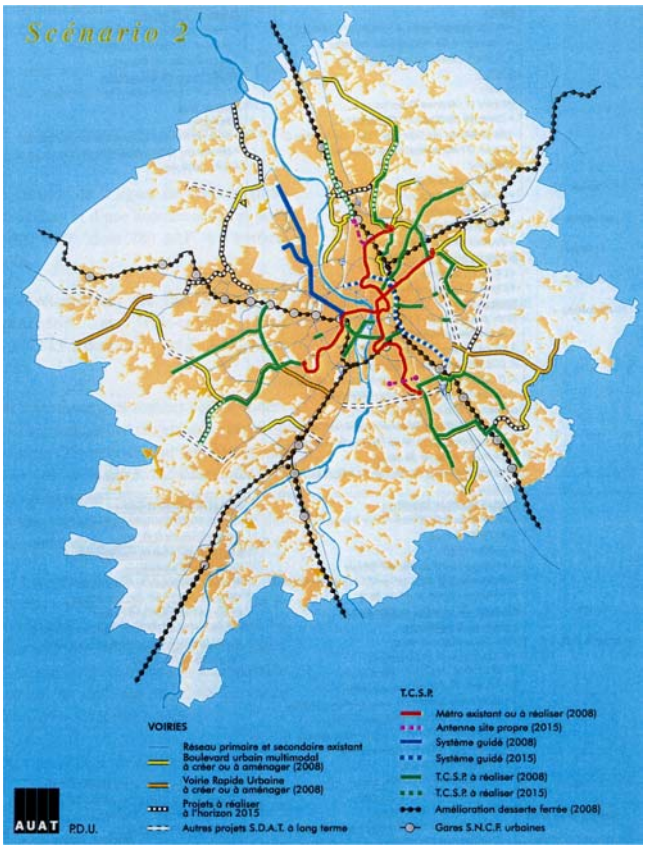


Pôles d'échange et parcs-relais

Le Plan de Déplacement Urbain issu de la Loi sur les Transports Intérieurs (L.O.T.I.) du 30/12/1982 et réactualisé dans le cadre de la Loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30/12/1996 a été adopté par le comité syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC : autorité organisatrice des transports sur 53 communes) le 21/05/2001 et approuvé par arrêté préfectoral du 12/06/2001. Il a été mis en révision le 18/06/2001, comme suite à l'élargissement du SMTC à 81 communes.

« Le PDU a pour objectif de faire reculer la circulation automobile par une appréhension globale des stratégies de déplacement. »

Le PDU a pour objectif de faire reculer la circulation automobile par une appréhension globale des stratégies de déplacement. Son efficacité réside dans le développement des transports en commun, le partage de la voirie avec les modes dits doux (vélos, marche à pied), la maîtrise du développement urbain (au travers des documents de planification urbaine avec lesquels il s'articule), la régulation du stationnement et l'optimisation des livraisons en ville.



Les investissements programmés dans le cadre du PDU poursuivent l'intensification du rééquilibrage des dépenses en faveur des transports en commun amorcé dans les années 1990.

Durant les années 1970 et 1980, 85% des dépenses ont été consacrées à la route. Les investissements relatifs aux transports en commun sont passés de 15 à 55% sur la période 1990/1999. Ils vont atteindre 73% dans les années 2000/2015.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) prévoit :

⇨ Un meilleur écoulement du trafic routier entre les différents secteurs du grand Toulouse en complément de l'effort d'investissement sur les transports en commun, par :

- l'achèvement de la mise à 2x3 voies du périphérique
- la construction de la « jonction Est » voie rapide entre Quint-Fonsegrives et St-Orens
- le réaménagement de l'échangeur du Palays
- le prolongement de la rocade arc-en-ciel
- l'échangeur de Borderouge
- l'achèvement de la voie du Raisin et le boulevard urbain Nord (quartier Borderouge)
- la voie du canal St-Martory
- la voie de desserte de Ginestous
- la liaison multimodale sud-est
- à plus long terme, la construction de la liaison Blagnac-RN 20 Nord…

⇨ une hiérarchisation du réseau des voiries urbaines selon leur fonction dans la ville,
- les boulevards urbains qui organisent la ville et sur lesquels un partage doit s'opérer entre véhicules particuliers, transports en commun, vélos, piétons…
- les rues de desserte des quartiers sur lesquels la vitesse pourrait être limitée à 30 kms/heure
- les voies rapides qui relient les grands pôles d'agglomération où doivent s'effectuer les échanges avec les autres modes de transports (gares, métro, parcs-relais…) ; ainsi définies, ces voies pourraient faire l'objet d'aménagement de confort, de sécurité et d'accompagnement paysager selon le type de fonction qui leur est assignée.



le métro à Basso-Cambo

⇨ un programme de réalisations de transports en commun dont les axes forts sont les lignes de métro avec :

à l'horizon 2008 :

- les 15 kms et les 20 stations de la ligne B en 2007,
- l'allongement des quais de 26 à 52 mètres sur la ligne A compte tenu d'un fort trafic prévisible,
- les lignes ferroviaires C et D l'une vers Colomiers, l'autre vers Muret avec renforcement des fréquences en créant un cadencement urbain, des aménagements permettant des correspondances aisées avec le métro et les bus, la réalisation de parkings, la suppression de passages à niveau et pour la ligne C, la création de 3 nouveaux arrêts (Ramassiers, St-Martin du Touch et Toec),
- le renforcement des dessertes en direction de Labège-Innopole et d'Escalquens,
- la mise en service de « véhicules guidés de surface » en site propre, qui concerne, en particulier, la ligne E, entre les stations terminales des Arènes (à Toulouse) et de Garrossos (à Blagnac). Elle desservira le quartier de la ZAC de la Cartoucherie et le C.H.U. de Purpan. L'enquête publique de la D.U.P. a eu lieu en mars-avril 2006. Le projet devrait être approuvé d'ici la fin de l'année 2006.


Bus Centre Ville

à l'horizon 2015

- un programme de sites aménagés pour les bus sur les boulevards urbains (avenue de Muret, faubourg Bonnefoy, avenue Camille Pujol, « le tour de ville »…), et sur les itinéraires d'entrée de ville (RN 113, Ramonville, RN 126, Quint, Fonsegrives, RD 916, Labège, Escalquens, RD 2, St-Orens, RD 64, Balma, RN 88, l'Union et St-Jean, RD 632, Tournefeuille, Plaisance…),
- en outre, les circulations bus à Toulouse seront allégées par l'organisation systématique de rabattements sur les stations de métro et par des circuits internes aux quartiers,
- des aménagements piétons aisés et agréables dans les secteurs commerciaux et auprès des grands équipements, des trottoirs plus larges et protégés du stationnement sauvage sur les boulevards et rues où cela est possible,
- dans le centre ville (à l'intérieur de la ceinture des boulevards) une « circulation modérée », zones 30, et un élargissement significatif des voies à priorité piétonne,
- des aménagements cyclables, mode de déplacement dont il convient de remarquer qu'il est très peu utilisé à Toulouse. Ces aménagements visent à renforcer la sécurité aux liaisons avec les communes périphériques et un réseau urbain qui privilégie les jonctions sur les axes de transport en commun avec stationnements sécurisés pour les vélos,
- des parcs relais d'un total de 10 000 places en 2008 avec la création de nouveaux parcs de stationnements aux terminus des lignes de métro (Balma-Gramont, Borderouge, la Vache, Ramonville) et sur les lignes ferroviaires C et D (Portet, Muret, Colomiers). Certains parcs-relais sont, en outre, très proches du périphérique et seront signalés sur les voies autoroutières pour inciter les automobilistes à ne pas aller en voiture jusqu'au centre ville,
- la recherche de solutions pour le stationnement résidentiel dans les quartiers déficitaires, en particulier le centre-ville,
- l'étude du problème des livraisons de marchandises, rendues difficiles par l'étendue de l'agglomération et par l'étroitesse des rues du centre-ville. Diverses actions peuvent être envisagées :
  - favoriser l'acquisition de « véhicules propres » par des incitations fiscales et l'installation de bornes électriques,
  - expérimenter l'usage du rail, des TC et des parcs-relais pour certains types de livraisons,
  - prévoir des horaires de livraisons évitant les heures de pointe,
  - mieux gérer les places de stationnement réservées aux véhicules de livraison …

  Ces dispositifs pourraient faire l'objet d'un « schéma de circulation » des marchandises à l'échelle de l'agglomération,
- des plans de mobilité élaborés à l'initiative des entreprises pour promouvoir le co-voiturage, la création de « navettes » dans les zones industrielles …


Parc relais – quartier des Arènes

La révision du PDU devra porter sur les points suivants :

- procéder à l'élaboration d'une cartographie précise permettant de localiser clairement les axes de transport faisant l'objet d'études
- étudier la mise en place de tarifs familles et groupes depuis les parcs-relais afin de favoriser l'utilisation des transports en commun
- étudier et analyser le problème du stationnement des personnes à mobilité réduite, des taxis, et des véhicules de transport public
- préciser les zones de stationnement payant, la réglementation et la tarification
- établir un plan de mobilité fixant des objectifs volontaristes
- indiquer les objectifs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre
- exposer les mesures prises pour assurer la gratuité des transports en commun en cas de restriction ou de suspension de la circulation conformément à la loi sur l'air et pour prendre en compte les nuisances sonores : pas de population exposée à plus de 70 dB(A) le jour et 65 dB(A) la nuit
- rappeler l'objectif national de réduction du nombre des victimes et quantifier les objectifs au niveau local
- agir sur l'organisation urbaine de l'agglomération en insistant particulièrement sur les entrées de ville
- compléter le développement intermodal d'agglomération en accentuant les efforts sur la sécurisation du réseau cyclable et des piétons, en développant le transport en commun en site propre entre les terminus du métro et les territoires de périphérie, en utilisant au maximum les capacités de l'étoile ferroviaire pour la desserte urbaine et périurbaine
- accentuer la maîtrise du trafic automobile en augmentant le nombre des parkings relais en périphérie et les itinéraires de dissuasion
- inciter à l'évolution des comportements, condition essentielle de réussite de la mise en œuvre du PDU.



travaux ligne B du métro – Boulevards quartier Saint-Etienne

On le voit, SDAT, futur SCOT, PLH et PDU participent tous à un même projet et à sa mise en œuvre : orienter le développement urbain, la politique du logement et des déplacements vers des objectifs de développement durable, diversité et mixité sociales et des fonctions urbaines, intégration des populations dans les territoires étudiés, préservation des ressources, maîtrise des risques. Ces documents imposés par la loi font état d'actions et d'interventions dont certaines entrent dans un cadre contractuel avec l'Etat et d'autres collectivités territoriales : contrat de plan Etat Région, contrat de ville, convention territoriale de quartier, afin d'en assurer le financement.

SOURCES

- *Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération Toulousaine : projet approuvé le 12 juin 2001 – SMTC – AUAT*
- *« le projet d'agglomération » AUAT, SMEAT juillet 1995*
- *projet d'agglomération « Toulouse métropole 2015 » actualisation 2003*
- *le Schéma Directeur de l 'Agglomération Toulousaine (SDAT) AUAT, SMEAT décembre 1998*
- *le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006*
- *le Contrat de Ville 2000-2006, septembre 2000*
- *Grand projet de ville du Sud-Ouest toulousain – février 2002*
- *Orientations de la convention territoriale des quartiers Nord de Toulouse – AUAT - juin 2002*
- *Orientations de la convention territoriale des quartiers Est de Toulouse - AUAT– juin 2002*
- *Plan Local de l'Habitat 2001 – 2006 (PLH) Communauté d'agglomération du Grand Toulouse*

8/ L'ÉCOUTE ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS, LA CITOYENNETÉ SONT-ELLES AU CŒUR DE NOS PRATIQUES ? 152

A/ La participation des citoyens à la vie locale 152

Un milieu associatif foisonnant… 152

…et impliqué dans diverses instances de concertation 152

B/ La démocratie de proximité..... 156

L'expérience des noyaux villageois 156

Les projets de quartier 157

8/ L'écoute et la participation des habitants, la citoyenneté sont-elles au cœur de nos pratiques ?

A/ La participation des citoyens à la vie locale

La vie associative très animée à Toulouse, ne concerne pas seulement les loisirs. Elle est aussi active pour participer à l'évolution de l'environnement et du cadre de vie. Certaines associations se sont constituées sur un objet ou un quartier précis, d'autres plus générales, suivent et proposent des projets d'amélioration de la ville et de la vie quotidienne.

Un milieu associatif foisonnant...

Le milieu associatif est très développé à Toulouse. Il concerne divers secteurs d'intervention : le sport, la culture, l'action sociale, les loisirs, la jeunesse , la solidarité internationale, l'environnement, la consommation, la défense des droits de l'homme…

Une grande partie de la population est impliquée dans une ou plusieurs associations, participant ainsi à la vie de la cité et lui conférant son dynamisme.

Certaines associations se sont créées sur des problématiques spécifiquement toulousaines comme les associations de préservation du cadre de vie : « le comité de défense des berges de la Garonne et du centre de Toulouse », ou de défense des anciens sites industriels comme celui de la « Manufacture des tabacs » et de nos jours de l'usine papetière JOB.



D'autres associations naissent de la nécessité pour certaines minorités de défendre leurs intérêts et qui connaissent des difficultés dans l'usage quotidien de la ville. C'est le cas des associations de handicapés, qui pour 43 d'entre elles (handicapés moteurs, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes, personnes handicapées mentales) participent à une commission municipale d'accessibilité et qui mènent aussi des actions visant à l'intégration scolaire et universitaire des handicapés… c'est le cas des cyclistes qui dans le cadre de « vélo en ville » militent pour un réseau continu d'agglomération…

D'autres associations se sont créées pour défendre les populations exposées aux nuisances sonores dues au trafic aérien de l'aéroport Toulouse Blagnac. Elles sont regroupées en collectif extrêmement actif dans les recherches de solutions qui visent à diminuer la gêne des riverains de l'aéroport.

On évoquera aussi la réactivité des toulousains dans les situations d'urgence comme lors de l'explosion de l'usine AZF qui a provoqué la constitution de nombreuses associations de sinistrés. Par ailleurs, dès les premières heures du sinistre des bénévoles du Secours Catholique, du Secours Populaire, de la Croix Rouge, d'Emmaüs… ont assuré les premières aides et ont pris en charge des familles entières. Par la suite un travail de collaboration s'est mis en place avec la Cellule de Coordination Sociale Municipale, autant sur le plan des tâches à prendre en charge que sur la répartition des secteurs d'intervention.



associations collectif contre les nuisances aériennes



résidence de personnes âgées – quartier des Minimes

… et impliqué dans diverses instances de concertation

Ces associations et notamment les associations de protection de l'environnement et du cadre de vie ou les comités de quartier sont de plus en plus sollicitées dans la participation à diverses structures de concertation existantes, ce sont par exemple :

- les commissions extra-municipales de l'environnement, de l'accessibilité, de la circulation qui regroupent des élus, des représentants de l'Etat et les associations concernées. Ces commissions se réunissent plusieurs fois par an pour examiner l'impact des projets de la municipalité.
- La commission consultative de l'environnement pour l'aéroport de Toulouse Blagnac, instance qui doit examiner tous les cinq ans la pertinence des prévisions ayant servi à l'établissement du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport au regard de l'activité aérienne constatée. Elle peut proposer au préfet sa mise en révision. Elle est consultée lors de l'élaboration du nouveau PEB.
- Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Problèmes industriels (SPPPI), créé en 1990 avec pour mission d'inspecter les installations classées, de faire réaliser les études de danger , de vérifier l'impact de ces installations sur l'environnement et d'informer les populations exposées aux risques industriels. Le SPPPI est actuellement assuré par la DRIRE et financé par le ministère de l'environnement. Il regroupe les services de l'Etat, les collectivités locales, les industriels et les syndicats, les associations de protection de l'environnement, les unions de consommateurs, les comités de quartier… et des personnalités qualifiées telles que journalistes, scientifiques, médecins…Cette instance travaille en commissions : risques, eau, air-déchets, information et communication.
- Le Conseil de développement, créé le 31 mai 2002, conformément à la Loi d'Orientation et de Développement Durable du Territoire, est une instance d'échange et d'expression des points de vue de la société civile sur l'avenir et le développement de l'Agglomération Toulousaine. Il sera consulté dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération et du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il réunit des représentants du monde de l'entreprise, des professionnels de l'aménagement, des syndicats de salariés, des représentants des universités, du monde de la recherche et de la formation, des représentants des affaires sociales, de la santé publique et de la sécurité des populations, des représentants de la vie collective et usagers de la cité (associations et citoyens), des têtes de réseau des pôles économiques.

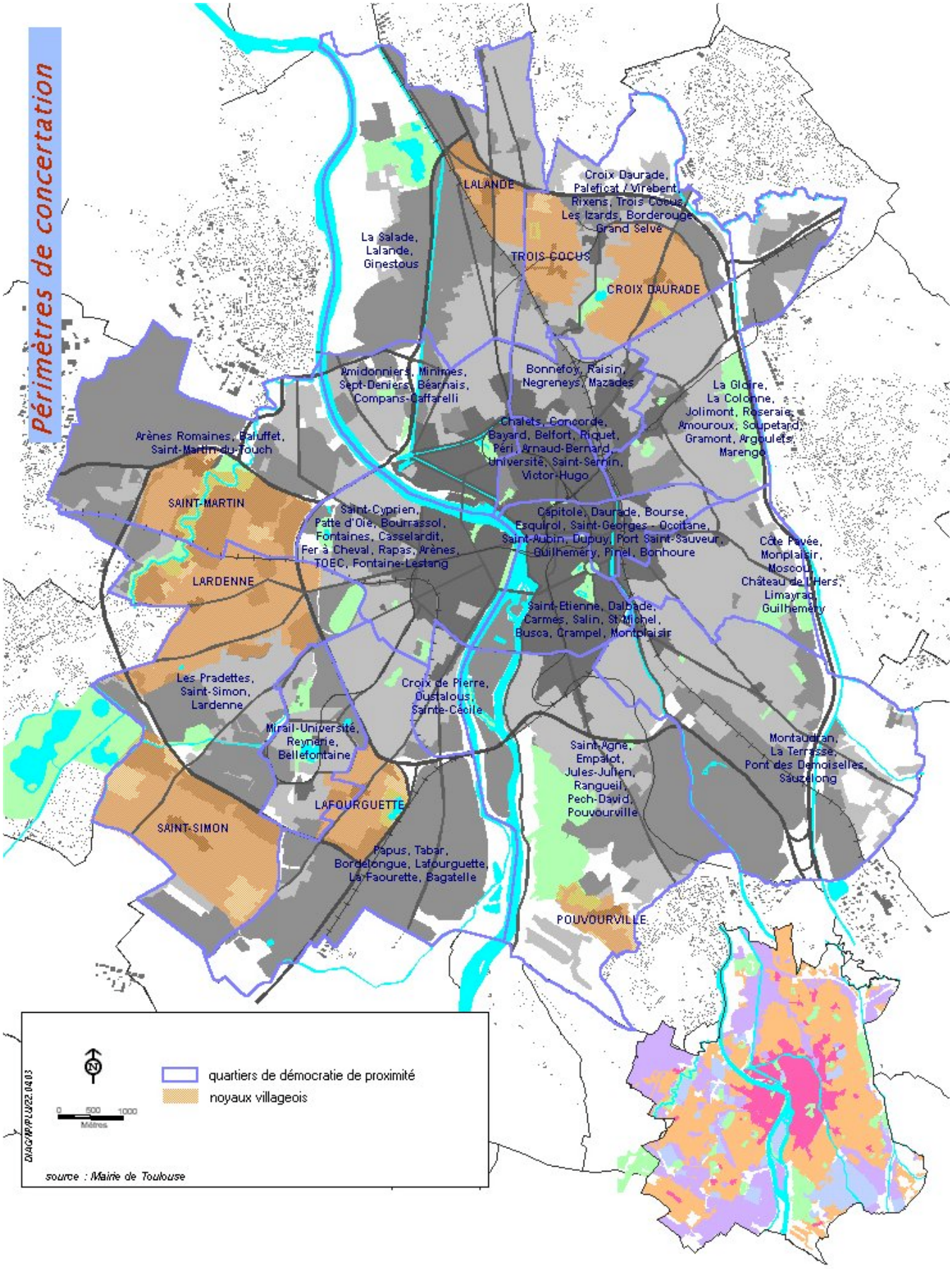
Elles sont également consultées dans le cadre des procédures d'aménagement et d'urbanisme et de l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaires.

Pour finir, certaines d'entre elles seront désormais un interlocuteur privilégié dans le cadre des commissions consultatives de quartier mises en place par la Municipalité pour la mise en œuvre de la démocratie de proximité.

Le rôle des associations dans la vie publique est de plus en plus important. On peut parfois attribuer ce phénomène à un certain décalage entre l'action des pouvoirs publics et une population désireuse d'améliorer son environnement et sa vie quotidienne au point de s'organiser en associations, collectifs… D'un autre côté, ces mêmes pouvoirs publics puisent dans la richesse et la diversité exprimée, les priorités à donner à leurs actions…

SOURCES

- *Journée thématique du Pôle-Ville et de l'Ecole Doctorale TESC – Université Toulouse le Mirail – « Cent ans de loi 1901. Comment les associations font-elles la ville » - 23 novembre 2001*
- *Site internet du SPPPI*
- *Toulouse charte – « la ville et le handicap » signée le 28 juin 1991*


Périmètres de concertation
LALANDE
Croix Daurade, Paléficat / Virebent, Rixens, Trois Cocus, Les Izards, Borderouge, Grand Selve
La Salade, Lalande, Ginestous
TROIS COCUS
CROIX DAURADE
Amidonniers, Minimes, Sept-Deniers, Béarnais, Compans-Caffarelli
Bonnefoy, Raisin, Negreneys, Mazades
La Gloire, La Colonne, Jolimont, Roseraie, Amouroux, Soupetard, Gramont, Argoulets, Marengo
Arènes Romaines, Paluffet, Saint-Martin-du-Touch
Chalets, Concorde, Bayard, Belfort, Riquet, Péri, Arnaud-Bernard, Université, Saint-Sernin, Victor-Hugo
SAINT-MARTIN
Saint-Cyprien, Patte d'Oie, Bourrassol, Fontaines, Casselardit, Fer à Cheval, Rapas, Arènes, TOEC, Fontaine-Lestang
Capitole, Daurade, Bourse, Esquirol, Saint-Georges - Occitane, Saint-Aubin, Dupuy, Port Saint-Sauveur, Guilhemery, Pinel, Bonhoure
Côte Pavée, Monplaisir, Moscou, Château de l'Hers, Limayrac, Guilhemery
LARDENNE
Saint-Etienne, Dalbade, Carmes, Salin, St Michel, Busca, Crampel, Montplaisir
Les Pradettes, Saint-Simon, Lardenne
Croix de Pierre, Oustalous, Sainte-Cécile
Mirail-Université, Reynerie, Bellefontaine
Saint-Agne, Empalot, Jules-Julien, Rangueil, Pech-David, Pouvourville
Montaudran, La Terrasse, Pont des Demoiselles, Sauzelong
LAFOURGUETTE
SAINT-SIMON
Papus, Tabar, Bordelongue, Lafourguette, La Faourette, Bagatelle
POUVOURVILLE
quartiers de démocratie de proximité
noyaux villageois
0 500 1000
Mètres
DIAG/MP/PLU/22.04.03
source : Mairie de Toulouse

8/ L'écoute et la participation des habitants, la citoyenneté sont-elles au cœur de nos pratiques ?

B/ La démocratie de proximité

La collectivité locale est attentive à ce que les décisions prises rencontrent les attentes de la société civile et des habitants. Outre les instances de concertation existantes sur des problématiques spécifiques (aménagement du territoire, environnement, risques industriels, nuisances…), des démarches de quartiers, plus proches des habitants, ont été engagées à partir de 1993 dans le cadre des « noyaux villageois » et de nos jours dans le cadre des projets de quartier. Des maires délégués de quartier ont été nommés en 2002, pour renforcer le lien quotidien entre les toulousains et leurs élus.

L'expérience des noyaux villageois

Situés à la limite des anciens faubourgs, les noyaux villageois sont pour la plupart d'anciens domaines ruraux ou hameaux, qui se sont peu à peu renforcés autour de paroisses créées au fil des siècles ; Ils possèdent une identité « villageoise » encore perceptible, à laquelle les habitants sont très attachés : place de l'église, maisons rurales, chemins, mails plantés… La population des noyaux villageois représente environ 31 000 habitants en 1999 (23 000 en 1990), en majorité propriétaires de leur logement. L'habitat individuel domine avec une densité particulièrement faible (15 habitants à l'hectare contre 33 à Toulouse). Passage obligé entre le centre ville et les communes périphériques, les rues principales des noyaux villageois sont devenues des axes de circulation intense, ce qui engendre des nuisances et une dévalorisation des espaces publics. Les communes périphériques sont en pleine croissance et développent une concurrence nouvelle, avec des équipements et des espaces publics attractifs. C'est pourquoi une intervention publique était nécessaire sur ces quartiers.

Un diagnostic réalisé en 1993/1994 sur 8 noyaux villageois a confirmé que ces quartiers situés aux confins de la commune possédaient des potentialités d'accueil notamment pour des familles. Appréciés pour leur caractère convivial et leur cadre de vie, ils nécessitaient des investissements pour réaliser de nouveaux équipements, des embellissements d'espaces publics et ainsi favoriser le renouvellement de la population et redynamiser les commerces , les services, les équipements et la vie du quartier.

En 1995, la Ville a décidé la mise en place de projets de développement dans les 8 noyaux villageois : St-Simon, Lafourguette, Lardenne, Pouvourville, St-Martin du Touch, les trois Cocus, Croix Daurade et Lalande.

Pour cela, chacun des huit projets de noyau villageois a été conduit par un élu municipal assisté par un chef de projet, fonctionnaire municipal. L'élu était responsable du projet, il assurait la concertation avec les habitants et les associations de quartier . Il a proposé un projet de principe préparé par le chef de projet et débattu avec les associations puis remanié pour tenir compte des remarques de celles-ci. Des débats publics ont eu lieu pour le présenter plus largement. Ensuite, le projet sur lequel les différents partenaires se sont mis d'accord a été diffusé à l'ensemble des habitants sous forme de dépliants, d'articles dans le journal municipal « Capitole infos » et d'émissions sur la chaîne de télévision locale, TLT. Pour chaque projet de quartier, une enveloppe budgétaire a été définie au départ afin de réaliser un programme d'investissements sur 7 ans (1996-2002) ; les arbitrages en matière de priorités de réalisation ont été également fait avec les habitants ; ils ont donc concerné la réalisation d'équipements, le traitement des espaces publics… Les travaux ont été étudiés et réalisés par les services techniques municipaux. D'autre part des mesures en faveur de la réalisation de logements (individuels et petits collectifs) ont été mises en œuvre au travers du Plan d'Occupation des Sols (POS) et de l'accompagnement de montage de projets immobiliers avec les organismes HLM et les opérateurs privés.

A ce jour, une bonne partie des programmes prévus dans le cadre de ces projets de noyaux villageois ont été réalisés. Surtout, un lien privilégié s'est établi entre élus, techniciens et habitants ; cela a fortement participé à la réussite de ces projets.



quartier Saint-Simon

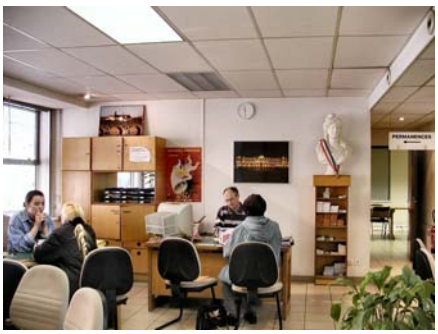


quartier Lardenne



quartier Croix-Daurade

Les projets de quartier



Mairie annexe – quartier Saint-Cyprien

Depuis 2001, se met progressivement en place la démocratie de proximité au travers de l'élaboration des projets de quartier.

Chaque quartier de Toulouse possède sa propre identité et tous ensemble contribuent à la diversité de la ville. L'exigence de proximité, de plus en plus forte, fait naître chez chaque toulousain le besoin de participer à la réflexion sur les projets qui le concernent au quotidien.

17 maires de quartier ont été désignés : leur mission est de définir les projets du quartier en concertation avec les habitants . Chaque maire de quartier est assisté dans cette mission par un chef de projet, fonctionnaire municipal.

17 commissions consultatives de quartier ont été mises en place officiellement le 21 juin 2002. Elles sont présidées par le maire délégué de quartier et composées de représentants des associations locales et de personnalités représentatives de la vie de quartier : clubs du troisième âge, associations sportives et culturelles, associations à but social, représentants des comités de quartier, des foyers de jeunes et des clubs de prévention, des crèches, d'associations de commerçants et de personnes qualifiées désignés par la Ville.

La méthode de travail et d'action se déroule en deux phases :

- **De la concertation au projet**
  A partir d'un état des lieux détaillé, les premières Commissions, réunies en octobre et novembre 2002, ont engagé la réflexion autour de deux grands axes : l'urbanisme et les déplacements urbains.
  Les deuxièmes Commissions en début d'année, et les troisièmes réunions en juin ont abouti à préciser un projet de principe pour le quartier, avant sa mise au point définitive à l'automne 2003.
  Des lettres de quartier permettent aux habitants de suivre l'évolution de la démarche. Ils peuvent également s'exprimer et faire part de leurs remarques en mairie.



commission Consultative de Quartier – Saint-Cyprien

- **Une mise en œuvre dès 2004**
  Les projets définitifs seront présentés avant la fin de l'année par le Maire. Ils seront également visibles sous diverses formes dans les différentes mairies (expositions, diaporamas, …).
  Ces projets seront alors soumis au Conseil Municipal qui décidera du programme de réalisation pour chaque quartier prévu sur 5 ans (amélioration des rues, places, jardins publics, pistes cyclables, circulation, …). La mise en œuvre se déroulera sur la période 2004-2008, les Commissions Consultatives se réunissant au moins deux fois par an pour faire le point sur l'avancement des réalisations.

La mise en place des commissions consultatives de quartier marque la volonté de renforcer le dialogue entre les citoyens et la municipalité . C'est aussi permettre à chaque toulousain de « construire » la ville et de la faire vivre.

SOURCES

- *« Les Noyaux Villageois, 5 ans après » mairie de Toulouse – Mission Ville-Habitat – mars 2001*
- *« Commission Consultative de Quartier, c'est parti » - Capitole infos juillet/août 2002*

ANNEXES 158

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES 160

Histoire, Urbanisme, qualité de vie, tourisme, citoyenneté 160

Démographie 160

Logement 161

Activités économiques 161

Déplacements transport 162

Déchets, risques et nuisances 162

JUSTIFICATION DE LA MÉTHODOLOGIE CHOISIE 164

SIGLES 166




LE DIAGNOSTIC
RP

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

L'HISTOIRE , L'URBANISME, LA QUALITE DE VIE, LE TOURISME, LA CITOYENNETE

- « Atlas historique des villes de France » - 1996
- « Toulouse, 20 siècles d'évolution » par Christian CAU – 1987
- « Toulouse 1920 – 1940 : la ville et ses architectes » – CAUE de Haute-Garonne et école d'architecture de Toulouse – 1991
- « Les plans d'urbanisme de Toulouse au 20ème siècle » par Jean Coppolani – Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France – tome LVIII – 1998
- « Toulouse : Intime, Monumentale, Capitale » Pyrénées magazine , spécial Toulouse, éditions Milan 1997
- « Toulouse Mémoire » Christine Mulot, Christian Cau, Philippe Malot, Edi Loire, 1997
- « Le Monde » supplément du 10 mars 1999 : « Vivre Toulouse »
- site internet du comité départemental du tourisme de la Haute Garonne
- site internet du conseil régional de Midi Pyrénées : « les grands sites de Midi-Pyrénées » et « 1999 : bonne fréquentation touristique » – septembre 2002
- chiffres de l'office de tourisme : entrées dans le Donjon, dans les musées, congrès, origines des touristes, part des touristes d'affaires
- « Toulouse en a pris un coup, le tourisme aussi » la dépêche du Midi du mercredi 2 janvier 2002
- « Atlas du milieu naturel et urbain de l'agglomération toulousaine » AUAT, 1995
- « Atlas des paysages urbains de l'agglomération toulousaine » DDE, DIREN, 1995
- « logique urbanistique et espace public », document d'études, service urbanisme Toulouse
- publications, Ville de Toulouse : « Toulouse fait peau neuve » sur les ravalements de façade, juin 2001, « le guide de la couleur », novembre 1999, « l'OPAH Bourse-Gambetta », août 2000, « l'OPAH St-Rome, Puits-clos », janvier 2002
- « le projet d'agglomération » AUAT, SMEAT juillet 1995
- le Schéma Directeur de l 'Agglomération Toulousaine (SDAT) AUAT, SMEAT décembre 1998
- le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006
- le Contrat de Ville 2000-2006, septembre 2000
- Régions annuaire statistique 2001, commission européenne
- Journée thématique du Pôle-Ville et de l'Ecole Doctorale TESC – Université Toulouse le Mirail – « Cent ans de loi 1901. Comment les associations font-elles la ville » - 23 novembre 2001
- Site internet du SPPI
- Toulouse charte – « la ville et le handicap » signée le 28 juin 1991
- « Les Noyaux Villageois, 5 ans après » mairie de Toulouse – Mission Ville-Habitat – mars 2001
- « Commission Consultative de Quartier, c'est parti » - Capitole infos juillet/août 2002

LA DEMOGRAPHIE

- Insee, résultats du recensement général de la population 1999 et depuis 1962
- Insee –Midi-Pyrénées 6 pages : en Haute-Garonne : deux dynamiques démographiques bien distinctes mars 2000
- Insee – Midi-Pyrénées 6 pages : le dynamisme démographique de l'espace urbain - septembre 2000
- Insee – Midi-Pyrénées : décohabitation oblige : le parc des résidences principales croît plus vite que la population mars 2000
- Insee – Midi-Pyrénées : le département de la Haute Garonne au recensement de 1999 : aperçu des principaux résultats octobre 2000
- Insee – femmes et hommes en Midi-Pyrénées, des inégalités qui subsistent – juin 2002
- Toulouse en chiffres, éditions 1997 et 2000, direction des études urbaines, service de l'urbanisme de la mairie de Toulouse
- La dépêche du Midi : « ils sont surtout jeunes et diplômés » 25 octobre 2000
- Auat-Insee - Perspectives villes : un rééquilibrage démographique de l'aire urbaine de Toulouse - mars 2000

LE LOGEMENT

- Insee , résultats du recensement général de la population 1999
- « les effets de l'amortissement Périssol sur le marché du logement » – étude comparative de 3 agglomérations en France : Toulouse, Nantes, Lyon – immobilier et territoire Conseille – février 1998
- « les effets du dispositif Périssol dans les communes de première couronne de l'agglomération toulousaine » – Auat- octobre 1998
- « l'impact du prêt à taux zéro sur l'aire urbaine de Toulouse » – Direction Générale de l'Urbanisme et de la Construction – Auat- avril 2000
- « Toulouse, la grande forme » - l'Express – spécial immobilier – 2001
- « A quel prix se loger dans l'agglomération » - Tout Toulouse – 2001
- perspectives villes-« le marché du logement dans l'agglomération toulousaine »- AUAT, mars 1999
- les loyers du parc locatif privé – Auat, août 1997
- « Les HLM ne sont plus ce qu'elles étaient » - La Dépêche du Midi –septembre 2000
- « Office public d'HLM de Toulouse – hier et aujourd'hui »– 1921-1991
- DRE Midi-Pyrénées – tableau de bord du parc locatif social - situation au 1er janvier 2000
- Grand projet de ville du Sud-Ouest toulousain – février 2002
- Le marché du logement – Observatoire du centre-ville – AUAT- janvier 2000
- Enquête sur le cadre de vie auprès des habitants du centre-ville – Observatoire du centre ville – novembre 2000
- « la Ville de Toulouse abondera le prêt à taux zéro », les Echos, lundi 3 juin 2002
- Plan Local de l'Habitat 2001 – 2006 (PLH) Communauté d'agglomération du Grand Toulouse–
- SDAT – AUAT - outil de veille tableau de bord exercice 2000
- « Lotissement dense : l'expérience anglaise » - Le Moniteur –27 avril 2001
- « Visite guidée du logement idéal des français » - Le Monde –dimanche 11/lundi 12 mars 2001
- « Le retour du débat sécuritaire » - Le Moniteur , urbanisme – 30 mars 2001
- « A qui appartient Toulouse » Patrice de Moncan –février 2001
- « logements temporaires et logements d'urgence », rapport de présentation du POS actualisé par les données de la Mission Ville Habitat
- « accueil hivernal : la pénurie » la dépêche du Midi décembre 2002
- « les aires d'accueil pour nomades dans le département de la haute-Garonne » observatoire 1999 – AUAT

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

- Insee-Midi-Pyrénées – Le département de la Haute Garonne au recensement de 1999 : aperçu des principaux résultats – octobre 2000
- Fiche profil des demandeurs d'emploi ANPE, janvier 2002
- Toulouse ECO 2000 - Mairie de Toulouse
- « Aéronautique, espace et sous-traitance », les dossiers de l'INSEE n°108 – janvier 2002
- Insee – « sous-traitance aéronautique et spatiale en Midi-Pyrénées : conjoncture favorable mais dépendance accrue » septembre 2001
- Insee Midi-Pyrénées – Regards sur la Haute Garonne – janvier, mai et septembre 2000
- Insee Midi-Pyrénées : l'industrie en Midi-Pyrénées – juillet 2001
- Insee Midi-Pyrénées : ralentissement de l'activité en Midi-Pyrénées – juillet 2001
- Observatoire urbain de l'agglomération toulousaine : économie situation 1998 – AUAT
- Evolution de l'activité économique – observatoire du centre ville- AUAT-novembre 1998
- Perspectives Villes – Observatoire de l'immobilier d'entreprise – décembre 2000 - AUAT
- Perspectives villes – Ville et commerce, des rapports à redéfinir – juillet 1998 - AUAT
- L'immobilier d'entreprise en 2001 – dossier technique 2002 – AUAT
- Aéroconstellation, Andromède, Monges - Croix du Sud, orientations d'aménagement, Grand Toulouse, 2001

LES DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- « Réussir ensemble » CCIT- janvier 2001 – Aéroport Toulouse-Blagnac
- Le plan régional des transports 2000 – 2006 - Conseil régional Midi-Pyrénées
- « Le TGV Toulouse-Paris sur les rails » La dépêche du Midi, mardi 10 juillet 2001
- « L'équilibre rail-route » - Le Monde , éditorial , vendredi 24 août 2001
- « Transports : le rail s'impose comme solution à la traversée des Pyrénées » - Le Monde , vendredi 24 août 2001
- « Les plans de mobilité dans les entreprises » -SMTC – Chevalier Alice : Université Toulouse le Mirail, DEA « territoires, Environnement, Aménagement » — mai 1999
- « Covoiturage à Motorola, le vélo à l'Equipement » - La dépêche du Midi, vendredi 9 novembre 2001
- « La voiture menace Toulouse d'asphyxie » La dépêche du midi –13 septembre 2000
- « Mieux vivre, des initiatives pour mieux se déplacer en ville » - Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) – Municipales 2001
- « Vivre mieux, se déplacer autrement » -Actes de la journée d'études PDU du 25 septembre 1998 - AUAT – SMTC
- « L'auto, une citadine encombrante » - Diagonal : janvier-février 2001
- « Le lobby automobile s'attaque au PDU » Transport public – actualités : - avril 2001
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération Toulousaine : projet arrêté le 21 juillet 2000 – SMTC – AUAT
- Eléments du diagnostic du PDU - SMTC, AUAT, septembre 1999
- Enquête « déplacements des ménages, 1996 », SMTC, INSEE, CETE, CERTU, AUAT
- Transports et déplacements - situation 2000 – AUAT

LES DECHETS , LES RISQUES ET LES NUISANCES

- « rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets » service propreté de la Ville de Toulouse année 2000
- document de synthèse sur la collecte sélective, service propreté, septembre 2001
- « récupération Eco-emballages, qui va payer le surcoût ? », l'usine nouvelle, mai 1996
- « une chance au triage, une chance au recyclage » la dépêche du Midi du 13 novembre 2001
- « mesurer et limiter les émissions de dioxines » la gazette des communes du 6 novembre 2000
- dossier déchets, ô Toulouse du 20 octobre 2000
- « Toulouse innove grâce au Zénith » génie urbain, juin, juillet 2000
- dossier d'information communal sur les risques majeurs
- inventaire des sites pollués, site internet Basol du ministère de l'aménagement du territoire et de l'Environnement
- « transports routiers des matières dangereuses , la route à suivre », mairie de Toulouse, SPPPI, janvier 1995
- « la lutte contre les termites s'organise » la gazette des communes, 24 février 1997
- « la lutte contre les termites, prévention, réglementation » ministère de l'équipement, des transports et du logement, octobre 2000
- « le saturnisme infantile, le plomb dans l'habitat ancien » service communal d'hygiène et de santé, décembre 2000
- « les copropriétés dégradées de l'agglomération toulousaine » AUAT, septembre 2000

LA METHODE

- « Le développement durable - approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux - », Françoise ROUXEL, Dominique RIST, collections du CERTU.
- « Les nouveaux utopistes du développement durable », dirigé par Anne-Marie DUCROUX, Editions Autrement – collections mutations n°216.
- « La ville et l'enjeu du ''développement durable '' », Marc SAUVEZ, La Documentation Française – Paris, 2001.
- Dossier Développement durable « Revue Urbanisme », n°324, mai juin 2002.




LE DIAGNOSTIC
RP
le rapport de présentation

JUSTIFICATION DE LA MÉTHODOLOGIE CHOISIE

Par sa nouveauté, cette démarche de diagnostic a mérité que l'on s'interroge sur la façon de procéder qui engendrerait une réflexion la plus proche de celle dite de « développement durable ».

Les méthodologies proposées dès la sortie de la loi et même à ce jour, sont encore très expérimentales et privilégient le plus souvent des thèmes de réflexion en rapport avec les spécialités professionnelles de leurs auteurs .

La démarche d'analyse choisie, éditée par le CERTU(*), nous a semblé ***la plus en adéquation avec les grands principes du droit de l'urbanisme exprimés à travers l'article L.110 de son code, article premier dudit code*** *définissant de façon relativement complète la notion de développement durable…*

La pertinence de cette méthode peut être contestée , son exhaustivité remise en question… elle sera soumise à l'épreuve du temps et ne manquera pas d'évoluer en fonction de toutes les expériences en cours sur le territoire national.

Les grands principes de l'article L 110 du code de l'urbanisme sont les suivants :

	Ce qui pour la méthodologie, renvoie au chapitre :
« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.	
Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences…	(organiser la gestion des territoires)
…afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi…	(faciliter l'intégration urbaine des populations)
…de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources…	(assurer la diversité de l'occupation des territoires)
…de gérer le sol de façon économe	(veiller à une utilisation économe des ressources)
…d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages…	(valoriser le patrimoine)
…ainsi que la sécurité et la salubrité publiques	(assurer la santé publique)
…et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et les zones rurales	(faciliter l'intégration urbaine des populations)
…et de rationaliser la demande de déplacement,	(veiller à une utilisation économe des ressources)
…les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.	(organiser la gestion des territoires)

Par ailleurs, la SRU a introduit le principe de participation de la population aux choix d'urbanisme retenus, [ce qui renvoie au chapitre «favoriser la démocratie locale de la méthode»].
Enfin, vérification a été faite que ***chacun des objectifs que doivent remplir les documents d'urbanisme*** *(que ce soit le plan local d'urbanisme, le schéma de cohérence territoriale, la carte communale ou la directive territoriale d'aménagement), tels qu'ils ont été* ***réécrits dans l'article L 121-1 nouveau du code de l'urbanisme, peuvent eux aussi être appréhendés au travers des thèmes de la méthodologie****, même s'ils sont développés plus exhaustivement dans une autre partie du dossier de PLU comme par exemple les thèmes liés à l'environnement.*

Ainsi les principes de l'article L121-1 sont les suivants :

	Ce qui pour la méthodologie, renvoie au chapitre :
1/ L'équilibre entre	
… le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part …	(assurer la diversité de l'occupation des territoires)

(*) *(centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques)*
"Le développement durable - Approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux" (Françoise ROUXEL - Dominique RIST)



… et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part … *… en respectant les objectifs du développement durable …*	(assurer la diversité de l'occupation des territoires,valoriser le patrimoine, économiser et valoriser les ressources)
2/ La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain… (… besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics,…)	(faciliter l'intégration urbaine des populations)
… en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat…	(faciliter l'intégration urbaine des populations, assurer la diversité de l'occupation des territoires)
… ainsi que des moyens de transport…	(faciliter l'intégration urbaine des populations)
… et de la gestion des eaux…	*(*économiser et valoriser les ressources)
3/ Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux…	économiser et valoriser les ressources
… la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air…	(faciliter l'intégration urbaine des populations)
… de l'eau, du sol …	économiser et valoriser les ressources
…. du sous-sol…	assurer la santé publique
… des écosystèmes, des espaces verts, des milieux…	assurer la diversité de l'occupation des territoires
… sites et paysages naturels ou urbains…	valoriser le patrimoine
… la réduction des nuisances sonores…	assurer la santé publique
… la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti,…	valoriser le patrimoine
… la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »	assurer la santé publique

L'armature de la méthodologie semble donc investir l'ensemble des domaines évoqués dans le code de l'urbanisme.

Pour conclure, le **diagnostic toulousain** développera dans son préambule

- Une analyse des caractéristiques essentielles de son territoire à plusieurs échelles : locales, régionales et nationales.

Puis, il s'appuiera sur la trame des questions suivantes :

- Quelles conditions de vie mettons-nous en commun ?
- Le territoire toulousain présente-t-il les pluralités nécessaires à son équilibre ?
- Sommes-nous économes de nos richesses naturelles ?
- De quel patrimoine disposons-nous? Comment mieux le valoriser et le faire partager ?
- Sommes-nous exposés à des risques sanitaires ?
- Sommes-nous de bons gestionnaires, pour nous et pour les générations futures ?
- L'écoute et la participation des habitants, la citoyenneté, sont-elles au cœur de nos pratiques ?

qui reprend les 7 grands thèmes de la méthodologie :

- faciliter l'intégration urbaine des populations
- assurer la diversité de l'occupation des territoires
- économiser et valoriser les ressources
- valoriser le patrimoine
- assurer la santé publique
- organiser la gestion des territoires
- favoriser la démocratie locale



SIGLES

A.E.A.G.	Agence de l'Eau Adour-Garonne
A.O.C.	Appellation d'Origine Contrôlée
A.S.	Autorisation avec Servitudes (ex établissements SEVESO)
A.U.A.T.	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire – Toulouse aire urbaine
C.A.F	Caisse d'Allocations Familiales
C.A.G.T.	Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
C.A.U.E.	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
C.C.A.S.	Centre Communal d'Action Sociale
C.C.I.T.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
C.E.T.	Centre d'Enfouissement Technique
C.H.R.	Centre Hospitalier Régional
C.H.U.	Centre Hospitalier Universitaire
C.I.E.S.	Charte d'Implantation des Equipements et des Services publics
C.O.S.	Coefficient d'Occupation du Sol
C.P.E.R.	Contrat de Plan Etat-Région
C.T.E.	Contrat Territorial d'Exploitation
D.D.A.F.	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
D.D.E.	Direction Départementale de l'Equipement
D.I.B.	Déchets Industriels Banals
D.I.C.	Déchets Industriels et Commerciaux
D.I.R.E.N.	Direction Régionale de l'Environnement
D.M.S.	Déchets Ménagers Spéciaux
D.P.U.	Droit de Préemption Urbain
D.P.U.R.	Droit de Préemption Urbain Renforcé
D.R.A.C.	Direction Régionale des Affaires Culturelles
D.R.A.S.S.	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
D.R.E.	Direction Régionale de l'Equipement
D.R.I.R.E.	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
D.U.P.	Déclaration d'Utilité Publique
D.V.A.T.	Dossier de Voirie de l'Agglomération Toulousaine
E.B.C.	Espace Boisé Classé
E.P.C.I.	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
E.R.	Emplacement Réservé
F.I.N.E.S.S.	Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux
F.N.A.U.	Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
G.P.V.	Grand Projet de Ville
I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
L.O.A.D.D.T.	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire (25 juin 1999)
O.D.E.C.	Observatoire Départemental d'Equipement Commercial
O.P.A.C.	Office Public d'Aménagement & Construction
O.P.A.H.	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
O.R.A.M.I.P.	Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées
O.R.S.E.C.	Organisation des Secours
P.A.D.D.	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
P.A.E.	Programme d'Aménagement d'Ensemble
P.D.U.	Plan de Déplacements Urbains
P.E.B.	Plan d'Exposition au Bruit
P.G.S.	Plan de Gêne Sonore
P.I.B.	Produit intérieur Brut
P.I.G.	Projet d'Intérêt Général
P.L.H.	Programme Local de l'Habitat
P.L.U.	Plan Local d'Urbanisme
P.O.I.	Plan d'Organisation Interne
P.O.S.	Plan d'Occupation des Sols
P.P.A.	Plan de Protection de l'Atmosphère
P.P.I.	Plan Particulier d'Intervention
P.P.R.	Plan de Prévention des Risques
P.P.R.I.	Plan de Prévention des Risques Inondation
P.P.R.T.	Plan de Prévention des Risques Technologiques
P.R.Q.A.	Plan Régional de la Qualité de l'Air
P.R.T.	Plan Régional des Transports
P.T.U.	Périmètre des Transports Urbains
P.T.Z.	Prêt à Taux Zéro
R.D.	Route Départementale
R.N.	Route Nationale
S.A.G.E.	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
S.A.U.	Surface Agricole Utile
S.C.H.S.	Service Communal d'Hygiène et de Santé
S.C.O.T.	Schéma de Cohérence Territoriale
S.D.A.G.E.	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
S.D.A.T.	Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine
S.D.A.U.	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
S.D.C.	Schéma de Développement Commercial
S.H.O.N.	Surface Hors Oeuvre Nette
S.I.C.O.V.A.L.	Communauté d'Agglomération du Sicoval
S.I.V.O.M.	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
S.I.V.U.	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
S.M.E.A.T.	Syndicat Mixte d'Etude de l'Agglomération Toulousaine
S.M.T.C.	Syndicat Mixte des Transports en Commun
S.P.P.P.I.	Secrétariat Permanent pour la Prévention des Problèmes Industriels
S.R.O.S.	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
S.R.U.	Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (13 décembre 2000)
T.C.S.P.	Transport en Commun en Site Propre
T.P.U.	Taxe Professionnelle Unique
Z.A.C.	Zone d'Aménagement Concerté
Z.A.D.	Zone d'Aménagement Différé
Z.I.C.O.	Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
Z.N.I.E.F.F.	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Crédit photos : *SEMVAT – CNES – CNRS – VIVENDI - Mairie de Toulouse/Service Technique de Communication - Mairie de Toulouse/Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Environnement.*



LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Service de l'Urbanisme & de l'Environnement
Direction de la Réglementation Urbaine

1 - LE RAPPORT DE PRESENTATION

1B - LE VOLET ENVIRONNEMENT

RP
le rapport de présentation

LE DIAGNOSTIC

LES CHOIX DU PADD

LA TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE

LE VOLET ENVIRONNEMENT

PLU

ANN
les annexes

PADD
le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

REG
les pièces réglementaires

PLU Révision simplifiée - DCM du 08/12/2006

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr


RP
le rapport de présentation
LE VOLET ENVIRONNEMENT

Volet environnement du PLU de Toulouse

Résumé non technique 6

Préambule 10

Cadre réglementaire 10
Méthode 10
Avertissement, limites et perspectives 10

I. Le profil environnemental : état des lieux de l'environnement local 12

1. LE PAYSAGE ET L'OCCUPATION DU TERRITOIRE COMMUNAL 12

Le fleuve marque de son empreinte la géographie du site 12
Le territoire communal est vaste et aujourd'hui largement urbanisé 13
Le territoire communal combine une grande diversité de paysages urbains 14
Le centre ville rassemble les paysages de mémoire et les paysages symboliques 14
La mixité caractérise les faubourgs installés le long des voies historiques 17
Les quartiers d'habitat individuel offrent des paysages aérés par de nombreux jardins privatifs 18
L'habitat collectif marque le paysage par sa hauteur 19
L'activité façonne les paysages standardisés 20
Les paysages agricoles sont résiduels 22
Les paysages de nature sont étroitement liés au réseau hydrographique 22

2. LE PATRIMOINE NATUREL 26

Sols, climat et réseau hydrographique constituent les bases du milieu vivant 26
La Garonne est un écosystème riche et majeur sur le territoire communal 27
Un milieu favorable à la migration des poissons 27
Une ripisylve résiduelle favorable à la diversité biologique 27
Quelques ramiers de Garonne encore présents aux portes du territoire 28
Des inventaires et dispositifs de protection de la faune, de la flore et des habitats naturels déjà mis en oeuvre 28
Lacs et plans d'eau, rivières et canaux ponctuent le territoire d'espaces naturels à préserver 31
Le réseau vert maille le territoire d'itinéraires piétons et cycles 34
De nombreux jardins de prestige, espaces verts de proximité et vastes zones vertes ont été aménagés pour la détente et les loisirs 35
De grands espaces verts publics 37
Des espaces boisés protégés 39
De nombreux jardins familiaux 39

3. LA RESSOURCE EN EAU 40

Le potentiel d'approvisionnement en eau est important 41
Les eaux superficielles constituent une ressource abondante mais inégalement répartie et variable dans le temps 41
Les eaux souterraines constituent une ressource alternative permanente, de bonne qualité et économique 42
Les prélèvements privilégient les eaux superficielles 43
L'eau potable est de bonne qualité 44
La collecte des eaux pluviales recherche une alternative au « tout réseau » 45
L'assainissement est assuré par un système centralisé, essentiellement collectif et en cours de renforcement 46
Les efforts de dépollution pour préserver la qualité des cours d'eau traversant la ville se poursuivent 47

4. LES SOLS ET LE SOUS-SOL 48
La ville est installée sur des plaines de terrasses alluviales et des coteaux molassiques 48
L'imperméabilisation croissante des sols a trouvé ses limites 51
Plusieurs sites et sols pollués sont en cours d'identification et de dépollution 51

5. L'ENVIRONNEMENT SONORE 56
La qualité sonore des espaces et équipements publics est un enjeu important 57
La qualité sonore des espaces publics extérieurs est une préoccupation constante 57
La conception acoustique des bâtiments communaux est de manière générale intégrée aux projets 58
L'aéroport de Toulouse-Blagnac très proche du tissu urbain est une source de nuisances sonores dans certains quartiers 58
Une charte pour la qualité de l'environnement de l'aéroport Toulouse Blagnac est en application 59
Le Plan d'exposition au bruit est en cours de révision 60
Le Plan de gêne sonore permet de subventionner les travaux d'insonorisation 61
Les infrastructures routières et ferroviaires restent une des principales sources de nuisances sonores 61
La plus grande partie du linéaire routier est classée en voies bruyantes 61
La limitation des nuisances sonores liées au bruit routier est une préoccupation constante 62

6. LA QUALITÉ DE L'AIR 64
La qualité globale est correcte mais des pics de pollution à l'ozone sont parfois proches du seuil d'information et de recommandation 64
Les déplacements routiers représentent la plus grande part des émissions d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone 68
Les déplacements pèsent lourd sur la qualité de l'air 68
Les pollutions industrielles sont en baisse 68
Des outils sont mis en œuvre pour réduire et prévenir les pollutions 69
Le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) donne les orientations et les objectifs 69
Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) intervient sur le levier des transports 69
Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) met en œuvre les mesures appropriées 70

7. LES DÉPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS 72
Les déplacements en automobile sont encore trop nombreux 72
Le réseau de transports en commun est dense mais encore incomplet 73
Les modes de déplacements doux sont en développement mais leur fluidité est à conforter 75
Les déplacements sont abordés de manière globale pour agir également sur l'amélioration de la qualité de l'air 78

8. L'ÉNERGIE 82
Le gaz naturel reste l'énergie majoritairement consommée même si l'électricité connaît une nette tendance à la hausse 82
Des ressources locales sont exploitées pour produire de l'énergie thermique et électrique 82
Les déchets sont valorisés par l'incinération qui produit de l'énergie thermique et électrique 82
L'eau de la Garonne est utilisée pour produire de l'énergie électrique 83
La maîtrise de l'énergie devient un des critères de la décision publique 84
L'éclairage public extérieur ou dans les bâtiments communaux est principalement concerné 84
La démarche en faveur de la qualité environnementale est encouragée 84

9. LES DÉCHETS 86
La collecte des déchets ménagers est lourde et doit être constamment adaptée 86
Les ordures ménagères sont collectées mécaniquement au porte à porte 86
La collecte sélective est progressivement mise en place 86
Les points d'apport volontaires ont été multipliés 87
La propreté urbaine est régulièrement améliorée mais nécessite un engagement individuel 89
La valorisation et le traitement des déchets sont devenus une préoccupation majeure 90
L'essentiel des déchets est valorisé par l'incinération 90
Les déchets verts sont valorisés sur une plate-forme de compostage 91

10. LES RISQUES NATURELS ET LES RISQUES TECHNOLOGIQUES 94

Les inondations et les mouvements de terrain sont les principaux risques naturels concernant Toulouse 94

L'inondation est un risque connu qui a été limité de longue date 94

Les risques de mouvements de terrain sont désormais encadrés 97

L'inondation par rupture de barrage est prise en compte 99

Les risques industriels restent une préoccupation constante 100

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont nombreuses et diffuses 100

Trois industries soumises à autorisation subsistent encore sur le territoire communal 100

Des plans d'urgence ont été mis en place sur les sites à risque 101

Des Projets d'intérêt général (PIG) ont été établis pour limiter l'urbanisation aux abords des sites industriels 102

Un Plan de prévention des risques technologiques pilote est en cours d'élaboration 103

Le risque lié au transport des Matières Dangereuses (TMD) est encadré 103

Le transport de matières dangereuses par route est le plus important 104

Le transport de matières dangereuses par voie ferrée est sous surveillance 104

Le transport de matières dangereuses par canalisation est le moins risqué 105

La communication sur les risques est un enjeu primordial 105

La collectivité face aux risques 106

L'expérience de l'explosion d'AZF du 21 septembre 2001 106

11. LA SYNTHÈSE DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL 108

II. Les principaux enjeux environnementaux à Toulouse et ceux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable 112

1. LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À TOULOUSE 112

2. LES 5 ENJEUX DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 116

Enjeu 1. Affirmer un projet urbain cohérent 116

Enjeu 2. Contribuer au développement de l'économie et des équipements de la métropole 116

Enjeu 3. Conforter la proximité de l'habitat, des services et des emplois 116

Enjeu 4. Mettre en valeur un cadre de vie de qualité pour tous 116

Enjeu 5. Faciliter les déplacements et encourager les modes alternatifs à la voiture 116

III. Les incidences des orientations du Plan Local d'Urbanisme sur l'environnement et les mesures prises pour la préservation et la mise en valeur de l'environnement 118

1. LES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX 118

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 1 du PADD 119

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 2 du PADD 121

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 3 du PADD 122

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 4 du PADD 123

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 5 du PADD 125

2. LES MESURES PRISES POUR LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES DE L'ENVIRONNEMENT 126

Les mesures en faveur du patrimoine naturel 126

Valoriser le réseau hydrographique, le rendre accessible 126

Développer le réseau vert 126

Valoriser et préserver les pièces d'eau 126

Promouvoir la végétation au cœur des espaces bâtis 127

Les mesures en faveur de la ressource en eau 127
Poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées 127
Compenser les effets de l'imperméabilisation pour limiter le risque inondation et préserver la ressource en eaux superficielles 127
Mieux connaître la nappe phréatique pour limiter les incidences de l'urbanisation 127
Proposer des alternatives pour la collecte des eaux pluviales 128
Les mesures en faveur des sols et du sous-sol 128
Recomposer la ville sur elle-même et organiser l'occupation de l'espace pour limiter l'étalement urbain 128
Les mesures en faveur de l'énergie 128
Poursuivre et conforter la production d'énergies renouvelables 128
Encourager les constructions limitant la consommation d'énergie 128
Favoriser les transports en commun et les modes de déplacement doux pour limiter la consommation énergétique 128
Les mesures en faveur de la qualité de l'air 129
Limiter l'étalement urbain pour réduire les transports en voiture entre domicile et travail 129
Renforcer la mixité des fonctions urbaines pour réduire les déplacements 129
Réguler le stationnement et inciter aux transports alternatifs à la voiture 129
Conforter la place du végétal en ville pour améliorer la qualité de l'air 129
Limiter les rejets industriels dans l'atmosphère 129
Mettre en œuvre les mesures du Plan de Déplacements Urbains et du Plan de Protection de l'Atmosphère 129

3. LES MESURES PRISES POUR LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT HUMAIN ET DU CADRE DE VIE 130

Les mesures concernant les déplacements et les transports 130
Faciliter les déplacements, en limiter les nuisances 130
Développer les transports en commun et les mode de déplacement doux 130
Les mesures concernant l'environnement sonore 130
Equilibrer le développement urbain en veillant à la qualité de l'environnement sonore 130
Prendre en compte le confort acoustique dans la construction 131
Améliorer la qualité sonore de l'espace public en encourageant des alternatives à la voiture 131
Limiter les incidences de la mixité urbaine sur l'environnement sonore 131
Limiter les incidences des activités sur l'environnement sonore 131
Les mesures concernant les déchets 131
Poursuivre l'amélioration du traitement des déchets ménagers 131
Intégrer le tri sélectif dans les constructions et aménagements urbains 131
Les mesures concernant les risques naturels et les risques technologiques 132
Limiter les incidences des risques naturels 132
Limiter les incidences des risques technologiques 132
Les mesures en faveur du paysage et du cadre de vie 132
Poursuivre la reconquête du centre-ville 132
Recomposer la ville sur elle-même, réorganiser l'espace urbain en faveur d'une amélioration du cadre de vie 132
Intégrer la qualité paysagère dans l'aménagement et la construction 133

SIGLES 139

Résumé non technique

Le volet environnement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse a pour ambition de répondre aux exigences du Code de l'urbanisme qui prévoient que le Rapport de présentation du PLU doit comporter une analyse de l'état initial de l'environnement, une évaluation des incidences des orientations du PLU sur l'environnement et un exposé de la manière dont le PLU prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement.

Le profil environnemental fait l'état des lieux de l'environnement toulousain sur 10 thèmes fondamentaux : les paysages et l'occupation du territoire, le patrimoine naturel, la ressource en eau, les sols et le sous-sol, l'environnement sonore, la qualité de l'air, les déplacements et les transports, l'énergie, les déchets, les risques naturels et les risques technologiques.

Paysages et occupation du territoire

Le territoire combine une grande diversité de paysages urbains. Ceux du centre concentrent la mémoire de la ville et laissent place, le long des voies historiques, aux faubourgs caractérisés par une importante mixité. Aux entrées de la ville, l'activité façonne des paysages stéréotypés. Les quartiers d'habitat individuel offrent des paysages aérés par de nombreux jardins privatifs et l'habitat collectif marque le paysage par sa hauteur.

Patrimoine naturel

Aujourd'hui largement urbanisé, le territoire est marqué par la Garonne et un réseau hydrographique dense qui constituent une armature naturelle d'une grande richesse biologique. Coulées vertes, parcs, jardins, réseau vert et zones vertes s'appuient souvent sur le milieu naturel : cours d'eau et leurs berges, margelles de terrasse et leurs boisements, plaines inondables. Ils sont aussi à certains endroits créés de toute pièce en milieu urbain -parcs, squares, jardins de quartier, quais, allées plantées, espaces verts récréatifs …-. Cette trame verte est un élément fort du cadre de vie des habitants. La qualité naturelle et paysagère des sites aménagés y est valorisée. Les toulousains peuvent venir s'y détendre et s'y ressourcer.

Ressource en eau

Le potentiel d'approvisionnement en eau est important mais reste spécialisé . Les prélèvements privilégient la ressource superficielle et l'eau potable produite est d'excellente qualité. L'assainissement est assuré par un réseau centralisé, essentiellement collectif et en cours de renforcement. Des opérations pilotes de récupération des eaux pluviales sont mises en place offrant ainsi une alternative au « tout réseau ».

Sols et sous-sol

La ville est installée sur des plaines alluviales et des coteaux. Elle s'est d'abord développée en rive droite, le long du fleuve, pour s'étendre ensuite sur la totalité du territoire communal et, aujourd'hui, l'imperméabilisation croissante des sols a trouvé ses limites. A l'heure du renouvellement urbain où la ville se recompose sur elle-même, les friches industrielles qui peuvent être reconverties en quartiers d'habitat constituent des opportunités. Dans ce contexte, la réhabilitation de la qualité des sols est un enjeu de plus en plus important.

Environnement sonore

La qualité sonore des espaces et équipements publics est sous surveillance. Même si l'aéroport inséré dans le tissu urbain est une source de nuisances conséquente dans certains quartiers, les infrastructures terrestres, essentiellement les voies routières, restent une des principales sources de nuisances sonores.

Qualité de l'air

La qualité de l'air globale est correcte mais les pics de pollution à l'ozone sont parfois proches du seuil de recommandation et d'information. Ce sont les déplacements routiers qui contribuent, pour la plus large part, à la pollution de l'air, notamment pour les émissions d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone.

Déplacements et transports

Les déplacements en automobile sont encore beaucoup trop nombreux mais le réseau de transports en commun est dense et poursuit son extension. Les modes de déplacement doux -marche à pied et vélo – continuent leur développement qui doit être soutenu notamment en matière de fluidité, de confort et de sécurité. Aborder les déplacements de manière globale est devenu une nécessité, en particulier pour améliorer la qualité de l'air. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est l'outil mis en place par les collectivités de l'agglomération toulousaine pour œuvrer dans ce sens.

Energie

Toulouse est une des rares villes en France à avoir investi dans une production multiple d'énergies renouvelables : les déchets sont valorisés par l'incinération qui produit de l'énergie thermique et électrique et l'eau de la Garonne est utilisée pour produire de l'énergie électrique. Le gaz naturel reste cependant l'énergie majoritairement consommée sur le territoire et l'électricité connaît une nette tendance à la hausse. La maîtrise de l'énergie étant l'un des enjeux forts pour les années à venir, l'aménagement et la construction en faveur de la qualité environnementale sera encouragée.

Déchets

Les ordures ménagères sont collectées mécaniquement au porte à porte. La collecte sélective est progressivement mise en place et couvrira l'ensemble du territoire à la fin 2004. Les points d'apport volontaires ont été multipliés et la propreté urbaine est régulièrement améliorée. L'essentiel des déchets ménagers est valorisé par l'incinération puis traité sur place ou à l'extérieur. Les déchets verts sont valorisés sur une plate-forme de compostage.

Risques naturels et technologiques

L'inondation est un risque naturel connu qui a été limité de longue date. Les mouvements de terrain sont identifiés et pris en compte. Le 21 septembre 2001 lors de l'explosion de l'usine AZF, Toulouse a connu une catastrophe sans précédent en France et les risques industriels restent une préoccupation constante. Des plans d'urgence ont été mis en place sur les sites à risques, des Projets d'Intérêt Général (PIG) ont été établis pour limiter l'urbanisation aux abords des sites industriels et un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) pilote est en cours d'élaboration. Le risque lié au transport de matières dangereuses est encadré.

Pour répondre aux principaux enjeux de développement durable, et en particulier ceux concernant l'environnement, les orientations du PLU ont été définies à partir des 5 grands enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD): affirmer un projet urbain cohérent ; contribuer au développement de l'attractivité économique et des équipements de la métropole ; conforter la proximité de l'habitat, des services et des emplois ; mettre en valeur un cadre de vie de qualité pour tous ; faciliter les déplacements et encourager les modes alternatifs à la voiture.

L'évaluation des incidences du PLU sur l'environnement montre que *Mettre en valeur un cadre de vie de qualité pour tous* est l'orientation qui répond le plus largement aux différents enjeux environnementaux en favorisant la qualité paysagère et la préservation du patrimoine naturel, en limitant les nuisances, en incitant à la consommation d'énergies renouvelables et à leur production et en prévenant les risques.

L'orientation qui vise à *Faciliter les déplacements et encourager les modes alternatifs à la voiture* apporte des réponses à la question des déplacements et à celles qui lui sont liées, la qualité de l'air et l'énergie. Elle a pour but de maîtriser les flux automobiles, de renforcer les transports en commun et de conforter les quartiers desservis, de concevoir des espaces publics en faveur des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Affirmer un projet urbain cohérent répond de manière dominante aux enjeux de paysage et d'occupation du territoire. La mise en valeur du cœur historique, le développement de pôles autour du centre-ville, la structuration des quartiers le long de voies historiques, la requalification des portes de ville et des abords du périphérique, les projets de renouvellement urbain sont autant de mesures en faveur d'une plus grande qualité paysagère et d'une rationalisation de l'occupation du territoire. Cependant, la cohérence du PLU et celle du PADD passeront aussi par une conception pertinente de la place de l'automobile dans l'ensemble de ces projets.

Contribuer au développement de l'économie, en renforçant les secteurs d'excellence et en diversifiant le potentiel économique, répond de manière moins centrale aux enjeux environnementaux et certains partis d'aménagement sont même susceptibles d'avoir des incidences allant à l'encontre d'enjeux environnementaux. Des actions d'accompagnement permettront de compenser leurs effets sur la qualité de l'air, la consommation énergétique, l'environnement sonore et les déchets.

Rapprocher l'habitat, les services et les emplois vise à limiter les déplacements et répond aux enjeux de déplacement, et, par effet induit, à ceux concernant la qualité de l'air et la réduction de la consommation énergétique.

Les orientations du PLU se situent avant tout dans le champ des compétences communales. Certaines sont cependant partagées et peuvent entrer dans le champ de compétences de l'Etat, de la Communauté d'agglomération ou faire partie de plans et programmes supra communaux concernant également l'environnement -Plan de déplacements urbains, Plan de protection de l'atmosphère, Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, par exemple-. Ces cadrages et collaborations sont mentionnés aux côtés des enjeux thématiques dans le but de rendre lisibles les marges de manœuvre réelles et les complémentarités indispensables.

Les orientations du PLU traduisent donc, pour partie, des mesures en faveur de l'environnement relevant ou accompagnant la planification urbaine. Ce ne sont pas les seules, le volet environnement du PLU ne constituant pas à lui seul la politique environnementale de la Ville.

Préambule

Cadre réglementaire

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 (loi SRU) introduit dans le Code de l'urbanisme le principe de l'évaluation environnementale qui prévoit dans son article R 123-2 que le Rapport de présentation du PLU doit comporter une analyse de l'état initial de l'environnement, une évaluation des incidences des orientations du PLU sur l'environnement et un exposé de la manière dont le PLU prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Méthode

Ce volet environnement a pour ambition de répondre aux exigences du Code de l'urbanisme. Il se compose de 3 parties :

- **Le profil environnemental** est l'état des lieux de l'environnement local. Ce diagnostic décrit les caractéristiques majeures de cet environnement local. Dix thématiques correspondant aux fondamentaux de l'environnement sont ainsi détaillées : le paysage et l'occupation du territoire, le patrimoine naturel, la ressource en eau, les sols et le sous-sol, l'environnement sonore, la qualité de l'air, les déplacements et les transports, l'énergie, les déchets, les risques naturels et les risques technologiques. Ce profil est rédigé et illustré de manière à donner à comprendre le territoire dans sa richesse, sa diversité et sa complexité. Il se conclut par une présentation synthétique des atouts et des faiblesses pour chacun des thèmes abordés.

- **Les principaux enjeux environnementaux** rencontrés sur Toulouse ont été repérés à partir du profil environnemental. Certains d'entre eux entrent dans le champ des compétences communales et pourront, pour partie, trouver des réponses appropriées dans le cadre du PLU. D'autres sont des enjeux d'agglomération pour lesquels des acteurs externes interviennent aussi. Ils peuvent entrer dans le champ de compétences de l'Etat, de la Communauté d'agglomération ou faire partie de plans et programmes supra communaux.

  Un rappel des enjeux du PADD figure également brièvement dans ce second chapitre.

- **L'évaluation des incidences du PLU sur l'environnement ainsi que les mesures visant à sa préservation et sa mise en valeur.**

  C'est en croisant les orientations du PLU avec les enjeux environnementaux qu'ont été identifiées les incidences du PLU sur l'environnement et les mesures envisagées pour sa préservation et sa mise en valeur.

  Tout d'abord, chaque orientation du PLU est analysée au regard des enjeux environnementaux thématiques. Cette analyse est présentée sous forme visuelle grâce à des tableaux.

  Puis, les mesures sont détaillées pour chaque thème environnemental. Cette description concerne d'une part les mesures sur les ressources naturelles de l'environnement -patrimoine naturel, ressource en eau, sols et sous-sols, énergie et air- et d'autre part, les mesures sur l'environnement humain et le cadre de vie -déplacements et transports, environnement sonore, déchets, risques, paysage et cadre de vie-.

Avertissement, limites et perspectives

Les mesures indiquées sont avant tout celles qui relèvent de la planification urbaine et qui l'accompagnent. Il est à noter que si le volet environnement relève en effet du PLU, il ne constitue pas à lui seul la politique environnementale de la Ville.

Il est également à noter que si les orientations du PLU traduisent, pour partie, des mesures en faveur de l'environnement relevant ou accompagnant la planification urbaine, le volet environnement aborde quant à lui essentiellement les fondamentaux de l'environnement : paysage, patrimoine naturel, ressource en eau, sols et sous-sols, environnement sonore, qualité de l'air, déplacements et transports, énergie, déchets, risques naturels et technologiques.

Les mesures proposées se situent avant tout dans le champ des compétences communales. Certaines sont cependant partagées et peuvent entrer dans le champ de compétences de l'Etat, de la Communauté d'agglomération ou faire partie de plans et programmes supra communaux concernant l'environnement - Plan de déplacements urbains, Plan de protection de l'atmosphère, Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, par exemple-. Ces cadrages et collaborations sont mentionnés aux côtés des enjeux thématiques dans le but de rendre lisibles les marges de manœuvre et les complémentarités.

Enfin, le volet environnement du PLU a été construit de manière à répondre à terme aux exigences de la directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001 -article 3- qui a pour objet l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. En tant que « plans et programmes dans le domaine de l'aménagement du territoire urbain », les documents d'urbanisme sont en effet concernés par cette directive transcrite dans le droit français par l'ordonnance 2004/489 du 3 juin 2004.

I. Le profil environnemental : état des lieux de l'environnement local

Le Code de l'urbanisme prévoit dans son article R 123-2 que le rapport de présentation du PLU doit comporter une analyse de l'état initial de l'environnement.

Le profil de l'environnement local constitue cette analyse. Il est construit autour des 10 principaux thèmes environnementaux : paysage et occupation du territoire, patrimoine naturel, ressource en eau, sols et sous-sols, environnement sonore, qualité de l'air, déplacements et transports, énergie, déchets, risques naturels et risques technologiques.

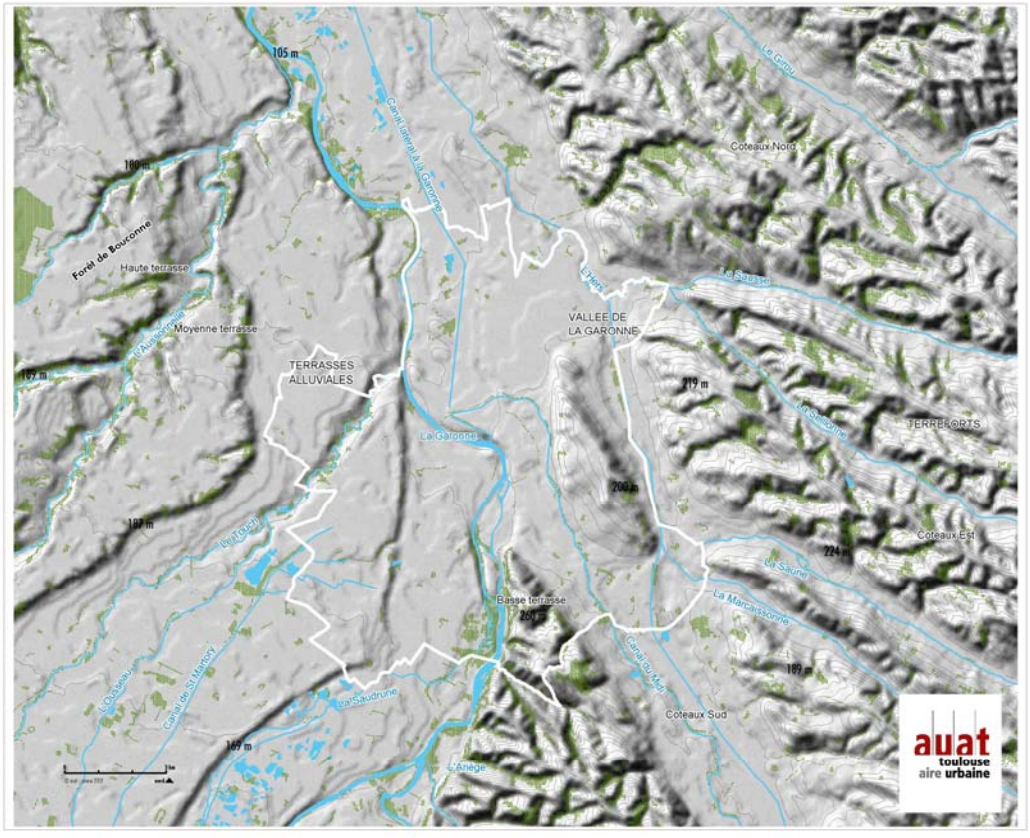
1. Le paysage et l'occupation du territoire communal

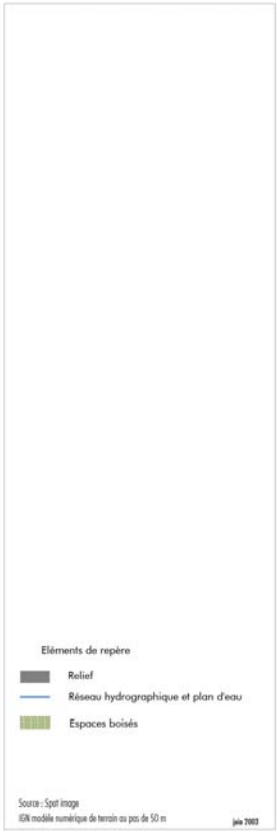
Le fleuve marque de son empreinte la géographie du site

Le site de Toulouse et de son agglomération se présente sous la forme d'une large cuvette dissymétrique traversée par la Garonne qui y joue un rôle structurant majeur.

A l'Ouest, sur la rive gauche, c'est une topographie de plaine qui l'emporte. La vallée de la Garonne est composée de larges plate-formes alluviales étagées et faiblement entaillées par les affluents de la Garonne : la Saudrune et le Touch.

A l'Est, sur la rive droite, les coteaux molassiques sont découpés en blocs par les vallées de l'Hers, de la Saune, de la Marcaissonne et la Sausse et offrent, au-delà du territoire communal ,un paysage plus vallonné ouvrant sur les terreforts du Lauragais.





La Garonne, fleuve de grand intérêt paysager, parmi les derniers axes migrateurs européens, marque le territoire par sa dimension et par sa place dans l'histoire de Toulouse.

A l'entrée de la ville, au Sud, la Garonne se divise en deux bras autour de l'Ile du Ramier qui offre un paysage verdoyant mais aujourd'hui contrasté : industries chimiques, équipements sportifs et digues de bétons rectilignes côtoient un site arboré aux allures impressionnistes.

Dans la ville, le fleuve offre à Toulouse son paysage typique et majestueux. Aujourd'hui espace de détente et de loisirs, de promenade et de rêverie, ce paysage rassemble et concentre l'histoire et l'identité de la ville.

Dans sa traversée de Toulouse, la Garonne est aujourd'hui canalisée par un système de digues.

Les trois canaux qui se rejoignent au port des Ponts Jumeaux -Canal du Midi, Canal de Brienne et Canal latéral à la Garonne- appartiennent à ce grand système du canal des deux mers qui relie l'Océan Atlantique à la Mer Méditerranée. Construits au 17ème siècle pour le trafic de marchandises, ils forment, au sein de l'agglomération toulousaine, un ensemble de linéaires singuliers accompagnés de lignes végétales et marquent fortement le territoire communal et son paysage. Le Canal du Midi est depuis 1996 inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en particulier au titre de ses qualités architecturales et paysagères.

Sur Toulouse, rares sont les plans d'eau « naturels » : la plupart d'entre eux sont le résultat de la multiplication des gravières ayant fourni les matériaux de construction.

L'ensemble du site forme un paysage assez étalé où seul le coteau de Pech David, situé au Sud entre la vallée de l'Hers et celle de la Garonne, propose de jolis belvédères sur la ville et annonce le Lauragais. Du haut de ses 250 m, il domine la plaine de 100 m et s'interrompt assez brutalement aux portes de la ville dans le quartier d'Empalot.

Plus modestes, les coteaux de l'Est s'étendent sur les quartiers de Guilheméry et Jolimont avant de s'abaisser en pente douce vers le Faubourg Bonnefoy.

Le territoire communal est vaste et aujourd'hui largement urbanisé

Jusqu'à la seconde moitié du 20ème siècle, la croissance urbaine a été guidée par la dissymétrie du site de part et d'autre de la Garonne.

Toulouse s'est en effet, à l'origine, installée sur l'étroite terrasse de la rive droite, encadrée par les buttes de Guiheméry et Jolimont situées à l'Est et celle de Pech David plus au Sud. Cette terrasse, suffisamment élevée, était la mieux protégée des inondations. Sur la rive gauche, la basse plaine, fréquemment submergée lors des crues, était alors franchement inhospitalière.

L'urbanisation s'est poursuivie en rejoignant les noyaux villageois le long des routes historiques. Et c'est seulement après la dernière guerre mondiale que la vague urbaine a franchi les coteaux situés à l'Est pour s'étaler au-delà, vers la vallée de l'Hers qui marque les limites du territoire communal actuel.

A l'Ouest, l'urbanisation s'est étendue après qu'un système complet de digues ait été édifié en 1958, enfermant la Garonne sur 6 km, entre le Pont d'Empalot et le Pont de Blagnac. L'urbanisation de l'Ouest de la ville a alors pu progresser, notamment la grande opération d'urbanisme du Mirail destinée, dans l'esprit de ses initiateurs, à rééquilibrer l'agglomération par rapport à la Garonne. La municipalité de 1958 avait en effet choisi de libérer l'urbanisation et d'attirer des entreprises, inversant ainsi les choix antérieurs dont le but avait été de limiter l'urbanisation sur le territoire communal (Plan Nicod), contribuant ainsi indirectement au développement des communes périphériques qui étaient prêtes à répondre aux demandes d'installation insatisfaites sur Toulouse.

Depuis, la superficie des terrains aménageables sur Toulouse s'est progressivement réduite. 640 ha ont été encore urbanisés entre 1990 et 1999. Et actuellement, le territoire est composé pour environ 44% de quartiers d'habitat, pour 26% de parcs d'activités et pour 19% d'espace naturels ou de loisirs. L'urbanisation du territoire s'est globalement achevée dans les années 1990 avec la disparition progressive des dernières exploitations agricoles. Environ 400 ha de terrains restent encore aménageables. Il s'agit pour l'essentiel de friches industrielles ou militaires insérées dans la ville et d'anciens terrains agricoles situés sur la périphérie du territoire communal. Si des potentiels subsistent sur les franges, l'essentiel des opérations d'urbanisme se porte ainsi aujourd'hui dans le tissu urbain déjà constitué et l'on parle alors de renouvellement urbain.

Le territoire communal combine une grande diversité de paysages urbains

Le centre ville rassemble les paysages de mémoire et les paysages symboliques

Circonscrit à l'intérieur de linéaires structurants -boulevard, canal, percées du 19ème siècle- le centre ancien recèle les paysages de mémoire et les paysages symboliques de la ville.

Les volumes sont compacts, les rues et les avenues dessinent un réseau quadrillé dense. Les grandes percées « hausmaniennes » -rues de Metz et Alsace-Lorraine-, organisées en croix, découpent le centre ancien en quatre.



Le Pont-Neuf et le quartier de la Daurade, quartier du centre ancien



Une rue du centre ancien

De nombreuses places ponctuent les cheminements et constituent des espaces de rencontre, moins exposés à la circulation automobile.



Le quartier de la Dalbade. Les aménagements piétonniers



Le quartier Saint-Rome. Les aménagements piétonniers

Presque toujours située à l'intérieur des îlots bâtis, la végétation a, dans l'ensemble, peu d'influence sur la structure du paysage.

Les effets de perspectives sont peu nombreux mais spectaculaires, comme les dégagements visuels des Allées Jean Jaurès ou encore les quais de Garonne soulignés par des plantations d'alignement.

La reconquête du centre ancien a débuté il y a une quinzaine d'années avec la mise en œuvre de réponses plus adaptées en matière de stationnement, de semi-piétonisation, de ravalement de façades, de coloration…. Elle a permis d'améliorer et de mettre en valeur sa qualité paysagère. La réduction de la place de la voiture permet aussi d'en retrouver progressivement la perception.



Le quartier Saint-Rome. Les aménagements piétonniers



Le quartier Saint-Rome. Les ravalements de façades

Les quartiers historiques ont une forte identité paysagère mêlant intimité et majesté. Les quartiers de la Dalbade, des Carmes, des Filatiers, de Saint-Etienne, de la Daurade, de la Bourse, du Capitole jusqu'à Saint-Pierre, de Saint-Sernin jusqu'à la Garonne, constituent des paysages typiquement toulousains et concentrent de très nombreux monuments et sites de qualité. Les masses bâties sont régulières et compactes, les voies forment un réseau dense et entrelacé associant quadrillage et ondulations. La vie est ici derrière les murs de briques roses souvent enduits, les constructions en façade sur rue masquent la partie non bâtie, les cours, les jardins et les arbres. De très nombreux hôtels particuliers tels que l'Hôtel d'Assezat ou celui de Bernuy sont construits au 16 siècle à l'époque où la culture et le commerce d'une plante tinctoriale, le pastel, permet à de riches marchands d'amasser d'importantes fortunes. En cherchant à obtenir l'emprise la plus grande possible pour leurs demeures, ces marchands contribueront à transformer certaines parties du centre ancien en quartiers résidentiels.



Les quartiers du centre ancien. La végétation est derrière les murs



Les quartiers du centre ancien. Les riches hôtels particuliers

Partiellement superposé aux quartiers historiques, le centre-ville élargi -aussi appelé hyper-centre- offre un paysage de métropole régionale, active et marchande. Bordé à l'Ouest par la Garonne, il s'étend à l'Est vers la place Wilson et les Allées Jean Jaurès. L'espace public est marqué par les enseignes commerciales et l'abondance des informations urbaines. Des immeubles plus récents, du 19ème et parfois du 20ème siècle, se mêlent au bâti plus ancien et introduisent une diversité architecturale plus marquante que dans le centre ancien.



Les quartiers du centre ancien. Les activités marchandes



Les quartiers du centre ancien. Les alentours du Canal de Brienne

A la marge du centre-ville, on perçoit une transition avec les paysages de faubourgs. L'urbanisation de ces quartiers, entre les boulevards et le Canal du Midi, autour du Canal de Brienne, d'Arnaud Bernard et des Amidonniers ou encore en allant vers Saint-Cyprien, s'est faite essentiellement au 19ème siècle. De structure dense, ces marges ont toutefois une allure duale : urbaine avec des bâtisses imposantes et élevées, faubourienne avec des petites maisons toulousaines.



La transition entre centre ancien et faubourgs. Le quartier des Chalets



La transition entre centre ancien et faubourgs. Le quartier des Chalets

Toujours sur les franges, ont émergés au 20ème siècle des paysages « technopolitains », ceux de la ville forte. D'abord le vaste ensemble de la Cité administrative, à l'allure moderne et fonctionnelle, construit durant les années 1960 et prolongé 10 ans plus tard par l'Université des sciences sociales. La brique, délaissée au profit du béton plus fonctionnel, devient un simple parement. Puis, le nouveau quartier Saint-Georges et sa Place Occitane, édifiés de 1965 à 1980, annonçent une architecture post-moderne. Ici aussi, la brique sert de décor pour retrouver les tonalités de la ville ancienne. A Compans Caffarelli, autour de la Place Alphonse Jourdain, l'allure se veut plus contemporaine. Les paysages sont solennels et imposants, les volumes donnent une impression de densité et les hauteurs des effets de citadelle. Ces lieux sont nets et bien délimités.



La place Occitane

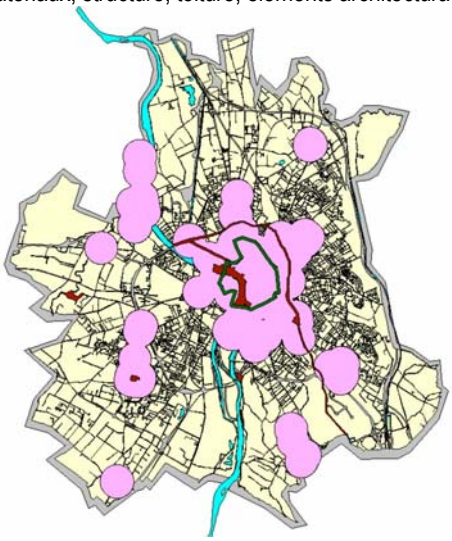


Le nouveau Compans Caffarelli

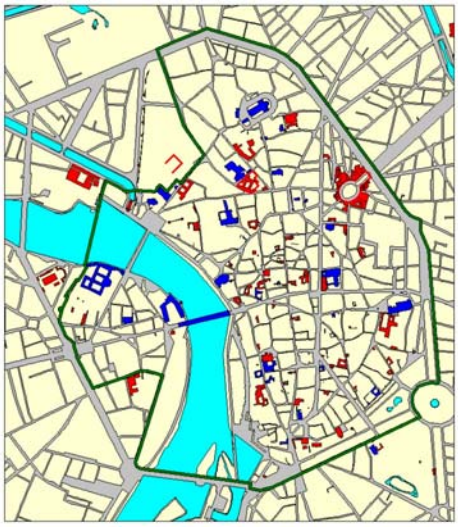
Le périmètre de secteur sauvegardé de Toulouse a été approuvé par arrêté ministériel du 21 août 1986. Le tracé de ses limites correspondant sensiblement à celui des boulevards qui entourent le centre ancien, c'est là que se trouve la plus grande partie des richesses du patrimoine historique toulousain. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) assure la surveillance du secteur sauvegardé afin de préserver son caractère esthétique. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est actuellement en cours d'études.

Le centre ancien concentre le plus grand nombre des monuments historiques inscrits ou classés sur la commune. Aujourd'hui, on recense à Toulouse 45 monuments historiques classés et 159 monuments inscrits au titre de la loi de 1913. Lorsqu'un immeuble est protégé, des dispositions et obligations particulières s'appliquent tant pour le propriétaire que pour l'Etat. A l'intérieur d'un périmètre de 500 mètres autour de cet immeuble, tous les travaux sont soumis au contrôle de l'ABF. On recense également sur Toulouse 7 sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930.

Compte tenu de l'importance du patrimoine architectural, de sa variété et de sa fragilité, la Ville a par ailleurs souhaité disposer, en dehors du secteur sauvegardé, du plus grand nombre d'éléments permettant, si nécessaire, la mise en oeuvre de mesures adaptées à la préservation des paysages urbains et la maîtrise de leur évolution. En 1991, une convention a donc été signée entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Ville de Toulouse afin d'établir un inventaire du patrimoine bâti sur l'ensemble de son territoire. Sont ainsi recensés tous les bâtiments, leur époque de construction et leur qualité générale (matériaux, structure, toiture, éléments architecturaux).



Le périmètre de protection des monuments historiques à Toulouse



Les monuments historiques classés et inscrits dans le centre ancien de Toulouse

Source : Service de l'Urbanisme et de l'Environnement

La mixité caractérise les faubourgs installés le long des voies historiques

Les faubourgs sont des espaces de transition entre le centre-ville et la banlieue et se sont développés surtout au 19ème siècle, lorsque la ville s'est étendue au-delà du canal. Ils se sont organisés en étoile le long et autour des grandes routes permettant de relier les villes moyennes situées autour de Toulouse. Très proches du canal à l'Est -Bonnefoy, Minimes par exemple- et de la Garonne à l'Ouest -Saint-Cyprien, Casselardit…-, ils constituent autour du centre-ville une fine auréole discontinue. Ils sont pour la plupart d'entre eux de véritables quartiers parce qu'ils sont des lieux de vie sociale intense et que leurs habitants y ont un fort sentiment d'appartenance.

L'impression générale qui se dégage de ces faubourgs est celle d'un habitat groupé à dominante de constructions assez basses, structuré autour d'avenues qui relient le centre-ville à la banlieue. Les effets de façade dominent près de leur centre puis déclinent au fur et à mesure que l'on s'approche des quartiers pavillonnaires. Une grande mixité urbaine marque également le paysage faubourien et lui confère une image caractéristique faite de diversité et de contrastes. L'âge de ces différents faubourgs, leur plus ou moins grande homogénéité, leur densité apportent de surcroît à chacun d'eux variétés et nuances.



Le faubourg Saint-Cyprien. La place du Ravelin



Le faubourg Bonnefoy. L'habitat faubourien traditionnel

Cette mixité se décline tant dans les fonctions que dans les formes.

D'allure urbaine, avec ses commerces, ses services de proximité et une circulation piétonne et automobile intense, l'avenue constitue généralement l'épine dorsale de chaque paysage faubourien. De part et d'autre, le bâti est structuré de manière relativement géométrique et ponctué de placettes. En retrait par rapport à cet axe central, le tissu urbain est par endroits marqué par d'importantes emprises publiques constituant des îlots paysagers variés : cimetière, caserne, domaine ferroviaire …



Le faubourg Bonnefoy. Les paysages de la mixité architecturale

Le bâti est également mixte dans ses formes. A l'écart mais proche de l'axe principal, le bâti toulousain traditionnel est bien représenté par la maison en rez-de-chaussée -la « Toulousaine »-, la petite maison de faubourg (1 étage) et la grande maison de faubourg (2 ou 3 étages). Si les hauteurs les symétries de façades sont variables, des traits communs marquent le paysage faubourien : alignement de la maison en bord de rue, parcelles étroites et profondes, présence de jardins à l'arrière de la maison, mitoyenneté, façades simples, toitures en tuiles canal… Ici et là, des ensembles plus ou moins compacts à dominante pavillonnaire, structurés par la voirie, aérés par la végétation des jardins, introduisent des ruptures dans ce paysage. Les immeubles collectifs, bien développés depuis les années 1950 et 1960, par leur emprise sans rapport avec le paysage environnant pour les plus élevés d'entre eux, cassant le rythme faubourien, introduisent une mutation paysagère importante. Plus loin, on voit apparaître un paysage de « néo-faubourg » : coloriages, pelouses et décorations accompagnent une architecture d'immeubles plus compacts et relativement homogènes.

Ces faubourgs sont riches d'atouts mais demeurent fragiles. Commerces et services sont présents. Quelques grands jardins publics y sont mêlés à de nombreux jardins privés. La circulation automobile y reste intense. Les mutations urbaines lentes -plusieurs dizaines d'années- évoluant en fonction de l'évolution des besoins et de la demande de logements se sont réalisées là où le tissu urbain peu dense devenait disponible, créant ainsi des paysages plus contrastés.



Les faubourgs. Une maison toulousaine



Les faubourgs. Les nouvelles constructions

Sur leur pourtour, les lieux de vie le long des routes traditionnelles prennent des allures de bourgs. Lardenne, Saint-Martin du Touch, Saint-Simon ou encore Croix-Daurade forment des noyaux villageois avec un réseau de rues organisées autour d'une église ou encore d'une place.

Les quartiers d'habitat individuel offrent des paysages aérés par de nombreux jardins privatifs

Les quartiers d'habitat individuel sont presque tous situés dans le prolongement des faubourgs pour les plus anciens, des noyaux villageois et des limites de la commune pour les plus récents. Ils sont constitués de lotissements ou groupes d'habitations familiales étalés, encore moyennement denses du fait d'un parcellaire de petite taille, mais dégageant toutefois une impression d'aération par la présence de nombreux jardins. Dans ces quartiers, la fonction habitation domine. Leur architecture est diversifiée : modeste pavillon ouvrier, grosse maison cubique à étage et à toiture terrasse, ou encore, développées plus récemment, formes sommaires, basses et horizontales ici, plus complexes, déclinées dans des tailles très variées, sur des standards de style néo-régional ailleurs.



L'habitat individuel traditionnel



Les lotissements d'habitat individuel récents

Cette diversité architecturale, considérée à l'échelle de la ville entière, laisse place souvent à une plus grande unité à l'échelle du quartier ou de la rue. Les pavillons ouvriers des années 1930 issus de la loi Loucheur, construits sur un mode répétitif, ont introduit une première rupture par rapport au bâti traditionnel : non-mitoyenneté, retrait sur rue.

Plus récents, les lotissements à construction libre mais soumis à leurs propres contraintes architecturales, sont implantés assez loin de la voie principale, au milieu de parcelles régulières, de tailles presque identiques, sur des îlots assez réguliers délimitant pour l'essentiel des rues qui n'ont pas l'urbanité des quartiers traditionnels puisque destinées quasi exclusivement à la desserte résidentielle.

Avec le temps, le développement des arbres plantés dans les jardins privés et celui des haies ont fini par en gommer ou en atténuer la banalité ou l'uniformité pour leur donner un aspect plus champêtre et agréable.



Les lotissements d'habitat individuel des années 1950-1960

L'habitat collectif marque le paysage par sa hauteur

Les quartiers d'habitat collectif constituent des entités paysagères fortes au sein de l'agglomération. C'est à l'Ouest de la ville que les grands ensembles sont les plus repérables. Massives et homogènes, barres et tours tranchent avec le paysage urbain alentour. Les bâtiments sont disposés parallèlement -à Empalot-, en alvéole -à Jolimont-, en hexagone ou en en étoile –au Mirail-. La plupart du temps, leur disposition par rapport à la rue, répondant à d'autres logiques, ne reprend pas l'agencement du quartier traditionnel environnant.



Les quartiers d'habitat collectif . Empalot



Les quartiers d'habitat collectif. Jolimont

A usage mono fonctionnel -l'habitat-, ces grands ensembles occupent entre 50 et 75 % de la surface au sol, le reste de l'espace étant majoritairement consacré aux emplacements de stationnement.

Les espaces piétonniers ne sont pas toujours en cohérence avec le réseau routier. Les espaces libres sont vastes mais ne constituent pas toujours de véritables espaces verts et de loisirs. Ceux de Reynerie et de Bellefontaine, par leur qualité, constituent cependant une exception, mais généralement les grands ensembles bénéficient aussi de verdure, comme Papus, Amouroux ou Négreneys. Même si les grands ensembles des années 1960 et 1970 sont les figures les plus emblématiques de l'habitat collectif, d'autres formes existent, plus anciennes : les Habitations bon marché (HBM), formes pionnières de l'habitat collectif vertical, petites résidences clôturées de nos jours.



Les quartiers d'habitat collectif. Le Mirail

Les HBM construites entre les deux guerres ont marqué le début de l'apparition des grands ensembles. Au Grand Rond ou encore le long des Allées Charles de Fitte, elles impriment de façon plus ou moins marquée le paysage par leur hauteur -de 4 à 8 étages-. D'allure variée, ornementée ou plus simple, ces opérations ont introduit de nouvelles échelles de construction dans le tissu urbain et constituent les premières opérations d'urbanisme ayant peu à peu modifié la silhouette du paysage toulousain.

Dans l'immédiate après guerre, pour répondre à un important besoin en logements, des constructions plus élevées sont édifiées dans l'urgence avec une intégration paysagère plus contestable. Dans la plupart des cas, l'implantation de ces immeubles ne s'organise plus par rapport à la rue et à la continuité des façades, marquant parfois fortement un quartier, comme la cité Cristal aux Arènes.



Les quartiers d'habitat collectif. Les Habitation Bon Marché (HBM)



Les quartiers d'habitat collectif. Les Arènes

Les années 1960 ont vu l'apparition des grandes opérations d'urbanisme -Bellefontaine, Reynerie et le Mirail- destinées notamment à équilibrer le développement urbain sur la rive gauche. Ces grands ensembles sont d'une conception différente donnant priorité au piéton séparé de la circulation automobile par des systèmes de dalles. Les éléments naturels y sont valorisés en grands espaces publics. Les immeubles sont d'une hauteur plus ou moins importante, élevée -jusqu'à 14 étages- vers le centre du quartier, plus basse en s'en éloignant -1 étage pour les villas patios individuelles-.

Ces espaces sont structurés autour d'une zone de commerce de proximité et de vie collective. Conçue initialement comme une véritable « ville nouvelle » par les architectes et paysagistes Candilis, Josic et Woods, pour répondre à la crise du logement des années 1960 (il existait encore des « bidonvilles »…) et apporter des solutions urbaines novatrices, cette forme urbaine a concentré progressivement des populations précaires et en difficultés sociales. Elle a alors peu à peu perdu son attrait initial et s'est rapidement dégradée malgré les nombreux travaux de réhabilitation et de rénovation qui ont été entrepris dans ces quartiers. Aujourd'hui, le Grand Projet de Ville (GPV) prévoit d'y favoriser la mixité sociale, en s'appuyant sur une transformation urbaine par la création d'îlots, la rationalisation et la hiérarchisation du système de voirie, la création de limites entre le domaine public et le domaine privé, et une transformation du paysage par la valorisation de la trame verte existante, la remise en place de la prépondérance de l'eau, ainsi que sur la diversification du parc de logement, notamment par une évolution de l'architecture respectant l'ambiance et l'idée originale du projet. Cette mixité sociale regagnée devrait permettre, dans les années à venir, de faire que ce quartier retrouve une véritable identité de quartier à part entière, bien inséré, comme les autres, dans la ville et son agglomération.

Apparus dans les années 1990, de nouveaux collectifs de taille nettement plus modeste -rarement plus de 3 étages- ponctuent le paysage d'une architecture néo-régionaliste cossue. Les plus récents sont clôturés et procurent à ceux qui y habitent un sentiment de sécurité. Protégés par de hautes clôtures, contrôlés par des caméras ou des gardiens, généralement dotés de multiples équipements privatifs -parkings, piscines et espaces verts parfaitement entretenus-, ces îlots d'habitat collectif sont facilement identifiables dans le paysage et constituent de véritables entités autonomes qui ne participent pas intégralement à la vie de quartier. Ils sont aujourd'hui en développement intense dans les anciens quartiers d'habitat diffus.



Les nouvelles formes d'habitat collectif clôturé



L'habitat collectif récent

L'activité façonne les paysages standardisés

Les zones d'activité se sont développées le long ou à proximité des grandes voies de communication historiques : Garonne, Canal latéral à la Garonne, voies ferrées, RN 20 puis voies rapides périphériques et radiales .... Par l'importance de leur emprise, ils constituent des paysages à part entière, standardisés comme partout en France, mais différenciés selon l'activité : industrielle, technologique, artisanale ou commerciale.

Leur physionomie générale est variable, caractérisée par un foisonnement d'objets architecturaux de volumes, formes, matériaux et couleurs variés, produit des contrastes et des ruptures avec leur environnement urbain.

Le paysage industriel est souvent fermé sur de grandes emprises, plus ou moins accessible au regard, comme le site aérospatiale des Minimes, celui de la Zone chimique Sud ou encore celui de la Cartoucherie (GIAT) le long de l'avenue de Grande Bretagne. Certains sites industriels, en activité ou reconvertis, se présentent sous la forme d'îlots masqués. Lorsqu'il sont insérés dans le tissu urbain, il se font discrets, leur façade ou leur clôture étant souvent intégrée à la rue.

Plusieurs de ces sites ont fait l'objet de requalification exemplaires par le renouvellement urbain, comme l'Université des Sciences Sociales qui a occupé les bâtiments de la Manufacture des tabacs. D'autres devraient également bénéficier d'évoluitions lourdes dans les prochaines années : reconversion du Pôle chimique Sud suite à l'explosion AZF, projet d'urbanisation sur l'ancienne Cartoucherie (GIAT), papeteries JOB.



La reconversionde l'ancienne Manufacture des Tabacs en faculté.



Le Pôle chimique sud avant septembre 2001

Le paysage des usines les plus contemporaines a une allure moins industrielle, plus ouverte et plus qualitative. Les parcs technologiques, comme celui de Basso Cambo, ont une architecture plus variée, plus innovante, généralement très contemporaine et les bâtiments sont implantés avec un plus grand souci de structuration de l'espace et de composition paysagère : orientation, position et forme des bâtiments, qualité et mixité de l'habillage, matériaux et couleurs, traitement végétal des espaces libres, alignements d'arbres, absence ou intégration des clôtures, traitement des voies de desserte, signalétique hiérarchisée. Ils restent des espaces mono-fonctionnels, sans mixité des fonctions urbaines ni vie urbaine en dehors des heures de travail.



Le site de la Cartoucherie (GIAT), avenue de Grande-Bretagne



Le Parc technologique de Basso Cambo

Les zones d'activités artisanales offrent quant à elles un paysage simpliste -hangars, pelouses, panneaux de signalisation, enseignes…-. Lorsqu'on y pénètre, leur lisibilité n'est pas toujours évidente. Les bâtiments sont construits selon une architecture très souvent fonctionnelle, où le bardage métallique domine.

Les zones commerciales enfin sont structurées et bien en ligne, s'étirant généralement le long d'une voie principale -la « route des marchands », la plus typique étant la RN 20 au Nord de la ville- ou bien de manière concentrique autour d'une grande surface commerciale, en interaction avec une voie rapide ou un échangeur qui les positionne entre l'urbain et le périurbain. Le bâti y est particulièrement hétérogène. Signalétique, enseignes et publicités diverses envahissent le paysage, que la réglementation locale réduit et organise peu à peu dans le cadre de la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes.



Une « route des marchands » : la RN20

Les paysages agricoles sont résiduels

Comme la plupart des grandes villes situées en plaine alluviale, Toulouse avait à l'origine développé des zones de culture maraîchère lui fournissant un approvisionnement régulier en produits frais. Ainsi, le Sud-Est et le Nord de la ville, à Croix Daurade, aux Izards et à Lalande, sont des zones traditionnellement dévolues à ce type de cultures. Toulouse est aussi connue à travers la culture de la violette, pour ses fleurs et son parfum. Compte tenu des faibles surfaces disponibles, du morcellement des exploitations et suite aux difficultés de l'agriculture locale et à la pression foncière de ces 20 dernières années liée aux besoins pour les logements et les activités, la physionomie paysagère a évolué et les exploitations maraîchères ont régressé au profit de la lointaine banlieue, au point qu'il ne reste plus sur Toulouse d'exploitations agricoles individuelles. Leur trace reste cependant visible en quelques endroits dans le paysage, dans la partie Nord du territoire communal, où l'on observe à la fois quelques rares parcelles encore exploitées et de vastes parcelles sur lesquelles on trouvent encore quelques bâtiments d'exploitation plus ou moins anciens et vétustes, mais déjà enserrés dans des espaces plus urbanisés: habitat diffus, lotissements, parcs d'activités, grandes infrastructures routières…. Dans ces zones, les fossés mère et les ruisseaux jouent un rôle d'axes de drainage du ruissellement et confèrent au paysage une image bocagère : les bandes boisées délimitent le parcellaire et assurent une fonction de couloir écologique.

Créée en 1975 pour assurer l'entretien et l'exploitation des grandes réserves foncières communales, la régie agricole municipale est implantée sur le Domaine de Candie. Aujourd'hui, 300 hectares sont exploités en grandes cultures, 100 hectares en entretien (simple passage d'un gyrobroyeur) et 25 hectares en vigne, ce qui place la Ville de Toulouse au premier rang d'exploitant agricole de Haute-Garonne par la surface exploitée. Le vin produit sur le domaine de Candie a d'ailleurs été primé à plusieurs reprises.

Les paysages de nature sont étroitement liés au réseau hydrographique

Les éléments naturels, eau et végétation, ont une grande importance paysagère tant ils imprègnent la ville, accompagnent, aèrent et lient le tissu urbain. Ils sont souvent imbriqués car, en de nombreux lieux, la végétation souligne les paysages de l'eau -Garonne, cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau-.

Présents sous des formes variées, ces paysages de nature relèvent d'un genre paysager particulièrement diversifié et leur rôle dans l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de la qualité de la vie est fondamental. En plus des fonctions d'épuration de l'atmosphère, de fixation des poussières, de thermorégulation, la végétation remplit un rôle social et culturel -les arbres apportent à la ville des ancrages et des repères-, un rôle décoratif d'accompagnement et d'embellissement. Elle permet de réaliser des écrans vis-à-vis de bâtiments parfois sans grande qualité architecturale et peut aussi jouer un rôle d'atténuation vis à vis du bruit.



Bras supérieur de la Garonne : vue sur l'île du Ramier



Bras supérieur de la Garonne : vue sur le quartier Empalot

Les cours d'eau ont une importance majeure à Toulouse : ils forment des percées dans la trame serrée et dense du centre-ville. Ils créent des espaces d'aération et des coupures du bâti induisant des effets de façade privilégiés : quais de Garonne, maisons faubouriennes longeant le Canal du Midi et le Canal de Brienne….

La végétation qui les borde confère aux paysages de bord de l'eau un charme certain, une sensation de nature, d'ombrage et de fraîcheur en pleine ville. Ces linéaires maillent le territoire et constituent ainsi un précieux potentiel pour la détente et les activités récréatives. Le tourisme fluvial est aujourd'hui bien valorisé. Sur l'ensemble de la Haute-Garonne, 6 bateaux promenade, dont 3 en restaurant, sillonnent le fleuve et les canaux. Deux bateaux hôtel et une péniche chambre d'hôtes proposent aux visiteurs des croisières. Il est également possible de louer des bateaux sans permis pour une promenade personnalisée. Les linéaires d'eau ont aussi une fonction biologique notable puisqu'ils font pénétrer la nature au cœur des espaces urbains et permettent des liaisons biologiques entre les sites. C'est aussi une des images de marque de la Ville Rose.



Les quais de Garonne



Le Canal de Brienne

En 1993, le principe d'un réseau vert a été adopté. Ses axes majeurs, les coulées vertes, prennent appui sur le réseau hydrographique en respectant le caractère naturel et la fonction biologique des sites bordant la Garonne, le Touch, des canaux, le Négogousse…. Un ensemble ramifié de cheminements piétons et cycles les complète. Le tout formant un réseau vert d'environ 150 kilomètres de longueur et permettant au promeneur de relier quartiers d'habitats, espaces de détente et centre-ville par des itinéraires où la végétation et l'eau imprègnent le paysage. Aujourd'hui, ce maillage est progressivement complété et conforté.



Le Touch



Le Négogousse

Par ailleurs, jardins, parcs et squares urbains se présentent sous forme d'îles vertes insérées dans le tissu urbain et dont la superficie varie de quelques centaines de m^2 -Square Wilson- à plusieurs hectares -12 ha pour l'ensemble du Grand Rond, Jardin des plantes et Jardin Royal-. Souvent historiques, ces vieux jardins comportent des arbres majestueux. Le traitement soigné de leurs parterres fleuris en font des endroits de détente et de quiétude fort appréciés des toulousains qui viennent régulièrement s'y promener. Ils sont ornés d'aménagements sophistiqués: kiosques, statues, fontaines et petits plans d'eau. Leurs limites sont fréquemment matérialisées par des grilles ou des clôtures décoratives.

Sur les franges du tissu urbain dense, on trouve aussi des jardins plus vastes, souvent associés à des demeures bourgeoises ou des châteaux. Certains ont été transformés en parcs urbains pour de nouveaux besoins, comme le Parc de Reynerie. D'autres, laissés en l'état, participent néanmoins, par leur forte présence, à l'animation du paysage.

Ponctuellement, dans le tissu urbain des faubourgs, on relève des squares et des jardins de proximité tout à fait importants dans le paysage des quartiers et par le rôle social qu'ils y jouent. De tailles variables, associant quelques arbres parfois de belle venue, des pelouses fleuries et des équipements récréatifs pour les enfants, leur qualité dépend aussi de leur âge, de leurs dimensions et de leur impact paysager, des essences plantées, de la nature des aménagements qui y sont réalisés.



Le Port de la Daurade



Le Jardin Royal

D'un genre nouveau, le Parc de la Maourine (14 ha) est aménagé autour d'un étang aux qualités biologiques remarquables en milieu urbain, cœur d'anciens espaces maraîchers en cours d'urbanisation. Il comporte un jardin d'agrément, un jardin botanique de plantes alimentaires -les potagers du monde- et un espace pédagogique, annexe « vivante » du Muséum d'histoire naturelle. Une partie -l'étang et ses berges- n'est pas accessible au public.



Le Lac de Reynerie



Le Parc de la Maourine

Ce parc est implanté au cœur du quartier en devenir de Borderouge, marqué par l'affirmation des espaces naturels et l'importance donnée aux circulations douces -marche à pieds et vélos-, grâce à des parcours en boucles s'appuyant sur des noues et desservant l'intérieur des îlots d'habitations. La charte paysagère de cette opération s'appuie sur le milieu naturel existant à protéger. Ici, aménagement et nature son intimement liés.

Les zones vertes récréatives -La Ramée, Sesquières, Les Argoulets, Pech David- aménagées entre ville et banlieue, entre faubourgs et quartiers pavillonnaires, combinent souvent des fonctions récréatives et sportives. Il s'agit d'anciennes gravières comme à Sesquières et à La Ramée, ou d'anciens terrains boisés dépendant de vieux domaines agricoles. Ces grands espaces constituent des entités paysagères tout à fait spécifiques -en grande partie fabriqués- et sont organisés autour d' éléments forts : plan d'eau, relief, espace boisé…. Au milieu ou en bordure de ces espaces, on trouve des équipements divers -gymnases, terrains de sports, chemins et voies, pelouses plantées d'arbres…-.



Le Parc récréatif de Pech David



L'espace nature Garonne

De nouveaux espaces de nature en cours d'aménagement -Garonne, Marcaissonne, Gabardie et Ile du Ramier- verront bientôt le jour. Leur ambition est de créer des de vastes lieux de loisirs et de détente, ouverts à un large public, en préservant et en valorisant les éléments naturels et paysagers de ces sites, tous liés à l'eau, situés le long de la Garonne, le long de ses affluents ou en cœur de quartier. Ces sites, devenus aujourd'hui périphériques par rapport à la ville dense, sont stratégiques, car ils sont au cœur d'une double préoccupation, le développement urbain et la protection contre les inondations.



L'Espace nature de Gabardie



L'espace nature de l'Ile du Ramier

2. Le patrimoine naturel

Sols, climat et réseau hydrographique constituent les bases du milieu vivant

Toulouse est installée pour l'essentiel sur les alluvions du lit majeur de la Garonne. Ces alluvions, issues des glaciations du quaternaire (1,64 millions d'années) et transportées par la Garonne, se sont déposées suivant un système en terrasses sur les terrains molassiques tertiaires (65 millions d'années). Ce socle tertiaire est composé d'une épaisse formation sédimentaire compacte, dure et imperméable, résultant de l'érosion des Pyrénées et formant le relief des coteaux particulièrement visibles sur la rive droite de la Garonne, à Pech David et Jolimont.

Les terrasses alluviales sont constituées de 3 à 5m de matériaux grossiers -graviers ou galets- entremêlés de sable plus ou moins argileux, recouvrant jusqu'à 3m de matériaux plus fin -argiles et limons-.

Les basses plaines sont caractérisées par des alluvions récentes. Ces sols sont hétérogènes avec une dominante limoneuse. Ils sont d'autant plus sableux ou caillouteux que l'on se situe près de la rivière. Généralement peu acides, parfois calcaires, ils sont souvent perméables et les plus limoneux d'entre eux sont des sols riches.

Les terrasses d'alluvions anciennes, notamment la basse terrasse à l'Ouest du territoire communal, forment de vastes surfaces planes. Les dépôts sont composés d'une couche limoneuse en surface surmontant des couches caillouteuses. Entre les deux, on peut observer des argiles. Ce sol typique est localement appelé « boulbène » : il est acide, lessivé et mal drainé.

A Toulouse, le sous-sol des terrasses de Garonne présente une particularité très intéressante pour le sol. En effet, constitué par des alluvions quaternaires -sables, graviers, galets- reposant, jusqu'à 10 m de profondeur dans la basse plaine, sur un socle argileux étanche et très épais, il est propice à retenir une nappe phréatique, puissant réservoir d'eau permettant de maintenir en vie les grands arbres pendant les étés chauds et secs, malgré les effets de forte évaporation créés par le vent d'autan.

Le climat toulousain est peu classique. Toulouse est en effet située au carrefour des influences continentales, océaniques et méditerranéennes qui y alternent constamment et peuvent le contraster rapidement. Il se caractérise par :

- un bon ensoleillement et une chaleur sèche en été, qui se prolonge en automne avec des variations plus contrastées ;
- une nébulosité et une douceur humide en hiver, qui se prolonge au printemps avec des variations plus contrastées.

Les vents dominants peuvent lui apporter fraîcheur et humidité lorsqu'ils viennent de l'Ouest et du Nord-Ouest (40% ders cas) ou chaleur et sécheresse lorsqu'il s'agit du vent d'Autan venant du Sud-Est avec des vitesses souvent élevées (20% des cas).

C'est donc un climat relativement clément, avec une insolation supérieure à 2000 heures par an, une température moyenne annuelle de presque 13°C, une pluviométrie moyenne annuelle située autour de 700 mm, peu de neige ou de gel, une vingtaine de journées orageuses et une quarantaine de journées de brouillard par an.

Ce climat est assez favorable au développement d'une grande variété d'espèces végétales, avec cependant quelques épisodes contrastés moins favorables aux espèces méditerranéennes.

Le réseau hydrographique est dense, il est porté par l'axe Garonne qui joue un rôle structurant sur le territoire. En rive gauche, l'Aussonnelle, le Touch et la Saudrune traversent les terrasses alluviales pour se jeter directement dans le fleuve. En rive droite, de multiples petits cours d'eau, la Sausse, la Saune, la Marcaissonne prennent leur source dans les coteaux du Lauragais et rejoignent la vallée de l'Hers-mort, parallèle à la Garonne. Les principaux grands espaces naturels de Toulouse sont principalement portés par ce réseau hydrographique, notamment ses abords qui abritent une faune et une flore abondantes et variées, caractéristiques de la richesse biologique de ces espaces.

Ce réseau est complété par une multitude de fossés-mère et de ruisseaux plus ou moins permanents, même si nombre d'entre eux ont été canalisés par le passé ou tendent à disparaître avec l'urbanisation.

La Garonne est un écosystème riche et majeur sur le territoire communal

Les écosystèmes fluviaux constituent un patrimoine naturel riche, d'un intérêt écologique d'autant plus remarquable qu'ils permettent des liens entre terre -la vallée- et eau -le fleuve-. Ce sont des corridors écologiques qui assurent la continuité de nombreuses espèces végétales, de poissons et d'oiseaux, entre les contreforts des massifs montagneux et les plaines. Ils facilitent en particulier la migration d'espèces animales, essentiellement au printemps et à l'automne. Les zones humides attenantes forment de véritables « infrastructures naturelles » qui ont leur utilité, au même titre que certaines infrastructures construites : rétention de polluants, écrêtement de crues, recharge de la nappe phréatique, dénitrification …



La Garonne au seuil du Bazacle



La Garonne au Pont Neuf

Le fleuve Garonne, long de 580 kilomètres de la frontière espagnole jusqu'à l'Atlantique, est une des zones humides les plus importantes et les plus méridionales d'Europe au Nord des Pyrénées. Dans une certaine mesure, il a gardé son caractère naturel et sauvage dans sa traversée de la ville et constitue un écosystème riche abritant une faune et une flore d'un grand intérêt écologique, tant dans sa partie aquatique que sur ses berges.

Un milieu favorable à la migration des poissons

La Garonne est un des grands axes européens de migration pour les poissons migrateurs. Parmi ceux qui fréquentent naturellement le bassin de la Garonne à Toulouse, on trouve : le saumon, la truite de mer, l'anguille, la lamproie marine, la grande alose. Le programme « migrateurs » mis en place à partir des années 1980 a permis de lever les obstacles physiques, dont certains empêchaient la migration depuis le Moyen-âge, grâce à la construction de passes à poissons au Bazacle (1989) et au Ramier (1987), de réglementer l'extraction intensive de matériaux dans le lit mineur, qui détruisait les frayères, et de protéger les zones de reproduction et de grossissement (arrêtés préfectoraux de protection de biotope du 19 octobre 1984 et du 17 octobre 1989).



La Garonne à la passe à poissons du Bazacle

Outre les migrateurs, on trouve dans la Garonne des poissons de rivière tels que : Ablette, Barbeau, Brème, Carpe, Chevesne, Gardon… Cette faune peut être observée avec beaucoup de patience et selon la saison, par le hublot des souterrains de l'espace EDF-Bazacle.

Une ripisylve résiduelle favorable à la diversité biologique

La végétation riveraine des cours d'eau et des zones humides participe au maintien et à la dynamique de la diversité biologique du système fluvial. Les berges sont riches en espèces végétales et ont une fonction d'abri essentielle pour les espèces animales. Les ripisylves sont des forêts alluviales. Sur les bords du fleuve, cette forêt alluviale est particulièrement dense en amont de la ville, dans le secteur de la confluence Ariège-Garonne, beaucoup moins importante à l'aval.

Au niveau du Palayre, la Garonne est bordée, surtout en rive gauche, d'une zone où les boisements se sont reconstitués sur le site d'anciennes gravières.

Ce secteur, à proximité immédiate du pôle chimique, et d'accès limité, constitue un refuge pour la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux remarquables : milan noir, héron bihoreau et pourpré, blongio nain. Il a déjà abrité une de plus grandes colonies de hérons de France, ce qui en fait un milieu d'autant plus remarquable que les effectifs de cette espèce sont en régression au niveau national et européen.



La confluence Ariège-Garonne



La Garonne endiguée

Les boisements du Palayre sont ensuite remplacés par des berges endiguées jusqu'au Pont de Blagnac, puis la Garonne est à nouveau bordée de ripisylves. Certaines zones du secteur endigué sont néanmoins intéressantes et fréquentées par une faune remarquable constituée d'oiseaux essentiellement, par exemple sur les berges situées en rive gauche de l'Ile du Ramier ou encore sur les deux sites de l'Ile Saint Michel et de l'Hôtel Dieu.

Quelques ramiers de Garonne encore présents aux portes du territoire

On trouve encore des ramiers à l'aval de la Garonne, zones inondables longtemps aménagées pour la production de bois (rames) et plus récemment pour les loisirs et la détente. Ces milieux humides jouent un rôle régulateur du niveau des eaux du fleuve par absorption et désorption. Ils sont souvent de lieux de ponte et de couvaison uniques sur le passage de certains oiseaux migrateurs. La végétation est composée essentiellement d'aulnes, de saules, de trembles, de peupliers, de frênes et d'ormes, sur les terres les moins inondées. Aujourd'hui, les ramiers sont moins nombreux que par le passé et font l'objet de protections et d'actions de valorisation, essentiellement pour l'accueil du public (à Fenouillet, Gagnac, Seilh, Beauzelle).



Les ramiers de Garonne

Des inventaires et dispositifs de protection de la faune, de la flore et des habitats naturels déjà mis en oeuvre

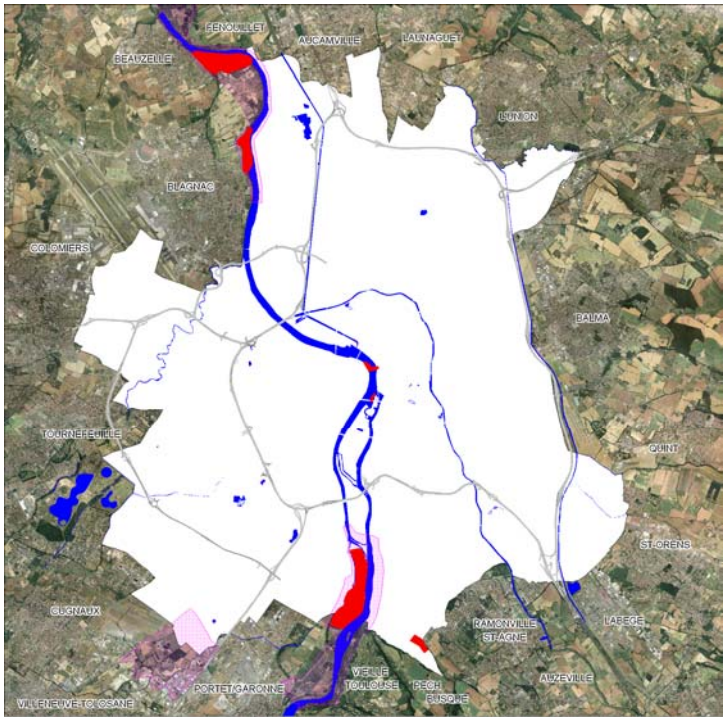
Sur Toulouse, les inventaires biologiques et dispositifs de protection sont principalement situés le long de la Garonne.

Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique, Floristique (ZNIEFF), inventaire biologique réalisé par le ministère en charge de l'environnement entre 1973 et 1987, sont au nombre de 7 sur Toulouse. L'Hôtel Dieu et le Pont Neuf, l'Ile Saint-Michel, le Palayre, la plaine et la lande de Pouvourville et, partiellement, le Ramier des quinze sols, le Pied de bœuf et l'Ile de la Pessette sont des ZNIEFF de type 1 caractérisées par un intérêt biologique remarquable et de superficie limitée. L'ensemble du couloir garonnais est une ZNIEFF de type 2 : c'est un grand ensemble naturel riche et peu modifié, offrant des potentialités biologiques importantes. La zone de Palayre a de surcroît été inventorié comme Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), en référence à la directive communautaire n°79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Quatre de ces zones font l'objet d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), afin de préserver la vie, la reproduction et l'alimentation des espèces d'oiseaux ou de poissons migrateurs recensés dans ces biotopes. Chaque APPB réglemente la gestion du milieu.

Et enfin, le couloir de la Garonne et les espèces remarquables associées ont été proposés par l'Etat comme site d'intérêt communautaire pour l'application de la directive communautaire n°92/43, dite directive Habitats.

Il fera partie du réseau Natura 2000 : un document d'objectifs proposera un cadre général de gestion du milieu ; des mesures de gestion et de préservation auront pour but la sauvegarde des habitats ayant justifié la désignation du site. Ce site, désigné sous l'intitulé « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », représente au total une surface de près de 10 000 hectares sur la Haute Garonne, le Tarn et Garonne, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées. C'est le grand intérêt du réseau hydrographique pour les poissons migrateurs et l'intérêt particulier de la partie large de la Garonne et de la moyenne vallée de l'Hers qui ont motivé l'intégration de ce site au réseau Natura 2000. Il est remarquable notamment par ses habitats -forêts alluviales mais aussi forêts de pentes, pelouses et lacs plus en amont- et par les espèces qui y vivent, invertébrés, mammifères ou poissons.

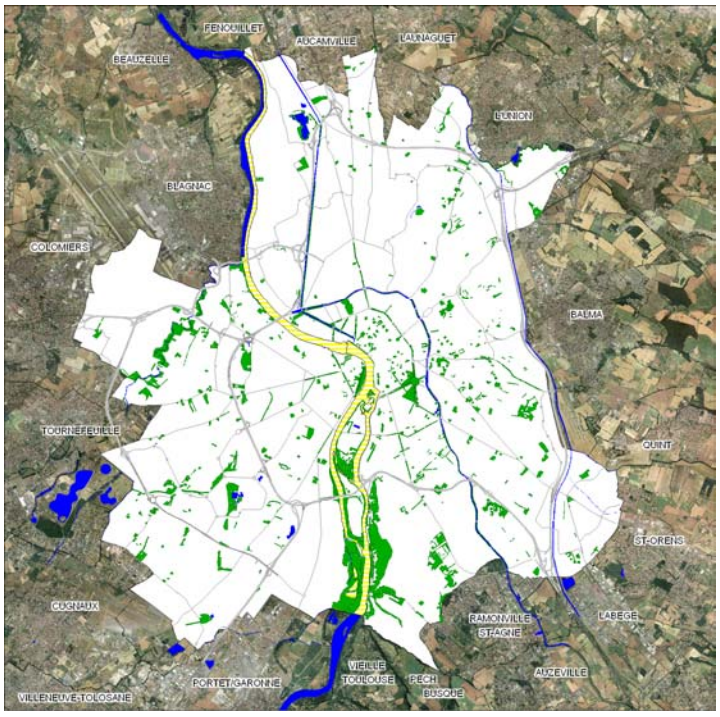


La biodiversité à Toulouse

ZNIEFF

ZICO

Source : DIREN



Les dispositifs de protection du patrimoine naturel à Toulouse

APPB

EBC

Sources : APPB / DIREN et EBC / Ville de Toulouse

INVENTAIRES BIOLOGIQUES			ESPACES ET ESPÈCES	DISPOSITIFS DE PROTECTION
Sites en ZNIEFF	**ZICO**	**Proposition de site d'intérêt communautaire (directive Habitats)**		**APPB** Date, espaces et espèces concernés
Ramier des quinze sols et le pied de Bœuf 1987 Sur Toulouse, Blagnac et Beauzelle			Ripisylve et bois riverains, anciennes gravières, îles et îlots, bancs de sable et graviers	
Ile de Pessette 1987 Sur Toulouse et Blagnac			Ripisylve et bois riverains, île alluviale	24/02/93 Ile, ripisylve, espèces protégées et notamment le héron bihoreau et cendré, la mésange nonnette, le faucon hobereau
Hôtel Dieu et Pont Neuf 1,5 hectare 1987			Bâtiments de l'hôpital St-Jacques et Pont Neuf avec colonie de martinets pâles	
Ile St-Michel 1 hectare			Ripisylve et île située en plein centre ville	08/10/92 île, ripisylve, espèces protégées et notamment le milan noir, le grèbe castagneux, le héron bihoreau et le laridès
Zone de Palayre 25 hectares 1977 et 1983 Ballastières où sont enfuies 4 800 tonnes de nitrocellulose depuis la fin de la 1ère guerre mondiale (terrains en cours d'acquisition par l'Etat)	**Le Palayre** Février 1991 Oiseaux recensés : butor, héron pourpré, héron bihoreau, aigrette garzette, milan noir		Boisements mixtes de robiniers, faux acacias et de peupliers blancs, anciennes ballastières colonisées par la végétation aquatique (massettes…), friches, ripisylves,, fleuve avec îlots Butor, héron pourpré, héron bihoreau, aigrette garzette, milan noir	28/12/81 Ripisylve et espèces protégées
Prairie et landes de Pouvourville 3,5 hectares 1988			Pelouse sèche et friche	
Tout le couloir garonnais 1987		Site proposé en 1998 9520 ha sur 4 départements ; Toulouse est concernée par la partie de Garonne traversant le territoire communal Axe migrateur Ripisylves et zones humides	Ensemble de bras morts, anciens méandres de la Garonne avec îlots, plages de graviers et surtout remarquables ripisylves formant corridor ou forêt, galerie encore relativement sauvage Aulnaie, saulaie, peupleraie, phragmitaie…	Garonne aval du Bazacle : 19/10/84 Garonne amont du Bazacle : 17/10/89 Biotopes d'espèces de poissons migrateurs : - saumon atlantique - alose - truite de mer

On recense par ailleurs sur Toulouse 7 sites classés au titre de la loi de 1930 sur les sites et monuments naturels : le plan d'eau et les berges de Garonne, le Canal du Midi, le Chemin des Etroits, le Pont neuf, le Château de la Reynerie, le parc du Domaine de Calquet à Lardenne et l'Hôtel Dieu Saint Jacques. Conformément à la loi du 2 mai 1930, les modifications d'état ou d'aspect de ces sites sont placés sous la responsabilité et le contrôle du Ministre de la Culture, après avis de la Commission Départementale des Sites.

Lacs et plans d'eau, rivières et canaux ponctuent le territoire d'espaces naturels à préserver

Tous les milieux aquatiques, y compris ceux de taille plus modeste, font partie intégrante de l'écosystème. Ils constituent une ressource naturelle et un bien social. Ils forment une armature naturelle à valoriser et à préserver . Ils sont une richesse pour le territoire communal.



Le Parc récréatif de la Ramée



Lle lac de la Ramée

Le territoire de Toulouse est riche de 13 lacs et pièces d'eau, tous situés dans la plaine alluviale du fleuve. Etendue d'eau douce, le lac prend le nom d'étang lorsqu'il est peu profond et stagnant. Microclimat, eau, faune, flore et sédiments constituent un écosystème et toute modification de l'un de ces paramètres provoque l'évolution des autres. Anciennes gravières aménagées, ces plans d'eau de dimensions variables ont des usages divers.

Au Sud-Ouest, les 3 lacs de la Ramée, au cœur de la zone verte, représentant au total près de 54 hectares, sont utilisés principalement pour la voile, la pêche et le modélisme. Le lac de la Reynerie, d'une superficie de près de 3 hectares au cœur du Mirail, est implanté dans l'ancien parc du château du Comte du Barry. C'est une ancienne gravière aménagée en lac d'agrément qui possède également une double fonction hydraulique : exutoire des pluies d'orage et réserve pour l'arrosage. L'étang de Gironis est plus particulièrement ouvert aux pêcheurs du quartier : il a fait l'objet d'un réaménagement et a été ouvert au public en 1984. Le lac du Barry, situé anciennement au cœur de l'enceinte de la Cartoucherie, se trouve désormais en face du Zénith et accueille les promeneurs depuis 1975.

Les lacs de Candie et de Babinet ne sont pas accessibles au public, ils permettent la rétention des eaux de pluie. Plus proche du centre-ville, le lac de Compans se prolonge par le petit plan d'eau du jardin japonais. Au Nord du territoire, les 3 lacs de Sesquières sont situés, eux aussi, au cœur de la zone verte : le grand lac permet l'initiation au ski nautique et se déverse dans le petit lac très fréquenté par les pêcheurs, tandis que le troisième est ouvert au modélisme.



Le lac de la Reynerie



L'étang de Gironis

Certains ont un statut d'eaux closes, c'est à dire que le poisson ne peut ni y pénétrer ni les quitter. C'est le cas du lac de Babinet, de celui du Barry ou encore de celui de Gironis. D'autres celui d'eaux libres puisqu'ils sont reliés soit à une rivière -le lac de Candie communique par exemple avec la Saudrune-, soit à un canal -le lac de pêche de la Ramée communique avec le canal Saint Martory-. Ils accueillent tous une faune et une flore intéressante. L'ablette, le perche soleil et le gardon y sont souvent présents. Certains offrent des caractéristiques végétales toutes particulières et intéressantes. Ainsi, autour du lac du Barry situé contre la margelle de terrasse entre la basse plaine et la basse terrasse de la vallée de la Garonne, on trouve des chênes, des robiniers et des frênes. Dans le sous-bois, on rencontre l'épine vinette, le sureau et le houx.

Ces lacs comportent également une végétation immergée composée de massettes, joncs, iris et renoncules. Sur certains, comme à Sesquières, la prolifération d'algues et de macrophytes indique une tendance à l'eutrophisation lorsque des éléments nutritifs en trop grande quantité -composés azotés par exemple- entraînent une prolifération de la flore aquatique qui envahi peu à peu le plan d'eau. Afin de contrôler la végétation, une méthode douce a été retenue : l'introduction de la carpe chinoise qui se nourrit des plantes aquatiques et en régule ainsi la prolifération.

Enfin, l'étang de la Maourine, cœur naturel d'anciens terrains maraîchers, fait partie du quartier réhabilité de Borderouge et constitue un bel exemple de maintien d'un milieu naturel au sein d'une opération d'urbanisme.

Sur cette ancienne gravière de 1 hectare environ, exploitée dans les années 1930 pour le remblai de la ligne de chemin de fer toute proche, la nature a progressivement repris ses droits jusqu'à ce qu'elle devienne un lieu d'une grande richesse pour un biotope situé en milieu urbain. La Ville de Toulouse et l'association Nature Midi-Pyrénées se sont intéressés depuis une dizaine d'années à son évolution écologique. Des investigations ont confirmé l'intérêt croissant de cet étang tant pour la flore -roselière à Phragmites Australis, rare en Midi-Pyrénées- et pour la faune sauvage -oiseaux migrateurs, plusieurs espèces protégées comme le blongio nain…-.



L'étang de la Maourine

Cet étang, longtemps ignoré de tous, en phase d'eutrophisation avancée, menaçait de disparaître. Dans le cadre de l'étude d'impact de l'opération d'aménagement concertée de Borderouge réalisée en 1999, la Ville de Toulouse s'est ainsi engagée à sauvegarder et à valoriser l'étang, en l'intégrant à l'aménagement d'un parc public de 14 hectares. Le parti d'aménagement retenu intègre l'étang qui a vocation à devenir un lieu protégé, revalorisé, permettant, en étroite association avec le Muséum d'histoire naturelle, la mise en œuvre d'un projet pédagogique ambitieux.

Des études techniques, géotechniques et de génie écologique ont abouti à un programme d'actions par étapes. Des travaux de génie écologique seront réalisés sur plusieurs années pour remettre le fond de l'étang en contact avec la nappe et pérenniser sa biodiversité : curage sélectif pendant les saisons favorables, débroussaillage sélectif et entretien des milieux aquatiques et terrestres…. Une enceinte étanche a déjà été mise en place autour de la partie aval de l'étang pour faire remonter le niveau de la nappe phréatique et suivra prochainement l'aménagement des abords de l'étang pour en améliorer la biodiversité. L'accès à l'étang sera contrôlé et autorisé sous forme d'espace d'interprétation à vocation pédagogique.

De part et d'autre de l'axe Garonne, Toulouse bénéficie d'un important et intéressant chevelu hydrographique. En rive gauche, le Touch et la Saudrune traversent les terrasses alluviales pour se jeter directement dans le fleuve. En rive droite, de multiples petits cours d'eau, la Sausse, la Saune, la Marcaissonne prennent leur source dans les coteaux du Lauragais et rejoignent la vallée de l'Hers mort, parallèle à la Garonne.

Le Touch est une rivière aux nombreux méandres qui rejoint la Garonne après la pointe d'Ancely où elle a profondément creusé sa confluence dans une des terrasses du fleuve. Il sert d'exutoire au canal Saint-Martory en cas de trop plein. Ses crues peuvent être sévères, les plus récentes étant survenues en mai 1981, juin 2000 et février 2003. Depuis 1994, suite aux travaux de la rocade, l'exutoire du Touch fait l'objet d'un entretien spécifique par les services de la Direction départementale de l'équipement, destiné à préserver son potentiel naturel et paysager. Plus récemment, le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique (SIAH) du Touch a effectué des travaux de restauration du cours d'eau.



Le Touch

Dans son parcours toulousain, les berges ont été aménagées en promenade et font partie du réseau vert. Non loin, se trouve le Négogousse, petit ruisseau qui s'étire entre le parc récréatif de la Ramée et le quartier de Reynerie, repris par le réseau pluvial au niveau du parc du château du Mirail. Il a été nettoyé et mis en valeur : un cheminement piétons et cycles a été aménagé dans le cadre du réseau vert en 1995.

La Saudrune rejoint la Garonne au Sud de Toulouse, au niveau de son bras inférieur, avec un débit naturel très diminué du fait du canal d'irrigation créé à hauteur de la commune de Portet -ce qui accentue les phénomènes de pollution par effet de concentration et pose ainsi de sérieux problèmes de salubrité-.

La situation relève de l'ensemble des collectivités en amont de Toulouse et de la politique de réhabilitation du cours d'eau engagée par l'Agence de bassin Adour Garonne.

L'Hers marque à l'Est la limite du territoire communal. Des lâchers d'eau à partir de retenues situées en amont de Toulouse permettent d'entretenir un débit de salubrité à hauteur de Toulouse. Depuis le début des années 1980, le profil de son lit a été recalibré avec des berges abruptes contenues par des enrochements dans les zones d'éboulement. Cette artificialisation visant à augmenter sa capacité d'évacuation et à limiter ses débordements a néanmoins fait disparaître son potentiel écologique -faible potentiel halieutique, absence de zones de frayage pour les poissons…-, a diminué son attrait paysager et a rendu le cours d'eau difficilement accessible aux promeneurs.



L'Hers

Une nouvelle politique d'entretien du lit et des berges a été mise en place : utilisation de techniques douces issues du génie écologique, limitation des enrochements.

Rivières confluentes de l'Hers sur sa rive droite, la Marcaissonne, la Saune et la Sausse disposent encore d'un certain potentiel naturel et paysager, d'autant que le territoire de la ville de Toulouse s'étend sur des espaces situés à leur confluence avec l'Hers.

Elles occupent une place stratégique, notamment sur le plan paysager. C'est d'ailleurs le long de la Marcaissonne, de la Saune, de la Sausse que vont être implantés deux des nouveaux espaces de nature, celui de Gabardie et celui de Marcaissonne.

Ce réseau hydrographique est complété par un dispositif de canaux : le Canal du Midi, le Canal latéral à la Garonne et le Canal de Brienne. Ces voies d'eau ont aujourd'hui une vocation principalement patrimoniale et touristique. Sur la commune de Toulouse, Voies navigables de France recense sur les canaux et ports 27 bateaux et péniches, dont 14 bateaux logements, 6 péniches restaurant, discothèque ou bar, 4 bateaux à passagers. Le Canal Saint Martory, au Sud-Ouest, dérive une partie des eaux de la Garonne et se jette dans le Touch à Tournefeuille : il a un usage pour l'irrigation agricole et pour l'approvisionnement en eau potable du SIVOM Ouest de Toulouse desservant les communes en amont de Toulouse.



Le Canal du Midi



Le Canal de Brienne



Le Canal Latéral

Et si durant les années passées, les vallées de la Garonne et de ses affluents ont subi de profondes modifications, des fragments de ces zones humides subsistent encore aujourd'hui, Toulouse bénéficiant ainsi de la présence de milieux semi-naturels qui ont été peu à peu préservés. Le maintien et la protection de ce patrimoine est fondamental d'un point de vue biologique mais également humain : ces lieux sont propices, notamment à l'aménagement raisonné de zones de loisirs de plein air, de sentiers de découverte de la nature, de pêche, tout ceci améliorant profondément le cadre de vie des habitants.

Aujourd'hui, coulées vertes, parcs, jardins, cheminements pour vélos tout chemin et parcs récréatifs -Sesquières, Pech David, La Ramée, les Argoulets- maillent le territoire. Cette trame verte est un élément fort du cadre de vie des habitants qui compense l'absence historique de grands massifs boisés dans la ville, la qualité naturelle et paysagère des sites aménagés est valorisée, les toulousains peuvent venir s'y détendre et s'y ressourcer.

Le réseau vert maille le territoire d'itinéraires piétons et cycles

Le réseau vert a effectivement pour ambition d'offrir aux habitants de l'agglomération, à quelques pas de chez eux, des entrées sur un espace largement préservé.

Grâce à un effort portant sur les continuités, ce réseau, d'un potentiel de 200 kilomètres, propose en pleine ville des itinéraires naturels à parcourir à pied ou à vélo, pour les loisirs ou les déplacements, permettant de laisser le stress et l'agitation derrière soi. Il longe les cours d'eau : l'Hers à l'Est, le Touch et l'Aussonnelle à l'Ouest, la Garonne au centre, sur ses deux rives et autour des îles- ainsi que le canal du Midi, le canal latéral à la Garonne.

Long d'environ 150 kilomètres sur le territoire communal, le réseau vert se met progressivement en place sur l'ensemble de l'agglomération.



Le Réseau Vert. L' Ile du Ramier

Il est constitué d'un maillage concentrique prenant appui sur la première ceinture des boulevards, puis sur le « tour de ville » délimité au Nord et à l'Est par le canal du Midi, et enfin sur une ceinture plus périphérique délimitée à l'Ouest par le Touch, à l'Est par l'Hers, au Nord et au Sud par un réseau d'allées permettant de relier cette trame verte et bleue naturelle.



Le Réseau Vert. Le Canalet



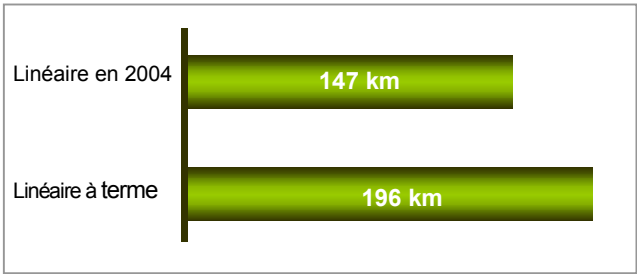
Le Réseau Vert. Les bords de Garonne

Une structure radiale permet d'organiser les liaisons du centre vers la périphérie notamment par le canal de Brienne, les allées Jean Jaurès, le canal du Midi et la coulée verte Nord-Sud allant de Candie à Purpan et au-delà vers la Garonne.

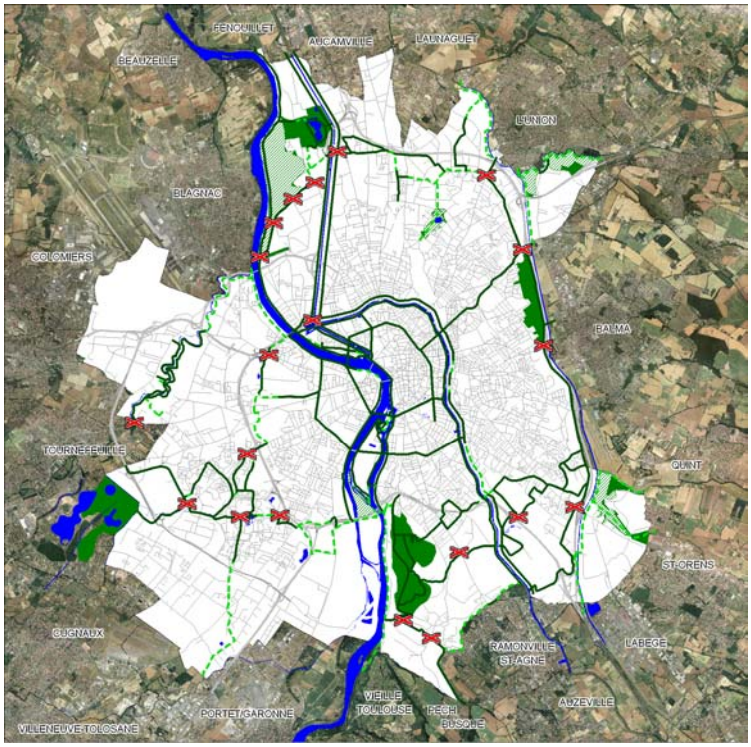
Malgré les nombreux aménagements engagés sur la Garonne, le Touch, les canaux et le Négogousse, sur un linéaire de 135 kilomètres hors hyper-centre quelques discontinuités subsistent et certains tronçons restent à aménager.

C'est dans le cadre du Plan vert adopté en 1993 que le principe du réseau vert a été retenu. Ce plan est construit autour de 4 finalités : valoriser les paysages et embellir la ville, aérer le tissu urbain des quartiers, aménager de nouveaux espaces verts, veiller aux équilibres naturels.

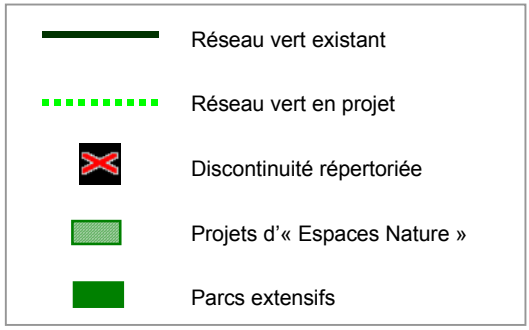
Il préconise de planter les rues et les voies d'eau, de paysager les portes de la ville et les quartiers d'urbanisation nouvelle, d'ouvrir la ville sur la Garonne, de préserver les paysages orignaux de Toulouse, de favoriser l'intégration des constructions nouvelles, de développer un réseau vert et des allées piétonnes, de compléter l'équipement vert des quartiers, d'alimenter la nappe phréatique et de mieux gérer les espaces naturels.



Le Réseau Vert à Toulouse



Le réseau vert à Toulouse



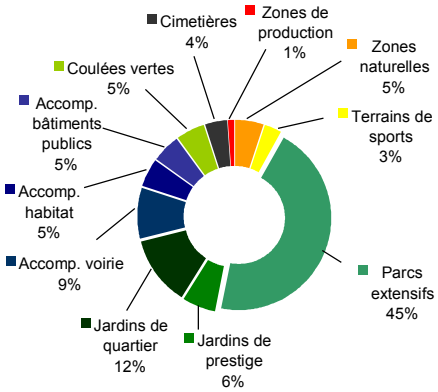
Sources : Service Circulation-Transports / Direction de l'environnement

De nombreux jardins de prestige, espaces verts de proximité et vastes zones vertes ont été aménagés pour la détente et les loisirs

Les espaces verts peuvent être issus du milieu naturel -cours d'eau et leurs berges, margelles de terrasses et leurs boisements, plaines inondables…- ou créés de toute pièce en milieu urbain -parcs, squares, jardins de quartier, quais, allées plantées, espaces verts récréatifs…-. Leur rôle est multiple puisqu'ils peuvent être supports de découverte du patrimoine ou lieux de détente et de loisirs. Chacun d'eux prend sa place à l'échelle d'un l'îlot, d'un quartier, de la commune, voire de l'agglomération.

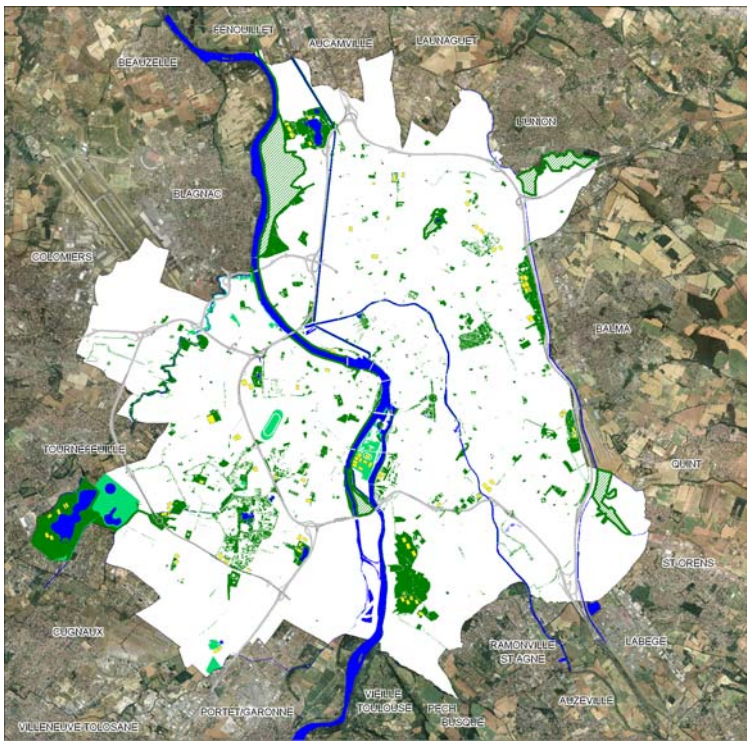
Le territoire communal se caractérise donc aujourd'hui par :

- des jardins de prestige, dont certains reconnus d'intérêt patrimonial: le Parc de la Reynerie, le Jardin royal et le Grand rond, la Prairie des Filtres
- de grandes zones vertes et un réseau vert qui offrent des espaces pour les loisirs et la détente
- des espaces verts de quartiers nombreux et diffus qui améliorent le cadre de vie quotidien.



Les surfaces entretenues par le Service Jardins et Espaces Verts à Toulouse, en pourcentage

+-

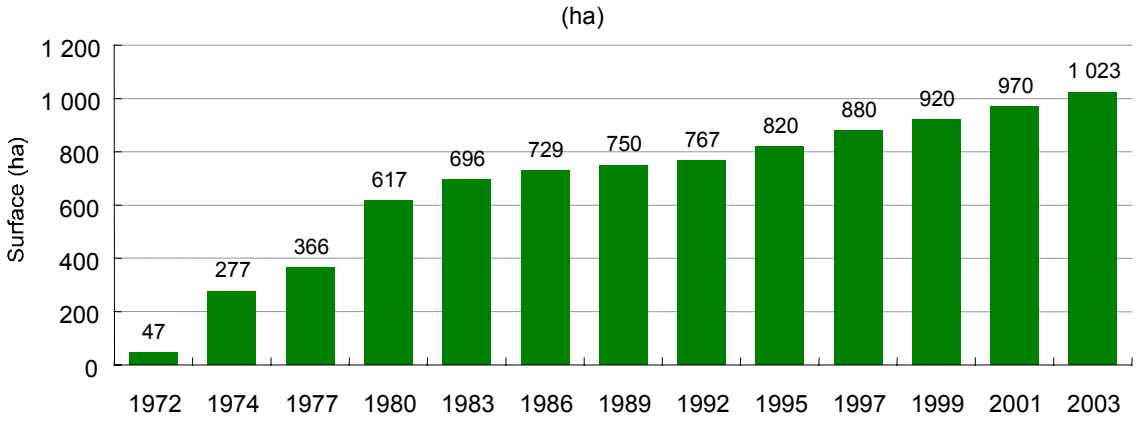


Les espaces verts à Toulouse

- Projets d'« Espaces Nature »
  (Ramier, Garonne, Gabardie, Marcaisonne)
- Jardins et espaces verts entretenus par la Mairie de Toulouse
  (parcs extensifs, jardins de prestige, jardins de quartier, accompagnements de voirie, d'habitat ou de bâtiments publics, coulées vertes, cimetières…)
- Autres espaces verts municipaux
  (hippodrome, golf, régie agricole…)
- Terrains de sport

Source : Service Jardins et espaces verts

L'évolution des espaces verts publics à Toulouse





Le Jardin Royal



La Prairie des Filtres

De grands espaces verts publics

En 1970, Toulouse ne comptait qu'une quarantaine d'hectares de parcs, jardins et promenades. C'étaient les jardins publics traditionnels du centre-ville tels que le Boulingrin, le jardin des Plantes, le jardin Royal, le square Wilson, le Parc Toulousain, tous aménagés au siècle dernier.

Aujourd'hui, ce sont plus de 1000 hectares de jardins, promenades, bois et zones vertes, naturels ou aménagés, qui couvrent le territoire de la ville. La superficie en espaces verts publics a été multipliée par 20 depuis 1970 : 8 % du territoire communal est aménagé en espaces verts publics, ce qui offre à chaque habitant une surface de près de 24 m^2 d'espaces verts.



Le Jardin Royal

Durant les années 1970, le développement s'est axé sur les grandes zones vertes récréatives dont les 3 principales sont Pech David pour 150 hectares, Sesquières pour 68 hectares et les Argoulets pour 44 hectares.

Par ailleurs, la zone verte de la Ramée a été aménagée sur la commune de Tournefeuille pour 280 hectares. Cette décennie a également été marquée par le développement de jardins et parcs dans les nouveaux quartiers urbanisés. Une quarantaine d'espaces verts ont une taille supérieure à 2 hectares. Ils totalisent une surface d'environ 580 hectares soit 60% des espaces verts et naturels de Toulouse. Leur cartographie permet toutefois de noter un déficit dans le Nord et l'Est de la ville. L'aménagement du parc de la Maourine, d'une surface de 14 hectares, dans le cadre de l'opération concertée de Borderouge, et celui de l'Espace nature de Gabardie sur près de 50 hectares, permettront de réduire ce déficit.

SITES supérieurs à 2 hectares	SURFACE en hectares
GRANDES ZONES VERTES	**262**
1 -- la Ramée	Pm
2 -- Pech David	150
3 -- Sesquières	68
4 -- Argoulets	44
BOIS	**14**
5 -- Ile du Ramier	6
6 -- Limayrac	5
7 – Sarabelle	3
PARCS ET PROMENADES PERI-URBAINS	**60,1**
8 – Lespinet	4,4
9 -- du Barry	8
10 – la Mounède)	6,1
11 – Piste de moto de Candie	4,8
12 – Château de Reynerie	3,8
13 – Gironis	13
14 – Parc toulousain (espaces libres au public)	20
ESPACES VERTS D'HABITAT COLLECTIF	**130**
15 – Empalot	3
16 – la Faourette	7,4
17 – Bellefontaine	28
18 – Reynerie + lac	54,5
19 – Mirail	13,4
20 – Bagatelle et plaine de jeux	4
21 – Amouroux	7,2
22 – Grande Plaine	12,5
JARDINS ET PROMENADES DU CENTRE VILLE	**61**
23 – Jardin Royal, Jardin des Plantes, Grand Rond, avec les allées F. Verdier et F. Mistral	16
24 – Observatoire	2,5
25 – Prairie des Filtres	5,5
26 – Compans-Cafarelli	10
27 – Promenade Henri Martin et place de la Daurade	2
28 – Berges des canaux du midi, de Brienne et du canal latéral	25
SQUARES ET JARDINS DE QUARTIER	**59,3**
29 – Berges du Touch	15
30 – Négogousse et bois de Basso Cambo	5
31 – Berges de Garonne à Empalot	5
32 – Merlette	2,5
33 – Jean Moulin	2
34 – Ponts Jumeaux	2,9
35 – Terrains de jeux de rangueil	2,4
36 – Fontaine Lestang	3,4
37 – Sept-Deniers	2,3
38 – Pouvourville	7,7
39 – Sacré Cœur	2
40 – Arènes Romaines	2
41 – Viollet le Duc	2,3
42 – Rigal	2,3
43 – Raymond VI	2,5
TOTAL GENERAL	**586, 4 hectares**

Sources : atlas du milieu naturel et urbain (AUAT 1996) et patrimoine vert par quartier (service des jardins et espaces vert 2002)

Les années 1980 ont vu le développement de petits espaces verts de proximité, réduisant la distance entre l'habitat et ces grands espaces verts. Les quartiers sont aujourd'hui équipés d'environ 130 squares et jardins et la très grande majorité des toulousains et près de 92% de la population toulousaine réside à moins de 500 m d'un espace vert public de proximité. C'est au cours des années 1990 que le Plan vert a permis d'améliorer la cohérence, le maillage et la qualité de l'existant en développant le réseau vert : ont alors été aménagées la coulée verte du Touch, celle du Négogousse ou encore en centre ville, les berges de Garonne.

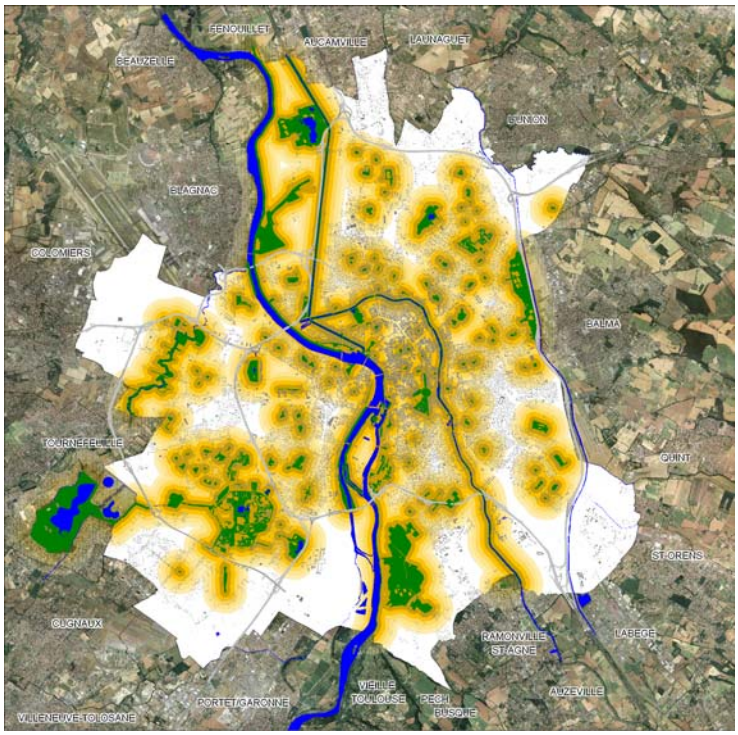


Un jardin de quartier à Saint-Pierre



Un jardin de quartier à Lardenne

Au cours des années 2000, de nouveaux espaces de nature viendront s'ajouter aux 1023 hectares d'espaces verts déjà existants. Le but est de créer des espaces de loisirs et de détente, ouverts à un large public, en préservant et en valorisant les éléments naturels de ces sites, tous liés à l'eau, situés le long de la Garonne, le long de ses affluents ou en cœur de quartier. Au Nord, l'espace de nature Garonne, vaste plaine de 120 hectares en bordure du fleuve, sera aménagé pour accueillir le promeneur et le sportif. Le cheminement en bordure de Garonne sera conforté, l'activité équestre sera développée.

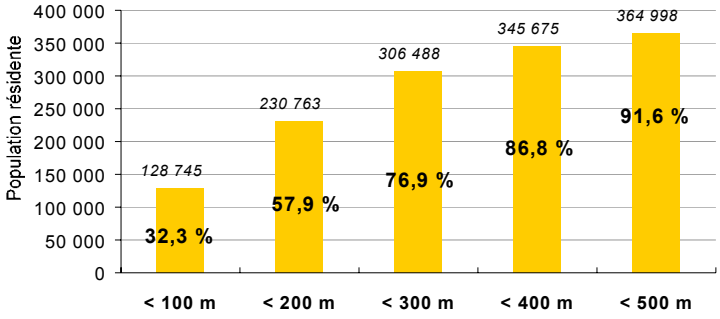


L'accessibilité aux espaces verts sur Toulouse

Accessibilité potentielle :
(→ Distances à vol d'oiseau de l'espace vert)

- *« Dans mon quartier »*
  - 500 m :
  - 400 m :
- *« Dans une rue proche »*
  - 300 m :
  - 200 m :
- *« Dans ma rue »*
  - 100 m :

Source : Service Jardins espaces verts/Direction de l'Environnement



La population à proximité d'un espace vert à Toulouse



Le parc récréatif de Pech David



Le Parc récréatif des Argoulets

En plein cœur de la ville, l'aménagement de l'Ile du Ramier valorisera les 13 hectares d'un espace de grande qualité naturelle et paysagère, aujourd'hui trop méconnu des toulousains. Les bords de Garonne seront mis en valeur, les accès sur l'île seront confortés, tout en tenant compte du patrimoine naturel et de sa sensibilité.

Au Nord-Est, l'espace de nature de Gabardie, limitrophe avec la zone de loisirs de la commune de L'Union, offrira, sur près de 50 hectares, plaine de jeux, parcours sportifs et cheminements le long des berges de la Sausse. Au Sud-Est, les berges de la Marcaissonne seront revalorisées, les cheminements piétons et cycles seront étendus vers les communes limitrophes. Des jardins familiaux seront installés en interface avec l'espace nature. Ce sont au total 50 hectares qui constitueront un espace de respiration au cœur d'un secteur d'activités en expansion.

Des espaces boisés protégés

Le territoire communal ne dispose pas de grands espaces forestiers significatifs - le massif le plus proche, la forêt de Bouconne, est à 20 km - mais, s'ajoutent aux espaces verts communaux un grand nombre de plantations d'alignement, le long des voies d'eau ou de circulation. Ces plantations, tout comme certains arbres isolés ou groupés dans les espaces verts publics mais aussi sur des parcelles privées, sont inventoriées et pour la plupart classées dans le Plan d'occupation des sols : les Espaces Boisés Classés (EBC). Les arbres remarquables et les espaces verts publics ou privés à forte sensibilité écologique sont ainsi protégés sur tout le territoire de la ville. Dans ces espaces, les abattages d'arbres ne sont autorisés que lorsqu'ils sont justifiés.



Alignement d'arbres – allées François Verdier

Les EBC permettent aussi de réserver des secteurs aujourd'hui non boisés mais plantés ultérieurement. 554 hectares sont actuellement classés.

De nombreux jardins familiaux

En outre, il existe encore sur le territoire de la ville quelques jardins ouvriers -ou familiaux- pour la plupart propriétés de la commune. Ils sont situés à la Faourette, aux Argoulets, route de Labège, chemin de Chantelle et chemin Carrosse à Montaudran… Autrefois, des jardins ouvriers étaient mis à la disposition des employés par les grandes entreprises comme la SNCF à Borderouge, Air France à Montaudran, le GIAT à la Cartoucherie…

Avec l'urbanisation en cours de ces secteurs, ils tendent à disparaître. C'est pourquoi la Ville de Toulouse réserve des terrains pour la création de nouveaux jardins familiaux dans le cadre de l'aménagement des espaces de nature, comme en bordure de Garonne au Nord ou à la Marcaissonne au Sud-Est.



Jardins familiaux - Ginestous

Des terrains sont également réservés à Gabardie et Chemin de Pechbusque. Ils permettent aux familles ne disposant pas d'un jardin particulier de cultiver et parfois d'apporter un complément alimentaire. Ces jardins familiaux sont généralement gérés par des associations reconnues d'utilité publique.

3. La ressource en eau

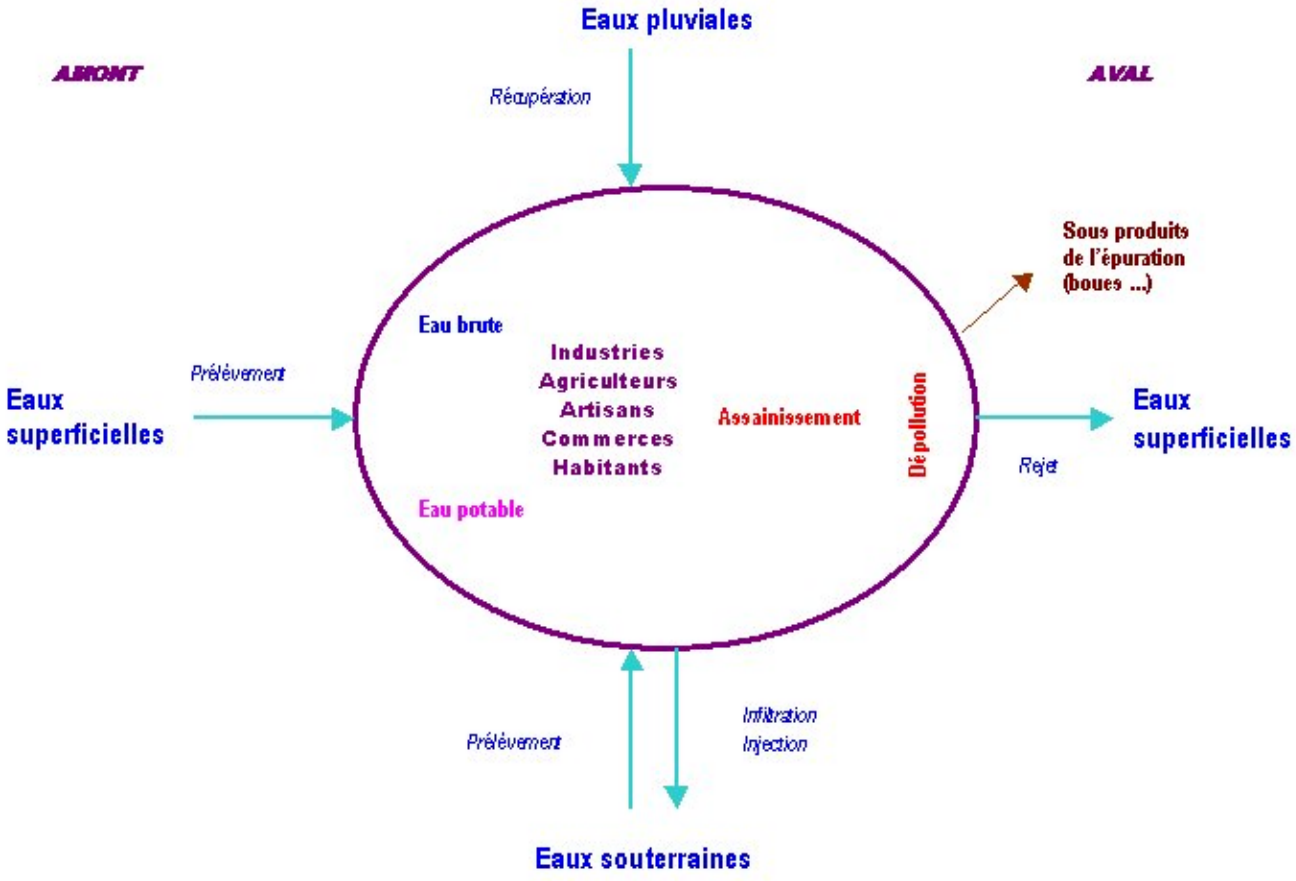
Essentielle à la vie, l'eau tient une place importante dans l'activité des collectivités. Dans le cadre de ses obligations en matière d'hygiène et de salubrité, la Ville de Toulouse a ainsi pour préoccupation permanente la fourniture d'eau en quantité suffisante avec la qualité requise. Elle a donc à s'assurer de ses sources d'approvisionnement dans un souci de gestion durable et d'économie de la ressource. Elle veille à la qualité du traitement de l'eau pour la rendre potable et à son système de distribution. Après usage, elle a la responsabilité de l'assainissement, c'est à dire de la collecte et de l'épuration des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. Parallèlement, elle doit gérer les boues produites par les systèmes d'épuration.

Cette approche met en avant l'eau comme une ressource qui arrive en amont du « système ville », le traverse tout en étant utilisée par les habitants et les activités, est traitée et ressort en aval.

Mais le thème de l'eau a bien d'autres dimensions, relevant d'autres domaines de préoccupation, tous interconnectés. Elle est en effet aussi un milieu de vie abritant un patrimoine naturel -faune et flore- particulier.

L'eau est également une composante à part entière du paysage urbain

Enfin, la problématique de l'inondabilité sur le territoire communal amène encore à considérer l'eau sous l'angle du risque majeur.



La Garonne constitue pour Toulouse sa principale ressource en eau renouvelable en permanence, fiable et couvrant largement ses besoins. La qualité des traitements mis en œuvre garantit une eau d'excellente qualité.

Une attention particulière doit cependant être apportée à la ré-alimentation de la nappe phréatique par infiltration des eaux pluviales, car celle-ci participe à la préservation de la végétation, à l'alimentation des cours d'eau en zone alluviale et peut constituer un complément d'approvisionnement potentiel non négligeable permettant la diversification de la ressource en eau en cas de besoin.

D'autre part, le traitement des eaux usées fait l'objet d'améliorations constantes pour améliorer la qualité des rejets et résoudre le problème posé par le devenir des boues d'épuration.

Le potentiel d'approvisionnement en eau est important

Les eaux superficielles constituent une ressource abondante mais inégalement répartie et variable dans le temps

Située au tiers de la course de la Garonne entre Pyrénées et Océan, Toulouse dispose de nombreuses sources potentielles d'approvisionnement en eau : outre la Garonne qui joue un rôle déterminant pour la ville, on recense de nombreux affluents : à l'Ouest, le Touch et quelques cours d'eau secondaires -Saudrune et Aussonnelle- venant du versant oriental du plateau de Lanemezan ; à l'Est, l'Hers qui draine les collines du Lauraguais et intercepte à Toulouse plusieurs affluents : La Marcaissonne, la Saune, la Sausse.

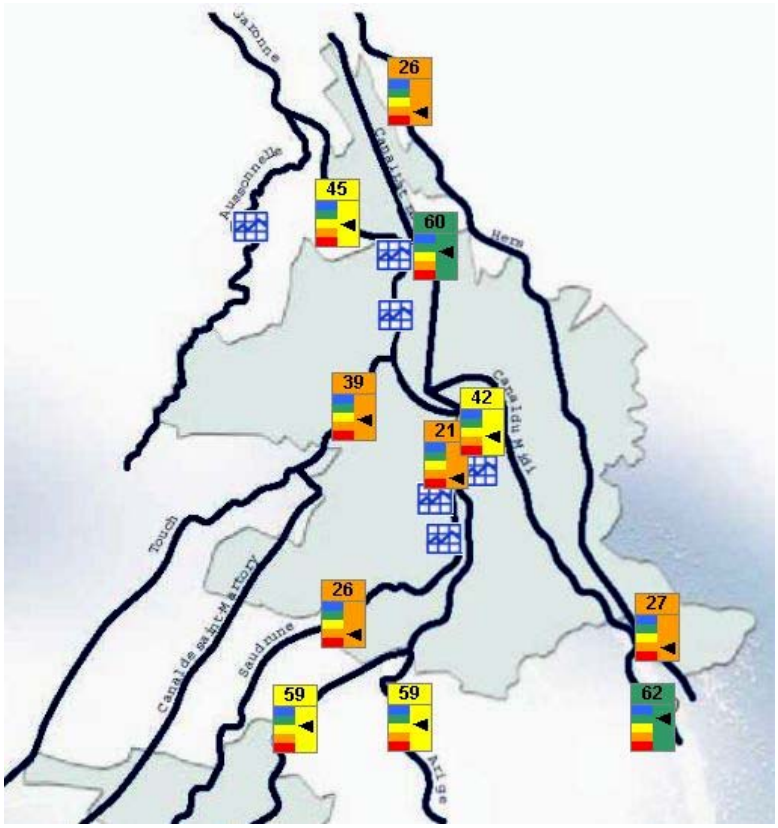


La Garonne en amont de Toulouse



Le Canal de Saint-Martory

Toulouse est située à mi-chemin du Canal des Deux Mers et dispose de plusieurs canaux interconnectés: le canal du Midi, alimenté par la Montagne Noire; le canal Latéral à la Garonne, alimenté par la Garonne via le canal de Brienne; le canal de Saint Martory qui dérive l'eau de la Garonne depuis l'aval de Saint Gaudens jusqu'au Sud-Est de Toulouse.



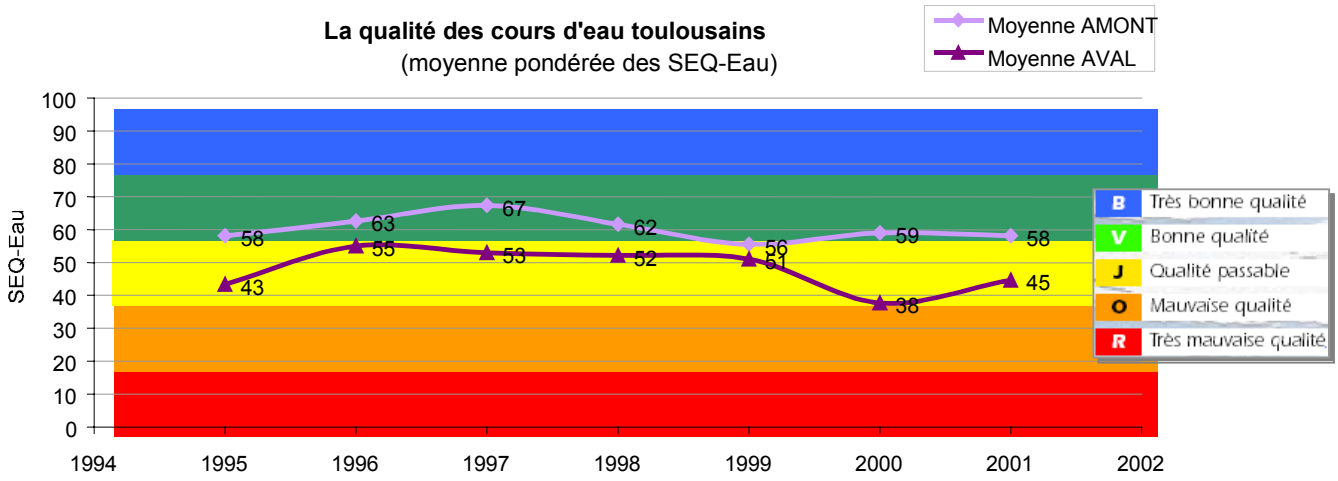
La localisation des stations de mesures de la Garonne et ses affluents

Station de mesure

62 — Station de mesure utilisée pour le calcul de l'indicateur *EAU1* avec valeur du SEQ-Eau

Zone d'étude du SPPPI
(Observatoire de l'eau)

Source : SPPI – Observatoire de l'eau



En dehors du canal de Saint Martory utilisé par les communes en amont de Toulouse et celles de l'Ouest toulousain, essentiellement à des fins d'irrigation agricole et plus accessoirement pour l'approvisionnement en eau potable, ces canaux ont aujourd'hui une vocation principalement patrimoniale et touristique, mais d'autres rôles -comme celui lié aux déplacements- sont régulièrement évoqués pour l'avenir.

Les débits de la Garonne et de ses affluents présentent de fortes fluctuations périodiques selon les années, les mois, voire d'un jour sur l'autre, dépendant de la taille et de la nature des bassins versants. Les débits d'étiage représentent des volumes 4 à 5 fois moins importants que la moyenne annuelle, et les débits de crues peuvent les multiplier par 10 ou 50 selon les cours d'eau. A contrario, les débits des canaux varient très peu, sauf en cas d'assèchement total pour entretien.

La qualité des eaux superficielles de l'agglomération toulousaine est évaluée à l'aide du SEQ-Eau, Système national d'Evaluation de la Qualité des eaux. Cet indicateur mesure le niveau d'altération de la qualité de l'eau et indique la qualité physico-chimique de l'eau.



La Garonne dans Toulouse

On observe que la qualité globale est relativement bonne en amont et moins à l'aval car elle se charge de nombreux rejets lors de la traversée de Toulouse. Les eaux des canaux sont, quant à elles, de qualité stable.

Les eaux souterraines constituent une ressource alternative permanente, de bonne qualité et économique

Toulouse se situe à la confluence de 3 domaines aquifères :

- en rive droite, la plaine de la Haute Garonne où les nappes phréatiques importantes et productives, sont essentiellement libres ;
- en rive Gauche, la zone alluviale de la Garonne, avec des nappes moins importantes et de transmitivité moyenne,
- au Sud Est, les coteaux molassiques du Lauragais où les nappes sont rares et peu importantes.

Les terrains les plus vulnérables à la pollution des nappes correspondent aux alluvions aquifères des plaines récentes. Les terrains les moins vulnérables sont constitués par les marnes et argiles des coteaux molassiques, qui jouent le rôle d'écran protecteur des eaux souterraines, mais accroissent en contrepartie la pollution des eaux de surface. Dans la nappe, les prélèvements agricoles sont relativement faibles et tendent à diminuer à Toulouse, avec la disparition progressive des activités de maraîchage dans la plaine. La majeure partie des prélèvements agricoles se fait à partir des cours d'eau.

La préservation de la nappe phréatique du point de vue quantitatif (ré alimentation) et qualitatif (lutte contre les pollutions, particulièrement aux abords des installations classées et des sites de sols pollués) est un enjeu important pour permettre la diversification des ressources en eau, et venir en appoint des eaux superficielles dans les périodes de sécheresse.

La préservation des puits et forages constitue par ailleurs un outil intéressant pour permettre le suivi piézométrique et qualitatif de la nappe, et maîtriser les variations des principaux paramètres qui la caractérisent. L'agence de l'Eau Adour Garonne et la Direction régionale de l'environnement du bassin Adour Garonne ont confié au BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) une étude finalisée en 2000, destinée à mettre en place un réseau patrimonial d'observation des eaux souterraines. La Ville de Toulouse œuvre pour sa part à une meilleure connaissance des caractéristiques du sous-sol et des eaux souterraines dans le cadre d'un programme mis en place en partenariat avec le BRGM.

Les prélèvements privilégient les eaux superficielles

Les prélèvements en eaux brutes se font très majoritairement sur les eaux superficielles, que ce soit pour l'usage industriel ou pour la potabilisation.

La ressource est abondante et les marges de sécurité quantitatives sont larges. Les prélèvements journaliers d'eaux brutes à potabiliser représentent entre 50 et 60% du potentiel de la ressource en eaux superficielles : les besoins pour la ville sont en moyenne de 130 000 m³/jour en temps normal alors qu'il est possible d'en produire le double.

Les prélèvements d'eau brute sur la Garonne et l'Hers à l'échelle de l'agglomération, en 1995, selon une étude de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine, se répartissaient ainsi : le secteur industriel -essentiellement le Pôle chimique sud de Toulouse- représentait alors à lui seul 56 % des prélèvements dans la Garonne, contre 35 % pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP). L'arrêt de l'activité du Pôle chimique, fin 2001, a amené un changement notoire dans la répartition des prélèvements. Pour les autres cours d'eau gérés par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, les données 1995 montrent que les prélèvements bénéficient essentiellement à l'irrigation des communes situées en aval de Toulouse.

Les prélèvements ou autorisations de prélèvement (m³/h)sur l'agglomération toulousaine
dans les cours d'eau plans d'eau et canaux traversant Toulouse données 1995/1996 :

Cours d'eau	Source	Irrigation	Eau Potable	Industrie	Autres	Totaux
Garonne (2)	*DDE 1996*	5 165	24 610	39 128 (1)	115	**69 018**
Hers-Mort (2)	*DDE 1996*	462	0	1	0	**463**
Touch (3)	*DDAF 1995*	1289	13			**1402**
La Ramée (3)	*DDAF 1995*		233			**233**
Canal St Martory) (4)	*DDAF 1995*	1173	83			**1253**
Canal latéral	*VNF 1995*	30	580	367	157 (5)	**1134**
Canal du Midi	*VNF 1995*	60			104 (5)	**164**

(1) La société Grande Paroisse était alors autorisée à prélever 36 000 m3/h (10 m³/s), qu'elle restituait à 95 % en aval.
(2) prélèvements en période de pointe (juin-juillet)
(3) Essentiellement alimentation de Plaisance par le Touch et la Ramée
(4) Essentiellement alimentation de Muret, Cugnaux, Seysses et Frouzins, du Négogousse et de la sETMI pour le lavage des fumées
(5) Espaces verts et plan d'eau publics

A l'étiage (période des plus basses eaux) de la Garonne, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable -2 à 3 m³/s- et pour le canal latéral -8 m³/s- représentent près du cinquième du Débit Objectif d'Etiage (DOE) du fleuve -48 m³/s-.

Pour renforcer la sécurité, la Ville de Toulouse a mis en place, sur les rives de l'Ariège et de la Garonne, des stations d'observation et d'alerte de la qualité de l'eau brute, avec contrôle centralisé. Un autre axe de réflexion vise à économiser l'eau potable, au travers de mesures incitatives et d'une gestion quantitative et qualitative de l'eau en fonction des usages : recyclage, choix de process économes en eau, réutilisation des eaux usées, récupération de l'eau de pluie, dispositifs anti-gaspillage…. Les applications peuvent être adaptées à l'échelle des parcelles privées, des équipements publics. La Ville de Toulouse a impulsé cette démarche dans le cadre de projets d'aménagements à grande échelle et de zones d'activités, par le biais de préconisations Haute Qualité Environnementale (HQE).

La sécurité des prélèvements est encore renforcée par l'installation, en 2004, d'une prise d'eau supplémentaire sur l'Ariège. Ainsi, si un problème de pollution survient sur l'un des deux cours d'eau, l'autre prendra le relais.

L'eau potable est de bonne qualité

L'alimentation en eau potable de Toulouse dépend entièrement de La Garonne à partir de prises d'eau localisées en amont de la Ville, à l'aval de la confluence Garonne-Ariège.



Une prise d'eau en amont de Toulouse



L'usine de production d'eau potable de Pech David

Une première station de pompage située sur la rive droite conduit l'eau brute vers la station de production d'eau potable de Pech David, alors que la station de Clairfont est alimentée à partir de la rive gauche. Le poste central de production et de distribution se situe sur les hauteurs de Pech David.



La station de pompage de Clairfont



La station de pompage de Clairfont

En 1990, le service des eaux a été délégué, dans le cadre d'une concession, à la Compagnie Générale des Eaux, qui assure désormais la collecte de la ressource, le traitement de l'eau, son stockage et sa distribution. Au total, 35 millions de m^3 sont distribués chaque année pour satisfaire les besoins de la population.

Le système d'alimentation en eau potable de la commune de Toulouse dessert également Quint-Fonsegrive, Flourens et Saint-Orens pour partie. Depuis 2003, se sont ajoutées l'Université de Rangueil et la commune de Blagnac.

Le système de distribution de l'eau potable est subdivisé en quatre zones comprenant des installations de stockage –réservoirs- et de mise à niveau énergétique de l'eau, ainsi que des réseaux de canalisations et branchements longs au total de 1300 kilomètres

Les rendements de production des stations -autour de 93 %- et de distribution -moins de 12 % de pertes- sont excellents . En 2002, la tendance à l'augmentation du nombre d'abonnés domestiques est confirmée. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU), qui impose l'introduction de systèmes de comptage individualisés de l'eau dans l'habitat collectif, confortera cette tendance.

La qualité de l'eau distribuée est excellente. Pour s'assurer de la parfaite qualité de l'eau tout au long du réseau, de très nombreux prélèvements quotidiens sont réalisés. Pas moins de 6000 analyses sont effectuées chaque année : ces contrôles sont à 99,7 % conformes aux normes pour la bactériose et à 100% pour les autres paramètres.

Les principales difficultés, liées au traitement de l'eau en période de crue, qui présente une forte turbidité, et à la présence de micro-polluants et pesticides dans les eaux brutes, sont techniquement maîtrisées pour les concentrations normales actuelles. Des travaux de grande ampleur sont par ailleurs poursuivis pour remplacer les branchements en plomb qui subsistent et réduire les risques de saturnisme, et pour répondre ainsi aux exigences de santé publique.

La capacité de production de Toulouse préserve une marge importante de sécurité pour couvrir les besoins quantitatifs et répondre à leur augmentation dans les années à venir. La capacité de stockage représente globalement près de 100 000 m^3, soit environ le volume distribué pour une journée en moyenne sur l'année, une autonomie théorique d'un jour.

La principale vulnérabilité du système d'alimentation en eau potable repose sur la spécialisation de la source d'approvisionnement -les eaux superficielles de la Garonne- et sur la difficulté à traiter une pollution accidentelle majeure en amont des prises d'eau en période d'étiage et de sécheresse. Pour renforcer la sécurité, la Ville de Toulouse a mis en place des stations d'observation et d'alerte de la qualité de l'eau brute avec contrôle centralisé, et s'est engagée dans un vaste programme d'interconnexion avec d'autres collectivités territoriales et partenaires institutionnels, qui devrait être opérationnel en 2004. Enfin, une prise d'eau en amont de la confluence avec l'Ariège est en cours de réalisation. Par ailleurs, du fait de l'évolution de la réglementation, la Ville de Toulouse se prépare à assurer un traitement plus poussé dans ses stations de production d'eau potable, entre autres pour mieux traiter et éliminer les boues issues de la clarification de l'eau brute, susceptibles de présenter des produits chimiques à l'état de trace.

En comparaison de grandes villes de France, Toulouse se situe parmi celles dont le prix de l'eau pour l'usager est le plus faible : 2,5771 €/m^3 en 2004. Elle reste propriétaire des infrastructures et responsable de la politique de distribution. Les investissements pour la modernisation des installations sont à la charge de l'entreprise et sont décidés en accord avec la Ville de Toulouse. Le prix de l'eau est réglementé, il ne peut évoluer que dans le cadre réglementaire et par décision du Conseil municipal.

La collecte des eaux pluviales recherche une alternative au « tout réseau »

Dès 1940, Toulouse a fait le choix de collecter séparément les eaux usées et les eaux pluviales, ces dernières étant dirigées directement vers l'exutoire le plus proche -Garonne, Touch, Hers…- grâce à près de 600 km de canalisation. Le réseau d'eaux pluviales est géré depuis janvier 2001 par la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse et son exploitation a été confiée à la Compagnie Générale des Eaux.

Afin de réduire les coûts d'investissement et d'exploitation de ces réseaux et de contribuer à une meilleure gestion de la ressource en eau de pluie, Toulouse a expérimenté, depuis les années 1990, une alternative au « tout réseau », au travers des techniques d'assainissement pluvial basées sur la rétention et l'infiltration sur site des eaux de pluie et intégrées aux aménagements paysagers. Très tôt ont été introduites des contraintes quantitatives sur le rejet des eaux pluviales, au travers des cahiers des charges pour les constructeurs et aménageurs (1989). A la fin de l'année 2000, le Plan d'Occupation des Sols imposait la réduction des débits pluviaux rejetés, au travers d'une règle limitant ce débit au ruissellement maximum d'une pluie décennale, sur une surface imperméabilisée équivalent au tiers de l'unité foncière aménagée.

Depuis, dans certains quartiers nouvellement créés, comme Borderouge, la gestion des eaux pluviales est essentiellement traitée grâce aux techniques alternatives à la parcelle-tranchées, bassins et fossés d'infiltration ou de rétention, noues…- avec un « rejet zéro » ou réduit au minimum. Un système de récupération et de stockage dans un bassin tampon, puis d'épuration dans un filtre à roseaux et enfin, d'alimentation d'un vaste plan d'agrément qui structure le parc public, a été mis en œuvre. Ce plan d'eau sert de réserve d'eau de pluie pour l'arrosage de l'ensemble des espaces verts du parc, avec un système de trop-plein, en bout de chaîne, qui se déverse dans l'étang.



Les filtres à roseaux à la Maourine

Pour répondre aux préconisations induites par la Loi sur l'eau de 1992 et appliquer les orientations de gestion des eaux pluviales à la source, l'enjeu aujourd'hui est de généraliser les opérations jusqu'alors menées sur les secteurs pilotes, en cherchant à limiter les impacts des opérations d'urbanisme au profit de la « ré-alimentation » de la nappe phréatique, dans les zones où les sols sont aptes à l'infiltration, voire à mettre en œuvre des systèmes de rétention pour écréter les débits ruisselés.

Du point de vue de la qualité des eaux pluviales rejetées au milieu naturel, on observe une nette baisse des rejets en plomb, suite à la généralisation de l'essence sans plomb et au contrôle systématique des raccordements au réseau d'eaux usées.

Une réflexion de fond doit être engagée pour mettre en œuvre et gérer des systèmes de dépollution des eaux pluviales à la source, essentiellement par décantation, les matières en suspension concentrant la plus grande partie de la pollution . Parallèlement, d'autres stratégies de gestion des eaux pluviales sont à explorer pour réduire les consommations d'eau potable, comme leur réutilisation à la parcelle ou à l'échelle d'une opération d'urbanisme, pour l'arrosage, le nettoyage….

L'assainissement est assuré par un système centralisé, essentiellement collectif et en cours de renforcement

Les zones d'assainissement collectif sont desservies par un réseau étendu de collecte des eaux usées de type séparatif indépendant de celui des eaux de pluie, avec un taux de raccordement proche de 90 % (nombre de clients raccordés/nombre de clients desservis en eau potable). Long d'environ 1100 km, ce réseau dirige les eaux usées, par simple gravité ou au moyen de stations de pompage, essentiellement vers la station d'épuration de Ginestous, localisée en aval de la Ville de Toulouse, sur la rive droite de la Garonne.

Comme pour l'eau potable, le service de l'assainissement est concédé depuis 1990 à la Compagnie Générale des Eaux. La station d'épuration de Ginestous, d'une capacité de 550 000 équivalent-habitants, dessert Toulouse, mais aussi les communes de Tournefeuille et Colomiers, à l'Ouest, et celles de Saint-Orens, Quint-Fonsegrives et Balma, à l'Est. Elle traite environ 110 000 m³ par jour d'effluents et affiche des rendements variables selon les années, conditionnés par l'extraction des boues et la capacité de les traiter qui était le point faible du système d'assainissement toulousain. « Ginestous 2000 », avec sa nouvelle unité, permettra de traiter jusqu'à 160 000 m³ supplémentaires en débit de pointe.



La sttation d'épuration de Ginestous

Cette nouvelle tranche répond à la fois aux nouveaux besoins de la ville et aux contraintes réglementaires imposées par la loi sur l'eau de 1992 et les normes européennes. Une fois les travaux terminés, l'ensemble du site subira un traitement paysager et environnemental.

Face aux difficultés de traitement des boues, le choix a été fait d'une solution multi-filières. Elle privilégie le recyclage agricole des boues en produits stabilisés -compost, granulés séchés-, complété et sécurisé par une filière d'incinération. Un plan d'épandage a aussi été autorisé après enquête publique pour du compost de boues et des boues séchées, sur plus de 6 000 hectares en Haute-Garonne, ainsi qu'une unité de compostage d'un mélange de boues et d'écorces comportant plus de 11 000 m² de bâtiments fermés et désodorisés. L'unité d'incinération des boues sera composée de deux fours à lit fluidisé avec traitement optimal des fumées.

Les zones d'assainissement non collectif sont marginales et concernent :

- une partie des zones inondables de la Garonne : au Nord, le secteur Ginestous - Sesquières - Fenouillet, et au Sud la zone correspondant à l'ex-pôle industriel chimique Sud entre le bras de la Loge de l'île du Ramier, jusqu'au sud de Braqueville,
- une partie des zones inondables du Touch : Flambère et zone aéroportuaire,
- la partie des coteaux de Pech David touchée par le plan de prévention contre les glissements de terrains,
- quelques zones d'habitat diffus non desservies par le réseau d'assainissement : Pouvourville,
- une zone naturelle : Hers-Virebent.

L'assainissement non collectif domestique (assainissement individuel) est réalisé à partir d'un pré-traitement par décantation des eaux usées dans une fosse septique, suivi d'un traitement basé sur le pouvoir épurateur des sols -filtration dans le sol en place ou à travers les sols reconstitués-. L'effluent traité est infiltré au niveau de la parcelle ou rejeté dans des fossés ou caniveaux.

Ce système se retrouve dans les zones naturelles du Nord de Toulouse et des Ramiers, ou dans les quartiers d'habitat diffus peu urbanisés, comme à Pouvourville-, là où les capacités d'infiltration des sols sont optimales et où la surface des unités foncières autorise la dispersion des effluents traités.

L'assainissement non collectif industriel lié aux activités, qui dessert essentiellement la zone Sud des îles du Ramier et la plate-forme chimique Sud, est, quant à lui, basé sur des stations d'épuration privées.

Dans les secteurs difficiles à desservir par le réseau public d'eaux usées -zone inondable au Nord, Pouvourville au Sud-, il est à noter qu'une alternative aux stations d'épuration classiques est possible, en recourant à des techniques extensives d'assainissement rustiques, intégrées au paysage et adaptées à la desserte de quartiers -jusqu'à 2000 équivalents habitants- : épuration par infiltration, lagunage, filtres plantés de roseaux ….

Les efforts de dépollution pour préserver la qualité des cours d'eau traversant la ville se poursuivent

Si la qualité de l'eau de la Garonne est bonne en amont de Toulouse selon les critères de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, elle le doit essentiellement aux apports de son affluent l'Ariège. Jusqu'en 2001, les bilans montrent que cette qualité se dégrade sous l'effet des rejets industriels et urbains qu'elle reçoit dans la traversée de l'agglomération toulousaine, particulièrement à l'aval du pôle chimique Sud, et en dépit des améliorations apportées par les industriels. La qualité de l'eau devient alors passable du fait de concentrations excessives d'ammoniaque sur le bras inférieur de la Garonne, particulièrement en période de très basses eaux, alors qu'elle est considérée bonne sur son bras supérieur, au niveau du pont de la Poudrerie.



La Garonne en aval de Toulouse

Pour les autres cours d'eau, les très fortes sollicitations agricoles dans les communes situées à l'amont compromettent la qualité de leurs eaux et, dans une moindre mesure, celles de la Garonne en aval. Les cours d'eau les plus menacés par l'eutrophisation, sur le territoire toulousain, sont en rive gauche -la Saudrune- et en rive droite -l'Hers et l'ensemble de ses affluents-. Enfin, le canal du Midi apparaît classé en « bonne qualité », mais pas dans sa portion toulousaine où il reste passable.

D'une façon globale, la situation se détériore donc peu où pas au coeur de l'agglomération toulousaine, mais on peut toutefois noter que l'arrêt de fonctionnement du complexe chimique Grande Paroisse / SNPE / Tolochimie aura eu pour conséquence une amélioration perceptible de la qualitaé des eaux de la Garonne.

La majeure partie des eaux usées domestiques de Toulouse est dirigée vers la station d'épuration de Ginestous qui traite environ 90 % de la pollution, avant de rejeter les eaux épurées dans la Garonne. L'auto-surveillance réalisée en 1999 par l'exploitant de Ginestous montrait que les relevés dépassaient de manière importante le niveau des rejets imposés. Ces dépassements avaient pour origine, notamment, des difficultés importantes rencontrées sur la filière d'évacuation agricole des boues. Le programme de travaux « Ginestous 2000 », lancé en 1997, inversera la tendance.

Les rejets industriels font quant à eux l'objet d'un suivi par les services de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Des efforts restent toutefois à produire pour réduire la pollution à la source, car tous les industriels n'ont pas encore atteint les objectifs qui leur étaient assignés.

4. Les sols et le sous-sol

Le sol situé en surface est de formation récente et c'est le domaine de la vie. Il est généralement issu de la transformation du sous-sol sous l'action conjuguée du climat et du vivant qui affine sa composition.
Le sous-sol est une formation géologique plus ancienne et purement minérale.

Le sol est caractérisé par son aptitude plus ou moins grande à laisser infiltrer les précipitations atmosphériques. A Toulouse, par exemple, les terrasses de Garonne présentent une particularité intéressante : constituées par des alluvions -sables, graviers, galets- reposant, jusqu'à 10 m de profondeur dans la basse plaine, sur un socle argileux étanche et très épais, elles sont propices à retenir une nappe phréatique, vaste réservoir d'eau permettant de maintenir en vie les grands arbres pendant les étés chauds et secs, malgré les effets de forte évaporation créés par le vent d'autan.

Milieu de vie et support des écosystèmes, les sols sont également occupés et exploités par l'activité humaine. Ainsi, les questions majeures en matière de sol et de sous-sols sont, d'une part, celles relatives à leur occupation ou leur utilisation, d'autre part, celles concernant leur pollution éventuelle.

La pollution des sols consécutive aux activités humaines est devenue une préoccupation constante au moment où les activités industrielles et artisanales les plus anciennes enserrées dans la ville disparaissent peu à peu et libèrent ainsi des terrains rendus disponibles pour d'autres usages, notamment d'habitation ou d'équipements publics divers.

Si les communes interviennent dans le domaine de la planification de l'utilisation et de l'occupation des sols, au travers de leurs documents d'urbanisme tels que le PLU, c'est l'Etat qui est le responsable et le maître d'ouvrage de la dépollution des sols lorsque la pollution a pour origine une installation classée pour la protection de l'environnement. Les communes assurent alors la bonne adéquation entre le niveau de dépollution, la réhabilitation et l'usage du sol, en particulier avant la délivrance des autorisations d'urbanisme.

La ville est installée sur des plaines de terrasses alluviales et des coteaux molassiques

Prenant place au sein du Bassin aquitain, les terres basses au relief peu marqué du pays toulousain s'étendent de part et d'autre de la vallée de la Garonne.
Deux unités distinctes, correspondant aux deux principaux faciès géologiques, se dessinent : à l'Est, des collines de formations molassiques et, à l'Ouest, des terrasses en plaines étagées, formées par les alluvions plus récentes.

Les formations molassiques sont issues de l'altération des montagnes. Elles se sont accumulées sur une grande épaisseur -près de 2000 mètres à Muret…- et sont aujourd'hui en large partie recouvertes par les alluvions de la Garonne. Ces dépôts molassiques sont constitués par un mélange d'argile, de sable et de calcaire. Les bancs calcaires sont cependant rares sur Toulouse : le plus connu est certainement celui que l'on trouve dans le lit de la Garonne au Bazacle et qui permettait, avant l'édification de ponts, le passage à gué du fleuve aux périodes de basses eaux.



La chaussée du Bazacle

A la phase de remplissage des molasses succède, durant le quaternaire, une phase de creusement général des vallées.

Le paysage alors très plan change radicalement pour acquérir progressivement, en creux, ses caractères actuels, l'érosion laissant les coteaux actuels en sailli au-dessus de la plaine toulousaine, tandis que le fleuve abandonne ses alluvions en fond de vallée, sur les terrains tertiaires. Par abaissement de son niveau de base, le fleuve s'est enfoncé dans les molasses tandis qu'il se déplaçait vers l'Est en abandonnant ses alluvions. Au cours de ce glissement, les alluvions les plus anciennes (les plus hautes) se retrouvent à l'Ouest. Les plus récentes, correspondant au couloir actuel de la Garonne, se situent à l'Est. Dans ces nappes de galets et de sable déposées en terrasses étagées, on trouve notamment des granites.

On note partout la faible présence de calcaire, voire son absence sur les alluvions les plus anciennes : il a été dissout lors de son transport depuis les Pyrénées.

A l'Est du territoire communal, la vallée de l'Hers est composée d'alluvions formées d'une séquence grossière surmontée d'une couche de limons argileux au sommet peu perméable et variant de 3 à 10 mètres d'épaisseur.

La part en matériaux grossiers de ces alluvions est moindre, car ce sont des produits de l'érosion des formations molassiques, contrairement aux alluvions de la Garonne qui sont d'origine pyrénéenne. L'Hers a subi une évolution quaternaire particulière. S'écoulant depuis le seuil de Naurouze, ligne de partage des eaux entre le bassin méditerranéen et le bassin atlantique, il a vu, au quaternaire, le haut de son bassin versant progressivement détourné vers les rivières du bassin de l'Aude, la ligne de partage des eaux se déplaçant alors vers l'Est, au détriment du bassin atlantique. Le cours d'eau alors privé de son apport naturel en eau s'essouffla jusqu'à divaguer sur sa propre plaine alluviale pour ne plus être en mesure de suivre l'enfoncement de la Garonne.



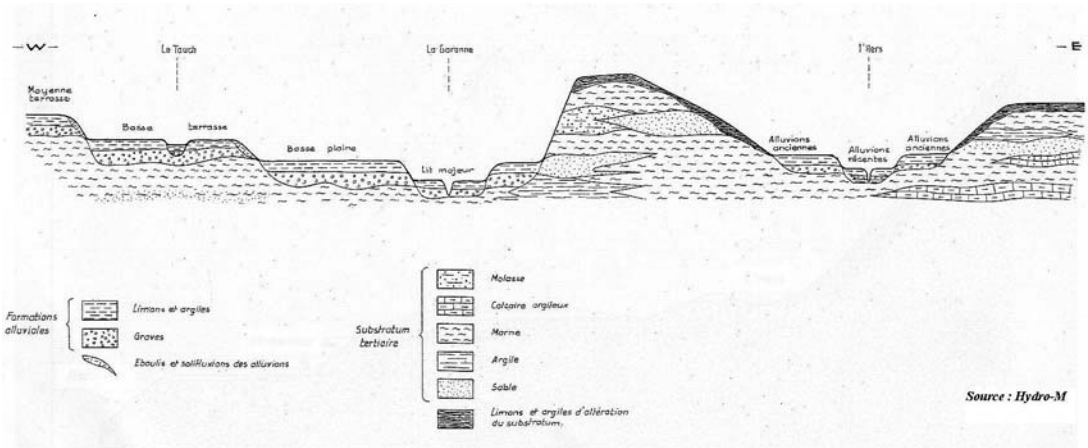
Les alluvions de la Vallée de l'Hers

L'Hers constituait alors un immense marais depuis Villefranche du Lauragais. Il était relié à la Garonne par un double exutoire, l'actuel au Nord de la ville et un autre au Sud qui lui permettait, à travers les quartiers de Rangueil, Pont des Demoiselles, Recollets, de rejoindre la Garonne au niveau du Pont Saint Michel. A la suite de sa capture par la Saune, l'Hers a peu à peu abandonné son lit méridional. Les travaux de drainage effectués au 18ème siècle ont asséché définitivement le marais qui constituait ce lit méridional. L'exutoire exclusif est dorénavant celui situé au Nord de Toulouse.

La Ville a récemment engagé, dans le cadre d'un partenariat de recherche avec Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM), un conséquent travail visant à créer une banque de données du sous sol sur son territoire, tant du point de vue géologique qu'hydrogéologique. Le niveau de la nappe phréatique sera ainsi mieux connu sur l'ensemble du territoire communal et permettra, entre autre, d'en définir les axes stratégiques d'une gestion durable, notamment lors des travaux et aménagements divers qui seront réalisés.

Les sols des basses plaines, les plus proches du tracé actuel du fleuve, sont hétérogènes, avec une dominante limoneuse. Ils sont d'autant plus sableux ou caillouteux que l'on se situe près de la rivière ou en amont. Ces sols, généralement peu acides, parfois calcaires, sont souvent perméables.

Coupe géologique générale schématique de la plaine toulousaine



Les terrasses d'alluvions anciennes situées plus à l'Ouest forment, quant à elles, de vastes surfaces planes. Les dépôts sont composés de limons lessivés plus ou moins caillouteux posés sur une couche plus riche d'argile. Ce sol typique est localement appelé « boulbène » : il est de couleur claire, sa fertilité naturelle est faible et il est sensible aux effets des pluies, à la stagnation de l'eau et au tassement.

Les dépôts alluviaux de l'Hers sont nettement différents de ceux de la Garonne, en particulier par la rareté en cailloux et galets. Ces alluvions ne comprennent presque que des argiles qui rappellent par leur composition la molasse tertiaire des coteaux du Lauragais dont elles sont héritées. A ces accumulations fluviatiles s'ajoutent les dépôts argileux colluviaux provenant des pentes proches.

Encadrant les vallées, les coteaux molassiques du tertiaire sont recouverts de terres argileuses, le plus souvent de type argilo-calcaire. Ces sols sont profonds avec une réserve en eau élevée : ils portent le nom local de « terrefort ».

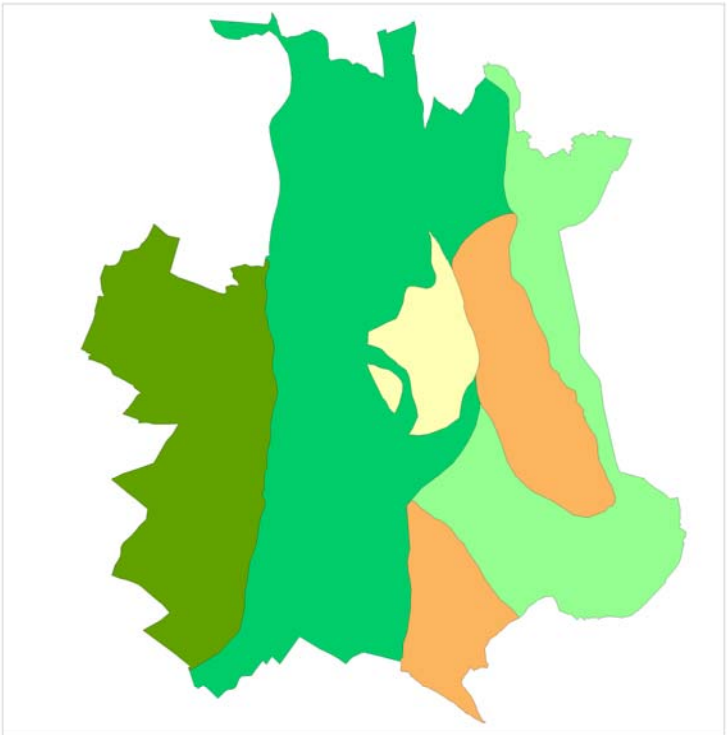
La ville d'aujourd'hui ne repose cependant pas uniquement sur ce sol « naturel ». L'occupation est ancienne et des strates de ville se superposent, si bien qu'à certains endroits le sol est presque exclusivement composé de vestiges archéologiques. Les premiers véritables signes d'une installation sur le site même de Toulouse datent de 3e siècle avant Jésus Christ. Les Volques Tectosages, commerçants et habiles artisans celtes venus d'Europe centrale, s'établissent alors au bord de la Garonne, à proximité d'un gué, le Bazacle, qui permet de franchir le fleuve très aisément. Les romains sont ensuite arrivés sur ce site en 118 avant Jésus Christ, pour y construire un camp retranché.



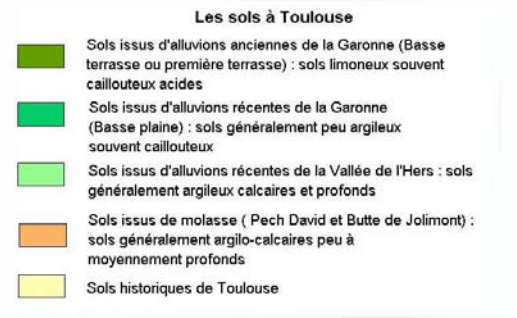
Les Fouilles archéologiques à la Dalbade

Et ce n'est qu'au premier siècle après Jésus Christ que la ville s'étend : maisons en briques, thermes, temples, théâtre, arènes, aqueducs et remparts sont alors érigés.

La ville se développe, le christianisme apparaît, comme toutes les cités gallo-romaines Toulouse subit différentes incursions barbares et destructions et tombe aux mains des Wisigoths en 413. Les francs de Clovis s'e rendent à leur tour maîtres de la ville qui décline et se dégrade. A partir du 11e siècle, elle se développe à nouveau, des quartiers apparaissent et seront bientôt ceinturés d'un nouveau rempart. La rive gauche est peu à peu occupée au 13e siècle : le Faubourg Saint Cyprien voit le jour autour de l'Hôtel Dieu….



Les sols à Toulouse



Données extrapolées à partir des cartes géologiques au 1/50 000 : Toulouse Est - Toulouse Ouest - Villefranche-De-Lauragais - Muret

On a ainsi, pendant de nombreux siècles, empilé l'occupation du sol, ce qui donne une stratification encore visible aujourd'hui, notamment lors des affouillements liés à des travaux ou à des fouilles archéologiques. Depuis la seconde guerre mondiale, on procède à des excavations beaucoup plus importantes en volume et beaucoup plus profondes, parce que les moyens techniques le permettent et que l'ancrage des constructions est plus profond. Ce qui a permis de mettre à jour de nombreux vestiges et d'accroître ainsi les connaissances historiques sur l'occupation des sols de Toulouse.

L'imperméabilisation croissante des sols a trouvé ses limites

L'assise offerte pour les fondations et les matériaux disponibles sur place -argile pour les briques et les tuiles, graviers, sables et galets pour la maçonnerie- ont facilité l'implantation des constructions. A l'exception de quelques terrains situés à proximité des rebords pentus des coteaux où l'instabilité résulte de la superposition de sols plus fluides gorgés d'eau sur un socle plus rigide, très peu de terrains sont impropres à la construction. Ceci explique la très large occupation du territoire communal et en conséquence une importante imperméabilisation des sols pouvant avoir des répercussions sur la gestion des eaux de pluie et sur la gestion des risques d'inondation et de crues, notamment en aval de Toulouse. Depuis, les grandes infrastructures liées à cette large urbanisation du territoire ont elles aussi pu parfois modifier localement les caractéristiques mécaniques de sols et l'écoulement des eaux superficielles et souterraines. Des procédés techniques compensatoires de rétention et d'infiltration, surtout mis en œuvre dans la période récente, ont permis de limiter certains de ces effets.

Cette imperméabilisation croissante est inhérente à tout processus d'urbanisation. Durant les années récentes, la consommation d'espace à Toulouse s'est maintenue à un rythme soutenu de 50 à 60 hectares par an. De 1368 hectares de terrains classés en zone d'urbanisation future et en zone à vocation agricole en 1992, le territoire dispose plus actuellement que d'environ 400 hectares. Ces reliquats sont situés sur le pourtour de la ville, dans des secteurs de friches agricoles extérieurs à la rocade. Il s'agit de Grand Selve, Marcaissonne, Pouvourville, Tibaous. Or, les parties en cours d'urbanisation représentent déjà à elles seules 107 hectares en 2002 . Le reliquat de terrains libres pour l'urbanisation est donc de moins de 500 hectares pour un territoire de 11 800 hectares. Toulouse a donc consommé la quasi-totalité de son potentiel disponible, en protégeant toutefois, au travers de ses zones naturelles, environ 2 300 hectares, soit 20 % de sa superficie.

Dans la perspective d'accueillir 50 000 nouveaux habitants d'ici 2017, l'enjeu est donc de trouver des solutions qui garantissent à ces nouveaux toulousains des conditions d'habitation, d'emploi et de cadre de vie satisfaisantes.

La recomposition de la ville sur elle-même est une réponse aux besoins de développement communal qui permet, dans le même temps, d'améliorer certains quartiers. A côté des quartiers historiquement denses, comme par exemple le centre historique, le Faubourg Saint-Cyprien, le quartier des Chalets ou encore les quartiers d'habitat social de Bagatelle, Reynerie ou Bellefontaine, se confirme aujourd'hui une légère densification du tissu urbain constitué. De la même manière, la part des maisons individuelles, qui ne peut satisfaire les besoins en logements, ne cesse de baisser au profit de programmes de petits collectifs.

Ces programmes s'articulent autour de l'aménagement de nombreux espaces publics. Dans les opérations nouvelles, comme à Borderouge, entre le quartier des Izards et le noyau villageois de Croix Daurade, ce renforcement se confirme également. Sans atteindre les hauteurs pratiquées dans les années 1960, les immeubles de 3 et 4 étages alignés le long des voies principales répondent au souci de donner au quartier un caractère plus urbain, différent de celui des nombreux lotissements de maisons individuelles répartis sur le pourtour du centre-ville et des faubourgs. En contrepartie, l'espace public est important, permettant une bonne intégration paysagère et un maintien d'espaces non imperméabilisés.



Le quartier de Borderouge

Plusieurs sites et sols pollués sont en cours d'identification et de dépollution

Même si, depuis les dernières décennies, l'impact des activités industrielles sur la santé humaine et sur l'environnement fait l'objet d'une attention croissante, leurs sites d'implantation peuvent être l'objet de pollutions liées à des dépôts de déchets ou à l'infiltration de substances polluantes dans les sols et sous-sols. Or, sur Toulouse, la nappe phréatique n'est jamais bien profonde et le risque de la polluer est d'autant plus grand.

De plus, à l'heure où la ville se recompose sur elle-même, les friches industrielles constituent des opportunités. Afin d'améliorer et de garantir la qualité de ces sites en vue d'un nouvel usage, des dispositifs extrêmement rigoureux sont aujourd'hui mis en œuvre. Sous l'autorité du Préfet, les services de l'inspection des installations classées -la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement(DRIRE)- ont en charge l'application de la réglementation relative aux sites et aux sols pollués lorsque ceux-ci ont porté des installations classées pour la protection de l'environnement. L'ensemble des partenaires concernés -entreprises, Etat, collectivités et professionnels de la construction- fait appel à des experts pour réaliser des états des lieux approfondis et proposer des solutions techniques adaptées. Les entreprises, voire les aménageurs publics ou privés, sont responsables des travaux de réhabilitation.

La reconversion des friches industrielles pose peu de problèmes dans le cas, notamment, où elles ont été occupées par des installations industrielles récentes dont les exploitants ont observé les prescriptions qui leur ont été imposées. En revanche, l'activité d'installations industrielles plus anciennes, pour lesquelles des précautions moins sévères vis à vis de l'environnement étaient, conformément à la loi de 1917, compensées par des servitudes et la limitation de l'habitat à proximité, a pu entraîner la présence de substances aujourd'hui considérées incompatibles avec l'habitat. La meilleure connaissance des effets sur la santé de substances dont on a longtemps ignoré ou négligé la toxicité a de surcroît conduit à une bien plus grande vigilance. Ainsi, si on a longtemps mésestimé les effets du pyralène -qui appartient à la famille des polychlorobiphényles (PCB)- qui, chauffé à plus de 300°C, dégage de la dioxine, ou encore l'effet cancérigène de l'amiante, désormais, les expertises sont réalisées à la lumière de connaissances plus larges et d'investigations plus poussées.

Sites et sols pollués sur Toulouse

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque durable pour les personnes ou pour l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination de déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou non. Il peut exister également des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années, voire des décennies.

La pollution présente alors un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite, de quelques dizaines d'hectares au maximum. Elle se différencie des pollutions diffuses ou chroniques, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

Du fait de l'origine industrielle de la pollution, c'est le plus souvent la législation relative aux installations classées qui s'applique en la matière. D'une façon plus formelle ou juridique, la circulaire du 3 décembre 1993 relative à la politique de réhabilitation et de traitement des sites et sols pollués considère un site comme pollué lorsqu'une première Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) conduit à prescrire une étude plus approfondie: l'Etude Détaillée des Risques (EDR). Ces différentes évaluations sont reprises dans la circulaire du 10 décembre 1999 relative à la fixation des objectifs de réhabilitation.

Dans tous les cas, il revient aux responsables -exploitant à l'origine de la pollution, dernier exploitant…- de faire cesser les dommages générés par ces pollutions, en application de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Pour faciliter les décisions des acquéreurs d'anciens sites industriels, la loi a prévu qu' « un terrain sur lequel une installation soumise à autorisation a été exploitée ne peut être vendu sans que le vendeur informe par écrit l'acheteur de cette exploitation et des dangers et inconvénients importants qui en résultent ». Lors de l'arrêt définitif d'une installation classée, son exploitant est tenu de restituer son site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte à l'intégrité des personnes et des biens et qu'il permette son usage futur, sensible ou non sensible, déterminé conjointement avec le Maire.

Lorsque le responsable d'un site est défaillant -insolvabilité, disparition…-, et que la pollution du site présente un risque pour l'environnement et la sécurité de personnes, l'Etat peut intervenir aux frais du responsable pour mettre le site en sécurité. Ces interventions sont financées par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes(TGAP) et sont toujours associées à un recours juridique contre le responsable. Enfin, aujourd'hui, l'arrêt d'une activité doit obligatoirement s'accompagner d'une remise en état du site de manière telle qu'il ne présente plus de risques pour la santé publique et pour l'environnement.

Il s'agit de fixer les objectifs de réhabilitation selon l'usage envisagé du site, c'est-à-dire celui auquel le détenteur le destine et selon les techniques disponibles. Ceci tient compte du fait que ce n'est pas tant la pollution qui est problématique mais que c'est son impact potentiel ou avéré sur l'homme ou l'environnement qu'il faut traiter.

Les objectifs de réhabilitation sont fixés sur la base d'une étude spécifique. Cette étude est menée grâce à la méthode EDR et prend en compte en priorité l'homme, la santé et la ressource en eau, mais aussi les écosystèmes et les biens matériels.

Après le constat d'une pollution, une étude approfondie de ses impacts doit être menée. La compréhension des effets actuels et latents sur le site permet alors d'apprécier la nature des mesures à prendre et les interventions nécessaires concernant l'impact sur l'environnement ou la santé. L'impact résiduel acceptable est défini en fonction de l'usage envisagé pour le site et en fonction des techniques disponibles.

Dans certains cas, le maintien d'un usage compatible avec l'état du site peut être une solution suffisante. Ailleurs, le dépôt d'une simple couche de couverture imperméable isole les terres polluées, arrête les entraînements de polluants vers la nappe et interdit toute exposition directe. Des restrictions d'usage -servitudes d'utilité publique sur la parcelle- peuvent être mises en place. Dans d'autres cas, le niveau de dépollution atteint permet l'implantation d'activités industrielles nouvelles mais n'est pas compatible avec une occupation résidentielle ou agricole.

Les techniques de dépollution des sites et sols se développent rapidement. Elles sont souvent complexes et coûteuses , le traitement d'un site impliquant presque toujours la mise en œuvre simultanée ou successive de plusieurs procédés :

- traitements sur site sans excavation,
- traitements sur site après excavation, par lavage et traitement physico-chimique, biologique ou par incinération,
- traitements hors site, par extraction de déchets et matières polluées et leur élimination à l'extérieur du site.

Dans certains cas, on procède aussi par confinement sur site, avec ou sans extraction.

Une surveillance continue peut être également mise en place afin de connaître l'évaluation de l'impact de la pollution sur un site. Quand la situation l'impose, des mesures d'urgence doivent être prises pour supprimer les risques immédiats.

L'inventaire BASOL, réalisé sous la responsabilité du Ministère en charge de l'environnement, puisque seul l'Etat a compétence dans ce domaine, contient 3000 à 4000 sites répartis sur l'ensemble du territoire national. Actualisé périodiquement, cet inventaire liste et décrit les sites et sols pollués nécessitant une action de la part des responsables afin de prévenir les nuisances ou bien de maîtriser un impact potentiel ou avéré en matière de pollutions de sols.



Le site de la Grande Paroisse après le 21 septembre 2001

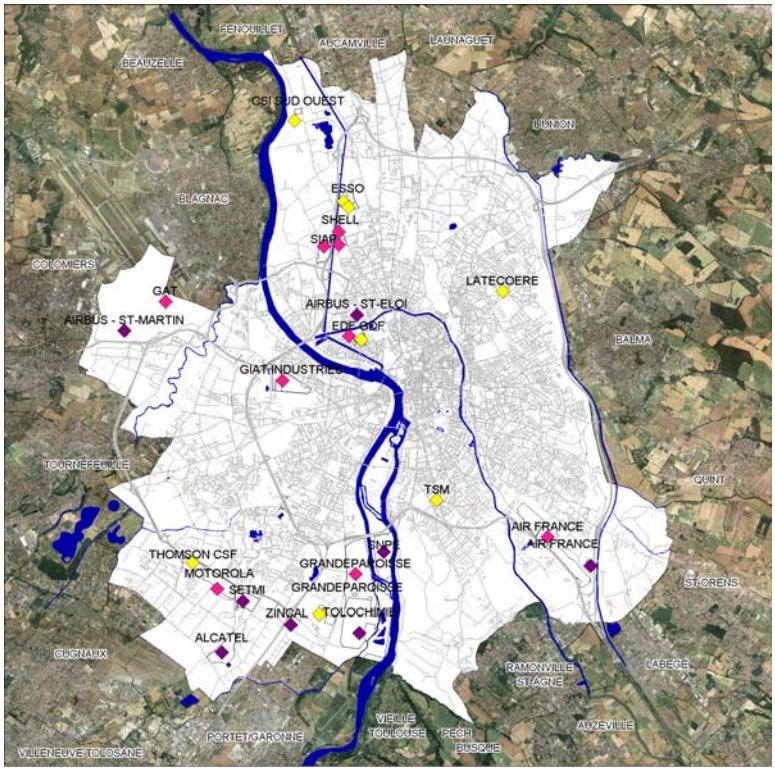


L'ancien site des Ferronneries du Midi

Sur Toulouse, 25 sites sont ainsi inventoriés :

- certains sont en cours d'évaluation ou de travaux : la pollution est avérée et a entraîné l'engagement d'actions de la part des responsables. C'est le cas de l'ancien site de la Grande Paroisse, de celui des Ferronneries du Midi ou encore d'une partie de celui de GIAT Industries
- d'autres sont encore en activité et doivent faire l'objet d'un diagnostic : la pollution n'est pas totalement avérée mais diverses raisons -nature de l'activité, accidents survenus dans le passé…- font penser que ce pourrait être le cas. Pour prévenir une éventuelle pollution et surtout avant l'apparition d'un éventuel impact, la réalisation d'un diagnostic de l'état de sols et d'une ESR a été demandée. C'est le cas du site de l'usine d'incinération du Mirail ou encore de celui d'Airbus France à Saint Martin du Touch.

- et enfin, certains sont des sites traités avec restriction, c'est-à-dire que les évaluations et/ou travaux menés sur ces sites amènent au constat d'une pollution résiduelle, compatible avec leur usage actuel mais nécessitant des précautions particulières avant d'en changer l'usage et/ou d'affecter certains travaux. Une surveillance de l'impact de cette pollution peut être nécessaire. C'est le cas d'une autre partie du site de la Cartoucherie/GIAT ou encore de l'ancien site EDF GDF de fabrication de gaz, rue Sébastopol.



Les sites et sols pollués sur Toulouse recensés dans la base de données BASOL

Inventaire BASOL

- Site en activité devant faire l'objet d'un diagnostic (ESR)
- Site en cours d'évaluation ou de travaux
- Site traité, avec restriction

Source : Ministère de l'Ecologie et du développement durable

Le site des anciens établissements JOB a, par exemple, fait l'objet d'objectifs de dépollution définis par l'Etat. Les travaux de dépollution sont en cours d'achèvement afin de le rendre compatible avec un usage sensible -projet immobilier à usage d'habitation-.

Pour le site de l'ancienne société des Ferronneries du Midi, un diagnostic approfondi et une EDR sont en cours afin de déterminer précisément les travaux de dépollution à réaliser en fonction de l'usage ultime du site -projet immobilier à usage d'habitation, jardin public, école-. Ce n'est qu'au vu des résultats de ces études que pourront être définies contraintes et servitudes à imposer.



L'ancien site EDF-GDF de fabrication de gaz de la rue Sébastopol



Les anciennes usines JOB

La base de données BASIAS, inventaire des anciens sites industriels et activités de service -certaines activités ayant disparu depuis de nombreuses années-, n'est pas achevée en Haute-Garonne. Cet inventaire est conduit sous la responsabilité de la DRIRE, la base de données est gérée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Sa finalité est de fournir des informations utiles à la planification urbaine et à la protection de la santé publique et de l'environnement. Cet outil sera également utile pour aider, dans la limite des informations recueillies, les notaires et les détenteurs de sites, actuels ou futurs, dans leurs transactions immobilières. La mise à disposition des données concernant Toulouse est également prévue.



5. L'environnement sonore

L'environnement sonore est un élément fondamental du cadre de vie et de la qualité de la vie en ville. Il constitue de ce fait un des enjeux majeurs qui conditionne un développement urbain équilibré et harmonieux, tout en sachant qu'il se situe souvent à la croisée de contraintes et d'exigences parfois contradictoires : activités et habitat, désir d'animation et besoin de tranquillité …



Les quartiers et la circulation automobile



Le ciel de Toulouse et la circulation aérienne

Souvent abordé en termes de nuisances, il est également à apprécier en termes de qualité sonore à préserver dans l'aménagement urbain, dans la conception de l'habitat, par la définition de zones calmes à protége…. Une source sonore urbaine n'est pas forcément une nuisance : on pense certes aux transports terrestres et aériens mais on oublie souvent la vie des quartiers, les marchés, les horloges, les fontaines, les squares, les conversations sur les bancs publics, les cours d'école, les jeux d'enfants. De même, les lieux de rassemblement peuvent engendrer du bruit mais ils sont aussi lieux de vie et participent à l'animation de la cité.



La place Saint-Georges et son manège



Le place du Capitole et son marché



La place de la Trinité et sa fontaine

La qualité sonore est d'autant plus complexe à aborder qu'on est très peu conscients du phénomène sonore : nous baignons tellement dans l'environnement sonore que nous ne le percevons plus consciemment. Aussi ne le ressent-on qu'en terme d'aise ou de malaise. La perception redevient consciente lors d'un déséquilibre, quand l'environnement devient trop bruyant ou trop calme. Selon qu'on est acteur ou passif, la source sonore n'est de surcroît pas perçue pareillement : ce qui a une fonction d'utilité ou constitue un plaisir pour les uns pourra être une gène pour les autres.

Les bruits sont différentes par leur nature mais aussi du fait de leur période d'émission. Par exemple : les riverains d'axes routiers importants subissent un bruit permanent, jour et nuit ; ceux des zones de survol des aéroports un bruit discontinu, principalement en journée; les voisins de discothèques connaissent les bruits de la nuit ; ceux des marchés les bruits du matin ; ceux des chantiers sont plus gênés au petit matin ou aux heures de repas. Et les parcs et jardins qui sont généralement des lieux paisibles de détente perdent cette qualité lorsqu'ils sont situés à proximité d'un axe bruyant ou que certaines activités bruyantes s'y déroulent.

Aujourd'hui, c'est la perception visuelle qui est souvent privilégiée car plus immédiatement consciente : les projets d'aménagement incluent des photographies d'intégration paysagère mais pas de documents sonores**.** Et pourtant, un environnement bruyant peut aussi avoir des incidences non négligeables sur l'attrait ou la valeur d'un patrimoine. Aussi, pour traiter l'environnement sonore, il convient d'avoir une approche complète : de l'émetteur -ou source sonore- au récepteur -ou auditeur- en passant par le canal de transmission -propagation aérienne ou à travers des matériaux-.

Il est également important d'aborder non seulement l'acoustique intérieure, celle concernant les habitations, aujourd'hui bien réglementée, mais aussi l'acoustique extérieure, celle de la rue ou du quartier, à ce jour uniquement prise en compte pour ce qui concerne le bruit des transports et encore trop négligée sur tous les autres points. Et même si certaines activités nécessaires au fonctionnement de la ville sont parfois bruyantes -entretien des espaces verts, collecte ménagère, travaux publics…-, il est possible de favoriser la prise en compte du critère acoustique dans les choix de matériels et de leurs conditions d'utilisation.

Aborder l'environnement sonore exige, par conséquent, de trouver un équilibre dans la diversité et la compatibilité des sources -lieux d'activités industrielles, artisanales, commerciales, transports, habitat, zones calmes…- et dans leur période d'émission. Dans la mesure où l'acceptation du bruit dépend pour une large part du bénéfice personnel qu'on en retire, il est important de sensibiliser émetteurs et récepteurs à ces équilibres.

Ainsi, un document-programme pour la gestion de l'environnement sonore dans la ville est en préparation dans ce sens. Il doit permettre de garantir la cohérence et la coordination des différentes interventions en matière de lutte contre le bruit, menées à court terme ou à long terme. Il aidera les décideurs à identifier les moyens d'actions nécessaires à mettre en œuvre. Il établira un plan d'actions ciblées sur la base de données et de cartographies de bruit évolutives compatibles avec la directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. Il sera également un moyen d'informer le public.

La qualité sonore des espaces et équipements publics est un enjeu important

La qualité sonore des espaces publics extérieurs est une préoccupation constante

Plusieurs leviers sont actionnés pour améliorer la qualité sonore des espaces publics et, dans les quartiers où la mixité entre l'habitat et les activités est la plus développée, une attention toute particulière est portée à la qualité sonore de l'espace. Cette question ne peut cependant être envisagée qu'au cas pas cas.

Tout d'abord, les choix d'aménagement conditionnant les usages futurs de l'espace et leurs interférences, les différents besoins d'un quartier sont intégrés dès l'amont du projet d'aménagement en prévoyant la possibilité d'alternances entre les besoins d'activités des enfants et des adolescents et les besoins de calme et d'animation des adultes. Par exemple, le Jardin d'Embarthe combine différents usages de l'espace public en cœur d'îlot. Dans le Jardin Compans Cafarelli, un espace de jeux est réservé aux enfants tandis que le jardin japonais offre un espace calme isolé des zones bruyantes par des buttes de terre végétalisées.

La place accordée aux différents types de transports est également un levier puisqu'il est par exemple préférable d'associer les transports doux aux zones calmes.

Et enfin, les choix techniques construisent également la qualité sonore d'un lieu, en particulier les choix des revêtements de surface -herbeux, terre, enrobé drainant, résine souple…- et des matériels publics utilisés -préférence pour les camions-bennes insonorisés, les moteurs électriques…-. A la Maourine, le revêtement végétal du parking permet non seulement de limiter la surface perméable, élément favorable à la gestion de l'eau, mais il permet aussi d'améliorer la qualité acoustique du lieu puisque les surfaces végétales sont moins réverbérantes que les surfaces minéralisées.



Le jardin Compans-Caffarelli

Depuis 1996, dans le cadre de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, l'Institut national de la statistique et des études économiques mesure la perception de la qualité de l'environnement par les ménages français. Les bruits de voisinage -bruits de comportement, aboiements de chiens, bars, discothèques…- sont la deuxième nuisance sonore la plus fréquemment ressentie : plus de 35% des ménages citadins déclarent être gênés par les bruits des voisins ; 45 % des ménages vivant dans un immeuble sont gênés par leurs voisins contre 16% de ceux vivant dans une maison individuelle.

Cependant, s'il se mesure et si ses conséquences sur la santé sont identifiables, le bruit reste également très subjectif. Il dépend de celui qui le subit et de celui qui l'émet. Conformément au Code de la santé publique et au Code général des collectivités territoriales, arrêtés préfectoraux et arrêtés municipaux réglementent certaines activités bruyantes en vue d'assurer le respect de la tranquillité publique. Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de la Ville de Toulouse, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), la police municipale et la police nationale peuvent constater les infractions et enregistrer les plaintes. En 2003, le SCHS a reçu 229 plaintes écrites dont les 2/3 concernaient des bruits domestiques -les plaintes liées aux chantiers, aux transports terrestres et aériens ne relèvent pas de la responsabilité ni des compétences du SCHS-. Il observe encore que le nombre de plaintes liés au bruit est en baisse depuis 5 ans.

En matière de prévention, la Ville de Toulouse a signé une Charte de qualité du centre-ville et des quartiers avec les représentants des différentes professions concernées : syndicats de cafetiers, bars, restaurateurs et discothèques, fédération départementale de l'hôtellerie. Cette Charte traite tant des problèmes de bruit que de ceux liés à l'occupation du domaine public et s'attache à responsabiliser chaque acteur de la vie urbaine. S'agissant des nuisances sonores nocturnes provoquées par la clientèle installée en terrasse, il est rappelé que le maintien de la tranquillité des riverains dépend de la vigilance des propriétaires ou des gérants. L'heure limite d'utilisation des terrasses est fixée à 2 heures. Les portes des établissements organisant des activités musicales autres que les discothèques doivent demeurer closes pour ne pas gêner les riverains et être munies d'un sas d'entrée s'il y a une activité musicale fréquente. Les représentants de la profession s'engagent également à sensibiliser restaurants, cafés et bars au respect des riverains, de manière à réduire les nuisances sonores sur la voie publique.

En application de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, le Préfet a pris un arrêté du 23 juillet 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Le 27 septembre 1996, un arrêté municipal a été pris à son tour, précisant l'interdiction, sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, des bruits excessifs et plus particulièrement ceux susceptibles de provenir des terrasses de café ou des bars musicaux. L'application du décret n°95-408 du 18 avril 1995, relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage et prévoyant de poursuivre les contrevenants devant les tribunaux compétents lorsque les moyens non réglementaires n'auront pas pu aboutir, permet de finaliser ce dispositif.

La conception acoustique des bâtiments communaux est de manière générale intégrée aux projets

Les collectivités sont concernées, tant au niveau de l'espace extérieur, de leur matériels que de leurs bâtiments. A ce jour, près de 82 % des écoles primaires et maternelles ont fait l'objet d'une étude bruit spécifique réalisée par le laboratoire acoustique de la Ville. La conception des bâtiments sportifs, des nouvelles piscines et gymnases suit les recommandations ministérielles. Les nouvelles écoles de musique et conservatoires font l'objet de concertations et de prescriptions particulières. Par exemple, le Conservatoire de musique de La Vache prévoit des isolements adaptés pour permettre le fonctionnement simultané d'activés diverses. Dans les bâtiments communaux, les concepteurs veillent en particulier à ce que soient implantées des pièces tampons entre locaux bruyants.

L'aéroport de Toulouse-Blagnac très proche du tissu urbain est une source de nuisances sonores dans certains quartiers

Toulouse est une des seules villes de France qui ait un aéroport de grand trafic commercial à sa porte, à proximité des habitations. Situés dans le prolongement immédiat des deux pistes, les quartiers Sud-Ouest sont survolés à basse hauteur par les avions au décollage ou en atterrissage.

Si le total annuel de ces mouvements d'avions -décollages et atterrissages- a fortement augmenté entre 1994 et 2002, passant de 69 000 à 100 057 mouvements, soit une augmentation de 45%, soit près de 4,5 % de progression annuelle, on a pu observer que les années 2000 à 2002 ont connu une stagnation voire une petite régression. Cette tendance est d'ailleurs confirmée puisque le nombre de mouvements d'avions en 2003 était de 95 360 contre 92 351 en 2004, soit une baisse de 3,2 %.

Parallèlement, après une petite baisse du nombre de passagers entre 2002 et 2003, soit respectivement 5 337 707 et 5 304 686 passagers, la tendance est à la hausse avec 5 612 559, soit +5,8% par rapport à 2003. Ceci est lié à la concentration des compagnies, moins de concurrence avec les petites compagnies et un fonctionnement avec de plus gros avions.



L' aéroport aux portes de la ville

La ligne Toulouse-Paris traite à elle seule les 2/3 du nombre total de passagers. Ces vols ne sont pas répartis également dans le temps. Répondant surtout à des besoins de déplacements professionnels, ils sont plus concentrés en début et en fin de journée. Pendant ces heures de pointe, les avions défilent en séquences serrées, provoquant des nuisances sonores plus fréquentes dans les quartiers survolés.

Malgré une tolérance au bruit aérien peut être plus grande à Toulouse qu'ailleurs du fait de l'implantation historique de l'industrie aéronautique qui représente une part importante de l'économie locale et en est l'image de marque, cette nuisance reste préoccupante.

Une charte pour la qualité de l'environnement de l'aéroport Toulouse Blagnac est en application

Les habitants soumis à ces nuisances croissantes et regroupés en associations de quartier, au nombre d'une vingtaine, sont réunies dans un "collectif contre les nuisances aériennes" auquel se joignent les associations d'une dizaine de communes situées, au Nord-Ouest et au Sud-Est de l'aéroport, dans le prolongement des pistes.

La Ville de Toulouse participe très attentivement au dialogue entre le collectif, les usagers -compagnies, constructeurs-, les autres Communes et les Services de l'Etat qui, sous l'autorité du Préfet, et en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT), gestionnaire de l'aéroport, s'attachent à mettre en œuvre les mesures permettant de réduire la gêne sonore ou d'en maîtriser l'aggravation.

Certaines mesures sont en application depuis septembre 1998 :
- l'interdiction, pendant la nuit, des atterrissages et des décollages des avions les plus bruyants
- l'interdiction des essais de moteurs, au sol, pendant la nuit
- l'interdiction des "approches à vues", c'est-à-dire l'obligation de suivre strictement les trajectoires réglementaires radio-balisées, en plan et en hauteur
- l'interdiction de faire des vols d'entraînement "à vue" autour de l'aéroport.

D'autres mesures ont été mises en place en 2000 et en 2001 :
- l'installation sur la piste la plus proche de l'Aérogare d'un système de radioguidage à l'atterrissage donnant une pente de descente plus forte que la normale –3°5 au lieu de 3°, et par conséquent une plus grande hauteur de survol des quartiers affectés. Mais ce calage expérimental à 3°5 a été abandonnée à la demande des pilotes, pour des raisons de sécurité, il a été ramené à 3°.
- l'installation au sol d'un système de mesure et d'enregistrement du bruit. Ainsi, ce sont 7 capteurs fixes et 2 capteurs mobiles qui sont installés sur les communes de Toulouse, Ramonville, Cornebarrieu, Aussonne, Blagnac. Grâce à la connexion entre les données des capteurs, des contrôleurs aériens et celles de la CCIT, tout avion est repérable en trajectoire, altitude, compagnie, type d'avion, bruit émis sur capteur . Ces informations sont disponibles pour le public sous vingt-quatre heures dans un bureau de l'aéroport grâce au système informatique dénommé « sentinelle ». Elles permettent d'identifier les avions en infraction, d'enquêter et d'instruire les plaintes afin de faire diminuer ces nuisances.

De plus, depuis le 1er avril 2002, à Toulouse comme ailleurs, les vols des avions très bruyants d'ancienne génération ne sont plus autorisés. L'arrêté ministériel du 21 mars 2003 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac, interdit les vols des avions bruyants de 22h00 à 06h00.

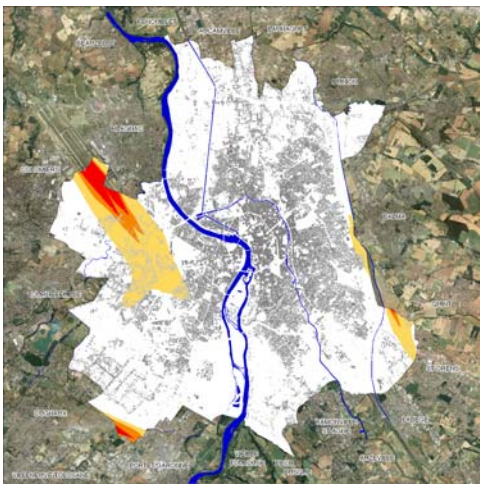
Des mesures complémentaires sont définies dans la charte dite « Charte pour la Qualité de l'Environnement de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac ». La trame de cette Charte a été élaborée en 1999-2000 par une assemblée collégiale dans laquelle étaient représentés les communes concernées, les associations de riverains, les usagers et organisations syndicales, ainsi que les administrations concernées (préfecture, DDE, DIREN, STNA, DAC Sud, CCIT).

Des demandes sont toujours en suspens, notamment pour :
- un couvre-feu total ou d'extension des créneaux d'interdiction des avions les plus bruyants
- l'interdiction jour et nuit des inverseurs de poussée
- le décollage préférentiel vers le Nord même par léger vent arrière
- la pénalisation tarifaire appliquée en fonction du niveau de bruit
- la multiplication par 10 du montant de la taxe entre 22h00 et 06h00

Le Plan d'exposition au bruit est en cours de révision

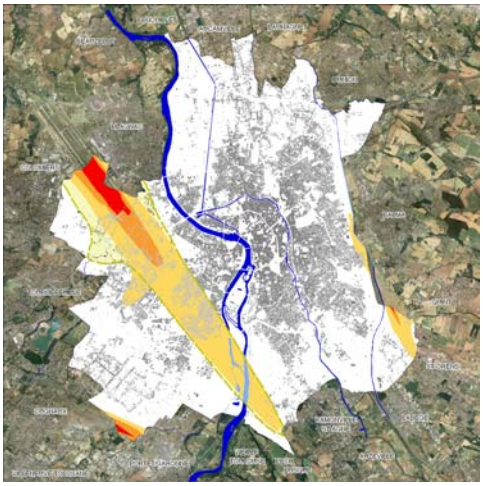
Comme pour tous les aéroports, il existe également un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) qui vise à maîtriser le droit de construire aux abords de l'aéroport. Dans sa forme actuelle, il n'est plus adapté à la réalité des trajectoires d'avions, ni au trafic actuel, ni au trafic prévisible pour les prochaines années. Il a donc été mis en révision par arrêté préfectoral du 8 novembre 2001. Le futur PEB déterminera de nouveaux périmètres des zones de bruit.

Le projet a été communiqué aux communes par l'Etat en août 2003. Les services de l'Etat doivent le soumettre à l'enquête publique avant approbation définitive. En période transitoire, depuis le 22 mars 2002, un PEB applicable par anticipation (APA) et modifié le 18 novembre 2003 est toujours en vigueur.



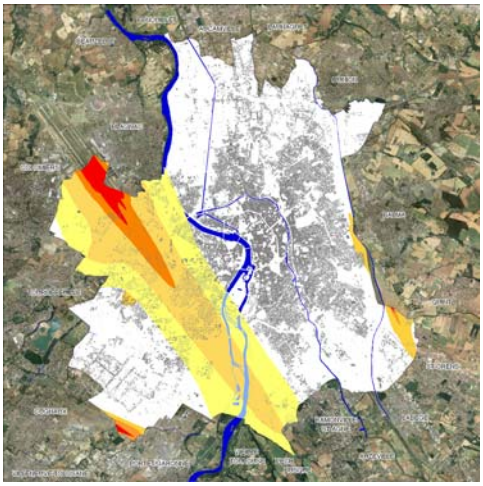
Le PEB 1989 sur Toulouse

Courbe A : IP 96 dB(A)
Courbe B : IP 89 dB(A)
Courbe C : IP 78 dB(A)



Le PEB APA 2002 sur Toulouse

Courbe A : IP 96 dB(A)
Courbe B : IP 89 dB(A)
Courbe C : **IP 76** dB(A) → appliqué du 22 mars 2002 au 18 nov. 2003
Courbe C : **Lden 56** dB(A) → applicable à partir du 18 novembre 2003



Le PEB projet 2003 sur Toulouse

Courbe A : Lden 70 dB(A)
Courbe B : Lden 64 dB(A)
Courbe C : Lden 56 dB(A)
Courbe D : Lden 50 dB(A)

Les incidences d'urbanisme sont considérables puisque concernant par exemple l'habitat :

- dans les zones dites de bruit fort (A et B), la construction de logements non liés à une activité économique est interdite ;
- dans la zone dite de bruit modéré (C), la construction de maisons individuelles non groupées et les opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain sont autorisées mais à condition qu'elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores ;
- dans la future zone D institué dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, les constructions seront autorisées mais doivent faire l'objet de mesures d'isolation acoustique.

D'une manière générale, toutes les constructions qui seraient autorisées dans les zones de bruit doivent faire l'objet de mesures d'isolation acoustique, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, de construction et d'habitation. Le certificat d'urbanisme doit signaler l'existence de la zone de bruit et l'obligation de respecter les règles d'isolation acoustique.

Si l'on compare la zone générale du précédent plan de 1989 - qui a été calculée avec un trafic un peu moindre que l'actuel - et celle du projet 2003 calculé à l'horizon 2020 -174 000 mouvements-, le territoire affecté a été multiplié par quatre mais surtout le nombre de riverains concernée a été multipliée par six, l'aéroport de Toulouse-Blagnac arrivant ainsi juste derrière Orly.

Le Plan de gêne sonore permet de subventionner les travaux d'insonorisation

Un Plan de Gêne Sonore (PGS) a été mis en application depuis le 7 juin 1999 et réactualisé au 31 décembre 2003. Il constate la gêne sonore autour de l'aérodrome et définit l'espace géographique dans lequel les bâtiments -logements individuels ou collectifs, établissements d'enseignement et locaux à caractère sanitaire et social- peuvent bénéficier de l'aide à l'insonorisation, à condition d'être situés dans le Plan de gêne sonore et d'avoir été construits antérieurement au PEB. Le périmètre du PGS définit, en tenant compte du trafic en nombre de mouvements par type d'avions, du niveau de bruit des avions, des trajectoires et des heures de passage, une zone I dite de gêne très forte, une zone II dite de gêne forte et une zone III dite de gêne modérée. L'aide aux riverains est financée par une taxe spécifique que paient les compagnies aériennes pour chaque décollage. Cette taxe varie en fonction de la masse maximale de l'avion, du bruit généré et de l'heure de décollage. La loi de finance rectificative du 31 décembre 2003 a transféré la gestion du dispositif d'aide à l'insonorisation de l'Agence de l'Environnement et de la Maître de l'Energie (ADEME) vers le gestionnaire de l'aéroport, la CCIT.

Les infrastructures routières et ferroviaires restent une des principales sources de nuisances sonores

La plus grande partie du linéaire routier est classée en voies bruyantes

Hormis le long des rocades où les habitations sont interdites par la réglementation nationale sur une bande de 50 mètres, il n'existe pas de dispositif réglementaire limitant la construction d'habitations aux abords des voies routières ou ferroviaires bruyantes.

En revanche, un premier classement des voies bruyantes a été réalisé suite à l'arrêté ministériel du 6 octobre 1978. Conformément à la loi du 31 décembre 1992, un nouveau plan de classement des voies bruyantes élaboré par la Ville de Toulouse avec les services de l'Etat a été proposé au Préfet. Il résulte de la mise en œuvre de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et de son décret d'application du 9 janvier 1995.



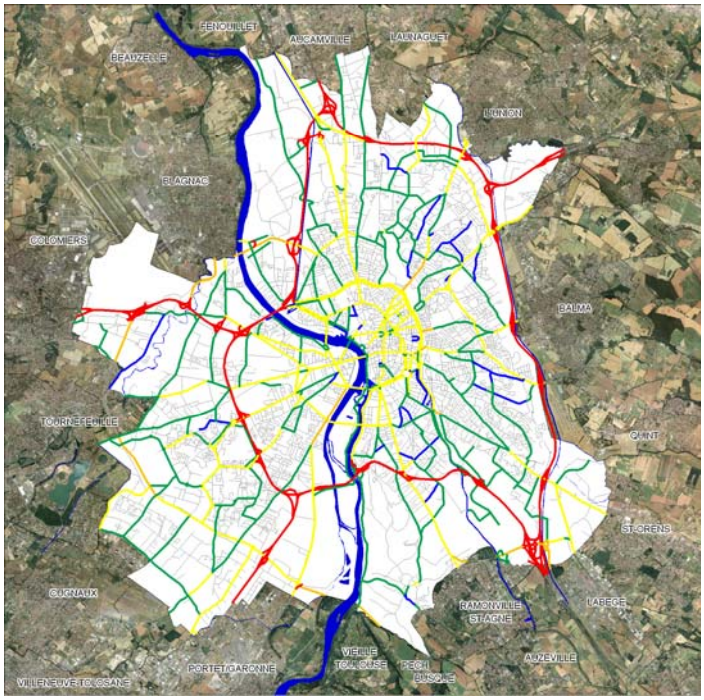
Les Allées Charles de Fitte

Le dernier classement a été arrêté par le préfet le 26 juillet 2000. Il repose sur une évaluation des nuisances sonores liées à la nature et au type d'infrastructure : nombre de files de circulation, trafics moyens journaliers et trafics prévus à l'horizon 2015, pourcentage de poids lourds de jour et de nuit, vitesses maximales autorisées, allures fluides ou pulsées, largeur des infrastructures, revêtements des chaussées, profil du tissu urbain environnant…

Il définit 5 catégories d'infrastructures bruyantes, c'est à dire celles dont le trafic journalier est supérieur à 5000 véhicules par jour. La catégorie 1 est la plus bruyante, la catégorie 5 la moins bruyante.

Sur Toulouse, 40% du linéaire routier national, départemental et communal est classé bruyant selon la répartition suivante :

Catégorie 1	26 %
Catégorie 2	4 %
Catégorie 3	28 %
Catégorie 4	37 %
Catégorie 5	5 %



Les voies routières classées bruyantes à Toulouse

- **Classe 1** : $L_{Aeq(6h-22h)} > 81$ dB(A) ou $L_{Aeq(22h-6h)} > 76$ dB(A)
- **Classe 2** : $76 < L_{Aeq(6h-22h)} < 81$ dB(A) ou $71 < L_{Aeq(22h-6h)} < 76$ dB(A)
- **Classe 3** : $70 < L_{Aeq(6h-22h)} < 76$ dB(A) ou $65 < L_{Aeq(22h-6h)} < 71$ dB(A)
- **Classe 4** : $65 < L_{Aeq(6h-22h)} < 70$ dB(A) ou $60 < L_{Aeq(22h-6h)} < 65$ dB(A)
- **Classe 5** : $60 < L_{Aeq(6h-22h)} < 65$ dB(A) ou $55 < L_{Aeq(22h-6h)} < 60$ dB(A)

Source : Direction de la Réglementation urbaine

De part et d'autre de ces voies, sur des bandes allant de 300 mètres pour les voies de catégorie 1, à 10 mètres pour les voies de catégorie 5, les constructions à usage d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'actions sociales, les bâtiments d'hébergement à caractère touristique doivent faire l'objet d'un isolement acoustique minimum pour limiter le bruit à l'intérieur des pièces principales et des cuisines. Le niveau d'isolement, adapté aux circonstances locales est d'autant plus contraignant que les bâtiments sont implantés à proximité des infrastructures. Il est déterminé par les constructeurs qui s'engagent à le respecter.

On estime aujourd'hui que :

- 45 % de la population toulousaine résidante est potentiellement exposée au bruit routier ;
- 10 % de la population toulousaine résidante est potentiellement exposée au bruit ferroviaire.

Il s'agit d'une estimation de la population résidante se trouvant à l'intérieur de zones dites « tampons » le long des infrastructures bruyantes. Ces estimations ne tiennent pas compte d'autres paramètres de l'environnement acoustique tels que la position et la hauteur des bâtiments, les murs, les écrans…. Ces valeurs sont donc très supérieures par rapport à la réalité.

En comparaison au bruit routier, la nuisance ferroviaire reste relativement marginale de par son histoire et son emprise limitée, mais elle est prise en compte, au même titre que la nuisance routière.

La limitation des nuisances sonores liées au bruit routier est une préoccupation constante

En agissant à la source par la maîtrise des déplacements dans l'agglomération, il est possible de diminuer les nuisances sonores et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Les grands axes de circulation, rocades, voies rapides urbaines et grands boulevards sont en effet des sources de bruit conséquentes. La géométrie en déblai de la voie, la limitation de la vitesse, le choix du revêtement routier, la fluidité du trafic sont des paramètres pris en compte, quand cela est possible, pour limiter ces nuisances. Enfin, favoriser d'autres modes de transport que la voiture contribue entre autres à la diminution de nuisances sonores. C'est ce que vise le Plan de déplacements urbains de l'agglomération toulousaine.

Quand il n'est pas possible d'agir à la source, des écrans acoustiques permettent de limiter les nuisances sonores. Ces écrans sont de taille variable selon les besoins et sont constitués de matériaux différents -bois, pneus recyclés, béton pouzzolane, verre…. Buttes de terre paysagées et murs jardinières jouent également le rôle d'écrans tout en améliorant la qualité esthétique des abords de voies.



Le périphérique toulousain



Les modes de transport alternatifs

Les bâtiments eux-mêmes peuvent jouer un rôle d'écrans pour les habitations situées à l'arrière, à condition qu'ils se situent soit à proximité de la source sonore afin d'en limiter au maximum l'intensité, soit à proximité du récepteur -les habitations- pour en limiter au maximum l'impact. Ainsi, le positionnement judicieux des bâtiments d'activités en écran acoustique le long de voies bruyantes -notamment le long du périphérique- est, sous réserve de correspondre à une certaine longueur d'écran, une solution déjà envisagée pour limiter ces nuisances.

6. La qualité de l'air

La lutte contre la pollution atmosphérique est aujourd'hui devenue un véritable enjeu de santé publique.
Si la qualité de l'air reste globalement satisfaisante sur l'agglomération toulousaine, certains indicateurs sont à surveiller, comme notamment les teneurs en ozone et en dioxyde d'azote dans les quartiers centraux.

La qualité globale est correcte mais des pics de pollution à l'ozone sont parfois proches du seuil d'information et de recommandation

La qualité de l'air dépend en grande partie des conditions météorologiques -température, vent, précipitations- qui peuvent favoriser la dispersion des polluants ou les concentrer sur une zone particulière et l'agglomération toulousaine présente une position climatique plutôt bien située face aux critères climatiques de pollution. Le régime des vents soutenus, le faible nombre de situations à inversion de température ou à brouillard, sont autant de facteurs limitant. En revanche, les fortes températures estivales sont des facteurs aggravants, notamment sur la pollution à l'ozone.

Contrairement à d'autres régions françaises, Toulouse et sa région subissent moins que les autres le phénomène de pollution importée. Sa position géographique la place loin des foyers de pollution du Nord de l'Europe ou de l'Espagne ; le Massif central et les Pyrénées jouent un rôle de protection. Les pollutions observées à Toulouse sont fabriquées sur place pour une part importante. C'est donc avant tout au niveau local que des actions en faveur de leur réduction sont conduites.

ORAMIP
Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées

L'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP) est le réseau régional de mesures de surveillance et d'information sur la qualité de l'air en Midi-Pyrénées. Il gère sur Toulouse et son agglomération 16 stations de mesures fixes, dont 13 sur le territoire communal :



La station d'analyse de l'air de Saint-Cyprien

- les stations trafic ont pour but de fournir des informations sur les concentrations mesurées dans des zones représentatives du niveau maximum d'exposition auquel la population située en proximité d'une infrastructure routière est susceptible d'être exposée. Elles sont au nombre de 5 sur le territoire communal : place Saint-Cyprien, rue de Metz, rue Pargaminières, rue Alsace Loraine et ASF Aucamville en limite communale

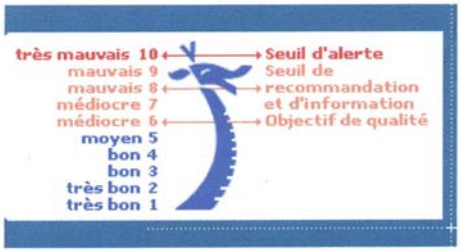

La station d'analyse de l'air de Saint-Cyprien (NO, NO2, CO, CO2)


Station d'analyse de l'air de la rue AlsaceLorraine (PM10 et PM40)

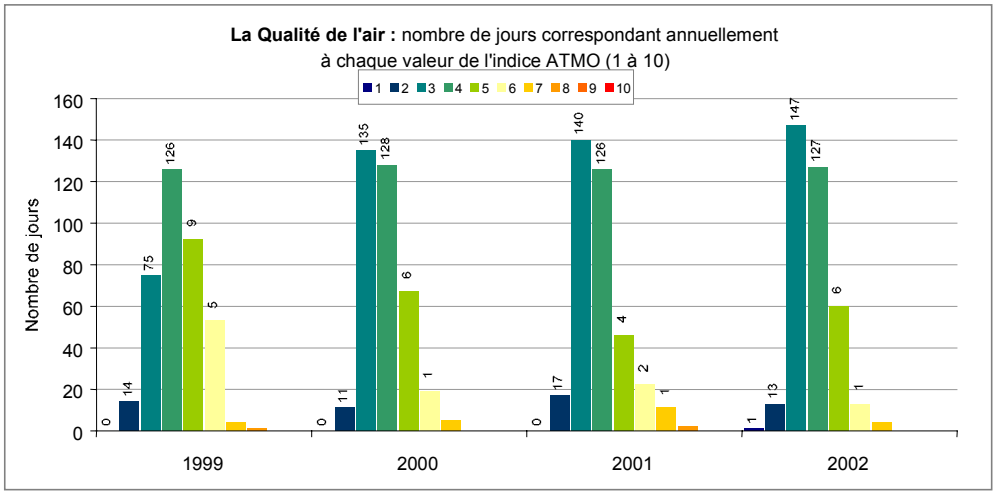
- les stations urbaines ont pour but de suivre le niveau d'exposition moyen de la population aux phénomènes de pollution atmosphérique dits « de fond » dans les centres urbains. Elles sont au nombre de 3 sur le territoire communal : les Mazades et le lycée Berthelot auxquelles est venu s'ajouter en 2002, celle qui a été installée au-dessus des toits, entre le parking Victor Hugo et la terrasse des Nouvelles Galeries et équipée d'un spectomètre d'absorption optique différentielle permettant la mesure simultanée de 3 polluants atmosphériques -ozone, dioxyde de soufre et dioxyde d'azote- à l'aide d'un faisceau optique
- les stations industrielles ont pour but de fournir des informations sur les concentrations représentatives du niveau de pollution induit par des phénomènes de panache ou d'accumulation issus d'une source industrielle. Elles sont au nombre de 5 sur le territoire communal : Chemin des Etroits, Fondeyre Nord, Félix Faure, Jules Ferry et Fondeyre Ouest
- une station d'observation, située au CHU de Rangueil, est utilisée pour des besoins spécifiques tels que l'aide à la modélisation ou la prévision.

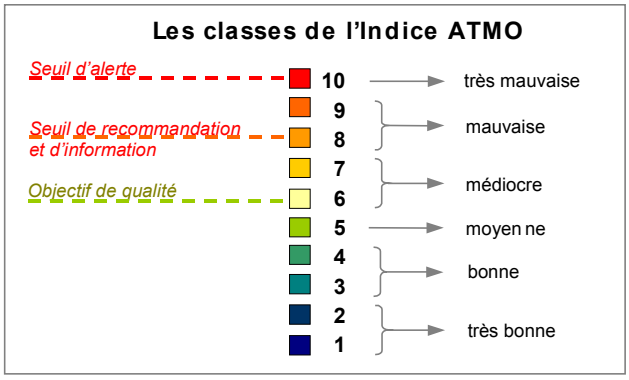
Sont ainsi surveillés et analysés en continu : le monoxyde de carbone (CO), l'hydrogène sulfuré (H_2S), le monoxyde d'azote (NO), le dioxyde d'azote (NO_2), l'ozone (O_3), les particules fines en suspension (PM10 et PM2,5), le dioxyde de soufre (SO_2), le plomb, les poussières sédimentables et la radioactivité.

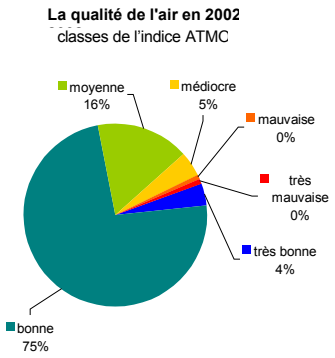
Certaines des informations recueillies sur ces stations renseignent l'indice ATMO calculé à partir des concentrations journalières de 4 polluants caractéristiques des phénomènes de pollution atmosphérique : dioxyde de souffre, dioxyde d'azote, ozone et poussières dont le diamètre est inférieur à 10 microns (PM10). Ces 4 polluants sont typiques de phénomènes de pollution. Cet indice est un indicateur journalier de la qualité de l'air. Il est compris entre 1 (très bonne qualité de l'air) et 10 (très mauvaise qualité de l'air).



L'indice ATMO







Pour l'année 2001, sur l'agglomération toulousaine, l'indice ATMO a évolué entre 2 -très bonne qualité de l'air- et 8 -mauvaise qualité de l'air-. Il s'est stabilisé globalement autour d'une qualité satisfaisante : très bonne à moyenne sur près de 330 jours.

Pour l'année 2002, l'indice ATMO a évolué entre 1 et 7. Il s'est stabilisé globalement autour d'une qualité de l'air très bonne à moyenne sur près de 288 jours

Du 1er janvier au 30 juin 2003, la qualité de l'air est restée globalement bonne à moyenne. L'indice 6 -qualité médiocre- a été atteint pendant 2 jours et l'indice 7 a été atteint à 8 reprises. Ces indices médiocres s'expliquent par la chaleur qui a provoqué une augmentation de l'ozone. Cette tendance s'est vue confirmée lors de la canicule de l'été 2003 : entre le 1er juillet et le 30 septembre 2003, la qualité de l'air a été médiocre voire mauvaise sur 35 jours.

En 2002, les concentrations moyennes de SO_2 ont partout respecté les limites de protection de la santé humaine et de protection des écosystèmes, mais aussi l'objectif de qualité. Les maxima horaires en SO_2 ont également partout été en deçà des seuils d'information et d'alerte. Les concentrations moyennes en NO et NO_2 ont respecté la limite de protection de la santé. Seule la station de la rue Pargaminières a dépassé le seuil horaire d'information pour le NO_2. L'objectif de qualité n'a pas été atteint dans les sites de proximité automobile.

Lors de l'été caniculaire de 2003, Toulouse a connu exceptionnellement un grand nombre de pics d'ozone dus aux effets conjugués de l'ozone continental subi et de l'ozone produit localement. Les pics de pollution à l'ozone sont toutefois moindres que dans d'autres grandes agglomérations européennes, en raison d'une situation géographique à l'écart des zones de pollution transfrontalières. Cette relative préservation fait que l'agglomération toulousaine dispose d'une réelle marge de manœuvre pour réduire la pollution à l'ozone en agissant sur les pollutions locales d'autant que c'est principalement la lutte contre l'ozone qui constitue pour elle un enjeu en matière de pollution atmosphérique.

Plus généralement, on constate que les concentrations en SO_2 sont en baisse depuis 10 ans, grâce notamment à la réduction de la teneur en souffre des carburants. Les sites de proximité automobile sont près de 2 fois plus affectés par la pollution azotée que les sites strictement urbains. La pollution à l'ozone augmente quand on s'éloigne de la ville centre, les polluants primaires émis par les véhicules migrant sous l'effet des vents. L'étude des particules en suspension est réalisée à Toulouse depuis 1999 et aucun dépassement de la réglementation n'y a été enregistré sur Toulouse sur des moyennes annuelles. Cependant, des pics de pollution par les particules sont parfois enregistrés, notamment sur les sites de proximité automobile.

Polluants permettant de calculer l'indice ATMO	Sources	Effets sur la santé et sur l'environnement
SO_2 **Dioxyde de souffre**	Combustion de combustibles fossiles (charbon et fuels) Emetteurs : centrales thermiques, grosses installations de combustion industrielle, unités de chauffage individuel et collectif	Sur la santé Irritation des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures Sur l'environnement SO_2 se transforme en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et participe au phénomène de pluies acides
NO et NO_2 **Monoxyde et dioxyde d'azote**	Emetteurs : véhicules (pour près de 60%), installations de combustion	Sur la santé Irritant pour les bronches Sur l'environnement Participe au phénomène des pluies acides Participe à la formation de l'ozone troposphérique et ainsi à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique et à l'effet de serre
O_3 **Ozone**	Résulte de la transformation chimique dans l'air de certains polluants dits « primaires » sous l'effet des rayonnements solaires. Autant l'ozone est normalement présent dans la stratosphère (entre 10km et 60 km d'altitude), autant sa présence est anormale et dangereuse dans la troposphère (entre le sol et 10km d'altitude). Les mesures de pollution concernent l'ozone troposphérique.	Sur la santé Gaz très agressif pour les voies respiratoires, irritant pour les yeux Sur l'environnement Effets néfastes sur la végétation notamment en terme de croissance foliaire et sur certains matériaux Contribue à l'effet de serre et aux pluies acides.
PM 10 **Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 microns**	Combustion des combustibles fossiles : charbon, fuel Transport automobile Activités industrielles (sidérurgie, incinération …)	Sur la santé Impact sur les voies respiratoires (arbre pulmonaire et voies inférieures). Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes. Sur l'environnement Salissure des bâtiments et monuments

On mesure également les Composés Organiques Volatiles (COV). Ils entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants : peintures, encres, colles, détachants, cosmétiques, solvants … pour des usages ménagers, professionnels ou industriels. Ils sont émis par combustion ou évaporation. Les effets sur la santé vont d'une certaine gène olfactive à des effets mutagènes et cancérigènes, pour le benzène par exemple. Les COV jouent un rôle majeur dans les mécanismes complexes de formation de l'ozone dans la basse atmosphère. Ils interviennent également dans le processus de l'effet de serre.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore et inflammable qui se forme lors de la combustion incomplète de matières organiques. La source principale est le trafic automobile : des taux importants de CO peuvent être mesurés quand un moteur tourne au ralenti dans un espace clos ou en cas d'embouteillage. Le CO se fixe sur l'hémoglobine du sang. Le phénomène est irréversible. On connaît des accidents mortels liés à l'inhalation de CO.

Polluants permettant de calculer l'indice ATMO	Cadre réglementaire (décret du 15 février 2002)	Valeurs sur Toulouse en 2002
SO_2 Dioxyde de souffre	Objectif de qualité : 50µg/m3 en moyenne annuelle Seuil de recommandation et d'information : 300 µg/m³ en moyenne horaire Seuil d'alerte : 500 µg/m³ en moyenne horaire en moyenne horaire Valeurs limites pour la protection de la santé humaine : - 24 h de dépassements autorisés de 440 µg/m³ - 3 jours de dépassement autorisés de 125 µg/m³ en moyenne journalière par année Valeur limite pour la protection des écosystèmes : 20 µg/m³ en moyenne annuelle	Concentrations journalières moyennes - En site urbain : 4µg/m³ - En site de proximité automobile (hors ASF) : 3µg/m³ **Toulouse est largement au dessous des seuils règlementaires**
NO et NO_2 Monoxyde et dioxyde d'azote	Objectif de qualité : 40 µg/m³ en moyenne annuelle Seuil de recommandation et d'information : 200 µg/m³ en moyenne horaire Seuil d'alerte : 400 µg/m³ en moyenne horaire Valeurs limites pour la protection de la santé humaine - 175 heures de dépassement autorisés de 200 µg/m³ pour l'année - 18 heures de dépassement autorisés de 280 µg/m³ pour l'année - 56 µg/m³ en moyenne annuelle Valeur limite pour la protection de la végétation : 30 µg/m3 en moyenne annuelle	Concentrations journalières moyennes - En site urbain : 25 µg/m³ - En site de proximité automobile (hors ASF) : 49 µg/m³ **Toulouse est largement au dessous des seuils règlementaires**
O_3 Ozone	Objectif de qualité : 110 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures Seuil de recommandation et d'information : 180 µg/m³ en moyenne horaire Seuil d'alerte : 360 µg/m³ en moyenne horaire Valeurs limites pour la protection de la végétation : 200 µg/m3 en moyenne horaire 65 µg/m3 en moyenne journalière	Concentrations moyennes en O_3 : - En site urbain : 47 µg/m³ - En site périurbain 54 µg/m³ (En site rural : 63 µg/m³) **Toulouse est largement au dessous des seuils règlementaires**
PM 10 Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 microns	Objectif de qualité : 30 µg/m3 en moyenne annuelle Valeurs limites : - 25 jours de dépassements autorisés de la valeurs 65 µg/3 - 44 µg/m3 en moyenne annuelle	Concentrations moyennes en PM10 : - En site urbain : 20 µg/m³ - En site de proximité automobile (hors ASF) : 23 µg/m³ **Toulouse est au dessous des seuils règlementaires**

Les déplacements routiers représentent la plus grande part des émissions d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone

Les déplacements pèsent lourd sur la qualité de l'air

Les transports sont à l'origine de plus de la moitié des émissions d'oxydes d'azote, tous émetteurs confondus. Même si ces émissions baissent régulièrement depuis plusieurs années sous l'impulsion des différentes réglementations européennes, l'augmentation continue et prévisible du trafic routier et du trafic aérien exige que de nouvelles mesures soient prises dès maintenant pour préparer l'avenir.



La voiture dans la ville



Les embouteillages sur le périphérique

Mode de déplacement dominant, le transport par voie routière est un émetteur général de pollution sur l'ensemble du territoire. Cette pollution se concentre sur les routes à fort trafic et dans les agglomérations, au cœur de Toulouse, mais aussi dans les secteurs en expansion comme les secteurs Ouest autour de Colomiers et Blagnac, Nord et le nord-est autour d'Aucamville et l'Union, Sud-Est et Sud-Ouest à Ramonville, Labège, Saint-Orens, Portet et Muret. Le développement de l'habitat pavillonnaire plus diffus dans la grande périphérie est responsable d'une augmentation des déplacements en voiture sur les voies radiales interurbaines.

Le transport aérien est également un émetteur de pollution concentré, localisé autour de la plate forme aéroportuaire. Le calcul de l'émission de polluants dépend fortement des types d'avion, des motorisations et des mouvements effectués. Sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac et l'aérodrome de Toulouse Lasbordes, l'ORAMIP estime que la quantité de polluants représente environ 1% de la quantité émise par les transports routiers régionaux

Le transport ferroviaire est, quant à lui, peu générateur de ce type de pollution qui reste modeste au regard de celle due aux transports routiers.

Les pollutions industrielles sont en baisse

Pour ce qui concerne le secteur industriel, les sources polluantes sont importantes mais peu dispersées. La nette diminution de l'activité sur le pôle chimique sud a conduit à une baisse sensible des pollutions en oxydes d'azote, acide chlorhydrique et particules. Les rejets d'ammoniac ont disparu.

En 1994, le secteur industriel était à l'origine d'environ 15% des rejets d'oxydes d'azote NOx dans l'atmosphère de l'agglomération. La majorité des rejets provenait de l'usine de Grande Paroisse -1200 kg/j- disparue aujourd'hui. L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du Mirail a fait aussi partie des principaux émetteurs d'oxydes d'azote -800 kg/j-, mais des efforts financiers importants ont permis de réaliser des travaux d'amélioration qui ont abouti à réduire ses pollutions et la mettre aux normes européennes. Les fours sont également progressivement équipés depuis 2001 pour traiter les dioxines et furannes. Un réseau de capteurs analyse en permanence la qualité des rejets en sortie de cheminée et celle de l'air dans l'environnement de l'usine.

Les rejets en dioxyde de soufre SO_2 ont encore sensiblement baissé depuis 1994, du fait notamment de changements de combustibles -disparition du fuel et du charbon au profit du gaz-. Les principales sources de rejets encore existantes demeurent les installations de combustion comme la chaufferie de l'Hôpital de Rangueil avec 184 kg/j et celle d'Airbus avec 170 kg/j ou encore l'UIOM avec 137 kg/j. Les Composés Organiques Volatiles (COV) sont issus de sources industrielles pour 10% mais aussi pour une part importante de sources artisanales et résidentielles : les pollutions diffuses générées par l'utilisation occasionnelle de solvants et peintures, même si elle est faible à l'échelle individuelle, est importante puisqu'elle représente 1/3 de l'émission des COV de l'agglomération toulousaine en 1999 et 2000.



Les pollutions industrielles sont en baisse, l'usine d'incinération du Mirail

Des outils sont mis en œuvre pour réduire et prévenir les pollutions

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996 a jeté les bases d'une véritable politique en matière de qualité de l'air fondée sur la surveillance, la réduction et la prévention de pollutions. Elle s'articule autour de trois outils d'analyse et de planification pour améliorer la qualité de l'air.

Le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) donne les orientations et les objectifs

Etabli à l'échelle de la région administrative, il fait un état des lieux, fixe des objectifs à atteindre en matière de qualité de l'air, définit des orientations pour les obtenir. En Midi-Pyrénées, ce plan a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 juin 2000 et sera réactualisé tous les 5 ans. Les grandes orientations du PRQA sont :

- mieux connaître et prévoir la qualité de l'air en étendant la surveillance aux villes moyennes, en intégrant les mesures de substances non encore mesurées et en exploitant les résultats.
- mieux connaître les effets de la pollution sur la santé et l'environnement en améliorant la connaissance du risque sanitaire et en quantifiant l'impact de la pollution urbaine sur le bâti, les végétaux et les cultures
- diminuer le nombre de personnes exposées en réduisant les polluants à la source, en informant les populations, notamment celles sensibles, en prévenant le tabagisme
- poursuivre la réduction des rejets industriels
- maîtriser la consommation d'énergie en mettant en place un suivi sur les consommations d'énergie, en recourrant aux énergies renouvelables, par une conception écologique des bâtiments
- définir une nouvelle politique d'aménagement en évitant de créer les conditions qui favorisent l'augmentation du trafic automobile, en faisant des choix urbains moins consommateurs d'espace et moins générateurs de déplacements, en requalifiant la ville pour la rendre moins polluante, par une adaptation de la voirie visant à fluidifier les transports collectifs et à faciliter les modes de déplacement doux
- faire évoluer les modes de transport des personnes : encourager les carburants moins polluants, généraliser le contrôle anti-pollution des véhicules, favoriser le transport collectif, soutenir les modes de transport économes en énergie et adapter les aménagements urbains en conséquence, et faire évoluer les modes de transport des marchandises : mieux organiser les desserte et les livraisons en ville, maîtriser l'impact des centres commerciaux et des zones d'activité en périphérie, favoriser le transport combiné fer-route sur les longues distances
- renforcer l'information sur la qualité de l'air auprès du grand public, auprès des concepteurs de projets ayant un impact sur la qualité de l'air et auprès des institutionnels.

La Commission régionale pour la qualité de l'air doit se réunit au moins une fois par an pour suivre l'état de la qualité de l'air dans la région et faire le point sur l'avancement des orientations définies.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) intervient sur le levier des transports

Obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants, il a pour objectif de promouvoir une politique globale en matière déplacements dans une perspective de diminution du trafic. Il doit être en compatibilité avec la PRQA. Le PDU de l'agglomération toulousaine a été approuvé en juin 2001 et il est en cours de révision. Il a pour objectifs de faire baisser la circulation automobile par une appréhension globale des stratégies de déplacement.



La navette électrique dans le centre-ville



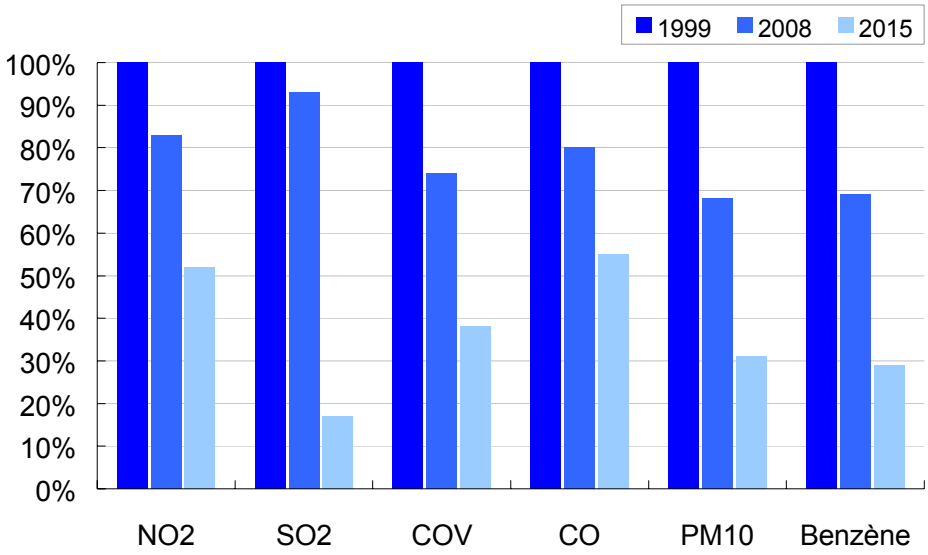
A bord de la navette électrique

L'étude prospective réalisée par l'ORAMIP dans le cadre de la révision du PDU prévoit une baisse sensible des émissions liées au trafic routier sur le périmètre du PDU à l'horizon 2008 et 2015 : malgré une prévision d'augmentation du trafic routier de 29% par rapport à 1999, toutes les émissions de polluants devraient connaître une baisse entre 7 et 32 %, grâce principalement aux nouvelles réglementations européennes sur les carburants, ainsi qu'aux nouvelles technologies de moteurs.



Le Pont métro à Gramont

Les émissions liées au trafic routier sur le périmètre du PDU de l'agglomération toulousaine à l'horizon 2008 et 2015
Indice 100 en 1999



Source :Etude ORAMIP réalisée dans le cadre de la révision du PDU

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) met en œuvre les mesures appropriées

Elaboré par le préfet, assisté d'une commission réunissant l'ensemble des acteurs concernés -associations de protection de l'environnement, consommateurs, industriels, services de l'Etat, élus, experts-, le PPA de l'agglomération toulousaine présente un état des lieux, une description de mesures à prendre pour atteindre les objectifs concernant chaque polluant visé par le décret du 15 février 2002, des mesures d'urgence. Le PPA est en cours d'élaboration. L'état des lieux piloté par la DIREN est achevé.

La DRIRE aura la charge de décrire les mesures à prendre pour atteindre les objectifs, la Protection civile celle d'identifier les mesures d'urgence.

Les travaux préparatoires à l'identification de mesures portent sur 3 thèmes : les sources fixes -domestique, tertiaire et industriel-, les sources mobiles -transport routier, ferroviaire et aérien- et les procédures d'alerte à mettre en œuvre en cas de dépassement des seuils pour informer les populations. Le PPA s'attache à proposer des mesures pour lutter contre les rejets industriels d'oxydes d'azote NOx, les rejets en dioxyde de soufre SO_2 mais aussi aux rejets domestiques et tertiaires de CO_2, CO et COV. En matière de transport, la limitation de la vitesse automobile, notamment sur les axes de fort trafic urbain -80 km/h sur la rocade-, devrait être un des leviers les plus importants pour limiter la pollution. Les projets d'urbanisme seront sans doute également concernés dans la mesure où ils devraient démontrer leur impact en matière de qualité de l'air. Des mesures, qui restent à valider, ont été proposées.

7. les déplacements et les transports

Même si de nombreux habitants de Toulouse travaillent à Toulouse et si les transports en commun se sont considérablement développés ces dernières années, les déplacements continuent de croître à l'intérieur de l'agglomération pour les déplacements domicile-travail et avec l'augmentation des temps de loisirs. Ils se font en majorité en automobile. Certains secteurs sont encore mal desservis. Des catégories de population ne disposant pas de voiture -personnes âgées, étudiants, familles très modestes…- sont captives. La poursuite de la politique de transports collectifs engagée jusqu'ici reste ambitieuse et s'accompagne de la promotion d'autres modes de déplacement, en particulier les le vélo et la marche à pied…

Chaque jour, on compte en moyenne plus de 2,5 millions de déplacements dans l'agglomération toulousaine, tous modes de déplacement confondus, et 900 000 déplacements en automobile dans Toulouse dont 220 000 liés au seul centre-ville.

Le nombre de déplacements est en constante progression, il a doublé en moins de 20 ans. Rythmés par l'activité de la cité, les déplacements se concentrent sur certaines périodes de la journée, le matin et en fin de journée. Les phénomènes de congestions alors engendrés ont pour corollaire un surcroît de pollution atmosphérique aux abords des axes routiers.

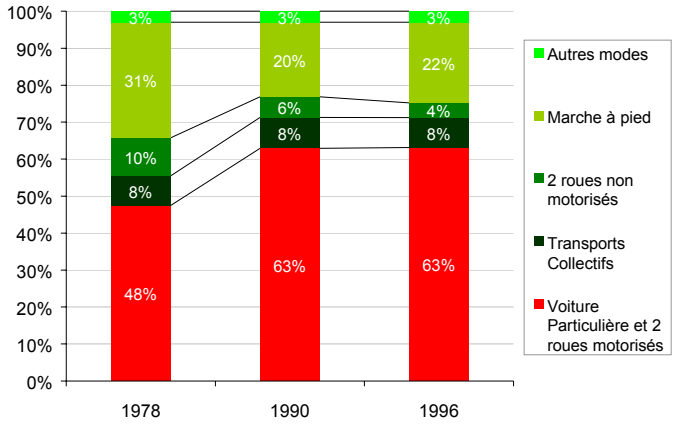


Le périphérique de Toulouse

Les déplacements en automobile sont encore trop nombreux

Même si depuis 1990 la part modale de la voiture particulière s'est stabilisée, notamment grâce à la mise en service du métro, les trajets en voitures particulières représentent près des deux tiers des déplacements à l'échelle de l'agglomération (enquête ménages de 1996) et plus de la moitié de l'ensemble des déplacements enregistrés sur Toulouse.

La répartition modale des déplacements
sur le Périmètre des Transports Urbains (PTU) toulousains



Source : enquête ménage SMTC

Depuis la fin des années 1970, si le nombre de déplacements en voiture a doublé dans le pôle urbain, il a été multiplié par quatre en banlieue. Cette intensification des déplacements découle pour partie de l'augmentation de la population, mais surtout de l'accroissement global de la mobilité : tous modes de déplacements -automobile, transports collectifs, deux roues, marche à pied- et tous motifs confondus, le nombre de déplacements par jour et par personne est passé de 3,1 en 1990 à 3,7 en 1996, soit une augmentation de 20%. Le volume global des déplacements quotidiens enregistrés en 1996 est de 1.3 millions sur Toulouse et de plus de 2.5 millions sur l'agglomération.

L'accroissement de la mobilité renvoie à de nombreux facteurs d'évolution : formes d'urbanisation, modes de vie et d'habitat, pratiques de consommation, de loisirs. Avec l'étalement de l'agglomération, les échanges entre espaces périurbains et urbains connaissent une croissance sans précédent, d'autant que les emplois et les grands équipements restent majoritairement localisés dans Toulouse. La part des déplacements effectués en voiture varie fortement selon le lieu de résidence : 75% en périphérie, car ce type d'urbanisation entraîne généralemen un usage quasi systématique de la voiture, moins de 60% pour les résidants toulousains hors centre-ville et seulement 30% pour ceux du centre-ville. Depuis 1985, les voies rapides de l'agglomération, périphériques et radiales, connaissent des situations de saturation de plus en plus fréquentes aux heures de pointe . A l'intérieur de Toulouse, la ceinture de boulevards, le tour de ville et le faisceau radial de pénétrantes, entrées de ville traditionnelles qui traversent le périphérique, la plupart disposant d'échangeurs de connexion, sont les grandes voies urbaines qui supportent le trafic le plus intense.

L'augmentation des déplacements automobiles a longtemps été aussi une conséquence directe de l'augmentation de l'offre routière, tant sur le plan quantitatif -création de nouvelles voies- que qualitatif -recalibrage et amélioration du réseau-. Jusqu'aux années 1970, l'agglomération est essentiellement irriguée par un réseau de routes nationales à deux voies. Le programme de rocades est amorcé en 1972, puis deux liaisons autoroutières sont réalisées, vers Bordeaux et Montpellier en 1982-1983. Dans les années 1990, le réseau se complète avec le doublement de la rocade Ouest, la voie Arc-en-ciel et la desserte de l'aéroport par une voie rapide urbaine, puis par les autoroutes vers Albi en 1993 et Bayonne en 1995. Les grands programmes de voies rapides sont bouclés en 1997, confortant la place de l'automobile dans les déplacements urbains et interurbains.

Plus de la moitié des voitures empruntant la rocade relie la banlieue à la ville-centre, et 40% effectuent un trajet de banlieue à banlieue. En 1996, 242 600 voitures empruntaient quotidiennement la rocade, soit une augmentation de 37% par rapport à 1990, le flux ayant continué d'augmenter chaque année. Sur la rocade Est, le trafic a presque doublé depuis sa mise en service en 1988. La rocade Ouest approche souvent du seuil de saturation. Très sollicitée pour les déplacements domicile-travail, la rocade doit de surcroît absorber plus de la moitié de son trafic journalier en six heures -7/9 h, 12/14 h et 17/19 h-. Outre ces flux automobiles, elle supporte également l'essentiel du trafic poids lourds de transit et d'approvisionnement de l'agglomération.

Le réseau de transports en commun est dense mais encore incomplet

Depuis le milieu du 19ème siècle jusqu'aux années 1920, les systèmes de transports en commun ont fortement guidé le développement de l'urbanisation, car la population était largement tributaire des omnibus (1862) puis des tramways électriques (1906) desservant la ville et ses faubourgs. Après la seconde guerre mondiale, la généralisation de l'automobile va permettre aux habitants de s'affranchir de la sujétion aux réseaux de transports en commun. Pendant deux décennies, les villes et leurs espaces périphériques se façonnent en fonction de la logique quasi exclusive de l'automobile. L'agglomération toulousaine entre dans une phase de croissance sans précédent, privilégiant notamment des formes d'urbanisation peu dense de type pavillonnaire liées au développement conjoint du réseau routier et du parc automobile.



Les bus urbains rue Alsace Lorraine



La navette électrique dans le centre-ville

Le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Toulousaine (SMAT) est créé en 1972 pour tenter de relancer les transports collectifs, dont le déclin a été parallèle à l'essor du « tout automobile ». Toutefois, il ne s'agissait pas de remettre totalement en cause totale la place de l'automobile dans la ville, ni dans les processus d'urbanisation, mais d'en réduire l'emprise et d'en organiser les flux.

De nombreuses mesures ont ainsi été mises en œuvre pour renforcer l'attractivité des transports en commun, par une amélioration générale du service proposé : extension du réseau, multiplication de l'offre de bus, amélioration de leur vitesse commerciale par la création de couloirs réservés en centre-ville, une politique de tarification plus adaptée… Mais, jusqu'à la mise en service du métro en 1993, les transports en commun restaient globalement le moyen de locomotion des « non motorisés » et ne semblaient pas perçus comme une véritable alternative à l'usage des véhicules individuels.

En conséquence, dès les années 1980, la création d'un système de transports en commun garantissant un accès rapide au centre-ville tout en libérant dans le même temps la voirie de l'engorgement des bus est envisagée : l'option véhicule automatique léger est retenue et les études opérationnelles commencent en 1985. Mise en service en 1993, la ligne A du métro constitue la toute première concrétisation du réseau de transports en commun rapide prévu par le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de 1982, où l'étoile des lignes A, B et C était déjà esquissée. Ce réseau, aujourd'hui élargi et complété est encore en cours de réalisation et doit la ligne B doit être mise en service à partir de 2007.

La ligne A du métro traverse la ville sur près de 10 km, selon un axe Sud-ouest/Nord-est, et dessert 15 stations en 18 minutes. Des parkings d'échange permettant de poursuivre en métro ont été créés aux terminus et à la station Arènes, offrant au total 2 000 places réservées aux usagers. Le réseau bus a été restructuré pour organiser les connexions avec le métro et un titre de transport unique bus-métro a été mis en place, permettant une libre correspondance sur l'ensemble du réseau.

Aujourd'hui, l'utilisation des transports en commun progresse peu à peu. Les déplacements par transports en commun, bus et métro, ont progressé en valeur absolue de 23% sur Toulouse de 1990 à 1996, représentant près de 13% de l'ensemble des déplacements contre 11,8 en 1990. Le métro représente à lui seul 51% des validations de l'ensemble du réseau. Au sein de la zone d'influence du métro -plus de 100 000 habitants-, la mobilité en transports en commun a progressé de 64%. Il faut souligner que la ligne A dessert à la fois les grands ensembles d'habitat social du Sud-ouest de la ville -Papus, Bagatelle, Faourette, Mirail, Reynerie, Bellefontaine- ainsi que le pôle universitaire du Mirail, c'est à dire des quartiers dont la population a un taux de motorisation plus faible que la moyenne. L'impact du métro dans ces quartiers a donc été particulièrement sensible vis à vis de leurs populations, traditionnellement « captives ».

La future ligne B contribuera à compléter la réponse à ces besoins de déplacements pour les quartiers situés sur un axe nord/sud. Sa zone d'influence couvrira notamment de grands quartiers d'habitat social (Izards, Empalot) et tout l'axe centre ville/complexe universitaire Rangueil, caractérisé par une forte population d'étudiants et de jeunes actifs. Les bus desservant ces différents quartiers -lignes 2, 10 et 38- sont les plus utilisés du réseau -250 à 300 courses par jour- et représentent à eux seuls 40% des validations de l'ensemble du réseau bus. Par ailleurs, le terminus nord desservira l'opération concertée de Borderouge, qui constitue la plus importante opération d'urbanisme actuellement en cours sur Toulouse. Ce terminus assurera la liaison avec les bus du nord de l'agglomération vers le centre-ville.



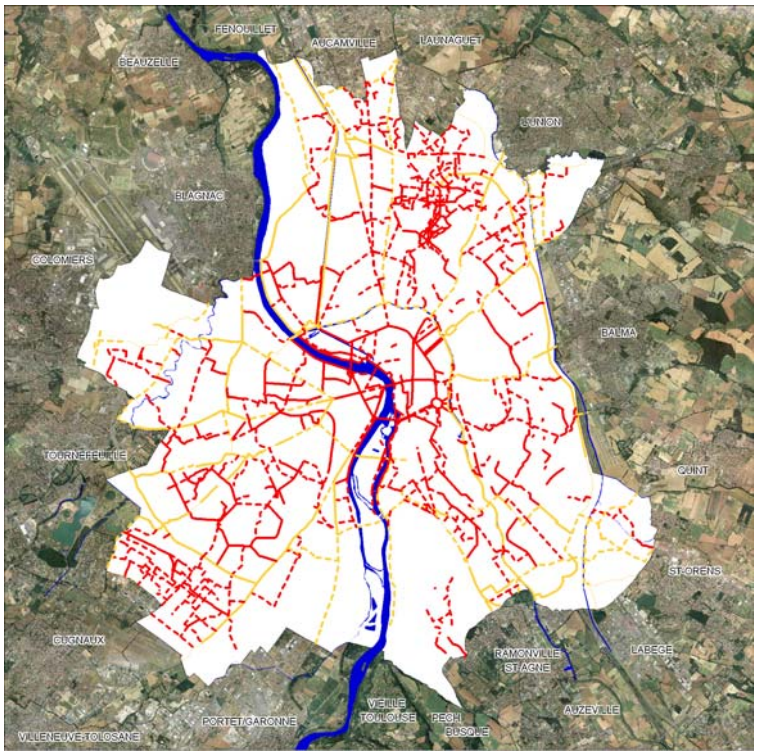
Le chantier de la ligne B du métro

L'impact de la première ligne de métro sur les pratiques de déplacement permet d'attendre de la future ligne B un effet d'entraînement équivalent pour l'usage des transports en commun, vraisemblablement renforcé par un véritable « effet de réseau » : les correspondances entre les deux lignes permettront un choix d'itinéraires beaucoup plus large, tout en bénéficiant des conditions de rapidité, fréquence et régularité qu'offre le métro. Outre la complémentarité ainsi renforcée avec le réseau bus, cette future étoile de transports en commun rapides permettra de multiplier les connexions avec d'autres modes de déplacement.Aux terminus de la nouvelle ligne, des parcs relais assureront le transfert voiture/métro.

Le prolongement de la ligne A vers Balma en décembre 2003, avec 3 stations supplémentaires, a déjà suscité aussi la création d'un nouveau parc relais de stationnement, au-delà de la rocade. L'inter-modalité avec le réseau ferré de desserte locale sera également renforcée. La ligne A est déjà complétée par deux axes ferroviaires, constituant l'amorce d'un réseau de banlieue : la ligne C, entre la station Arènes et Colomiers, et la ligne D entre la gare Matabiau et Muret. La ligne B du métro offrira une connexion supplémentaire avec cette dernière au niveau de la gare Saint-Agne, située sur l'axe centre ville/Rangueil.

Les modes de déplacements doux sont en développement mais leur fluidité est à conforter

Complémentaires des transports en commun, le déplacement en vélo et la marche à pied sont encouragés. En 2004, la ville compte 200 km d'itinéraires cyclables -pistes cyclables pour 17%, bandes cyclables et assimilées- et une centaine de parcs à vélos représentant 1 200 places au total, situés à proximité des stations de métro et des principaux équipements et services publics.



Les aménagements cyclables réalisés ou programmés à Toulouse

Aménagements cyclables :

→ **compétence Ville de Toulouse**
- Existants
- Projets

→ **compétence CAGT**
- Existants
- Projets

Source : Service Circulation-Transports

Si les grands principes d'un plan de développement des pistes cyclables ont été définis dès 1979, c'est surtout depuis 1990 qu'une politique active a été mise en œuvre : traitements spécifiques de sécurité, liaisons continues reliant les quartiers et connectées aux réseaux des communes limitrophes, carte des itinéraires cyclables mise à la disposition du grand public…. Le développement du réseau se poursuit : chaque année, près de 15 km d'itinéraires cyclables sont créés.

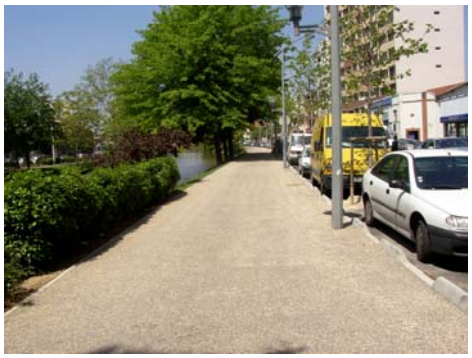


Les vélos à Esquirol



Le développement des voies cyclables

Le réseau cyclable se développe aussi à l'échelle de l'agglomération : entre 1995 et 2000, plus de 300 km d'aménagements ont été réalisés -itinéraires aménagés ou pistes en site propre- et 300 km supplémentaires sont programmés pour la période 2000/2006. Depuis 2001, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse assure la maîtrise d'ouvrage de la part du réseau toulousain qui revêt un intérêt communautaire. Le réseau hors intérêt communautaire, existant ou projeté, est toujours de compétence communale.



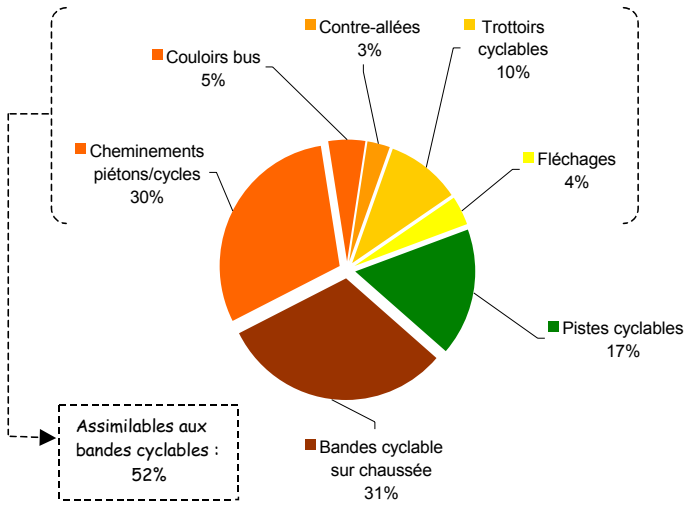
La piste cyclable du canal du Midi



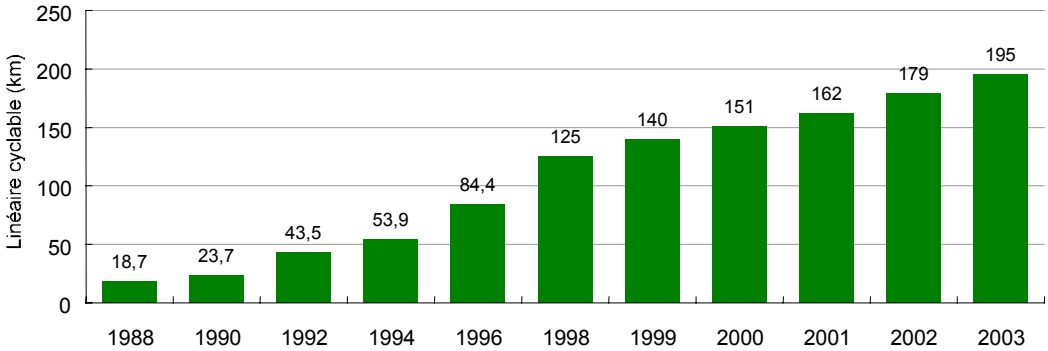
Le développement des modes de déplacements doux

Pour garantir aux toulousains une offre cyclable de qualité, le développement quantitatif du réseau ne peut être dissocié de son amélioration qualitative: sécuriser les itinéraires, les rendre plus confortables en assurant des continuités, en améliorer l'entretien, développer parcs à vélos et points de mise à disposition de vélos. En ce sens, les Vélo-stations du Capitole, Matabiau et Port Saint-Sauveur disposent en 2004 d'un parc de 300 vélos à louer, qui sera porté à 500 avec l'aide de Tisséo SMTC.

La répartition actuelle du linéaire cyclable à Toulouse



L'évolution du linéaire cyclable à Toulouse
(cumul pistes + bandes)



En complément du réseau cyclable, le réseau vert offre aux habitants des itinéraires en site propre. D'environ 150 km de long aujourd'hui, il permet de relier les grandes zones vertes et les quartiers. Ce réseau est constitué d'un maillage concentrique prenant appui sur la première ceinture des boulevards, puis sur le tour de ville délimité au Nord et à l'Est par le canal du Midi et enfin sur une ceinture plus périphérique délimitée à l'Ouest par le Touch, à l'Est par l'Hers. Le principe du réseau vert a été adopté en 1993. Il s'appuyait sur la structure hydrographique du territoire : la Garonne et ses affluents, le Canal du Midi, le Canal de Brienne et le canal latéral à la Garonne. D'une longueur potentiellement aménageable de 200 km, avec pour objectif d'améliorer l'accessibilité du public aux espaces verts et naturels depuis les quartiers, il se développe progressivement. Des aménagements de qualité ont été engagés sur les berges de Garonne, le long du Touch, des canaux et du Négogousse, aujourd'hui très fréquentés. Mais des discontinuités subsistent, ce qui rend ponctuellement difficile la fluidité des cheminements.

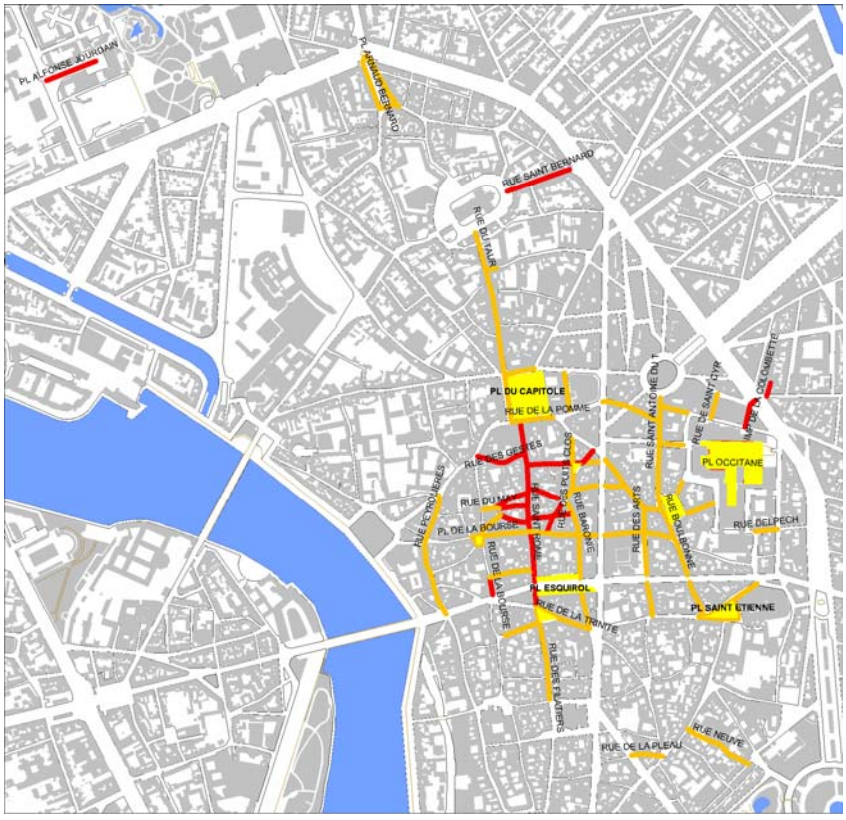


Le éseau vert et la digue nord à Ginestous



La semi-piétonisation du centre ville

Tous les premiers dimanches du mois, la Ville de Toulouse organise, dans le cadre de l'opération « Journées sans voiture », des sorties vélos pour les habitants. Celles-ci ont pour but de faire découvrir aux toulousains le potentiel cyclable du territoire communal et visent ainsi à encourager la pratique du vélo par une meilleure connaissance des itinéraires pour les loisirs mais aussi pour se rendre au travail ou à l'école.



Les aménagements piétons du centre-ville de Toulouse

Plateau piétonnier :

→ voies piétonnes

→ voies semi-piétonnes, ou à priorité piétonne

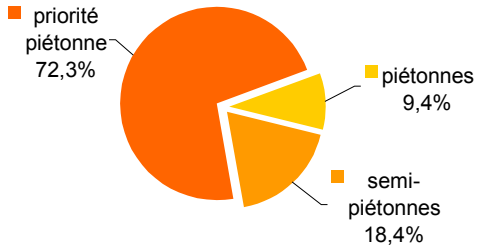
→ Aménagements piétons (places…)

Sources : Services Circulation-Transports et Voie publique

Cette politique visant à encourager les modes de déplacement « doux » comprend aussi une revalorisation des cheminements piétons dans la ville. Les premières réalisations piétonnières (axe rue Saint Rome/rue des Changes notamment) datent des années 1975/76 et se sont prolongées par l'aménagement de plusieurs autres rues du centre-ville. Au début des années 1990, parallèlement à l'arrivée du métro, un programme pluriannuel d'aménagements de voiries semi-piétonnes ou à priorité piétonne a été mis en œuvre.

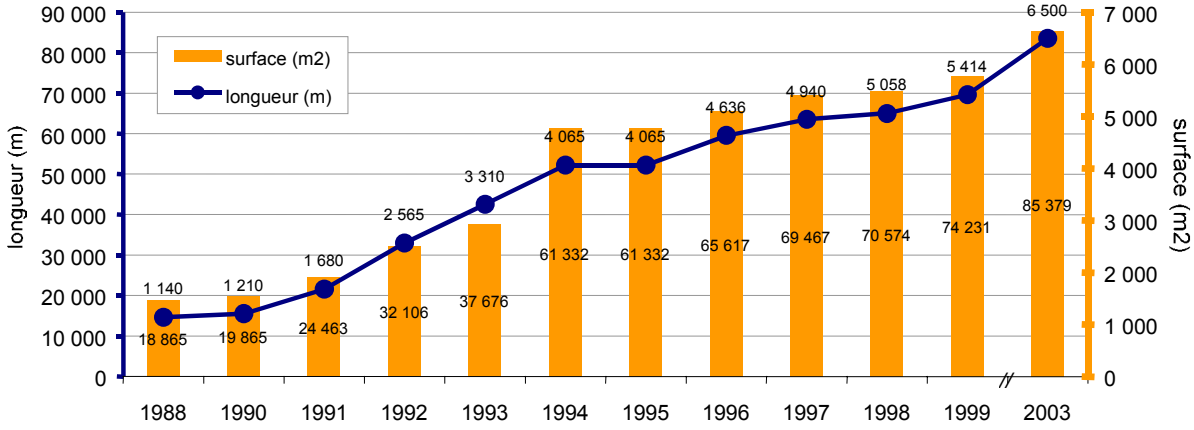
La zone ainsi constituée représente 6,5 km de rues et 8,5 ha en valeurs 2002. Les déplacements piétons y enregistrent la plus forte hausse, +26%, entre 1990 et 1996 : ils représentent désormais près du tiers de l'ensemble des déplacements quotidiens dans Toulouse.

La répartition linéaire du plateau piétonnier



L'évolution du plateau piétonnier à Toulouse

(en longueur et en surface)

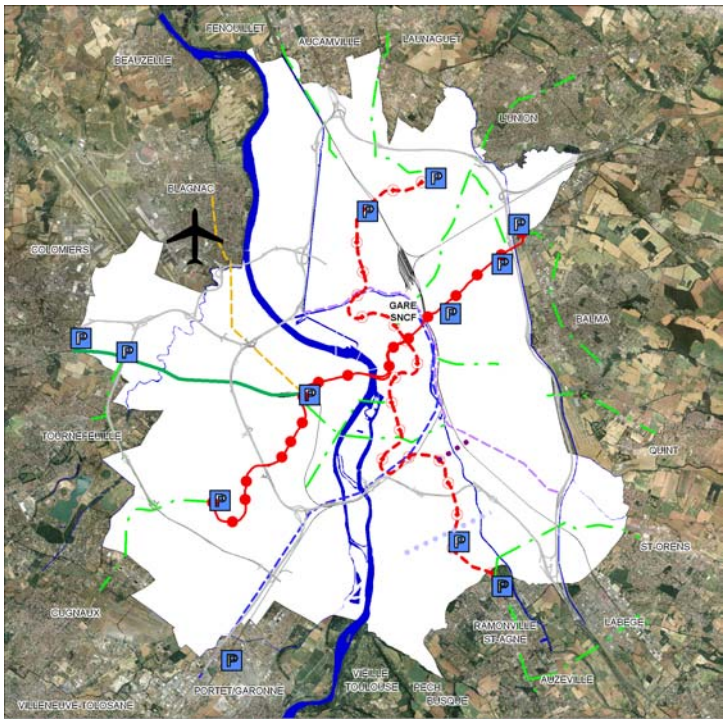


Les déplacements sont abordés de manière globale pour agir également sur l'amélioration de la qualité de l'air

Offrant une alternative à l'usage de la voiture en milieu urbain, les transports en commun et les modes de déplacements « doux » contribuent aussi à la lutte contre la pollution urbaine, qui constitue un problème de plus en plus sensible dans les grandes agglomérations. La part de l'automobile dans la pollution en milieu urbain est de loin la plus importante : les transports en commun émettent en moyenne 60% de moins de gaz carbonique par passager/km, treize fois moins de monoxyde de carbone et cinq fois moins d'hydrocarbures imbrûlés que le parc de véhicules individuels. Cet écart se creuse encore aux heures de pointe, entre un bus transportant 50 passagers et une voiture avec une seule personne à bord.

De plus, alors que les émissions de polluants tels que gaz et particules sont en baisse dans les autres secteurs d'activités humaines, celles liées aux transports sont en hausse constante. Pour le monoxyde de carbone, principal gaz à effet de serre, la part des transports a augmenté de 35% en 10 ans.

La mise en œuvre des principes généraux définis par la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996 s'appuie sur des plans opérationnels spécifiques : le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU). Le PDU de l'agglomération toulousaine constitue l'outil principal de lutte contre les pollutions générées par les transports, car il s'inscrit dans l'architecture globale des documents d'urbanisme, qui doivent prendre en compte ses orientations. Il vise à « assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé » .



Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) arrêté le 12 juin 2001

Métro ligne A existante
Métro ligne B en construction
Ligne C (train cadencé) existante
Ligne D (train cadencé) - *projet*
Ligne E (TCSP système guidé) - *projet*
Ligne F (TCSP) - *projet*
Lignes SNCF
Antenne site propre- *projet*
Site propre des Herbettes- *projet*
Axes prioritaires pour les TCSP- *projet*
Parking relais

Source : Tisséo - SMTC

Par rapport aux objectifs assignés au Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) lors de sa création en 1972 -amélioration des transports en commun sans remise en cause de l'automobile-, le PDU affiche expressément l'ambition de faire reculer la circulation automobile, de rompre la spirale entre l'offre et la demande routière par une appréhension globale des stratégies de déplacements : développement des transports en commun, partage de la voirie avec les modes « doux », création de parcs relais facilitant l'inter-modalité entre véhicules particuliers, transports en commun et deux roues, régulation du stationnement, optimisation des livraisons en ville, préconisation de plans de mobilité d'entreprises, maîtrise du développement urbain avec une localisation prioritaire de l'urbanisation le long des axes bien desservis par les transports en commun,…

Les investissements programmés dans le cadre du PDU poursuivent l'intensification du rééquilibrage des dépenses publiques en faveur des transports en commun amorcé dans les années 1990 : durant les années 1970 et 1980, 85% des dépenses étaient consacrées à la route ; sur la période 1990/1999, les investissements en faveur des transports en commun sont passés de 15 à 55%. Ils devront atteindre 73% dans les années 2000/2015.

Pour atteindre ces objectifs, le PDU approuvé le 12 juin 2001 par arrêté préfectoral, prévoit :

- en complément de l'effort d'investissement sur les transports en commun, un meilleur écoulement du trafic routier entre les différents secteurs extérieurs de l'agglomération : achèvement de la mise à 2x3 voies du périphérique, construction de la jonction Est -voie rapide entre Quint-Fonsegrives et Saint-Orens-, réaménagement de l'échangeur du Palays, prolongement de la rocade arc-en-ciel, échangeur de Borderouge, achèvement de la voie du Raisin et le boulevard urbain Nord à Borderouge, voie du canal Saint-Martory, voie de desserte de Ginestous, boulevard urbain de Montaudran / Saint-Orens ; à plus long terme, construction de la liaison entre Blagnac et la RN 20.
- la hiérarchisation du réseau de voiries urbaines selon leur fonction dans la ville : les boulevards urbains organisent la ville avec un partage entre véhicules particuliers, transports en commun, vélos et piéton, les rues de desserte dans les quartiers avec une vitesse pouvant être limitée à 30km/h, les voies rapides reliant les grands pôles de l'agglomération où s'effectuent les échanges avec les autres modes de transport.
- un programme de réalisation de transports en commun avec les lignes de métro comme armature :

  . à l'horizon 2008 : ouverture de la ligne B du métro, sur 15km et avec 20 stations ; allongement des rames et quais de la ligne A en vue d'une augmentation du trafic ; cadencement urbain et aménagements sur les lignes C vers Colomiers -réalisé dès septembre 2003- et D vers Muret ; renforcement des dessertes en direction de Labège et Escalquens ; mise en service de « véhicules guidés de surface » pour la ligne E vers Blagnac.

. à l'horizon 2015 : aménagement de sites pour bus sur les boulevards urbains, allègement des bus en centre-ville avec rabattement sur le métro ; aménagements piétons aisés et agréables dans les secteurs commerciaux ; élargissement significatif des voies piétonnes en centre-ville ; aménagements cyclables ; création de nouveaux parcs relais en bout des lignes de métro et des lignes ferroviaires urbaines ; recherche de solutions pour le stationnement résidentiel dans les quartiers déficitaires ; amélioration des conditions de livraison de marchandises..

Pour dynamiser encore la politique des déplacements, aussitôt adopté, le PDU a été mis en révision le 18 juin 2001 pour prendre en compte non seulement l'extension du Périmètre des Transports Urbains (PTU) liée aux constitutions des communautés d'agglomération du Grand Toulouse et du SICOVAL, mais aussi pour intégrer les nouvelles dispositions induites par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU). Cette révision, en cours, induira certainement un recalibrage des objectifs en vue de renforcer la progression globale de la part modale pour les transports collectifs, d'assurer une meilleure desserte des communes de la première couronne par l'extension vers la périphérie de systèmes guidés de surface en substitution de réseaux de bus en site propre initialement envisagés, d'accroître la vigilance concernant l'adéquation entre l'offre de transport en commun et le développement urbain -densité et mixité-, de réviser les normes de stationnement afin de dissuader l'usage de la voiture particulière. L'avant projet est en cours de discussion au sein du SMTC et le recalibrage des objectifs sera discuté à la lumière des montants des investissements nécessaires à leur mise en œuvre.


RP
le rapport de présentation
LE VOLET ENVIRONNEMENT

8. L'énergie

Les énergies fossiles dans le monde, consommées aux 2/3 par les pays industrialisés, sont épuisables et sources de pollution atmosphérique. La consommation d'énergie, qu'elle soit industrielle, domestique ou automobile est à l'origine de 95 % de la pollution atmosphérique. Aux termes du protocole de Kyoto, la France s'est engagée à stabiliser, à l'horizon 2010 ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de celles de 1990.

Les collectivités locales sont des acteurs incontournables dans la recherche d'une réduction des dépenses et du gaspillage des ressources énergétiques, la limitation des émissions de polluants et la lutte contre l'aggravation de l'effet de serre. Toulouse est donc concernée pour sa propre consommation, qu'il s'agisse de l'éclairage public, de ses bâtiments ou de son parc de véhicules, ou, dans une autre mesure, du chauffage urbain. Même si elle n'a pas explicitement compétence sur l'énergie consommée ou produite sur son territoire, elle peut favoriser la production d'énergies de récupération ou d'énergies renouvelables. En matière d'urbanisme, elle peut également avoir un rôle d'incitation ou de prescription en faveur de constructions économes en énergie.

Le gaz naturel reste l'énergie majoritairement consommée même si l'électricité connaît une nette tendance à la hausse

Sur l'ensemble du territoire communal, la consommation de gaz naturel est supérieure de 40% à celle de l'électricité.

Consommations globales EDF et GDF sur l'ensemble du territoire communal	Consommations globales	Consommation globale rapportée au nombre d'habitants
Electricité	1 968 GWh en 2002 - 32,5 % pour un usage domestique, tertiaire et l'éclairage public : tarif bleu (puissance comprise entre 3 et 36 kVA) - 14,5 % pour une puissance comprise entre 36 et 250 kVA(tarif jaune) - 53 % pour moyenne et haute tension : usage industriel (tarif vert)	5000 kWh/hab en 2003
Gaz naturel	2 798 GWh en 2003 - 58,5 % clients domestiques - 9,5 % clients industriels - 32 % clients tertiaires	7000 kWh/hab en 2002

Sources : EDF et GDF

La consommation d'électricité montre une nette tendance à la hausse depuis plusieurs années, marquant de fait un déclin de l'usage du gaz à divers niveaux : construction neuve, rénovation, industrie…. En particulier, les offres promues pour les logements en matière de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation…, assorties de campagnes de communication de grande ampleur et d'aides financières conséquentes, ont plus récemment permis un développement fort des solutions « tout électrique », au détriment du gaz naturel.

Des ressources locales sont exploitées pour produire de l'énergie thermique et électrique

Les déchets sont valorisés par l'incinération qui produit de l'énergie thermique et électrique

En France, il existe 375 réseaux de chaleur répartis dans 250 villes. Ces réseaux utilisent plus traditionnellement le charbon pour 21 %, le fioul pour 24%, le gaz pour 27%. D'autres sources proviennent de l'incinération des déchets ménagers pour19%, du bois pour 5% ou de la géothermie pour4%.

Toulouse produit énergies thermique -eau chaude et vapeur- et électrique -électricité- sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) du Mirail. Un réseau de chauffage urbain de 17 km alimente en eau chaude sanitaire et permet de chauffer 10 000 logements, des écoles, des centres commerciaux et de bureaux, l'Université du Mirail, les ateliers municipaux de Montlong ; la vapeur est utilisée par les blanchisseries des hôpitaux et l'électricité alimente les incinérateurs, le reliquat étant vendu à EDF. Ce réseau permet de mieux maîtriser les pollutions atmosphériques car il se substitue aux chauffages individuels de ces logements et de ces équipements.

Cette technique est utilisée par la Ville de Toulouse depuis 1969, date de création des deux premiers fours de l'usine d'incinération du Mirail d'une capacité de 8 tonnes/heure chacun.

La Société d'Exploitation Thermique du Mirail (SETMI), société de droit privé sous contrôle de la Ville, est aujourd'hui gestionnaire de 4 fours, le troisième a été construit en 1975 pour une capacité de 8 tonnes/heure et le quatrième en 1997 pour une capacité de traitement de 14 tonnes/heure.

Ces fours incinèrent les ordures ménagères de Toulouse, Blagnac, Cugnaux, Villeneuve Tolosane, des Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiples (SIVOM) de Montgiscard et de la Mouillonne, ainsi que les déchets hospitaliers et certains Déchets Industriels Banals (DIB)

Des travaux importants sont en cours, visant à améliorer la capacité de ces fours et à mieux maîtriser les rejets polluants. Les deux premiers fours de 1969 sont en cours de reconstruction aux normes européennes pour une capacité de 10 tonnes/heure chacun. Les rejets de dioxines et furanes sont traités sur le quatrième four par l'utilisation de charbon actif afin de les ramener aux normes européennes. Les fours 1 et 2 utiliseront la même technique, dans le cadre de leur reconstruction, mais aussi pour limiter les rejets de métaux lourds et de SO_2. La reconstruction du troisième four et sa mise aux normes est également programmée.

L'eau de la Garonne est utilisée pour produire de l'énergie électrique

La Régie municipale d'électricité de Toulouse (RMET) exploite l'Usine de production d'électricité de l'Ile du Ramier, au centre-ville. Au cœur de cet établissement industriel datant du début du 20ème siècle, construit sur le site des Moulins narbonnais et parfaitement conservé, 8 imposantes turbines d'une puissance totale de 4,5 Mégawatts, produisent en moyenne 25 millions de kWh par an, grâce à la force hydraulique.



L'usine de production d'électricité du Ramier



L'usine de production d'électricité du Ramier: les turbines

Cette régie dispose d'une concession hydraulique accordée par l'Etat, qui l'autorise à détourner vers les turbines l'eau du bras supérieur de la Garonne, entre la Chaussée de la Cavaletade et le Pont Neuf. L'électricité ainsi produite est vendue par la régie à EDF, à un tarif de rachat préférentiel fixé par l'Etat et appliqué à l'ensemble des producteurs hydrauliciens. La Ville, grâce à sa régie municipale, contribue ainsi chaque année à l'effort de production d'électricité verte, c'est-à-dire produite grâce aux ressources renouvelables, participant de fait aux économies de combustibles fossiles ou nucléaires.

Une seconde centrale hydraulique est en projet, un peu plus en amont, avant que la Garonne ne se sépare en deux bras. D'une puissance envisagée de 1 Mégawatts, cette installation devrait conforter celle en place. Elle devrait également, par son positionnement « en gare d'aiguillage » à l'amont de l'Ile de la Poudrerie, réguler, aux périodes les plus sèches, l'alimentation en eau du bras inférieur et préserver ainsi un débit suffisant pour y maintenir la vie aquatique. Preuve de l'importance des énergies renouvelables produites par la ville, la production de cette électricité verte -39,5 GWh- couvre la consommation nécessaire à l'éclairage public.



La chaussée de la Cavaletade

La maîtrise de l'énergie devient un des critères de la décision publique

L'éclairage public extérieur ou dans les bâtiments communaux est principalement concerné

L'électricité représente 39% de la consommation énergétique de Toulouse mais plus de la moitié de la facture globale.

Les bâtiments communaux -écoles maternelles et primaires, bâtiments administratifs, socioculturels…- et les équipements sportifs sont des postes énergivores : chauffage, éclairage, matériels techniques et informatiques… L'éclairage public, par exemple, comporte 58 000 points lumineux. La consommation annuelle reste stable depuis plusieurs années.

La démarche en faveur de la qualité environnementale est encouragée

Elle consiste à maîtriser les impacts des constructions sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable. Cette pratique est née du souci d'économiser l'énergie, dans les années 1970-80 -isolation, architecture bioclimatique…-, et de celui d'assurer un développement durable, dans les années 1990 -lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, développement des écoproduits, tri des déchets de chantier, économies d'eau…-. Il s'agit de construire en s'adaptant au climat et aux ressources et en tirant profit des énergies renouvelables à disposition : solaire, éolien, biomasse, géothermie…. Parmi les points les plus significatifs, la qualité environnementale garantit la réduction des consommations d'énergie grâce à une isolation renforcée, une orientation des bâtiments favorable, l'exploitation des énergies renouvelables locales, des installations énergétiques efficaces et peu polluantes.

Les principes de ce type de constructions sont organisés autour de 14 cibles, les unes répondent à l'objectif de maîtrise de l'impact sur l'environnement extérieur, les autres à celui de création d'un environnement intérieur sain et confortable.

Pour maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur, l'éco-construction et l'éco-gestion sont incitées. L'éco-construction vise à établir une relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, à choisir des procédés et produits de construction à faible impact sur l'environnement, à favoriser les chantiers à faibles nuisances. L'éco-gestion s'attache à la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activité ainsi qu'à l'entretien et à la maintenance. Pour créer un environnement intérieur sain et confortable, le confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif, les conditions sanitaires des espaces, la qualité de l'air intérieur et la qualité de l'eau sont favorisés. Même si elle nécessite un coût d'investissement initial supérieur, la qualité environnementale permet des économies d'exploitation, et donc une diminution des charges locatives, réalisées essentiellement sur la consommation énergétique et la consommation d'eau. Ce qui en fait, dans la plupart des cas, une opération rentable à moyen terme -3 à 5 ans- et, dans tous les cas, sur une période inférieure à 10 ans.

Des réalisations bioclimatiques ont été engagées au début des années 1980 par la Ville de Toulouse : le hangar des pépinières de la ville, la bibliothèque de Serveyrolles, le vestiaire de Pech David ainsi que 3 écoles : Viollet de Duc, Elsa Triolet et Ferdinand de Lesseps. Ces bâtiments ont en particulier été conçus avec un apport solaire passif. Mettre en oeuvre une construction respectueuse de la qualité environnementale exige un véritable savoir-faire, non seulement dans la construction mais aussi dans la conception. La Ville de Toulouse souhaite aujourd'hui l'encourager pour les projets d'aménagement et de renouvellement urbain à venir, avec une approche intégrée dès l'initiation de la conception urbaine en démontrant la rentabilité de l'approche qualité environnementale.



Ecole Viollet de Duc



Bibliothèque de Serveyrolles

9. Les déchets

La collecte des déchets ménagers est lourde et doit être constamment adaptée

Les déchets produits par les ménages comprennent les ordures ménagères au sens strict, c'est à dire ce que chacun dépose dans sa poubelle, y compris la part destinée à la collecte sélective, mais aussi les encombrants ménagers, les déchets verts et les déchets ménagers spéciaux.

Les ordures ménagères, en moyenne nationale de 350 à 540 kg par habitant et par an en milieu urbain -400 kg/habitant/an à Toulouse-, comprennent les déchets « propres et secs », dont les emballages, et les déchets fermentescibles. Les encombrants sont des déchets domestiques volumineux et lourds : mobiliers, appareils électroménagers, matelas….

Les déchets verts regroupent les végétaux secs, les tontes de gazon, les tailles de haies ainsi que les branchages issus de l'élagage.

Les déchets ménagers spéciaux, estimés en France à 1 à 2 kg par habitant et par an, sont des déchets produits par les activités de bricolage (peintures, solvants, détergents, colles, acides, aérosols, désherbants, insecticides, huiles de vidange, piles, batteries …) qui peuvent générer des risques pour les personnes et pour l'environnement s'ils sont collectés et éliminés avec les ordures ménagères.

Les ordures ménagères sont collectées mécaniquement au porte à porte

A Toulouse, la collecte des ordures ménagères est mécanisée et se fait par bacs roulants hermétiques (plus de 88 000) mis en place à partir de 1995 et progressivement étendus à l'ensemble des quartiers. Les usagers sont responsables de ces bacs et ne doivent en aucun cas déposer sur la voie publique d'autres récipients que ceux fournis. Le calendrier des jours et heures de ramassage est fixé selon les quartiers : 7 jours sur 7 à partir de 20h30 dans le centre-ville, du lundi au samedi à partir de 5 heures dans le centre -quartiers Saint-Etienne, des Carmes et de Tounis- et 3 jours sur 7 à partir de 5 heures, dans les quartiers périphériques. Ce sont au total 160 000 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées en porte à porte en 2003 sur Toulouse par 48 véhicules.



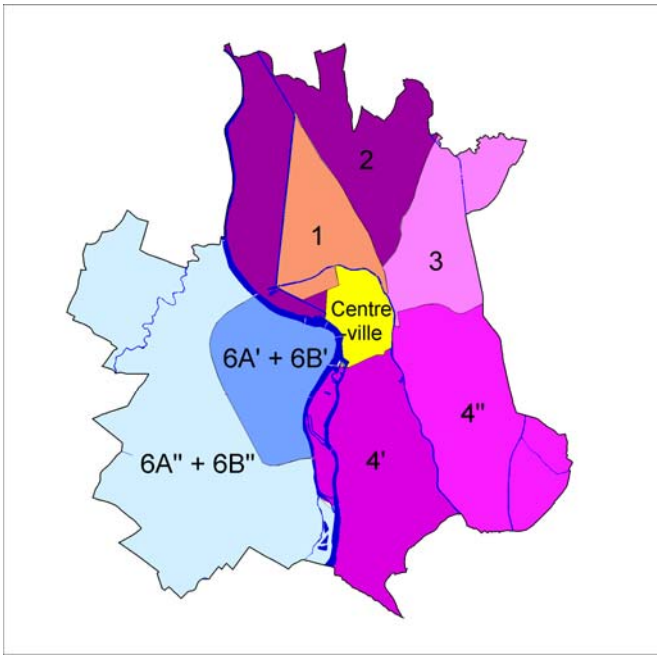
La collecte des ordures ménagères se fait par bacs roulants hermétiques

La collecte sélective est progressivement mise en place

Dans un premier temps, les encombrants ainsi que les déchets verts ont pu être enlevés à domicile sur demande, grâce au service Allô propreté. Autrefois traités comme les ordures ménagères, les déchets verts sont désormais valorisés biologiquement en produisant du compost. Ont ainsi été collectés en porte à porte 5 000 tonnes de déchets verts auxquelles il faut ajouter les déchets verts produits par le Service Jardins et espaces verts et 4 800 tonnes d'encombrants pour l'année 2003.

Soucieuse de ne pas s'engager dans des solutions coûteuses et qui auraient pu finalement n'avoir qu'un faible impact sur la préservation des ressources naturelles, la Ville de Toulouse a souhaité attendre la mise en place et la pérennisation de filières de recyclage avant de s'engager dans le tri sélectif généralisé en porte à porte. En tenant compte des avantages et inconvénients d'un tel mode de traitement, un contrat programme sur 6 ans a été signé en mars 2000 avec la société Eco-Emballages pour la collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers recyclables. Dès novembre 2000, une zone test de 34 700 habitants dans le quartier des Minimes a permis le recyclage de 1 500 tonnes d'emballages ménagers sur un an. En 2004, une très large partie de la ville -350 000 habitants, soit près de 90%- bénéficiera de la collecte sélective des déchets recyclables. Cette collecte consiste à déposer dans un conteneur roulant de couleur bleue les déchets recyclables tels que papiers, cartons, emballage plastique, emballages métalliques, journaux, magazines… Ces conteneurs -plus de 47 000 sur Toulouse aujourd'hui- sont collectés une fois par semaine. Puis, les déchets sont envoyés dans un centre de tri pour être classés par catégories et conditionnés afin d'être conformes aux spécifications techniques demandées par les industriels repreneurs.

Une étude spécifique pour la collecte sélective du centre-ville -50 000 habitants- a conduit à une solution différente en raison de la configuration toute particulière des bâtiments et des rues qui ne permet pas le stockage de bacs roulants supplémentaires : la collecte sélective par l'apport volontaire des habitants et non par la collecte en porte à porte a été retenue, avec l'installation dès juin 2004 des Récup'verre et des Récup'emballages et papiers -près d'une trentaine de points d'apport volontaire-.



La mise en place de tri sélectif à Toulouse

Zone	Population	Date lancement
1	35 000	6 novembre 2000
2	35 000	7 avril 2003
3	35 000	1er décembre 2003
4'	62 000	25 mars 2002
4"	55 000	14 octobre 2002
6A' + 6B'	66 000	10 mai 2004
6A" + 6B"	56 000	6 décembre 2004
Centre-ville	50 000	15 juin 2004

Source : Service Voie publique

Un centre de tri d'une capacité de 20 000 tonnes/an a été mis en service sur le site de Ginestous début 2003 pour traiter l'ensemble de la collecte sélective mise en place progressivement à Toulouse jusqu'en 2004. Les déchets triés sont ensuite recyclés dans des entreprises reconnues par Eco-Emballage, société avec laquelle la Ville de Toulouse a signé un « contrat multimatériaux ».



Bac bleu du tri sélectif



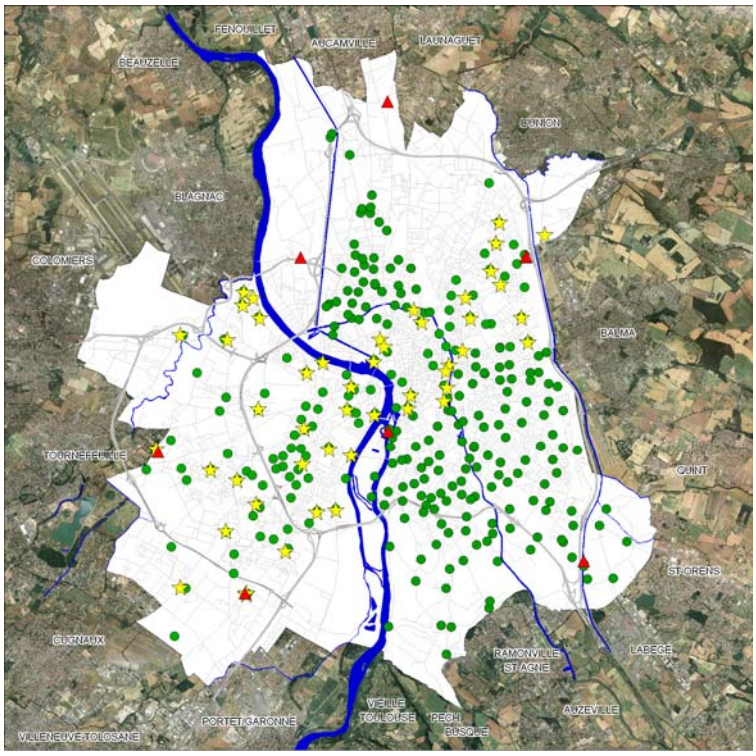
Balle de tri sélectif

Chaque mois, les tonnages collectés et triés sont déclarés à Eco-Emballage et rémunérés à la collectivité sous 2 formes :

- soutien aux coûts de fonctionnement versé par la société Eco-Emballage : plus la collecte sélective est performante, plus l'aide financière est importante. En 2001, plus de 1 milliard de francs (plus de 150 millions d'euros) ont été reversés aux collectivités de France par Eco-Emballage, dont 50 millions de francs (plus de 7,5 millions d'euros) en Midi-Pyrénées.
- reprise de la matière à recycler lorsque celle-ci est rémunératrice par l'entreprise qui assure le recyclage.

Les points d'apport volontaires ont été multipliés

Le verre n'est pas collecté en porte à porte car le bris serait un obstacle trop important à son tri avant valorisation. Afin de ne pas augmenter les coûts liés à la collecte sélective par l'ajout d'un bac roulant destiné exclusivement au verre, celui est récupéré uniquement par l'apport volontaire dans plus de 350 Récup'verre situés sur le territoire communal. Ces derniers devraient être plus de 400 fin 2004. La collecte du verre est la plus ancienne collecte sélective. Le verre récupéré -4 000 tonnes/an- est acheminé vers la verrerie d'Albi pour être valorisé.



Les points d'apport volontaire verre, papier ou huile à Toulouse

Points d'apport volontaire

- Récup' Verre
- Récup' Papier
- Récup' Huile

Source : Service Voie publique

Autrefois récupéré dans des points d'apport volontaire, le papier est aujourd'hui récupéré dans les bacs bleus du tri sélectif. Des Récup'papier demeurent toutefois dans les quartiers où le tri sélectif n'est pas encore en place. Ils ne sont plus aujourd'hui qu'une vingtaine et sont amenés à disparaître, sauf dans les déchetteries et dans le centre-ville -une trentaine-.



Un Récup'verre posé



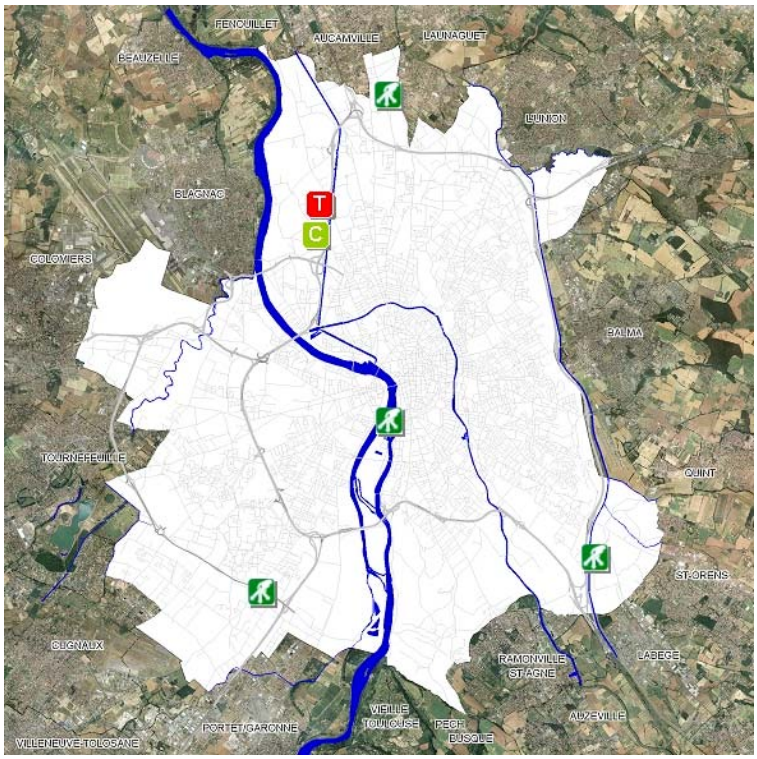
Un Récup'verre enterré

L'apport volontaire existe également dans les 2 déchetteries de Turlu et de Montlong et les 2 dépôts relais des Cosmonautes et du Grand Ramier. Les matériaux recueillis sont des déchets occasionnels produits par les particuliers qui ne peuvent être éliminés de manière satisfaisante par la collecte des ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature : on peut ainsi y apporter des gravats, des déchets verts, des cartons, des papiers, du verre, des ferrailles, du bois et certains déchets ménagers spéciaux comme des huiles de vidange -100 00 litres-, des batteries, des piles, des pots de peinture vides… Une nouvelle déchetterie payante a été mise en service en 2002 pour les petites et moyennes entreprises, sur le site de Ginestous-Daturas. Les artisans peuvent y apporter des matériaux inertes.



La déchetterie de Turlu

En revanche, ordures ménagères, déchets industriels, commerciaux, artisanaux, hospitaliers, d'abattoir médicaments, produits dangereux, pneumatiques, terre et matériaux d'isolation sont refusés sur ces sites.



La localisation du centre de tri sélectif, de la compostière et des déchetteries à Toulouse

Sites de « valorisation matière »

- Déchetterie / Dépôt-relais
- Centre de tri
- Compostière

Source : Service Voie publique

Les déchets apportés sont triés et orientés vers des filières appropriées. Ils sont alors recyclés -verre, papier, ferraille, huile…-, traités par des entreprises spécialisées, compostés -déchets verts- ou incinérés. Chaque tonne apportée en déchetterie permet ainsi à la ville de réduire ses coûts d'élimination et de collecte tout en permettant le recyclage de certains matériaux.

En 2003, ont ainsi été collectés :

Les déchets collectés à Toulouse en 2003

Ordures ménagères collectées traditionnellement mécanisée en porte à porte	160 000 tonnes
Collecte sélective (pour 218 662 habitants fin 2003)	7 000 tonnes
Déchetteries	17 312 tonnes
Verre	4 000 tonnes
Papier (apport volontaire)	1 600 tonnes
Déchets verts en porte à porte	5 000 tonnes
Encombrants en porte à porte	4 800 tonnes

La propreté urbaine est régulièrement améliorée mais nécessite un engagement individuel

Les principaux lieux publics sont dotés de corbeilles de propreté installés en tenant compte des problèmes de sécurité. Elles sont au nombre de 1 717. Encore faut-il que chacun se sente concerné pour les utiliser au mieux chaque fois que cela est nécessaire. Ces corbeilles sont régulièrement vidées et leur contenu est acheminé vers l'usine d'incinération du Mirail. En 2000, balayures et contenu de corbeilles ont représenté un peu plus de 9000 tonnes.

Au cours de plusieurs campagnes d'affichage, la Ville de Toulouse a également engagé une première démarche visant à sensibiliser les propriétaires de chiens aux problèmes posés par les déjections canines, en les incitant à diriger leur animal vers les caniveaux.

Une nouvelle campagne a été lancée en 2003 et 30 000 pelles propreté sont mises à la disposition gratuite des maîtres dans les mairies annexes. Hygiéniques et très pratiques, elles permettent de ramasser très simplement des déjections et devraient contribuer à atténuer ce problème récurrent dont les conséquences sont sensibles tant sur l'environnement que sur la qualité de vie et la santé.



Les aménagements pour les chiens



La sensibilisation à la propreté urbaine

Cette campagne d'incitation est d'autant plus importante qu'elle précède l'entrée en vigueur de l'arrêté municipal prévoyant de verbaliser les contrevenants qui laisseront leurs chiens souiller trottoirs, jardins publics, promenades….

La valorisation et le traitement des déchets sont devenus une préoccupation majeure

L'essentiel des déchets est valorisé par l'incinération

L'incinération est une tradition à Toulouse puisque, dès 1926, la première usine située sur l'Ile du Ramier permettait déjà l'élimination des ordures ménagères avec récupération d'énergie.

En application du Plan départemental d'élimination des ordures ménagères, l'usine d'incinération du Mirail, la seule du Département, incinère les ordures ménagères de Toulouse, Blagnac, Cugnaux, Villeneuve Tolosane, des Syndicats intercommunaux à vocation multiple de Montgiscard et de la Mouillonne, ainsi que les déchets hospitaliers et certains Déchets Industriels Banals (DIB).

La SETMI, société de droit privé, sous le contrôle de la Ville de Toulouse, est gestionnaire des 4 fours de l'Usine .

La capacité totale de ces fours est de 250 000 tonnes/an, le tonnage traité en 2003 est de 210 614 tonnes dont 167 180 tonnes d'ordure ménagères collectées sur Toulouse. Chaque jour, 600 tonnes de déchets sont traités et en 2003, l'usine a incinéré 191 075 tonnes de déchets ménagers, 14 966 tonnes de déchets industriels banals et de résidus de tri sur les déchetteries et 4 573 tonnes de déchets hospitaliers.



L'usine d'incinération des ordures ménagères, au Mirail



Le stockage des mâchefers

L'incinération permet de récupérer et de produire chaque année :

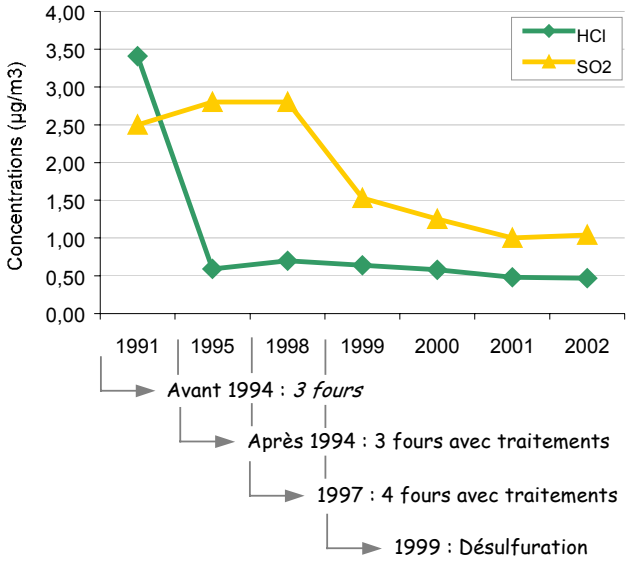
- environ 50 000 tonnes de mâchefers recyclés en grande partie en technique routière, après analyse hebdomadaire par le Bureau de recherches géologique et minière. Par exemple, ce produit a été utilisé en sous-couche du parking du Zénith à Toulouse et sera utilisé pour le réaménagement de l'échangeur du Palays. Les mâchefers correspondent à la fraction incombustible des déchets recueillis après incinération. Certains mâchefers comportant notamment du plomb, subissent une opération de maturation avant de pouvoir être utilisés. Lorsqu'ils sont inutilisables au regard d'une concentration trop importante de certains composants comme les métaux lourd, ils sont envoyés à la décharge de classe 2 pour déchets ultimes de Montech, dans leTarn et Garonne, ou de Pihourc, en Haute-Garonne.
- entre 5 000 et 9 000 tonnes de métaux ferreux, par séparation magnétique, recyclés dans le cadre des filières d'Eco-Emballage -aciéries Sollac et Péchiney-
- entre 400 et 800 tonnes de métaux non ferreux -aluminium, or, cuivre…- également recyclés.

Il est à noter encore que l'énergie produite par l'incinération est transformée en eau chaude, en vapeur et en électricité revendue à EDF. Cette production permet de chauffer l'équivalent de 10 000 logements, des équipements publics -17 écoles-, l'Université du Mirail, 2 centres commerciaux et de bureaux, les ateliers municipaux de Montlong.

Des travaux importants sont en cours, visant à améliorer la capacité de ces fours et à mieux maîtriser les rejets polluants. Les deux premiers fours mis en service en 1969 sont en cours de reconstruction pour mise aux normes européennes, avec une capacité de 10 tonnes/heure chacun. Les fumées sont traitées par charbon actif, dépoussiérées puis traitées par voie humide pour éliminer les polluants et respecter les normes européennes. Les concentrations en polluants sont analysées grâce à un réseau de capteurs. Tous les fours sont progressivement équipés pour répondre à ces normes.

Les eaux de lavage des fumées font l'objet d'un traitement physico-chimique avant rejet dans le réseau pluvial -elles sont notamment neutralisées après s'être chargées en acide-.

Les Résidus de traitement des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) -ce sont essentiellement des cendres et du charbon actif pollués- représentent annuellement environ 600 tonnes de déchets. Contenant des composés toxiques -métaux lourds, dioxines...-, ils sont entreposés dans un centre d'enfouissement technique de déchets ultimes de classe I, celui de Graulhet dans le Tarn.



Le suivi de l'évolution des concentrations en HCl et SO_2 par le réseau de surveillance de l'air autour de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Mirail

Les déchets verts sont valorisés sur une plate-forme de compostage

Les déchets verts sont compostés à Ginestous dans une compostière qui en 2002 a traité 61 700 m³ déchets verts provenant pour 37% de la collecte en porte à porte, pour 20% des déchetteries, pour 13% des services municipaux, pour 20 % des dépôts payant pour Toulouse et Blagnac et pour 10% d'associations, régies et marchés espaces verts.

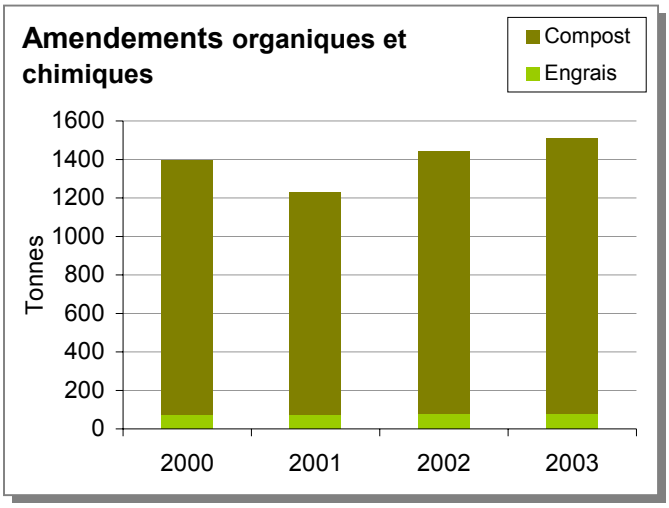
Le compost est obtenu après broyage des déchets organiques, mise en andains -dépots sur sol- avec suivi de la température et de l'humidité. Il est retourné tous les mois environ, affiné par criblage pour être à maturité au bout de 6 à 7 mois.

En 2002, la production de compost a atteint 7000 m³. Amendement organique de qualité, il est utilisé dans les espaces verts publics de la ville pour améliorer la structure des sols, favoriser l'activité microbienne tout en fournissant des éléments nutritifs aux plantes et réduire le recours aux engrais chimiques qui ne représentent plus que 5% des apports.



La plate-forme de compostage des déchets verts

Le compost enrichit les sols urbains souvent pauvres ou sert de paillis pour les plantations d'arbres, d'arbustes ou de plantes vivaces. L'excédent est mis à la disposition des particuliers intéressés. Il est proposé en vrac, donné en échange de déchets verts et réservé aux toulousains.



Les amendements organiques et chimiques pour l'entretien des espaces verts publics à Toulouse

10. Les risques naturels et les risques technologiques

Toulouse cumule sur son territoire des risques naturels et des risques technologiques. La présence de la Garonne et de ses affluents et sa géologie, avec les coteaux molassiques de Pech David, l'expose à des risques naturels d'inondation et de mouvements de terrain en cas d'excès climatiques. Par ailleurs, l'existence de nombreuses entreprises, notamment dans le secteur de la chimie, l'expose à des risques industriels dont malheureusement Toulouse a pris la mesure le 21 septembre 2001.

L'aléa correspond à la possibilité de manifestation d'un phénomène naturel de type crue, glissement de terrain, séisme … ou d'un accident sur un site industriel. Il est aussi caractérisé par son intensité prévisible.

L'enjeu correspond à l'ensemble des personnes, des biens et des systèmes écologiques susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ou technologique : impact humain, social, économique et écologique.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et son énorme gravité au regard des enjeux. Un évènement potentiellement dangereux n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Les inondations et les mouvements de terrain sont les principaux risques naturels concernant Toulouse

Les risques naturels affectent le milieu physique -eau, sol, air-. Toulouse est essentiellement concernée par deux types de risques naturels identifiés: inondations et mouvements de terrain.



La crue de la Garonne en 1952



La crue de la Garonne en 1952

L'inondation est un risque connu qui a été limité de longue date

Etant donnée la pente de la Garonne, la nature et l'importance de son bassin versant, ses crues peuvent être soudaines, violentes, importantes et rapides près du lit mineur du fleuve, avec un débit de 2300 m^3/s en moyenne, soit 50 fois plus que son débit le plus bas. Elles sont accentuées immédiatement en amont de Toulouse par les apports du ruissellement résultant des remembrements agricoles et de l'imperméabilisation des sols consécutive à l'étalement de l'urbanisation.



La crue de la Garonne en Juin 2000



Les portes à vannes de la Garonnette lors de la crue de Juin 2000

Dès le 18ème siècle, pour se protéger des crues de la Garonne, des digues ont été bâties sur la rive droite déjà naturellement surélevée – au cours Dillon, quai de Tounis … - puis sur sa rive gauche, limitée à la partie alors urbanisée, le centre ancien. Ces digues n'avaient cependant pas pu contenir la crue historique du 24 juin 1875. Aussi, dans les années 1950-60, pour mettre à l'abri les quartiers dévastés ou inondés lors de cette crue et les quartiers construits depuis qui restaient exposés, des digues puissantes ont été ajoutées en amont et en aval, de part et d'autre du cours du fleuve dans sa traversée de Toulouse.



La digue de protection en brique dans le centre-ville



La digue de protection en béton

Depuis 1995, de nombreux travaux ont été réalisés pour renforcer la protection de la ville :

- élévation de nouvelles digues de protection : la digue de Ginestous, dans la continuité de la digue des Amidonniers/Sept Deniers, permettant de protéger en particulier l'usine d'épuration de Ginestous et les territoires habités situés à proximité ainsi que la digue du Bazacle, au niveau de l'usine hydroélectrique EDF,
- renforcement , voire le rehaussement des parapets,
- traitement des ouvertures restantes : des portes étanches sur vérins permettent d'obturer en période de crue des passages habituellement ouverts -portes à vannes du parking de Viguerie, de la Garonette-, tandis que des batardeaux mobiles sont prévus sur d'autres -escalier et descente d'accès à la berge du Quai de Tounis, escaliers du Mur Laganne, Ecluse de Saint-Pierre sur le Canal de Brienne…-.

Par ailleurs, les exutoires des grands collecteurs d'eaux pluviales sont munis de vannes de protection afin d'éviter, en cas de crue, le refoulement des eaux dans les réseaux. Pour sécuriser ce dispositif, la Ville de Toulouse a entrepris de doubler ces vannes à partir de 2005. Ce dispositif est encore complété par des pompes fixes ou mobiles permettant, en cas de pluies concomitantes, de pomper les eaux dans les canalisations et de les rejeter dans la Garonne.

Parallèlement, des zones d'expansion des crues sont volontairement maintenues notamment à la Prairie des Filtres, en amont de la rocade Sud ou encore entre la Garonne et la nouvelle digue de Ginestous. Ces zones ont un rôle régulateur.

Pour les autres cours d'eau présents sur le territoire communal -à l'Est, l'Hers et ses affluents : la Marcaissonne, la Saune, la Sausse ; à l'Ouest, le Touch-, les débordements de crues dont la période de retour est évaluée à 100 ans existent mais sont plus limités et touchent de surcroît des secteurs pas ou peu urbanisés. L'Hers est aujourd'hui fortement encaissé suite à des travaux lourds de curage et les zones d'expansion de crues apparaissent insuffisantes pour compenser l'évolution des aménagements actuels sur son bassin versant au delà même du territoire de Toulouse.

En matière de prévention du risque d'inondation, l'Etat et les communes ont des compétences et des responsabilités partagées. Le Code de l'urbanisme prévoit en particulier que le PLU doit délimiter les zones exposées à ce type de risque et doit y réglementer l'occupation et l'utilisation du sol.

Dès 1951, le champ d'inondation de la Garonne avait fait l'objet d'un Plan des surfaces submersibles (PSS) annexé plus tard au POS sous forme de servitude d'utilité publique (EL2). Il correspond à l'évaluation du champ d'inondation de la crue de 1875 réalisée alors.
Différentes études complémentaires en matière d'inondabilité ont permis d'intégrer et de préciser progressivement dans le POS, à côté de la Servitude d'Utilité Publique, les dispositions en matière de prévention. Les zones à risque confirmés sont mentionnées dans le zonage, l'occupation et l'utilisation du sol y sont limitées, le développement urbain de ces territoires est réorienté en espaces de nature et de détente.

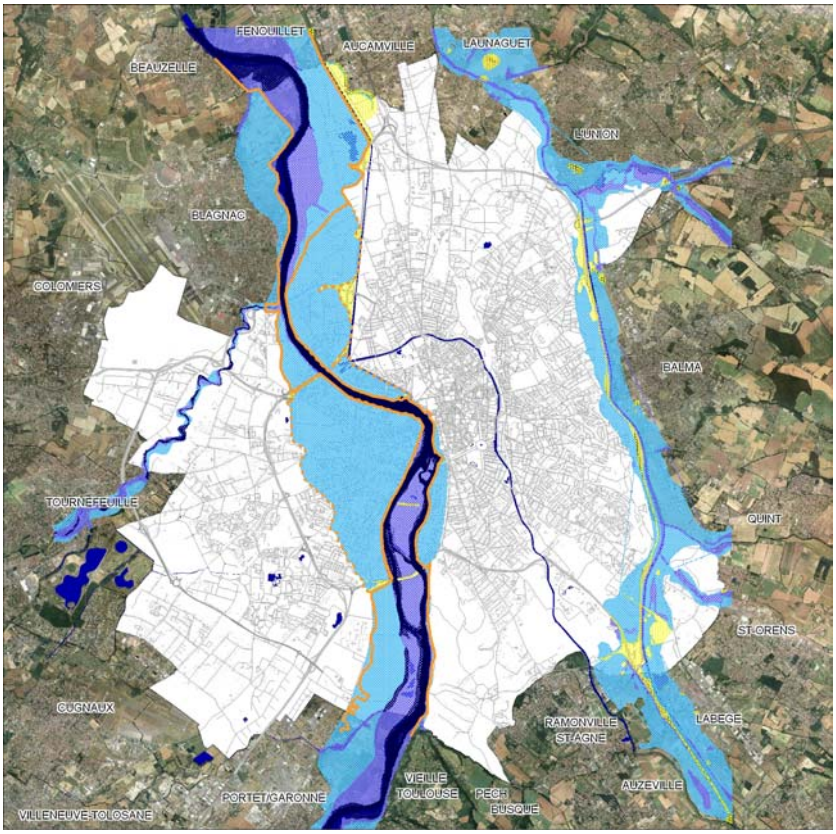
Etudes d'inondabilité de référence	Secteur du POS concerné
Nov 1994 – BCEOM / Sept 2003 – SOGREAH	Garonne Sud, jusqu'au Seuil du Bazacle
Juillet 1996 – BCEOM / Déc. 1999 – SOGREAH	Garonne Nord, depuis le Pont des Catalans
Fév. 1997 - SOGREAH	Hers
Nov 1995 – BCEOM	Sausse
Mai 1995 – Sogelerg	Marcaissonne
1990 – BCEOM / 1998 – SOGREAH	Touch

Depuis les années 1980, différentes lois ont permis d'encadrer la responsabilité de l'Etat et des communes en matière de prévention. Celle de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, récemment confortée par celle du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages, prévoit la mise en place de Plans de Prévention des Rrisques naturels prévisibles (PPR).

A Toulouse, un arrêté préfectoral du 11 juillet 2002 prescrit la mise en œuvre d'un PPR inondation (PPRi). Trois PPRi seront élaborés sur la Garonne : à l'amont et à l'aval de Toulouse et sur Toulouse même. Les études sont menés par les services de l'Etat/Direction Départementale de l'Equipement (DDE).

Dans l'attente de la mise en place de ce PPRi, le « porter à connaissance » de l'Etat stipule qu'il faut tenir compte du document de référence que constitue désormais la Cartographie Informative des Zones Inondables (CIZI) établie par la DIREN en 2001 pour l'ensemble des cours d'eau répertoriés intéressant le territoire communal. Ce document est imprécis et difficilement exploitable. De plus, bien que les digues protégeant Toulouse soient pour la plupart maçonnées - construites et entretenues sous la responsabilité et le contrôle des services de l'Etat- et soient assimilables à des quais hauts, la CIZI n'en tient pas compte. Il est donc urgent et nécessaire que l'Etat mène l'élaboration du P.P.R.i. à son terme puisque dans l'attente de ce document opposable, la CIZI conduit, d'une part, à stériliser les quartiers historiques du centre-ville et, d'autre part, à porter à 26% -plus du quart- la part du territoire communal inondable et à 18% -près d'un cinquième- la part de population exposée. Pour autant, la Ville de Toulouse s'est engagée dans une analyse scientifique de la problématique « inondabilité ». Une première étude de modélisation bidimensionnelle actualisée, pour ce qui concerne le tronçon de la Garonne allant de la limite communale Sud de Toulouse jusqu'au Pont des Catalans, réalisée par un bureau d'études techniques, a été validée par le Préfet le 30 octobre 2003. La Ville de Toulouse a encore engagé plusieurs autres études -historiques, comparatives, hydrologiques, hydro-géologiques, géomorphologiques, de modélisation- permettant de nourrir la réflexion sur l'aléa inondation et compte bien les produire, dès 2005.

Enfin, la Ville de Toulouse consacre de nombreux investissements pour réduire les points faibles que pourrait encore présenter ce dispositif de protection : renforcement, voire rehaussement des parapets, traitement des ouvertures restantes, doublement des vannes de protection des exutoires….



La Cartographie Informative des Zones Inondables (CIZI) à Toulouse

Classification CIZI

- Lit mineur
- Crue très fréquente
- Crue fréquente
- Crue exceptionnelle
- Non inondable

Inondabilité Garonne

- Zone inondable à **l'intérieur des digues**
- Zone de crue historique (1875) **derrière les digues**

Source : DIREN

Quelques définitions :

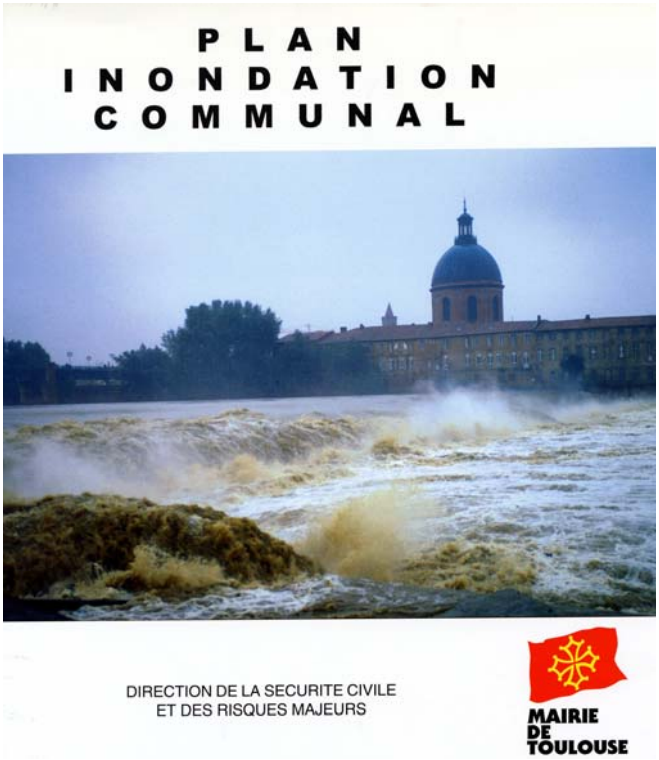
PHEC (Plus Hautes Eaux Connues), ligne d'eau reconstituée à partir des repères historiques connus non exhaustifs. Les repères historiques sont utilisés dans les études hydrauliques pour estimer les débits transités et tenter d'établir la périodicité de la crue correspondant aux PHEC.

CIZI (Cartographie Informative des Zones Inondables) : porter à connaissance de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) construit à partir d'une analyse hydro-géomorphologique, complété le cas échéant d'éléments historiques ponctuels connus tels que les PHEC, voire d'autres études en l'absence de données PHEC. Depuis août 2003, la nouvelle doctrine de l'Etat reprend à son compte le fait que les digues, même si elles sont représentées sur les CIZI, devraient être considérées comme transparentes (=n'existant pas !) vis à vis du risque d'inondation, pour déterminer les contraintes de constructibilité : des quartiers entiers, implantés derrière les digues de protection, sont maintenant considérés comme inondables par l'Etat.

Crue de référence : c'est une référence administrative. En présence d'études hydrauliques, elle s'appuie sur les niveaux de PHEC établis et validés par l'Etat et correspond généralement à une crue historique datée. En l'absence d'études hydrauliques, elle s'appuie sur une période de retour définie administrativement, généralement 100 ans (=crue centennale).

Le Plan Inondation Communal (PIC), publié en 1996, est l'outil opérationnel de la Ville de Toulouse face au risque d'inondation sur le territoire communal. Il fixe, en concertation avec les Services de l'Etat, les modalités de déclenchement de l'alerte des services municipaux, répartit les missions entre les diverses cellules du Centre opérationnel communal, désigne les services qui doivent intervenir au fur et à mesure de la montée des eaux, prévoit les moyens matériels et règle l'articulation du dispositif avec les services extérieurs. Il est activé dès que la Garonne atteint 1,40 mètres au Pont Neuf. L'astreinte de la Direction de la sécurité civile et des risques majeurs de la ville reçoit des messages d'alerte de la Régie municipale d'électricité dès que la Garonne dépasse des hauteurs pré déterminées au Pont Neuf.

En cas de danger plus important, le Préfet prévient le Maire. C'est le Service d'annonce des crues du bassin supérieur de la Garonne (DIREN) qui est chargé de donner les prévisions à la Préfecture à partir des stations d'annonce de crues, dont celle située au Pont Neuf. Le règlement départemental des crues de Haute-Garonne prévoit que les seuils de pré-alerte et d'alerte sont respectivement de 2m et 2,5 m au Pont neuf. Le Service d'annonce ces crues est de surcroît capable d'établir des prévisions à 6 heures et d'estimer la tendance à 9 heures.



Les risques de mouvements de terrain sont désormais encadrés

En 1958, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a mené des études dans la zone des coteaux de Pech David qui ont révélé la possibilité de risques importants de glissements de terrain. Aucun glissement ne s'était produit jusqu'en 1992 où 50 000 m3 de terre et de boue ont obstrué sur 200 mètres la route de Lacroix-Falgarde.



Les coteaux de Pech David soumis aux risques de mouvements de terrain



Les coteaux de Pech David soumis aux risques de mouvements de terrain

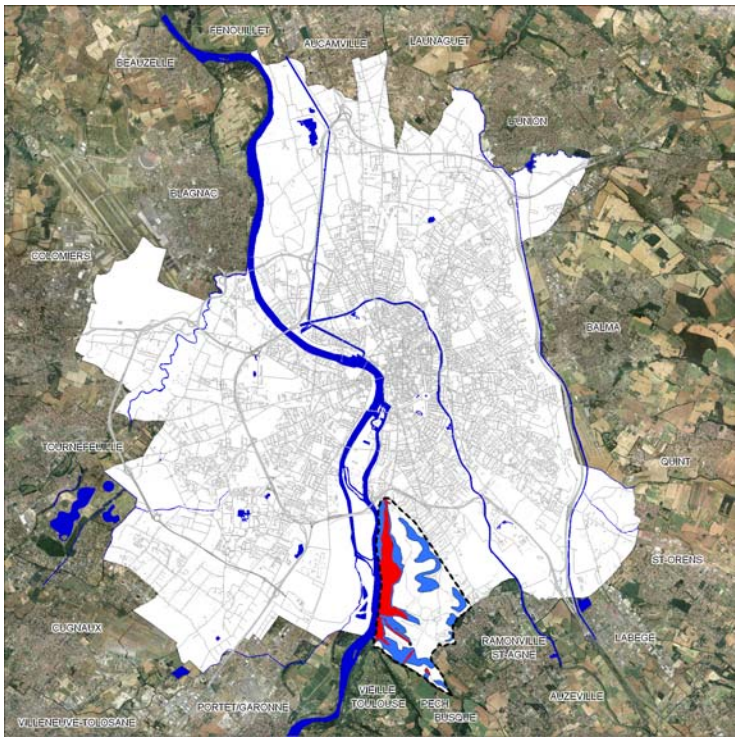
En 1993, une maison située chemin des Etroits a été gravement endommagée par une coulée boueuse charriant des arbres déracinés.

La Ville de Toulouse a alors demandé des études complémentaires à un bureau d'études spécialisé et au vu de ses conclusions, elle a pris des arrêtés d'interdiction d'habiter.

Elle a demandé ensuite au Préfet l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPR). Celui-ci a été approuvé en 1998 et annexé au POS. Toulouse est une des premières villes en France à avoir pris en compte le risque « mouvement de terrain » dans son document d'urbanisme.

Il détermine deux zones particulièrement exposées :

- une zone à risques forts d'instabilité de terrain où désormais toute construction est interdite : zone rouge.
- une zone à risque modéré nécessitant une reconnaissance géotechnique avant tout projet de construction : zone bleue.
- une zone non directement exposée au risque : zone blanche



Le Plan de Prévention du Risque naturel (PPR) de mouvements de terrain sur Toulouse

PPR « mouvement de terrain »

- Limites sur Toulouse
- Zone rouge
- Zone bleue
- Zone blanche

Source : DDE et Mairie de Toulouse

Une procédure de révision de ce PPR est en cours. Elle s'appuie sur le suivi géologique permanent des coteaux molassiques engagé en 1993 et sur la base d'études géotechniques plus ponctuelles. Les premiers comptes rendus d'expertise restitués fin 2003 proposent une modification de zonage élargissant globalement la zone rouge qui sera intégrée au Plan local d'urbanisme dès lors que l'État l'aura notifié à la Ville

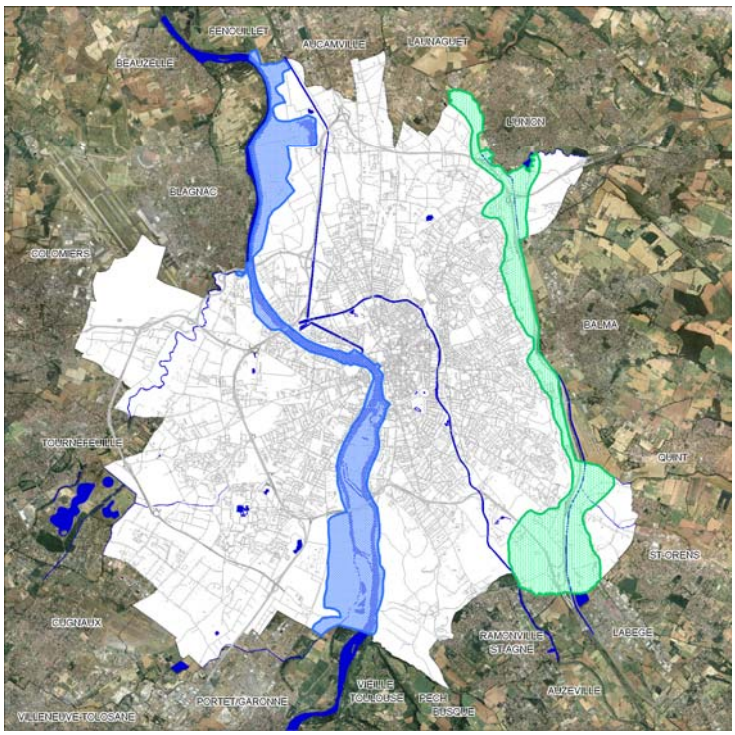
Aujourd'hui, 2% de la surface communale est exposée au risque de glissement de terrain et 0,2% de la population résidente est potentiellement exposée à ce risque.

Un PPR de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, plus communément appelé « risque sécheresse » a été prescrit par arrêté préfectoral du 02 février 2004. Ce PPR en cours d'élaboration comportera des recommandations ou des prescriptions qui s'ajouteront aux contraintes déjà existantes. Ces dispositions approuvées par l'Etat seront opposables dès l'approbation de ce PPRN mouvements de sols argileux.

L'inondation par rupture de barrage est prise en compte

Même si les ruptures de grands barrages sont des accidents aujourd'hui extrêmement rares, ces ouvrages doivent faire l'objet d'une surveillance et sont soumis, en France, à une réglementation spécifique. Un ouvrage dont la hauteur est supérieure à 20 mètres et la retenue d'eau supérieure à 15 millions de mètres cubes d'eau est appelé grand barrage. D'une manière générale, ces ouvrages peuvent servir à la régulation des cours d'eau, à l'irrigation des cultures, à la production d'énergie électrique ou à l'alimentation en eau des villes.

Deux grands barrages situés en amont de Toulouse concerneraient l'agglomération toulousaine en cas de rupture, qui serait touchée par les ondes de submersion : celui de Cap de Long et celui de Lestrade. Le barrage de Cap de Long est situé sur la vallée de la Garonne, au pied du Lac de Néouvielle dans les Pyrénées, à une altitude de 2160 mètres. 190 km le séparent de Toulouse. Construit en 1953, il est formé d'une voûte en béton de 100 mètres de haut et emmagasine 67 millions de m^3 d'eau. En cas de rupture, et sur la base des études connues à ce jour, il est possible de dire que la hauteur d'eau mesurée à l'échelle du Pont neuf serait voisine de celle de la crue de 1875. Le temps d'arrivée du front d'onde calculé par simulation est estimé à 10 heures environ dans le centre de Toulouse. Pour mémoire, le temps de montée d'une crue centenale est évalué à 50 heures pour passer de quelques centaines de m^3/s à 7500 m^3/s. Le barrage de Lestrade, aussi appelé barrage de la Ganguise, est situé dans le département de l'Aude. C'est une retenue artificielle construite en 1979. Conçue pour l'irrigation agricole, elle forme un lac de 278 hectares. Le temps d'arrivée de l'onde de submersion serait de 4h30 à hauteur de l'Aérodrome de Toulouse Lasbordes et 5 heures à hauteur de la zone verte des Argoulets. Des modélisations sont néanmoins en cours afin de définir plus précisément l'emprise des zones qui seraient alors inondées.



Carte en attente de réactualisation par la préfecture.

Les zones inondables par rupture de barrage Sur Toulouse

Zones inondables par rupture de barrage

- Rupture de barrage de Cap de Long
- Rupture de barrage de La Ganguise

Attention : contours non utilisables pour des documents publics car non validés par la Préfecture (nouveaux contours officiels en attente)

Source : Dossier communal synthétique Mairie de Toulouse

La surveillance de chaque barrage est assurée par l'exploitant. Les examens fréquents permettent de détecter de manière précoce toute anomalie. L'Etat effectue également des vérifications régulières : visite annuelle sur retenue pleine, visite décennale avec examen complet des parties habituellement noyées. Des procédures de Plans Particuliers d'Intervention (PPI) sont mises en place et définissent les modalités d'alerte.

Les risques industriels restent une préoccupation constante

Le risque industriel majeur est un événement accidentel, se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Il peut avoir trois causes : le risque toxique, le risque d'incendie, le risque d'explosion.



Le risque d'incendie industriel



Le pôle chimique Sud avant septembre 2001

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont nombreuses et diffuses

Le Code de l'Environnement sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue :

- les installations dangereuses soumises à déclaration auprès de l'autorité préfectorale. Elles sont au nombre de 500 environ à Toulouse,
- les installations plus dangereuses soumises à autorisation préfectorale pour pouvoir être exploitées. Elles sont au nombre de 120 environ à Toulouse,
- les installations les plus dangereuses soumises à autorisation préfectorale et Servitude d'Utilité Publique (SUP). Sur Toulouse, les 2 établissements soumis à Autorisation avec Servitudes (A.S.) sont ISOCHEM (seuil haut SEVESO 2) et ESSO SAF (seuil bas SEVESO 2).



Le dépôt pétrolier ESSO



Le dépôt pétrolier ESSO

La nomenclature des ICPE fixe la liste des activités qui relèvent de la loi du 19 juillet 1976. Elaborée par décret en Conseil d'Etat, elle rappelle le régime dont relèvent les installations au droit de chaque rubrique de classement : déclaration (D), autorisation (A) et autorisation avec servitudes (A.S.). Elle a fortement modernisé et actualisé le contrôle des installations classées. Elle a permis d'augmenter le niveau d'exigence vis à vis des industries et de diminuer le risque à la source par des technologies propres.

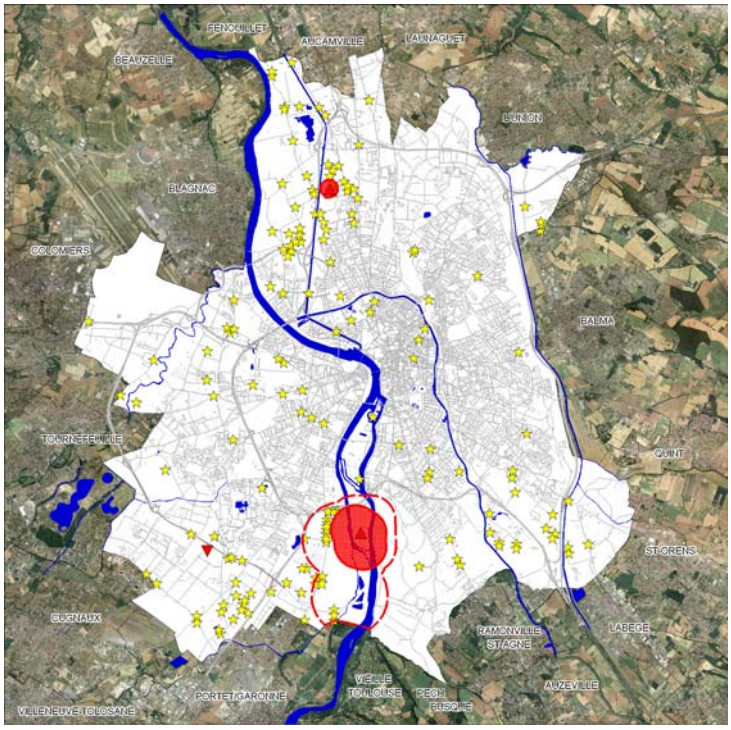
Trois industries soumises à autorisation subsistent encore sur le territoire communal

Les installations classées les plus dangereuses sont celles dites SEVESO. La directive européenne SEVESO 2 distingue d'une part les établissements à risques -seuil bas- et d'autre part les établissements à hauts risques -seuil haut- c'est à dire comprenant une ou des installations soumises à autorisation de la nomenclature. Les directives SEVESO - SEVESO 1 en 1982 et SEVESO 2 en 1996 - ont fait suite à l'accident survenu dans la ville italienne de Seveso.

Ces établissements sont soumis à une réglementation prévue par la loi du 22 juillet 1987 transposé par la directive SEVESO 1 et relative à la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs. Cette loi a également introduit la nécessité d'intégrer dans les documents d'urbanisme les conditions permettant d'assurer la prévention des risques technologiques.

A Toulouse, les établissements concernés sont :

- les deux établissements soumis à Autorisation avec Servitudes (A.S.) : ISOCHEM (seuil haut SEVESO 2) et ESSO SAF (seuil bas SEVESO 2),
- l'établissement soumis à autorisation (et classé SEVESO seuil bas au titre de la Directive SEVESO 2) : Freescale Semiconducteurs France SAS (ex MOTOROLA).



Les installations classées soumises à autorisation et les établissements classés "A.S." (Autorisation avec Servitudes) à Toulouse

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation
- Etablissement "A.S." seuil haut (Isochem, Esso)
- Etablissement "A.S." seuil bas (Freescale Semiconducteurs France SAS - ex Motorola -)
- Projet d'Intérêt Général (Zone chimique Sud : arrêté du 9/05/2003)
- Ancien Projet d'Intérêt Général de la zone chimique sud (Arrêté du 9/10/1989 abrogé le 14/08/2003)

Source : DRIRE et Mairie de Toulouse

Par ailleurs, le territoire de Toulouse n'est que très peu couvert par des zones de danger liées à des activités situées sur les communes périphériques.

Des plans d'urgence ont été mis en place sur les sites à risque

Prévu par la directive SEVESO 2 de 1996, un Plan d'opération interne (POI), établi par l'exploitant sous le contrôle de l'Etat (DRIRE) et des Services départementaux d'incendie et de secours en particulier, définit l'organisation des secours et l'intervention de l'industriel en cas d'accident à l'intérieur de l'usine. Il vise à protéger les personnels, la population et l'environnement immédiat. Pour cela, il décrit les mesures à prendre pour protéger les salariés, remettre en sûreté les installations et éviter que l'accident ne prenne une plus grande ampleur.

Il comprend également l'articulation de l'action de l'industriel et des services de secours lorsque le sinistre risque de sortir de l'enceinte de l'entreprise. Le plan doit être mis à jour régulièrement, notamment en cas de modification des conditions d'exploitation. Le POI est obligatoire pour les installations relevant de la directive SEVESO mais également pour toute installation classée soumise à autorisation ou présentant des risques particuliers, lorsque le Préfet l'impose. Un POI existe donc à Toulouse pour les installations d'Isochem, ESSO SAF, Freescale Semiconducteurs France SAS (ex MOTOROLA) et le GAT - administrativement à Blagnac, mais bâtiment en grande partie sur le territoire de Toulouse -.



Le GAT

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) concerne l'organisation des secours en cas d'accident très grave, dont les conséquences débordent ou risquent de déborder largement les limites d'une usine ou d'un ensemble d'établissements. Il est réalisé et arrêté par le Préfet, en liaison avec les autorités, services et organismes compétents pour toutes les installations AS de la nomenclature des installations classées, mais peut être également élaboré pour des activités présentant des dangers et inconvénients graves. Le PPI est déclenché par le Préfet . Deux installations à Toulouse sont concernées par un PPI : ESSO SAF et Isochem. Le GAT à Blagnac, dispose également d'un PPI intégrant pour partie Toulouse.

Le POI de l'établissement Isochem est aujourd'hui défini sur la base des nouvelles études de dangers réalisées. Le PPI est quant à lui en cours d'approbation, il est basé sur des scénarios d'accident majorants. Le périmètre de PPI comprend l'enveloppe des zones de dangers correspondantes et s'étend au-delà jusqu'à des limites physiques, comme les voiries.

La zone d'intervention des secours dans le cadre du PPI de la zone chimique Sud était celle dans laquelle l'occurrence d'un accident majeur de référence pouvait entraîner la présence de gaz toxique en quantité suffisante pour engendrer des malaises. Les limites de cette zone, calculée à partir des études de sûreté réalisées étaient de 1 500 mètres pour le chlore produit par la SNPE et l'usine Grande Paroisse, 1 600 mètres pour l'ammoniac produit par l'usine Grande Paroisse, 2 150 mètres pour le phosgène utilisé par l'usine Tolochimie. A partir des cercles formés autour de chaque usine en prenant ces distances comme rayon, un périmètre avait été tracé et correspondait au PPI de la zone Sud. En liaison avec les exploitants, le Préfet a fait établir des brochures comportant les consignes destinées aux populations demeurant dans la zone du PPI Sud de Toulouse. Une première campagne d'information a été organisée en 1994, avec une exposition mobile cofinancée par l'Etat, les Industriels et la Ville de Toulouse.

Des Projets d'intérêt général (PIG) ont été établis pour limiter l'urbanisation aux abords des sites industriels

En plus de ces plans d'urgence, des mesures avaient été prises à Toulouse pour limiter l'urbanisation aux abords immédiats des sites industriels de la plate-forme chimique. Une zone de protection avait été définie, zone minimale dans laquelle l'occurrence d'un accident majeur conduirait avec certitude à des conséquences très graves pour la santé et la sécurité publique. Elle était délimitée par un rayon de 900 mètres autour du plus gros réacteur de phosgénation de Tolochimie, de 894 mètres autour de cylindres d'ammoniac liquéfié de Grande Paroisse et de 600 mètres autour de la zone d'utilisation des gaz toxiques de la SNPE. Cette zone avait fait l'objet d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) porté à la connaissance du Maire par le Préfet. Il a été annexé au POS sous forme d'une réglementation particulière visant à limiter l'urbanisation à la seule implantation d'industries chimiques dès lors que ces implantations nouvelles n'augmentaient pas le risque industriel.

A ce jour, pour ce qui concerne la société Isochem située sur la zone chimique sud, l'Etat a communiqué à la Ville de Toulouse le tracé du périmètre SEVESO à inscrire sur le document d'urbanisme. Il est basé sur le rapport de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Sept scénarios représentant les accidents potentiels importants, tels que dispersions de nuages toxiques, vidanges de conteneur de chlore, d'ammoniac, etc…ont été étudiés. Pour chacun, deux zones ont été dessinées : zone Z1=limite des effets mortels, zone Z2=limite des effets irréversibles. Ce sont les périmètres enveloppes Z1 et Z2 qui ont été retenus pour la détermination du périmètre à l'intérieur duquel sont interdits les maisons, les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur, les voies de communication de plus de 2 000 véhicules par jour. Ce plan a été intégré lors de la modification du Plan d'occupation des sols approuvée le 27 juin 2003 et la protection concerne dorénavant une superficie de 159 hectares à l'intérieur de laquelle seules sont autorisées les entreprises liées à l'activité concernée. A ce jour, ces zones sont en cours de modification en raison de l'arrêt de l'utilisation du chlore par la société Isochem.

De même, le dépôt pétrolier Esso de la zone Nord fait l'objet d'un PIG intégré au POS.

Deux établissements soumis à Autorisation avec Servitudes (A.S.) - Grande Paroisse et Tolochimie situés sur le pôle chimique Sud - ainsi que deux dépôts pétroliers - EPR et Shell - ont fait l'objet d'un PIG et sont désormais en cessation d'activité.

Pour les sites de Tolochimie et de la Grande Paroisse, les périmètres du PIG du 9 octobre 1989 ont été abrogés par un arrêté préfectoral du 14 août 2003, après déclarations de cessation d'activités. Pour ces deux sites, les diagnostics approfondis et les Etudes Détaillées des Risques (EDR) sont en cours afin de déterminer précisément les travaux de dépollution à réaliser en fonction des usages ultérieurs envisagés. Ce n'est qu'au vu des résultats de ces études que seront définies les contraintes et servitudes éventuelles à imposer.

Pour ce qui concerne EPR et Shell, les périmètres du PIG du 21 août 1989 ont été abrogés par un arrêté préfectoral du 4 février 2000, compte tenu de leur cessation d'activité. En matière de pollution des sols, seul le dépôt EPR a engagé une procédure de réhabilitation de son site. Les travaux sont en cours de réalisation et ont pour but de s'assurer que le site ne génère aucun risque vis à vis de la santé humaine et de l'environnement dans le cadre de sa réutilisation en zone d'activités. Le dépôt Shell n'a engagé pour l'instant aucune action de réhabilitation de son site. En l'état, des opérations de surveillance des eaux souterraines sont menées semestriellement. En cas de modification des conditions d'usage du site et de son environnement, il sera nécessaire de réaliser une nouvelle évaluation des risques pour définir les éventuels travaux de dépollution à entreprendre.

Un Plan de prévention des risques technologiques pilote est en cours d'élaboration

La loi du 30 juillet 2003 sur la prévention des risques technologiques et naturels prévoit la mise en œuvre de Plans de prévention des risques technologiques (PPRt) dans un délais de 5 ans. Ces plans ont pour but de limiter l'exposition de la population aux conséquences des accidents. Les PPRt délimitent des zones à l'intérieur desquelles des prescriptions peuvent être imposées aux constructions existantes et futures. Ils définissent également des secteurs à l'intérieur desquels l'expropriation est possible pour cause de danger très grave menaçant la vie humaine. Les communes peuvent donner aux propriétaires un droit de délaissement et peuvent préempter les biens à l'occasion des transferts de propriété.

Toulouse a été sollicitée par le Préfet de Haute-Garonne pour faire partie d'un échantillon national représentatif de 7 sites pilotes, afin d'expérimenter la mise en place de PPRt. Cette expérimentation est conduite sous la responsabilité de l'Etat et concerne le site du dépôt pétrolier ESSO situé avenue de Fondeyre. La Ville y est associée. Son objectif est, d'une part, de s'assurer que les études de danger des installations comportent tous les éléments nécessaires à la définition du périmètre et du zonage du PPRt et, d'autre part, d'évaluer les enjeux et la vulnérabilité de l'environnement de l'établissement à l'origine du risque. Ces éléments serviront de base pour mettre en place une structure de concertation préfigurant les commissions prévues dans le projet de décret et pour élaborer le projet de PPRt.

4 800 tonnes de nitrocellulose sont toujours stockées dans des ballastières

Parmi ces risques potentiels, il faut encore tenir compte de l'existence de 4 800 tonnes de nitrocellulose stockées dans 4 ballastières situées au Sud de Toulouse. Ces ballastières ont été conçues et aménagées après la première guerre mondiale, pour recevoir et neutraliser les excédents de poudre que l'armée française était contrainte de stocker. Une partie de ces stocks a été utilisée pendant la seconde guerre mondiale. L'autorité préfectorale a classé une grande partie des ballastières dans le biotope du Palayre.

L'Etat a prévu de réduire ce risque, mais aucun calendrier n'a été établi jusqu'ici.

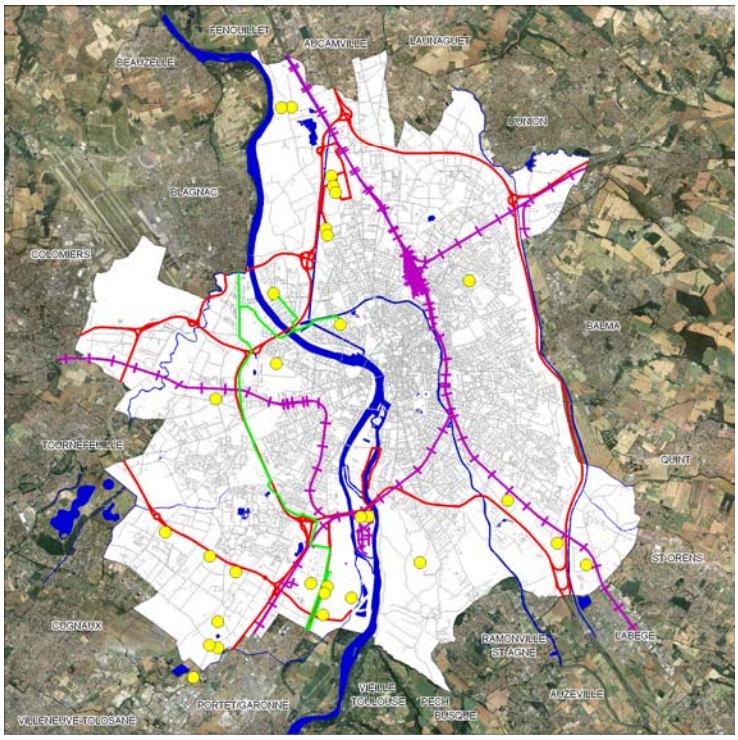
Le risque lié au transport des Matières Dangereuses (TMD) est encadré

Le transport des matières dangereuses est également à classer parmi les risques technologiques. Les matières dangereuses sont des substances qui, par leurs propriétés physiques ou chimiques ou par la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent provoquer des dangers graves pour l'homme, les biens ou l'environnement, par explosion, incendie, nuage toxique ou pollution de l'eau ou du sol.

L'agglomération toulousaine est concernée par des flux importants de TMD en raison :

- de sa situation de carrefour entre réseaux routiers sur lesquels transitent des trafics nationaux et internationaux
- de la présence d'industries chimiques, de dépôts pétroliers et d'Installations classées qui génèrent des flux de matières dangereuses
- de la concentration d'activités à l'origine d'échanges commerciaux importants.

Aujourd'hui, près de 92 km de voies rapides urbaines et 40 km d'itinéraires routiers de liaison sont concernés et 37,5 km de voies ferrées sont utilisés pour les TMD.



Les itinéraires de Transports de Matières Dangereuses (TMD) sur Toulouse

- Itinéraires routiers de TDM
- Itinéraires ferroviaires de TDM
- Transport de gaz par canalisation (canalisations GSO)
- Principaux établissements expédiant ou recevant des matières dangereuses

Source : Préfecture de Haute-Garonne et Mairie de Toulouse

Le transport de matières dangereuses par route est le plus important

Il représente 80% du trafic des matières dangereuses en tonnes. C'est celui qui présente le risque le plus élevé. Depuis 1997, les TMD par route sont assujettis à un accord européen qui définit des critères de classement des matières dangereuses et impose des obligations.

Ces transports font l'objet de mesures sévères de sécurité au niveau de la formation des chauffeurs et de la sécurité du matériel de transport. En outre, les véhicules TMD sont soumis à des interdictions et à des restrictions de circulation et de stationnement dans le centre des villes, dans certaines zones à risques, dans les tunnels…



Parking du dépôt pétrolier ESSO

A Toulouse, sur les périphériques comme sur les voies d'accès à la ville concernées, les transport routiers de matières dangereuses représentent 10 véhicules par heure et par sens de circulation en moyenne.

En 1992, à l'initiative du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Problèmes industriels (SPPPI ou S3Pi), un plan de circulation spécifique a été étudié. Il privilégie l'usage des voies rapides et la liaison la plus courte possible et avec le minimum de prise de risques entre les établissements produisant, utilisant ou stockant des matières dangereuses et le réseau de voiries rapides. Un document d'information « La route à suivre » a été élaboré par la Ville de Toulouse et distribué aux industriels et aux transporteurs, ainsi qu'aux exploitants de voies rapides.

Le transport de matières dangereuses par voie ferrée est sous surveillance

Il représente 17% du trafic en tonnes transportées. Les transports ferroviaires sont assujettis à un règlement sur le transport international ferroviaire de matières dangereuses.

Le trafic ferroviaire de matières dangereuses vient essentiellement de la Méditerranée : près de 92% du tonnage transite à Matabiau sur leur trajet entre la Méditerranée et le Nord de Toulouse par Saint-Jory Nord et les Magasins Généraux, soit en moyenne journalière 110 wagons d'hydrocarbures pour l'essentiel (=4 trains) et 9 wagons de produits chimiques ré-acheminés en plusieurs points de la région, dont la moitié par Matabiau. Les 8% restants transitent à Matabiau, sur leur trajet entre le Bassin Aquitain et la Méditerranée, soit environ quinze wagons de produits chimiques par jour.

Le transport de matières dangereuses par canalisation est le moins risqué

C'est le transport le moins risqué. Il est utilisé pour le transport des hydrocarbures, des gaz combustibles et de certains produits chimiques.

La législation définit les règles de construction, de mise en place, de surveillance et d'exploitation. L'exploitant d'une canalisation doit établir un Plan de surveillance et d'intervention et une étude de sécurité.

Les canalisations sont répertoriées dans le Plan de secours spécialisé TMD des départements qu'elles traversent.

A Toulouse, il faut distinguer deux types de transport par canalisations :

- les canalisations de produits chimiques, exploitées par les industriels ;
- les canalisations de gaz naturel : le gaz est transporté par les canalisations de la société Total Infrastructures Gaz France (TIGF). La desserte des riverains est assurée par des canalisations de moindre importance, exploitées par Gaz de France (GDF).

La communication sur les risques est un enjeu primordial

Au plan local, des mesures ont été prises pour se prémunir contre les risques, concernant aussi bien les risques naturels connus et aujourd'hui relativement contrôlés, que les risques industriels, au travers de l'établissement des différents périmètres : zones inondables, PPR, POI, PPI, PIG et réglementation TMD.

En outre, l'information préventive du public, qui est une obligation légale, a été traduite dans plusieurs démarches :

- le Préfet a constitué une Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive (CARIP) qui regroupe les principaux acteurs départementaux et communaux,
- de plus, il a mis en place un SPPPI, instance de concertation entre les différents acteurs des risques industriels -service de l'Etat et des collectivités territoriales, industriels, associations protectrices de l'environnement…-.

Les missions de la CARIP ont été jusqu'à ce jour de réaliser le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui comprend les informations sur les risques naturels et technologiques du département et le Dossier Communal Synthétique (DCS) donnant les informations essentielles et les mesures de sauvegarde contre les risques naturels et technologiques encourus par les habitants de Toulouse.

A partir de ces dossiers, un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est établi, dans lequel sont rappelées les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Le DCS et le DICRIM doivent être tenus à la disposition du public à la Mairie et Mairies annexes de quartier. Les informations sur chaque risque ont été présentées sous forme de dépliants, plaquettes et brochures dans les Mairies annexes des quartiers concernés par un risque naturel, industriel ou TMD. Une campagne d'information des habitants sur les différents risques est également en cours d'étude. L'information donnée comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, dite loi Bachelot, impose la création de Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) sur les risques autour des établissements soumis à Autorisation avec Servitudes (A.S.). A Toulouse, le Préfet a mis en place par arrêté préfectoral un CLIC pilote pour échanger avec les populations riveraines du site Isochem ex-SNPE.

La collectivité face aux risques

L'expérience de l'explosion d'AZF du 21 septembre 2001

En matière de risques industriels, et malgré les divers dispositifs préventifs, réglementaires et informatifs, Toulouse a malheureusement pris la mesure du fait que le risque zéro n'existe pas. Le 21 septembre 2001, une quantité estimée entre 40 et 80 tonnes de résidus de nitrate d'ammonium, soit 20 à 40 tonnes équivalent TNT, a détonnée en masse dans l'usine de Grande Paroisse, constituant une catastrophe qui a endeuillé la ville et détruit ou endommagé des milliers de logements et de nombreux équipements. Les différents scénarios étudiés dans le cadre d'une l'explosion sur le site de Grande Paroisse ne comprenaient pas la détonation violente de nitrate d'ammonium.

Les Plans d'urgence, le Plan rouge et le Plan Particulier d'Intervention du pôle chimique Sud, ont été déclenchés sans délai. Un centre opérationnel de défense regroupant l'ensemble des acteurs intéressés, dont en particulier les services de la Ville de Toulouse, a immédiatement été mis en place en préfecture….

Le retour d'expérience a permis de souligner la bonne coordination des différents acteurs pendant la durée de la crise. Il a aussi permis d'apporter des améliorations suite aux faiblesses observées : amélioration de la recherche et du dénombrement des victimes, amélioration des transmissions téléphoniques dans un contexte de réseau saturé, amélioration des circuits d'information et de communication.

Après le 21 septembre, l'information, l'échange entre les acteurs (industriels, Etat, collectivités locales, associations, organisations syndicales) et la transparence des procédures, sont apparues comme essentielles. Une Commission Locale d'Information et de Prévention (CLIP), instance de travail rassemblant tous les acteurs concernés et chargés de proposer des actions concrètes en vue d'une meilleure information de la population, a été mise en place à l'initiative du Premier Ministre. A ce jour, elle s'est réunie 7 fois. Deux groupes de travail de la CLIP ont été mis en place . L'un traite de la maîtrise des risques, l'autre du Plan particulier d'intervention. Aujourd'hui, autour des établissements soumis à Autorisation avec Servitudes (A.S.), les Commissions Locales d'Information et de Concertation (CLIC) sont rendues obligatoires par la loi du 30 juillet 2003.

Ce qui s'est passé à Toulouse a également entraîné une réflexion sur le plan national et des dispositions plus sévères encore en matière d'études de danger et d'application des dispositifs existants pour la protection des populations.

Toulouse ne redémarrera pas son activité chimique comme elle existait avant :

- Total-Elf-Fina a décidé de fermer l'usine AZF/groupe Grande Paroisse. Le dossier de cessation d'activité a été déposé en préfecture le 28 novembre 2002. Le démantèlement des bâtiments et le nettoyage superficiel des terrains devraient être achevés fin 2004, hormis pour les bâtiments pour lesquels l'autorité judiciaire a interdit la démolition, et les travaux de dépollution des sols démarreront début 2005. L'Etat (DRIRE) a demandé à l'exploitant de définir plusieurs scénarios d'utilisation des terrains pour tenir compte du réaménagement du site, de son intégration dans le futur PLU et du caractère partiellement inondable des terrains.
- suite à la décision du Premier Ministre, la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) n'a pas repris ses activités liées au phosgène. Ce produit était effectivement le plus dangereux de la zone chimique, même s'il n'a pas été impliqué directement dans l'accident. Ainsi, Tolochimie, filiale de la SNPE qui produisait et utilisait du phosgène, a cessé définitivement son activité. La déclaration de cessation d'activités a été adressée au Préfet de la Haute-Garonne le 15 mai 2003 et il ne reste à ce jour plus aucun produit ni substance liés à l'activité passée de l'établissement. Trois entreprises ont été implantées dans les anciens locaux administratifs de cet établissement. La SNPE et sa filiale Isochem ont alors modifié leur stratégie d'entreprise en réorganisant leurs activités non liées au phosgène. L'ensemble du site sera complètement réaménagé de façon à rendre la plate-forme plus lisible avec des moyens regroupés sur une zone au Sud et un accès aisé. Il n'y aura pas de cession de terrains mais mise à disposition de terrains pour accueillir, sous réserve des contraintes d'inondabilité, de nouveaux acteurs industriels aux activités complémentaires. L'ensemble a été pensé pour créer une zone tampon entre bâtiments industriels et zones d'habitation.
- Air Liquide et Raisio, toutes deux situées dans l'enceinte de l'usine SNPE, ont subi des dégâts très importants au moment de l'explosion. La première a fermé, la seconde est sur le point de cesser son activité.

Les modifications dans le fonctionnement de ce secteur et sa reconversion en zone chimique d'une nature plus compatible avec son environnement urbain, entraînent une baisse du risque et donc une modification des périmètres de protection. Le Préfet a transmis le « porter à connaissance » sur les risques industriels à la Ville de Toulouse le 9 décembre 2002. Ce document détermine notamment la zone du Plan particulier d'intervention (PPI) qui devra être établi pour l'organisation et l'intervention des secours en cas d'accident. Il fournit les informations nécessaires à l'exercice des compétences en matière d'urbanisme.

Les dispositifs en matière de Transport de matières dangereuses devraient également être revus dans la mesure où le pôle fonctionnerait avec des produits non stockés mais acheminés en flux tendu.

La Ville continue de réaliser ou de faire réaliser les études nécessaires à la protection la plus efficace des habitants face aux risques naturels et industriels et de prendre les mesures qui s'imposent. Les secteurs touchés par l'explosion d'AZF vont être prochainement reconvertis par l'Etat et les industriels concernés. Avec la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, elle projette, sur le site même de l'usine sinistrée, une reconversion de qualité -un cancéropole- permettant la reprise d'activités économiques le long de l'axe économique de la RN 20 et, à terme, l'aménagement, après dépollution, d'un parc boisé aux abords du fleuve, avec une partie accessible au public, une partie interdite en zone de protection et une partie réservée au biotope.

11. La synthèse des atouts et des faiblesses de l'environnement local

Sont ici présentés de manière synthétique les atouts et faiblesses pour chacun des 10 thèmes présentés dans le profil.

Paysage et occupation du territoire

Atouts	Faiblesses
La Garonne structure le paysage, le façonne et le marque de son empreinte.	La Garonne est par endroits dénaturée par la rigidité de son endiguement.
Les paysages du centre-ville sont emblématiques et bien conservés, ils ont une valeur patrimoniale, symbolique et culturelle.	Le relief peu marqué rend encore plus prégnante l'extension urbaine ; le territoire est aujourd'hui très largement urbanisé.
Les paysages des faubourgs ont une valeur sociale, culturelle et identitaire.	Dans les faubourgs, les mutations urbaines sont parfois mal maîtrisées.
Les quartiers d'habitat individuel sont aérés.	Les quartiers d'habitat individuel manquent d'urbanité.
L'eau souligne les paysages de la ville : quais de Garonne, Canal du Midi, canal de Brienne, vallée du Touch, étang de la Maourine …	Les quartiers d'habitat collectif des années 1960 et 1970 s'intègrent plus difficilement au tissu urbain.
La végétation accompagne les paysages de l'eau.	Les paysages de l'activité sont standardisés.
Le Canal du Midi est un site de renommée internationale.	Forêts alluviales et paysages de bord de Garonne sont à certains endroits malmenés ou insuffisamment mis en valeur.

Patrimoine naturel

Atouts	Faiblesses
Le bon ensoleillement et le climat clément sont propices à la végétation.	Les vents dominants ont des vitesses souvent élevées.
La nappe phréatique est peu profonde en rive gauche offrant ainsi des conditions favorables à la végétation lors des étés chauds et secs.	L'effet de corridor biologique dans l'axe du fleuve est altéré par l'endiguement et la réduction des boisements sur les berges ; la forêt alluviale est résiduelle et les ramiers de Garonne ont quasiment disparu.
La Garonne est un fleuve de bonne qualité biologique, c'est un corridor écologique comportant une importante biodiversité.	Les espaces naturels sont fragilisés par l'urbanisation.
La forêt alluviale résiduelle située au Sud du territoire communal -le Palayre, site de la confluence Ariège Garonne- est un atout fort à valoriser, c'est une zone d'expansion des crues et un espace à forte potentialité biologique et paysagère.	Le potentiel biologique et paysager des berges de Garonne n'est encore pas assez valorisé pour le promeneur.
Le chevelu hydrographique dense constitué par les nombreux affluents de la Garonne forme un maillage biologique sur le territoire communal. La végétation riveraine des cours d'eau participe à la dynamique écologique du système fluvial.	La qualité biologique et paysagère des berges de l'Hers est fortement dégradée par un aménagement très minéral et rectiligne et sa forêt alluviale a disparu.
La margelle de terrasse située entre la basse plaine et la basse terrasse de la vallée de la Garonne est un axe topographique Nord/Sud présentant de nombreux sites de qualité biologique.	La Saudrune présente une mauvaise qualité biologique.
Le territoire communal est ponctué d'étangs aux qualités biologiques intéressantes en milieu urbain.	Même si l'étang de la Maourine et celui de la Reynerie sont valorisés, la qualité biologique et paysagère de certains étangs est encore trop peu mise en valeur dans les aménagements urbains.
La trame verte toulousaine est une composante de la trame verte d'agglomération protégée par le Schéma directeur de l'agglomération.	Les quartiers d'habitat individuel, qui disposent de nombreux jardins individuels privés, sont moins pourvus que d'autres en espaces verts collectifs publics .
Les espaces biologiques intéressants font l'objet d'Arrêtés préfectoraux de protection de biotope.	
Chaque habitant dispose de 24m² d'espaces verts et près de 92% de la population toulousaine habite à moins de 500 m d'un espace vert de quartier.	
Quatre grandes zones de loisirs à vocation intercommunale sont situées aux 4 points cardinaux : Pech David au Sud, Sesquières au Nord, les Argoulets à l'Est, la Ramée à l'Ouest	
Quatre nouveaux espaces de nature représentant au total plus de 200 ha sont en cours d'aménagement : Garonne, Marcaissonne, Gabardie et Ile du Ramier.	

Ressource en eau

Atouts	Faiblesses
La ressource en eaux de surface est abondante et couvre largement les besoins. Les nappes phréatiques sont abondantes, surtout celles situées à l'Ouest de la Garonne. L'eau de la Garonne présente une bonne qualité en amont de Toulouse. Les eaux de canaux sont d'une qualité stable. L'eau potable est de bonne qualité et sera encore sécurisée dans les années à venir, notamment par un nouvel approvisionnement sur l'Ariège, en amont de Toulouse. Des alternatives au « tout réseau » sont proposées dans des secteurs pilotes pour la réinfiltration dans le sol des eaux pluviales La station d'épuration des eaux usées, déjà performante, verra ses rendements améliorés par la construction d'une nouvelle unité. Les pollutions du milieu aquatique ont sensiblement diminué depuis l'arrêt de la plate-forme chimique Sud.	La ressource en eaux de surface est fragile et très variable en raison d'étiages sévères. La qualité de l'eau de la Garonne est dégradée lors de sa traversée dans Toulouse. Les nappes souterraines sont peu profondes donc vulnérables aux pollutions, notamment celles situées sous les alluvions récentes particulièrement perméables. La qualité de l'eau de la Saudrune est très médiocre.

Sols et sous-sols

Atouts	Faiblesses
Le sous-sol historique est riche en gisements archéologiques. Les friches industrielles représentent un important potentiel foncier et des opérations de renouvellement urbain sont désormais possibles. Les principaux sites et sols potentiellement pollués sont renseignés dans la base de données BASOL Les procédures de dépollution et de réhabilitation de sols -Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) et Evaluation Détaillée des Risques (EDR) sont rigoureusement encadrées. Un inventaire hydro-géologique du sous-sol toulousain est en cours.	Des risques de mouvements de terrain sont recensés au Sud du territoire et des risques de gonflement de terrain existent. Les sols d'alluvions récentes situés sur la rive gauche de la Garonne sont perméables. Le sol est quasiment partout occupé ou utilisé : les zones encore disponibles à l'urbanisation se font de plus en plus rares. La connaissance des sites et sols pollués et leurs impacts sur le voisinage est incomplète : le passé industriel de certains sites aura pour conséquence des opérations de dépollution avant la mise en place de nouveaux aménagements. L'imperméabilisation des sols est croissante et peut avoir un impact sur la gestion des eaux de ruissellement.

Environnement sonore

Atouts	Faiblesses
Un Plan d'exposition au bruit limite l'urbanisation aux abords de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Un Plan de Gêne Sonore (PGS) permet de subventionner des travaux d'insonorisation pour les habitations les plus touchées par le bruit des avions. Le nombre d'habitants implantés le long des voies ferroviaires bruyantes est limité. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)favorise la limitation du bruit routier en encourageant les transports alternatifs. Une charte de qualité du centre-ville permet de prévenir les nuisances sonores nocturnes. Près de 82% des écoles primaires et maternelles ont fait l'objet d'une étude bruit spécifique réalisée par un laboratoire acoustique destinée à les mettre à niveau. 80% des conteneurs à verre sont performants sur le plan acoustique.	45 % de la population toulousaine est exposée au bruit routier . 40% du linéaire routier est classé en voie bruyante. L'aéroport de Toulouse-Blagnac est très proche du tissu urbain. Le nouveau Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport deToulouse-Blagnac est en cours d'instruction, c'est une version par anticipation qui est aujourd'hui applicable. La qualité sonore des espaces publics n'est pas encore suffisamment prise en compte. Le critère acoustique n'est pas encore suffisamment déterminant dans les équipements de loisirs et les choix de matériels d'entretien

Qualité de l'air

Atouts	Faiblesses
La position géographique de la ville est favorable : le Massif central et les Pyrénées jouent un rôle de protection, Toulouse est éloignée des grands foyers de pollution du Nord de l'Europe et de l'Espagne et les vents ont un caractère dispersant. La qualité de l'air est globalement correcte. Un dispositif de surveillance performant est en place : 16 stations de mesure sont implantées sur Toulouse. Les pollutions industrielles sont en baisse, surtout depuis l'arrêt du pôle chimique Sud. L'information du public est bien assurée. Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) s'attache à limiter l'usage de la voiture. Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) est arrêté. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) prévoit des mesures très concrètes pour l'amélioration de la qualité de l'air.	Les seuils d'information et de recommandation pour l'ozone sont régulièrement atteints. Les pics de pollution à l'ozone subsistent. Les déplacements en voiture augmentent sur les voies radiales interurbaines, en particulier à cause de l'étalement urbain or les déplacements automobiles sont responsables de 60% des émissions de NOx et de CO. Compte tenu notamment de la croissance de l'agglomération, une importante augmentation du trafic automobile est probable à l'horizon 2015.

Déplacements, transports

Atouts	Faiblesses
La part modale de la voiture est stabilisée depuis la fin des années 1970. L'usage des transports en commun augmente. La ligne A du métro connaît une fréquentation importante et accrue depuis son prolongement ; la ligne B est attendue pour 2007. Les déplacements à vélo et la marche à pied sont encouragés, surtout depuis les années 1990 : réseau vert et réseau cyclable, semi-piétonisation de centre-ville. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) affiche expressément l'ambition de faire reculer la circulation automobile et de rompre avec la spirale de l'offre routière. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) prévoit un rééquilibrage des dépenses publiques en faveur des transports en commun.	L'intensification des déplacements notamment en voiture est considérable -leur nombre a doublé depuis les années 1970- et la part modale de la voiture reste stable. De nombreux déplacements domicile/travail entre la ville centre et la périphérie se font en voiture, en partie en raison de l'étalement urbain. Les transports en commun ne sont pas encore assez développés. Le maillage du réseau cyclable n'est pas achevé, ce qui gêne la fluidité des déplacements alternatifs.

Energie

Atouts	Faiblesses
La valorisation des déchets par l'incinération produit de l'énergie de récupération, thermique et électrique. La Régie municipale d'électricité produit de l'énergie électrique renouvelable grâce à la force hydraulique. La démarche en faveur de la qualité environnementale devient un critère important pour les projets d'aménagement et de renouvellement urbain.	Quelques équipements publics sont encore énergivores.

Déchets

Atouts	Faiblesses
Une collecte mécanisée des ordures ménagères en porte à porte est en place sur l'ensemble du territoire communal.	Le traitement des déchets a longtemps été assis sur la seule incinération.
La collecte sélective du verre est en place	La collecte sélective représente un gisement important encore peu exploité
La collecte sélective en porte à porte se met progressivement en place.	Les déchetteries sont encore peu connues et signalées.
Les déchets verts publics et privés sont valorisés en compost.	La valorisation des boues issues de la station d'épuration pose encore des difficultés.
Deux déchetteries et trois dépôts relais sont à la disposition des toulousains ; une déchetterie est à la disposition des professionnels.	
Les fours de l'usine d'incinération ont été ou sont en cours de rénovation et de mise aux normes : plus performants, ils permettent une plus grande maîtrise des rejets polluants.	
Les mâchefers sont recyclés dans les équipements routiers.	
De l'énergie thermique et de l'énergie électrique sont produites grâce à la valorisation des déchets urbains par l'incinération.	
Un Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est en vigueur	

Risques naturels et risques technologiques

Atouts	Faiblesses
L'inondation est un risque pris en compte de longue date : mesures de prévention, mesures réglementaires, plans de secours.	Toulouse est exposée à des risques cumulés : inondation, mouvement de terrain, rupture de barrage, risques industriels, transport de matières dangereuses.
Les mouvements de terrain constituent un risque connu, surveillé et encadré de manière réglementaire.	Le Plan de Prévention des Risques naturels concernant l'inondation (PPRi) n'est toujours pas mis en place par l'Etat.
Des plans d'urgence sont en place sur les sites industriels à risque -sites SEVESO-.	La prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme est actuellement sujette à discussion, notamment en ce qui concerne la réalité scientifique de l'inondabilité derrière les digues.
Un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) pilote va être mis en place sur le site du dépôt pétrolier ESSO en application de la loi du 30 juillet 2003 sur les risques.	Le risque industriel est présent: 620 installations classées et 3 entreprises soumis à Autorisation avec Servitudes (A.S.).
Des mesures de sécurité sont en place pour le Transport de matières dangereuses.	La ville a été profondément marquée par l'explosion de l'usine AZF le 21 septembre 2001.
Les structures de concertation industriels+Etat+collectivités+associations sont actives et permettent d'améliorer la transparence.	4 800 tonnes de nitrocellulose sont stockées dans des ballastières au Sud de la ville.

II. Les principaux enjeux environnementaux à Toulouse et ceux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

1. Les principaux enjeux environnementaux à Toulouse

Sont ici présentés les principaux enjeux environnementaux rencontrés sur Toulouse et repérés à partir du profil environnemental.

Certains d'entre eux entrent dans le champ des compétences communales et pourront pour partie trouver des réponses appropriées dans le cadre du PLU.

D'autres sont des enjeux d'agglomération pour lesquels d'autres acteurs interviennent aussi. Ils peuvent entrer dans le champ de compétences de l'Etat, de la Communauté d'agglomération ou faire partie de plans et programmes supra communaux - PDU, PPA, Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés… -. Ces cadrages et collaborations sont mentionnées dans le but de rendre lisibles les marges de manœuvre et les complémentarités

Paysage et occupation du territoire	
Enjeux sur le territoire de Toulouse …	**… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales**
Trouver des solutions pour garantir aux 50 000 nouveaux toulousains attendus d'ici 2017 des conditions d'habitation, d'emploi et de cadre de vie satisfaisantes.	
Mettre en place une politique de renouvellement urbain dans la mesure où les réserves de foncier non bâti sont quasiment épuisées.	Le SCOT piloté par le SMEAT vise à limiter l'étalement urbain
Poursuivre la reconquête du centre-ville : semi piétonisation, ravalements de façades …	
Réduire l'omniprésence de la voiture dans le centre-ville.	Dans le cadre du Plan de déplacements urbains
Veiller à ce que les faubourgs conservent leur richesse faite de mixité : maintien des commerces, amélioration de la place du piéton, limitation des opérations immobilières au coup par coup …	
Atténuer la discordance entre les paysages d'habitat collectif et les quartiers.	
Lutter contre la spécialisation sociale des quartiers d'habitat collectif.	La CAGT définit le Programme local de l'habitat
Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville	La CAGT a pour objectif de valoriser les entrées de ville
Encourager un renouvellement urbain de qualité des anciens sites industriels.	
Préserver les éléments naturels, eau et végétation, qui ponctuent, accompagnent et aèrent le tissu urbain.	
Rendre plus continu le maillage de cheminements piétons et cycles.	La CAGT développe le réseau cyclable et le réseau vert d'intérêt communautaire

Patrimoine naturel	
Enjeux sur le territoire de Toulouse …	**… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales**
Conforter la Garonne dans sa qualité de corridor écologique favorable aux migrations.	L'Etat a proposé le couloir garonnais comme site d'intérêt communautaire pour l'application de la directive Habitats
Préserver et valoriser l'entrée Sud de la ville par le couloir Garonnais : le Palayre et le site de la confluence Ariège Garonne sont des zones d'expansion des crues qui présentent d'importantes potentialités biologiques et paysagères.	Portet-sur-Garonne, Vieille-Toulouse, Pinsaguel, Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort et Goyrans sont également concernées par le projet de réserve de la confluence Ariège Garonne
Préserver et valoriser les lacs et plans d'eau dans l'aménagement urbain, à l'exemple de la Maourine.	
Conforter la margelle de terrasse située entre la basse plaine et la basse terrasse de la vallée de la Garonne. Cet axe topographique Nord/Sud permet de relier différents espaces naturels et espaces verts de qualité.	
Valoriser les affluents de l'Hers traversant Toulouse-Sausse, Saune, Marcaissonne- qui occupent une place stratégique sur le plan paysager.	L'Union, Saint-Orens-de-Gameville et Quint-Fonsegrives communes riveraines sont également concernées.
Aménager les tronçons manquants du réseau vert pour une plus grande continuité et une plus grande fluidité.	La CAGT développe le réseau cyclable et le réseau vert d'intérêt communautaire
Renforcer la présence d'espaces verts publics au Nord et à l'Est de la ville.	La CAGT aménage, entretient et gère les zones de loisirs d'intérêt communautaire

Ressource en eau

Enjeux sur le territoire de Toulouse …	… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales
Préserver la nappe phréatique du point de vue quantitatif et qualitatif pour permettre la diversification des ressources en eau et venir en appoint des eaux superficielles en période de sécheresse.	
Etre capable de traiter une pollution accidentelle majeure en amont des prises d'eau compte tenu de la spécialisation de la source d'approvisionnement.	Syndicats des eaux
Généraliser des opérations pilotes de récupération des eaux pluviales là où les sols sont aptes à leur infiltration.	La CAGT gère l'assainissement -eaux usées, eaux pluviales, assainissement autonome et gestion des boues- de toute l'agglomération
Adapter les capacités de la station d'épuration à l'évolution démographique Traiter et valoriser les boues de la station d'épuration de Ginestous.	La CAGT gère l'assainissement -eaux usées, eaux pluviales, assainissement autonome et gestion des boues- de toute l'agglomération
Lutter contre l'eutrophisation des affluents de la Garonne, notamment la Saudrune à l'Ouest et l'Hers à l'Est.	Syndicats de rivière
Réduire les pollutions à la source.	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Adour Garonne organise l'action publique pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévoit de concentrer l'effort sur les points noirs de pollution

Sols et sous-sols

Enjeux sur le territoire de Toulouse …	… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales
Proposer des alternatives à l'imperméabilisation croissante des sols : gestion différenciée des eaux pluviales, choix d'aménagements perméables, solutions alternatives.	
Aménager les anciennes friches industrielles en assurant une bonne adéquation entre le niveau de dépollution, la réhabilitation et l'usage futur du sol -sensible / non sensible-, en particulier en amont de la délivrance des autorisations d'urbanisme.	Dans le cadre des procédures de dépollution et de réhabilitation fixées par l'Etat (DRIRE)
Conforter la connaissance des sites et sols potentiellement pollués.	Les inventaires BASOL et BASIAS sont réalisés par l'Etat ; le BRGM gère BASIAS
Conserver la mémoire archéologique des sols.	L'Etat (DRAC) est garant du patrimoine archéologique

Environnement sonore

Enjeux sur le territoire de Toulouse …	… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales
Assurer un environnement sonore de qualité par un développement urbain équilibré : préservation de zones de calme, protection d'espaces publics extérieurs riverains des grands axes de transport …	
Trouver un équilibre entre la diversité, la compatibilité et les périodes d'émission des sources de bruit	
Prendre en compte les conséquences de l'insertion de l'aéroport dans le tissu urbain : urbanisation limitée sous les courbes de bruit, protections contre le bruit.	Le Plan d'exposition au bruit est mis en place sous la responsabilité de l'Etat Le Plan de gêne sonore est géré par le gestionnaire de l'aéroport (CCI)
Limiter les nuisances sonores liées au bruit routier : choix d'implantations des voies, résorption des points noirs de transports terrestres, solutions compensatoires.	La CAGT crée, aménage, entretient et gère les voies communales d'intérêt communautaire. Le PDU définit les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement au sein du Périmètre des transports urbains L'Etat, ASF et les autres collectivités territoriales doivent proposer des solutions compensatoires pour les voies dont ils ont respectivement la charge L'Etat pilote et finance la résorption des points noirs pour les infrastructures de transports terrestres.
Anticiper les nuisances sonores sur les lignes ferrées interurbaines pouvant à l'avenir connaître une augmentation de cadencement	Les lignes interurbaines sont exploitées par le SMTC en partenariat avec la SNCF et le Conseil régional



Qualité de l'air

Enjeux sur le territoire de Toulouse …	… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales
Limiter la pollution à l'ozone en agissant localement puisque Toulouse a la chance d'être préservée géographiquement des pollutions exogènes.	Dans le cadre du PPA
Limiter les pollutions dues aux transports routiers -NOx et CO-.	Dans le cadre du PPA et du PDU
Réduire la circulation automobile par une appréhension globale des déplacements	Dans le cadre du PDU
Limiter l'étalement urbain responsable de l'augmentation des déplacements en voiture sur les voies radiales interurbaines.	La GAGT structure et aménage le territoire
Encourager la diminution des pollutions industrielles.	Dans le cadre du PPA
Approuver et mettre en application les mesures du PPA	

Déplacements

Enjeux sur le territoire de Toulouse …	… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales
Mettre en œuvre une politique réaliste et programmée en faveur des transports en commun, augmenter les investissements en la matière et déconcentrer le réseau de transports en commun.	Dans le cadre du Plan de déplacements urbains
Assurer une meilleure adéquation entre l'offre de transports en commun et le développement urbain -densité et mixité- penser l'aménagement urbain de manière à ce que les emplois et les grands équipements ne soient pas majoritairement en centre-ville.	La CAGT est compétente en matière de développement économique, elle structure et aménage les territoires d'activité
Assurer une meilleure desserte des transports en commun de la première couronne autour de Toulouse et de son agglomération	Dans le cadre du PDU La CAGT est un acteur important dans l'organisation des transports urbains
Organiser l'intermodalité	Le SMTC est l'autorité organisatrice des transports urbains
Promouvoir les modes de déplacement alternatifs : vélo, marche.	
Proposer une offre cyclable de qualité pour les déplacements quotidiens et non pas uniquement pour les loisirs : sécurisation des cheminements, confort, continuité, entretien, parkings vélo, mise à disposition de vélos.	La CAGT est compétente en matière de réseau vert et réseau cyclable d'intérêt communautaire.
Garantir un meilleur écoulement du trafic routier existant, hiérarchiser les voies urbaines.	La CAGT crée, aménage, entretient et gère les voies communales d'intérêt communautaire. Elle aménage et construit les voies liées à l'urbanisation nouvelle inscrites au SDAT qui conditionnent l'urbanisation de nouveaux territoires.
Réviser les normes de stationnement.	

Energie

Enjeux sur le territoire de Toulouse …	… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales
Inciter à la construction économe en énergie.	
Produire de l'énergie avec les ressources locales -vent, soleil, eau-.	
Produire de l'énergie thermique en valorisant les déchets par l'incinération.	
Maîtriser la consommation d'énergie pour l'éclairage public et les bâtiments communaux.	
Encourager la démarche en faveur de la qualité environnementale pour les projets d'aménagement et le renouvellement urbain.	

Déchets

Enjeux sur le territoire de Toulouse …	… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales
Conforter et développer la collecte sélective en porte à porte là où c'est possible : intégration à la voirie et aux bâtiments	
Poursuivre la valorisation biologique des déchets verts.	
Encourager l'utilisation des déchetteries et de tous les points de collecte	
Valoriser les produits de l'incinération : extension du réseau de chaleur, valorisation des mâchefers.	
Améliorer la capacité des fours de l'usine d'incinération, poursuivre leur mise aux normes.	
Maîtriser les rejets polluants de l'usine d'incinération.	

Risques naturels et risques technologiques

Enjeux sur le territoire de Toulouse …	… partagés dans le cadre de programmes ou de compétences supra communales
Délimiter les zones exposées au risque inondation, y réglementer l'occupation et l'usage du sol	
Prendre en compte le risque d'inondation résiduelle derrière les digues	L'Etat fixe une doctrine en la matière
Contribuer au PPRi	Le PPRi est prescrit par l'Etat
Prendre en compte le risque de mouvements de terrain	Le PPR est établi par l'Etat
Prendre en compte le risque inondation par rupture de barrage	Le PPR est établi par l'Etat
Participer à la mise en place des PPI	Les PPI sont prescrits par l'Etat
Adapter le PIG autour du pôle chimique Sud	Le PIG est prescrit par l'Etat
Veiller à la qualité de reconversion du pôle chimique Sud sur la base des objectifs fixés par la Ville	La CAGT est compétente en matière de développement économique. Les procédures de dépollution et de réhabilitation sont fixées par l'Etat
Contribuer à la mise en place de PPRt dans le cadre de la loi du 30 juillet 2003	Le PPRt est prescrit par l'Etat
Revoir les dispositifs liés au transport de matières dangereuses suite à la reconversion du pôle chimique Sud	
Revoir le DICRIM suite à la reconversion du pôle chimique Sud	
Promouvoir la transparence et le dialogue dans les instances de concertation.	Certaines instances de concertation sont pilotées par l'Etat : CLIC, SPPPI

2. Les 5 enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PADD de Toulouse s'articule autour de 5 enjeux.
Chacun d'eux se décline en objectifs à atteindre qui constituent les orientations du PLU.

Enjeu 1. Affirmer un projet urbain cohérent

- Mettre en valeur le cœur historique
- Développer des pôles autour du centre ville
- Structurer les quartiers le long des voies historiques
- Requalifier les abords des voies rapides et les portes de ville
- Concrétiser le projet urbain par les opérations d'urbanisme dont le Grand Projet de Ville

Enjeu 2. Contribuer au développement de l'économie et des équipements de la métropole

- Renforcer les secteurs d'excellence
- Diversifier le potentiel économique
- Créer et moderniser de grands équipements

Enjeu 3. Conforter la proximité de l'habitat, des services et des emplois

- Renforcer et créer des centres de quartier
- Diversifier l'habitat et veiller à l'équilibre social

Enjeu 4. Mettre en valeur un cadre de vie de qualité pour tous

- Développer la qualité environnementale
- Préserver les ressources
- Utiliser les énergies renouvelables
- Limiter les nuisances et les pollutions
- Gérer les déchets
- Prévenir les risques

Enjeu 5. Faciliter les déplacements et encourager les modes alternatifs à la voiture

- Renforcer la cohérence entre l'urbanisme et les transports en commun
- Développer le réseau cyclable
- Faciliter la marche à pied et le déplacement des personnes à mobilité réduite
- Maîtriser les trafic automobile

III. Les incidences des orientations du Plan Local d'Urbanisme sur l'environnement et les mesures prises pour la préservation et la mise en valeur de l'environnement

Le Code de l'urbanisme prévoit, dans son article R 123-2, que le Rapport de présentation du Plan local d'urbanisme doit comporter une évaluation des incidences des orientations du plan sur l'environnement et un exposé de la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement.

1. Les incidences des orientations du Plan Local d'urbanisme au regard des enjeux environnementaux

Les tableaux ci-après ont pour ambition de visualiser dans quelle mesure les orientations du PLU ont une incidence sur les enjeux environnementaux.



INCIDENCE POSITIVE : MESURE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Lorsqu'une orientation est susceptible de répondre à un enjeu environnemental, une pastille de la couleur de cet enjeu le mentionne : cette orientation peut être considérée comme une mesure en faveur de l'environnement.



PAS DE RÉPONSE

Lorsque la pastille est restée blanche, cela veut dire que l'orientation ne répond pas à cet enjeu :

- soit parce que la réponse ne relève pas de la planification urbaine et que les acteurs concernés y travaillent par ailleurs,
- soit parce que la planification urbaine n'y répond actuellement pas.



VIGILANCE : MESURES COMPENSATOIRES À PRÉVOIR

Ce pictogramme signifie que l'orientation est susceptible d'avoir des incidences allant à l'encontre d'un enjeu environnemental et que des mesures compensatoires sont ou doivent être envisagées, dont certaines relèvent d'autres domaines que celui de la planification urbaine.

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 1 du PADD

Affirmer un projet urbain cohérent

Enjeux environnementaux	
	Paysage et occupation du territoire
	Patrimoine naturel
	Ressource en eau
	Sols et sous-sols
	Environnement sonore
	Qualité de l'air
	Déplacements
	Energie
	Déchets
	Risques naturels et technologiques

ORIENTATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
Mettre en valeur le cœur historique	
Maintenir l'attractivité des services et des commerces du centre-ville	
Renforcer l'accessibilité du centre-ville par les transports en commun	
Assouplir les règles d'implantation des commerces et services en pied d'immeuble	
Développer les équipements publics et commerciaux d'intérêt métropolitain	
Aménager les espaces publics de façon valorisante	
Revitaliser et requalifier la place Occitane	
Conforter la présence des ménages et favoriser le maintien des familles	
Créer de petites entités de logements sociaux	
Maintenir l'accessibilité automobile des résidants en pied d'immeuble	
Limiter le transit automobile en centre ville	
Agir pour la qualité des logements	
Mettre en oeuvre des règles d'urbanisme relatives à l'aspect extérieur des constructions et à l'aménagement de leurs abords	
Poursuivre les OPAH St Pierre, Bourse, St Rome, St Sernin	
Poursuivre les campagnes de ravalement de façades	
Développer des pôles autour du centre-ville	
Utiliser de manière stratégique leurs potentialités foncières pour dynamiser les quartiers autour du centre-ville, structurer leur lien avec le cœur historique et répondre aux besoins de se loger et de travailler des toulousains	
Affirmer 4 pôles : Marengo/Matabiau, Ponts Jumeaux/Sébastopol, St Cyprien/Cartoucherie, Saint-Agne/Niel	
Structurer les quartiers le long des voies historiques	
Renforcer la qualité du paysage urbain et favoriser la constructibilité à l'échelle des îlots situés le long des axes	
Confirmer la morphologie et la qualité du bâti situé de part et d'autre des voies par les prescriptions architecturales et par le règlement	
Organiser des séquences urbaines et paysagères en renforçant la cohérence de la forme urbaine	
Continuer les aménagements en faveur d'un meilleur partage et une meilleure lecture de l'espace public	
Affirmer les voies historiques comme lieux d'animation	
Développer les implantations commerciales autour de repères forts	
Autoriser toute activité compatible avec l'habitat	
Permettre un accès multimodal aux centralités en diversifiant et en facilitant les différents modes de déplacement	
Requalifier les abords des voies rapides et les portes de ville	
Utiliser les potentialités libérées le long des périphériques, de la rocade Arc-en-ciel et de l'Avenue Einsenhower	
Implanter les activités économiques consommatrices d'espace en priorité le long des voies rapides	

Protéger l'habitat existant du bruit des voies rapides par des bâtiments d'activités ou de services tout en requalifiant le paysage urbain	
Recomposer les portes de ville : porte Nord, porte Est, porte Sud-Est, porte Sud et porte Ouest	
Concrétiser le projet urbain par les opérations d'urbanisme dont le GPV	
Consolider le renouvellement urbain du Mirail dans le cadre du Grand projet de ville en affirmant les potentialités du Grand Mirail, en apportant des réponses urbaines, sociales et économiques, en organisant le projet urbain autour des centralités et en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux	
Finaliser l'aménagement de Moulis Croix Bénite	
Finaliser l'aménagement de Basso Cambo	
Finaliser l'aménagement concerté de Borderouge	
Finaliser l'aménagement concerté de Saint-Martin du Touch	
Aménager le site des anciennes usines Job	
Aménager le site des Ponts Jumeaux - Sébastopol	
Aménager le site Niel	
Reconvertir le site de Montaudran	
Poursuivre l'aménagement de la ZAC Garonne	
Aménager le site de Tibaous	
Aménager le site de Pouvourville	
Aménager le site de Grand Selve	
Aménager le site du Cancéropôle	
Aménager le site de Bordelongue	
Conforter le renouvellement urbain sur les emprises SNCF Matabiau	
Aménager le site de la Cartoucherie	
Aménager le site de Marcaissonne	
Aménager le site de Malepère	
Aménager le site de Tucaut	
Aménager le site de Paleficat	

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 2 du PADD

Contribuer au développement de l'attractivité économique et des équipements de la métropole

Enjeux environnementaux	
	Paysage et occupation du territoire
	Patrimoine naturel
	Ressource en eau
	Sols et sous-sols
	Environnement sonore
	Qualité de l'air
	Déplacements
	Energie
	Déchets
	Risques naturels et technologiques

ORIENTATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT									
Renforcer les secteurs d'excellence										
Pérenniser la filière aéronautique : organiser les pôles de construction aéronautique, conforter les activités tertiaires	◆				◆	◆		◆		
Développer les activités aéroportuaires	◆				◆	◆		◆		
Faire de Toulouse un pôle d'excellence européen en matière par satellite										
Accompagner les développements à très long terme des projets spatiaux internationaux										
Positionner Toulouse comme pôle européen des systèmes électroniques embarqués									◆	◆
Défendre l'industrie toulousaine des composants et de la microélectronique									◆	◆
Diversifier le potentiel économique										
Créer une nouvelle dynamique pour le secteur de la santé et des biotechnologies sur le Grand Toulouse et mettre en synergie les potentiels toulousains de ce domaine	◆								◆	
Rapprocher les métiers de l'informatique et de la communication, positionner Toulouse sur le marché européen des NTIC										
Affirmer Toulouse comme la 3ème aire urbaine française par le nombre d'emplois métropolitains supérieurs	◆									
Maintenir la dynamique de l'artisanat, du secteur du bâtiment et des services									◆	
Mettre en valeur le patrimoine toulousain pour favoriser le tourisme										
Aménager les espaces publics afin qu'ils puissent assumer des usages divers comme les grandes manifestations culturelles ou économiques										
Conforter la vie culturelle en créant, agrandissant ou rénovant de grands équipements comme la Cité de l'espace, le Muséum d'histoire naturelle, étendre le Théâtre Garonne, créer un théâtre de verdure ou encore un casino										
Créer et moderniser de grands équipements										
Restructurer le Muséum d'histoire naturelle										
Moderniser les Centres culturels Alban Minville, Henri Desbals, Belgarde										
Créer un Centre d'acquisition des connaissances par l'image										
Confirmer le rôle universitaire de Toulouse										
Création d'un 4ème pôle d'enseignement supérieur										
Restructurer et étendre l'Université du Mirail										
Moderniser l'Université Paul Sabatier										
Rénover et compléter les centres hospitaliers										
Créer des maisons de la justice et du droit										

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 3 du PADD

Conforter la proximité de l'habitat, des services et des emplois

Enjeux environnementaux	
	Paysage et occupation du territoire
	Patrimoine naturel
	Ressource en eau
	Sols et sous-sols
	Environnement sonore
	Qualité de l'air
	Déplacements
	Energie
	Déchets
	Risques naturels et technologiques

ORIENTATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
Renforcer et créer des centres de quartier	
Améliorer l'offre en équipements résidentiels	
Poursuivre une répartition homogène des équipements par quartiers	
Localiser de nouveaux équipements dans le périmètre des centres de quartiers	
Veiller à les rendre accessibles à tous en assurant leur desserte par transports en commun et pour les personnes à mobilité réduite	
Construire des équipements en veillant à leur Haute qualité environnementale	
Favoriser l'animation commerciale autour des centres de quartier	
Conforter l'implantation des services en pied d'immeuble	
Affirmer une densité raisonnable autour des centres de quartier	
Intégrer l'accès des piétons et des cycles, moteur du maintien des commerces de proximité	
Développer un habitat diversifié à proximité des centres de quartier	
Autoriser la construction d'immeubles de taille modérée	
Inciter à la construction de grands logements	
Orienter les programmes vers une diversification entre propriété et location	
Apporter un soin particulier au traitement du patrimoine bâti et des espaces libres	
Favoriser la mise en valeur des éléments patrimoniaux majeurs	
Aménager des espaces conviviaux et des lieux d'échange	
Appliquer progressivement le Plan lumière et la rénovation du mobilier urbain	
Favoriser l'accès du piéton aux espaces publics et les sécuriser	
Mettre en valeur l'arbre dans la ville comme élément du paysage urbain	
Diversifier l'habitat et veiller à l'équilibre social	
Développer de nouveaux quartiers	
Encourager les grands logements destinés à accueillir les familles	
Faciliter l'accession à la propriété	
Répondre aux besoins en logements des ménages modestes	
Répartir les logements sociaux de manière équilibrée, traiter ces logements de façon tout aussi qualitative que les autres collectifs	
Mieux répondre à la demande en logements étudiants	
Favoriser le renouvellement urbain	
Recomposer la trame bâtie du territoire du Grand projet de ville	
Poursuivre l'OPAH multisites	
Poursuivre les plans de sauvegarde menés sur 9 copropriétés	
Augmenter la constructibilité à proximité des transports en commun, des centres de quartier et des voies historiques	
Accompagner les orientations architecturales et le traitement des espaces d'agrément pour préserver le patrimoine de Toulouse	
Permettre la requalification des îlots urbains préservant les espaces d'agrément	

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 4 du PADD

Mettre en valeur un cadre de vie de qualité pour tous

Enjeux environnementaux	
	Paysage et occupation du territoire
	Patrimoine naturel
	Ressource en eau
	Sols et sous-sols
	Environnement sonore
	Qualité de l'air
	Déplacements
	Energie
	Déchets
	Risques naturels et technologiques

ORIENTATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
Développer la qualité environnementale	
Développer les espaces nature	
Poursuivre la mise en place du Plan vert notamment par l'entretien et le renouvellement des arbres d'alignement et le réseau d'espaces boisés classés	
Continuer le maillage du réseau vert et de ses cheminements	
Poursuivre la mise en valeur paysagère des abords des cours d'eau	
Poursuivre la mise en valeur paysagère de la margelle de la plaine de la Garonne	
Poursuivre la mise en valeur paysagère de la coulée verte du Négogousse	
Poursuivre la mise en valeur paysagère de l'entrée Sud de la ville par le couloir garonnais : Le Palayre et Braqueville	
Poursuivre l'aménagement concerté des îlots urbains en valorisant les espaces d'agrément	
Inciter au développement de grands balcons, de jardins en cœur d'îlots, de terrasses et de façades végétalisées	
Demander aux concepteurs d'opérations publiques d'aménagement de positionner leurs projets dans une démarche en faveur de la qualité environnementale	
Traiter de manière qualitative et paysagère les espaces publics dans les quartiers	
Favoriser la mise en valeur des éléments patrimoniaux majeurs par le Plan lumière	
Préserver les ressources	
Conforter la Garonne dans sa qualité de corridor écologique	
Préserver la nappe phréatique du point de vue qualitatif et quantitatif	
Généraliser le principe d'infiltration des eaux pluviales (en s'appuyant sur les opérations pilotes déjà réalisées) là où les sols y sont favorables	
Lutter contre l'eutrophisation des affluents de la Garonne	
Utiliser les énergies renouvelables	
Développer le réseau de chaleur valorisant l'incinération des ordures ménagères en énergie thermique	
Produire de l'hydroélectricité grâce à la centrale hydraulique gérée par la Régie municipale d'électricité	
Favoriser les initiatives industrielles en matière d'énergies renouvelables	
Limiter les nuisances et les pollutions	
Améliorer la qualité de l'air	
Rapprocher emploi et habitat, renforcer la mixité urbaine pour limiter les transports et la pollution de l'air	
Favoriser les infrastructures de transports en commun	
Créer des aménagements en faveur des piétons et des cycles pour encourager les déplacements à pied	
Moderniser le Centre de valorisation des déchets urbains	

Améliorer l'environnement sonore	
Réduire l'habitat sous les courbes de bruit de l'aéroport et des aérodromes	
Positionner l'activité en écran acoustique le long des voies bruyantes	
Limiter l'usage de la voiture dans les zones denses, limiter la vitesse par des aménagements de la voie publique et le traitement des espaces	
Prendre en compte des phénomènes acoustiques dès la conception et l'aménagement urbain de nouveaux quartiers	
Améliorer l'approvisionnement en eau	
Adapter la capacité de traitement de la station d'épuration à l'évolution démographique	
Mettre en place des dispositifs permettant la sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Préserver les sols et le sous-sol	
Prendre en compte la dépollution des sols de friches industrielles bien en amont des projets d'aménagement en recherchant l'adéquation avec l'usage futur du sol	
Gérer les déchets	
Conforter et développer la collecte sélective, poursuivre la valorisation des déchets verts	
Encourager l'utilisation des déchetteries et des points de collecte en apport volontaire	
Améliorer le traitement et la valorisation des boues résultant de l'épuration des eaux usées	
Prévenir les risques	
Mieux connaître les zones inondables	
Renforcer localement les digues de protection (relèvement des hauteurs et remise en conformité des vannes)	
Limiter les occupations humaines permanentes dans les zones d'aléas forts	
Limiter les nouveaux obstacles à l'écoulement des eaux dans les zones d'aléas forts	
Confirmer un champ d'expansion de crue sur une partie du site du cancéropôle, ancien site d'AZF, en amont de Toulouse	
Valoriser et entretenir un champ d'expansion de crues au Nord sur l'Espace nature Garonne	
Valoriser des espaces pour préserver les champs d'expansion des crues de l'Hers et de ses affluents sur l'Espace nature Gabardie et celui de Marcaissonne	
Intégrer le PPR mouvements de terrain au PLU	
Investiguer plus finement les risques en matière de retrait des sols argileux	
Réduire le périmètre SEVESO suite à la reconversion de l'activité de chimie lourde (diminution des risques potentiels)	
Participer à l'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRt) pilote sur le site de ESSO	

Les incidences sur l'environnement des orientations du PLU relatives à l'enjeu 5 du PADD

Faciliter les déplacements et encourager les modes alternatifs à la voiture

Enjeux environnementaux	
	Paysage et occupation du territoire
	Patrimoine naturel
	Ressource en eau
	Sols et sous-sols
	Environnement sonore
	Qualité de l'air
	Déplacements
	Energie
	Déchets
	Risques naturels et technologiques

ORIENTATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
Renforcer la cohérence entre l'urbanisme et les transports en commun	
Constituer un véritable réseau de transports métro-transports guidés-bus-train : lignes A et B, ligne E, réseau de bus en site propre ou prioritaire, navettes petit gabarit, train	
Réorganiser le réseau de bus urbain	
Développer la multimodalité par des parkings d'échange voiture - métro	
Accueillir des habitants, des emplois et des services à proximité des transports en commun	
Partager la voie entre les différents modes de transport pour assurer la continuité des sites propres et améliorer localement la circulation des transports en commun	
Favoriser la qualité esthétique et paysagère lors du réaménagement de l'espace public suscité par le développement des transports en commun	
Développer le réseau cyclable	
Etendre et compléter le réseau cyclable toulousain en cohérence avec celui de l'agglomération : un réseau primaire pour les jonctions avec les transports en commun et les communes périphériques ainsi que de grands itinéraires vélo desservant les universités, les zones vertes et les berges des cours d'eau	
Conforter l'intermodalité et la complémentarité entre vélos et transports en commun : parcs de stationnement vélo sécurisés à proximité des pôles générateurs de déplacements importants et des équipements de proximité	
Faciliter les déplacements de proximité à vélo grâce au prolongement des itinéraires de quartier	
Accroître la sécurité et le confort des vélos sur le réseau existant : limiter la vitesse des véhicules par des aménagements spécifiques, poursuivre l'aménagement des carrefours dangereux	
Faciliter la marche à pied et le déplacement des personnes à mobilité réduite	
Etendre le réseau des rues à priorité piétonne au centre-ville et poursuivre les élargissements des trottoirs	
Intégrer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en amont de l'aménagement des espaces publics	
Aménager les espaces publics aux abords des stations de métro	
Maîtriser le trafic automobile	
Adapter les aménagements aux différents types de voies	
Réduire le transit automobile et la vitesse de circulation des véhicules, notamment en centre ville, pour accroître la sécurité des déplacements	
Simplifier la perception de l'espace public dans les nouveaux quartiers d'habitat et dans les actions de restructuration de l'espace public afin de diminuer les vitesses et limiter la gravité des accidents	
Privilégier le stationnement des résidants par les règles d'urbanisme et la gestion du stationnement sur rue	
Organiser des parcs relais pour inciter aux transports alternatifs à la voiture dans la ville centre	

2. Les mesures prises pour la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles de l'environnement

C'est en croisant les orientations du PLU avec les enjeux environnementaux qu'ont été identifiées les incidences du PLU sur l'environnement et les mesures pour sa préservation et sa mise en valeur. Il est également à noter que les orientations du PLU traduisent donc, pour partie, des mesures en faveur de l'environnement relevant ou accompagnant la planification urbaine, le volet Environnement aborde quant à lui essentiellement les fondamentaux de l'environnement : paysage, patrimoine naturel, ressource en eau, sols et sous-sols, environnement sonore, qualité de l'air, déplacements et transports, énergie, déchets, risques naturels et technologiques. Certaines mesures sont d'ordre réglementaire, d'autres sont d'ordre incitatif.

Les mesures indiquées ici sont avant tout celles qui relèvent de la planification urbaine et celles qui l'accompagnent. Le volet Environnement relève en effet du PLU et ne constitue pas à lui seul la politique environnementale de la Ville.

Les mesures proposées se situent avant tout dans le champ des compétences communales. Certaines sont partagées et peuvent entrer dans le champ de compétences de l'Etat, de la Communauté d'agglomération ou faire partie de plans et programmes supra communaux concernant l'environnement -Plan de Déplacements Urbains (PDU), Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés…-. Ces cadrages et collaborations sont mentionnés au préalable aux côtés des enjeux environnementaux thématiques dans le but de rendre lisibles les marges de manœuvre et les complémentarités.

Les mesures en faveur du patrimoine naturel

Valoriser le réseau hydrographique, le rendre accessible

Le développement des espaces nature de Gabardie et de Marcaissonne, situés le long des affluents de l'Hers -Sausse, Saune et Marcaissonne- permettra de valoriser le réseau hydrographique qui occupe une place stratégique à l'Est du territoire. Ils viennent renforcer l'équipement en espaces verts publics au Nord et à l'Est de la ville.

L'espace nature de l'Ile du Ramier et celui de Garonne valoriseront le couloir Garonnais et rendront accessibles au public les berges de Garonne. Ils constituent également une réponse favorable à la préservation du couloir Garonnais dans la mesure où, non imperméabilisés et aménagés de manière légère, ils laissent au fleuve des « espaces de respiration ». Ils bénéficient en effet à la dynamique hydraulique du fleuve sur l'ensemble du territoire communal ainsi qu'en aval de Toulouse. Tout en ayant un rôle régulateur sur les crues, ils favorisent le fonctionnement de l'écosystème.

L'entrée Sud de la ville dispose d'un potentiel biologique important. L'aménagement du site Grande Paroisse en cancéropôle laissant une place importante aux boisements constitue une réponse non agressive et valorisante pour cette partie du territoire.

Développer le réseau vert

La poursuite du maillage de réseau vert -bords de Garonne, margelle de terrasse, Négogousse …- répond à l'enjeu d'aménagement des tronçons manquants du réseau vert pour assurer une plus grande continuité et une plus grande fluidité.

Des discontinuités subsistent, les emplacements nécessaires à leur réduction sont réservés. Les dessertes cyclables sont anticipées pour les aménagements nouveaux et pour les infrastructures lourdes nouvelles.

Valoriser et préserver les pièces d'eau

Le projet urbain de Borderouge valorise les éléments patrimoniaux du site : l'étang est préservé et mis en valeur ; fossés et noues sont autant d'éléments patrimoniaux intégrés au projet d'urbanisme….

D'autres lacs et plans d'eau seront valorisés : le Grand Projet de Ville prévoit ainsi de conforter la trame verte et de remettre en place la prépondérance de l'eau dans le quartier du Mirail, notamment le lac de la Reynerie.

Promouvoir la végétation au cœur des espaces bâtis

Dans le tissu urbain, les orientations du PLU prévoient de favoriser les éléments patrimoniaux majeurs, de poursuivre l'entretien et le renouvellement des arbres, d'encourager la réalisation de grands balcons, de terrasses et de jardins privés en cœur d'îlots, d'inciter à la végétalisation des façades et à la mise en place de toitures terrasses, tous éléments indispensables à la valorisation de l'espace bâti.

Les orientations du PLU prévoient également de veiller à la démarche en faveur de la qualité environnementale lors de la construction d'équipements et de demander aux concepteurs d'opérations publiques et privées d'aménagement de positionner leurs projets dans une démarche qualité. La relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat est une des cibles retenue qui préconise en particulier la création d'un cadre de vie agréable par une présence forte du végétal et de l'eau en lien avec le bâtiment -toitures et terrasses végétalisées, jardins, fontaines …-. Dans cette optique, encourager la qualité environnementale est une mesure favorable pour les enjeux de patrimoine naturel.

Les mesures en faveur de la ressource en eau

Poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées

L'extension de l'urbanisation engendre en effet une augmentation du volume des eaux usées. Les orientations du PLU prévoient la mise aux normes européennes de la station d'épuration et anticipe l'adaptation de ses capacités à l'évolution démographique. La nouvelle unité « Ginestous 2000 » permettra de traiter jusqu'à 160 000 m3 d'effluents par jour en débit de pointe (110 000 m3 / j aujourd'hui). Elle répondra à la fois aux nouveaux besoins de la ville et aux contraintes réglementaires imposées par la loi sur l'eau de 1992 et les normes européennes. Fin 2004, les travaux seront terminés et l'ensemble du site bénéficiera d'un aménagement paysager et environnemental.

Face aux difficultés de traitement des boues, le choix a été fait d'une solution multi-filières qui privilégie leur recyclage agricole avec des produits stabilisés -compost, granulés séchés-, complété et sécurisé par l'incinération. Un plan d'épandage a ainsi été autorisé après enquête publique pour du compost de boue et des boues séchées, sur plus de 6 000 hectares en Haute-Garonne, ainsi qu'une unité de compostage d'un mélange de boues et d'écorces sur plus de 11 000 m² de bâtiments fermés et désodorisés. Une unité d'incinération des boues, composée de deux fours à lit fluidisé avec traitement optimal des fumées complète le dispositif.

Compenser les effets de l'imperméabilisation pour limiter le risque inondation et préserver la ressource en eaux superficielles

L'augmentation de l'imperméabilisation des sols engendrée par les emprises de voiries et de constructions entraîne une augmentation des débits ruisselés et une intensification des phénomènes d'inondation en aval. Les orientations du PLU prévoient l'implantation de nouveaux espaces nature et la mise en valeur des cours d'eau qui constituent autant de mesures compensatoires puisque ces espaces non imperméabilisés ont un rôle régulateur sur les crues. Il s'agit là de mesures quantitatives concernant la gestion du risque naturel d'inondation.

D'autres mesures s'attachent, quant à elles, à préserver la qualité de la ressource en eaux superficielles nécessaires à la consommation d'une grande ville comme Toulouse : des stations d'observation et d'alerte de la qualité de l'eau brute sur les rives de l'Ariège et de la Garonne avec contrôle centralisé ont été ainsi récemment mises en place et la sécurisation de l'approvisionnement est en cours de renforcement.

Mieux connaître la nappe phréatique pour limiter les incidences de l'urbanisation

L'imperméabilisation des sols consécutive à l'urbanisation peut modifier les conditions de ré-alimentation de la nappe phréatique. En cas de rabattement de cette nappe, un dispositif de rétablissement doit être prévu sous les ouvrages concernés, de manière à restituer la perméabilité des terrains.

Afin de mieux connaître la nappe et de la préserver, la Ville de Toulouse a également récemment entrepris, en partenariat avec le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM), un inventaire du sous-sol de son territoire dont l'objectif est de créer une banque de données qui rassemble les sondages géologiques et de mettre en cohérence ces informations en vue de construire un modèle en 3 dimensions du sous-sol : nature, caractéristiques, hydrogéologie, géotechnique, géochimie …. Le niveau de la nappe phréatique sera alors connu sur l'ensemble du territoire de Toulouse. Ces données pourront ainsi être mobilisées avant d'engager des travaux d'aménagement urbain.



Proposer des alternatives pour la collecte des eaux pluviales

Les orientations du PLU prévoient la construction d'équipements en veillant à leur qualité environnementale. Elles prévoient également de demander aux concepteurs d'opérations d'aménagement, de positionner leurs projets dans une démarche la démarche en faveur de la qualité environnementale.

La gestion de l'eau est l'une des cibles qualité : elle préconise une meilleure gestion du cycle de l'eau en limitant l'imperméabilisation de surface, en favorisant la rétention des eaux pluviales, leur réinfiltration ou leur récupération pour des usages appropriés. La priorité donnée aux surfaces végétalisées, la mise en place de puits de réinfiltration ou d'injection visant à réalimenter la nappe là où les sols sont aptes, les systèmes de rétention et la valorisation ou l'installation de noues successives pour diminuer les débits de ruissellement ou encore la réutilisation des eaux pluviales constituent autant de réponses à ces préoccupations, qui doivent être intégrées en amont de la conception des opérations d'aménagement urbain. C'est sur la base de schémas de drainage du ruissellement urbain adaptés aux caractéristiques des bassins versants -relief, nature et composition du sol et du sous-sol, circulation des eaux de surfaces et du sous-sol, exutoire potentiels- que les aménagements urbains mais aussi les plans de voiries doivent être conçus, dans le but d'une meilleure gestion des eaux pluviales.

Les mesures en faveur des sols et du sous-sol

Recomposer la ville sur elle-même et organiser l'occupation de l'espace pour limiter l'étalement urbain

Le territoire de la ville et les ressources foncières ne sont pas sans limites, surtout si l'on veut conserver des espaces libres ou de nature au cœur de la ville et si l'on souhaite répondre au mieux aux contraintes de fonctionnement de la ville et à la préservation de l'environnement urbain. Aussi, les opérations de renouvellement urbain, qui permettent de réaffecter le foncier pour de nouveaux usages, auront pour conséquence de limiter l'étalement urbain, véritable enjeu d'agglomération.

Les orientations du PLU prévoient, parmi les opérations de renouvellement urbain, la reconversion de friches industrielles : ancienne usine AZF mais aussi Cartoucherie, anciennes usines JOB …

Ces opérations seront menées avec une grande exigence de qualité pour que la dépollution soit en adéquation avec les usages envisagés de ces sites.

De la même manière, l'implantation d'activités le long des voies rapides, permet de valoriser des espaces qui ne peuvent pas être affectés à l'habitat et évite ainsi que les activités consommatrices d'espace viennent concurrencer l'habitat.

Les mesures en faveur de l'énergie

Poursuivre et conforter la production d'énergies renouvelables

La production et la valorisation d'énergies renouvelables sont des orientations du PLU. L'existence d'une Régie municipale d'électricité et le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque favorisent la production d'énergie à partir des ressources locales. Ces mesures seront confortées par l'incitation à l'intégration de panneaux photovoltaïques dans la conception architecturale des bâtiments pour produire de l'électricité, que ce soit pour les bâtiments d'activité, l'habitat privé ou les parcs de logement social. Dans la même perspective, la valorisation des ordures ménagères en énergie thermique grâce à l'incinération produit de l'énergie de récupération.

Encourager les constructions limitant la consommation d'énergie

Les orientations du PLU prévoient de construire les équipements en veillant à leur qualité environnementale et de demander aux concepteurs d'opérations d'aménagement de positionner leurs projets dans une démarche en faveur de la qualité environnementale. Ces orientations répondent aux enjeux en matière d'énergie, la gestion de l'énergie étant une des cibles qualité préconisant notamment l'isolation renforcée et l'orientation favorable des bâtiments.

Favoriser les transports en commun et les modes de déplacement doux pour limiter la consommation énergétique

Les orientations du PLU prévoient d'accroître la constructibilité à proximité des transports en commun et de concevoir l'aménagement des quartiers, de manière à favoriser l'accès à pied, en vélo et en bus et, par conséquent, à diminuer la consommation énergique par les transports individuels.

Les orientations du PLU prévoient également de développer les transports collectifs et les modes de transport « propres » : elles visent à renforcer les transports en commun, à organiser de parcs relais pour inciter à l'usage des transports alternatifs à la voiture, à limiter le transit automobile en centre-ville et, dans les zones denses, à favoriser la place du piéton, à développer le réseau cyclable toulousain en cohérence avec celui de l'agglomération, à développer l'intermodalité. Autant de réponses aux enjeux du programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique lancé par la France dans la suite des accords de Kyoto.

Les mesures en faveur de la qualité de l'air

Limiter l'étalement urbain pour réduire les transports en voiture entre domicile et travail

Les orientations du PLU prévoient de limiter l'étalement urbain par le renouvellement urbain. La densification, indispensable si l'on veut limiter les déplacements responsables de l'augmentation de la circulation sur les voies radiales interurbaines, est favorable à la préservation de la qualité de l'air, dans la mesure où les déplacements domicile/travail sont responsables de la part la plus importante de la pollution atmosphérique. Moins l'agglomération sera étalée, moins les déplacements pendulaires seront susceptibles de s'amplifier et plus la pollution atmosphérique sera contenue ou diminuera.

Renforcer la mixité des fonctions urbaines pour réduire les déplacements

La mixité des fonctions urbaines prévue par les orientations du PLU est un atout pour la préservation de la qualité de l'air puisqu'elle permet, au moins pour partie, de limiter les déplacements domicile/travail en véhicule, à l'inverse d'une spécialisation de l'espace qui les incite. L'implantation de services et d'activités a proximité des transports en commun va dans le même sens.

Réguler le stationnement et inciter aux transports alternatifs à la voiture

Agir conjointement sur la distinction entre le stationnement des résidants et celui des habitants extérieurs et sur l'organisation de parcs relais à l'usage des transports alternatifs à la voiture contribue à rationaliser les déplacements automobiles et à limiter ainsi les effets négatifs de la circulation automobile sur la qualité de l'air.

Les orientations du PLU prévoient aussi de développer le stationnement résidentiel en centre-ville et de maintenir l'accessibilité automobile des résidants en pieds d'immeubles. Pour que cette mesure soit compatible avec les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, elle s'articule avec la limitation de l'usage de la voiture en centre-ville et donc avec la mise en place de solutions de déplacements alternatives adaptées, y compris pour les familles.

Conforter la place du végétal en ville pour améliorer la qualité de l'air

L'ensemble des orientations du PLU qui visent à donner une plus grande place au végétal dans la ville participe encore, même si cela reste modeste, à l'amélioration de la qualité de l'air, car les végétaux jouent un rôle d'épuration de l'atmosphère.

Il s'agit de développer les espaces nature, de conforter la place de l'arbre en ville, d'inciter à la végétalisation des façades, au développement des terrasses, des grands balcons et des jardins en cœur d'îlots.

Limiter les rejets industriels dans l'atmosphère

Si l'activité industrielle polluante n'est pas une dominante de l'occupation du territoire toulousain, l'effort de maîtrise des rejets de celles présentes sur Toulouse doit se poursuivre : il en est ainsi de la modernisation du Centre de valorisation des déchets urbains, l'une des plus importantes d'entre elles.

Si les orientations du PLU prévoient notamment de renforcer les secteurs économiques d'excellence sur Toulouse et la diversification des activités, ce développement s'accompagne aujourd'hui d'une exigence de qualité en matière de rejets industriels.

Mettre en œuvre les mesures du Plan de Déplacements Urbains et du Plan de Protection de l'Atmosphère

D'une manière générale, le PDU et le PPA, dans lesquelles la Ville de Toulouse est engagée, encadrent les actions en matière de protection de l'atmosphère.



3. Les mesures prises pour la préservation et la mise en valeur de l'environnement humain et du cadre de vie

Les mesures concernant les déplacements et les transports

Nombreuses sont les mesures affectant la qualité de l'air qui concernent également les déplacements. D'une manière générale, le Plan de déplacements urbains offre un cadre de travail pertinent et indispensable auquel la Ville participe.

Faciliter les déplacements, en limiter les nuisances

Les orientations du PLU prévoient de faciliter les déplacements en adaptant les aménagements de voies, en développant le réseau de transports en communs, en favorisant la multimodalité, en implantant l'emploi, l'habitat, les services publics à proximité de transports en commun et en développant le réseau cyclable de manière quantitative et qualitative.

La simplification de la perception de l'espace public et les actions en faveur de la diminution de la vitesse seront également favorables à la sécurité.

Développer les transports en commun et les mode de déplacement doux

Les investissements dans les transports en commun et la recherche de complémentarité entre vélos et transports en commun -par exemple avec l'implantation de parcs de stationnement vélos sécurisés à proximité des pôles générateurs de déplacements importants et des équipements de proximité-, par une appréhension globale des déplacements, répondent à l'enjeu de réduction de la circulation automobile.

Le développement du réseau cyclable avec l'accroissement de la sécurité et du confort des vélos sur le réseau existant, l'aménagement de la Vélo-station du Capitole et la multiplication des parcs à vélos, les aménagements en faveur des piétons -extension le réseau de rues à priorité piétonne au centre-ville et élargissement des trottoirs- sont autant d'éléments prévus par les orientations du PLU concernant les déplacements et les transports.

Le développement d'activités le long de voies rapides s'accompagnera d'exigences en matière de desserte en transports en commun à compléter par des plans de mobilité des entreprises et des administrations.

Les mesures concernant l'environnement sonore

Equilibrer le développement urbain en veillant à la qualité de l'environnement sonore

Les orientations du PLU prévoient de prendre en compte les phénomènes acoustiques dès la conception et l'aménagement des nouveaux quartiers, ce qui constitue une condition nécessaire pour assurer un environnement sonore de qualité. Les mesures visant à assurer un développement urbain équilibré -préservation de zones de calme, protection d'espaces publics extérieurs riverains des grands axes de transport …- seront renforcées.

La maîtrise de l'habitat sous les courbes de bruit permet de prendre en compte les conséquences de l'insertion de l'aéroport dans le tissu urbain.

L'implantation des activités en écran acoustique le long des voies bruyantes est une mesure qui permet d'améliorer la protection de l'habitat vis-à-vis des nuisances sonores liées à ces infrastructures.

Prendre en compte le confort acoustique dans la construction

Les orientations du PLU prévoient la construction d'équipements respectueuse d'une démarche en faveur de la qualité environnementale. Elles prévoient également de demander aux concepteurs d'opérations publiques et privées d'aménagement de positionner leurs projets dans une démarche qualité. Ces options répondent aux enjeux en matière d'environnement sonore dans la mesure où le confort acoustique est une des cibles qualité préconisant un positionnement des activités et des équipements le long des voies mais aussi en favorisant le développement des appartements traversant le long des avenues qui limite ainsi l'exposition du logement au bruit routier. Cette démarche vise également à ce que des solutions techniques adaptées -vitrages, traitement des ponts phoniques, traitement acoustique des plafonds des balcons, végétalisation des façades afin d'atténuer la réverbération du bruit- compensent par ailleurs les nuisances sonores.
De la même manière, l'attention portée à la relation des bâtiments avec leur environnement immédiat et en particulier l'optimisation des qualités du site -vues, ensoleillement, environnement sonore, présence du végétal et de l'eau...- en tenant compte des contraintes -vents, nuisances et pollutions, …- contribue à l'amélioration de ce confort acoustique.

Améliorer la qualité sonore de l'espace public en encourageant des alternatives à la voiture

Les transports routiers sont aujourd'hui responsables d'une part importante des nuisances sonores : stabiliser ou diminuer la densité du trafic routier concoure à éviter l'accroissement de ces nuisances.

L'ensemble des orientations du PLU visant à limiter l'usage de la voiture et à favoriser les modes de transport en commun et les modes de déplacements doux -piétons, cycles- contribue à l'amélioration de l'environnement sonore.

Limiter les incidences de la mixité urbaine sur l'environnement sonore

Les orientations du PLU prévoient de favoriser la mixité urbaine en rapprochant emploi et habitat, ce qui exige que des mesures visant à trouver un équilibre entre la diversité et les périodes d'émission des sources sonores soient envisagées : privilégier, à proximité de l'habitat, les activités tertiaires et les activités commerciales ne nécessitant pas de livraisons nocturnes ou les activités artisanales n'utilisant pas de matériels bruyants.

Limiter les incidences des activités sur l'environnement sonore

Dans le but de renforcer les secteurs économiques d'excellence sur Toulouse, les orientations du PLU prévoient de renforcer la filière aéronautique et les activités aéroportuaires. Ce renforcement s'accompagne d'une exigence de qualité en matière d'environnement sonore inscrite dans la Charte pour la qualité de l'environnement sonore de l'aéroport Toulouse-Blagnac à l'élaboration de laquelle la Ville de Toulouse a participé.

Les mesures concernant les déchets

Poursuivre l'amélioration du traitement des déchets ménagers

Les orientations du PLU mentionnent la modernisation du Centre de valorisation des déchets urbains. L'amélioration de ses performances permettra en effet une diminution les rejets polluants et la valorisation énergétique de l'incinération des ordures ménagères qui répond aux enjeux environnementaux de production d'énergie de récupération et participe aux économies de combustibles fossiles ou nucléaires.

Intégrer le tri sélectif dans les constructions et aménagements urbains

Les orientations du PLU prévoient la construction d'équipements respectueuse d'une démarche en faveur de la qualité environnementale. Elles prévoient également de demander aux concepteurs d'opérations publiques et privées d'aménagement de positionner leurs projets dans une démarche qualité. Ces options répondent aux enjeux en matière de déchets dans la mesure où la gestion des déchets est l'une des cibles qualité. Elle préconise de réduire la quantité des déchets produits par l'activité de la construction et de les gérer au mieux grâce aux systèmes de collecte et de tris mis en place. La réponse aux enjeux de collecte et de valorisation des déchets sera ainsi d'autant plus efficace que seront intégrés les emprises et locaux nécessaires au tri de déchets ménagers dès la conception urbaine et architecturale des projets.

Les mesures concernant les risques naturels et les risques technologiques

Limiter les incidences des risques naturels

Les orientations du PLU prévoient d'identifier les zones inondables, de limiter les occupations humaines permanentes dans les zones d'aléas forts et de limiter les nouveaux obstacles à l'écoulement des eaux dans les zones d'aléas forts. Ces mesures contribuent à limiter l'exposition aux risques naturels d'inondation. La mise en place d'un Plan de Prévention des Risques pour l'inondation (PPRi) relève de l'Etat et est en cours de réalisation. Cependant les documents d'urbanisme de Toulouse prennent déjà en compte le risque inondation dans la délimitation du zonage.

D'autre part, l'intégration du Plan de Prévention des Risques naturels pour les mouvements de terrain au PLU limite également l'exposition à ce risque naturel.

Limiter les incidences des risques technologiques

Le périmètre SEVESO sera mis à jour à la suite la reconversion du pôle chimique Sud qui répond à un enjeu de requalification fort.

Un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) pilote sera également mis en place sur le site du dépôt pétrolier ESSO au Nord de Toulouse. La Ville participera à son élaboration et étudiera sa traduction dans les documents d'urbanisme une fois ce plan finalisé.

Les mesures en faveur du paysage et du cadre de vie

Poursuivre la reconquête du centre-ville

Les orientations du PLU répondent à l'enjeu de la poursuite de la reconquête du centre-ville par une mise en valeur du cœur historique -nouvelles campagnes de ravalement de façades, création de petites entités de logements sociaux, limitation du transit automobile …- et par le développement de pôles autour du centre-ville.

Recomposer la ville sur elle-même, réorganiser l'espace urbain en faveur d'une amélioration du cadre de vie

Les opérations de renouvellement urbain proposées dans les orientations du PLU -Cartoucherie, Prison Saint-Michel, Matabiau-Marengo, JOB, ancienne usine AZF …- sont des réponses favorables aux enjeux d'occupation du territoire. Ces reconversions sont autant de leviers permettant de réduire l'étalement urbain puisqu'elles privilégient la réaffectation du foncier déjà occupé à une nouvelle consommation de foncier.

La structuration des quartiers le long de voies historiques, avec des exigences de qualité, vise à ce que les faubourgs conservent leur richesse de mixité. Inciter à implanter des commerces, des services et des emplois le long des voies et autour des centralités est une condition au maintien de cette mixité. Elle sera confortée par une exigence qualitative sur le cadre de vie : balcons, jardins en cœur d'îlots, terrasses, espaces d'agrément et espace public.

La diversification de l'habitat et le renouvellement urbain du Mirail prévue dans le cadre du Grand projet de ville s'attachent de la même manière à atténuer les discordances entre les paysages d'habitat collectif et les quartiers et à lutter contre la spécialisation sociale des quartiers d'habitat collectif.

Le renouvellement urbain sur la Cartoucherie, l'ancienne usine AZF ou encore les anciennes usines JOB sont autant de projets qui permettent également une reconversion d'anciens sites industriels et l'amélioration de l'environnement urbain des quartiers.

Intégrer la qualité paysagère dans l'aménagement et la construction

Les orientations du PLU prévoient d'encourager la réalisation de grands balcons, de terrasses et de jardins privés en cœur d'îlots qui ont un impact positif en terme de paysage et de cadre de vie. L'aménagement de parcs de stationnements sur l'arrière des parcelles ou en sous-sols et le marquage de la limite de l'espace public avec des bâtiments en frontalité reconstituant un paysage de rue traditionnel contribue également à l'amélioration de la qualité paysagère des quartiers.

Les Chartes de qualité paysagère, architecturale et environnementale complètent les procédures d'ouverture à l'urbanisation de certains sites particulièrement sensibles. L'impact des opérations d'urbanisme sur l'environnement sera en effet d'autant plus positif que les éléments naturels -eau et végétation- seront préservés, que les accès et dessertes s'appuieront sur le réseau de transports en commun et le maillage de transports doux. C'est en amont de leur conception et non de manière compensatoire que ces éléments seront intégrés. En ce sens, les orientations du PLU prévoient la construction d'équipements en veillant à leur qualité environnementale et de demander aux concepteurs d'opérations publiques et privées d'aménagement, de positionner leurs projets dans une démarche qualité. Elles favoriseront ainsi une meilleure relation des bâtiments avec leur environnement immédiat. C'est l'une des cibles qualité : elle préconise en particulier d'optimiser les qualités du site -vues, ensoleillement, environnement sonore, présence du végétal et de l'eau ...- en tenant compte des contraintes -vents, nuisances et pollutions, emprises au sol …-.

Ressources documentaires

Méthode et ressources documentaires transversales

L'étude d'impact sur l'environnement
Par Patrick Michel – BCEOM
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - 2001

Manuel d'utilisation de RESPECT : tableau de bord environnement pour les collectivités européennes – 2000
Centre national de la fonction publique territoriale
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Union européenne (LIFE) - ADEME

Le mémento de l'adjoint à l'environnement
Antoine CAYLA
Editions Territorial - 2001

Révision du Schéma directeur de l'agglomération toulousaine
SMEAT - 2002

Charte pour l'environnement du Grand Toulouse – Etude diagnostic – 2004
Communauté d'agglomération du Grand Toulouse
Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine

Atlas du milieu naturel de l'agglomération toulousaine - 1996
Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine

Profil environnemental de Midi-Pyrénées
Direction régionale de l'environnement - 2003

Toulouse en chiffres
Mairie de Toulouse - 2000

Rapport de présentation du Plan d'occupation des sols sous régime juridique du Plan local d'urbanisme (6ème révision – 3ème modification)
Mairie de Toulouse - 2003

Mémento de l'environnement
Mairie de Toulouse – Service environnement – CUIET

Tableau de bord de l'environnement
Mairie de Toulouse – Service de l'urbanisme et de l'environnement - 2003

Paysage et occupation du territoire

Atlas de paysages urbains de l'agglomération toulousaine - 1995
Direction départementale de l'équipement de la Haute-Garonne
Direction régionale de l'environnement

Publicités et enseignes – Guide de la réglementation
Mairie de Toulouse

Patrimoine naturel

Toulouse à pied
Fédération française de randonnée pédestre - 1998

Les oiseaux à Toulouse
Dossier pédagogique - CUIET

La vie au bord du fleuve
CUIET - 1993

L'arbre en chemin
CUIET
Etat de référence des plans d'eau de la ville de Toulouse
Mairie de Toulouse – 1999

Ressource en eau

Eau potable et santé : nitrates, pesticides, microbes, chlore, calcaire et plomb
Ministère de l'écologie et du développement durable - 2003
La qualité de l'eau potable
Ministère de l'écologie et du développement durable - 2003
Eau et assainissement
Ministère de l'écologie et du développement durable - 2003
Encyclopédie de l'hydrologie urbaine et de l'assainissement
B. Chocat
Techniques et documentation – Lavoisier – 1997
Instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations - 1981
La directive cadre : une directive pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
Ministère de l'écologie et du développement durable - 2003
http://www.eau-adour-garonne.fr, site Internet de l'agence de l'eau Adour Garonne
Techniques alternatives en assainissement pluvial – choix, conception, réalisation, entretien
Graie, agences de l'eau, LCPC, CERTU
Techniques et communication – Lavoisier – 1994
La gestion alternative des eaux de pluie s'infiltre dans les communes
Environnement local n°682 - 11décembre 2003
L'eau à Toulouse (7 fascicules) – 1999
Réalisé par Hydro M Environnement
Mairie de Toulouse – Service hydrologie/environnement
L'eau à Toulouse
Capitole infos – décembre 2003
Les travaux de dépollution des eaux usées de Toulouse - Ginestous
Communauté d'agglomération du Grand Toulouse – Compagnie générale de seaux – 26 mars 2003

Sols et sous-sols

L'eau à Toulouse – La protection et la conservation des eaux souterraines
Hydro M environnement - 1999
http://www.midipyrenees.chambagri.fr
Les sols en Haute Garonne sur le site Internet de la chambre d'agriculture de Haute-Garonne
Toulouse à pied (pages 14 et 15 pour l'occupation historique)
Fédération française de randonnée pédestre - 1998
http://basol.environnemzent.gouv.fr
Base de données BAQOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif
Mode d'emploi des outils méthodologiques applicables aux sites et sols pollués
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Pollution des sols : l'état des lieux
La Dépêche du Midi– 10 février 2004
Les sites pollués
Journal des Maires – septembre 2000

Environnement sonore

http://www.environnement.gouv.fr , site Internet du Ministère de l'écologie et du développement durable
Rubrique « Bruit »

Charte de qualité du centre-ville et des quartiers
Mairie de Toulouse - 1997

Les bruits de voisinage ; les particuliers
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

http://www.toulouse.aeroport.fr, site Internet de l'aéroport Toulouse Blagnac

Charte de qualité de l'aéroport Toulouse Blagnac : les engagements pris

Aéroports : le bruit fait tâche
Environnement magazine – Enquête 1619 – juillet et août 2003

De nouveaux moyens pour lutter contre le bruit
La Gazette des communes – 2 février 2004

Les collectivités face au bruit
Environnement magazine – Dossier 1624 - janvier et février 2004

Plan de réduction de nuisances sonores : un exercice complexe
Environnement local n°688 – 22 janvier 2004

Qualité de l'air

Plan régional pour la qualité de l'air – 2000
Préfecture de la région Midi Pyrénées- Préfecture de Haute-Garonne

Comment améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération toulousaine ? Etat de lieux du PPA de Toulouse– décembre 2003
Ministère de l'écologie et du développement durable
Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

Surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées - 2002
Rapport d'activités de l'ORAMIP

L'air que nous respirons – Les polluants en question
Fédération ATMO

Plan air : l'abaissement des seuils pour l'ozone modifie la circulation alternée
Environnement local – 6 novembre 2003

Un plan pour mieux respirer
La Dépêche du Midi – 5 février 2004

Déplacements et transports

Plan de déplacements urbains de l'agglomération toulousaine approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2001
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine

Transports et déplacements – situation 2001
Dossier technique de l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine

La circulation automobile et le stationnement en 2002
Observatoire du centre-ville / accessibilité de l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine

Pourquoi, comment, quand les Toulousains se déplacent dans l'agglomération en 1996
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine.

Existe-t-il une vraie politique du vélo ?
La Dépêche du Midi - 10 février 2004

Energie

Qualité environnementale des bâtiments
Manuel à l'usage de la maîtrise d'ouvrage et des acteurs du bâtiment
ADEME – 2002

Chauffe-eau solaire : le guide
Plan soleil
ADEME – Conseil régional Midi-Pyrénées – 2003

Régie municipale d'électricité de Toulouse
Ville de Toulouse

Les politiques énergétiques locales
Xavier MATHARAN et Christophe SERRON
Dossiers d'experts de la lettre du cadre territorial

Projet de loi d'orientation sur les énergies – 2004
http://www.debat-energie-gouv.fr

Chauffage urbain : des réseaux plus performants grâce à la cogénération
La Gazette des communes – 3 novembre 2003

Déchets

Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Haute-Garonne
Préfecture de la Haute Garonne - 1995

http://www.ademe.fr/midi-pyrenees, site Internet de l'ADEME Midi-Pyrénées

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets – année 2000
Mairie de Toulouse – Service voie publique

Nous produisons trop de déchets
La Dépêche du Midi – 20 janvier 2004

La collecte sélective des ordures ménagères en centre ville fin 2004
La Dépêche du Midi – 7 février 200

Déchets : la guerre aux emballages
La Dépêche du Midi – 11 février 2004

Pour en finir avec la pollution canine
Capitole Infos – janvier 2003

Risques naturels et risques technologiques

Valoriser les zones inondables dans l'aménagement urbain : repères pour une nouvelle démarche
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement – CERTU - 1999

Plans de prévention des risques naturels prévisibles – guide général - 1997
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Ministère de l'équipement, des transports et du logement

Crues : Toulouse n'est pas à l'abri
La Dépêche du Midi – 20 février 2004

Le point sur l'action de services de l'Etat deux ans après l'explosion de l'usine AZF
Préfecture de Haute-Garonne – 18 septembre 2003

Situation du pôle chimique sud de Toulouse deux ans après la catastrophe du 21 septembre 2001
http://www.environement.gouv.fr, site Internet du ministre de l'écologie et du développement durable

http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr, site Internet de la préfecture de Haute-Garonne
Dossiers concernant les suites de l'explosion de l'usine AZF
Dossier communal synthétique sur les risques majeurs
Préfecture de Haute-Garonne – Cellule d'analyse des risques d'information préventive – 1998
Publication de la loi sur la prévention des risques technologiques et la réparation des dommages
Environnement local n° 667 (28 août 2003) et n°668 (4 septembre 2003)
Risques technologiques : mieux vaut prévenir que guérir
Environnement magazine n°1620 – septembre 2003
Peut-on encore construire dans les zones à risques technologiques ?
La Gazette des communes – 10 novembre 2003

SIGLES

A.E.A.G.	Agence de l'Eau Adour-Garonne
A.O.C.	Appellation d'Origine Contrôlée
A.U.A.T.	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire – Toulouse aire urbaine
A.S.	Autorisation avec Servitudes (ex établissements SEVESO)
C.A.G.T.	Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
C.A.U.E.	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
C.E.T.	Centre d'Enfouissement Technique
C.H.R.	Centre Hospitalier Régional
C.H.U.	Centre Hospitalier Universitaire
D.D.A.F.	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
D.D.E.	Direction Départementale de l'Equipement
D.I.B.	Déchets Industriels Banals
D.I.C.	Déchets Industriels et Commerciaux
D.I.R.E.N.	Direction Régionale de l'Environnement
D.M.S.	Déchets Ménagers Spéciaux
D.R.A.S.S.	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
D.R.I.R.E.	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
E.B.C.	Espace Boisé Classé
O.P.A.H.	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
O.R.A.M.I.P.	Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées
O.R.S.E.C.	Organisation des Secours
P.A.D.D.	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
P.D.U.	Plan de Déplacements Urbains
P.E.B.	Plan d'Exposition au Bruit
P.G.S.	Plan de Gêne Sonore
P.I.G.	Projet d'Intérêt Général
P.L.U.	Plan Local d'Urbanisme
P.O.I.	Plan d'Organisation Interne
P.O.S.	Plan d'Occupation des Sols
P.P.A.	Plan de Protection de l'Atmosphère
P.P.I.	Plan Particulier d'Intervention
P.P.R.	Plan de Prévention des Risques
P.P.R.I.	Plan de Prévention des Risques Inondation
P.P.R.T.	Plan de Prévention des Risques Technologiques
P.R.Q.A.	Plan Régional de la Qualité de l'Air
P.R.T.	Plan Régional des Transports
P.T.U.	Périmètre des Transports Urbains
R.D.	Route Départementale
R.N.	Route Nationale
S.A.G.E.	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
S.A.U.	Surface Agricole Utile
S.C.H.S.	Service Communal d'Hygiène et de Santé
S.C.O.T.	Schéma de Cohérence Territoriale
S.D.A.G.E.	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
S.D.A.T.	Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine
S.I.V.O.M.	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
S.I.V.U.	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
S.M.E.A.T.	Syndicat Mixte d'Etude de l'Agglomération Toulousaine
S.M.T.C.	Syndicat Mixte des Transports en Commun
S.P.P.P.I.	Secrétariat Permanent pour la Prévention des Problèmes Industriels
S.R.U.	Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (13 décembre 2000)
Z.A.C.	Zone d'Aménagement Concerté
Z.A.D.	Zone d'Aménagement Différé
Z.I.C.O.	Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
Z.N.I.E.F.F.	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Crédit photos :
Mairie de Toulouse : Service Technique de Communication - Direction de l'Environnement.
Cabinet Urbanisme et acoustique

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Service de l'Urbanisme & de l'Environnement
Direction de la Réglementation Urbaine

1 - LE RAPPORT DE PRESENTATION

1C - LES CHOIX DU PADD ET LEUR TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE



PLU Révision simplifiée - DCM du 08/12/2006

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr


RP
le rapport de présentation
LE DIAGNOSTIC
LE PADD
LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

SOMMAIRE GENERAL

1/ Les explications des choix du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Ville de Toulouse 4

2/ La Compatibilité entre les orientations générales du PADD et les documents de normes supérieures : le SDAT (Schéma Directeur de l'agglomération Toulousaine), le PDU (le Plan de déplacements urbains), le PLH (le Programme Local de l'Habitat), le SDAGE (le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 24

3/ La délimitation des zones et règlements..... 30

Introduction..... 30

- composition de la partie graphique des pièces réglementaires du PLU 30
- cohérence des orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec le zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)..... 32

A - Explication des zonages, des emplacements réservés, des équipements et ouvrages publics, des espaces boisés classés et tableau des surfaces 34

B - Explication des contraintes..... 74

C - Explication des graphiques de détails..... 78

D - Explication de la légende commune des graphiques de détail..... 80



1/ Les explications des choix du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de la Ville de Toulouse

L'enjeu du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulouse (4ème ville de France avec ses 390 350 habitants) est d'anticiper l'accueil des 40 à 50 000 habitants supplémentaires prévu à l'horizon 2020 dans un cadre de vie de qualité. Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'attachent à définir les conditions d'un développement et d'un renouvellement urbains de la Ville de Toulouse permettant de répondre aux besoins de la population actuelle et à venir en matière de logements, d'équipements, d'emplois, de déplacements et à leurs attentes en matière d'environnement. Pourquoi ces choix ?

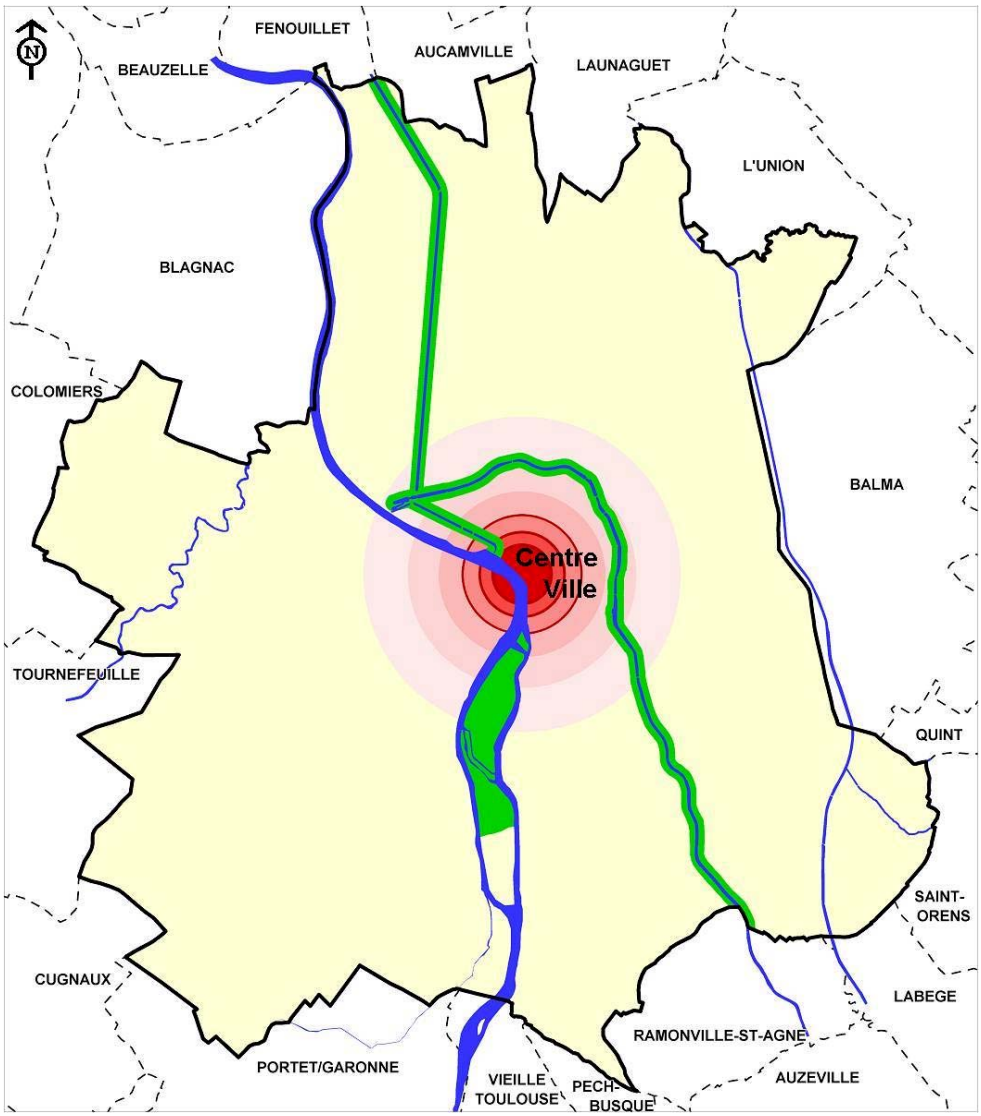
Le PADD de Toulouse répond aux objectifs généraux fixés par le code de l'urbanisme en matière de planification urbaine. Il s'agit d'établir les conditions permettant d'assurer:

- 1° - « l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ,

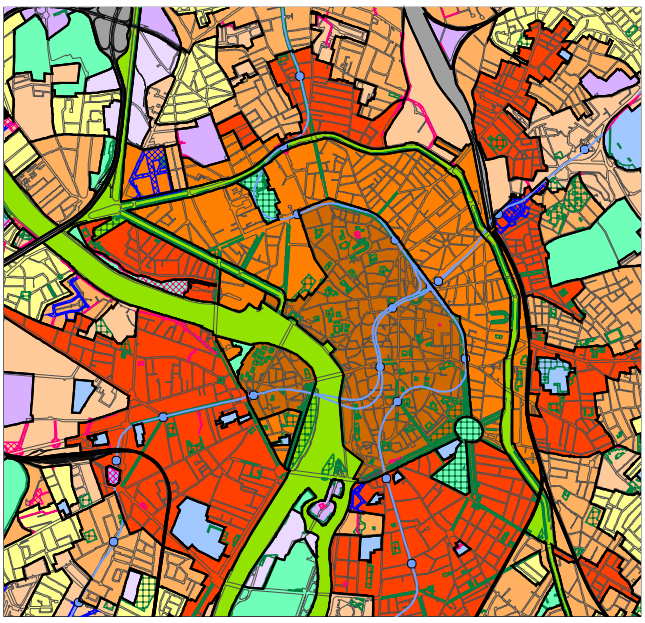
- 2° - la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,

- 3° - une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

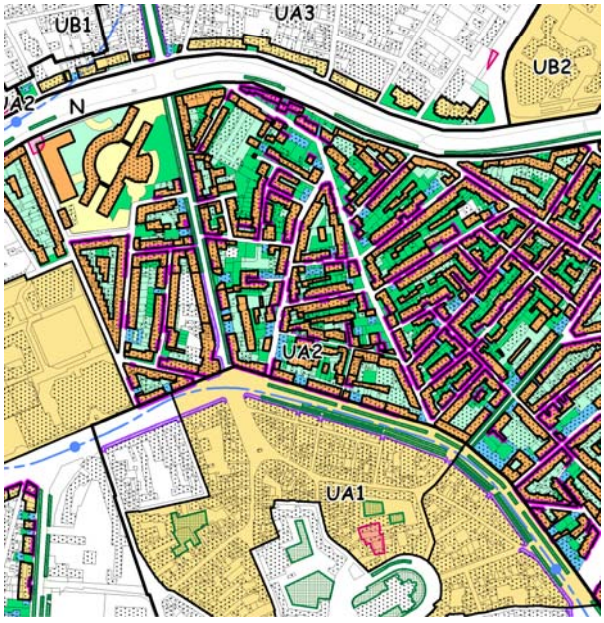
Le territoire communal est un territoire urbain et non rural même s'il subsiste des activités maraîchères et d'anciens terrains agricoles situés en périphérie. Aussi, le choix de Toulouse au travers de son PADD est de mieux utiliser les espaces déjà urbanisés par un renouvellement urbain maîtrisé de la ville sur la ville et la poursuite de l'urbanisation dans le cadre d'opération d'aménagement mixant habitat, activités, services et équipements publics. La localisation prioritaire de ces nouvelles opérations, créant de nouveaux quartiers ou restructurant ceux existants, sera étroitement liée à la capacité de desserte en transport en commun .



Reconnaissance de la spécificité du centre ville par sa mise en valeur et la préservation du cœur historique



Le cœur historique de la ville



Le quartier des Châlets – Témoin de la qualité architecturale du centre ville

1/ Les explications des choix du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de la Ville de Toulouse

Préserver l'identité patrimoniale de Toulouse ancrée dans ses quartiers et faubourgs.

1 - Comment assurer un renouvellement urbain dans la perspective d'un développement durable, capable de garantir la protection du patrimoine et des paysages ?

ORIENTATIONS DU PADD : ENJEUX N°1, N°2 et N°3



Friche industrielle - ZAC des Ponts Jumeaux

- mise en valeur du cœur historique en favorisant la qualité architecturale du bâti par des opérations de réhabilitation type OPAH ou par des campagnes de ravalement qui ne sont pas seulement une mesure esthétique mais assurent aussi l'étanchéité des façades et la protection des matériaux,
- développement des pôles autour du centre ville afin de structurer les quartiers jouxtant le cœur historique, d'affirmer ainsi la dynamique du cœur de ville et de profiter des potentialités foncières offertes par les friches industrielles ou militaires (opération JOB, ZAC Niel, …),
- structuration des quartiers le long des voies historiques qui participent à l'identité du paysage urbain et organisent la Ville,
- confirmation de la morphologie et de la qualité du bâti situé de part et d'autres des voies structurantes par des prescriptions architecturales et un règlement favorisant la qualité architecturale et la valorisation paysagère des cœurs d'îlots,



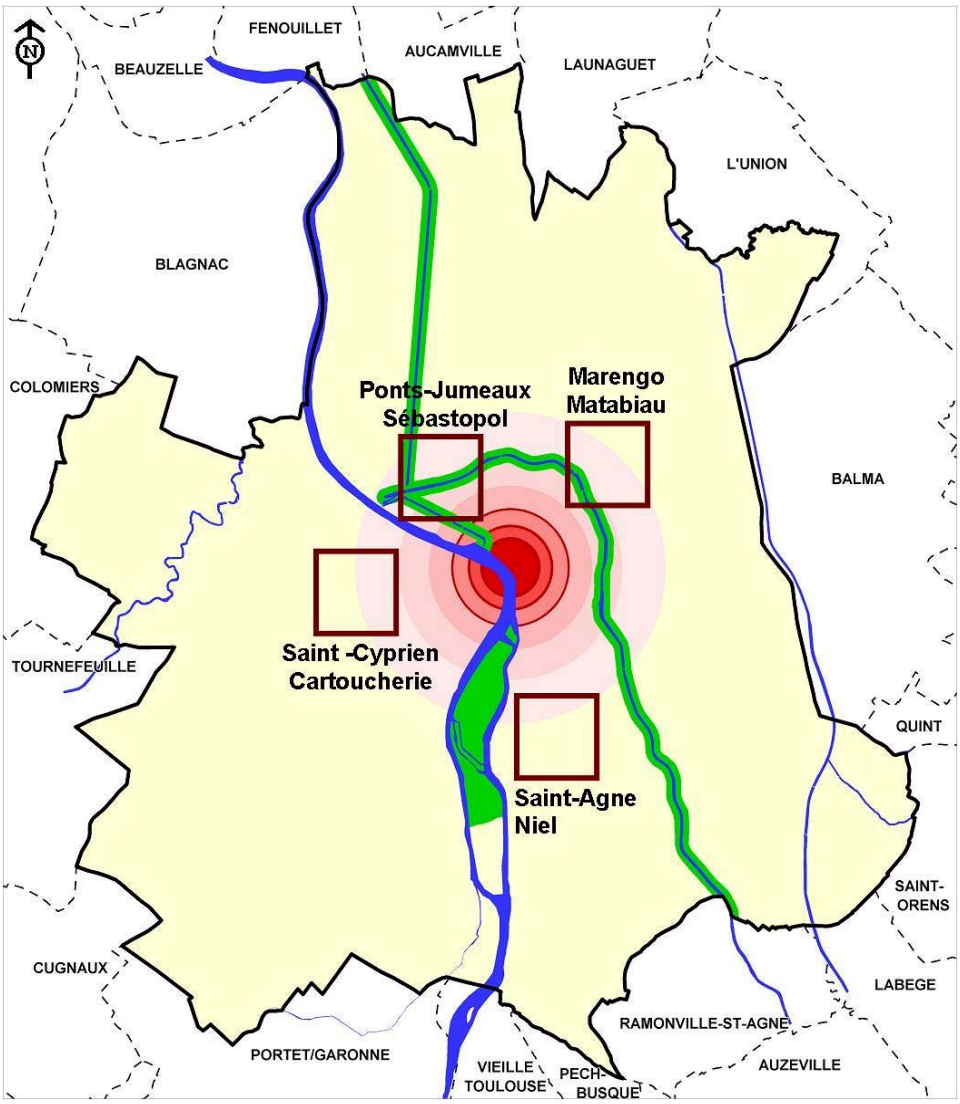
Création de grands équipements – Médiathèque José Cabanis

- affirmation de la scène culturelle avec la création ou la rénovation de grands équipements de rayonnement métropolitain comme la médiathèque José Cabanis, la bibliothèque du Périgord, le muséum d'histoire naturelle ; capacité à organiser des manifestations sportives de haut niveau avec la reconstruction du Stade Toulousain, la rénovation du Stadium, la démolition et reconstruction complète du Palais des Sports, la réhabilitation de la piscine olympique Castex ; développement du tourisme d'affaires avec le parc des expositions et le projet Aéroconstellation ; attractivité des lieux de spectacles avec le futur Casino sur l'île du Ramier et la Cité de l'Espace qui devient avec son projet Astralia un véritable parc ludo-éducatif,
- renforcement et création des centres de quartier avec un effort particulier pour la mise en valeur des éléments patrimoniaux bâtis, notamment par la mise en chantier du Plan Lumière et le traitement des espaces libres (les pieds d'immeubles côté rue et en cœur d'îlot, les places, les squares et jardins …) où la place du végétal, et notamment de l'arbre en tant qu'élément qualitatif, ne sera pas négligée.

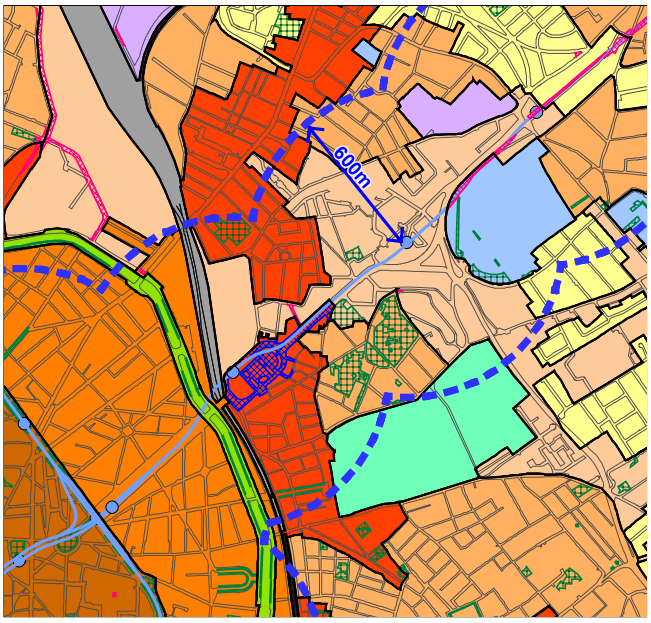
L'identité patrimoniale de Toulouse est ancrée dans ses quartiers et faubourgs. Elle est de qualité disparate puisque se succèdent aussi bien «La Toulousaine », que la maison individuelle de nombreux lotissements sans véritable qualité architecturale, que des villas cossues dans des lotissements plus attractifs comme au Busca, les Châlets, la Côte Pavé et Monplaisir. L'identité des quartiers se fait aussi avec les cités-jardins (Fontaine-Lestang) ou l'ensemble collectif d'habitat social du Grand Rond, remarquable par son architecture de style art-déco.



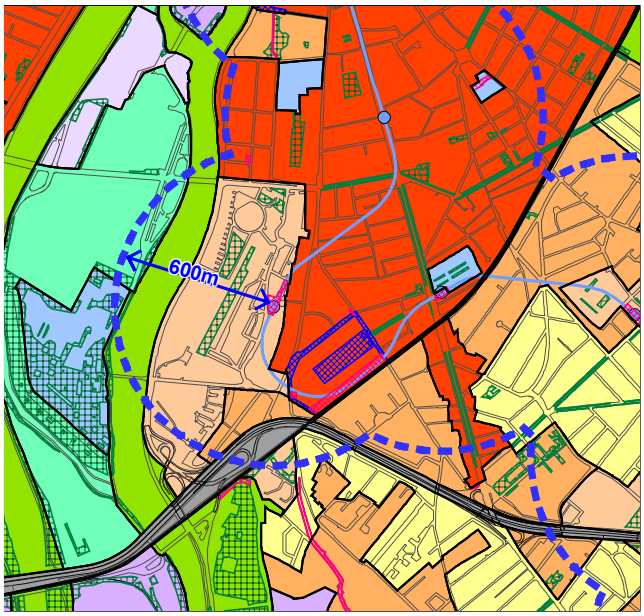
habitat social du Grand Rond – style art-déco



Le développement de pôles autour du centre ville pour en renforcer son dynamisme, son identité et sa qualité



Pôle de Marengo - Matabiau



Pôle Saint-Agne - Niel

En limite du centre ville et au niveau des faubourgs se trouvent des opérations immobilières qui rompent avec la tradition urbaine toulousaine. Il s'agit d'immeubles de plus en plus élevés tels que la barre Roguet avec ses 20 étages ou l'immeuble de 18 étages aux Allées Charles de Fitte ou encore les grands ensembles de Bagatelle et de la ZUP du Mirail.

Forte de ce constat, la Ville de Toulouse veut pérenniser la qualité du bâti ancien du centre ville, des quartiers et faubourgs érigés jusqu'au milieu du 20ème siècle qui font son identité: tissu urbain maillé de petites ruelles irriguant de grandes avenues, où les sites et monuments inscrits ou classés témoignent de la qualité du patrimoine. Des prémices du plan Jaussely de 1928, qui voulait organiser la Ville par un système de voiries établi sur le modèle barcelonais et une organisation des zones d'habitation de façon concentrique avec une densité décroissante du centre vers la périphérie, la Ville retient dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable cet échelonnement de la densité en intégrant trois éléments essentiels dans ce nouveau modelage du paysage urbain de Toulouse : la zone d'influence des transports en commun (600 m autour de la station), la qualité architecturale des façades donnant sur la rue et le traitement paysager qualitatif des cœurs d'îlots.

Les éléments de l'architecture toulousaine seront privilégiés: sobriété, monumentalité réduite, alignement sur rue et utilisation de la brique comme un des matériaux de qualité à utiliser pour le traitement des façades.

C'est parce que Toulouse n'est pas une ville de grandes perspectives en terme de paysage mais davantage une cité où les repères jalonnent la promenade du Toulousain ou du touriste, que le PADD veut affirmer la spécificité des quartiers par leur ambiance, leur bâti, leurs éléments patrimoniaux, leur vie commerciale. Pour ce faire, Toulouse met en œuvre le Plan Lumière dont l'objet est de « doter la Ville d'un outil d'orientation et de programmation des opérations de mise en lumière sur l'ensemble de la commune », capable de définir un projet, à long terme, d'éclairage public, de silhouette nocturne, de paysage, d'ambiances nocturnes pour la ville et ses quartiers.



Immeuble de grande hauteur – Allées Charles de Fitte



Alignement et qualité architecturale des façades – Elements essentiels du paysage urbain



Plan lumière de la Ville – La Halle aux Grains


RP
le rapport de présentation
LE DIAGNOSTIC
LES CHOIX DU PADD
LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Poursuivre un développement équilibré sachant conjuguer performance économique et diversité sociale.

2 - Comment permettre la diversité des fonctions urbaines seule capable de garantir un équilibre entre habitat et emploi et la mixité sociale nécessaire à la pérennité de la dynamique économique de l'ensemble du territoire communal et de l'agglomération toulousaine ?

ORIENTATIONS DU PADD : ENJEUX N°1, N°2, N°3 et N°5

- maintien de l'attractivité des commerces et services en centre ville,
- accompagnement d'une plus grande constructibilité des îlots situés le long des grands axes par l'amélioration de l'offre en équipements résidentiels ; localisation prioritaire de ces équipements au niveau des centres de quartier afin de répondre au mieux aux besoins des habitants en matière de commerces et services de proximité et d'en faire de véritables lieux de vie sociale et d'animation commerciale,
- mise en œuvre du Grand Projet de Ville (GPV) concernant le territoire du Grand Mirail, en vue d'affirmer ses potentialités et redonner à ces quartiers leur place dans la dynamique sociale, économique et urbaine de la Ville de Toulouse grâce entre autres aux opérations de démolition – reconstruction,
- affirmation de l'attractivité économique de Toulouse et de son agglomération par le renforcement des secteurs d'excellence, que sont l'aéronautique, le spatial et l'électronique, directement générateurs d'emplois et par effet induit sur les autres secteurs de pointe comme la biotechnologie, la nanotechnologie, les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ; capacité à diversifier l'activité économique et par la même les niveaux de qualification et d'emplois en soutenant les secteurs de l'artisanat, du commerce et des bureaux à l'image de ce qui se fait avec la ZFU (Zone Franche Urbaine) ou en contribuant par les grands travaux d'aménagement à la prospérité d'un secteur industriel plus traditionnel le BTP, où les potentialités d'emplois existent,
- prise en compte, en amont, de la question de l'accès des piétons et cyclistes garants de la pérennité du petit commerce en centre ville ; l'étude du CNRS des comportements d'achat de ces chalands en comparaison avec ceux qui se déplacent en voiture a montré, contrairement à l'idée couramment admise, que sur une semaine les piétons et cyclistes dépensent beaucoup plus que les automobilistes,
- diversification de la taille et des programmes immobiliers de logements (locatif ou accession à la propriété),
- poursuite des opérations de réhabilitation de l'habitat ancien en centre ville avec l'OPAH multi – sites (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et des actions de requalification réalisées dans le cadre du plan de sauvegarde de copropriétés connaissant des difficultés de gestion et situées dans le périmètre du GPV,
- meilleur partage de l'utilisation de l'espace public entre les différents modes de transport, pour assurer la mixité des usages et des activités,
- permettre un meilleur équilibre entre les moyens de transport ; fin de la logique du « tout voiture » en développant d'autres modes de transport et en garantissant l'intermodalité.



GPV du Grand Mirail – restructuration de l'espace public

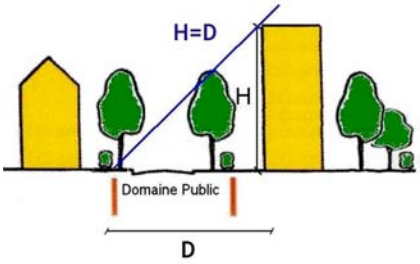


Confirmation de l'attractivité économique – le CNES

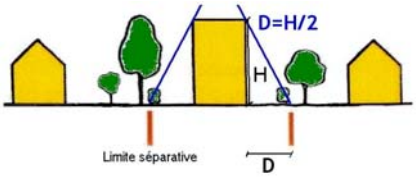


OPAH – rue des Changes

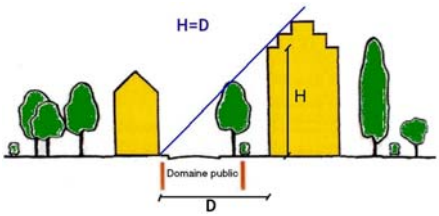




Des hauteurs graduées pour une meilleure insertion et un tissu urbain homogène

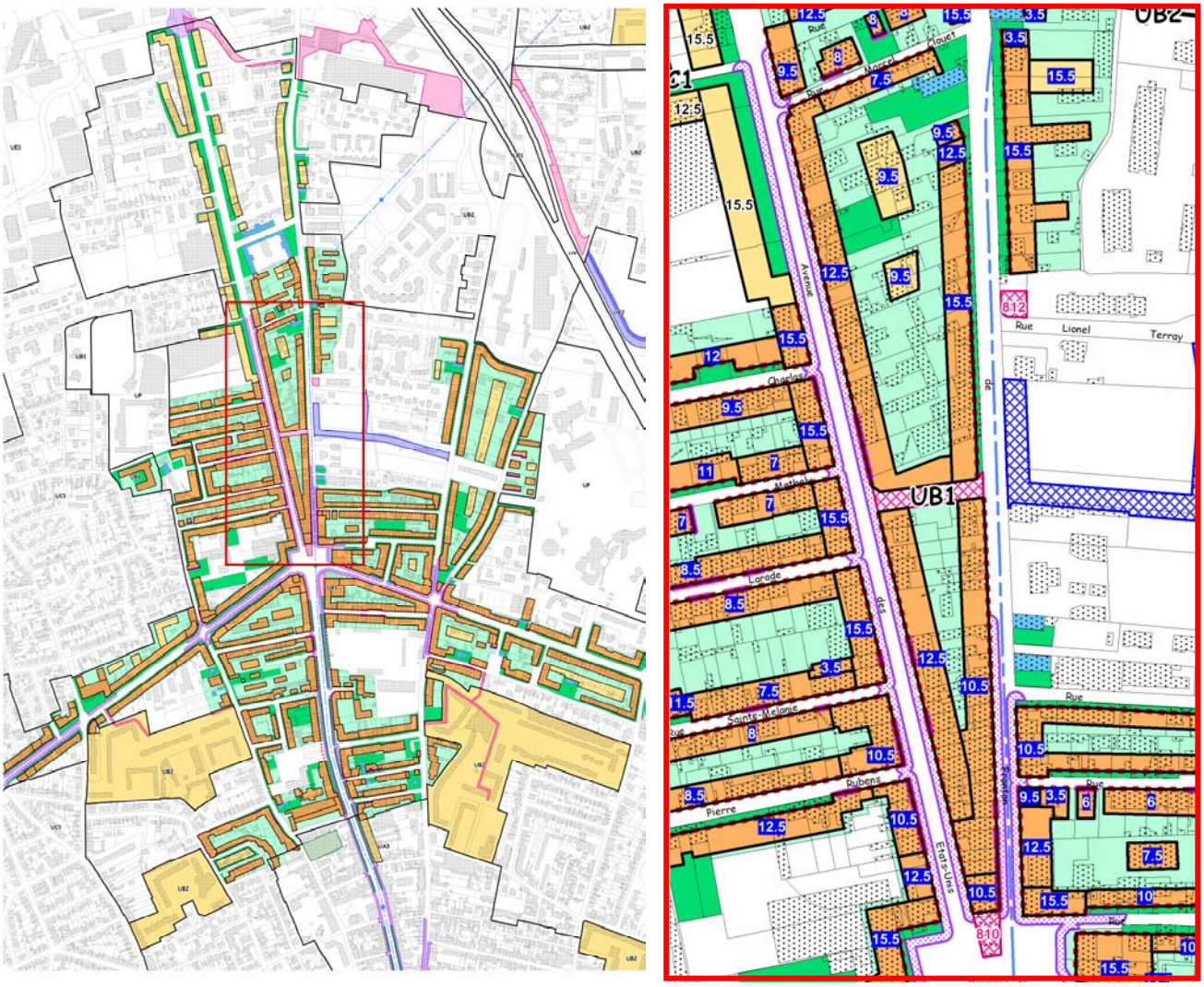


La préservation d'un vis à vis viable et agréable



Des logements en retrait qui n'altèrent pas le paysage urbain et qui permettent aussi la création de terrasses, éléments participant à l'amélioration de la qualité du logement

Une plus grande constructibilité pour répondre à l'exigence de mixité des fonctions urbaines (habitat, emploi) tout en respectant un souci de traitement qualitatif du bâti et des espaces libres



Barrière de Paris – graphiques de détails de la zone UB

Avec ses 11 800 hectares, Toulouse est la deuxième ville de France en terme de superficie derrière Marseille et devant Paris. Cette particularité héritée du XIX^{ème} siècle a permis à la Ville de développer l'ensemble des fonctions urbaines sur son territoire. Cette diversité se nourrit de l'attractivité grandissante que connaît la Ville depuis ces vingt dernières années.

Elle est d'autant plus importante à maintenir et à préserver qu'une grande partie de la population de Toulouse est mobile, qu'il s'agisse des cadres diplômés ou des étudiants. La Ville a à cœur de satisfaire les besoins en terme de logements, d'emplois, de services, d'activités de loisirs de ces populations nouvelles tout comme ceux des personnes déjà installées et des personnes peu ou pas qualifiées.



Rapprochement des activités et de l'habitat – secteur de la Grande Plaine

La diversité de produits immobiliers qui pourront être mis sur le marché demain à Toulouse permettra de répondre à la demande en logement non seulement des familles mais aussi des personnes âgées dont le maintien à domicile est privilégié, des étudiants, des jeunes cadres ou encore des familles monoparentales dont la proportion ne cesse d'augmenter. Il s'agit pour la municipalité de créer les conditions favorables à l'accueil des familles, de répondre autrement à la crise du logement étudiant en favorisant la cohabitation, solution modulable et plus adaptable à l'évolution de la demande dans le temps et dans la perspective d'un développement durable. La Ville souhaite ainsi confirmer ce rééquilibrage de la composition du parc de logements perçu sur les dix dernières années.

Un plus juste équilibre sera recherché entre :

- les opérations d'accession à la propriété qui répondent notamment au projet des primo – accédants,
- celles qui traduisent davantage une volonté de placements immobiliers et qui participent à l'augmentation de l'offre du parc locatif en secteur libre,
- et les opérations de logement social destinées aux ménages n'ayant pas les moyens de devenir propriétaire.



Borderouge – opération de logements en accession à la propriété

La diversité du montage financier de ces opérations immobilières garantira la mixité sociale non seulement à l'échelle du territoire communal mais aussi à l'échelle des quartiers.



Pont des Catalans – logement sociaux de la ZAC Urbain Vitry



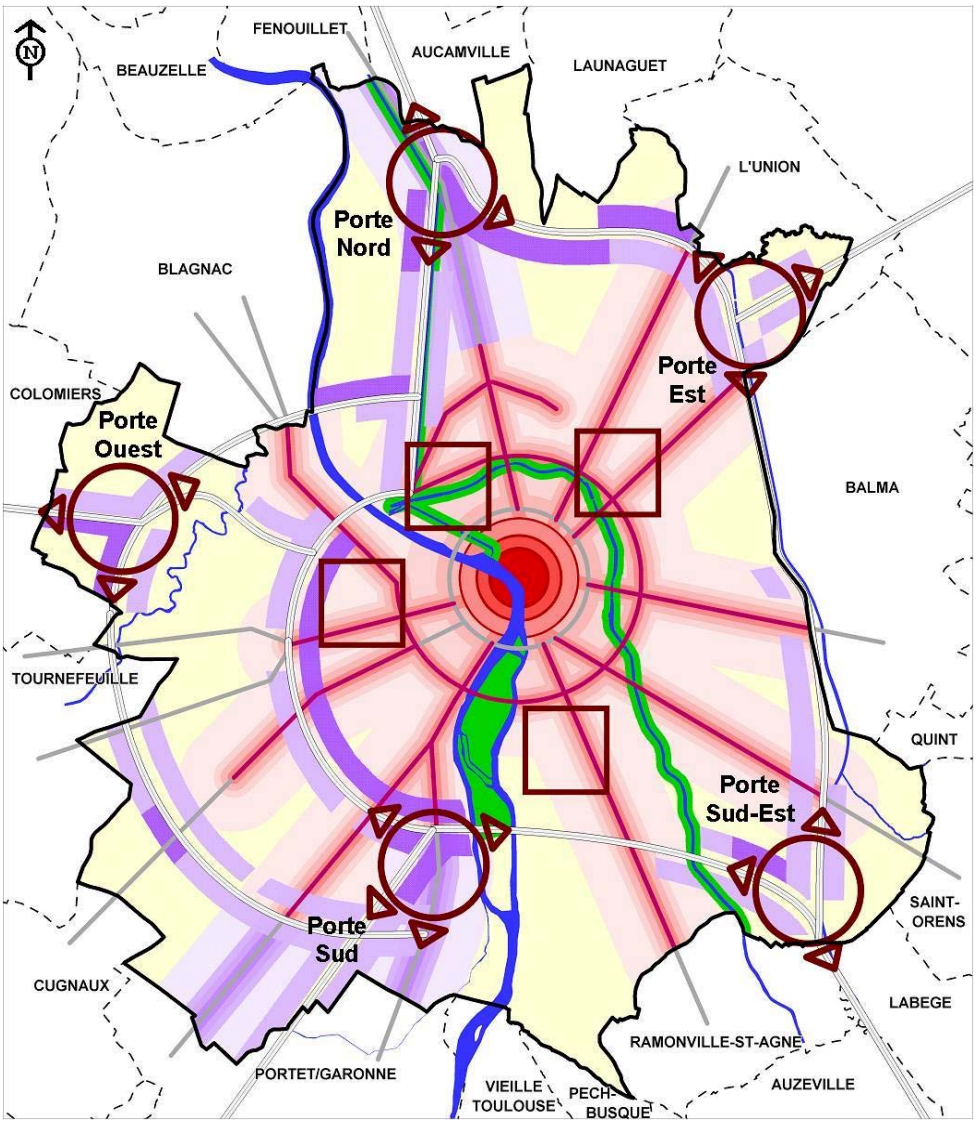
Borderouge –opération de logements sociaux

Cette capacité à répondre à la demande en logements représente pour Toulouse un des enjeux majeurs. C'est pourquoi d'ailleurs a été établi le principe d'une plus grande constructibilité tout en recherchant une densité modérée, progressive et qualitative. Ceci apparaît d'autant plus impératif que les prévisions laissent à penser que la croissance démographique de Toulouse dans les dix prochaines années sera identique à celle de la période 1990-1999, soit plus 32 000 habitants supplémentaires pour la Ville même. A l'échelle du pôle urbain toulousain selon la définition INSEE, notion qui recoupe celle fréquemment utilisée d'agglomération, ce sont 10 à 15 000 habitants supplémentaires qui sont attendus chaque année pour un territoire représentant 72 communes et un peu plus de 760 000 habitants au recensement de 1999.

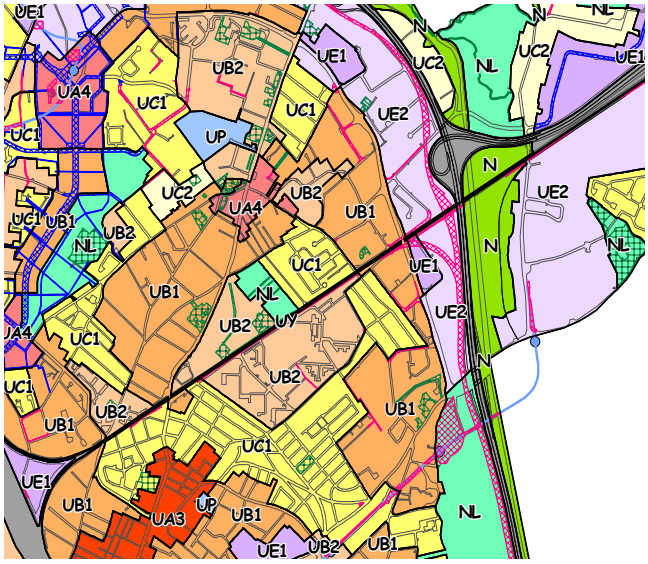


quartier Raynal – des hauteurs de construction modérées et progressive

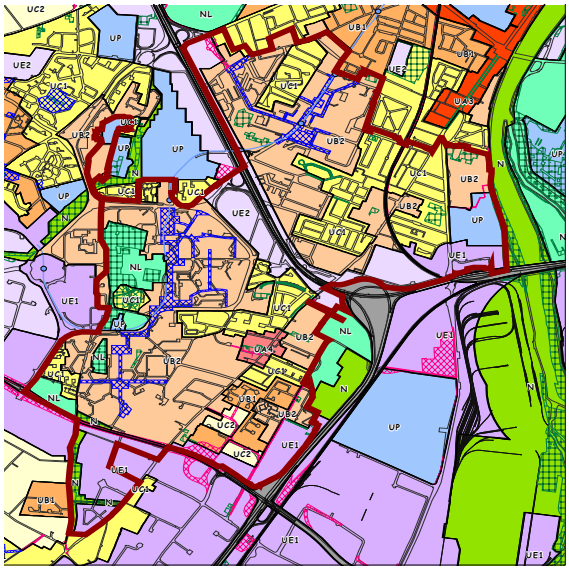
Cette dynamique démographique est étroitement liée à la croissance économique exponentielle que connaît Toulouse depuis les années soixante, période à laquelle elle a été promue au rang de métropole d'équilibre. Reconnue au niveau national, européen et international grâce à ses industries dans le domaine de l'aéronautique et du spatial, Toulouse le sera demain avec les sciences du vivant, avec pour projet phare le Cancéropôle, complété par les agrobiosciences, le génopôle et la création de l'Institut des Technologies Avancées des Sciences du Vivant (ITASV) et de la fondation « Bionatec » destinée à alimenter la recherche autour des biotechnologies, nanotechnologies et technologies de l'information. La Ville est aussi attractive par son tissu de PME-PMI réactif et innovant, tirant parti de la coopération entre la recherche et l'industrie.



La poursuite d'un développement équilibré entre habitat et activité en structurant les quartiers le long des voies historiques et en requalifiant les Portes de ville et les abords de voies rapides



Porte Est



Porte Sud et périmètre ZFU

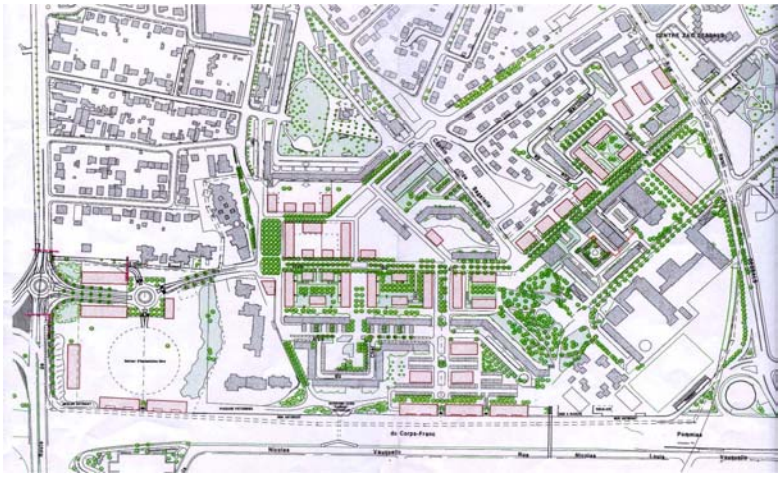
L'attractivité touristique de Toulouse se nourrit d'ailleurs non seulement de son patrimoine mais aussi de ce tissu économique, comme en témoigne l'essor du tourisme d'affaires autour des visites d'entreprises et des congrès, qui allie également découverte de la culture locale (gastronomie, sport collectif, manifestations artistiques, intellectuelles, …).

Toutefois, la compétivité entre les grandes villes, françaises et européennes, étant vive il est primordial pour Toulouse de poursuivre un développement équilibré sachant conjuguer performance économique et diversité sociale. L'expérience en cours de la Zone Franche Urbaine (ZFU) dans le quartier du Mirail répond à cet objectif de diversification économique. Elle mise sur la dynamique des très petites entreprises (TPE) et PME, sur l'activité économique et le marché de l'emploi et des métiers de moyenne qualification. Il s'agit entre autres des secteurs de la petite production, du négoce, du transport, d'entrepôt, de l'entretien et de la réparation, qui présentent aussi l'avantage d'être moins dépendants du marché national voire international et plus locaux ou régionaux.



Bordelongue – Projet d'un pôle d'activités en ZFU

Ainsi, par le biais du GPV (Grand Projet de Ville) la Ville veut lancer des opérations de renouvellement urbain à long terme capables de changer durablement l'image des quartiers du Grand Mirail stigmatisée par une forme urbaine aujourd'hui obsolète. Ce projet a ainsi pour but de restructurer le tissu urbain pour un meilleur équilibre entre zones d'activités, d'habitation et équipements publics. Dans le même temps des actions d'accompagnement social et de réinsertion par l'économique sont menées en vue d'améliorer rapidement et concrètement la vie quotidienne des habitants.



GPV - Projet de restructuration du quartier Bagatelle

Les opérations de réhabilitation du parc privé en centre ville ou sur le territoire du GPV répondent toutes deux à la volonté municipale de maintenir cette offre de logement tout en améliorant sa qualité.

L'existence de ce parc en centre ville permet de répondre à la demande de se loger tout en garantissant le maintien des populations déjà en place dans des conditions de confort et de salubrité conformes aux normes actuelles. Les actions engagées sur les copropriétés du GPV permettent d'en redresser durablement la gestion, d'améliorer le cadre de vie de leurs résidants et donc de revaloriser ce parc de logements. Celui-ci joue un rôle important dans la volonté de retrouver une certaine mixité sociale au sein de ces quartiers.

La mise en œuvre de la politique des quartiers permet de répondre aux besoins des habitants au plus près de leur lieu d'habitation, que ce soit par les équipements publics restructurés ou créés ou par l'implantation de commerces dont la fonction économique et de lien social est primordial pour la préservation de la mixité urbaine.



La Faourette – les commerces de proximité



Place des Glières – Réaménagement de l'espace public

Le traitement qualitatif des espaces publics pour donner aux piétons et aux cyclistes leur place dans la Ville et dans son animation améliore pour sa part la qualité de vie des habitants. Ainsi, l'aménagement progressif de nombreuses places, de rues rendues prioritairement piétonnes, d'espaces verts, contribuent à élargir la place réservée aux piétons. Ces espaces publics sont agrémentés par des plantations et le traitement du sol. Un effort particulier est fait aussi pour supprimer les obstacles comme la voiture ou le mobilier urbain mal positionné rendant le cheminement des personnes à mobilité réduite tout particulièrement difficile.

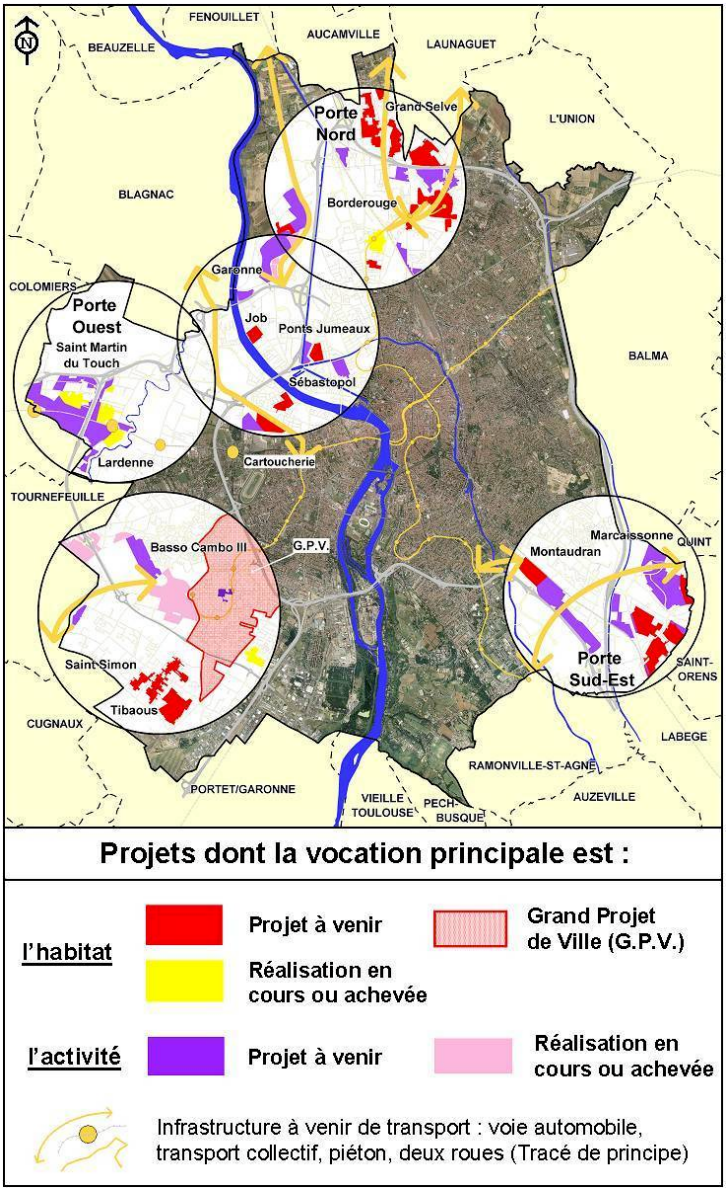
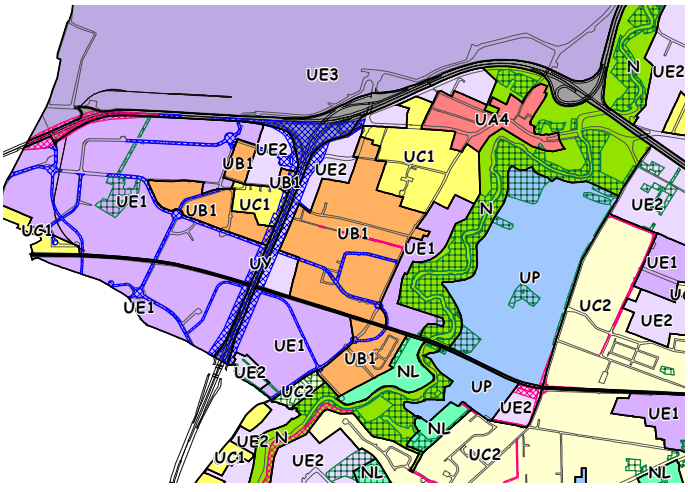
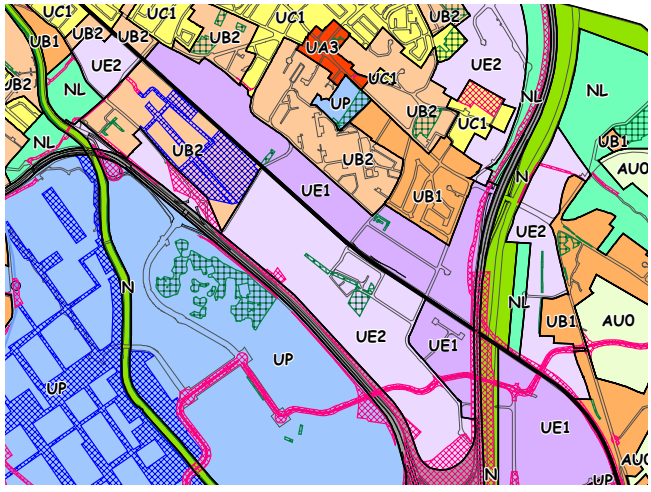


Illustration de la diversité des fonctions urbaines (proximité habitat – activité) dans le cadre des projets urbains en cours ou à venir



Porte Ouest – Saint-Martin du Touch



Porte Sud-Est – Montaudran - Marcaissonne

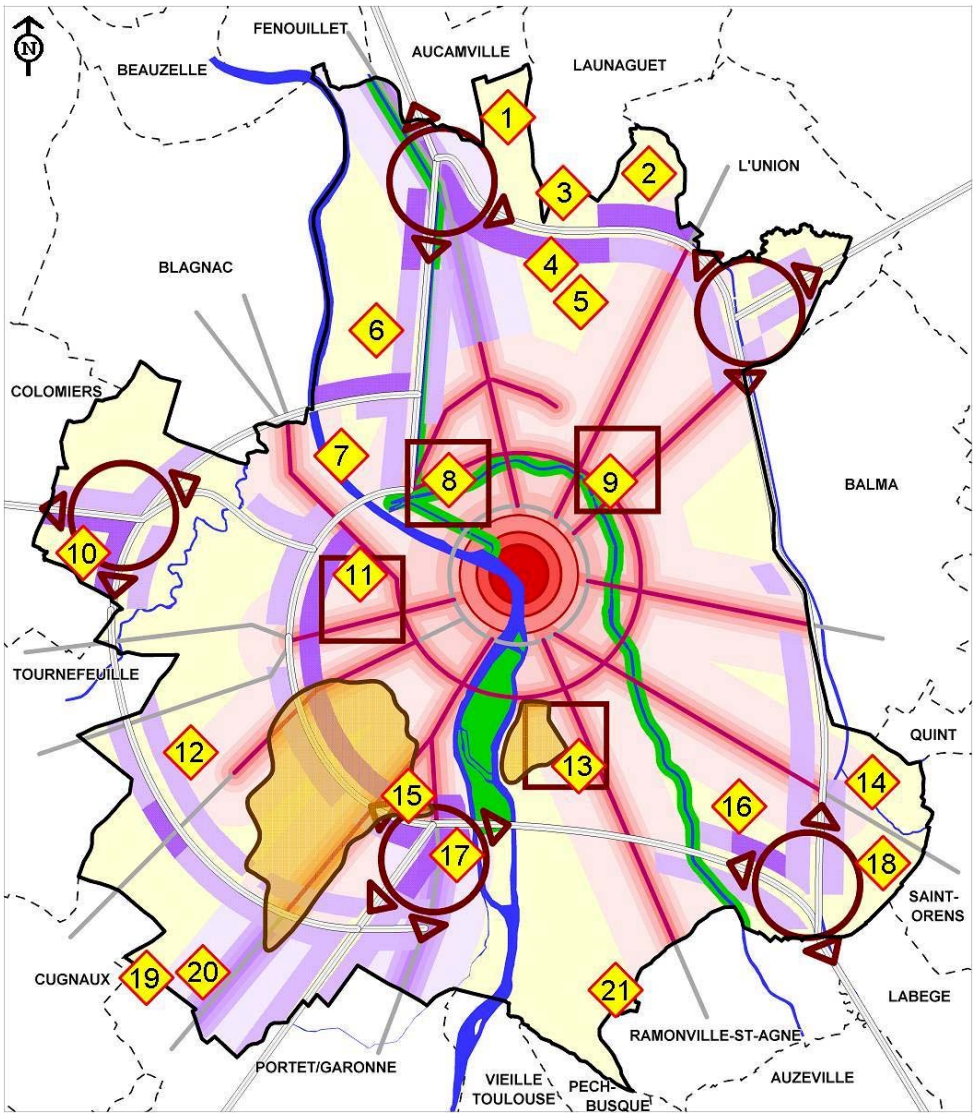
La spécificité de Toulouse, qui est de concentrer 60% de l'emploi sur la ville-centre alors que sur les autres aires urbaines françaises elle n'atteint que 40% en moyenne, a une conséquence directe sur les déplacements. Cela est d'autant plus prégnant que le développement de l'agglomération toulousaine a longtemps privilégié les formes d'urbanisation peu denses, liées conjointement au développement du réseau routier dans les années 1970 et à la démocratisation de la voiture.

Aussi, la maîtrise de l'évolution des mouvements pendulaires domicile - travail passe impérativement par le rapprochement des zones d'habitations et des zones d'activités dans la limite des contraintes admises par le voisinage. Pour limiter le recours à la voiture cela induit aussi le développement des modes de déplacement alternatifs (transports en commun, marche à pied, vélo…). Pour être efficace les transports en commun desserviront prioritairement les zones stratégiques en matière d'habitat et d'emplois. Leur complémentarité avec les autres modes de transport sera renforcée par l'organisation du réseau autour de station multimodale. Cet effort de mixité habitat - emploi sera assuré dans le cadre des ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et sera recherché dans le cadre du renouvellement urbain de la Ville sur elle-même qui se fera au gré des opportunités foncières pour les propriétaires.



Partage des usages de la voirie – ligne de bus en site propre

Mises à part les rocades qui sont spécifiquement destinées à la circulation automobile, le meilleur partage de la voirie et des espaces publics entre les différents modes de déplacement répond à la volonté d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers qu'ils soient piétons, cyclistes, automobilistes ou voyageurs en transport en commun.



Des outils de gestion économe du territoire pour limiter l'étalement urbain : les opérations d'aménagement et les dispositions de constructibilité en faveur du renouvellement urbain

Le Grand Projet de Ville

Les principaux projets de développement

1	Moulis - Croix Bénite	12	Basso Cambo
2	Paleficat	13	ZAC Niel
3	Grand Selve	14	Marcaissonne
4	Izards - Launaguet	15	Bordelongue
5	Borderouge	16	Montaudran
6	ZAC de Garonne	17	Cancéropole
7	Job	18	Malepère
8	Ponts Jumeaux - Sébastopol	19	Tucaut
9	Matabiau	20	Tibaous
10	Saint Martin du Touch	21	Pouvourville
11	Cartoucherie		



Graphique de détails de la zone UB – dispositions réglementaires pour une plus grande constructibilité en cœur d'îlot et une qualité de traitement des espaces libres

Affirmer la dynamique de Toulouse et de son agglomération par un développement équilibré, capable de respecter un triple objectif : complémentarité, solidarité et cohésion du territoire.

3 - Comment assurer une utilisation économe du territoire communal et limiter ainsi l'étalement urbain à l'échelle de Toulouse et de son agglomération ?

ORIENTATIONS DU PADD : ENJEUX N°1, N°3, N°4 et N°5

- requalification des abords des voies rapides et des Portes de ville, en tant que territoires stratégiques de par leur nature et leur situation géographique. Il s'agit là respectivement de réserves foncières et de territoires en recomposition faisant l'interface entre la ville centre et les communes voisines,
- volonté d'affirmer une densité raisonnable autour des centres de quartier,
- développement de la qualité environnementale du tissu urbain par la mise en valeur de la qualité du cadre de vie recherché par les Toulousains et tous ceux qui s'y installent. Ceci se fera en affirmant et en complétant les zones vertes sur le territoire communal. L'amélioration qualitative du cadre de vie à Toulouse se traduira également à l'échelle des quartiers par le biais du traitement paysager des espaces publics et à l'échelle du bâtiment par une volonté d'accompagner l'augmentation de la constructibilité par une exigence de qualité architecturale des façades et de traitement paysager des cœurs d'îlots,
- dans la même logique, pour mettre en valeur le cadre de vie à Toulouse, un effort particulier sera fait pour limiter les nuisances et les pollutions et prévenir les risques,
- cohérence entre l'urbanisme et les transports en commun en renforçant la capacité de desserte de certaines parties de territoire, celles où l'habitat et l'activité ont été ou vont être développés. Cela se traduit par la constitution d'un véritable réseau de transport en commun (métro, bus, train, tramway), par le développement de la multimodalité et par l'amélioration du partage de l'espace public entre les différents modes de transport,
- traduction de cette cohérence par la localisation des grandes opérations d'urbanisme et de renouvellement du tissu urbain, prioritairement dans la zone d'influence du métro (rayon de 600 m) et à proximité des dessertes en transport en commun (bus, tramway, train),
- organisation des déplacements à Toulouse en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture ; la limitation de l'usage de la voiture étant une des réponses à l'étalement urbain de la ville centre vers les communes périphériques et péri-urbaines,
- développement du réseau cyclable en lien avec celui de l'agglomération pour faciliter les déplacements à vélo sur Toulouse. La cohérence avec les autres modes de transport en commun sera également recherchée en confortant l'intermodalité,
- intégration en amont de la conception des projets de la place donnée aux piétons et aux personnes à mobilité réduite,
- maîtrise du trafic automobile par une hiérarchisation des voies et l'organisation du stationnement en faveur des résidants, en cohérence avec la capacité de desserte en transport en commun de chaque quartier.



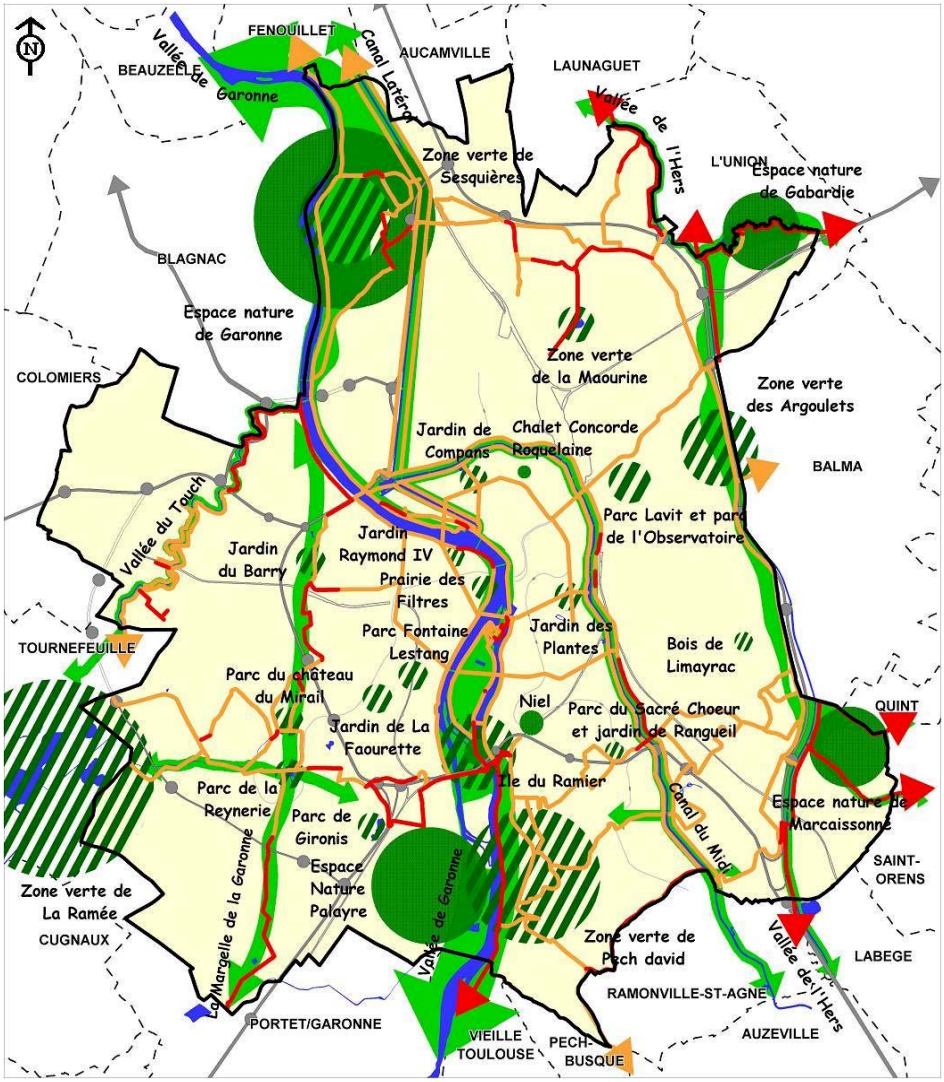
Montaudran –Abords des voies rapides à requalifier



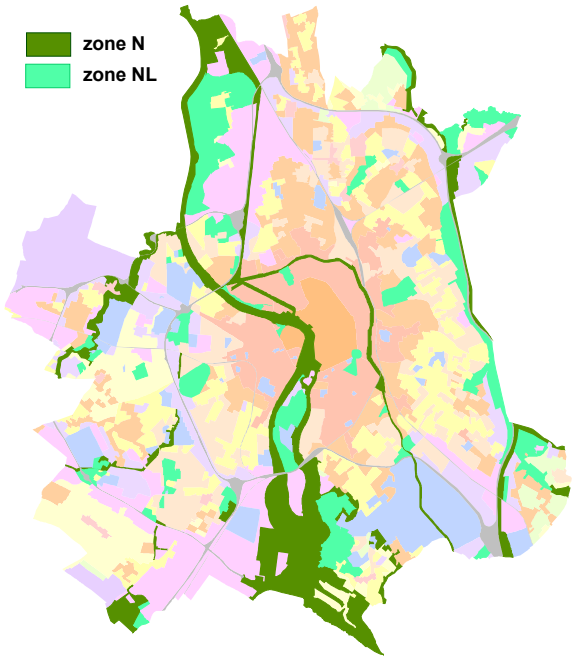
La zone verte de Sesquières



Toulouse-Balma – continuité du réseau cyclable



Une gestion économe du territoire pour préserver le milieu naturel



Cartographie du réseau vert bleu

Toulouse est la ville centre d'une agglomération très étendue et peu dense. La volonté municipale de freiner l'attractivité de la périphérie se traduit au travers de ses choix : mieux répondre aux besoins des habitants en matière d'emplois, d'équipements, d'activités culturelles et de loisirs, de logements et de déplacements. De fait, l'utilisation économe de l'espace sert de frein à l'étalement urbain, garantit une meilleure prise en compte de la nécessité de préserver notre environnement et enfin permet de maîtriser les besoins de déplacements.

L'enjeu peut paraître contradictoire puisque la dynamique de croissance que connaît Toulouse et son agglomération repose et s'étend aussi au-delà de la métropole toulousaine vers les communes péri-urbaines. Néanmoins, s'il est vrai que Toulouse doit affirmer, en partenariat avec les communes de l'agglomération, son positionnement au niveau national et européen, la dynamique du pôle urbain ne peut se faire de façon équilibrée et durable que si le développement des territoires concernés respecte un triple objectif de complémentarité, de solidarité et de cohésion du territoire. Cette logique doit se retrouver à l'échelle du pôle urbain et du territoire communal.

Le principe de promouvoir une densité modérée, en continuité du cœur historique à partir de quatre pôles (Ponts Jumeaux - Sébastopol, Marengo - Matabiau, Saint-Cyprien - Cartoucherie et Saint-Agne – Niel), des voies historiques et des centres de quartier traduit justement la préoccupation de limiter l'étalement urbain et de mieux utiliser l'espace déjà urbanisé du territoire communal, d'autant qu'il en constitue l'essentiel. Seuls quelques terres agricoles demeurent encore aux franges.

De ce constat découle aussi le choix de tirer partie des friches industrielles, militaires ou commerciales ou de favoriser le renouvellement de la Ville sur elle-même en augmentant la constructibilité.



Prairie des Filtres – le maillage du réseau vert et bleu

La gestion économe du territoire assure aussi la préservation des espaces verts et des écosystèmes témoins de la richesse écologique des nombreux espaces naturels de Toulouse. Chacun d'eux contribuent à la qualité du cadre de vie apprécié aussi bien des Toulousains que des touristes de passage ou en villégiature. C'est pourquoi la Ville s'attache, en cohérence avec la Communauté d'Agglomération dont c'est la compétence, à mailler les réseaux vert et bleu. Ce maillage s'appuie pour beaucoup sur le réseau hydrographique, dont l'élément essentiel est la Garonne de par son impact paysager, son tracé et son caractère naturel.

La Garonne étant la principale ressource en eau pour Toulouse, la Ville met l'accent sur deux points : la préservation de la qualité de l'eau en amont des prises d'eau par la sécurisation des pompages et la nécessité de permettre la réalimentation de la nappe phréatique par une gestion différenciée des eaux de pluies. Ce principe permet, dès que la nature géologique du sol l'autorise, de constituer un complément d'approvisionnement potentiel et de gérer autrement que par les réseaux d'assainissement les eaux des pluies de forte intensité.



Le lac de la Maourine – un traitement différencié des eaux de pluie

Outre la préservation des ressources, la gestion des nuisances sonores du fait du passage des avions, du trafic routier et ferroviaire est essentielle pour assurer aux Toulousains un cadre de vie agréable et ne pas les pousser à aller chercher en périphérie une certaine qualité de vie. Au-delà des mesures prises par la municipalité, cette problématique témoigne d'un des principaux enjeux pour le développement de Toulouse et son agglomération à savoir le rattrapage en termes de grandes infrastructures de desserte, qu'ils s'agissent du contournement de l'agglomération, du TGV Sud-Ouest ou du nouvel aéroport.

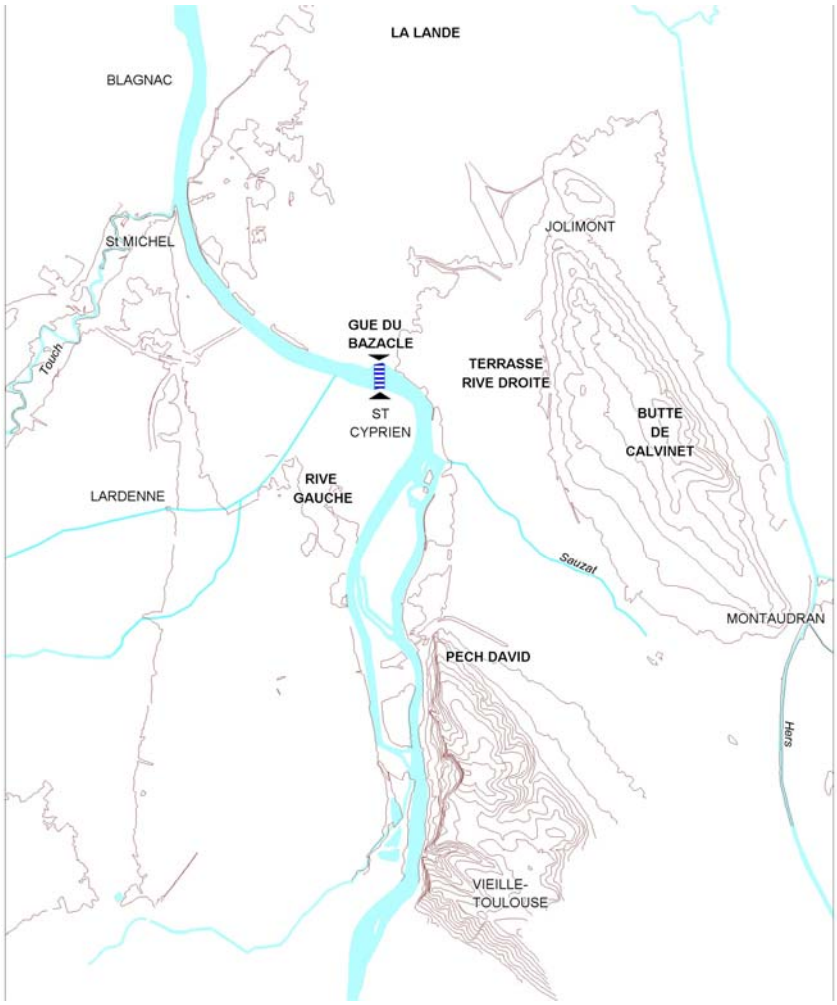
La valorisation des déchets, quant à elle, répond à une double stratégie de développement durable : développer le réseau de chaleur et le système de cogénération en utilisant l'énergie produite par les fours de l'usine d'incinération et préserver la qualité des sols et sous-sols, de l'air ainsi que des paysages.

Plus le tri sélectif est assuré en amont par les ménages (pour les ordures ménagères, encombrants ménagers, déchets verts et déchets ménagers spéciaux) ou par les entreprises et artisans (pour les déchets industriels banaux), plus la valorisation de ces déchets est performante. Seuls restent à stocker les déchets résiduels qui ne peuvent être réutilisés. Cet effort de sensibilisation que mène la Ville tend à préserver le milieu naturel et limiter au maximum les dépôts sauvages et les mises en décharge aux seuls déchets ultimes pour une meilleur utilisation de son territoire.

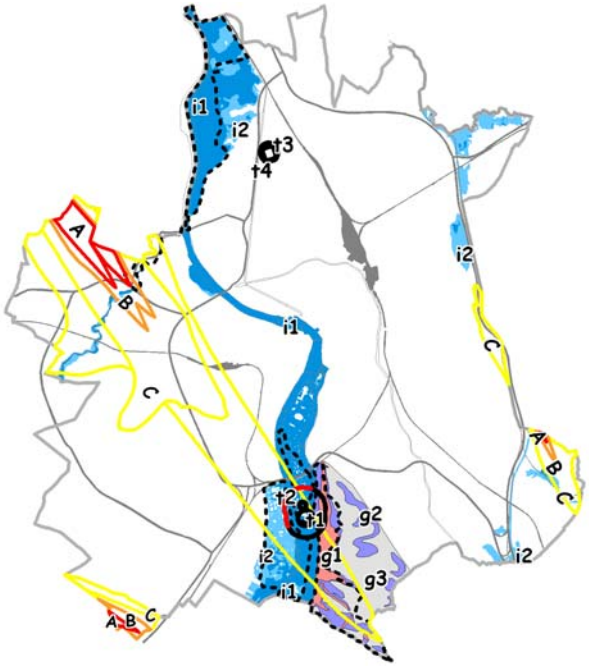


Les coteaux de Pech-David

Compte tenu de la nature de son réseau hydrographique et de sa géologie, présence de la Garonne et ses affluents, des coteaux molassiques de Pech David, la prévention des risques naturels, inondation et glissements de terrain, est une compétence que la Ville partage avec l'Etat et qu'elle exerce dans le souci de ne pas mettre sa population en danger.



Une gestion raisonnée du territoire pour ne pas exposer la population aux risques naturels et technologiques



Plan des contraintes

ZONES SUBMERSIBLES

- i1 — Aléa fort : Hauteur d'eau >1m
- i2 — Aléa faible : Hauteur d'eau <1m

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- T1 T2 — Zone chimique sud :
  t1 - risques d'effets létaux
  t2 - risques d'effets irréversibles
- T3 T4 — Zone pétrolière nord :
  t3 - risques d'effets létaux
  t4 - risques d'effets irréversibles

ASSAINISSEMENT

- Zone d'assainissement non collectif

MOUVEMENTS DE TERRAINS

- g1 — Zone rouge : aléa fort
- g2 — Zone bleue : aléa faible
- g3 — Zone blanche : aléa nul

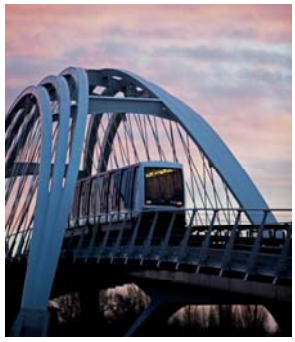
EXPOSITION AU BRUIT DES AERONEFS

- A — Courbe A
- B — Courbe B
- C — Courbe C

Les risques technologiques majeurs sont également gérés par l'Etat et la Ville. Qu'il s'agisse du risque industriel ou du risque « Transport des Matières Dangereuses », ils représentent tous deux un danger potentiel soumis à une réglementation stricte pour limiter la probabilité que de tels accidents surviennent. La définition de Plans de Prévention des Risques Naturels, d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques, sous la directive de l'Etat, traduit bien le souci de la Ville de maîtriser son urbanisation autour des sites à risque. La réalisation du D.I.C.R.I.M (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs), mis à la disposition du public à la Mairie et dans chaque Mairie annexe répond pour sa part à la volonté d'informer les Toulousains sur les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Enfin, toujours dans la logique d'une gestion économe de l'espace et face au constat que les déplacements continuent de s'accroître, que ce soient les mouvements pendulaires domicile - travail ou ceux liés à l'augmentation des temps de loisirs, la Ville y répond par des choix clairs d'aménagement de son territoire. Elle favorise la mixité des fonctions urbaines pour un rapprochement des lieux d'habitation et des zones d'activités et fait un effort important en matière de transports en commun pour la desserte en priorité des zones les plus denses.

La politique de déplacements développée sur la Ville a en effet pour objectif de maîtriser le recours à la voiture en donnant la possibilité aux Toulousains de se déplacer grâce à un réseau de transports en commun qualitatif et performant en terme de vitesse de cadencement. D'ailleurs la mise en service du métro VAL (Véhicule Automatique Léger) a permis de faire percevoir les transports en commun comme une réelle alternative à la voiture et non plus uniquement comme un mode de transport destiné aux populations captives, celles ne disposant pas de voiture (personnes âgées, étudiants, familles très modestes …). Ce parti d'aménagement voulu par la Ville s'accompagne de la promotion des modes doux (marche à pied et vélo) pour les déplacements en centre ville et de proximité.

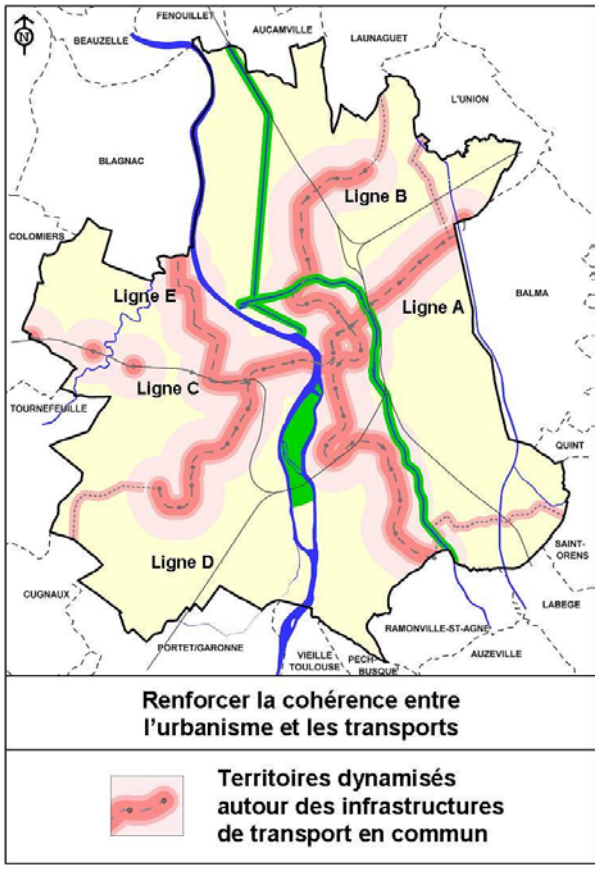


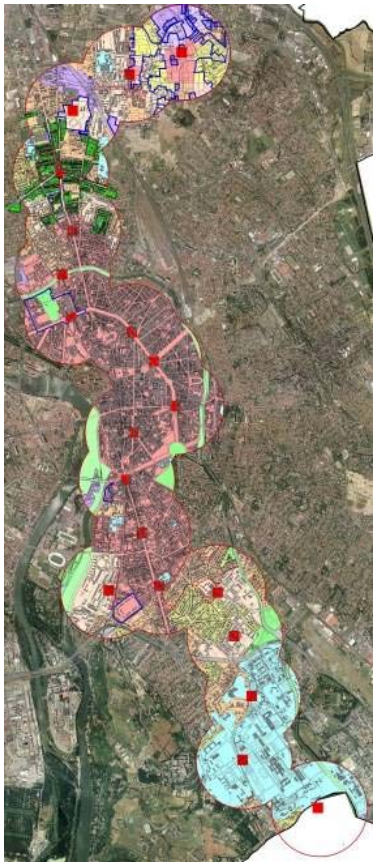
Desserte du quartier des Argoulets – ligne A du métro



Aménagement en faveur des cycles et des piétons

Volonté de lutter contre l'étalement urbain en affirmant la cohérence entre l'urbanisme et les transports en commun





Vue d'ensemble des zones situées dans le périmètre de 600 mètres de la ligne B

2/ La Compatibilité entre les orientations générales du PADD et les documents de normes supérieures : le SDAT (Schéma Directeur de l'agglomération Toulousaine), le PDU (le Plan de déplacements urbains), le PLH (le Programme Local de l'Habitat), le SDAGE (le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

A/ Affirmer un projet d'aménagement urbain cohérent

Les enjeux	*Les orientations du PADD*	*Les orientations des documents supérieurs*
Mettre en valeur le cœur historique	⇨ Maintenir l'attractivité des services et commerces du centre ville ⇨ Conforter la présence des ménages et favoriser le maintien des familles ⇨ Agir pour la qualité des logements	**SDAT** • Intensifier et recomposer la ville. • Renforcer l'unité et l'attractivité du centre-ville. • Etendre le centre-ville. • Recentrer prioritairement les grandes fonctions métropolitaines sur les grands sites stratégiques (Portes). • Réussir la mixité urbaine. • Promouvoir un développement qualitatif en encourageant une approche négociée entre ville renouvelée et extension maîtrisée, entre recomposition et redéploiement urbains. • Structurer l'urbain en réhabilitant et en promulguant l'espace public. • Promouvoir une organisation urbaine fondée sur la protection et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie. **PDU** • Favoriser une organisation urbaine performante pour une réduction durable du trafic automobile. • Localiser de manière prioritaire l'urbanisation (habitat, activités, services, équipements) le long des axes bien desservis par les transports en commun. • Renforcer la mixité des fonctions urbaines. • Favoriser le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine. **PLH** • Encourager une gestion économe de l'espace. • Diversifier l'offre de logements et requalifier le parc public et le parc privé. • Assurer l'accès au logement et le maintien dans les lieux.
Développer les pôles autour du centre ville	⇨ Dynamiser les quartiers autour du centre ville ⇨ Structurer leur lien avec le cœur historique ⇨ Renforcer l'équilibre entre le développement de l'emploi et de l'habitat	
Structurer les quartiers le long des voies historiques	⇨ Renforcer la qualité du paysage urbain ⇨ Favoriser la constructibilité le long des axes et la création d'espaces d'agrément à l'échelle des îlots ⇨ Inciter le développement des commerces, des services et des emplois le long des voies historiques et autour des centralités	
Requalifier les abords des voies rapides et les portes de ville	⇨ Proposer un schéma d'aménagement urbain global des territoires concernés dans un souci paysager et architectural ⇨ Poursuivre la répartition de l'activité économique consommatrice d'espace en priorité le long des voies rapides ⇨ Tirer partie ders potentialités foncières le long des axes ⇨ Favoriser l'implantation d'activités le long des voies bruyantes ⇨ Faciliter l'implantation des entreprises dans les quartiers du GPV	
Concrétiser le projet urbain par des opérations d'urbanisme dont le Grand Projet de Ville (GPV)	⇨ Affirmer les potentialités du Grand Mirail ⇨ Apporter des réponses urbaines, sociales et économiques ⇨ Organiser le projet urbain autour de centralités ⇨ Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux	

B/ Contribuer au développement de l'attractivité économique et des équipements de rayonnement métropolitain

Les enjeux	*Les orientations du PADD*	*Les orientations des documents supérieurs*
Renforcer les secteurs d'excellence	⇨ Aménager l'ensemble des zones d'activités autour de l'aéroport en synergie avec l'organisation du complexe aéronautique et le développement de l'activité aéroportuaire ⇨ Conforter l'activité spatiale et le secteur de l'électronique au niveau européen	**SDAT** • Accueillir et accompagner le développement économique. • Promouvoir un développement qualitatif des territoires pour accueillir les fonctions économiques et métropolitaines majeures : - *réduire les dispersions et développer des synergies par la concentration des fonctions,* - *identifier des territoires stratégiques d'intérêt métropolitain pour porter les pôles économiques majeurs.* • Compléter le dispositif de formation. • Favoriser un tourisme urbain et promouvoir un tourisme de découverte scientifique et technique. • Promouvoir les grands équipements métropolitains. **PDU** • Renforcer la mixité des fonctions urbaines. • Localiser de manière prioritaire l'urbanisation (habitat, activités, services, équipements) le long des axes bien desservis par les transports en commun. • Promouvoir des espaces publics de qualité.
Diversifier le potentiel économique	⇨ Créer une nouvelle dynamique concernant les secteurs de la santé et des biotechnologies ⇨ Développer les Technologies de l'Informatique et de la Communication (TIC) en particulier dans le tissu urbain permettant la mixité des fonctions et la limitation des déplacements ⇨ Développer les emplois métropolitains supérieurs (recherche et informatique dans l'industrie) génèrant de l'activité tertiaire qui s'insère dans le tissu urbain toulousain ⇨ Favoriser le tourisme en mettant en valeur le patrimoine toulousain, en requalifiant les espaces publics attribués au piéton et en renforçant les grands équipements culturels et de loisirs ⇨ Maintenir la dynamique de l'artisanat et des services en garantissant la mixité des fonctions urbaines dans la ville	
Créer et moderniser les grands équipements	⇨ **Dans le domaine de la culture,** rénover le Muséum d'Histoire Naturelle et le Centre Culturel Alban Minville, créer l'ASTRALIA, cinéma exceptionnel pouvant fonctionner avec la Cité de l'Espace… ⇨ **Dans le domaine de l'enseignement supérieur métropolitain,** confirmer le rôle universitaire de Toulouse, restructurer l'université du Mirail, moderniser l'université Paul Sabatier, restructurer l'ENSIACET… ⇨ **Dans le domaine de la santé publique**, étendre et rénover les centres hospitaliers ⇨ **Dans le domaine de la justice et du droit,** mettre en œuvre un réseau judiciaire déconcentré, reconstruire le Palais de Justice et le Tribunal Pénal d'Instance	

C/ Conforter la proximité de l'habitat, des services et de l'emploi

Les enjeux	*Les orientations du PADD*	*Les orientations des documents supérieurs*
Renforcer les centres de quartiers et en créer de nouveaux	⇨ Améliorer les services rendus aux habitants notamment par la proximité et l'accessibilité ⇨ Favoriser l'animation commerciale en pied d'immeuble pour conforter la proximité de l'habitat et des services ⇨ Développer un habitat diversifié à proximité des centres tout en affirmant une densité raisonnable ⇨ Traiter qualitativement les lieux d'échanges et de rencontres des quartiers	**SDAT** • Mettre en place une politique de l'habitat susceptible de mobiliser toute la richesse du parc de logement existant et développer un ensemble de programmes sur des sites favorables dit de « proximité ». • Mettre en place une politique de l'habitat au service des grands équilibres sociaux. • Développer la ville sur elle-même sur le concept de la mixité des fonctions urbaines, comme le préalable à l'accueil de la diversité sociale. • Renforcer l'habitat sur les sites à caractère urbain. • Garantir le respect des grands équilibres en renforçant les centralités. **PDU** • Favoriser une organisation urbaine performante pour une réduction durable du trafic automobile. • Revaloriser les lieux d'habitat là où les transports sont les plus performants, sur les axes de transports en commun en site propre. • Renforcer la mixité des fonctions urbaines en développant un urbanisme de proximité. • Favoriser le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine. • Pratiquer une gestion économe de l'espace. **PLH** • Accompagner le dynamisme démographique de l'agglomération avec le souci de la gestion économe de l'espace. • Diversifier l'offre de logements et requalifier le parc public et le parc privé. • Mettre en œuvre la loi SRU sur les 21 communes du Grand Toulouse (20% de logements sociaux). • Répartir plus équitablement l'offre de logement aidé sur le territoire. • Reconstituer un parc de grands logements en complémentarité de l'offre existante et en privilégiant les petits programmes. • Développer une offre de logements facilitant l'insertion sociale. • Remettre sur le marché des logements vacants. • Développer des actions sur les logements conventionnés en s'appuyant sur les outils existants et sur des outils nouveaux (OPAH…). • Requalifier les ensembles de copropriétés en difficulté en maintenant la fonction sociale de ce parc privé de logements. • Favoriser l'accès et le maintien des ménages dans le locatif en mettant en œuvre le droit au logement pour les ménages modestes notamment dans le parc privé. • Accompagner les jeunes vers un logement autonome.
Diversifier l'habitat et veiller à l'équilibre social	⇨ Encourager la construction de grands logements destinés à accueillir des familles ⇨ Faciliter l'accession à la propriété en favorisant une offre plus diversifiée capable de répondre à l'attente des Toulousains ⇨ Veiller à une meilleure intégration des logements destinés aux ménages modestes dans les nouvelles opérations d'aménagement comprenant de l'accession ⇨ Mieux répondre à la demande en logements étudiants ⇨ Recomposer la trame urbaine de façon plus équilibrée et plus qualitative par le biais d'opérations de renouvellement urbain : Grand Projet de Ville (GPV), Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites… ⇨ Conforter le renouvellement urbain de la ville sur la ville pour dégager de nouvelles constructibilités.	

D/ Mettre en valeur un cadre de vie de qualité pour tous.

Les enjeux	*Les orientations du PADD*	*Les orientations des documents supérieurs*
Développer la qualité environnementale	L'effort portera sur trois échelles différentes ⇨ **A l'échelle de la ville,** développer les Espaces Nature, renforcer le réseau vert, poursuivre la mise en valeur paysagère des cours d'eau, de la margelle de la plaine de la Garonne et de la coulée verte du Négogousse, préserver les ressources (eau, sol), utiliser les énergies renouvelables (réseau de chaleur, cogénération, hydroélectricité) ⇨ **A l'échelle des quartiers**, poursuivre les aménagements concertés des îlots urbains avec les habitants, les acteurs publics et privés et traiter le domaine public de façon qualitative et paysagère ⇨ **A l'échelle du bâtiment**, intégrer une démarche de Haute Qualité Environnementale, favoriser la végétalisation des espaces libres et la mise en valeur des éléments patrimoniaux majeurs par le Plan Lumière	**SDAT** • Favoriser une organisation spatiale mettant en œuvre la proximité de l'habitat et de l'emploi, permettant la limitation des déplacements et préservant ainsi la qualité de l'air. • Garantir le respect des grands équilibres pour une gestion économe et équilibrée de l'espace urbain. • Promouvoir un développement qualitatif en réconciliant économie et écologie. • Structurer l'urbain en continuant la mise en œuvre du réseau vert et bleu de l'agglomération. • Délimiter une trame verte cohérente basée sur les espaces et sites naturels ou forestiers. • Promouvoir une organisation urbaine fondée sur la protection et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie. • Protéger les zones soumises aux risques naturels prévisibles, risques d'inondation et de glissement de terrain. • Prendre en compte les nuisances sonores autour des sites aéroportuaires définies par les PEB.
Limiter les nuisances	⇨ Maîtriser la progression de la pollution de l'air en favorisant la mixité urbaine et les modes de transports alternatifs à la voiture ⇨ **Prendre en compte le bruit aérien** par la limitation à l'existant des zones d'habitat**, le bruit automobile** par la limitation du trafic automobile, **le bruit domestique** par des efforts de conception dans les nouvelles opérations d'aménagement. ⇨ Réduire les nuisances olfactives par la mise aux normes européennes de la station de dépollution des eaux usées de Ginestous ⇨ Réduire la pollution des eaux en amont des prises d'eau et préserver la nappe phréatique ⇨ Dépolluer correctement les sols des friches industrielles	**PDU** • Proposer une offre de transport alternative susceptible de mieux maîtriser l'usage du véhicule personnel, de diminuer le trafic automobile et de maîtriser la progression de la pollution de l'air. • Conforter le cadre de vie des habitants par la préservation de la qualité de l'air, la prise en compte du bruit, l'amélioration du paysage urbain. **PLH** • Définir des priorités d'accueil de l'habitat pour garantir une gestion économe de l'espace. • Améliorer les conditions de logement des ménages et prévenir les risques sanitaires. **SDAGE** • Gérer et protéger les milieux aquatiques en protégeant les écosystèmes aquatiques et les zones humides et en définissant des mesures particulières de protection et de gestion pour les milieux remarquables (ripisylves correspondant aux forêts alluviales…). • Gérer qualitativement la ressource en assurant santé, salubrité publique et qualité de l'alimentation en eau potable. • Permettre un développement des usages respectueux de l'environnement. • Mettre en œuvre la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. • Gérer les risques de crues et d'inondation en intégrant la gestion des eaux pluviales dans les programmes d'assainissement de l'agglomération.
Prévenir les risques	⇨ Prévenir les risques d'inondation en identifiant les zones inondables , en réalisant des travaux de consolidation des digues et en préservant le champ de d'expansion des crues de l'Hers par l'aménagement d'espaces de loisirs ⇨ Faire respecter le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain qui concerne l'ensemble des coteaux de Pech David ⇨ Diminuer les risques potentiels par la reconversion du site d'activités au sud de Toulouse	

E/ Faciliter les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Les enjeux	*Les orientations du PADD*	*Les orientations des documents supérieurs*
Renforcer la cohérence entre l'urbanisme et les transports en commun	⇨ Constituer un véritable réseau de transports métro - transports guidés – bus – train avec les lignes de métro A et B (en cours de travaux), la ligne E (tramway) à créer entre Blagnac et les Arènes, un réseau de bus en site propre ou prioritaire à mettre en place, le train pour assurer la liaison entre Toulouse et les communes voisines comme la ligne C ⇨ Développer la multimodalité avec l'aménagement de parcs relais à proximité des stations de transports en commun ⇨ Lancer de grandes opérations d'urbanisme et soutenir le renouvellement du tissu urbain situé à proximité des infrastructures de transport ⇨ Améliorer le partage de l'espace public entre les différents modes de transport	**SDAT** • Améliorer l'accessibilité du cœur de ville. • Mettre en œuvre une politique globale des déplacement au service d'un projet en assurant la cohésion entre les transports et l'urbanisme et en privilégiant l'intermodalité. • Donner la priorité au développement d'un grand réseau de transports en commun et stabiliser l'offre en matière de déplacement en véhicule particulier. • Développer et mailler le réseau de pistes cyclables. • Garantir le respect des grands équilibres en encourageant un fort développement des transports en commun. **PDU** • Encourager une offre de transport alternative susceptible de : - *mieux maîtriser l'usage de la voiture,* - *faciliter la marche à pied pour les déplacements de proximité,* - *offrir aux deux-roues les conditions favorables à leur développement,* - *renforcer l'offre de transport en commun et la rendre attractive en constituant un véritable réseau de transports intermodal depuis le cœur de l'agglomération jusque vers la périphérie, en développant la multimodalité et en valorisant les transports en commun.* • Maîtriser les flux automobiles et le développement des boulevards urbains multimodaux et : - *hiérarchiser le réseau des voiries,* - *améliorer l'articulation entre les différents modes.* • Organiser le stationnement: - *notamment en poursuivant le rééquilibrage entre le stationnement sur voirie et le stationnement dans les parkings en ouvrage,* - *en encourageant les personnes effectuant les trajets domicile - travail en voiture à se reporter sur un autre mode.*
Le réseau cyclable	⇨ Développer le réseau cyclable toulousain en cohérence avec celui de l'agglomération ⇨ Conforter l'intermodalité et la complémentarité entre le vélo et les transports en commun ⇨ Faciliter les déplacements de proximité à vélo ⇨ Accroître la sécurité et le confort des vélos sur le réseau existant	
Faciliter la marche à pied et les déplacements des personnes à mobilité réduite	⇨ Etendre le réseau des rues à priorité piétonne au centre ville et multiplier les élargissements de trottoirs ⇨ Développer le plus possible, dans le cadre des objectifs de la Charte Accessibilité (établie en partenariat avec les associations) une réflexion, en amont, sur la faisabilité des déplacements des personnes à mobilité réduite ⇨ Aménager les espaces publics aux abords des stations de métro	
Maîtriser le trafic automobile	⇨ Hiérarchiser la voirie ⇨ Accroître la sécurité des déplacements ⇨ Organiser le stationnement en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains	

Introduction

composition de la partie graphique des pièces réglementaires du PLU

- **un plan de zonage** au 1/15 000ème couvrant l'ensemble du territoire et comportant les zonages de référence ainsi que les autres indications obligatoires : emplacements réservés (ER), équipements et ouvrages publics (EOP), espaces boisés classés (EBC) …
- **un plan de contraintes** au 1/15 000ème couvrant l'ensemble du territoire et indiquant les secteurs soumis à des risques ou des nuisances (inondabilité, mouvements de terrain, exposition au bruit des avions, périmètres soumis à Autorisation avec Servitudes (A.S.), secteurs d'assainissement individuel…). Ils sont séparés du zonage et peuvent être mis à jour rapidement .
- **un plan d'ensemble des graphiques de détail** au 1/15 000ème
- **les graphiques de détails** sous forme d'un cahier de 232 pages, format A3, au 1/2500ème avec une légende unique. Ils permettent de traduire les anciens plans masse et PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) des ZAC, les plans de détails des Chalets et Demoiselles, les prescriptions d'urbanisme et d'architecture, les prescriptions le long des axes et les projets dans les quartiers sous une forme commune. Ces graphiques de détails permettent d'adapter plus précisément les règles qui s'appliquent dans les secteurs concernés.

Comment connaître les dispositions d'urbanisme applicables à une propriété

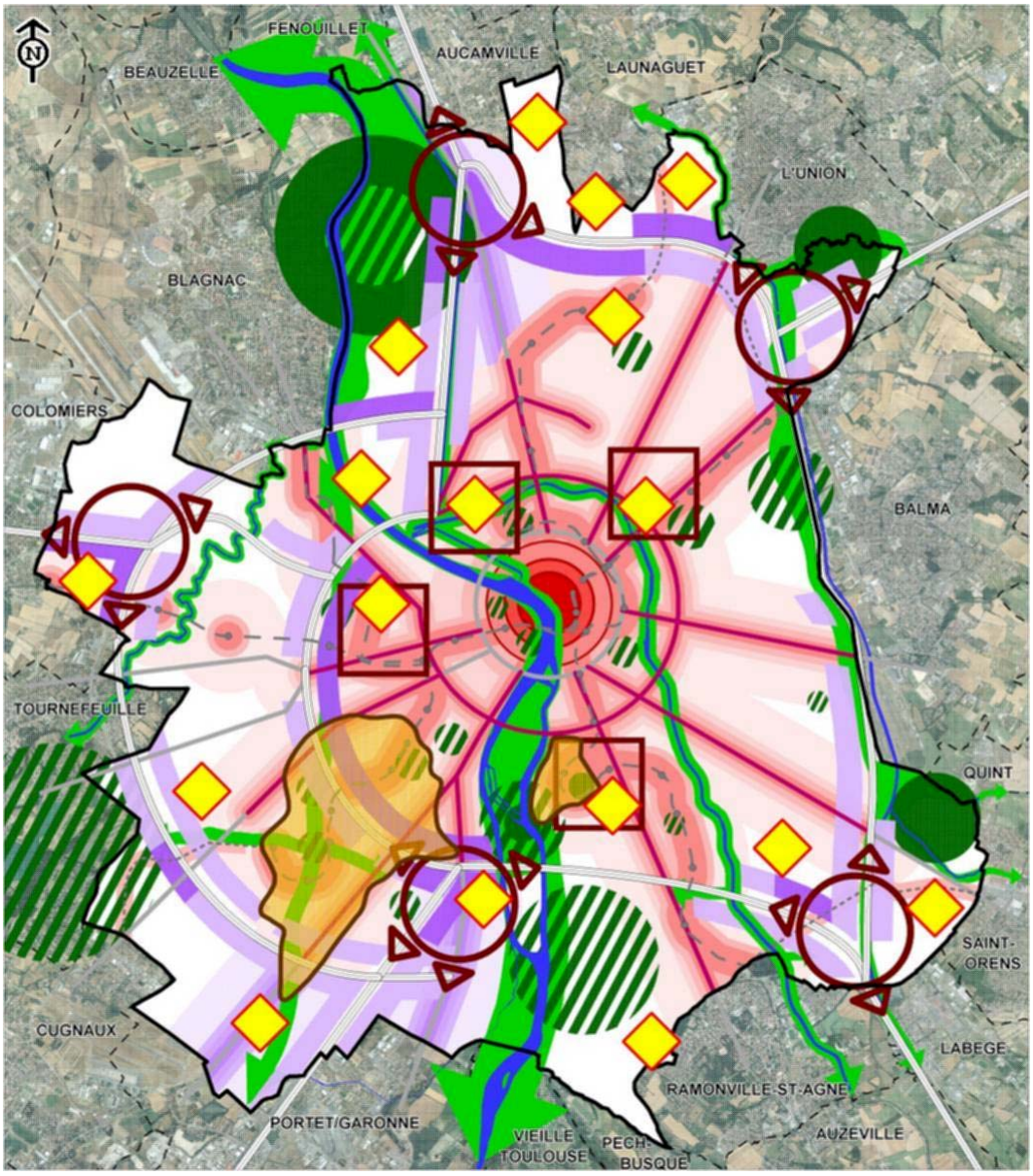
- un premier niveau de lecture se fera sur le plan de zonage. Le PLU de Toulouse dispose de 3 types de zones : U (zones urbaines), AU (zones d'urbanisation future) et N (naturelles) correspondant aux définitions édictées par le code de l'Urbanisme. La volonté de simplification, de repérage et de lisibilité repose sur les principes suivants : les zones U, AU et N sont découpées selon certaines spécificités se reproduisant éventuellement sur plusieurs parties du territoire et auxquelles s'appliquent des dispositions réglementaires. Leurs principales caractéristiques sont :
- UA1 : périmètre du secteur sauvegardé (cœur historique dans l'enceinte des grands boulevards)
- UA2 :abords du périmètre du secteur sauvegardé jusqu'au canal du Midi
- UA3 : faubourgs
- UA4 : noyaux villageois
- UB1 : périphérie des faubourgs, habitat diversifié
- UB2 : collectifs et grands ensembles
- UC1 : pavillonnaire homogène
- UC2 : pavillonnaire dispersé
- UE1 : activités traditionnelles où les installations classées soumises à autorisation sont admises
- UE2 : activités où les installations classées soumises à autorisation ne sont pas admises
- UE3 : activités aéronautiques et aéroportuaires
- UP : grands équipements de santé, enseignement et recherche (universités, hôpitaux, cliniques, météo, grands lycées…)
- UY : grandes infrastructures : voies ferrées et autoroutières
- AU0 : secteurs qui ne pourront être ouverts à l'urbanisation que lorsque les infrastructures de desserte seront réalisées
- NL : espaces naturels de loisirs
- N : espaces naturels à vocation paysagère ou protégés en raison de risques ou nuisances

Ensuite, il conviendra de vérifier si le terrain subit des nuisances ou des risques sur le plan de contraintes. Des dispositions réglementaires correspondantes s'ajoutent aux dispositions applicables aux zones.

Enfin, la lecture sera complétée par la vérification dans les graphiques de détails que le terrain est ou n'est pas couvert par des règles particulières venant préciser ou se substituer à la règle générale de la zone. Ce troisième niveau de lecture devra être systématique, car il précisera sur certains îlots ou certains linéaires de voies, des règles spécifiques de constructibilité.

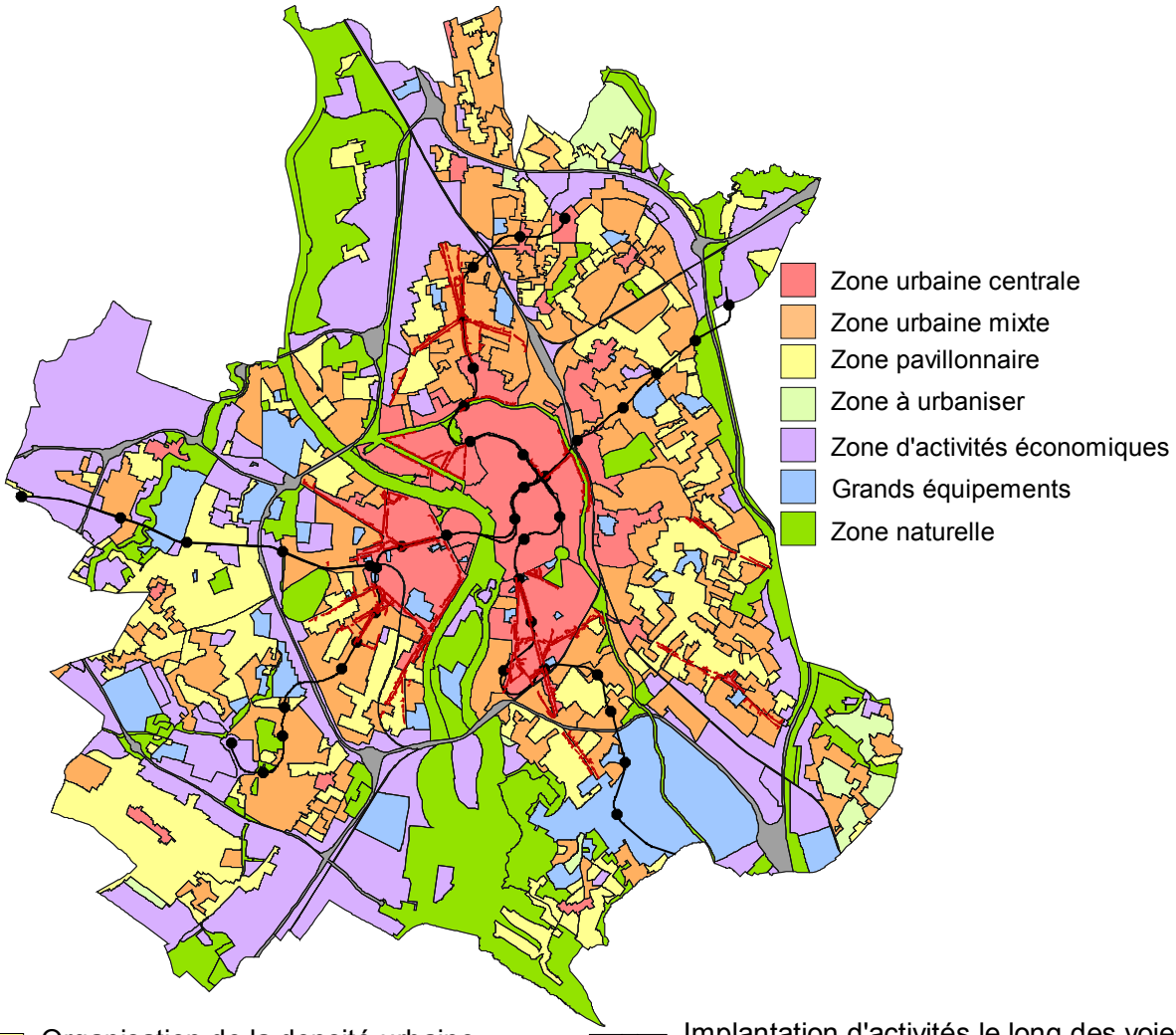


LES ORIENTATIONS DU PADD



- Mettre en valeur le cœur historique
- Développer les pôles autour du Centre Ville
- Affirmer les voies historiques comme des lieux d'animation
- Structurer certaines entrées de ville par de l'activité et des services
- Requalifier les Portes de Ville
- Projet / Existant — Restructurer les abords des périphériques par de l'activité et des services
- Les cours d'eau, leurs abords, les coulées vertes
- Les zones vertes : Surface existante / Extension proposée
- Territoires dynamisés autour des infrastructures de transport en commun
- Le Grand Projet de Ville
- Les principaux projets de développement

LE ZONAGE DU PLU



Organisation de la densité urbaine du centre vers la périphérie.

Zone urbaine centrale ou mixte bien desservie par les transports en commun.

Prescriptions d'urbanisme le long des voies historiques afin d'assurer l'homogénéité de la forme urbaine, la diversité et la mixité des fonctions.

Requalification des portes de ville (grands échangeurs) par l'aménagement de secteurs d'activités de qualité, et par la présence de coulées vertes.

Implantation d'activités le long des voies rapides pour profiter de l'effet vitrine, créer de l'emploi, et protéger les secteurs d'habitat des nuisances sonores.

Proximité habitat / emploi.

Grands espaces verts et maillage du réseau vert et bleu en cours de constitution.

Principe de desserte du territoire par les transports en commun.


Zone UA1

A/ Explication des zonages, des emplacements réservés, des équipements et ouvrages publics, des espaces boisés classés, tableau des surfaces

ZONE UA1



Capitole

CARACTERISTIQUES

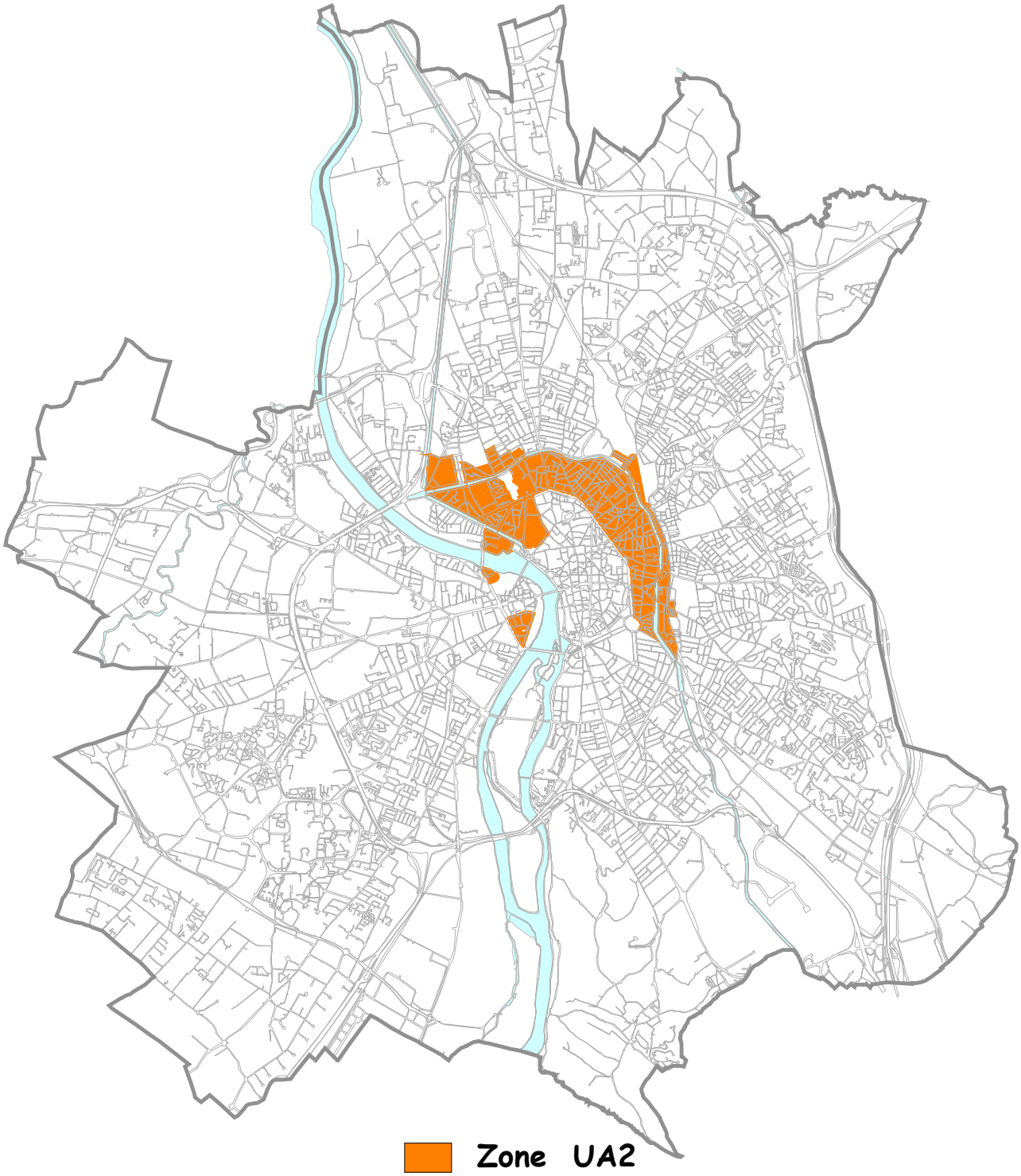
- ensemble homogène et chargé d'histoire contenant l'essentiel de l'identité urbaine et architecturale toulousaine. Il correspond au périmètre du secteur sauvegardé de Toulouse délimité en 1985,
- continuité des constructions en alignement le long des voies, souvent étroites (tissu ancien), parfois larges et rectilignes (percées , boulevards),
- îlots de petite taille, au parcellaire étroit et disposant de peu d'espaces libres. Dans les quartiers parlementaires (place du Salin), ces îlots sont de plus grande dimension,
- hauteur comprise entre R+3 et R+5,
- structure continue de fonctions commerciales et de services la plus variée, la plus complète et la plus étendue de la ville,
- grand intérêt touristique,
- bonne accessibilité par les transports en commun.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- mettre en valeur le patrimoine ancien pour en conserver ou restituer l'identité,
- diversifier l'accueil de nouveaux habitants et des familles en favorisant les logements,
- maintenir la diversité des fonctions et usages, en renforçant notamment les activités commerciales en pied d'immeubles et en évitant une trop forte pression des bureaux au détriment des logements notamment par changement de destination,
- adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement à la bonne desserte en transport en commun,
- adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UA1.

REGLEMENT

- vocation mixte : habitat, commerces, services, équipements
- principe d'alignement sur rue des constructions
- principe de continuité du bâti
- emprise au sol de 80%
- hauteur sur voie (Hv) : 4/3 L
- hauteur absolue : 21 mètres
- stationnement : 1 place/logement
  0,5 place/logement social
- graphiques de détails autorisant des hauteurs différentes sur certains secteurs
- graphiques de détails de Saint-Georges…


Zone UA2

ZONE UA2



Belfort

CARACTERISTIQUES

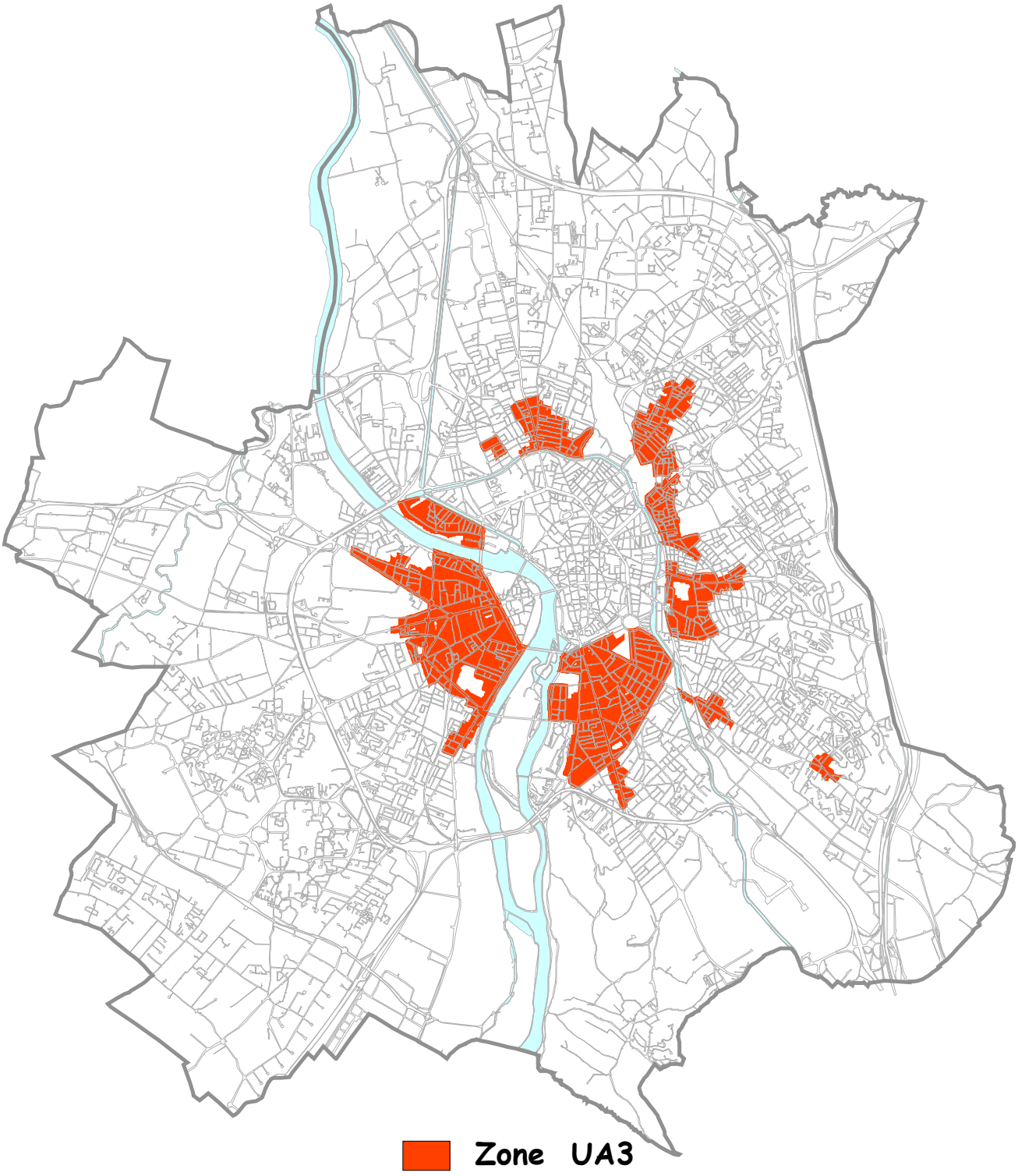
- ⇨ quartier du centre ville qui s'étend en bordure du périmètre du secteur sauvegardé, à un ensemble urbain situé pour l'essentiel entre les boulevards et le canal du Midi,
- ⇨ maillage de rues dense organisé souvent de façon orthogonale parfois rayonnante (Belfort, Grand Rond), formant de petits îlots rectangulaires ou triangulaires découpés en parcelles étroites,
- ⇨ immeubles de qualité alignés le long des rues. S'ils sont précédés d'un jardinet, un mur de clôture assure la continuité de cet alignement,
- ⇨ quelques îlots de grande taille sont concernés par ce secteur, issus de l'implantation d'anciens établissements militaires ou industriels. Ils ont fait ou font encore l'objet de mutations soit en rénovation soit en réhabilitation (Valade, Compans Caffarelli, Ponts Jumeaux, Manufacture des tabacs, abattoirs…),
- ⇨ les bords du Canal, le haut des allées Jean Jaurès et les allées Charles de Fitte ont fait l'objet à partir des années 60, d'opérations de constructions plus élevées (Raisin, sécurité sociale, port Saint-Sauveur…),
- ⇨ fonctions commerciales et de services encore importantes mais plus diffuses que dans le centre ancien,
- ⇨ bonne desserte par les transports en commun en particulier lorsque la ligne B sera mise en service.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ étendre la fonction de centre ville à ces quartiers,
- ⇨ respecter l'identité, préserver et compléter les ensembles urbains et architecturaux qui se rattachent par leur qualité et leur intérêt au patrimoine du centre ancien,
- ⇨ permettre une évolution maîtrisée lorsqu'elle est possible en particulier pour diversifier l'accueil de nouveaux habitants,
- ⇨ maintenir et renforcer la mixité des fonctions et usages, notamment en matière de commerces, services et équipements,
- ⇨ mettre en œuvre la proximité habitat/emploi notamment dans le pôle Ponts-Jumeaux-Sébastopol,
- ⇨ adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement à la bonne desserte en transport en commun,
- ⇨ adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UA2.

REGLEMENT

- ⇨ vocation mixte : habitat, commerces, services, équipements
- ⇨ principe d'alignement sur rue des constructions
- ⇨ principe de continuité du bâti
- ⇨ emprise au sol : 70%
- ⇨ hauteur sur voie (Hv) : 4/3 L
- ⇨ hauteur absolue : 18,50m (R+5)
- ⇨ stationnement : 1 place/logement
  0,5 place/logement social
- ⇨ graphiques de détails à caractère « patrimonial » sur le quartier des Chalets et Auber Cazanova
- ⇨ graphiques de détails sur les axes principaux permettant une constructibilité plus importante tout en préservant le patrimoine de qualité
- ⇨ graphiques de détails sur certaines opérations : Ponts Jumeaux, le port Saint-Etienne…


Zone UA3

ZONE UA3



Jean Rieux

CARACTERISTIQUES

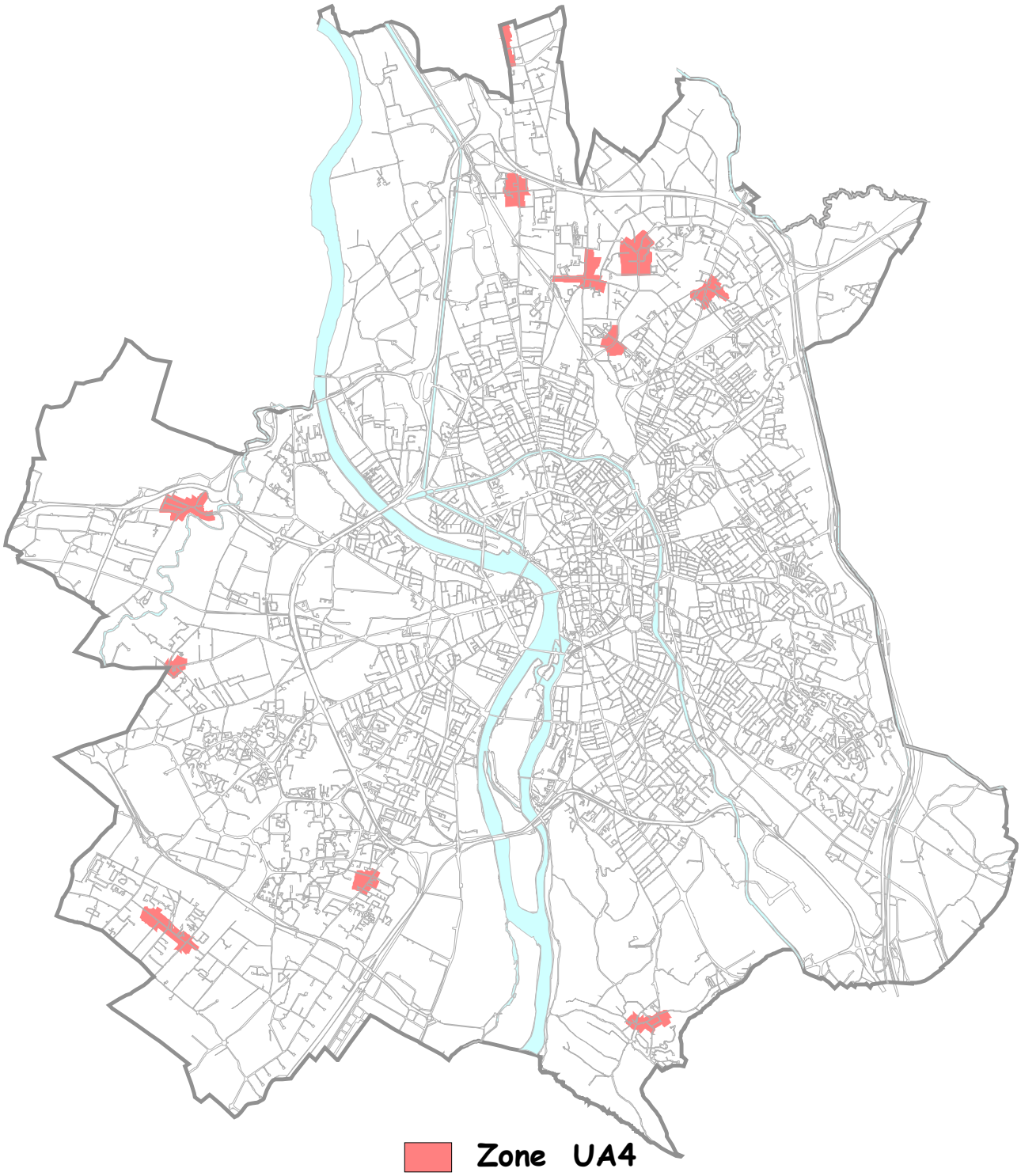
- ensemble des quartiers qui s'étendent sur les faubourgs: les Minimes, Bonnefoy, Marengo, Guilheméry, Pont des Demoiselles, St-Michel, St-Cyprien et les Amidonniers,
- le centre du faubourg, centré sur l'axe principal, est marqué par la continuité et l'alignement d'immeubles anciens souvent de modestes proportions et implantés sur des parcelles étroites qui voisinent avec quelques constructions plus élevées,
- à l'intérieur des îlots délimités par les voies principales, on trouve des lotissements tracés souvent dans la première moitié du 20ème siècle,
- grande diversité des constructions : toulousaines traditionnelles, pavillons avec pignon en façade et parfois grosses villas de caractère comme aux Demoiselles, au Busca ou aux Amidonniers. Quelques immeubles collectifs anciens et de petites copropriétés plus récentes sont disséminés dans ce tissu faubourien,
- structures commerciales, artisanales et de services très actives, en particulier le long des voies principales,
- bonne desserte par les transports en commun pour l'essentiel de ces secteurs.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- renforcer la cohérence de la forme urbaine le long des axes des faubourgs, maintenir et affirmer leur fonction économique et d'animation,
- donner la possibilité de construire de nouveaux logements pour une population diversifiée par une évolution progressive et organisée de ces quartiers tout en préservant le patrimoine de valeur,
- mettre en œuvre la proximité habitat/emploi notamment dans les pôles Marengo – Matabiau, Saint-Agne – Niel, Saint-Cyprien – Cartoucherie,
- adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en fonction de la proximité des stations de métro,
- adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UA3.

REGLEMENT

- vocation mixte : habitat, commerces, services, équipements
- principe d'alignement sur rue des constructions
- principe de continuité du bâti dans une bande de 17m
- emprise au sol : 60%
- hauteur sur voie (Hv) : 4/3 L
- hauteur absolue : 15,50m (R+4)
- stationnement : 1,3 place/logement
  1 place/logement social
  décôte de 25% dans un cercle de 500m autour des stations des lignes A, B et C
- surface de pleine terre : 15%
- graphique de détails à caractère « patrimonial » sur le quartier des Demoiselles
- graphiques de détails sur les axes des faubourgs permettant une constructibilité plus importante tout en préservant le patrimoine de qualité
- graphiques de détails sur certaines opérations : Niel, les Arènes, Marengo, les Menuisiers…


Zone UA4

ZONE UA4



Lalande

CARACTERISTIQUES

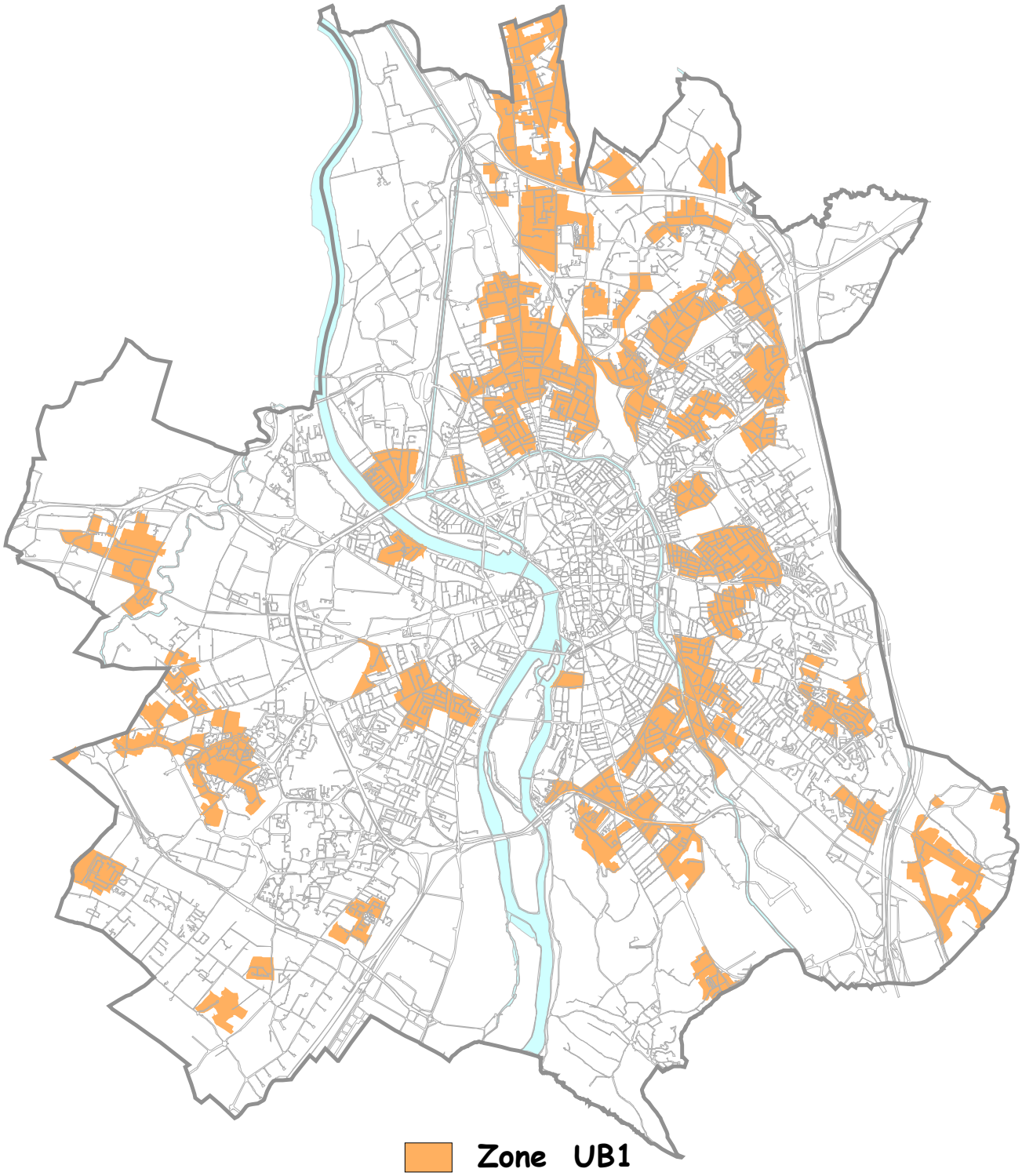
- ⇨ centres des huit noyaux villageois répartis sur la périphérie de la ville : Lalande, Trois Cocus, Croix Daurade, Pouvourville, Lafourguette, Saint-Simon, Lardenne et Saint-Martin du Touch,
- ⇨ ces anciens hameaux regroupés autour de leur église ont été valorisés à partir des années 1990 par le traitement de l'espace public et le regroupement des commerces et équipements autour de ces espaces fédérateurs. Ils se sont développés sur leur pourtour par l'accueil de programmes immobiliers,
- ⇨ ils se caractérisent par des alignements bâtis de maisons souvent modestes et parfois de petits collectifs,
- ⇨ l'activité commerciale y est dynamique en particulier en commerces de proximité,
- ⇨ la desserte par les transports en commun est encore insuffisante sauf pour Saint-Martin du Touch (ligne C). Certains de ces noyaux villageois sont situés sur des voies d'entrée de ville, et donc bien desservis par la route,
- ⇨ les places Nord et Sud du quartier de Borderouge et leurs abords ainsi que la partie nord de l'avenue de Fronton, en limite de la commune d'Aucamville, sont classées également en UA4, car elles constituent les centres de ces quartiers.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ continuer à organiser ces noyaux villageois en centres fédérateurs des quartiers périphériques,
- ⇨ maintenir et améliorer la forme urbaine de centralités en accueillant des programmes mixtes (habitat, activités) de hauteur modérée et bâtis à l'alignement,
- ⇨ maintenir et renforcer l'activité commerciale et économique,
- ⇨ poursuivre l'aménagement des places Nord et Sud de Borderouge pour organiser ce nouveau secteur de Toulouse,
- ⇨ adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en fonction de la proximité des stations de métro,
- ⇨ adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UA4.

REGLEMENT

- ⇨ vocation mixte : habitat, commerces, services, équipements
- ⇨ principe d'alignement sur rue des constructions
- ⇨ principe de continuité du bâti dans une bande de 17m
- ⇨ emprise au sol : 60%
- ⇨ hauteur sur voie (Hv) : 4/3 L
- ⇨ hauteur absolue : 12,50m (R+3)
- ⇨ stationnement : 1,3 place/logement
  1 place/logement social
  décôte de 25% dans un cercle de 500m autour des stations des lignes A, B et C
- ⇨ surface de pleine terre : 20%
- ⇨ graphiques de détails sur les Trois Cocus, la place Nord de Borderouge, …


Zone UB1

ZONE UB1



Fontaine Lestang

CARACTERISTIQUES

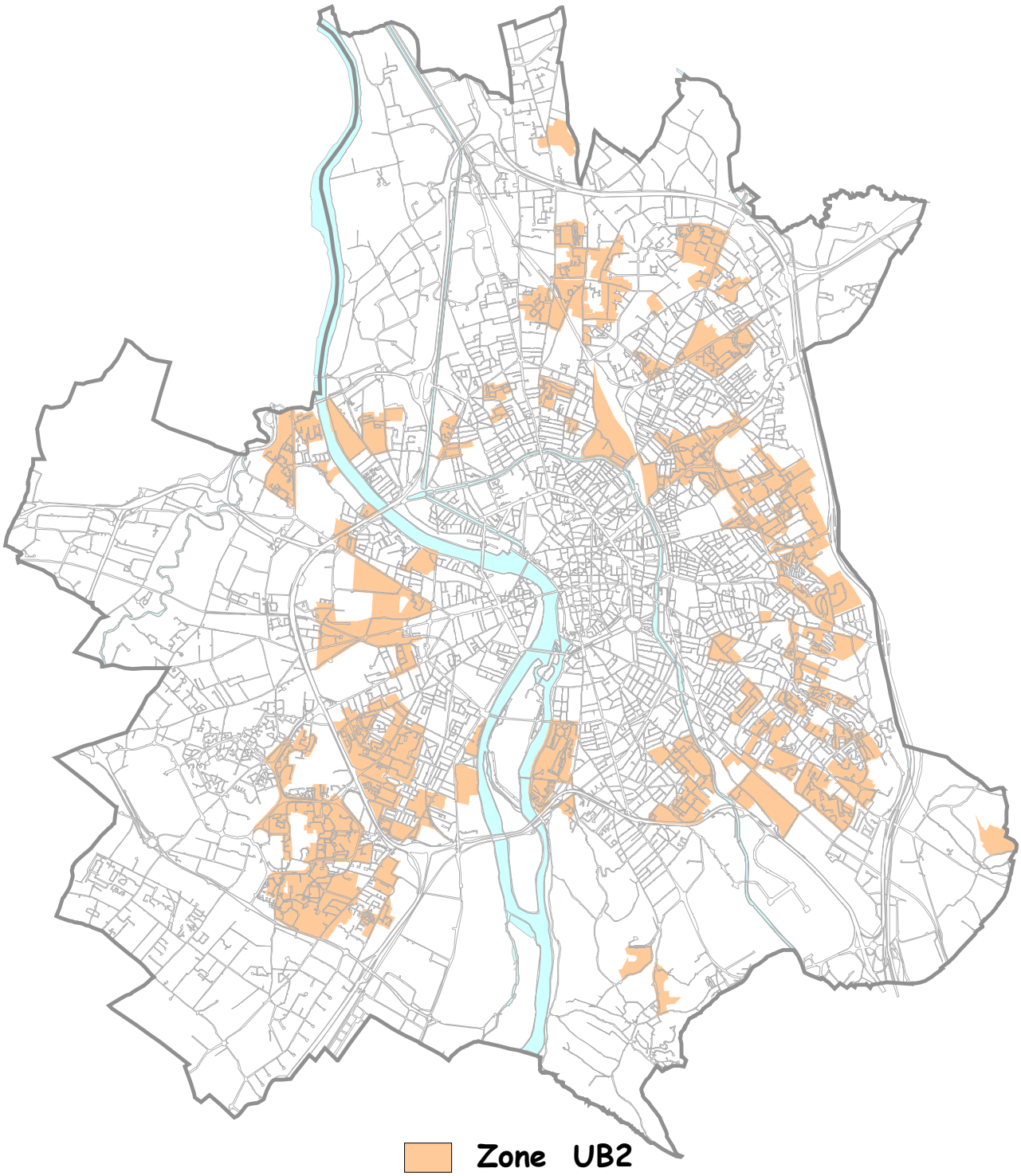
- ⇨ secteurs d'habitat diversifié et de mixité situés au delà des faubourgs anciens et autour des noyaux villageois,
- ⇨ sur fond de parcellaire étroit, on y trouve des quartiers d'habitat modeste issus parfois de lotissements anciens, de petits immeubles d'habitat collectif , l'ensemble étant le plus généralement implanté en retrait de l'alignement des voies,
- ⇨ on y trouve également sur un parcellaire plus large quelques immeubles de grande hauteur construits au gré des opportunités, dans un environnement à dominante d'habitat plutôt bas,
- ⇨ l'identité de ces quartiers réside dans la constitution d'un tissu intermédiaire entre le tissu ancien du centre ville et des faubourgs (zones UA) et un tissu très marqué soit de lotissements pavillonnaires (zones UC) soit de collectifs (zone UB2),
- ⇨ l'activité commerciale et de services est essentiellement concentrée sur les voies d'entrée de ville qui traversent ces secteurs,
- ⇨ entrepôts et ateliers y sont disséminés participant à une certaine mixité des fonctions urbaines,
- ⇨ la desserte par les transports en commun est à rattacher à la proximité des stations et sera nettement améliorée lors de la mise en service de la ligne B.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ améliorer la cohérence de la forme urbaine tout en maintenant et en renforçant la mixité et la diversité qui animent ces quartiers,
- ⇨ autoriser la construction d'immeubles en favorisant leur bonne insertion dans le paysage architectural et urbain des rues de ces secteurs,
- ⇨ permettre l'implantation d'activités compatibles avec leur environnement pour le maintien et la création d'emplois,
- ⇨ favoriser l'urbanisation le long des voies principales en particulier dans les zones bien desservies par les transports en commun,
- ⇨ adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en fonction de la proximité des stations de métro,
- ⇨ adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UB1.

REGLEMENT

- ⇨ vocation mixte : habitat, commerces, services, équipements
- ⇨ principe de retrait des constructions de 4m minimum
- ⇨ discontinuité (D = H/2) du bâti dans une bande de 17m
- ⇨ emprise au sol : 60%
- ⇨ hauteur sur voie : Hv = L
- ⇨ hauteur absolue : 12,50m (R+3)
- ⇨ stationnement : 1,3 place/logement
  1 place/logement social
  décôte de 25% dans un cercle
  de 500m autour des stations
  des lignes A, B et C
- ⇨ surface de pleine terre : 20%
- ⇨ graphiques de détails sur les axes des faubourgs permettant une constructibilité plus importante tout en préservant le patrimoine de qualité
- ⇨ graphiques de détails sur certaines opérations: Bourrassol …
- ⇨ graphiques de détails de renouvellement urbain : Barrière de Paris et les îlots environnants…


Zone UB2

ZONE UB2



Amouroux

CARACTERISTIQUES

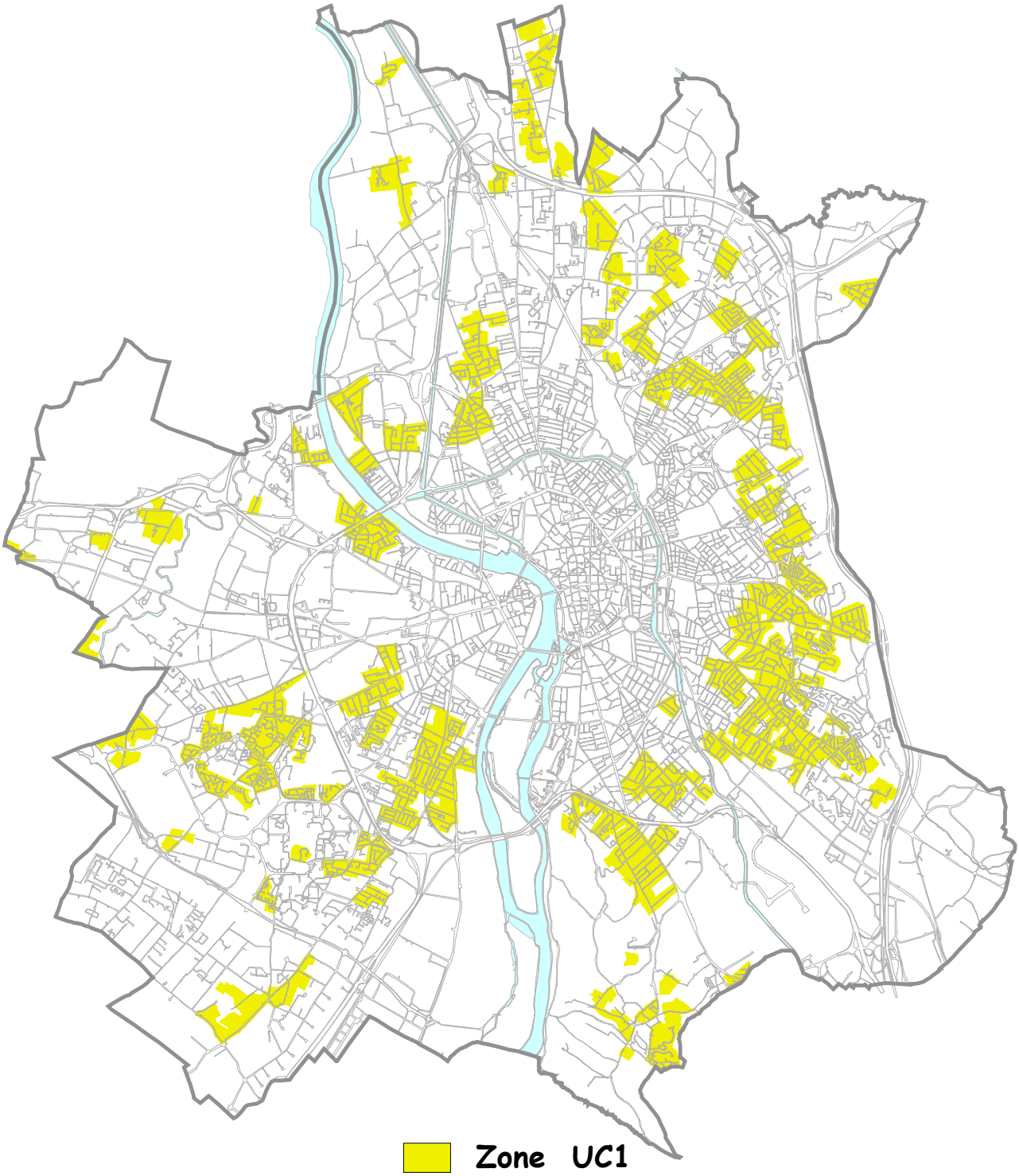
- ⇨ de nombreux secteurs d'habitat collectif sont disséminés dans l'ensemble du tissu urbain toulousain,
- ⇨ ils se présentent sous la forme de bâtiments dispersés sur des îlots de plus ou moins grande taille, implantés en retrait des voies de desserte,
- ⇨ ils constituent pour certains d'entre eux des grands ensembles d'habitat social construits à partir des années 1950 ,
- ⇨ d'autres ensembles d'immeubles collectifs parfois gérés en copropriétés plus ou moins importantes marquent aussi significativement le tissu urbain comme Ancely, Rangueil, Montaudran…
- ⇨ quelques secteurs qui représentent des emprises foncières importantes, propriétés d'anciens établissements publics, industriels ou militaires (SNCF, Air France, Cartoucherie…) sont aussi classés en UB2. Ils font ou feront l'objet d'études pour un aménagement futur,
- ⇨ la desserte par les transports en commun dépend de la situation de ces logements. En général, les grands quartiers d'habitat social sont bien desservis et le seront encore mieux lors de la mise en service de la ligne B.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ autoriser la construction d'immeubles de taille adaptée afin d'améliorer la cohérence entre ces îlots et les îlots urbains périphériques,
- ⇨ permettre l'implantation d'activités compatibles avec leur environnement pour le maintien et la création d'emplois,
- ⇨ favoriser l'urbanisation le long des voies principales en particulier dans les zones bien desservies par les transports en commun,
- ⇨ adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en fonction de la proximité des stations de métro,
- ⇨ adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UB2.

REGLEMENT

- ⇨ vocation mixte : habitat, commerces, services, équipements
- ⇨ principe de retrait ou d'alignement des constructions
- ⇨ possibilité de continuité du bâti ou de discontinuité : D = H/2
- ⇨ emprise au sol : 60%
- ⇨ hauteur sur voie : Hv = L
- ⇨ hauteur absolue : 15,50m (R+4)
- ⇨ stationnement : 1,3 place/logement
  1 place/logement social
  décôte de 25% dans un cercle
  de 500m autour des stations
  des lignes A, B et C
- ⇨ surface de pleine terre : 20%
- ⇨ graphiques de détails sur les axes des faubourgs permettant une constructibilité plus importante tout en préservant le patrimoine de qualité
- ⇨ graphiques de détails sur certaines opérations : Limayrac, Job, Pouvourville, le Raisin, Montaudran….
- ⇨ graphiques de détails sur les grands ensembles du Nord de la ville, ceux du GPV, ceux de Rangueil….


Zone UC1

ZONE UC1



Mermoz

CARACTERISTIQUES

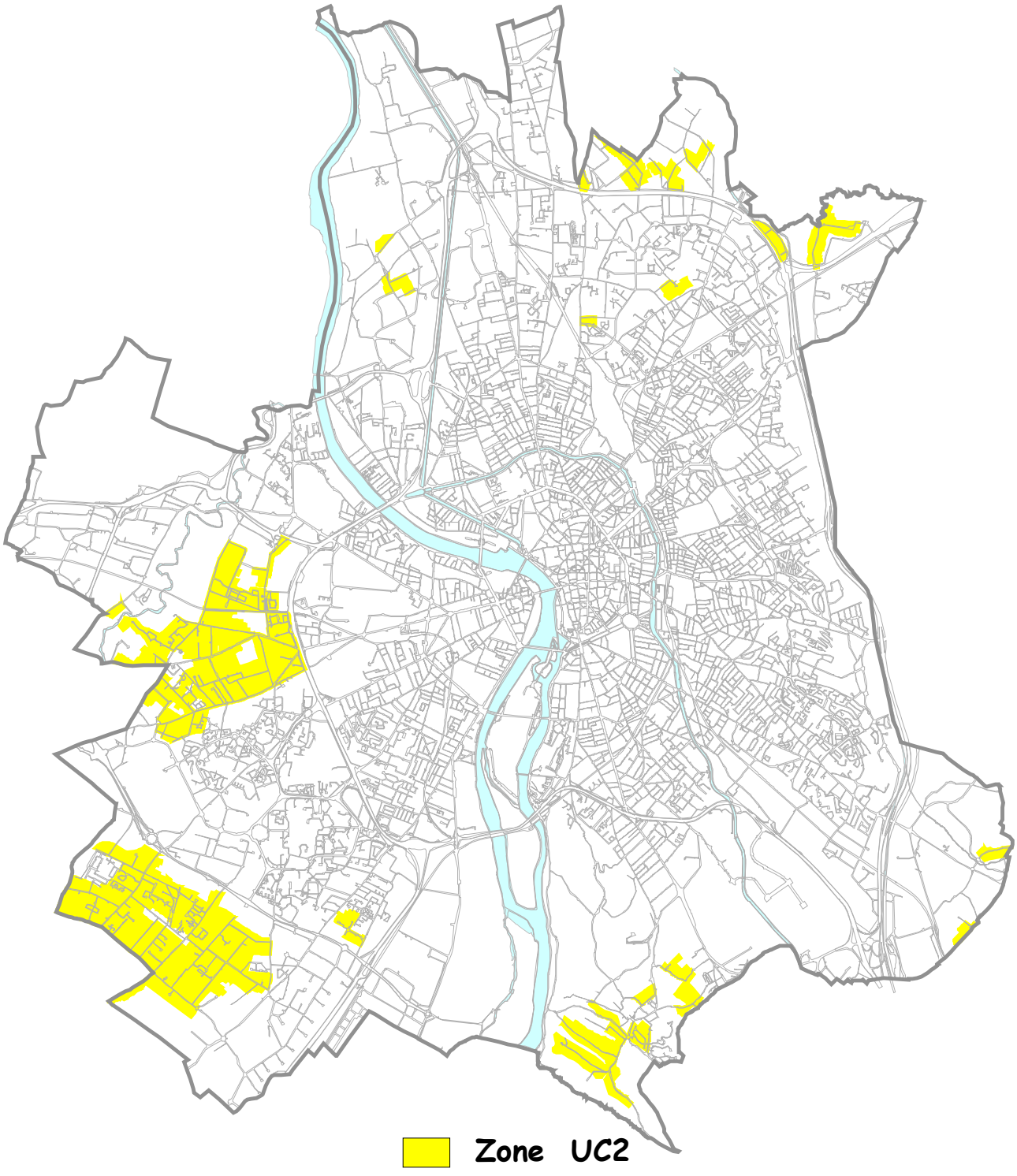
- ⇨ cette zone correspond aux secteurs d'habitat pavillonnaire homogène tels qu'ils se sont développés à partir des années 1930, formant une couronne semi-continue au-delà des zones UB, et regroupant des îlots de dimensions variables,
- ⇨ ces territoires de la ville ont été urbanisés à une époque où celle-ci disposait de nombreuses opportunités foncières,
- ⇨ les îlots sont formés de parcelles souvent petites et étroites découpées perpendiculairement aux rues,
- ⇨ les lotissements de cette époque ont été conçus en implantant les constructions en retrait de la rue et très proches des limites séparatives, ménageant souvent un simple tour d'échelle. Si bien que la perception globale du paysage de ces rues est celle d'un habitat quasi continu avec jardinets clos devant, contribuant à une certaine qualité de vie,
- ⇨ ces quartiers sont majoritairement voués à l'habitat, les commerces et les services étant plutôt développés sur la périphérie,
- ⇨ la desserte par les transports en commun est à rattacher à la proximité des stations de métro.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ maintenir la qualité et l'homogénéité urbaines de ces quartiers représentatifs des ensembles pavillonnaires, à caractère quasi-continu, réalisés dans le courant du XX ème siècle,
- ⇨ permettre une amélioration des ensembles urbains et architecturaux qui le nécessitent en harmonie avec leur environnement bâti,
- ⇨ adapter les hauteurs autorisées afin de permettre la réalisation soit de maisons individuelles soit d'habitat en bande,
- ⇨ préserver le paysage spécifique de jardinets clos devant les constructions,
- ⇨ permettre l'implantation d'activités compatibles avec leur environnement pour favoriser la proximité habitat/emploi,
- ⇨ adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en fonction de la proximité des stations de métro,
- ⇨ adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UC1.

REGLEMENT

- ⇨ vocation : dominante d'habitat individuel et d'activités compatibles avec la vie du quartier
- ⇨ principe de retrait des constructions de 4m minimum
- ⇨ principe de continuité ou de discontinuité du bâti (D=H/2) dans une bande de 17m
- ⇨ emprise au sol : 60%
- ⇨ hauteur absolue : 7 m (R+1)
- ⇨ stationnement : 1,3 place/logement
  1 place/logement social
  décôte de 25% dans un cercle de 500m autour des stations des lignes A, B et C
- ⇨ surface de pleine terre : 30%
- ⇨ graphiques de détails sur les axes des faubourgs permettant une constructibilité plus importante tout en préservant le patrimoine de qualité
- ⇨ graphiques de détails sur certains secteurs en particulier ceux destinés à l'accueil des gens du voyage : Picarel, Saint-James, les Ramassiers…


Zone UC2

ZONE UC2



Saint-Simon

CARACTERISTIQUES

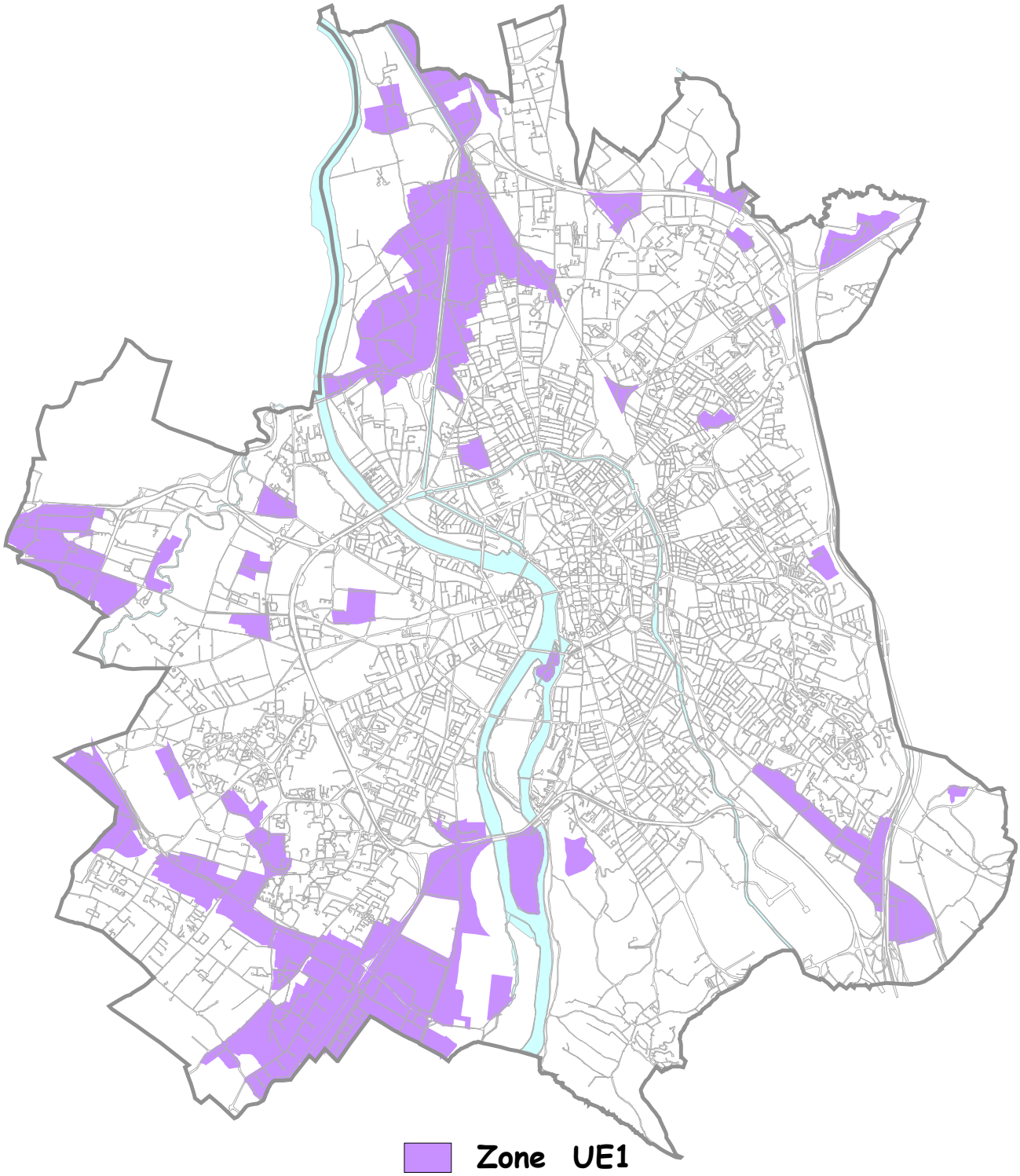
- ⇨ cette zone correspond aux secteurs d'habitat pavillonnaire dispersé. Ils se trouvent sur des îlots situés aux confins du territoire (Marcaissonne, Pouvourville, Gabardie, Paleficat, Ginestous…) ou sur des secteurs plus urbanisés de la ville comme Lardenne et Saint-Simon,
- ⇨ dans ces secteurs, l'urbanisation est diffuse et s'organise sur un fond de parcellaire qui porte encore la trace de son passé maraîcher,
- ⇨ les rues sont étroites et bordées de maisons anciennes à caractère rural ou de périphérie urbaine. Elles délimitent sur le Sud et l'Ouest du territoire, de grands îlots qui ont fait l'objet soit de ZAC ou de PAE comme Reboul, Guilhermy, Saint-Simon, Licard-Tucaut… soit d'opérations groupées. Ils peuvent être aussi urbanisés de façon plus dispersée en maisons individuelles implantées au milieu de la parcelle, en retrait de toutes limites,
- ⇨ ces quartiers sont majoritairement voués à l'habitat. Les commerces et les services de proximité se développent sur les voies principales traversantes (avenue de Lardenne) et dans les noyaux villageois (Lardenne et Saint-Simon) qui organisent une certaine centralité de ces quartiers,
- ⇨ la desserte par les transports en commun est à rattacher à la proximité des stations de métro.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ maintenir sur ces quartiers un caractère pavillonnaire peu dense soit pour des raisons d'accessibilité soit pour préserver un environnement particulièrement verdoyant ,
- ⇨ permettre le renouvellement de certains secteurs en harmonie avec leur environnement bâti et paysager,
- ⇨ autoriser des hauteurs conformes à celles existantes pour la réalisation de maisons individuelles,
- ⇨ maintenir les règles de prospect pour préserver le caractère pavillonnaire dispersé de ces secteurs,
- ⇨ permettre l'implantation d'activités compatibles avec cet environnement,
- ⇨ adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en fonction de la proximité des stations de métro,
- ⇨ adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UC2.

REGLEMENT

- ⇨ Vocation dominante d'habitat pavillonnaire à caractère discontinu.
- ⇨ principe de retrait des constructions de 4m minimum par rapport aux voies
- ⇨ principe de discontinuité du bâti dans une bande de 17m par rapport aux limites séparatives: H/2
- ⇨ emprise au sol : 50%
- ⇨ hauteur absolue : 7 m (R+1)
- ⇨ stationnement : 1,3 place/logement
  1 place/logement social
  décôte de 25% dans un cercle de 500m autour des stations des lignes A, B et C
- ⇨ surface de pleine terre : 30%
- ⇨ COS = 0,2
- ⇨ graphiques de détails sur certains secteurs comme celui de l'avenue de Lardenne…


Zone UE1

ZONE UE1



avenue des Etats-Unis

CARACTERISTIQUES

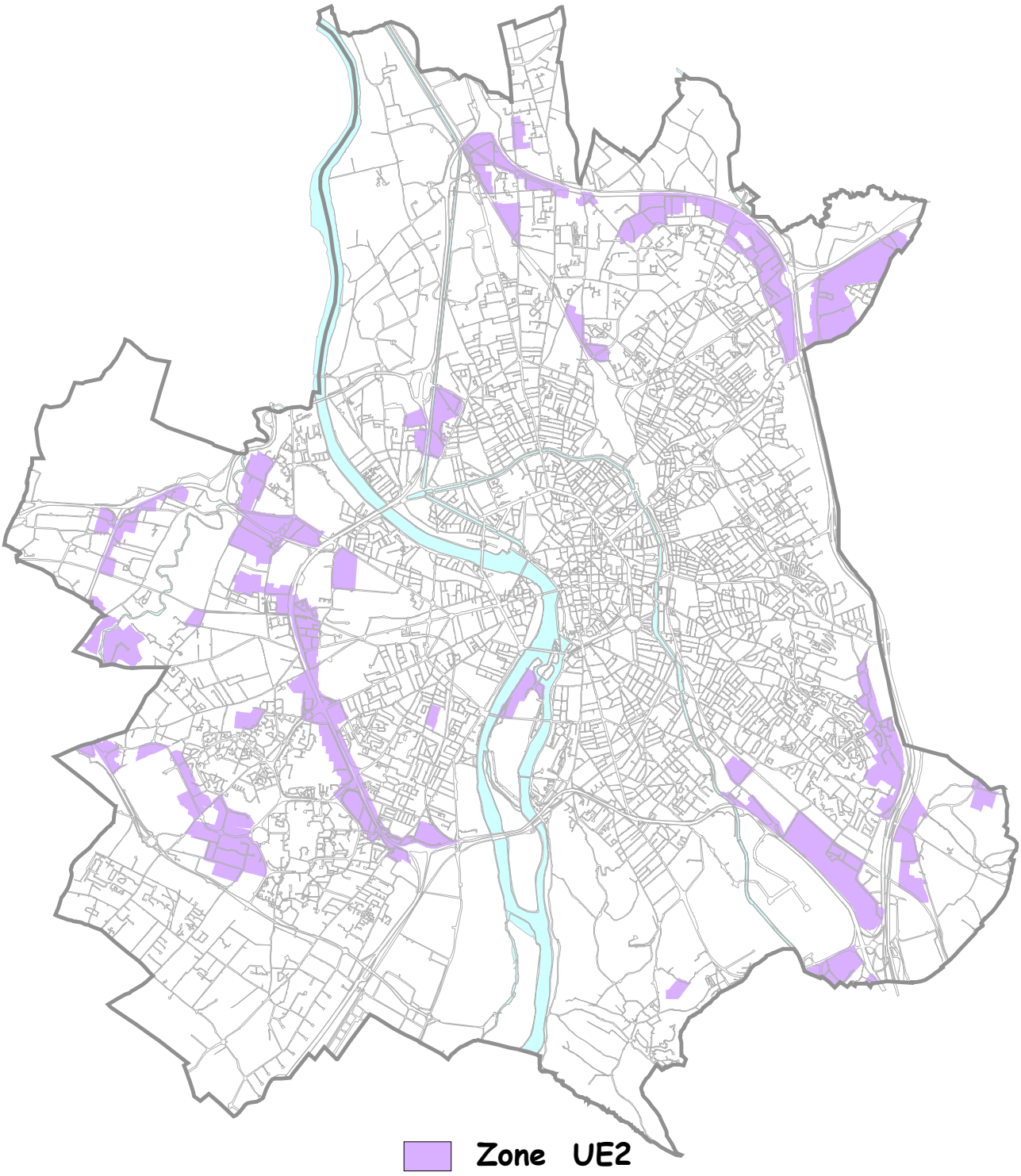
- ⇨ secteurs d'activités économiques accompagnant notamment les axes de pénétration (RN20 Nord et Sud) ou les voies de contournement (l'avenue Eisenhower…),
- ⇨ la zone UE1 regroupe aussi les secteurs d'activités concentrés sur de vastes territoires aménagés à partir des années 1960 (Thibaud, Chapitre, Montaudran…),
- ⇨ dans ces secteurs, de grandes parcelles sont desservies par des impasses à partir d'une voie de desserte principale. Les constructions abritent soit des activités de production industrielle soit de grands entrepôts,
- ⇨ ils sont plutôt mal desservis par les transports en commun, mais bien desservis par la route compte-tenu de leur situation proche des grandes infrastructures routières,
- ⇨ quelques îlots isolés dans le tissu urbain sont aussi classés en zone à vocation économique. Ils sont occupés par des activités en plein essor sur des surfaces importantes.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ maintenir l'implantation d'activités diversifiées nécessaires à l'économie locale et relativement proches des zones d'habitat, ce qui permet de réduire les déplacements domicile-travail,
- ⇨ permettre les adaptations nécessaires pour les activités nouvelles et les évolutions nécessaires pour les activités existantes,
- ⇨ accueillir dans ces secteurs les occupations et utilisations du sol en particulier soumises au régime des installations classées pour la protection de la nature et de l'environnement ,
- ⇨ adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en fonction de la proximité des stations de métro,
- ⇨ adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UE1.

REGLEMENT

- ⇨ vocation d'activités y compris les Installations Classées
- ⇨ principe de retrait des constructions de 4m minimum par rapport aux voies
- ⇨ principe de discontinuité du bâti par rapport aux limites séparatives : D = H/2, ou sur limite séparative sous condition
- ⇨ hauteur sur voie : Hv = L
- ⇨ hauteur absolue : Ha = 22 m
- ⇨ stationnement : règles adaptées à l'usage auxquelles s'appliquent une décote de 25% dans la zone d'influence des stations de métro.
- ⇨ surface de pleine terre : 20%
- ⇨ graphiques de détails sur certains secteurs comme Gabardie, Langlade …


Zone UE2

ZONE UE2



Basso Cambo

CARACTERISTIQUES

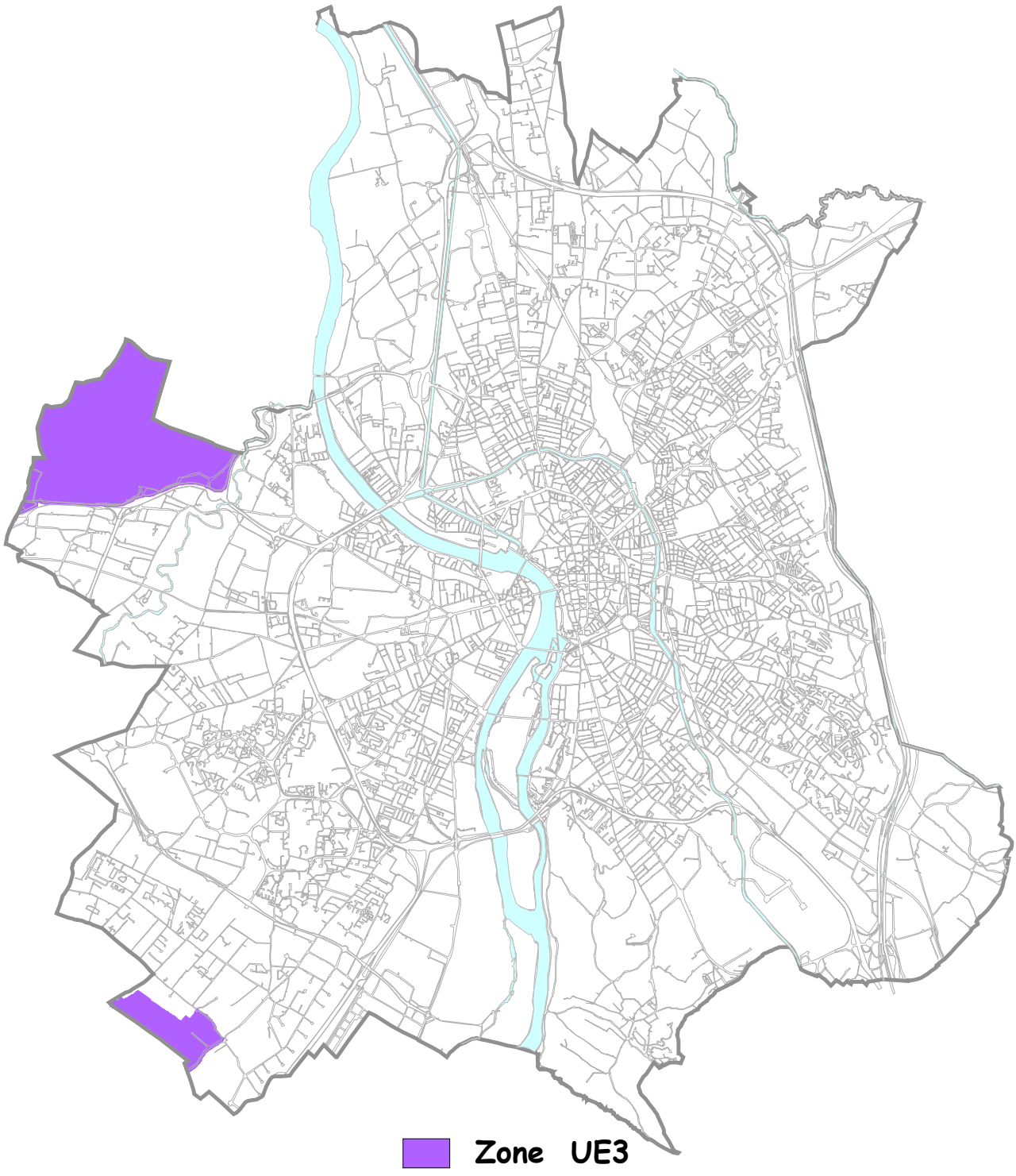
- ⇨ secteurs d'activités économiques à vocation essentiellement tertiaire, où sont mis à la disposition des entreprises, des terrains d'accueil dont l'image paysagère est soignée,
- ⇨ ils sont situés aux abords des grandes infrastructures routières comme les ZAC de Grande Plaine, de Basso Cambo ou de la Barigoude pour des raisons d'accessibilité,
- ⇨ les zones d'activités, en particulier tertiaires, sont privilégiées aujourd'hui le long des voies rapides afin de profiter de l'effet vitrine et de protéger les habitations situées derrière ces zones du bruit des infrastructures : rocade Ouest, rocade Nord-Est, Montaudran...
- ⇨ elles sont également privilégiées sur les terrains encore peu urbanisés, situés sous les courbes de bruit de l'aéroport Toulouse-Blagnac pour les mêmes raisons de protection contre les nuisances sonores,
- ⇨ la desserte par les transports en commun est à rattacher à la proximité des stations de métro,
- ⇨ ces secteurs sont bien desservis par les infrastructures routières,
- ⇨ quelques îlots isolés dans le tissu urbain sont aussi classés en zone UE2. Ils sont occupés par des activités en plein essor sur des surfaces importantes.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ conforter et créer des secteurs d'activités classés en UE2 pour accueillir des emplois diversifiés et proches des zones d'habitat afin de mettre en œuvre la proximité habitat/emploi,
- ⇨ interdire l'implantation d'installations classées soumises à autorisation,
- ⇨ maintenir ou conforter leur caractère paysager par la présence du végétal et par une architecture soignée,
- ⇨ adapter les obligations en matière de réalisation d'aires de stationnement en fonction de la proximité des stations de métro,
- ⇨ adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UE2.

REGLEMENT

- ⇨ Vocation d'activités économiques, à l'exception des installations classées soumises à autorisation qui ne seraient pas nécessaires à la vie de quartier
- ⇨ principe de retrait des constructions de 4m minimum par rapport aux voies
- ⇨ principe de discontinuité du bâti par rapport aux limites séparatives : D = H/2, ou sur limite séparative sous condition
- ⇨ hauteur sur voie : Hv = L
- ⇨ hauteur absolue : Ha = 16 m
- ⇨ stationnement : règles adaptées à l'usage auxquelles s'appliquent une décote de 25% dans la zone d'influence des stations de métro
- ⇨ surface de pleine terre : 20%
- ⇨ graphiques de détails sur des secteurs particuliers comme Bagatelle…


Zone UE3

ZONE UE3



Aéroport Toulouse / Blagnac

CARACTERISTIQUES

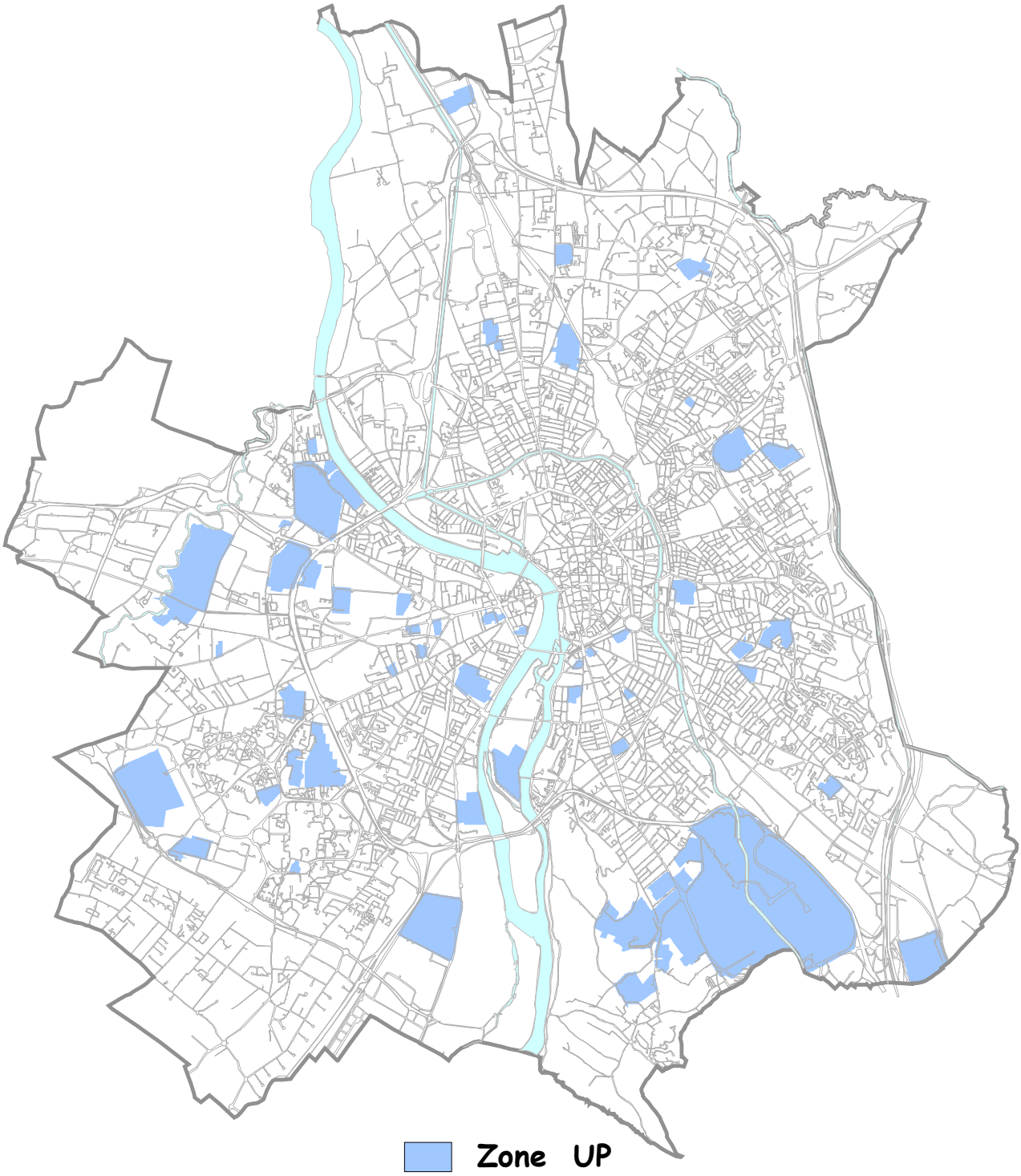
- ⇨ secteurs dédiés uniquement aux activités aéronautiques ou aéroportuaires situés à proximité de l'aéroport Toulouse-Blagnac et de celui de Francazal,
- ⇨ le foncier de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac est propriété de l'Etat et de l'Aérospatiale pour une partie des terrains situés à Saint-Martin du Touch ; les terrains de Francazal sont propriété de l'Etat,
- ⇨ ces secteurs constituent de grands territoires dédiés à l'activité économique aéronautique civile ou militaire,
- ⇨ le secteur Ouest est construit de bâtiments de bureaux, de halls parfois volumineux, implantés pour l'essentiel le long de la route d'Auch. Les pistes de décollage et d'atterrissage, les parkings pour les avions occupent le reste de ces vastes terrains.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ maintenir et conforter ces activités spécialisées sur leur territoire, car elles constituent l'un des piliers du développement économique de Toulouse et de son agglomération,
- ⇨ interdire l'habitat car cette fonction n'est pas compatible avec l'activité aéronautique.

REGLEMENT

- ⇨ vocation d'activités aéronautiques et aéroportuaires. L'habitat y est interdit
- ⇨ principe d'alignement ou de retrait des constructions
- ⇨ principe de discontinuité du bâti par rapport aux limites séparatives : D = H/2
- ⇨ pas de dispositions en matière de hauteur


Zone UP

ZONE UP



Rangueil

CARACTERISTIQUES

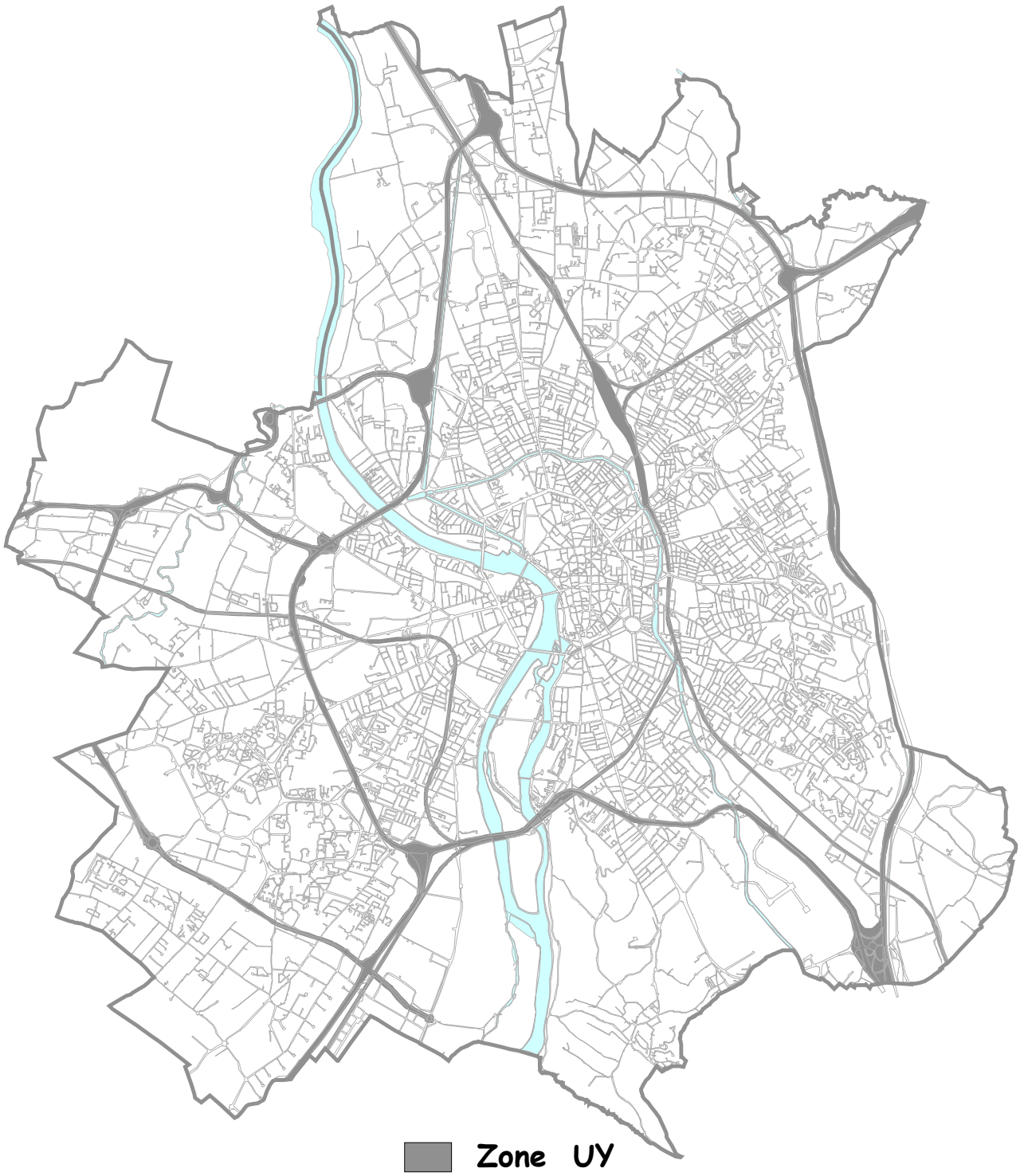
- ⇨ secteurs à vocation de grands équipements hospitaliers, de cliniques, d'enseignement, de recherche et universitaires …
- ⇨ ces secteurs sont répartis essentiellement sur le Sud et l'Ouest du territoire, avec les hôpitaux de Rangueil, de Marchand et de Purpan, les Universités du Mirail et de Rangueil, les lycées et les grandes écoles (ENSICA, agriculture, vétérinaire…), la cité universitaire du Ramier, l'AFPA, le centre de météorologie …
- ⇨ ces grands équipements se sont développés essentiellement à partir des années 1960, en accompagnement de la vocation de métropole d'équilibre de Toulouse, sur des emprises foncières généralement très importantes encore disponibles à cette époque,
- ⇨ ces secteurs sont, pour le moment, en partie seulement desservis par les transports en commun, mais la mise en service de la ligne B puis de la ligne E améliorera nettement la qualité de cette desserte,
- ⇨ de petits secteurs UP sont disséminés dans l'ensemble du tissu urbain, correspondant à l'implantation de diverses cliniques, lycées…

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

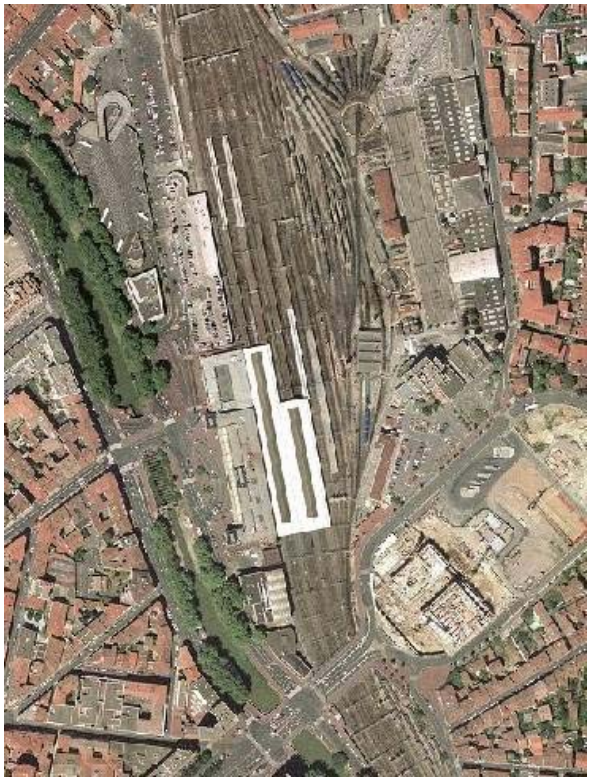
- ⇨ permettre les adaptations et les évolutions indispensables au fonctionnement de ces grands équipements, des activités hospitalières et universitaires, des cliniques et des lycées….. indispensables à la vie économique locale et qui confirment Toulouse dans son rôle de métropole régionale,
- ⇨ adapter la règle dans le cadre de graphiques de détails sur des secteurs particuliers de la zone UP

REGLEMENT

- ⇨ vocation : grands équipements hospitaliers, cliniques, enseignement, recherche, université…
- ⇨ principe d'alignement ou de retrait des constructions
- ⇨ principe de discontinuité du bâti par rapport aux limites séparatives : D = H/2
- ⇨ hauteur absolue : Ha = 22 m
- ⇨ surface de pleine terre : 10%
- ⇨ graphique de détails du quartier universitaire de Rangueil …


Zone UY

ZONE UY



gare Matabiau

CARACTERISTIQUES

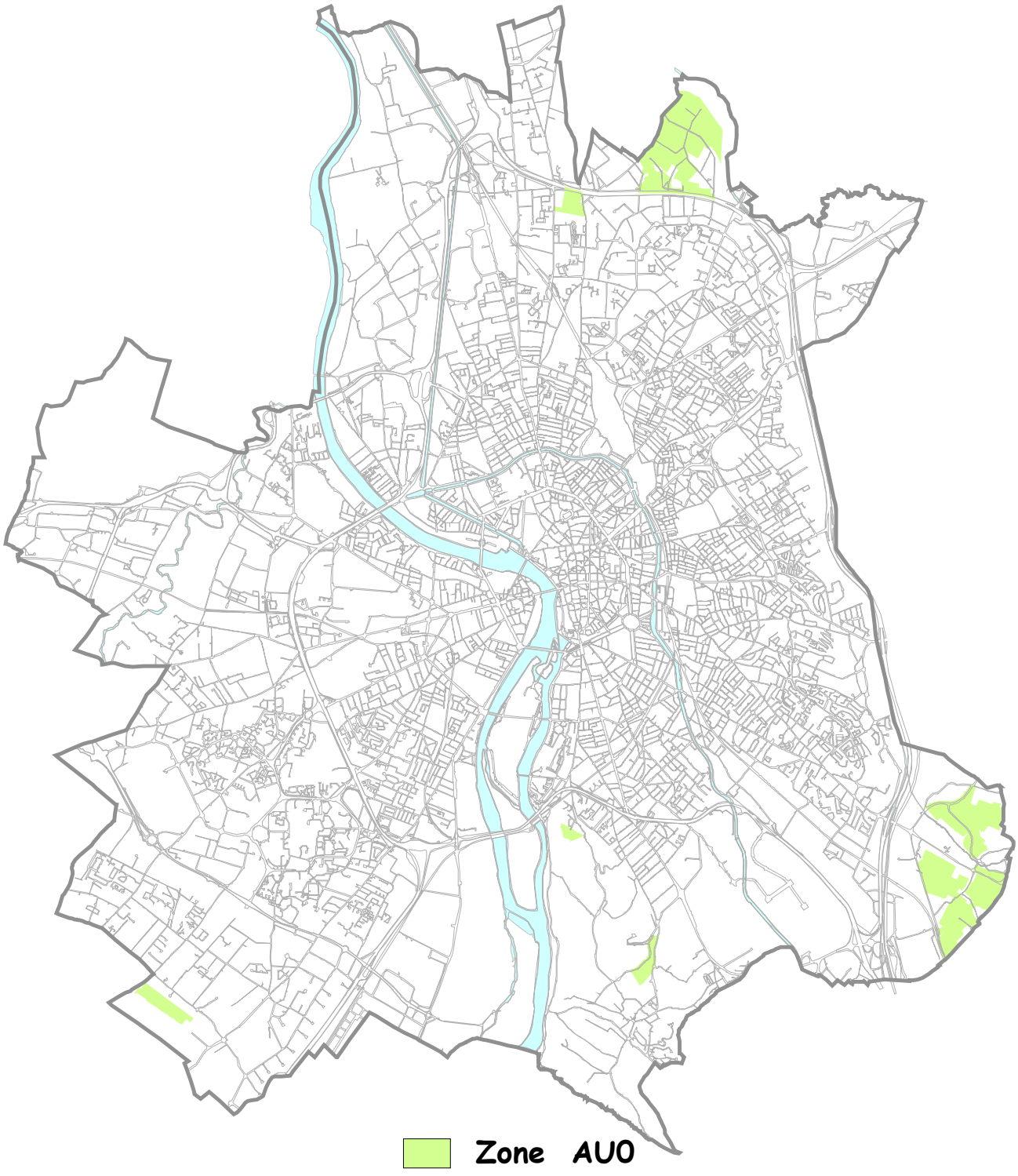
- ensemble des secteurs constitués par les ouvrages d'infrastructures soit ferroviaires (voies ferrées), soit routières (autoroutes, voies rapides….),
- on y trouve, outre les voies, des constructions, installations et aménagements indispensables aux activités liées au trafic ferroviaire ou routier.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- conserver à ces espaces toutes les capacités d'adaptation nécessaires à l'évolution des activités ferroviaires ou routières et à leur fonctionnement,
- les dispositions réglementaires prévues pour ces espaces visent essentiellement au maintien et à l'évolution des activités ferroviaires et routières.

REGLEMENT

- vocation : occupations et utilisations du sol liées aux infrastructures de transport : voies ferrées, voies routières et autoroutières
- principe de retrait ou d'alignement des constructions
- principe de discontinuité du bâti par rapport aux limites séparatives : D = H/2
- pas de dispositions en matière de hauteur


Zone AU0

ZONE AUO



Marcaissonne

CARACTERISTIQUES

⇨ en bordure des quartiers périphériques de Toulouse, on trouve encore des espaces non équipés et non urbanisés principalement constitués par :

- d'anciens terrains agricoles qui ne sont plus exploités et ont déjà fait l'objet de quelques constructions essentiellement le long d'anciens chemins comme dans les secteurs de Paleficat ou de Marcaissonne…
- des espaces plus modestes dont l'environnement est en cours d'urbanisation mais qui n'ont pas eux-mêmes la capacité à être urbanisés. Ils se trouvent dans le quartier des Izards, du chemin de Tucaut, de Pouvourville…

⇨ l'aménagement de tous ces secteurs nécessite des études complémentaires pour déterminer les conditions de leur ouverture à l'urbanisation qui pourra se faire par simple modification du PLU,

⇨ ils seront affectés soit à du logement soit à de l'activité selon leur situation .

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

⇨ préserver ces terrains encore disponibles tant que les études susceptibles d'assurer leur urbanisation et leur desserte dans de bonnes conditions n'ont pas encore abouti,

⇨ n'urbaniser qu'après réalisation des équipements d'infrastructures indispensables,

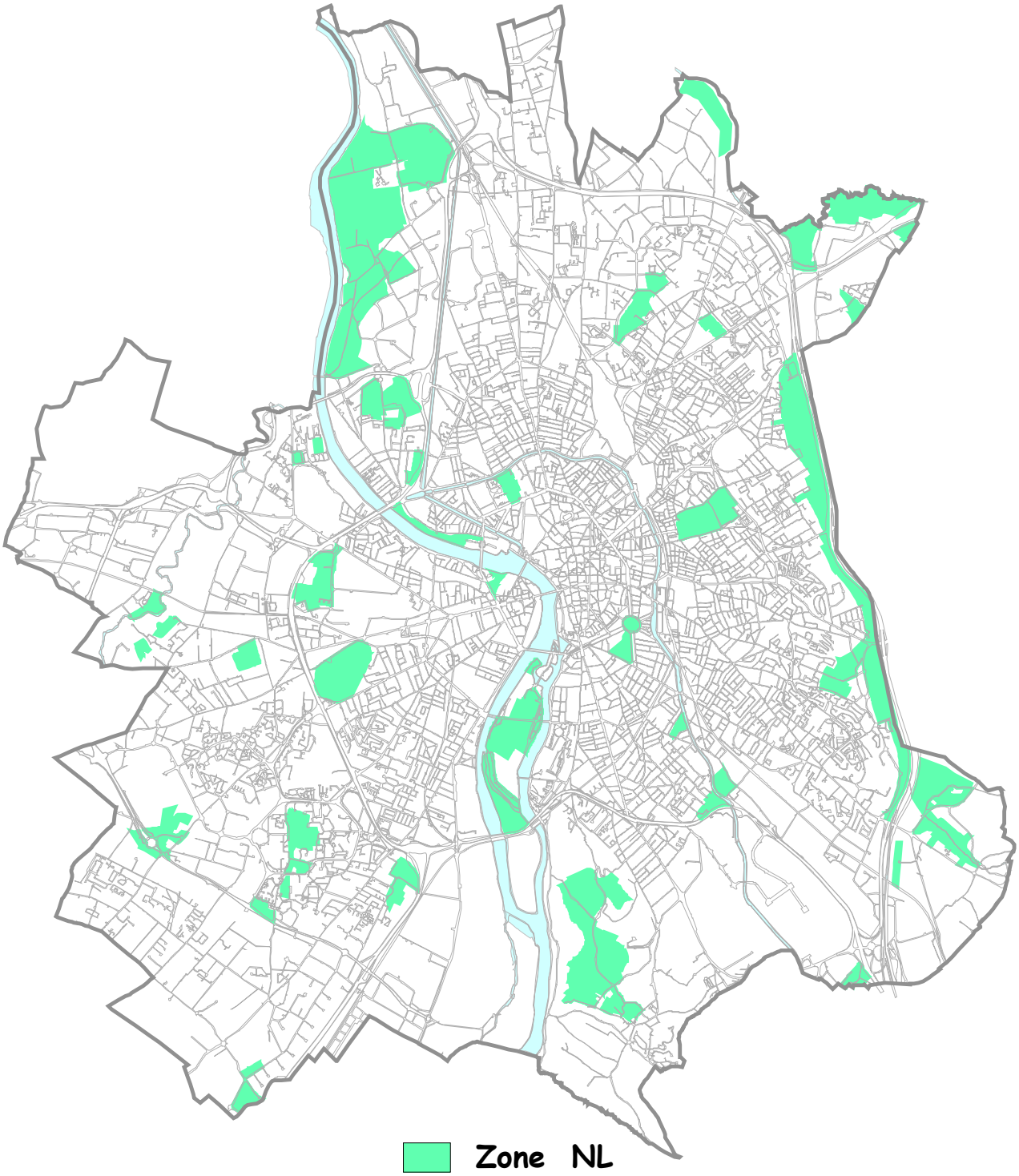
⇨ attendre ces études pour déterminer les dispositions réglementaires qui seront définies dans le cadre de modifications du PLU.

REGLEMENT

⇨ vocation : extensions des constructions à usage d'habitation existante dans la limite de 20 m^2 de shon et occupation du sol liées aux ouvrages publics d'infrastructure (voirie, eau, gaz, électricité, …)

⇨ implantation à l'alignement ou en retrait

⇨ implantation sur limite séparative ou à une distance minimale D = H/2


Zone NL

ZONE NL



Argoulets

CARACTERISTIQUES

⇨ ensemble des espaces naturels de loisirs aménagés

- soit en parcs et jardins dans les quartiers, des plus anciens (Grand Rond, jardin botanique, square Charles de Gaulle, observatoire…) aux plus récents (jardin du Barry, Gironis, Reynerie, Raymond VI, jardin japonais à Compans, Maourine…)
- soit en vastes zones vertes situées aux confins du territoire et destinées aux activités sportives et de détente. Il s'agit de Pech David, des Argoulets, de Sesquières et des espaces nature en cours d'aménagement sur Garonne Nord, Gabardie, Marcaissonne……

⇨ certains de ces secteurs sont répertoriés en espaces boisés classés pour la qualité de leur plantations d'arbres à préserver,

⇨ d'autres sont affectés à de grands équipements urbains spécifiques comme le cimetière Terre Cabade ou le parc des expositions,

⇨ ces secteurs participent pour la plupart au réseau vert de Toulouse en cours de constitution, ce qui les rend ou les rendra accessibles par les chemins piétons ou cycles,

⇨ la desserte en transports en commun de ces espaces de loisirs sera nettement améliorée avec la mise en service des lignes B et E.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

⇨ confirmer la destination de ces secteurs naturels aménagés pour les loisirs des Toulousains et permettre les aménagements nécessaires à leur accessibilité,

⇨ maîtriser leur évolution en donnant des droits à construire limités aux seuls besoins d'équipement de loisirs sportifs, culturels, de détente et d'agrément de la zone,

⇨ permettre leur participation au développement du réseau vert,

⇨ permettre l'évolution des grands équipements urbains spécifiques.

REGLEMENT

⇨ vocation : secteurs naturels aménagés pour les usages sportifs, culturels, de loisirs et de détente

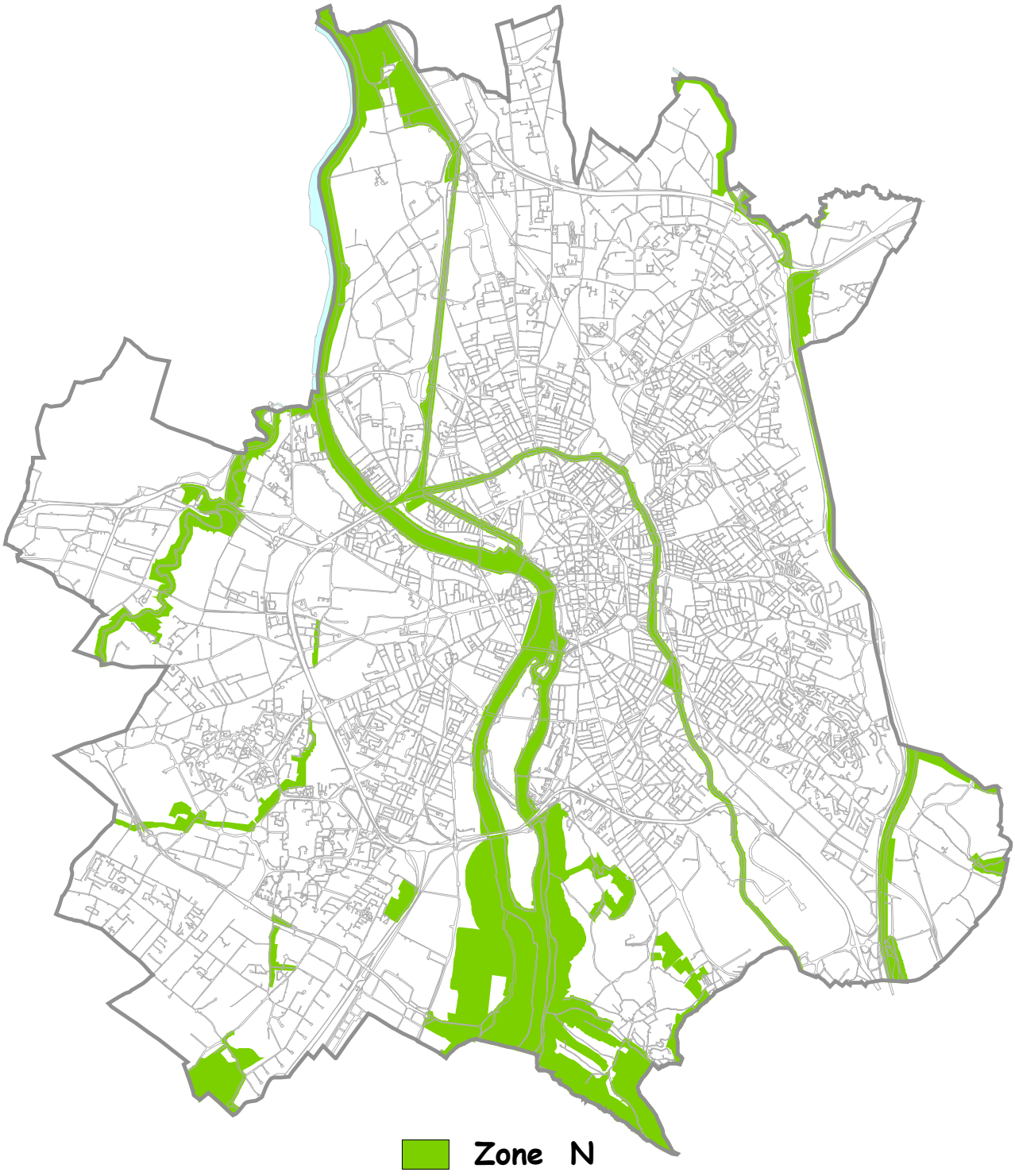
⇨ principe d'alignement ou de retrait par rapport à la voie

⇨ principe de continuité ou de discontinuité du bâti par rapport aux limites séparatives : D = H/2

⇨ emprise au sol : 15%

⇨ hauteur : 40 mètres

⇨ surface de pleine terre : 70%


Zone N

ZONE N



Pech David

CARACTERISTIQUES

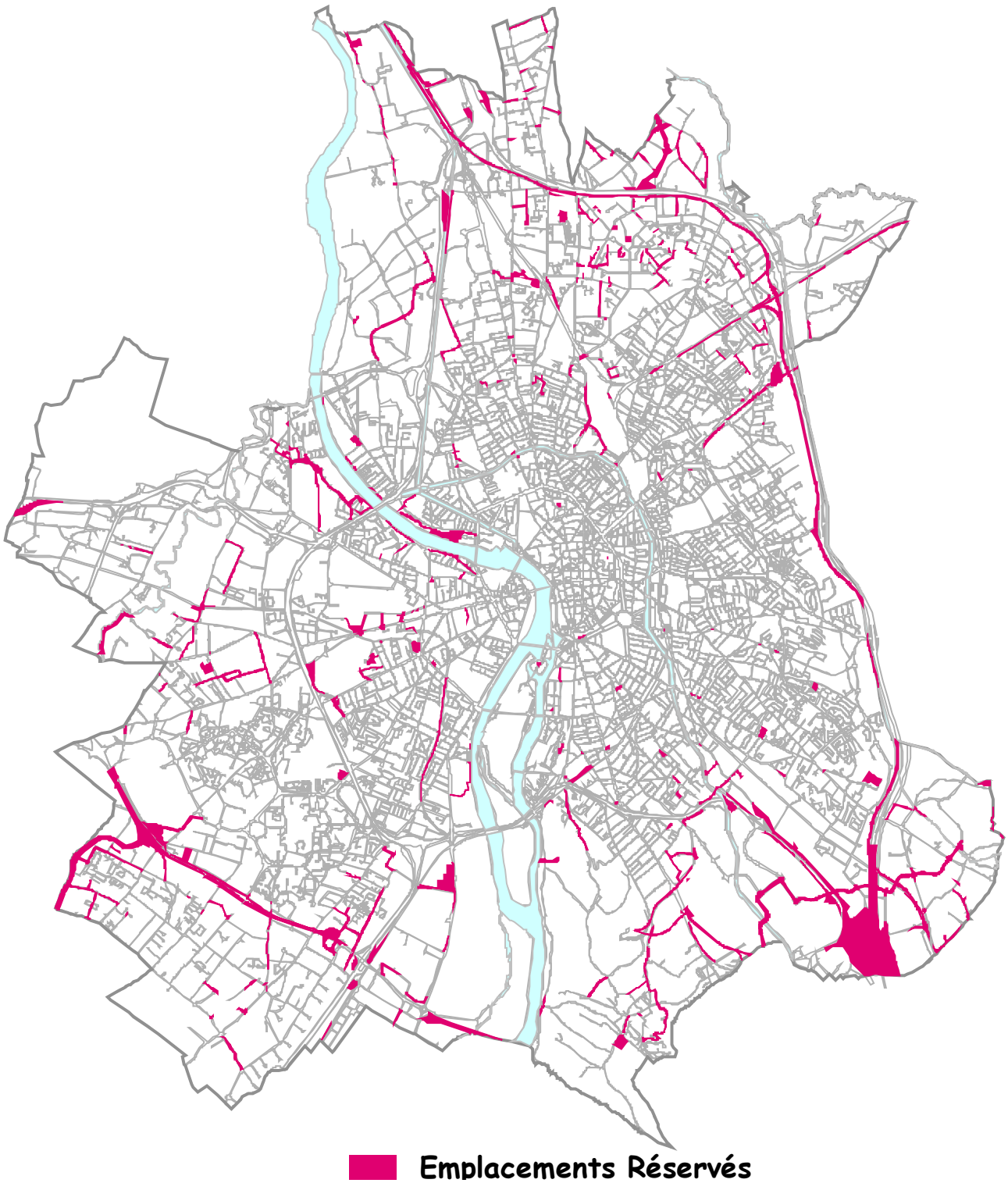
- ⇨ certaines parties du territoire de la ville sont à l'écart de tout aménagement :
  - soit en raison de la qualité de leurs paysages ou de leurs milieux naturels : espaces boisés préservés par leur situation sur les reliefs accidentés des coteaux de Pech David ou dans le couloir de la Garonne et de ses affluents,
  - soit en raison de l'existence ou de la proximité de nuisances et de risques de pollution ou de dangers liés à des éléments naturels (inondations) ou technologiques (activités chimiques, activités aériennes…),
- ⇨ la Garonne, ses affluents et les canaux sont inscrits dans ce zonage naturel,
- ⇨ certains de ces secteurs sont répertoriés en espaces boisés classés pour la qualité de leur plantations d'arbres à préserver,
- ⇨ ces secteurs participent pour la plupart au réseau vert de Toulouse en cours de constitution.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

- ⇨ préserver ces sites de toute occupation nouvelle afin qu'ils participent à l'équilibre espaces paysagers et écologiques / espaces urbanisés du territoire de la ville,
- ⇨ permettre leur participation au développement du réseau vert,
- ⇨ permettre les aménagements nécessaires à leur accessibilité lorsqu'elle est souhaitable,
- ⇨ interdire toute construction nouvelle pour garantir la protection de la population vis à vis des risques naturels (inondation, mouvement des sols) ou des risques technologiques.

REGLEMENT

- ⇨ secteurs naturels à vocation paysagère participant au développement du réseau vert et secteurs de protection contre les nuisances et les risques
- ⇨ principe de continuité ou de discontinuité du bâti par rapport aux limites séparatives : D = H/2
- ⇨ emprise au sol : 5%
- ⇨ surface de pleine terre : 90%


Emplacements Réservés

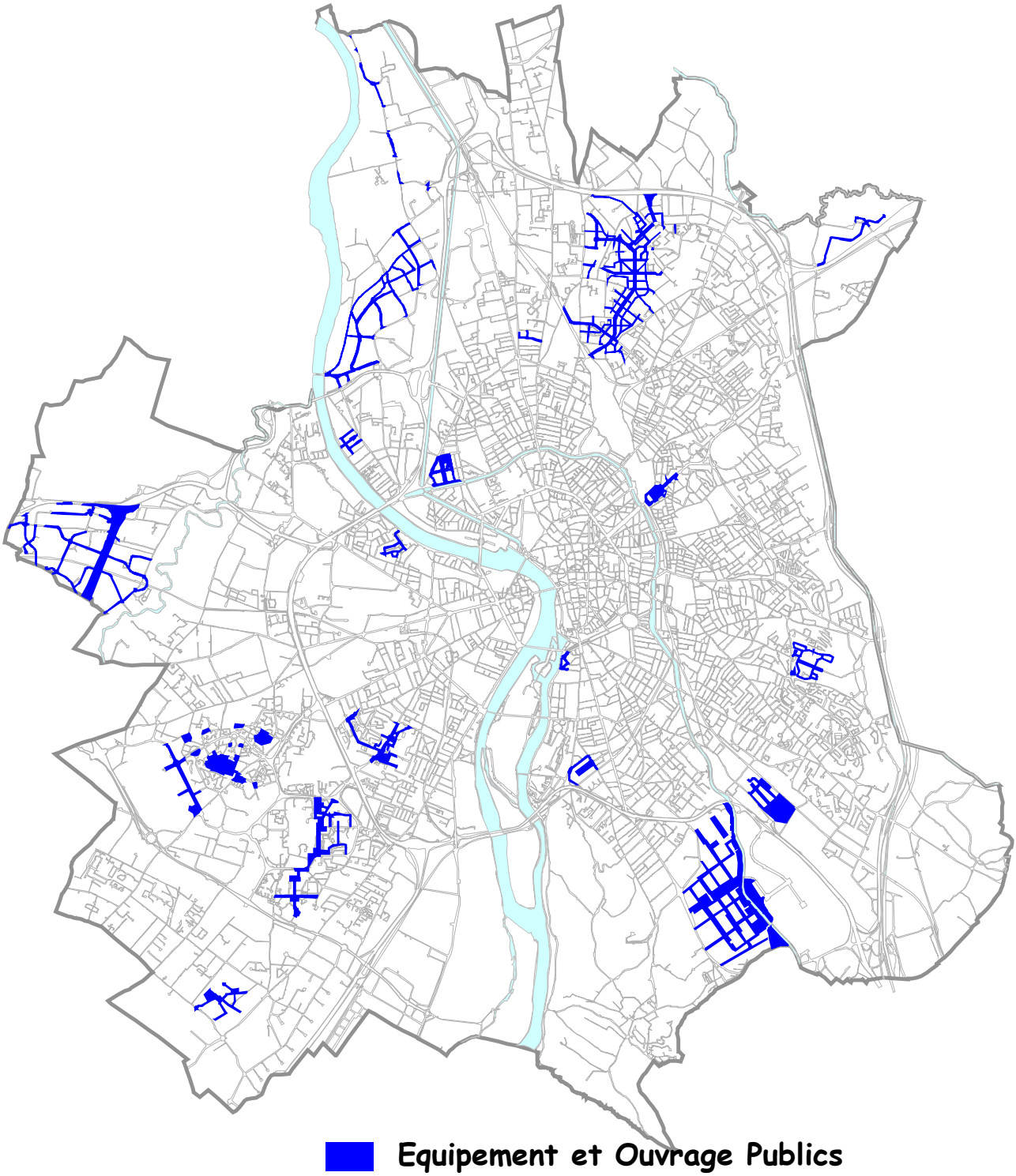
EMPLACEMENTS RESERVES

Les Emplacements Réservés (ER) sont des servitudes destinées à identifier des terrains en vue de leur acquisition pour la réalisation de voies et ouvrages publics, d'installations d'intérêt général, d'espaces verts .

La liste des Emplacements Réservés apparaît dans les documents réglementaires. Ils sont classés par destination et bénéficiaires . Leur surface est définie.

DESTINATION	BENEFICIAIRES	NOMBRE	SURFACE en m²
Voies de communication	Commune	119	265930
	SMTC*	2	6850
	Grand Toulouse	7	198580
	Etat	9	765860
	Département	9	519430
			Total : 1756650
Pistes cyclables et chemins piétons	Commune	42	63380
	SMTC	1	900
			Total : 64280
Transport en commun en site propre	Commune	1	9100
	SMTC	28	195890
	SNCF	2	296080
	RFF*	2	16510
			Total : 517580
Ouvrages publics Education, Formation, Sport	Commune	3	35770
	Région	2	2640
	Université Toulouse	1	8010
			Total : 46420
Equipements sociaux et culturels	Commune	9	96580
			Total : 96580
Installations d'intérêt général	Commune	1	7220
	SMTC	2	51080
	SIECCNT*	1	10470
	EDF	4	32820
	Etat	1	34220
	Ministère de la justice	2	590
			Total : 136400
Espaces Verts	Commune	4	45060
			Total : 45060
			Total général des surfaces en m² : 2620970

* *SMTC : Syndicat Mixte des Transports en Commun*
RFF : Réseau Ferré de France
SIECCNT : Syndicat Intercommunal des Eaux des Cantons centre et Nord de Toulouse


Equipement et Ouvrage Publics

EQUIPEMENTS ET OUVRAGES PUBLICS

Les Equipements et Ouvrages Publics (EOP) sont des servitudes instituées dans les zones urbaines et dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) consistant à indiquer la localisation et les caractéristiques prévues des équipements et ouvrages publics à réaliser.

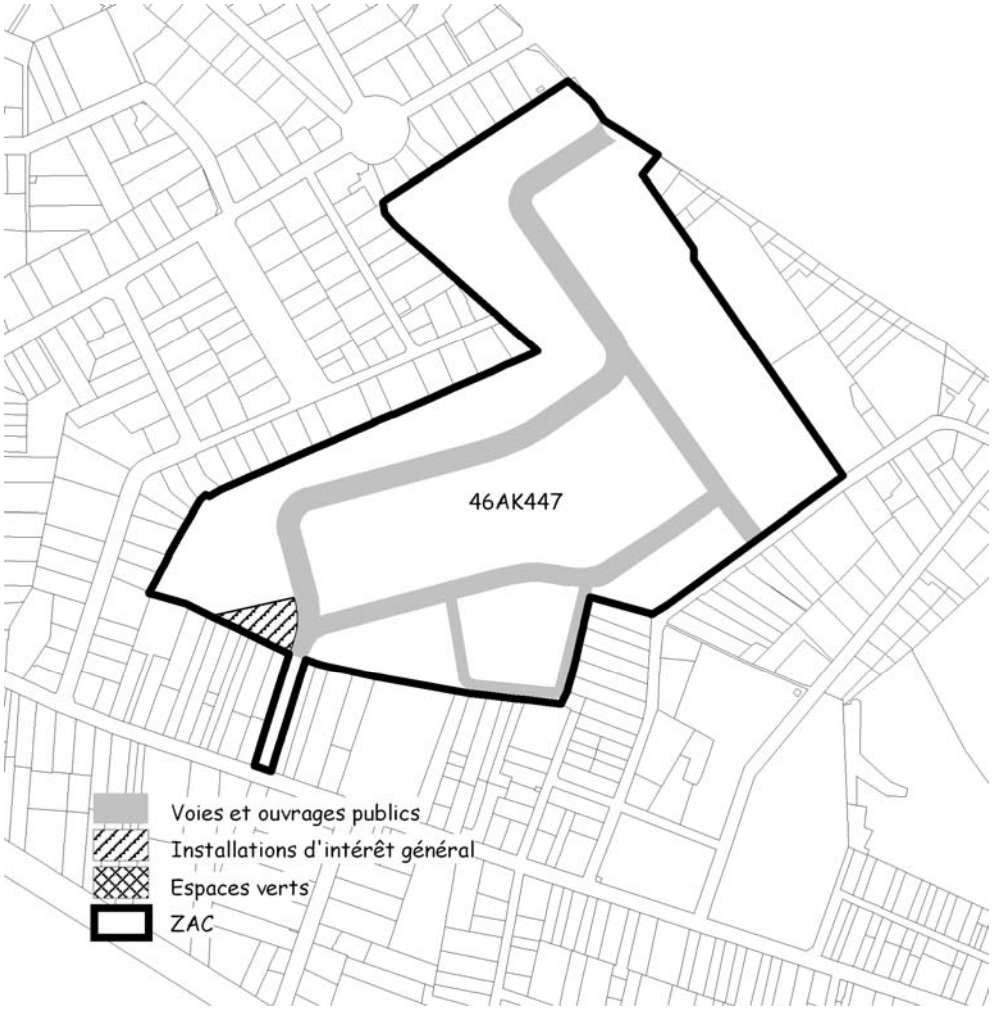
On les trouve essentiellement :

- dans les ZAC publiques ou privées à vocation d'habitat, d'activités ou mixtes,
- dans des opérations d'aménagement comme Job…,
- dans certains secteurs du GPV,
- dans le quartier universitaire de Rangueil.

Ils figurent dans les documents réglementaires sous forme de fiches indiquant par opération ou par secteur :

- la destination : voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à modifier,
- la liste des terrains concernés identifiés sur le plan cadastral.

ZAC BOURRASSOL



Références cadastrales des terrains concernés par les projets

Quartier	Section	Parcelle
46	AK	447



Espace Boisé Classé

LES ESPACES BOISES CLASSES

Les Espaces Boisés Classés (EBC) sont des parcs, arbres isolés, plantations d'alignement à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient enclos ou non, attenants ou non à des habitations.

Le classement en EBC interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.

L'élaboration du Plan Vert de Toulouse a permis de clarifier la connaissance du patrimoine végétal toulousain, du point de vue de son état, de sa qualité, de son intérêt.

C'est ainsi que 554 ha d'espaces boisés sont classés à conserver et à protéger dans le PLU.

Ils constituent de grandes masses vertes dans le Sud du couloir de la Garonne, sur les coteaux de Pech David, sur l'île du Ramier et les grands jardins urbains comme le Grand Rond, le jardin des plantes, le jardin de l'observatoire, le jardin du Barry, celui de la Reynerie, la coulée verte du Touch… De nos jours, ce classement se poursuit et concerne des jardins plus récents comme celui de Compans, ou des jardins de quartier comme celui d'Embarthe à Arnaud Bernard, le jardin Michelet dans le faubourg Bonnefoy, le jardin de Rangueil….

Les EBC prennent un aspect plus linéaire le long du canal du Midi et de Brienne et lorsqu'il s'agit de protéger des arbres d'alignement le long des boulevards et des avenues.

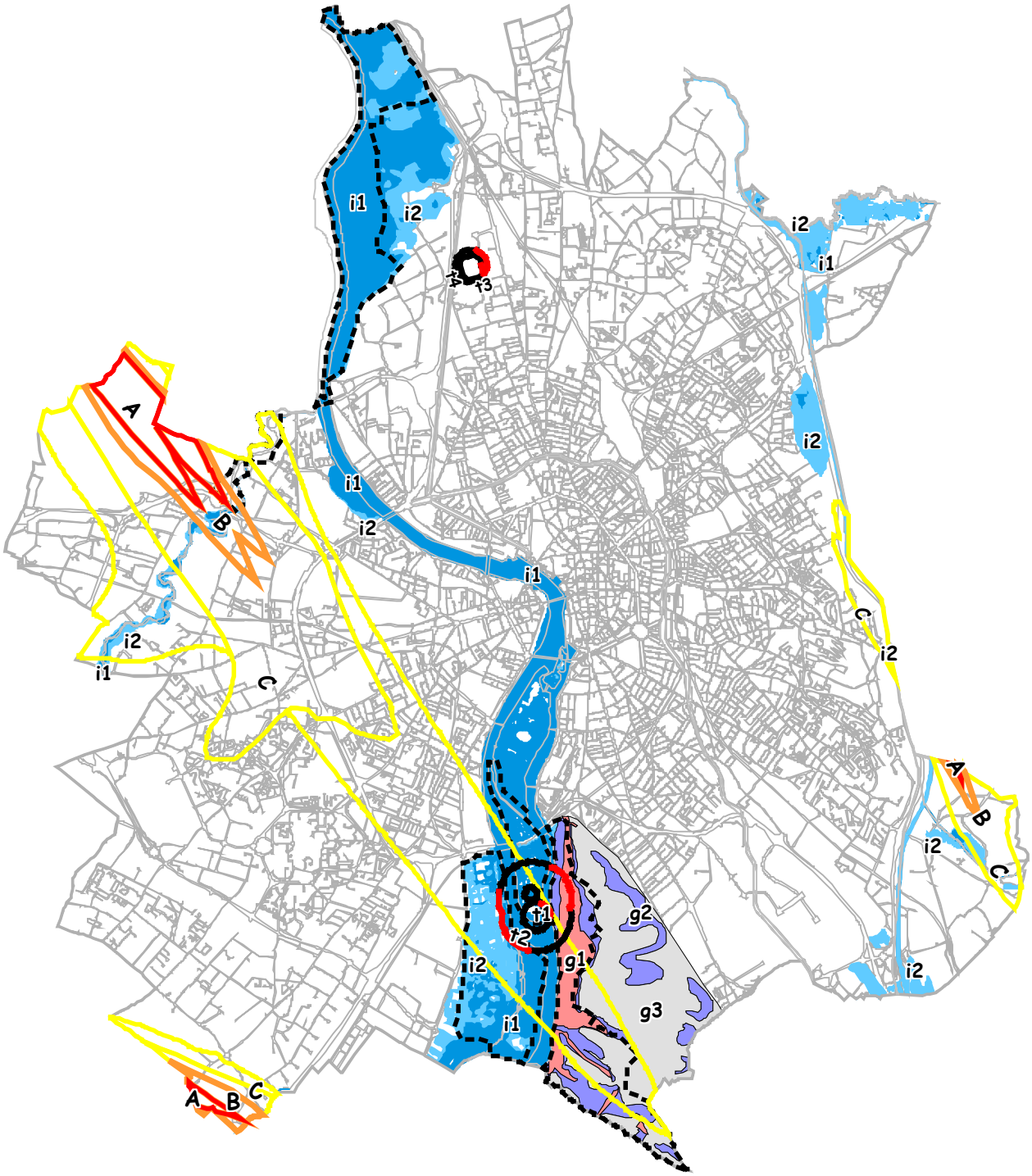
Enfin, leur cartographie montre une grande quantité de masses vertes protégées, de taille plus ou moins importantes et disséminées sur l'ensemble du territoire toulousain.




UA1
UA2
UA3
UA4
UB1
UB2
UC1
UC2
UE1
UE2
UE3
UP
UY
AU0
N
NL
Equipement et ouvrage publics
Emplacement Réservé
Espace Boisé Classé

TABLEAU DES SURFACES

Zone PLU	Surfaces en hectares et en pourcentage du territoire
UA1 - périmètre du secteur sauvegardé	216 ha
UA2 - abords du périmètre du secteur sauvegardé jusqu'au canal du Midi	275 ha
UA3 - faubourgs	616 ha
UA4 - noyaux villageois	95 ha
Total UA	**1202 hectares – 10%**
UB1 - périphérie des faubourgs, habitat diversifié	1368 ha
UB2 - collectifs et grands ensembles	1174 ha
Total UB	**2542 hectares - 21%**
UC1 - pavillonnaire homogène	1264 ha
UC2 - pavillonnaire dispersé	679 ha
Total UC	**1943 hectares - 16%**
UE1 - activités y compris les installations classées soumises à autorisation	1483 ha
UE2 - activités, excepté les installations classées soumises à autorisation	743 ha
UE3 - activités aéronautiques et aéroportuaires	395 ha
Total UE	**2621 hectares - 22%**
UP - grands équipements de santé, enseignement et recherche	871 ha
Total UP	**871 hectares - 8%**
UY - grandes infrastructures : voies ferrées, autoroutes	330 ha
Total UY	**330 hectares - 3%**
AUO - terrains à urbaniser	195 ha
Total AUO	**195 hectares - 2%**
NL - espaces naturels de loisirs	936 ha
N - espaces naturels à vocation paysagère ou protégés en raison de risques ou nuisances	1160 ha
Total N et NL	**2096 hectares – 18%**
Total territoire	**11800 hectares**
Emplacements Réservés	**262 hectares**
Espaces Boisés Classés	**554 hectares**



ZONES SUBMERSIBLES

i1 Aléa fort : Hauteur d'eau >1m

i2 Aléa faible : Hauteur d'eau <1m

RISQUES TECHNOLOGIQUES

t1 t2 Zone chimique sud : t1 - risques d'effets létaux
t2 - risques d'effets irréversibles

t3 t4 Zone pétrolière nord : t3 - risques d'effets létaux
t4 - risques d'effets irréversibles

ASSAINISSEMENT

Zone d'assainissement non collectif

MOUVEMENTS DE TERRAINS

g1 Zone rouge : aléa fort

g2 Zone bleue : aléa faible

g3 Zone blanche : aléa nul

EXPOSITION AU BRUIT DES AERONEFS

A Courbe A

B Courbe B

C Courbe C

B/ Explication des contraintes

Le PLU a tenu compte des risques et nuisances s'imposant au territoire de la ville. Ils font l'objet de dispositions réglementaires particulières à l'intérieur de périmètres identifiés sur **le plan des contraintes**. Ces dispositions sont issues de plans de prévention ou de plans de protection imposés par l'Etat à la commune. Elles sont issues aussi de l'identification des secteurs ne bénéficiant pas de l'assainissement collectif déterminés par le dossier loi sur l'eau, approuvé le 27 décembre 2000.

LE RISQUE INONDATION

Différentes études d'inondabilité, validées par l'Etat, ont permis d'identifier les risques. Ils sont répertoriées au PLU en zones d'aléa fort «i1» quand la hauteur de submersion est supérieure à 1 mètre et zones d'aléa faible « i2 » quand la hauteur de submersion est inférieure à 1 mètre :

- ainsi les secteurs soumis à des risques graves liés à l'inondation (aléa fort), sont classés en zone naturelle inconstructible,
- dans les secteurs de moindres risques (aléa faible), les constructions ou occupation du sol sont soumises à des conditions particulières visant à assurer la sécurité des personnes et des biens.

Un arrêté préfectoral a prescrit le 11 juillet 2002 la mise en œuvre d'un PPRi (Plan de Prévention des Risques inondation) par les services de l'Etat. De plus, le plan des surfaces submersibles (servitude EL2) reste opposable jusqu'à l'application du PPRi.

LE RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN

Le secteur concerné par les risques de glissement de terrain (les coteaux de Pech David) est divisé en 3 zones délimitées dans le Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) approuvé par le Préfet en 1998 :

- zone rouge, d'aléa fort où les constructions nouvelles sont interdites,
- zone bleu, d'aléa faible où les constructions nouvelles et autres travaux sont soumis à la réalisation d'une étude technique préalable,
- zone blanche, sans incidence.

LES COURBES DE BRUIT DES AERODROMES

Dans les secteurs placés sous les courbes de bruit A, B et C de l'aéroport de Toulouse-Blagnac et les aérodromes de Francazal et Lasbordes, l'extension de l'urbanisation et la création ou l'extension d'équipements publics sont interdites lorsqu'elles conduisent à exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances. Les constructions d'une autre nature peuvent être autorisées sous des réserves plus ou moins importantes selon la courbe et la construction concernées.

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de Toulouse-Blagnac qui définit les courbes A, B et C a été mis en révision par le Préfet le 8 novembre 2001. Un projet de PEB a été arrêté le 22 mars 2002, puis modifié le 11 novembre 2003 et appliqué par anticipation depuis le 15 mars 2004. Le projet de PEB définissant les courbes A, B, C et D a été soumis à l'enquête publique du 28 février au 14 avril 2005.

LES SECTEURS SOUMIS AU RISQUE INDUSTRIEL

Les périmètres de risques technologiques délimitent 4 secteurs : t1 et t2 autour du pôle chimique Sud, t3 et t4 autour de la zone pétrolière Nord. Le périmètre de protection Nord qui a fait l'objet d'un Projet d'Intérêt Général (PIG), a été réactualisé par arrêté préfectoral du 4 février 2000. Un PPRt expérimental (Plan de Prévention des Risques technologiques) est également à l'étude. Au Sud, le périmètre de protection autour de la plate-forme chimique a été modifié. Il résulte des études de danger validées par les services de l'Etat. Il a été intégré lors de la troisième modification de la sixième révision du Plan d'Occupation des Sols de la ville de Toulouse, le 27 juin 2003. Il est donc reporté au PLU.

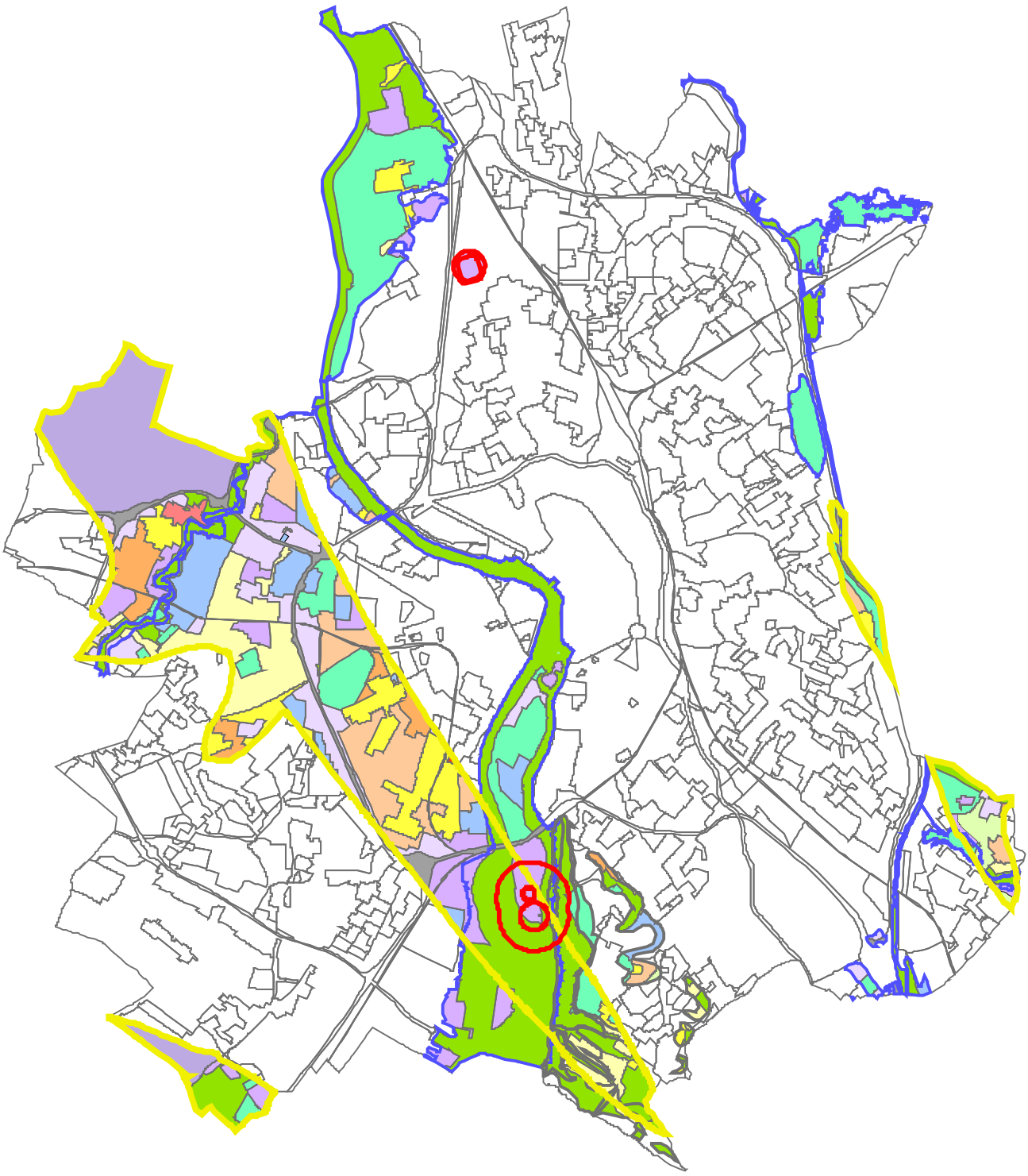
Dans le secteur t1, sont interdits les habitations nouvelles et les établissements recevant du public (ERP) et dans le secteur t2, les immeubles, les ERP et les voies de communication de plus de 2000 véhicules/jour.

Sont autorisées sous conditions, dans les secteurs t1, t2, t3, t4, certaines installations industrielles dès lors que leur présence n'aggrave pas le risque ou ne crée pas d'extension du périmètre de protection.

LES SECTEURS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Les secteurs non desservis par les réseaux d'assainissement collectifs sont peu nombreux à Toulouse. On les trouve au Nord vers Ginestous, sur l'île du Ramier et dans quelques zones d'habitat diffus de Pouvourville . Dans ces secteurs, des dispositifs d'assainissement individuel sont autorisés et les modes de contrôle sont définis par le dossier loi sur l'eau. Sur le pôle chimique Sud, l'assainissement des eaux usées industrielles est assuré par des stations d'épuration spécifiques aux polluants à traiter.




UA1
UA3
UA4
UB1
UB2
UC1
UC2
UE1
UE2
UE3
UP
UY
AU0
N
NL
enveloppe des ZI
enveloppe des PEB
périmètres SEVESO
PPRN mouvements de terrain
(Zone rouge et Zone bleue)

LE ZONAGE SOUS LES CONTRAINTES

Le zonage sous les contraintes fait apparaître que :

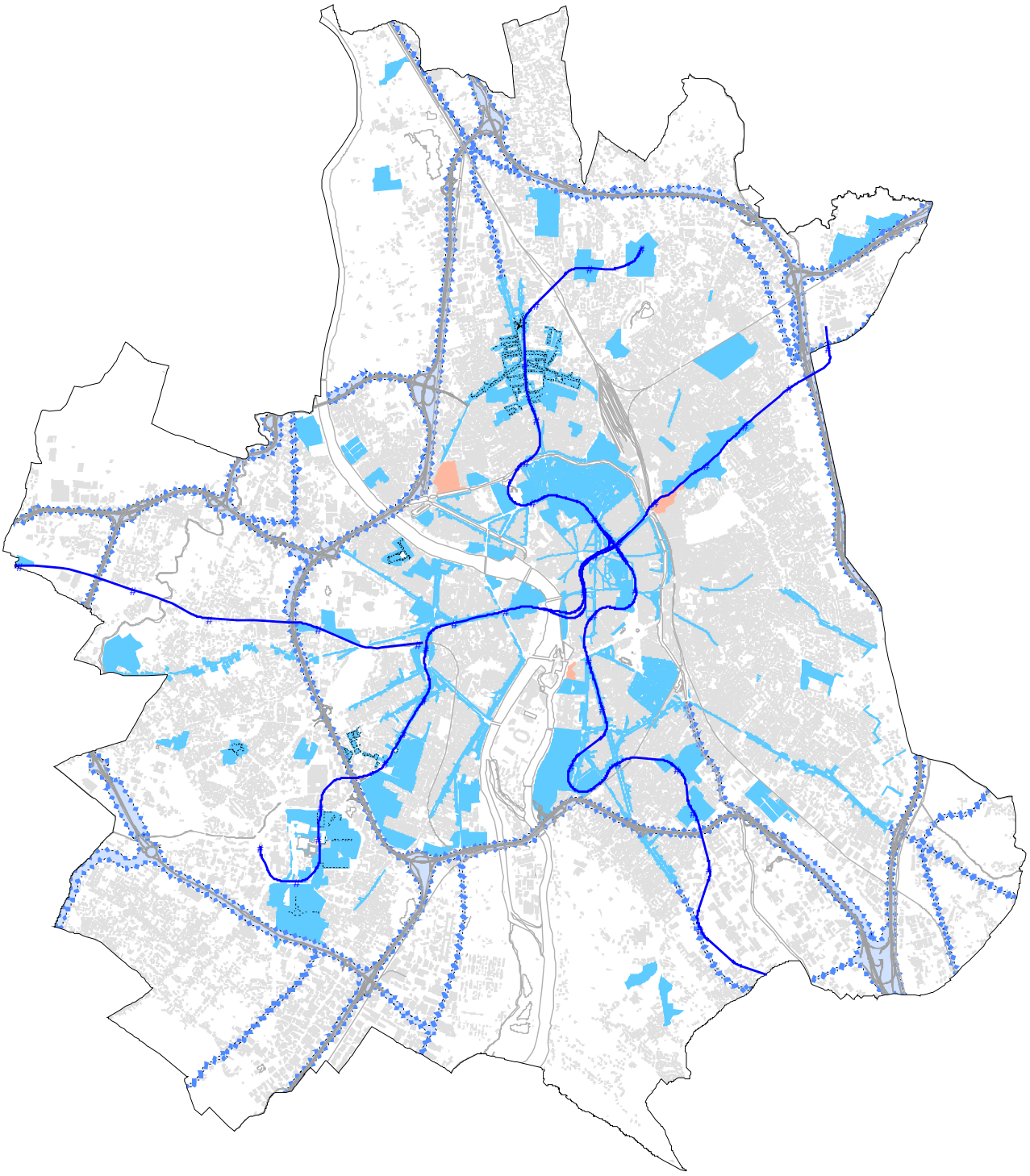
- les secteurs inondables sont couverts par un zonage naturel (N ou NL) et quelques zones d'activités. S'ils concernent de l'habitat, il s'agit d'un habitat préexistant aux études d'inondabilité,

- les secteurs concernés par les risques de glissement de terrains sont également en zones naturelles. Il n'y a pas de zonage d'habitat dans le secteur rouge de ce PPRN. Dans le secteur bleu, un zonage de très faible constructibilité peut apparaître, où les constructions nouvelles sont soumises à une étude technique préalable,

- concernant les périmètres sous courbes de bruit des aéroports et aérodromes, ceux-ci sont en partie occupés par des zones naturelles ou d'activités. Il n'y a pas création de nouvelles zones d'habitat, mais le problème demeure pour l'habitat existant.
  Une zone d'habitat est située dans la « corne » de la courbe C sur des terrains localisés autour de la Dépêche par anticipation sur le prochain PEB. Elle devrait exclure ces secteurs de la nuisance aérienne,

- les périmètres soumis aux risques industriels n'intègrent pas de zonage d'habitat.





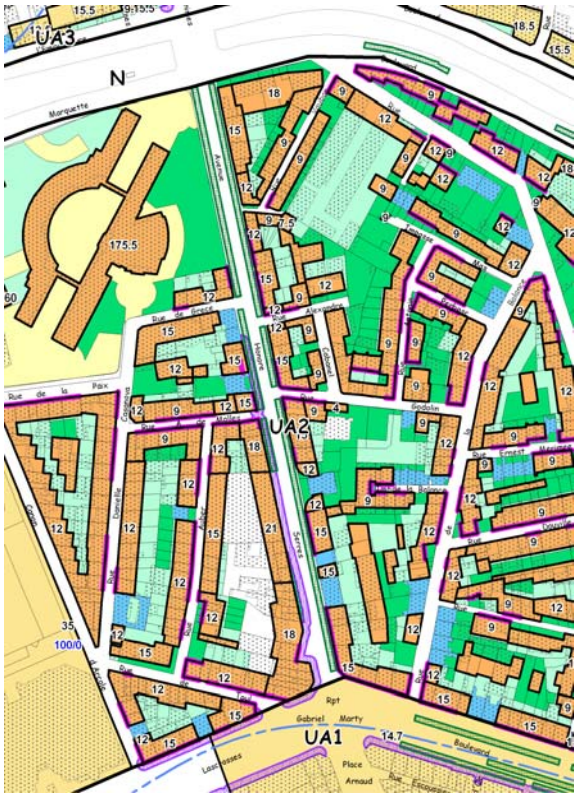
Zones concernées par les graphiques de détails (cf pièce 3b4)

Zones concernées par les zoom sur graphiques de détails (cf pièce 3b1)

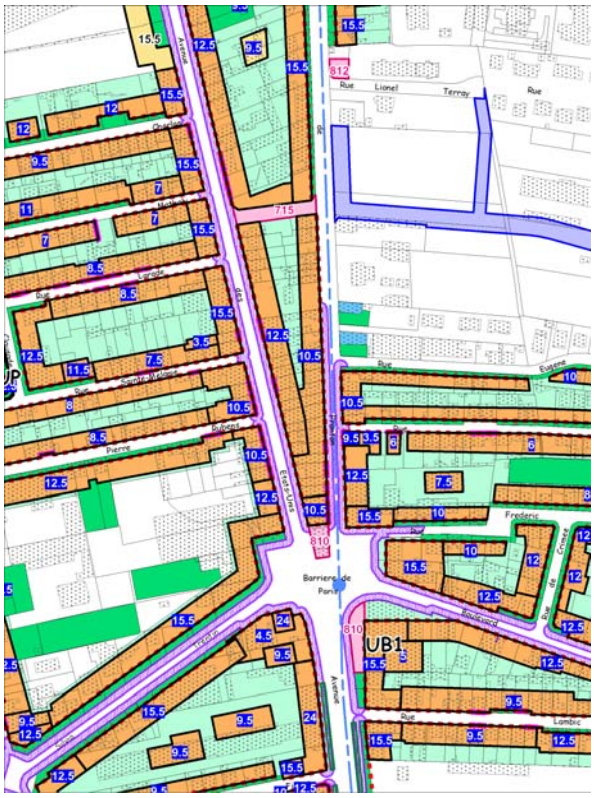
Zone de recul par rapport aux infrastructures routières

Tracé du métro et stations

C - Explication des graphiques de détail



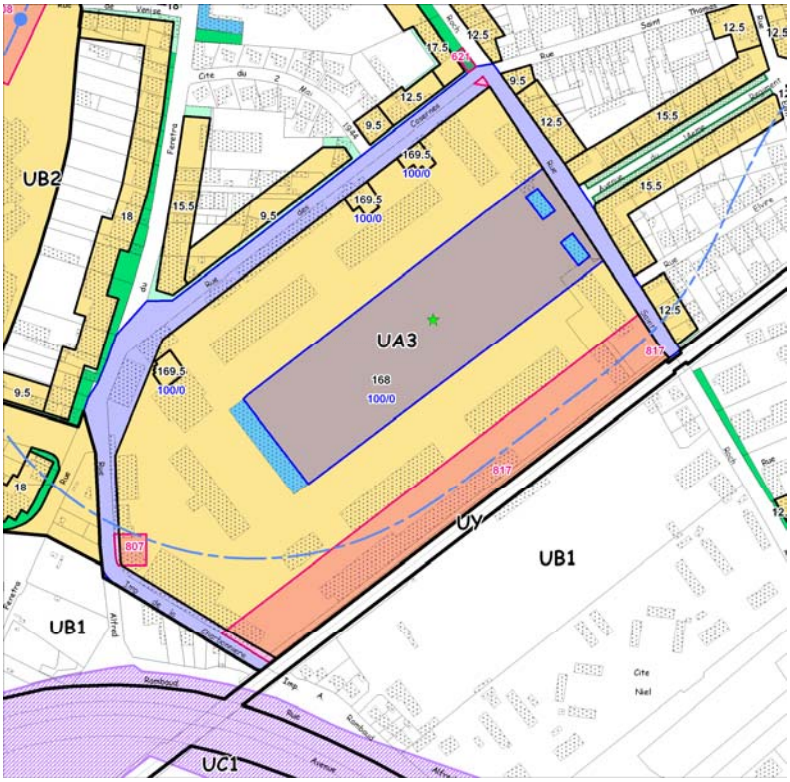
exemple 1



exemple 2

Les graphiques de détails permettent de traduire, sous une forme et une légende communes :

- les anciens plans de masse et PAZ, les plans de détails des Chalets et Demoiselles et autres prescriptions **(exemple 1)**
- les règles de renouvellement urbain, en particulier des zones UB, comme les graphiques de détails du secteur de Barrière de Paris et les îlots environnants **(exemple 2)**
- les règles spécifiques dans le cadre de l'urbanisation de certains secteurs en cours ou à venir, le plus souvent suite à la libération d'importantes emprises foncières due au départ d'activités militaires ou industrielles **(exemple 3)**



exemple 3

LEGENDE

Espace constructible

A

142 / R+6
0.8 /720
70 / 15

Hauteur* / Nb de niveaux
Cos / SHON
Emprise au sol / % Espaces verts

12

Hauteur*

B

142 / R+6
0.8 / 720

Hauteur* / Nb de niveaux
Cos / SHON

12

Hauteur*

* Hauteur **absolue** ou **sur limite de l'espace constructible**
Si Nb <100, hauteur (en mètres) par rapport au terrain naturel, si Nb >100, hauteur NGF (en mètres)

- Espace aménagé
- Espace libre
- Hauteur obligatoire du Rez-de-Chaussée = 3.20 m
- Implantation obligatoire à l'alignement
- Implantation possible à l'alignement
- Espace pleine terre
- Limite de zonage
- Emplacement Réservé (ER)
- Equipement et Ouvrage Public (EOP)
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Bâtiment à conserver
- Façade ou élément architectural à conserver
- Prescriptions particulières d'architecture et d'urbanisme
- Zoom sur graphiques de détail (cf. pièce 3A)
- Equipement public
- Jardin public
- Zone de recul par rapport aux infrastructures routières
- Application de l'article L 111.1.4 du code de l'urbanisme
- Tracé du métro et station

D - Explication de la légende commune des graphiques de détail

ESPACES CONSTRUCTIBLES :

- **A** : les dispositions applicables sont les dispositions communes et les dispositions spécifiques à chaque zone, si elles ne sont pas contraires à celles mentionnées aux graphiques de détails. Par ailleurs, toute construction peut être implantée soit sur limite séparative, soit à une distance minimale définie à l'article 7 des dispositions spécifiques concernant uniquement les parcelles le long des voies.
- **B** : les dispositions applicables sont les dispositions des articles 1 à 5, 10 à 12 des dispositions communes et des dispositions spécifiques à chaque zone, ainsi que celles des graphiques de détails relatives aux articles 6 à 9, 13 et 14.

Les hauteurs figurant aux graphiques de détails se définissent de la façon suivante :

- **la hauteur absolue** : cette hauteur se mesure en tout point à partir du terrain naturel, avant travaux, au pied de ces constructions et jusqu'au niveau supérieur de la panne sablière. Elle est définie dans les dispositions communes et spécifiques à chaque zone et peut être remplacée par des indications reportées sur les graphiques de détails,
- **la hauteur** (de toute construction) **sur limite de l'espace constructible** ne peut dépasser sur la limite de « l'espace constructible », la hauteur mentionnée sur les graphiques de détails. Si tout ou partie de la construction présente un recul par rapport à la limite de « l'espace constructible », la hauteur de la construction ne peut dépasser la hauteur mentionnée sur les graphiques de détail, augmentée de ce recul.

ESPACE AMENAGE :

Ces espaces devront comporter une partie «espace de pleine terre» sur au moins 30% de la superficie de «l'espace aménagé».

Ils pourront comporter une partie «espace libre» sur au plus 30% de la superficie de «l'espace aménagé».

La superficie restante devra être aménagée en espace vert de pleine terre ou sur dalle. Cette dalle ne pourra pas dépasser 1,50 mètres hors tout au dessus du terrain naturel et devra comporter une épaisseur de terre végétale d'au moins 0,30 mètres.

Les occupations et utilisations en sous-sol ou sous dalle ne pourront être qu'à usage de stationnement des véhicules, de locaux techniques ou de stockage.

ESPACE LIBRE :

Il s'agit de la partie de l'unité foncière, hors emprise au sol des constructions.

Certains modes d'occupation ou d'utilisation du sol sont admis :

- les sous-sols sur 100% de la superficie de « l'espace libre »,
- les annexes des constructions, dans la mesure où elles sont liées aux occupations et utilisations existantes ou projetées, dans la limite de 10% de la superficie de « l'espace libre ».

HAUTEUR OBLIGATOIRE DU REZ-DE-CHAUSSEE = 3, 20 m

Cette hauteur est prescrite sur des secteurs particuliers de Toulouse où les rez-de-chaussée des constructions doivent permettre l'accueil de locaux commerciaux .

ESPACE PLEINE TERRE :

Il s'agit de la partie de l'unité foncière, libre de toute construction en surface comme en sous-sol, constituée par de la terre meuble, engazonnée et plantée et, pour les parvis et allées piétonnes nécessaires, traitées en matériaux perméables.

Certains modes d'occupation ou d'utilisation du sol peuvent être admis tels que les piscines, les abris de jardin… dans une limite de 10% de la superficie de « l'espace de pleine terre ».

BATIMENT A CONSERVER, FACADE OU ELEMENT ARCHITECTURAL A CONSERVER :

La démolition des parties d'un « bâtiment à conserver » ou de « façade ou élément architectural à conserver », peut être admise, sous réserve de ne pas remettre en cause la qualité architecturale de l'ensemble .



PRESCRIPTIONS PARTICULIERES D'ARCHITECTURE :

Certaines prescriptions qui ne peuvent être traduites dans les graphiques de détails sur des secteurs très particuliers de la ville sont repérés sous ce graphisme. Les dispositions qui s'y appliquent sont annexées au règlement comme les ordonnances d'architecture concernant les places du Capitole, Wilson, les allées Roosevelt… ou les prescriptions d'architecture des places Roguet et intérieure Saint-Cyprien.

ZONE DE RECUL PAR RAPPORT AUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES :

Le long de certains axes de circulation, un recul est exigé pour l'implantation des constructions. Ces reculs figurent dans les graphiques détails. Outre les reculs exigés dans le cadre de l'amendement Dupont – entrées de ville, ceux-ci ont été calculés en faisant intervenir des critères de nuisances (bruit de l'infrastructure, vocation de la zone traversée et existence ou projet d'écrans, murs, merlons ou bâtiments antibruit…), des critères de sécurité, et des critères de qualité urbaine et paysagère existante ou recherchée.

TRACE DU METRO ET STATION :

Dans une bande de 30m comptés de part et d'autre de l'axe du tunnel du Métro, des dispositions particulières peuvent être imposées pour sa préservation à toute occupation et utilisation des sols.

Crédit photos : *SEMVAT – CNES – CNRS – VIVENDI - Mairie de Toulouse/Service Technique de Communication - Mairie de Toulouse/Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Environnement.*